Digitized by the Internet Archive
in 2026 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lemulation44unse

ANNÉE XLIV 1924

L'EMULATION

REVUE MENSUELLE FONDÉE EN 1874

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

(UNION PROFESSIONNELLE RECONNUE)

SOCIÉTÉ ROYALE

LA GLORIFICATION DES MORTS VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE

Le Monument de la Marseillaise et des Héros qui l'immortalisèrent, à ériger à Marseille.

Après avoir passé en revue les monuments belges qui nous ont paru intéressants et que nous avons été heureux de pouvoir reproduire, nous jetterons un coup d'œil sur quelques-unes des compositions en voie de réalisation en France.

Comme nous l'avons dit précédemment pour la Belgique, la France également a tenu à glorifier ses soldats par des monuments élevés dans toutes ses villes et jusqu'en ses moindres villages. Nous en publions quelques-uns des plus remarquables dans lesquels leurs auteurs ont fait preuve de grands talents de compositeurs.

Le sujet « la Marseillaise », conception des architectes P. TOURNON et CASTEL et du statuaire A. SARTORIO, est certes un de ceux les mieux choisis pour glorifier les enfants de France qui se sont précipités aux accents entraînants et guerriers du sublime chant de Rouget de l'ISLE, pour défendre leur sol envahi par les hordes teutonnes, tout comme leurs aïeux, qui en 1792, repoussèrent Prussiens et Autrichiens. Accents entraînants, disons-nous. Ces mots sont bien employés ici, car qui ne se sent entraîné, qui sait rester impassible et indifférent lorsque résonnent les cuivres des fanfares exécutant cet hymne incomparable, devenu chant national français, et qui a nom *La Marseillaise?*

Dès les premières notes, on est impressionné, électricisé, on ne peut rester en place, il faut marcher, courir; oui courir, voler même à cet appel vibrant qui semble inviter à la bataille, au combat pour repousser les envahisseurs.

Contre le joug, contre la tyrannie, ainsi que le disent si bien les belles strophes de Rouget de l'Isle, *La Marseillaise* se dresse menaçante et c'est en la chantant que cette belle et héroïque jeunesse, en 1914 s'est précipitée pour défendre la Patrie envahie, pour défendre le droit, la justice et la liberté.

Aussi, pouvait-on mieux faire, afin de glorifier Ceux qui ne sont plus, Ceux que la mort a frappés de sa faulx au cours de la tragique tourmente, Ceux qui ont versé leur sang et dont la gloire est immortelle, pouvait-on mieux faire que d'élever un monument grandiose, destiné à rappeler leur souvenir et lui donner comme sujet *La Marseillaise*. Celle-ci les a entraînés dans les combats contre l'ennemi; elle semble maintenant les protéger et les bercer dans leur sommeil éternel; elle veillera sur leur dépouille et sa faction de nuit, de jour, sera éternelle.

Marseille, qui en est la marraine, puisqu'elle lui a donné son nom, n'était-elle pas toute désignée pour recevoir ce monument?

Voici d'ailleurs ce qu'en pensait le délicat poète Émile Ripert, dont nous reproduisons les beaux vers, qu'il adressait aux auteurs du monument le lendemain d'une visite à leur atelier.

A mes amis, qui ont conçu le projet d'élever un monument à « La Marseillaise » sur le fort Saint-Nicolas, à l'entrée du Vieux Port de Marseille.

Hors des fourreaux d'acier l'avenir a jailli...
Voici donc qu'elle peut, la divine Guerrière,
Enrouler à son corps qui n'a point défailli
Le manteau d'un azur sans couture et sans pli
Et dresser ses bras nus dans la libre lumière...

Elle vole, elle vient du fond des horizons,
Où le vent de son aile a ravivé la cendre;
Les drapeaux frémissants lui dédient leurs frissons,
Et, vers elle tendant l'accueil de ses maisons,
Chaque ville l'invoque et l'invite à descendre,

Mais, Elle, elle sait bien où son vol la conduit...
Amis, faisons-lui signe et qu'elle reconnaisse
Dans ce ciel, dans ce sol, ce silence ou ce bruit,
Dans tout ceci qui chante et tout ceci qui luit,
Le berceau de sa fière et charmante jeunesse

Oui, oui, nul désormais ne peut nier ceci :
C'est ici qu'elle a pris des ailes, l'Immortelle,
C'est ici qu'elle osa les déployer; ainsi
Nous la voulons ici parce qu'elle est d'ici,
Et, telle, elle appartient au sol qui la fit telle.

C'est ici que son vol doit venir se poser;
L'oiseau revient au nid qui tremble au cœur de l'arbre;
Entre ce cœur, la ville et la mer, ce baiser,
C'est ici qu'on nous doit de la recomposer
Avec des mots de bronze et des strophes de marbre.

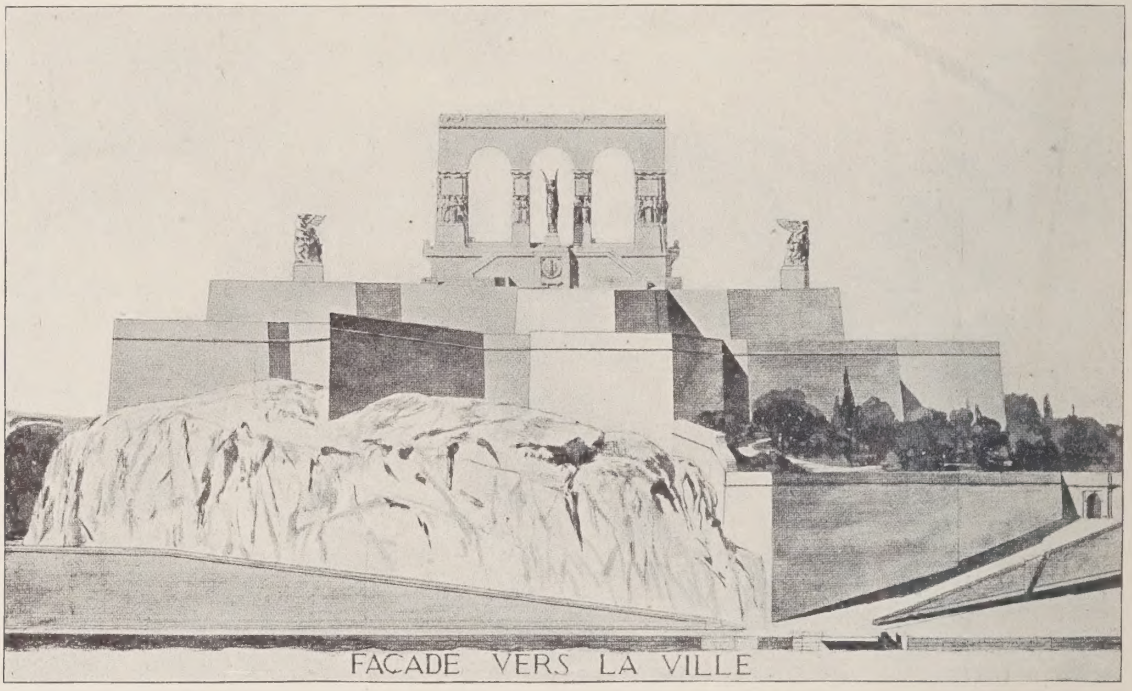

Arch. : P. Tournon et Castel. Statuaire : A. Sartorio.

Monument de la Marseillaise à ériger à Marseille. Façade vers la ville.

Jeunesse, aurore, amour d'un siècle nouveau-né...
Un hymne était monté de son âme profonde;
Mais cet hymne hésitait, demandant, étonné,
Un nom, — et c'est ici qu'un nom lui fut donné,
Et que, le lui donnant, on lui donna le monde...

Collaboration d'un chant et d'un pays!
Quand la gloire du jour manquait au jour de gloire.
Le chant doutait de voir ses couplets obéis,
Mais quand l'Azur emplit ses regards éblouis,
Et voyant la lumière il crut à la victoire.

Il fallait tout : le ciel, la mer, le vent marin,
Ces nuages crispés comme un envol d'étoffe;
Pour animer ce chant, il fallait, souverain,
Que le mistral fougueux hérissât le refrain,
Que le sang du soleil ruisselât dans les strophes.

Il fallait que l'accent s'ajoutât aux couplets;
La façon de chanter vaut mieux que ce qu'on chante;
Il fallait qu'une foule eût battu des palais
Avec le bruit des flots qui roulent des galets,
Et que son chant eût l'air d'une ville marchante...

Ce sera fait... C'est fait, puisque nous le voulons...
Si ce n'est pas assez de nos âmes d'artistes,
De nos mains d'ouvriers, de nos saints bataillons,
Pour l'œuvre magnifique alors nous enrôlons,
Ciel, tes nuages d'or, golfe, tes améthystes.

Matins dont le sourire est celui d'un ami,
Caps dont l'escarpement appelle une acropole,
Marbre tiède où déjà la statue a frémi,
Et, souhaitant Puget, se soulève à demi,
Azur concave ainsi qu'une pure coupole,

Rayons, couleurs, parfums du large et des forêts,
Oui, nous vous enrôlons dans nos mâles équipes,
Et vous, arbres pieux, chênes, lauriers, cyprès,
Ne nous refusez pas vos murmures secrets,
Et devenez pour nous des stèles et des cippes.

Voyez : le monument se dresse; il est dressé...
Sur le fort rude, où vit encor la vieille France,
La fleur de l'Avenir s'élance du Passé,
Et dans l'ombre Vauban sent à son front glacé
Se poser le baiser de la jeune Espérance,

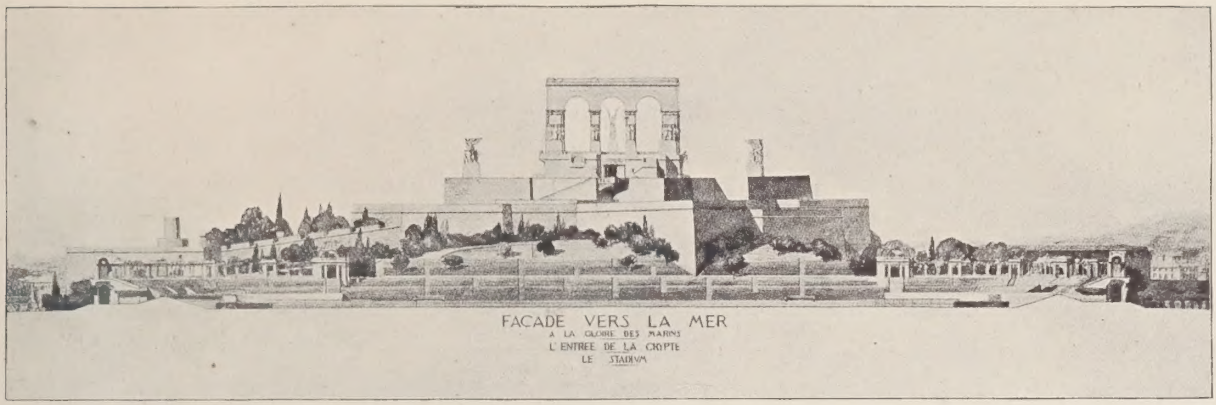

Arch. : P. Tournon et Castel. Monument de la Marseillaise à ériger à Marseille. Façade vers la mer. Statuaire : A. Sartorio.

Et tous ceux qui sont là dans l'ombre, tous nos morts :
Ceux de la mer, ceux de l'azur, ceux de la terre,
Comprenant, éblouis, où tendaient leurs efforts,
Voient soudain ruisseler en magiques trésors
Le sang du sacrifice austère et volontaire.

Car Elle est là, debout sur leur ombre et leur nom,
L'Immortelle, surgie entre les hauts pilastres,
Comme Athéné dressée au seuil du Parthénon,
Et dans le grand silence où se meurt le canon,
Ses deux bras ont jailli de son corps vers les astres.

Elle porte le ciel sur ses deux bras tendus;
Le monde a pris sur elle un nouvel équilibre;
Tous les fers sont brisés, tous les aciers tordus,
Et, voyant au loin fuir les tyrans éperdus,
Elle est libre, elle est libre, elle est libre, elle est libre...

Et vers sa Liberté tous les peuples en chœurs
Montent, parce qu'ils sont libres, libres comme elle,
Par elle, et les vaincus, à l'égal des vainqueurs,
Sentent fondre la haine au repli de leurs cœurs,
Comme un reste de nuit où l'Aurore se mêle.

O soirs où tout un peuple, au moment du repos,
S'achemine, pensif, vers la sainte palestre;
Sous les plus beaux des cieux les beaux vers sont plus beaux,
Les astres crépitants sont de divins flambeaux
Et la mer et le vent envahissent l'orchestre.

Beaux soirs, matins plus beaux peut-être encore, matins
Où l'hymne, soulevant d'innombrables poitrines,
Retrempe sa couleur aux couleurs des lointains,
Et pour monter toujours vers de plus hauts destins,
Se gonfle de nouveau sous les brises marines...

O jour de gloire, ô jour ! Voici que la cité
Qui sentait, le cœur plein d'un farouche malaise,
Quelque chose manquer à l'azur irrité,
Voit soudain, de ce cœur au cœur de la clarté,
Pour la seconde fois jaillir « La Marseillaise »...

Émile Ripert.

***

Quant au monument en lui-même, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la description qui en a été donnée par leurs auteurs :

Face à la Ville qui lui donna son nom, dans la perspective de la voie principale, au milieu de la trouée lumineuse où brille sous le ciel l'antique Lacydon, un roc s'élève, couronné de larges degrés de pierre.

Ces degrés ont des bastions et des courtines; ils portent encore leurs parapets à créneaux et à bouches à feu; ils ne seront plus, désormais, que de belles terrasses ouvertes à tous.

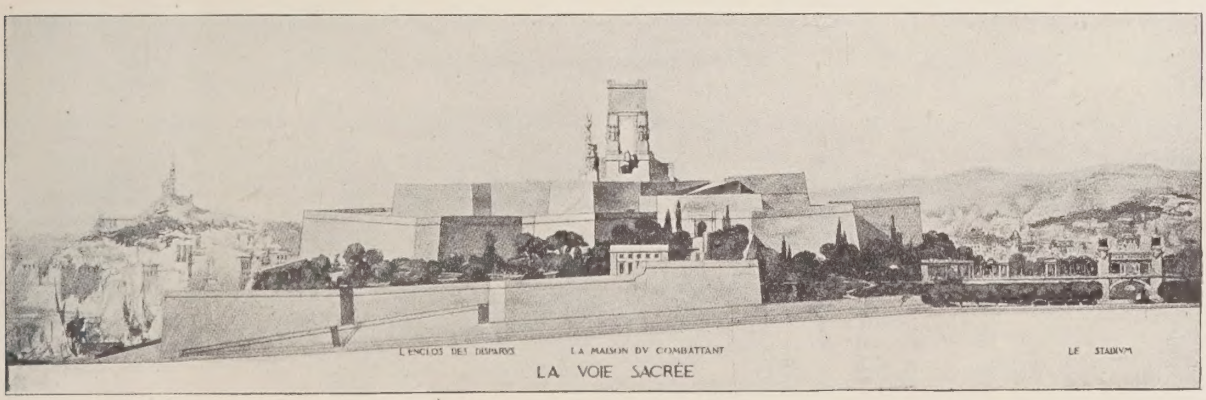

Arch. : P. Tournon et Castel. Monument de la Marseillaise à ériger à Marseille. La voie sacrée. Statuaire : A. Sartorio.

Sur la magistrale rigide de Vauban montera dans le ciel le Portique dont les piliers historiés porteront les emblèmes des Nations Alliées, dont les parois seront gravées de noms illustres et de dates célèbres.

En avant de l'arche triple comme est triple l'Idéal où elle haussa l'Humanité, semblable à l'Athéna antique qu'un grand souffle aurait animée, se dressera vibrante l'héroïque Effigie.

A ses pieds, un hémicycle de gradins de pierre, de larges espaces ornés de groupes votifs aux héros de la Terre et de l'Air et dominant la mer et la ville, seront à la fois l'Odéon et le Parvis où viendront se presser les foules accourues aux jours des grands anniversaires.

Face à la rade, les inscriptions, les attributs et les rostres diront l'héroïsme des gens de mer durant la tragique épopée.

Sous l'arche médiane du Portique s'ouvrira la Crypte aux parois de laquelle seront développés en larges fresques les scènes ou épisodes qu'anime la grande figure, invisible mais toujours présente, de « La Marseillaise ».

C'est là que seront rassemblés les souvenirs, devenus des reliques, des jours sombres ou glorieux.

Une Voie Sacrée, à l'entrée de laquelle sera la maison des Mutilés qui en auront la garde, conduira, bordée d'inscriptions et de trophées votifs, aux terrasses supérieures et au Monument.

Elle longera à mi-côte le jardin funéraire que, dans

Arch. : P. Tournon et Castel. Statuaire : A. Sartorio.

Monument de la Marseillaise à ériger à Marseille. Le Vieux Pont et le gabarit du monument.

la claire vision de son génie, Rostand appela de ses vers :

Que chaque ville, avec une grâce romaine
Leur voue un bois sacré sans tombeaux superflus
Et, de ses piétés accroissant le domaine,
Ajoute au Champ des Morts l'Enclos des Disparus !
Qu'on entre, et que l'iris, l'air, l'eau, la feuille morte,
Tout soit tendre, inquiet, douteux et chuchotant
Et qu'on ait, en entrant, lu ces mots sur la porte :
Celui qu'on n'attend plus, c'est ici qu'on l'attend.

***

Tout au long de cette Voie Sacrée pourra se recueillir le pèlerin rêvant d'une humanité meilleure...

Par elle aussi pourront se dérouler les cortèges pieux apportant leurs hommages à ceux qui sont tombés en martyrs.

Et tous les peuples qui par delà les mers ont entendu l'appel de la Liberté menacée;

Tous ceux dont les héros, fils de nations amies ou fils lointains de France, sont accourus mêler aux plis du drapeau tricolore les plis de leurs drapeaux,

Apporteront leur pierre à l'Acropole votive

Pour qu'à jamais, sous le ciel de lumière, soient conservés les fastes de la lutte héroïque d'où le Droit est sorti vainqueur.

Paul TOURNON, *Architecte du Gouvernement.*
Gaston CASTEL, *Architecte du Département des Bouches-du-Rhône.*
Ant. SARTORIO, *Sculpteur.*
August. ARRÉRA, *Peintre.*

Par cette description et par les gravures que nous reproduisons, nos lecteurs pourront se rendre compte du talent déployé par les auteurs de cette composition.

Monument de la Reconnaissance Nationale à ériger à Dormans [1].

Ce monument qui est destiné à rappeler le souvenir des deux victoires de la Marne, fit l'objet d'un concours.

L'endroit où il doit être élevé, Dormans, se trouve aux confins de l'Ile-de-France et de la Champagne. Il avait été désigné d'après les indications du maréchal Foch lui-même, comme lieu synthétique des deux batailles libératrices.

La chapelle, disait le programme, devait pouvoir contenir environ huit cents personnes et évoquer, non pas tant l'idée d'une nécropole, que celle d'un ex-voto de reconnaissance. Les dispositions adoptées permettraient de célébrer une messe en plein air, sur une sorte de terrasse dominant la Marne, et de réunir, à des époques anniversaires, un grand nombre de fidèles, venus en pèlerinage.

Des surfaces murales recevraient les inscriptions perpétuant le souvenir des héros morts pour la patrie, les batailles et les actions d'éclat qui se sont déroulées dans la région de Dormans.

Enfin des chemins et des allées, des rampes et des emmarchements permettraient d'accéder à cet édifice. Voilà, en quelques mots, le formidable programme dont sortirent vainqueurs nos éminents confrères français, Raymond Rousselot et Maurice Gras. Grâce à leur bonne obligeance, nous sommes heureux de pouvoir reproduire les dessins qui ont été présentés au concours. C'est, à notre humble avis, un vrai régal de proportions, de formes et d'aspect. L'ensemble est d'une facture élégante et l'inspiration d'une très grande puissance.

1. Voir planches 1 et 2.

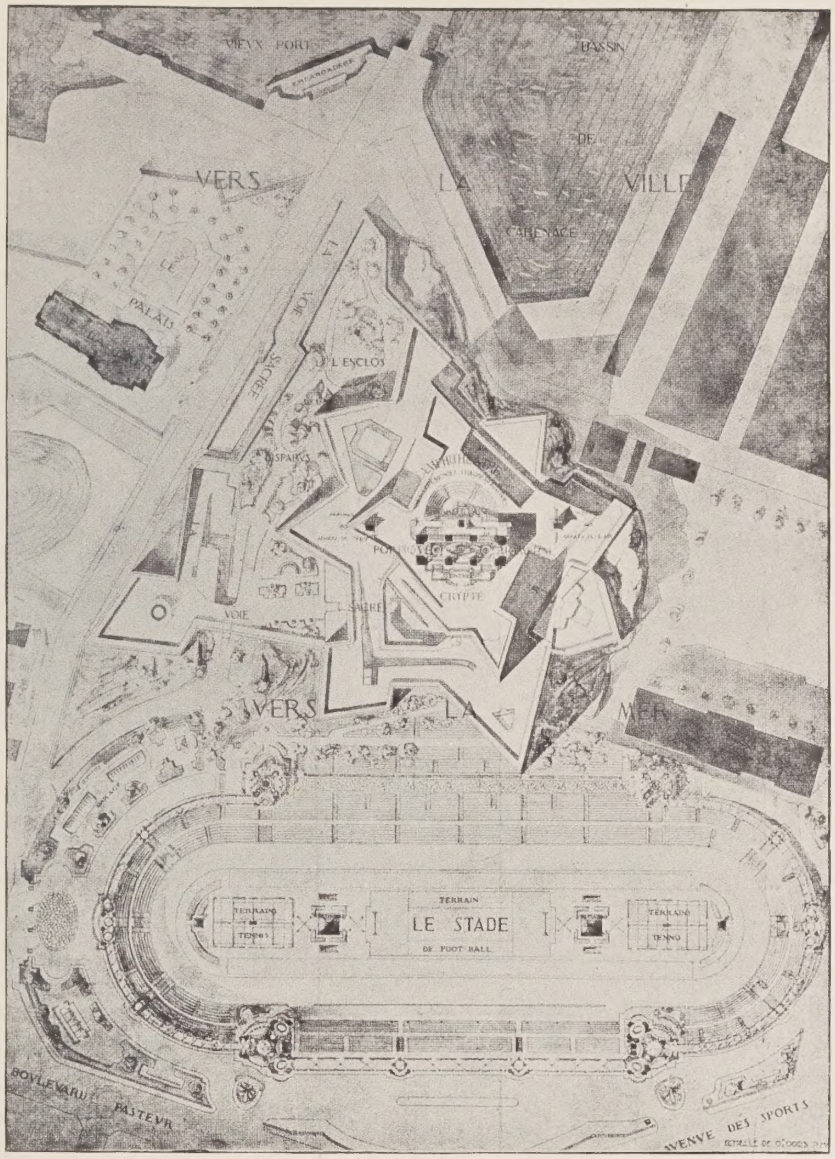

Arch. : P. Tournon et Castel. Statuaire : A. Sartorio.
Monument de la Marseillaise à ériger à Marseille. Plan d'ensemble.

Ossuaire de Douaumont [1].

La bataille de Douaumont a coûté à la France environ quatre cent mille hommes; plus de cent mille sont portés disparus et les ossements recueillis sur le champ de bataille ne peuvent être identifiés.

1. Voir planches 3 et 4.

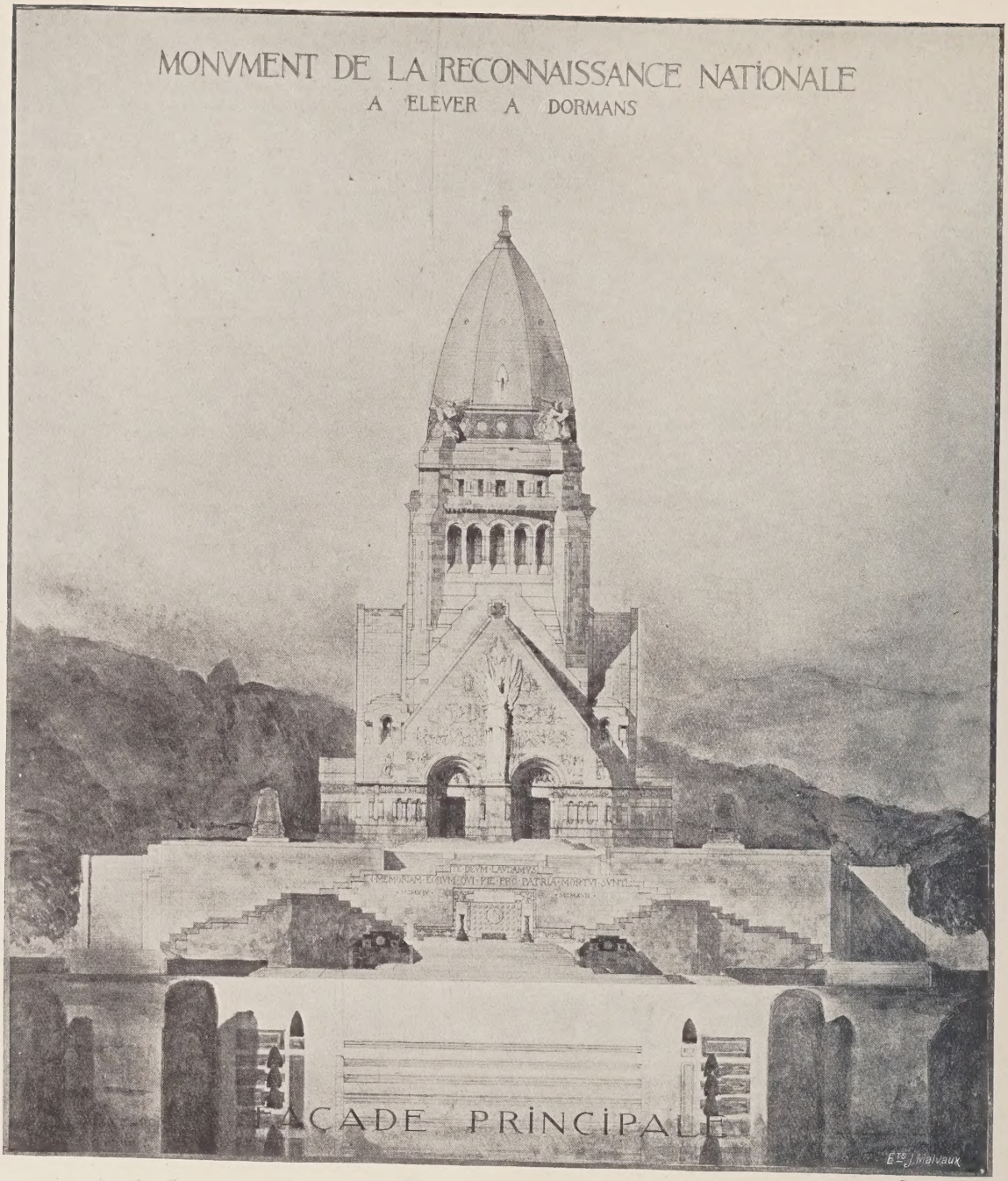

Arch. : M. Gras et R. Rousselot.

MONUMENT DE LA RECONNAISSANCE NATIONALE A ÉRIGER A DORMANS. FAÇADE PRINCIPALE.

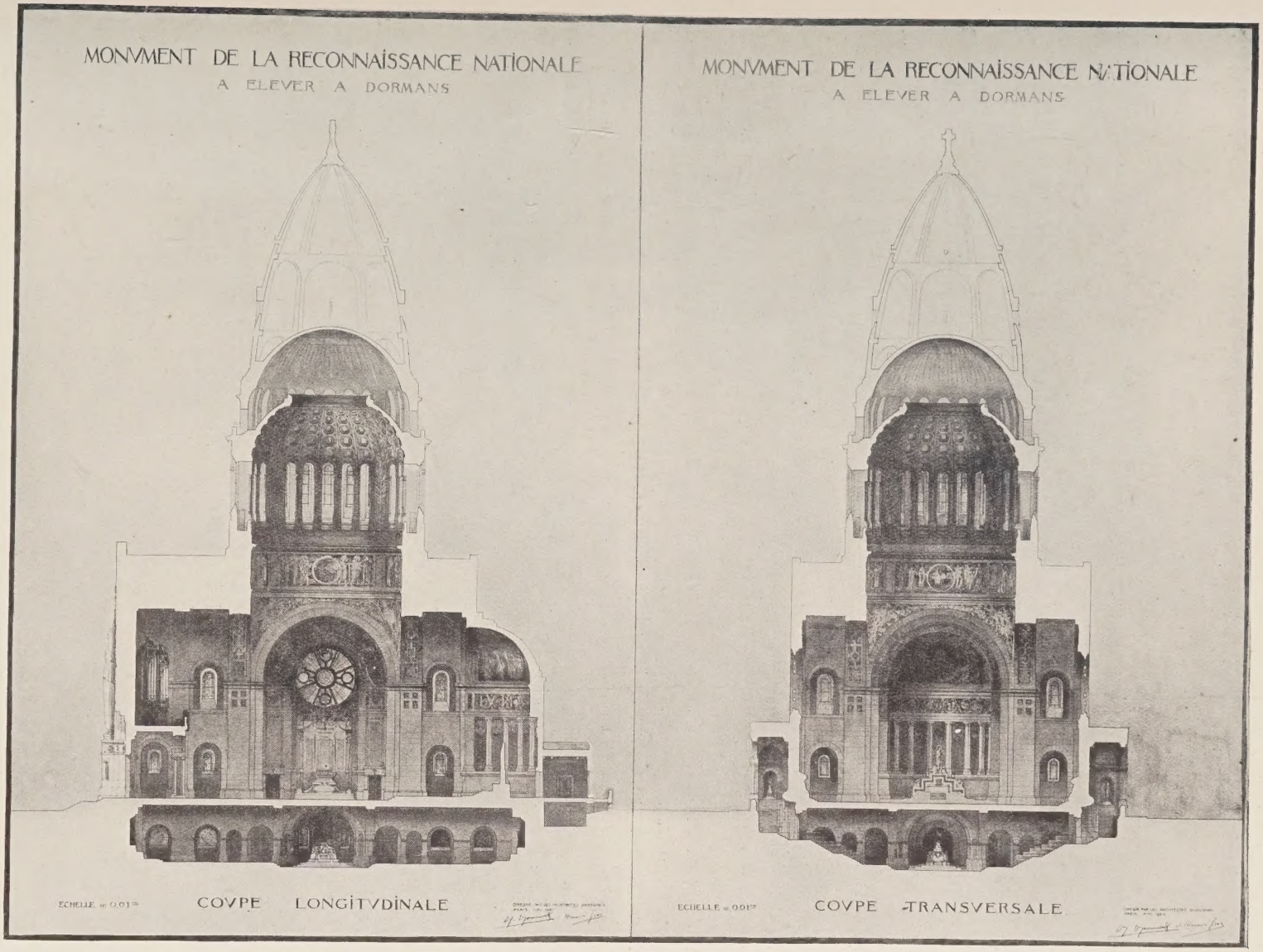

MONUMENT DE LA RECONNAISSANCE NATIONALE A ÉRIGER A DORMANS. COUPES.

Arch. : M. Gras et R. Rousselot.

Un Comité s'est formé pour fonder l'Œuvre du monument de l'*Ossuaire de Douaumont.*

Le projet a été mis au concours entre tous les architectes français.

C'est l'œuvre de MM. L. Azema, grand prix de Rome, J. Hardy et Edrei, architectes, qui a été choisie pour l'exécution. La direction des travaux leur a été confiée.

Le monument se compose d'un ossuaire, sorte de vaste portique couvert qui abrite cinquante-deux tombeaux, un par secteur du champ de bataille.

Dans ces tombeaux seront réunis les ossements que l'on trouve tous les jours sur la terre de Douaumont.

Le monument comprend encore : un sanctuaire catholique, un mausolée protestant, un mausolée israélite, un mausolée musulman et une Lanterne des Morts, qui doit rester perpétuellement allumée.

Une vaste place, réservée aux cérémonies en plein air, les jours de pèlerinage, complète cet ensemble qui s'érigera au milieu d'un vaste cimetière militaire de 10 hectares.

Le monument aura 500 mètres de longueur et la Tour des Morts s'élèvera à 45 mètres de hauteur.

De cette tour, on domine nettement tous les points du champ de bataille environnant.

L'ossature de la construction sera en béton armé. Les parements extérieurs, en roche d'Euville.

L'ensemble coûtera 5 millions de francs.

Voici quelques extraits dus à la plume d'écrivains français au sujet de ce monument, qui montreront d'une façon lumineuse les grandes et nobles idées qui animaient les membres du Comité, lorsqu'ils prirent l'initiative d'en proposer l'édification.

De François Le Gris, de la *Revue Hebdomadaire*, de juin 1921 :

Plus de cent mille morts de Verdun, plus de cent mille de ces vivants d'il y a cinq ans, entassés ici, non reconnus, non reconnaissables, réclament encore de nous le chétif remerciement d'une sépulture. Cent mille familles françaises demandent ce reposoir pour leur deuil.

Nous avons vu les deux dernières années, par les durs midis de juillet ou dans la brume glacée de novembre, des femmes douloureuses errer à travers ces solitudes, obstinées, comme l'éternelle Antigone, dans le dessein d'ensevelir le bien-aimé. . . . . .

. . . . . .

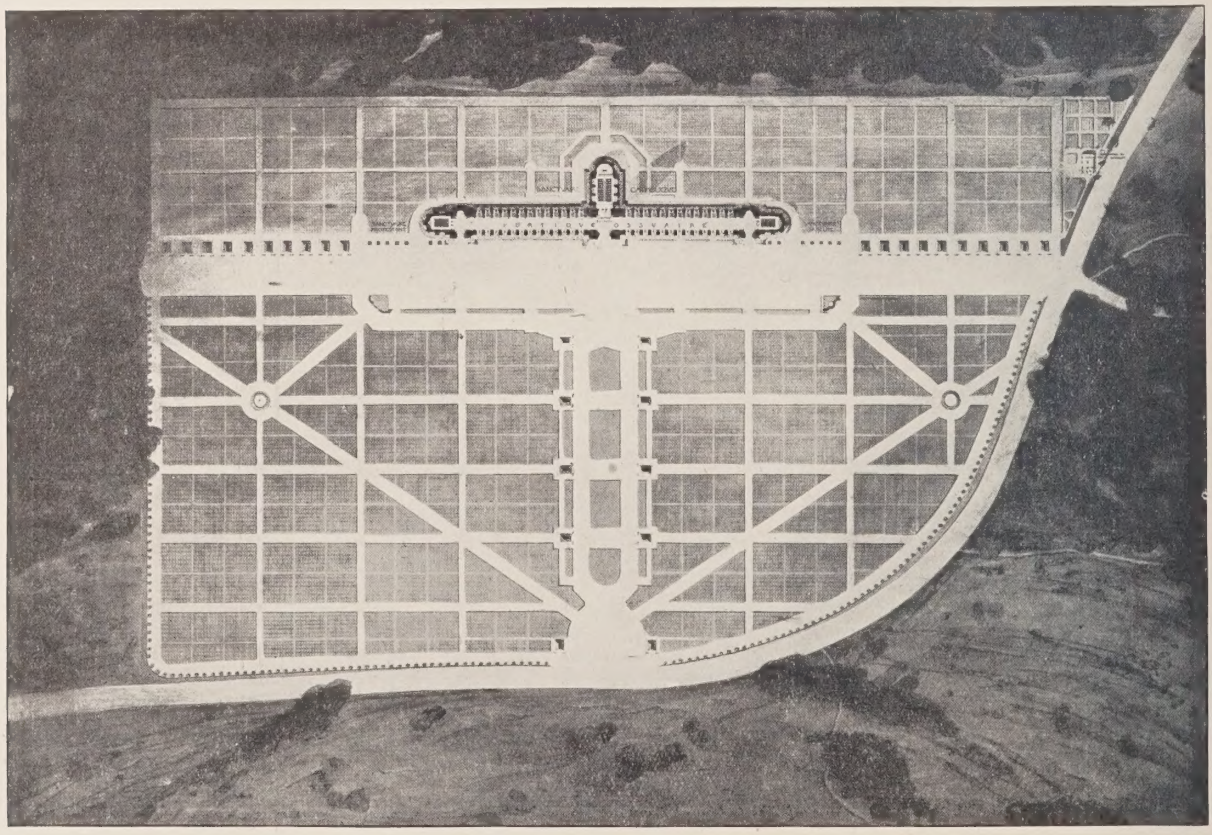

Ossuaire de Douaumont. Plan d'ensemble. Arch. : L. Azema, J. Hardy et Edrei.

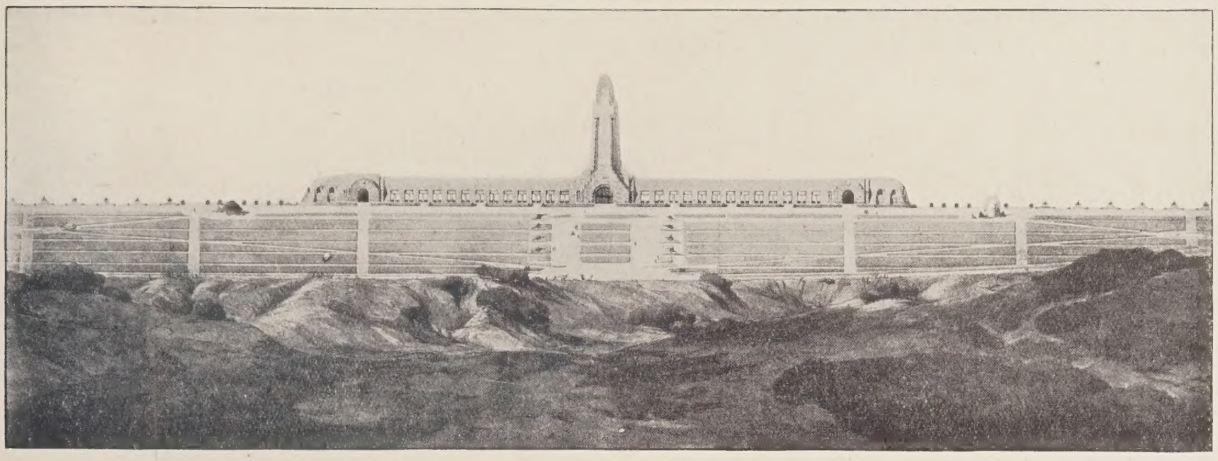

Arch. : L. Azema, J. Hardy et Edrei. Ossuaire de Douaumont. Façade principale.

L'auteur ajoute :

Il ne faut plus que les ombres errantes des morts et des vivants se cherchent et s'appellent sur ce steppe où l'herbe refleurit et où l'oiseau rechante. Notre colloque avec les saints de Verdun veut désormais le silence d'une chapelle, la paix d'un cloître. Et, pour notre apaisement, sinon pour le leur, si ce tombeau ne les abrite tous, que leur nom, du moins, s'y inscrive.

(*A suivre.*) Marcel Tock.

ACTUALITÉS

L'HABITATION A BON MARCHÉ ET LES ARCHITECTES

La Société nationale des Habitations à Bon Marché a fait savoir, il y a peu de temps, aux sociétés locales, qu'elle déconseillait dorénavant le concours public, pour la conception des plans de cités-jardins ou d'agglomérations populaires nouvelles. « On s'adressera dans l'avenir à des architectes ayant fait leurs preuves en matière de réalisations analogues. »

Nous savons bien que, dans certains cas, de bons, de très bons résultats seront ainsi obtenus; mais nous savons aussi qu'une pareille ordonnance, issue de l'organisme central, consacrera souvent le choix de « techniciens » auxquels on aurait été heureux de voir substituer de vrais architectes.

De toute manière la circulaire susdite attaque un principe qui doit nous être sacré, quels que soient notre âge et notre situation : la mise au concours, dans la plus large mesure pratiquement réalisable des constructions édifiées avec les deniers publics.

La Société des Dessinateurs-Architectes a protesté, et il faut en féliciter ce jeune organisme. Parmi d'autres arguments judicieux, sa protestation faisait valoir que, tout en permettant aux promoteurs le choix entre un grand nombre de solutions, le concours, particulièrement en la matière spéciale dont il s'agit, permettait souvent à de jeunes artistes de valeur de se révéler. C'est un côté de la question qui ne manque pas d'intérêt pour nous et suffirait déjà à la défendre, car on peut dire sans risquer d'être démenti, qu'en Belgique, à part quelques encouragements oratoires, pour mémoire, l'architecture n'est pas précisément gâtée en fait de stimulant capable d'en favoriser la progression.

Art public par excellence, dont ne peut se passer aucune manifestation quelconque de l'activité humaine, — qu'il s'agisse de travail ou de loisir, de joie ou de douleur, — facteur par conséquent primordial parmi les éléments capables d'influer la culture des masses, l'architecture ne bénéficie, dans nos temps de civilisation avancée, que de l'indifférence la plus large des sphères officielles.

Nous ne pourrons jamais assez défendre tout ce qui peut être une cause d'émulation à son sujet, au sujet de cet art dont on se contente le plus souvent de déplorer l'insuffisance actuelle avec un manque de discernement d'ailleurs complet.

D'autre part, il est clair que le concours donne aux promoteurs des garanties réelles quant à la chose à élever, puisque les solutions, toujours nombreuses, du même problème permettent un choix judicieux.

La propagande aussi et la controverse qu'il entretient autour de cette question du home agréable, sobre et sain, dont l'importance ne sera jamais suffisamment discutée ni comprise, par les masses intéressées, dans notre pays, a son intérêt.

Il est fort à regretter que la Société centrale d'Archi-

tecture de Belgique n'ait pas immédiatement élevé sa voix autorisée, à l'occasion de cette circulaire que l'on doit déplorer, car elle atteint un principe que la Société a toujours hautement défendu. Il n'est pas trop tard d'ailleurs. Il ne faut pas qu'on prenne notre silence pour une approbation.

Mais il y a mieux depuis. Sur une aussi bonne voie l'évolution ne s'arrête pas.

A la Société nationale actuelle, qu'il ne faudrait pas confondre entièrement avec la Société nationale du début, de bons et « clairvoyants » fonctionnaires, bien et régulièrement payés net, trouvent magnifiques les 2 à 3 p. c. que peut, au maximum, toucher un architecte pour des habitations à bon marché.

Les frais généraux, la responsabilité, sont naturellement ignorés ou les laissent indifférents. Cet état d'esprit a gagné, avec trop de facilité, la Chambre des Représentants, où, l'on sait comment pour des besoins purement politiques, on n'a pas hésité à jeter en passant le discrédit sur la corporation qui précisément dans la question qui nous occupe, est celle qui a rendu sans aucun doute le plus de services.

On a cité des chiffres d'honoraires touchés — énormes d'ailleurs — comme constituant des abus scandaleux.

Le véritable abus n'est pas dans le chiffre d'honoraires payés, mais bien plus et uniquement dans la quantité trop grande de travaux confiés à quelques architectes. Il n'a pas été signalé, parce qu'il tombe en dehors de la compétence de messieurs les politiciens ou qu'il leur est indifférent.

Cet abus — les chiffres d'honoraires cités nous l'ont montré — est qu'une administration centrale a admis ou dû admettre que certains architectes soient chargés de quinze à vingt cités-jardins en l'espace de deux ans et demi...

Il est impossible à un architecte, chargé d'une telle quantité de travaux en un temps si restreint, d'en étudier la préparation avec toute l'attention et la conscience désirables. Il lui est tout aussi difficile d'exercer sur leur exécution une direction suffisamment efficace, même aidé par une puissante organisation.

Voilà l'abus véritable qui dénote une coupable indifférence ou une lamentable impuissance de mesures propres à assurer le maximum des résultats à obtenir.

Cet abus-là, les architectes eux-mêmes sont les premiers (mais non les seuls) à en souffrir et ils trouvent peu à leur goût que l'on vienne publiquement effleurer leur corporation avec les résultats bien naturels et inévitables du manque de discernement ou d'attention, qui est de mode, dans la répartition des travaux d'architecture.

Des esprits forts ont, pour le surplus, décidé, que faire une cité-jardin n'était pas difficile, que les types se répètent et qu'il n'y a pas de responsabilité.

Nous n'entreprendrons pas de démontrer que l'on se trompe singulièrement... Ceux qui l'ont voulu ont, depuis la guerre, pu apprécier suffisamment de théorie et d'exemples, pour se convaincre. Mais les esprits forts sont les esprits forts, — on ne leur en fait pas accroire.

Ce sont les esprits forts de ce genre qui prédominaient au temps où les corons étaient considérés comme très suffisants.

Bref tout cela semble bien devoir aboutir, en l'an de grâce de 1924 sans doute, à l'une des deux décisions suivantes :

Le barème des H. B. M. sera revisé (lisons diminué).

La question de la suppression de l'architecte en matière H. B. M. est posée.

Au fond, nous aimons mieux, nonobstant sa brutalité et son illogisme, la dernière solution parce que plus franche. Elle entraîne au moins quelques risques pour ceux qui y poussent et c'est pourquoi, probablement on ne s'y résoudra pas. Dommage. Supprimer purement et simplement l'architecte serait une sérieuse économie; une économie de même nature que celle qui consisterait, par exemple, à décréter que dorénavant les gens peu aisés peuvent, avec grand avantage, être soignés directement par le pharmacien. La suppression des médecins dans les mutualités, organismes administratifs, etc., correspond en effet à la suppression de l'architecte en matière d'habitation à bon marché et paraîtrait sans doute à chacun, un coup de génie marquant un beau progrès intellectuel, en tous les cas.

Pour ce qui est des architectes dans la construction des H. B. M., *nous* ne voyons pas d'inconvénient à leur suppression. L'attitude d'incompréhension que l'on a eue vis-à-vis des bons architectes, de leur labeur, et de la conscience qu'ils ont voué au problème, les laissera sans regrets devant cette décision, si non sans amertume.

Mais que voilà bien de la belle ingratitude.

Il y a trois ans, rien n'existait en Belgique en fait de cité-jardin, et la conception d'agglomérations ouvrières et d'habitat industriel se bornait, à peu près, au type des corons spleenetiques, Lodelinsart, Charleroi, etc., que le Borinage offre encore largement à l'admiration des voyageurs. Créations incontestablement « pratiques » d'entrepreneurs, voire d'ingénieurs, et dont la seule vue suffit à apitoyer le passant sur le sort des êtres que le monstre Industrie condamne à y user la vie que l'usine leur laisse.

Il suffit, d'ailleurs, pour caractériser nos logements à bon marché de jadis, de dire que c'est de leur « malédiction » qu'est née, dans l'esprit populaire, l'horreur de la « cité » si profondément ancrée encore qu'elle persiste, malgré les réalisations riantes et salubres d'après-guerre, que l'intervention des architectes a su faire naître pourtant du même programme.

C'est encore la tristesse des corons qui engendra la croisade d'hommes d'œuvres et d'hommes politiques qui surent convaincre enfin notre législation de l'idée « d'impérieuse nécessité », créant ainsi la Société nationale des Habitations à Bon Marché, qui sut, à ses débuts, provoquer et soutenir l'élan des hommes de métiers.

Cela suffit à établir comment, pour un problème pour la solution duquel on était habitué, chez nous du moins, à se passer d'architecte, on a été amené à reconnaître la nécessité de son concours.

On l'a déjà oublié.

A l'appel des hommes d'œuvres, des hommes politiques qui ont su situer le problème dans sa véritable sphère, les architectes belges ont magnifiquement répondu.

D'un problème à peine effleuré chez nous avant guerre, ils ont tiré un parti qui, malgré les emprunts forcés faits aux voisins qui nous devançaient dans la question, est nettement propre à nos façons de voir, à notre goût.

La cité-jardin belge a sa physionomie bien particulière, et peut rivaliser avec celles de l'étranger.

Nous pouvons dire qu'en matière de logement populaire, ce que nous avons produit en ces années d'après guerre « existe ». Il n'est surtout pas exagéré d'affirmer que les moins bonnes réalisations valent cent fois mieux que ce qui se faisait chez nous auparavant.

Mais voilà, cela gêne les gens « pratiques », c'est trop beau, ou plutôt ce n'est pas assez laid, et comme ce n'est pas assez laid, ils en concluent que sûrement il doit y avoir là dedans du superflu.

Et bien, ne parlons ni d'hygiène, ni de confort, ni surtout d'esthétique. Disons seulement aux gens « pratiques », que c'est en matière d'économie plus qu'ailleurs que l'intervention de l'architecte a tout réalisé.

Qu'on se dise donc bien : qu'un matériau, que de la main-d'œuvre, qu'un mètre cube d'une maçonnerie donnée, coûtent exactement le même prix dans une maison à bon marché que dans une maison de maître.

Cela se conçoit aisément. Le briquetier, le marchand de matériaux traitera pour des fournitures devant servir à l'édification de maisons à bon marché exactement comme s'il s'agissait d'une fourniture à destination ordinaire. Ce qui lui importe c'est la quantité et la qualité commandée. Il en ignore la destination le plus souvent, et n'a pas de raison de faire des sacrifices.

Ces matériaux, cette qualité dont le choix entre déjà en ligne de compte pour l'économie des réalisations, ce sont déjà prescriptions d'architecte.

De même l'entrepreneur en constructions, dont la raison d'être est de faire des affaires, ne consent jamais et ne peut consentir à d'autres réductions que celles qu'il consentirait pour obtenir toute réalisation d'importance commerciale équivalente, ou présentant un même degré de standardisation des éléments.

Ce degré de standardisation, ce travail en série, ce sont là encore prescriptions, prévision d'architecte, uniquement.

Toute l'économie gît donc dans les dispositions prévues par l'architecte.

Ensemble urbanistique de la Cité, disposition de chaque maison, de chaque chambre, de chaque réduit ; structure intérieure des éléments constructifs des constructions, tout est économiquement réalisé en fonction directe des ordonnances de l'architecte. Son influence y est décisive.

Il est incroyable de devoir le rappeler à notre époque encore.

Mais voilà, les honoraires de l'architecte se payent en « dehors » du prix de la construction, et sont donc pris le plus souvent pour un surcroît.

Ce surcroît représente 400 francs environ pour une maison de 20,000 francs dans une cité-jardin de moyenne importance, ou moins encore en mesure du nombre de maisons.

Mais on oublie qu'à défaut de ce surcroît, une maison d'usage équivalent aurait probablement coûté 22 ou 23,000 francs, réalisée par les moyens ordinaires ou que ne coûtant que 20,000 francs elle n'aurait donné en l'absence d'étude qu'une valeur d'habitabilité relative.

Ces 400 francs ne se retrouvent pas incorporés dans la construction en nature et c'est bien ce que l'on ne peut arriver à admettre. Mais ils sont plus que compensés par la seule économie réalisée sur la matière, à plus forte raison pour la plus-value, nous pourrions dire, pour la seule valeur que puisse avoir une maison : sa convenance.

Nous, architectes, avions cru naïvement que tout cela était enfin admis, enfin compris chez nous comme ce l'est depuis longtemps dans d'autres pays, puisqu'on avait convié les architectes à s'intéresser à la maison à bon marché.

Pour avoir répondu de tout cœur à cet appel, pour avoir voulu l'habitation populaire saine, riante et conçue avec goût, pour avoir édifié en l'espace de trois années en notre pays, un ensemble d'agglomérations qui peuvent lutter hardiment avec des réalisations étrangères, et sont capables de réagir heureusement et de façon directe sur le goût des populations et sur la construction en général, les architectes se trouvent, une fois de plus, arrêtés par l'incompréhension obstinée des bureaux et par la stupidité agressive de politiciens en mal d'incidents.

Ils méritaient d'autres encouragements.

Décembre 1923. Henri DERÉE.

S. C. A. B.

CONCOURS D'ESQUISSES (1923)

Un escalier reliant le jardin d'un hôtel à un lac, dans un lieu de villégiature estivale.

RAPPORT DU JURY.

Font partie du jury d'examen, les confrères Derée, Ghobert, Moenaert, Gryson et Delbrassine, membres de la Société centrale d'Architecture de Belgique.

Le jury réuni pour le jugement, en séance du 7 novembre 1923, décide de procéder au classement des œuvres reçues, par élimination et nomme comme rapporteur le confrère Delbrassinne.

Il constate avec satisfaction que les concurrents ont répondu nombreux et que certaines œuvres sont d'un réel intérêt.

Au premier tour, sont éliminés les projets de D. Leclercq et L. David comme étant insuffisants tant au point de vue architectural que comme présentation.

Sont écartés ensuite, les projets A. Lartelier et J. Smets, de composition meilleure, mais un peu sèche et de proportions architecturales trop lourdes. Dans le projet Smet, la pergola est placée de façon illogique.

Le jury analyse ensuite les projets suivants qui sont éliminés pour les raisons exposées ci-après :

Le projet Roggen montre une coupe intéressante, mais le plan n'est pas heureux, le tracé de l'escalier est défectueux.

Le projet J. Rombaux est trop monumental et fait penser à l'escalier du péristyle d'un édifice public. L'auteur n'a pas saisi le caractère de l'escalier demandé.

Le projet Parentani est mieux dans la note du programme et développe une idée intéressante, mais qui manque de mise au point, le plan est meilleur que la perspective, celle-ci n'avantage guère la compréhension du projet. La continuité de la pergola au-dessus des marches est regrettable surtout comme aspect.

Le projet Marchal donne également assez bien l'idée d'un escalier d'un lieu de villégiature estivale et montre le souci de la recherche de la note aimable, mais offre trop de complications contraires à la logique et est un peu naïf de présentation. Les détails sont défectueux d'échelle.

Le projet J. Dedecker nous montre une perspective gentiment enlevée, mais le plan manque d'intérêt et l'auteur n'a pas compris le caractère de l'escalier demandé.

Le projet Vanden Bossche nous montre un parti de plan intéressant pour une résidence estivale, mais un peu trop monumental et convenant plus pour un château que pour un lieu de villégiature. Une perspective aurait permis une meilleure compréhension de l'idée de l'auteur. La partie supérieure de l'escalier est étriquée, les deux pavillons de côté sont maladroitement traités en élévation.

Le projet Ajoux est trop monumental et inutilement lourd dans sa partie centrale qui masque la vue de la partie supérieure. Malgré toute la largeur de 20 mètres employée, l'importance des escaliers latéraux rend l'embarcadère ridiculement étriqué pour un lieu de villégiature.

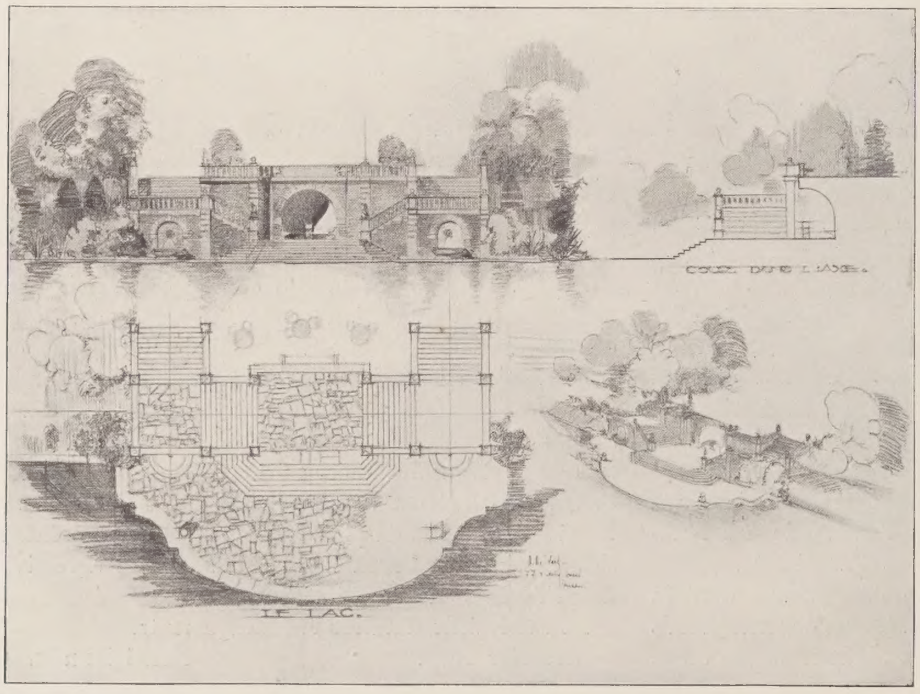

Concours de la S. C. A. B. — Esquisse de M. De Laet (3e prime).

Le jury examine ensuite les projets qu'une première discussion a fait reconnaître comme répondant le mieux au programme du concours. Ce sont :

Le projet Delaet, qui, bien qu'ayant l'allure officielle d'un escalier public, ne manque pas de qualités de composition et de proportion. Le plan a de l'aisance et l'embarcadère, dont on peut regretter les découpages sans raison, est assez vaste.

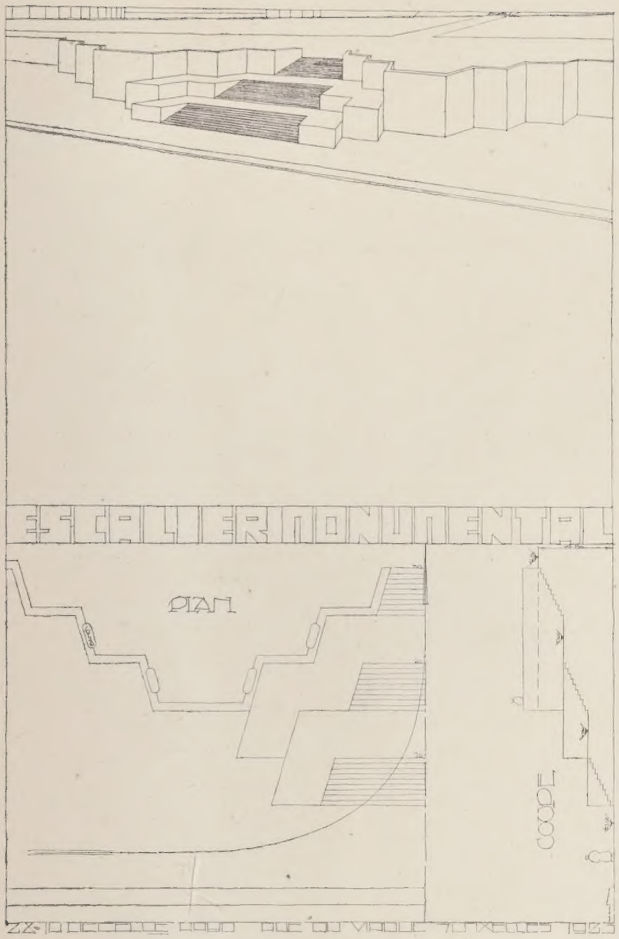

Concours de la S. C. A. B. — Esquis. de M. Decelle (2e prime).

Le jury décide à l'unanimité de lui accorder la troisième prime de 50 francs.

Le projet Decelle, qui frappe par l'originalité de sa conception tout en présentant cependant trop de simplicité, retient l'attention du jury. L'auteur ne semble pas se préoccuper de l'aspect agréable requis pour une résidence estivale. Néanmoins il est indiscutable que la conception de l'auteur est d'un caractère bien défini et nettement architectural. L'escalier a de l'aisance tout en respectant les dimensions du programme. Les promontoires latéraux l'encadrent et donnent de l'allure à l'ensemble; ils forment un endroit d'observation qui ne manquerait pas de charme.

Le jury décide, par trois voix contre une, de lui décerner la deuxième prime de 75 francs.

Le projet Vankerckhoven. La première prime de 125 francs est accordée à l'unanimité du jury au projet Vankerckhoven qui répond le mieux aux données du programme.

Ce projet, qui dénote un sens pratique réel, a grande allure, tout en conservant bien le caractère estival demandé. Le plan de l'escalier est traité de façon heureuse avec repos en terrasse; il donne un accès facile à l'embarcadère, dont l'importance est susceptible de satisfaire la clientèle d'un lieu de villégiature. Le décor général est agréable et le projet est présenté avec goût. La perspective aquarellée est bien enlevée et donne parfaitement l'impression de l'exécution.

(s.) Delbrassinne, *rapporteur*. Ghobert, M.
Moenaert, R. Derée, H.
Gryson, Ch.

LES APPOINTEMENTS DES ARCHITECTES

Lettre ouverte à M. le ministre de l'Industrie et du Travail :

Monsieur le Ministre,

La Société centrale d'Architecture de Belgique s'est émue des déclarations que vous avez faites en séance de la Chambre, au sujet des honoraires qu'auraient touchés des architectes ayant collaboré à l'œuvre de la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché.

Ces déclarations ont jeté le doute sur la dignité de notre profession libérale, qui, cependant, par son esprit et par son but mérite la considération publique.

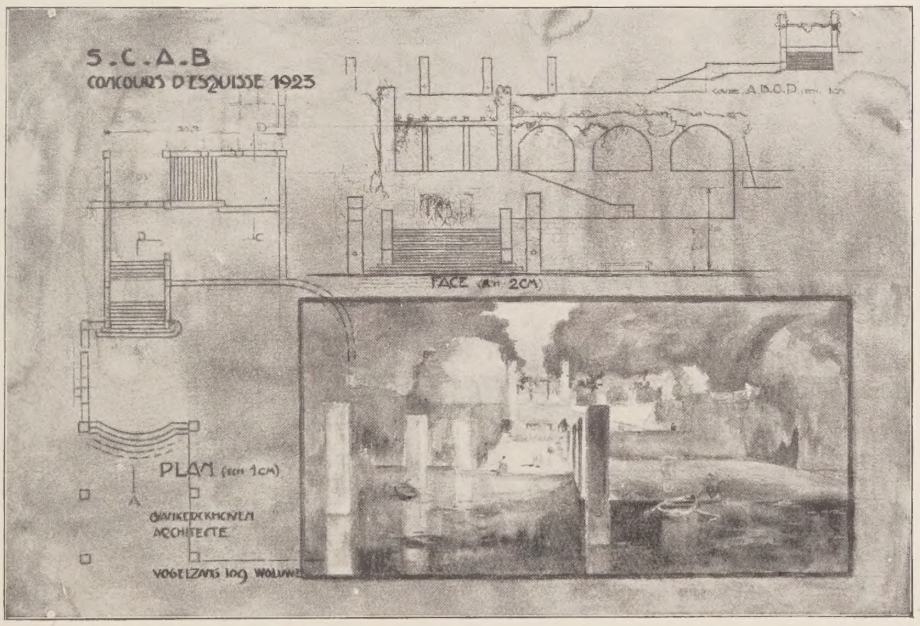

Concours de la S. C. A. B. Esquisse de M. Vankerckoven (1re prime).

Croyez bien, Monsieur le Ministre, que les honoraires de l'architecte ne sont pas exagérés.

L'architecte doit supporter ses frais d'études et ses charges, et, outre cela, il supporte encore avec toute son entièreté sa responsabilité décennale.

Vous semblez oublier que le concours d'un architecte compétent et conscient de la valeur de sa mission est de nature à enrichir notre patrimoine artistique d'œuvres correctes et dignes dans les données que réclament, aujourd'hui, l'hygiène et le confort social, tout en faisant réaliser des économies marquantes.

Une réduction des honoraires de l'architecte irait à l'encontre du véritable but que vous, Monsieur le Ministre et nous voulons atteindre. Elle écarterait l'artiste et l'homme compétent, qui abandonneraient le travail à celui insuffisamment préparé ou décidé à ne pas fournir toutes les études qu'une réalisation correcte réclame.

Vous avez raison en critiquant la trop grande quantité de travaux confiés à un seul homme; mais, là, n'est-ce pas vous qui êtes responsable?

L'œuvre à réaliser est trop grande, est trop nationale, Monsieur le Ministre, pour que vous ne puissiez tenir compte de notre volonté de trouver la solution qui sauvegarderait l'intérêt public tout en sauvegardant la dignité de l'art architectural même, et de ceux qui y consacrent avec foi leur existence laborieuse.

Réclamez avec nous le diplôme de l'architecte.

Pour le Comité directeur :

Le Secrétaire, A. Roosenboom. — *Le Président,* J.-B. Dewin.

CONFÉRENCE

Notre jeune confrère Jean De Ligne a donné le 20 novembre dernier, à la Société centrale d'Architecture de Belgique, une conférence spécialement intéressante sur : « Les Marchés et les Agglomérations urbaines. » Nous publions un court résumé de cette belle étude que nous espérons pouvoir faire paraître, *in extenso*, dans l'un de nos prochains numéros.

Les Marchés et les Agglomérations urbaines.

La formation des marchés ne peut être dissociée de celle des agglomérations urbaines.

Le *portus* qui se formait au pied du castrum après que le flux des invasions du Nord se fut retiré, était destiné à périr sans les effets bienfaisants du jeu de l'osmose et de l'endosmose économiques.

La population marchande composée d'aventuriers ne pouvait revendiquer à aucun titre les produits de la terre; elle était contrainte de les échanger contre les produits que le portus importait, vendait ou fabriquait.

La ville marchande offre aux gens de la terre un marché pour leurs grains et un marché pour leur bétail.

L'agglomération qui se forme n'est, à son début, qu'une poche d'absorption, soudée aux flancs du castrum, qui vit par l'intermédiaire de ses tentacules, routes et rivières, du courant économique qui l'y a apportée.

Le marché est donc l'endroit où la circulation venant de l'extérieur se mêle à la circulation et à la vie de l'intérieur. La place du marché sera définie par la dilatation produite par le congestionnement de la circulation. Elle offre la même irrégularité que la rue, car elle n'est, en somme, que celle-ci enflée. Rien dans une ville, où au début la liberté était une noblesse, ne saura régulariser ni équilibrer cette dilatation.

C'est le flux et le reflux marchand qui ont, donc été inconsciemment les architectes de la ville.

Le principe de dilatation dans la forme des marchés reste identique et immuable bien que la ville puise son existence ou de la route ou du fleuve.

Ce n'est que lorsqu'une autorité capable de diriger se constitue dans la ville, à la suite d'évolutions sociales, et, qu'à la suite d'évolutions économiques les grandes villes centralisent la main-d'œuvre et produisent pour l'exportation, que les places de marché s'élargissent et s'équilibrent dans une conception géométrique.

Le marché d'exportation n'est plus identique au marché local. Si ce dernier a pu se développer dans la circulation, l'autre, au contraire, se développera en retrait de celle-ci. Aussi le marché des grandes foires se placera-t-il latéralement aux voies de communication et il tendra vers la veine ou les veines de passage de véritables tentacules.

Pour des raisons économiques identiques à celles du XIII^e^ siècle, la ville de Bruxelles compte organiser en 1930 une exposition universelle. Cette exposition ne sera, en somme, qu'une foire, qu'un marché international. Son emplacement a provoqué maintes discussions et a donné lieu, déjà, à maints interviews.

Cet emplacement ne peut être discuté.

Il se précise d'une façon éloquente suivant des lois fonctionnelles dont nous devons être les véritables esclaves.

Hommes du XX^e^ siècle, placez donc votre grand marché international là où les voies venant du nord, du sud, de l'est et de l'ouest se coupent, et là, où les navires venant des mers pourront jeter leurs amarres.

NÉCROLOGIE

Modeste De Noyette.

Modeste De Noyette, notre sympathique président gantois, est décédé. Il ne sera plus dans nos rangs le fier et fidèle ami, les jours où l'on se groupe instinctivement pour résister à un péril menaçant. Car il était de toutes nos assemblées annuelles et de tous nos banquets confraternels. A ces dernières réunions, par exemple, dès que De Noyette avait conquis le droit de se faire entendre, le silence le plus complet se faisait subitement. De mine rébarbative, au premier examen, au front soupçonneux de vieux frondeur flamand, il donnait l'impression première d'un être dur et intraitable, mais dès que la glace était rompue il devenait le plus charmant de nos confrères. Ses improvisations étaient toujours impatiemment attendues et acquirent une juste célébrité. L'homme s'y reflétait fidèlement. Cela commençait généralement par une plainte, d'âpres reproches brutalement exprimés puis peu à peu le loup se faisait agneau, le ton changeait et les paroles brèves et cassantes, d'apparence injustes et imméritées, faisaient place aux plus aimables réflexions, avec parfois de la fine plaisanterie, ou quelque rappel mélancolique; d'autres fois il lançait quelques pointes de rêveur philosophique et finissait généralement par l'évocation d'un avenir resplendissant et insoupçonné, plein de lyrisme. Il avait ainsi conquis toutes les sympathies par sa franchise un peu brutale et sa haute conception des droits et des devoirs de notre corporation. Il avait été longtemps l'animateur de nos revendications dans la Flandre orientale et nul mieux que lui n'était parvenu à grouper heureusement nos jeunes confrères gantois; il personnifiait pour eux le champion de leurs esprits et de leurs justes aspirations.

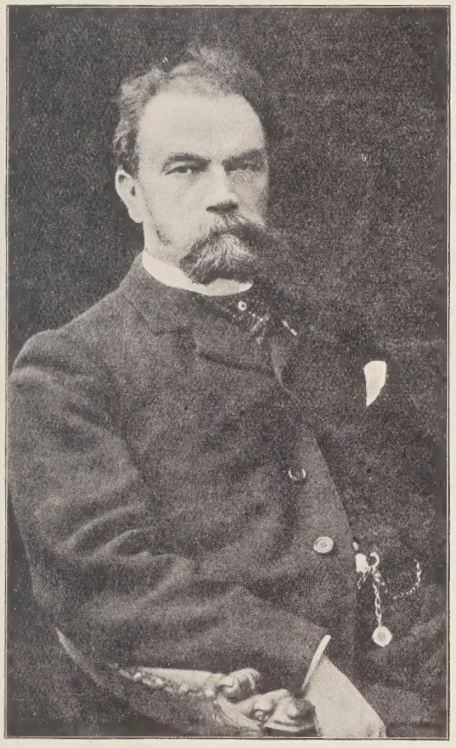

Lors des visites de la Centrale à Gand, il se multipliait et son accueil laissait à tous un souvenir inoubliable.

Destinée bizarre. Lui, l'homme aux sourcils puissants et froncés, au geste brusque, au profil quelque peu méphistophélique, avait la confiance des communautés de religieuses en Flandre pour lesquelles il a énormément construit. Sa douceur réelle et son incontestable droiture, sa grande charité et son bon cœur avaient conquis cette clientèle faite de grâce et de résignation.

Sa vie entière fut consacrée à un travail inlassable; l'œuvre qu'il nous laisse est considérable et dans un des prochains numéros de l'*Émulation*, nous passerons en revue ses principales créations.

Modeste De Noyette était né à Ledeberg, le 22 février 1847 et y est décédé le 22 décembre 1923. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold, et membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites.

J. C.

NOMINATION

A été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold: M. Arthur VERHELLE, architecte.

Nous adressons à notre distingué confrère, nos vives félicitations pour cette distinction honorifique.

REVUE DE LA PRESSE

L'Architecture, Paris, n° 21, du 10 novembre 1923.

Le nouvel Institut médico-légal à Paris. L'institut médico-légal, construit suivant les plans de M. A. Tournaire, architecte en chef du département de la Seine, membre de l'Institut, est un établissement nouveau, créé spécialement pour les études de médecine légale, avec toutes les installations modernes, comprenant : un grand dépôt mortuaire où la température froide maintenue entre 0 et 1 degré, convient à sa destination, un grand amphithéâtre, des laboratoires, des salles particulières d'analyses et de dissection. Ce nouvel établissement, commencé en 1913, a été inauguré le 24 mai 1923. Il n'a plus rien de la « Morgue », de sinistre mémoire, qui s'élevait à l'extrémité de l'île de la cité et qui a été démolie depuis. Le plan en est vaste et les laboratoires y dominent; c'est un établissement d'instruction en même temps qu'un dépôt de cadavres. Les façades sont simples et les intérieurs, sobrement traités, sont colorés et partiellement décorés de peintures murales, peintes directement sur la brique. C'est sur un ancien terrain vague, connu sous le nom de place Mazas et duquel émergeait le viaduc de la ligne du Métropolitain, en amont du pont d'Austerlitz, que fut édifié ce nouvel établissement.

La Place Royale de Bruxelles. M. Louis Réan résume en quelques pages illustrées l'excellente étude que l'archiviste de la Ville de Bruxelles, M. Des Marez a consacré à l'histoire de la Place Royale de Bruxelles. Cette historique a fourni la matière de plusieurs leçons données par M. Des Marez, à l'Université de la rue des Sols et a été publié dans les *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique* en 1923; il y étudie spécialement la genèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs. Nous y relevons qu'un architecte français, nommé Barré, serait l'auteur des plans et que Guymard devait être, à Bruxelles, l'architecte dirigeant, contrairement à l'opinion générale qui attribue à Guymard la paternité de l'œuvre. On en peut déduire que le talent de Guymard ne mérite pas l'admiration sans bornes dont il est l'objet, surtout si l'on examine par le détail la réalisation des hôtels de la Place Royale; profils et ornements sont très souvent grossiers et n'atteignent pas, de loin, les beaux exemples réalisés en France vers la même époque.

La Construction Moderne, Paris, n° 5, du 4 novembre 1923.

Contient l'envoi au salon de M. Boutterin, architecte à Paris, se composant de magnifiques dessins, relevés et restitutions du *Palais de Tibère à Capri.* Cet envoi constituait en même temps le travail de M. Boutterin en qualité de pensionnaire de la Villa Médicis. Ces dessins remarquables sont reproduits en noir et ne peuvent, par conséquent, donner la féerie des couleurs.

N° 6, du 11 novembre 1923.

Le Foyer rémois, de M. M. Auburtin, architecte. Cité-jardin, d'un millier de logements, la plupart individuels, réservée de préférence aux familles nombreuses, et où se retrouve la marque particulière des architectes français.

De Bouwgids, Anvers, n° 11, de novembre 1923.

La Construction moderne hollandaise (suite). — Suite d'une étude copieusement illustrée d'exemples, ou très beaux, ou très caractéristiques, de la production moderne des artistes hollandais. Nous y retrouvons les agglomérations de cubes entrecoupés de tranches horizontales variées, un établissement de bain, à Hilversum, excessivement géométrique, mais d'une franchise de composition qui est à louer, un très beau détail de la Maison de la Navigation, à Amsterdam, plusieurs autres détails où la brique a été utilisée avec une virtuosité incomparable. D'autres fragments de blocs d'habitation ne nous impressionnent guère, si ce n'est par leur outrance et par leur mauvais goût.

Bouwkundig Weekblad, Amsterdam, n° 45, du 10 novembre 1923.

Un projet danois pour le « Chicago-Tribune » par M. Lonberg-Holm, architecte.

N° 46, du 17 novembre 1923.

Publie une jolie agglomération de cinquante-deux habitations, « Onder Dak », à Haarlem, de l'architecte M. Roodenburgh.

N° 47, du 24 novembre 1923.

Sous-station et laboratoire pour l'électro-chimie à Amsterdam, de M. A. Boeken, architecte. G. Hebb.

NOS PLANCHES

Monument de la Reconnaissance Nationale, à ériger à Dormans, Maurice Gras et Raymond Rousselot, architectes.

Planche 1 — Plan d'ensemble. — Façade latérale.

Planche 2 — Perspective d'ensemble.

Ossuaire de Douaumont. — Projet de L. Azema, J. Hardy et Edrei, architectes.

Planche 3 — Portique de l'Ossuaire et phare.

Planche 4 — Cloître de l'Ossuaire (Alvéoles des tombeaux).

LA GLORIFICATION DES MORTS VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE

(SUITE)

Ossuaire de Douaumont (suite) [1].

De la Comtesse DE NOAILLES, sous le titre *La glorification et l'Espérance*, au sujet de l'ossuaire installé provisoirement à Douaumont et qui sera remplacé prochainement par l'œuvre de MM. AZEMA, HARDY et EDREI :

Oui, c'est bien encore cette secrète voix française que nous entendons dans notre gratitude, notre douleur et notre piété, quand nous arrivons au terme de notre pèlerinage, à l'ossuaire de Thiaumont, où reposent dans un léger bâtiment, étroit, résineux et pareil à un frêle navire, les cercueils qui contiennent les ossements confondus que cette terre des morts rend de jour en jour. Dominant l'horizon, bâti modiquement pour un temps éphémère dans le vent d'un cap, ce pauvre édifice de bois et de vitres semble tout à coup un lieu de douceur et de repos. Les cercueils où gisent les nombreux débris sont recouverts d'un drap de toile, on l'écarte, on soulève le couvercle de planches et les fragments des squelettes blanchis apparaissent. Par tous ces morceaux entassés, brisés, mêlés, l'être humain est réduit là, en sa multiplicité, à la proportion d'un seul homme. On regarde ces os avec hébétement, et soudain, pour la première fois, pour un instant, dans une éclaircie brève de l'esprit, ils consolent ! Ces os si fragiles, si morcelés, ces fragments misérables de l'être, ils consolent. Terme des choses, image du néant corporel, qu'importe ! Ils sont délivrés du moins de la chair qui a tant souffert.

« On ne passe pas, » mot d'airain, consigne de l'instinct et de l'intelligence, cuirasse que revêtait le cœur quand la chair transpercée s'abattait pour se dissoudre à jamais !

Les Allemands n'ont pas passé : trop de corps, trop d'amour, trop de spontanée raison se sont opposés à leur décision acharnée, à ce vœu insensé. Ils n'ont pas atteint, ils n'ont même pas vu du fond de l'horizon, nous dit-on, cette citadelle de Verdun, construction exhaussée et souterraine, bâtie au bord de la ville, et où fut désigné le soldat inconnu qui repose à Paris, sous l'Arc de Triomphe.

Aujourd'hui, alors que les soldats de France ont fait l'inimaginable, que demandons-nous pour eux? Que l'on perpétue sur ces hauteurs le souvenir du plus grand sacrifice humain. Des chapelles doivent être consacrées à toutes les croyances. Catholiques, protestants, juifs, musulmans et, nous dit-on, ceux qui sont morts sans foi, auront leurs pieux édifices.

Ceux qui sont morts sans foi ! Ces mots nous troublent, nous surprennent. Sont-ils morts sans aucune croyance, sans nulle piété, sans noble foi, ceux qui sont morts ici? Foi humaine, foi divine, certitude de la béatitude éternelle ou confiance sereine en l'efficacité du

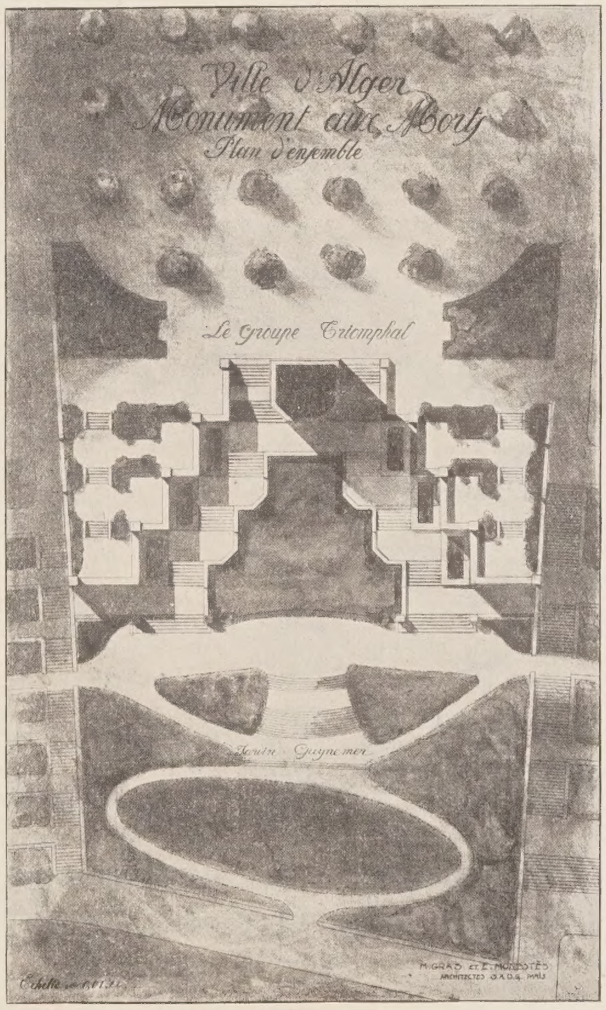

Arch. : H. Gras et Monestes. Statuaires : Landowski et Bigonet.

Monument aux Morts de la ville d'Alger.
Plan d'ensemble.

1. Voir nº 1, janvier 1924.

Architectes : H. Gras et Monestes. Statuaires : Landowski et Bigonet.

Monument aux Morts de la ville d'Alger. — Vue d'ensemble.

devoir accompli qui, continuellement, agit, espérance céleste ou legs humain de l'exemple, flambeau des cieux impénétrables ou flambeau terrestre accru par l'élan du coureur et que, mourant, il transmet à celui qui suit, quelle différence ferons-nous entre ces grands croyants que sont les hommes qui crurent en une vérité qui vaut qu'on meure?

Aussi imaginons-nous plutôt un vaste monument ailé qui, jaillissant du sol et des ossements, s'étendrait haut et loin. Rêvant au passé, rêvant à l'avenir, la patrie reconnaissante y pourrait inscrire fièrement ces mots de Michelet, qui ont un prolongement infini : « Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or, et d'efforts de toute sorte, pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel... » . . . . . .

. . . . . .

Du général Pétain, nous extrayons ce passage du discours qu'il prononça à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument :

C'est à la gloire de ces soldats de Verdun et à leur sacrifice sublime que rendra hommage le monument dont nous allons poser la première pierre.

Placé au centre des secteurs occupés pas vos armées, édifié en partie par des mains américaines, il dira aussi l'effort admirable accompli par les États-Unis, les victoires remportées côte à côte avec les armées françaises contre l'ennemi commun, et sera le symbole de l'amitié indissoluble qui unit nos deux peuples.

Sur cette colline, désormais sacrée, se dressera donc ce monument, simple et sobre comme l'âme du soldat, vaste et noble comme la grandeur du sacrifice, durable, impérissable même comme le souvenir des héros de Verdun.

Le projet de MM. Azema, Hardy et Edrei répond particulièrement bien aux exigences du vaste programme proposé aux concurrents. Les auteurs ont su grouper tous les éléments de leur composition et les réunir fort à propos par un vaste portique-abri qui forme l'Ossuaire proprement dit.

L'ensemble est d'une grande simplicité de lignes et d'une sobriété dont il convient de féliciter les auteurs.

Il se dégage des élévations et des perspectives, une impression à la fois militaire et mystique. C'est le caractère exact qui convient à un tel monument.

Statuaire : Landowski.

MONUMENT AUX MORTS DE LA VILLE D'ALGER. GROUPE PRINCIPAL.

Architecte : P. Tournon. Statuaire : A. Sartorio.

Monument aux Morts de la ville de Nice.
Vue d'ensemble.

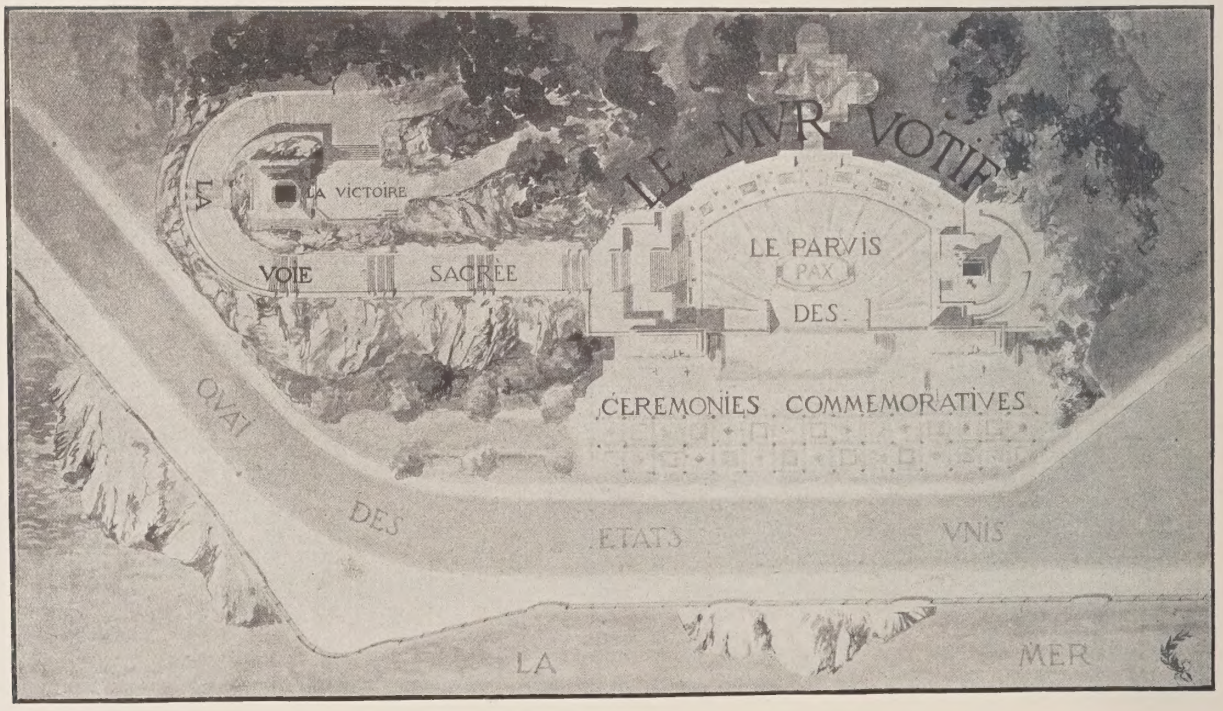

Architecte : P. Tournon. Statuaire : A. Sartorio.

Monument aux Morts de la ville de Nice.
Plan d'ensemble.

Monument aux Morts de la ville d'Alger.

Ce monument fut le résultat d'un concours à 2 degrés. MM. M. Gras et Monestes, architectes, Landowski et Bigonet, statuaires, en furent les lauréats.

Il sera élevé sur la plate-forme supérieure du boulevard Laferrière à Alger ; de là il dominera la ville, et sur les parois de la terrasse, qui se décrochent en grands gradins successifs, quatre mille cinq cents noms de héros seront gravés : ceux des enfants d'Alger morts pour la Patrie.

Au centre du monument, au-dessus du socle, un groupe émouvant de Landowski représente une victoire ailée et deux cavaliers entourés de lauriers symbolisent l'armée française d'Afrique, élevant vers le ciel le guerrier couché sur le pavois. La grande avenue, au haut de laquelle se trouve l'emplacement du monument, forme elle-même un grand square qui descend vers la ville et fait à l'ensemble un soubassement de verdure.

Sur le socle enfin, un bas-relief représente le départ et le retour glorieux des troupes.

Cette composition très imposante, par ses lignes sobres et sa grande simplicité, met à nouveau en relief le talent de leurs auteurs.

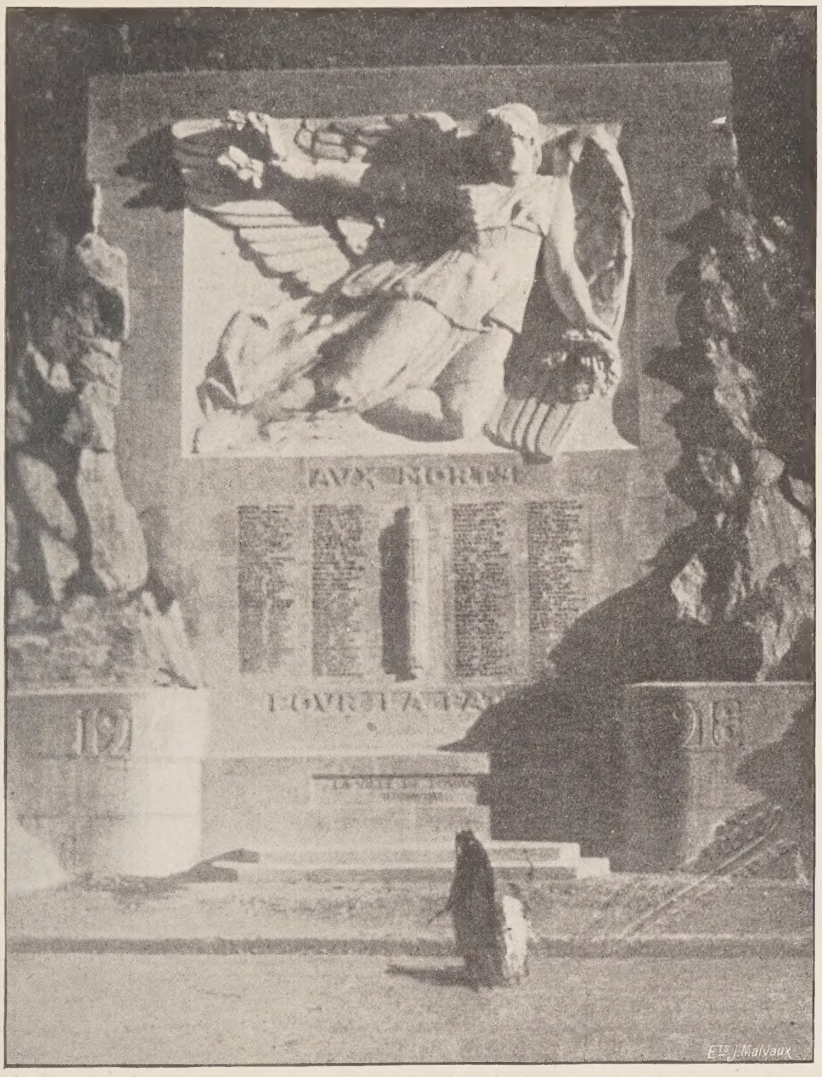

Arch. : P. Tournon. Monument aux Morts de la ville de Tournon. Stat. : A. Sartorio.

Monument aux Morts de la ville de Nice.

Ce monument sera érigé sur la colline du Château à Nice. Au sommet de celle-ci, se dressera une Victoire dorée qui dominera la ville que l'on aperçoit sur notre cliché, dans le fond à gauche.

Au pied de la colline, un énorme parvis en face duquel se dressera le mur votif contenant les noms des héros, permettra de contenir la foule lors des manifestations aux dates anniversaires et donnera en même temps accès par la droite, à la « Voie Sacrée ». Celle-ci, formée de gradins et terrasses, rappellera, par d'énormes tables sculptées, élevées sur ses côtés, les années terribles et les grands combats livrés.

La « Voie Sacrée » se terminera aux pieds de la Victoire, où des bancs et dispositifs spéciaux permettront aux pèlerins de se reposer et méditer sur les années de deuil.

Ce projet, d'une composition admirable et de grande envergure, est l'œuvre de l'architecte P. Tournon et du statuaire A. Sartorio. Il ajoute un laurier de plus à la carrière déjà si brillante de ces deux artistes.

Monument aux Morts de la ville de Tournon.

Encore une heureuse conception du confrère P. Tournon et du statuaire A. Sartorio. Cette œuvre se distingue par la grande sobriété des lignes et s'impose tant par le style que par le sentiment profond qui s'en dégage.

Marcel Tock.

ACTUALITÉS

CONCOURS

Projet de monument funéraire et projet de chapelle funéraire.

DÉLIBÉRATIONS DU JURY, 2 OCTOBRE 1923.

Le jury était composé comme suit :

M. O. SIMON, architecte délégué de la Société granitière du Nord, Gautier-Rombaux.

M. G. DUFAS, architecte délégué de la S. C. A. de Belgique.

M. P. BONDUELLE, architecte, délégué des concurrents.

Dix concurrents seulement ont pris part au concours.

Ont été présentés : six projets de chapelle; neuf projets de monument.

Au premier tour, sont écartés les projets suivants :

Un lion dans un cercle blanc. — Projet de chapelle et de monument.

Et ceci donc? — Projet de chapelle et de monument.

Ces deux concurrents n'ont pas tenu compte de la nature de la pierre et leurs projets entraîneraient une telle dépense, que pratiquement ils seraient inexécutables.

Un arbre dans un vase. — Projet de monument.

La conception architecturale n'a pas rallié les suffrages du jury.

Un écusson coupé en deux. — Projet de monument.

Conception architecturale trop simple.

Un rectangle bleu. — Projet de chapelle.

Malgré certaines qualités, il y a impossibilité d'exécution qui ne permet pas de retenir ce projet.

Au deuxième tour, sont écartés les projets suivants :

La lanterne des morts. — Projet de chapelle et de monument.

Le jury estime ne pas pouvoir conserver ce projet.

Une tête de mort dans un carré noir. — Projet intéressant : il est regrettable toutefois qu'il y ait certaines difficultés d'exécution et que l'auteur ait cru devoir ajouter des éléments aussi périssables que le fer forgé.

Sont retenus pour le troisième tour, les projets suivants :

Monument : Oméga. Un rectangle bleu. Une croix bleue recouverte d'un petit toit.

Chapelle : Oméga. Une croix rouge dans un cercle avec quatre petits points.

Le jury marque son désappointement du peu de succès obtenu par ce concours et de l'insuffisance générale des projets remis, qui ne lui permet pas de répartir la totalité de la somme mise à sa disposition, pour récompenser les projets primés dont le classement s'effectue comme suit :

Monument :

Premier prix et une prime de 250 francs.

Devise : Oméga.

Auteur : Lucien FRANÇOIS, architecte, avenue Louis Bertrand, 127, Schaerbeek.

Deuxième prix et une prime de 100 francs.

Devise : Un rectangle bleu.

Auteur : Julien ROGGEN, architecte, rue Edmond de Grimberghen, 17, Bruxelles.

Mention.

Devise : Une croix bleue recouverte d'un petit toit.

Auteur : Henri LACOSTE, architecte.

Chapelle :

Premier prix ex-aequo et une prime de 250 francs, à chacune des devises suivantes :

Devise : Oméga.

Auteur : Lucien FRANÇOIS, architecte.

Devise : Une croix rouge dans un cercle avec quatre petits points rouges.

Auteur : Henri LACOSTE, architecte.

HENRY VAN DE VELDE

Sous les auspices de la *Lanterne Sourde,* groupement littéraire et artistique de l'*Université de Bruxelles,* l'architecte Henry VAN DE VELDE a donné une conférence le jeudi 24 janvier dernier.

C'est devant un public nombreux et averti, remplissant le grand auditoire de l'Université, rue des Sols, que le maître développa une étude sur l'*Esthétique Moderne,* en se plaçant surtout au point de vue architectural.

On sait que Henry VAN DE VELDE débuta, dans la carrière artistique, par la peinture et que ses toiles furent à la *Libre Esthétique.* Il créa ensuite des meubles, des intérieurs et des objets de toute nature. Ce fut un novateur et ses doctrines de logique le conduisirent vers l'architecture. Il fut à l'avant-garde du mouvement moderniste belge, en même temps que HORTA et ANKAR.

C'est toute une profession de foi que le conférencier développa et il serait présomptueux de vouloir, en quelques lignes, résumer la causerie et les arguments nombreux à l'appui de sa thèse.

Il me semble utile cependant de rappeler quelques points principaux :

Le raisonnement et la logique doivent guider toute création. Les choses créées ne sont ni belles ni laides, si elles sont simplement logiques, répondant parfaitement à un programme déterminé. Ces mêmes choses, simplement logiques créées par un artiste, seront belles.

Le conférencier rappela la pureté, la simplicité d'émotion, la beauté dans la naïveté, émanant des choses primitives créées par l'homme sincère et logique.

La conférence fut parfaite, tant par la forme que par le fond; aussi le public n'a pas ménagé le succès à l'homme qui a si vaillamment défendu les idées directives de l'art moderne. Henry Van Montfort.

CONCOURS

Commune de Lessines. — Monument commémoratif.

Séance du 22 décembre 1923 de la Commission des fêtes et du Jury chargés de l'examen des projets.

Commission organisatrice :

Présents : M. Schevenels, échevin, président;

M. Debilde, conseiller communal, secrétaire;

MM. Druez, Keymeulen, Masoin, conseillers communaux, membres.

Jury :

1° Délégués de la ville :

M. Van Montfort, architecte, délégué de la Société centrale d'Architecture de Belgique;

M. J. Marin, statuaire, à Bruxelles.

2° Délégués des concurrents :

M. Bariseau, architecte provincial, à Tournai;

M. Olivier, F., statuaire, à Avelghem.

Projets. Examen par le Jury.

Treize projets sont déposés portant les signes distinctifs suivants :

Un projet « Lion belge ».

Un projet « Porphyre ».

Un projet « Lanterne rouge ».

Dix projets « Studio moderne » numérotés de 1 à 10.

Premier examen. Le Jury estime devoir écarter le projet « Lion belge » et les projets « Studio moderne » nos 1, 2, 5, 6, 9, 10, leur conception ne correspondant pas à l'emplacement et le projet « Porphyre » pour manque de caractère d'art.

Second examen : Le Jury estime devoir écarter les projets « Studio moderne » nos 7 et 8 pour manque de proportion dans la composition.

Proposition : Il reste donc en présence les projets « Studio moderne » nos 3 et 4 et le projet « Lanterne rouge ». Le Jury, après un troisième examen approfondi propose la classification suivante :

1° projet « Lanterne rouge » pour l'exécution;

2° projet « Studio moderne » n° 4 pour la première prime;

3° projet « Studio moderne » n° 3 pour la deuxième prime;

4° projet « Lion belge » pour la troisième prime, projet qui, écarté au premier examen, a une certaine valeur artistique.

Observations : Le Jury propose à la Commission de soumettre l'auteur du projet classé premier (Lanterne rouge) à une seconde épreuve, qui consiste en la présentation d'un fragment d'une des têtes grandeur naturelle en plâtre et, à une échelle de 10 centimètres par mètre, d'un dessin plus complet du socle donnant notamment la coupe et la commande des pierres avec la désignation des joints.

En ce qui concerne le socle, le Jury demande certaines modifications :

1° la suppression de l'enfant en ronde bosse,

2° la suppression du bas-relief;

3° la suppression des cartouches;

4° l'agrandissement des plaques devant contenir les noms, le bas-relief étant remplacé par une plaque;

5° un des côtés portant cartouche portera une courte notice sur la mort de G. Kugé;

6° l'autre partie du socle portera l'inscription « A nos Héros » et les deux dates de guerre;

7° la partie gazonnée demande à être allongée d'environ 1m20 tout autour,

8° le socle demande à être étudié.

Le Jury estime également que pour le groupe, il doit être appelé à donner son avis avant le moulage.

Décision.

Les membres de la commission se rallient à l'unanimité aux décisions prises et au desiderata formulés par le Jury.

Ouverture des enveloppes.

Les enveloppes sont ouvertes par le Président devant la commission et le Jury et après décision. Il est constaté qu'elles sont dans l'état où elles ont été déposées et que :

1° le projet « Lanterne rouge » a pour auteur M. Taverne, architecte, et M. Bury, statuaire;

2° le projet « Studio moderne » n° 4 a pour auteurs M. Cailteux, architecte, et M. Bouhon, statuaire;

3° le projet « Studio moderne » n° 3 a pour auteurs M. Cailteux, architecte, et M. Bouhon, statuaire;

4° le projet « Lion belge » a pour auteurs M. Taverne, architecte, et M. Bury, statuaire.

CONCLUSIONS.

En conséquence, la Commission propose au Conseil communal de confier l'exécution de l'œuvre (projet « Lanterne rouge » avec les modifications demandées par le Jury) à MM. Taverne et Bury.

En cas d'approbation, les primes suivantes seront allouées d'office, conformément à l'article 11 du programme, à :

MM. Cailteux et Bouhon, la première prime de 1,500 francs, et la deuxième prime de 1,000 francs respectivement pour les projets « Studio moderne » nos 4 et 3;

MM. Taverne et Bury, la troisième prime de 500 fr. pour le projet « Lion belge ».

En cas de non-adjudication, les primes suivantes seront allouées d'office conformément aux art. 11 et 12 du programme à :

MM. Taverne et Bury, la première prime de 2,000 fr. et la 4me prime de 500 francs respectivement pour les projets « Lanterne rouge » et « Lion belge »;

MM. Cailteux et Bouhon, la deuxième prime de 1,000 francs et la troisième prime de 1,000 francs respectivement pour les projets « Studio moderne » nos 4 et 3.

Le Secrétaire, — *Le Président,*
(s.) JOS. DEBILDE. — *(s.)* SCHEVENELS.

Les Membres,
(s.) DRUEZ, KEYMEULEN, MASOIN.

Vu pour la partie artistique,

Le Jury,
(s.) VAN MONFORT, MARIN, BARISEAU, OLIVIER.

S. C. A. B.

ÉLECTIONS STATUTAIRES

Au cours de son Assemblée mensuelle du 8 janvier dernier, la Société Centrale d'Architecture de Belgique a procédé à l'élection d'un nouveau président, en remplacement du confrère Jean-Baptiste De Win, dont le mandat n'était pas renouvelable, ainsi qu'aux élections pour le renouvellement partiel de son Conseil directeur.

A la suite des votes, la composition du Conseil a été fixée comme suit pour l'année 1924.

Président :	MM. Puissant, Adolphe;
Vice-Président :	Van Montfort, Henri;
Secrétaire :	Neutens, Engène;
Secrétaire adjoint :	De Ligne, Jean;
Trésorier :	MM. Neirynck, François;
Trésorier adjoint :	Van Hall, Henri;
Bibliothécaire :	Baude, Louis;
Conseillers :	Maukels, Gustave;
	Caluwaers, Joseph;
	Bonduelle, Paul;
	De Win, Jean-Baptiste;
	Devos, Pierre;
	Van Neck, Joseph;
	Roosenboon, Albert;
	Ghobert, Jules.

Le compte rendu de la séance annuelle ainsi que les rapports des différentes sections paraîtront dans le no 3 de cette année.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION BELGE DE STANDARDISATION

Nous informons nos lecteurs de la publication des rapports nos 16 et 17 de l'Association belge de Standardisation. Le rapport no 16 contient un certain nombre de modifications apportées aux fascicules nos 1, 2, et 5, qui concernaient respectivement les charpentes, les réservoirs et les ponts métalliques.

Le texte des articles revisés est imprimé sur un seul côté de la page, ce qui permettra aux détenteurs des fascicules primitifs d'apporter à ceux-ci les modifications nécessaires avec le maximum de facilité.

Le no 17, rédigé à l'intervention du Comité Électrotechnique belge, concerne les conditions auxquelles doivent satisfaire les fils et câbles isolés au caoutchouc (essais chimiques).

Le prix des nos 16 et 17 est respectivement de fr. 0,75 et 6 francs. Ce dernier prix, relativement élevé, est imposé par l'importance exceptionnelle de ce fascicule.

Ces publications peuvent être obtenues, franco de port, aux prix ci-dessus, en s'adressant à l'Association belge de Standardisation, 33, rue Ducale à Bruxelles. (Compte chèques postaux no 21,855 de M. Gustave L. Gérard.)

NOS PLANCHES

BANQUE BELGE DU TRAVAIL A GAND ET CHATEAU A AELTRE-SAINTE-MARIE

Architectes : Les frères O.-H. et A. Van de Voorde.

PLANCHES 5 et 6 : *Banque belge du Travail à Gand.*

La façade principale se développe dans une rue de largeur normale tandis que les façades latérales se trouvent dans des rues plus étroites. C'est là le motif pour lequel les angles du bâtiment ont été si largement arrondis. Outre l'effet décoratif heureux de ce dispositif, l'accès des rues latérales en est notablement amélioré.

Les lignes de la façade sont sobres; c'est une grande qualité. Certes il importait de donner au bâtiment le caractère d'une banque et l'ensemble éveille immédiatement dans l'esprit un grand parti souvent utilisé déjà dans les établissements financiers construits en ces dernières années.

Les architectes O.-H. et A. Van de Voorde frères, qu'on classe parmi les modernistes les meilleurs, bridés en quelque sorte par la nécessité de répondre aux exigences de leur programme et peut-être aussi par les suggestions de leurs clients, sont cependant parvenus à réaliser fort heureusement une conception bien personnelle.

Les façades sont édifiées en roche blanche d'Euville pour la tonalité générale avec quelques motifs de marbrerie. La ligne massive de la plinthe est exécutée en granit artificiel. Les grands pieds-droits voisins des angles arrondis sont rehaussés de beaux bas-reliefs dus au ciseau du sculpteur Verbanck; ils représentent les diverses phases du travail dans les industries textile, du métal, de la pierre et des mines.

Les groupes allégoriques couronnant les grands pieds-droits symbolisent le Commerce et l'Industrie, les Sciences et les Arts.

Le plan lui-même réunit au rez-de-chaussée, dans un espace relativement restreint, tous les services d'une banque avec son hall, ses guichets, ses parloirs, ses bureaux d'administrateurs et ses loges d'huissiers. Le logement du concierge et un petit hôtel avec garage d'auto pour le directeur occupent cependant à peu près un tiers de la superficie. D'autres guichets et un certain nombre de salles d'assemblées constituent

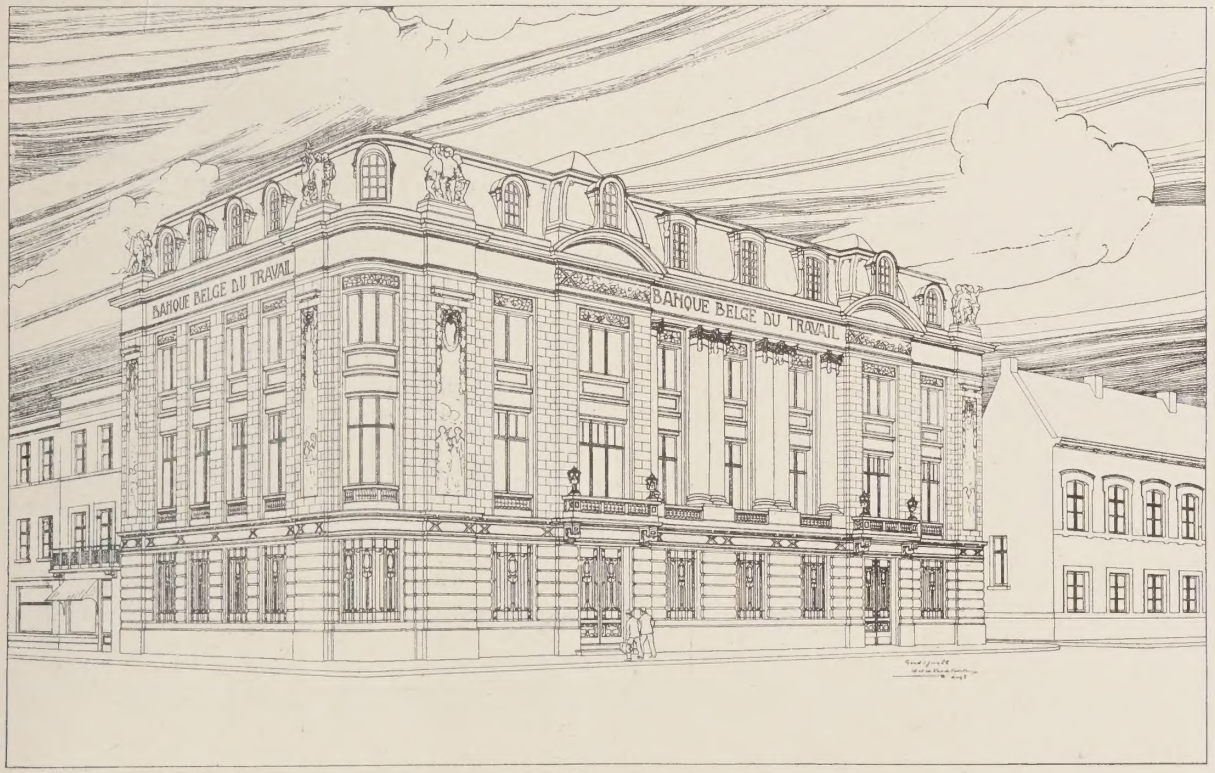

Architectes : O.-H. & A. Van de Voorde.

Banque Belge du Travail à Gand. — Perspective d'ensemble.

BANQUE BELGE DU TRAVAIL — GAND —

1e ETAGE

Gand 1 juin 22
Oct. Van de Voorde
22 arch.

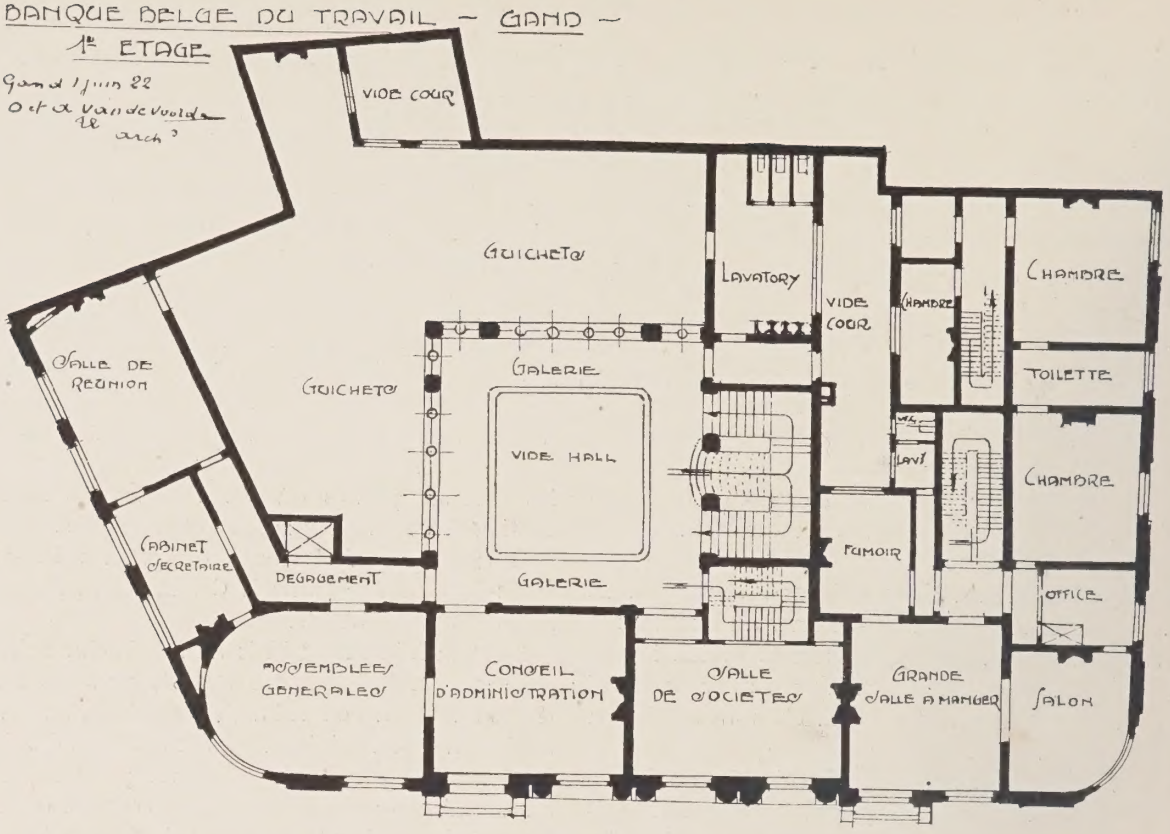

BANQUE BELGE DU TRAVAIL — GAND —
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

Gand 1 juin 22
Oct. Van de Voorde
arch.

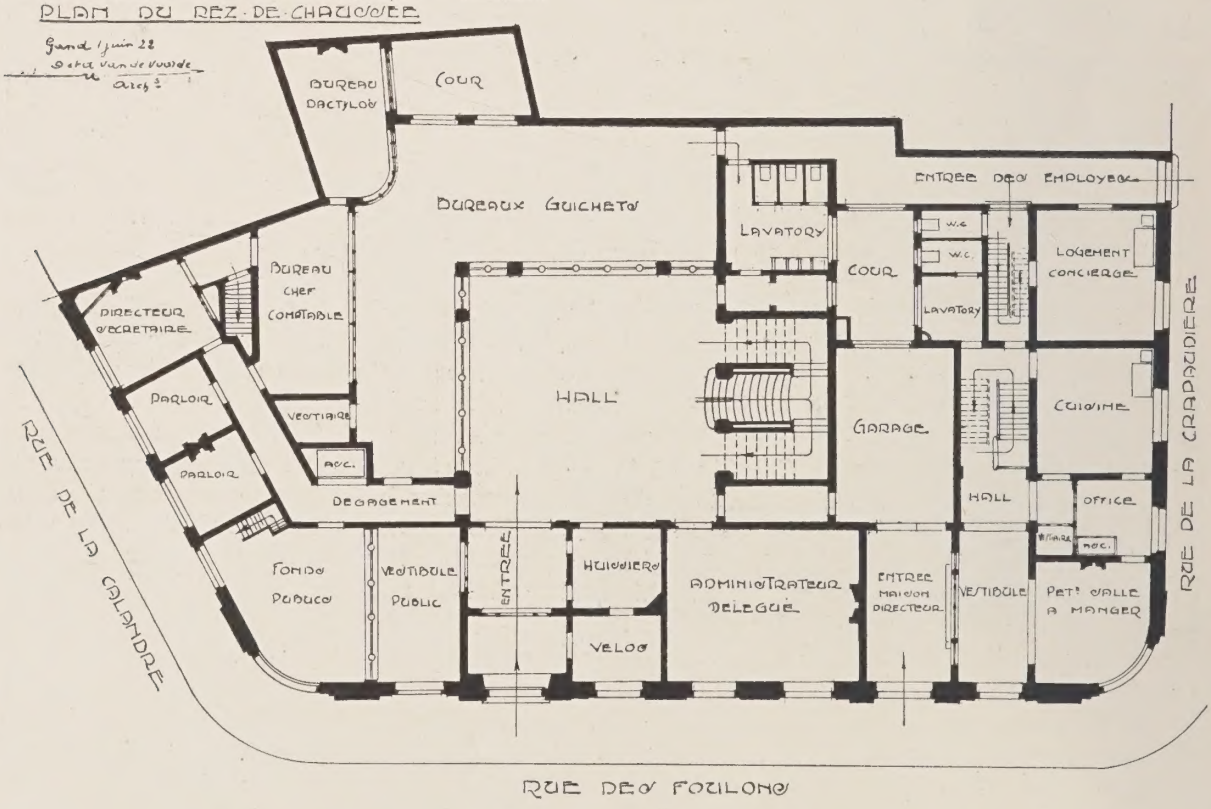

l'étage principal ; le trésor et les salles des coffres-forts, dégagées par un hall central, sont situés dans les sous-sols.

Pour la décoration intérieure, nous retrouvons nos Van de Voorde « modernistes » dans quelques détails.

Le vestibule public et le hall sont construits en marbre, la ferronnerie et les vitraux, comme aussi le mobilier et la décoration murale ont une expression bien moderne, avec des lignes simples et tranquilles qui dénotent que les architectes ont cherché à éviter ici de tomber dans l'écueil d'un luxe solennel que l'on rencontre, hélas, trop dans les banques « capitalistes ».

Ils y ont réussi et notamment l'ensemble de la salle du Conseil, que nous publions, a un grand caractère de simplicité.

***

Si l'ensemble, répétons-le, malgré sa sobriété éveille bien l'idée d'une banque semblable aux autres établissements bancaires que nous connaissons, nous n'y voyons guère l'indication que cette banque est filiale de la plus puissante coopérative socialiste et aussi la plus prospère parmi les organismes ouvriers en Belgique.

C'eût été l'occasion pour nos confrères, et nous aimons à croire qu'il en aurait été ainsi s'ils n'avaient pas été tenus par certaines directives reçues de leurs clients, c'eût été l'occasion, disons-nous, d'édifier un monument d'une formule franchement nouvelle, audacieuse, révolutionnaire même, attestant l'indépendance entière des idées qui ont permis sa réalisation. Au contraire, la formule « classique » a prévalu et dans les façades tout au moins, nous ne retrouvons presque plus rien des hardiesses franches dans leur simplicité, des bâtiments de l'Exposition de Gand 1913. Sur ce point l'évolution d'Oscar-Henri Van de Voorde, lequel nous est particulièrement connu, est très caractéristique car si le détail serré et bien personnel de même que la mise en œuvre de matériaux modernes dénotent le chercheur et le novateur, l'ensemble est assurément « classique ». Son grand ordre ionique de colonnes engagées, ses balustrades sages et correctes, sa corniche avec ses frontons cintrés, sa toiture avec ses œils-de-bœuf ovales, ses groupes allégoriques d'amortissement et la symétrie absolue de la façade principale accusent la volonté nette d'un grand parti classique. Celui-ci abandonne la démarcation entre le côté banque et le côté habitation qui aurait pu séduire l'artiste mais qui aurait alors été défavorable à l'aspect d'unité et de grandeur qui a été visiblement poursuivi.

Architectes : O.-H. & A. Van de Voorde. Cliché : Ch. De Wilde.

Banque Belge du Travail à Gand. — Hall du public.

Oscar-Henri Van de Voorde, aujourd'hui arrivé à la pleine possession de son talent, est depuis 1920 directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand. Nul choix n'aurait pu être plus heureux. Relativement jeune encore, il est né en 1871, il a derrière lui un passé très brillant : grand prix d'architecture à Gand en 1894, puis professeur du cours supérieur d'architecture, du cours d'histoire de l'ornement et du cours d'art décoratif à l'Académie de la ville natale, il participe aux expositions de Turin 1902, de Milan 1906 et de Paris 1911, où ses œuvres lui valurent un tel succès que sans hésitation les promoteurs de l'Exposition internationale de Gand 1913 lui confièrent la tâche enviée d'édifier la salle des fêtes, les halls et les bâtiments de l'Exposition.

Tous nos confrères se rappeleront encore la réussite personnelle de cette vaste conception, si vivante et si fraîche, l'une des dernières manifestations de notre art avant la période de sommeil engendrée par la guerre. Placé maintenant à la tête de l'importante école de Gand, notre distingué confrère ne manquera pas de répandre parmi la jeunesse studieuse les fruits de son expérience et de son talent prime-sautier. Dans la période troublée que nous traversons, c'est pour nous un réconfort de savoir en de telles mains la tâche de diriger les efforts des jeunes artistes gantois dans les voies de l'art, du progrès et de la réussite.

Architectes : O.-H. & A. Van de Voorde. Cliché Ch. De Wilde.

Banque Belge du Travail à Gand. — Salle du Conseil d'administration.

Planches 7 et 8 : *Château « Le Blekkervyver » à Aeltre-Sainte-Marie.*

Au milieu d'un site merveilleux, dans un parc boisé d'une centaine d'hectares, en pleine nature s'élève le château « Le Blekkervyver » dû au talent de nos confrères gantois O.-H. et A. Van de Voorde. Au delà du château, du côté opposé à l'entrée principale, s'étend un admirable jardin français digne d'être comparé aux plus beaux tracés du XVII^e siècle. Cette vaste demeure seigneuriale est largement traitée dans le style de l'époque Louis XIV en tenant naturellement compte des exigences modernes.

L'emplacement du château a été choisi de façon à découvrir des divers locaux, les plus beaux points de

vue et les grandes drèves du parc. De spacieuses terrasses s'ouvrent sur trois des faces du château et cette disposition permet aux habitants de jouir de la vue des sites environnants à tous les moments de la journée, suivant la position du soleil et toujours à l'abri des vents. Des pavillons d'entrée, des orangeries, des serres, écuries et garages complètent les services du domaine.

Les façades sont traitées largement, à grandes lignes sobres dont la simplicité s'harmonise heureusement avec le caractère sévère et grandiose du parc. La pierre blanche domine avec les soubassements en petit granit, les briques de parement sont des briques hollandaises grises. Toutes les ferronneries, distribuées discrètement, sont d'une ligne élégante et caractéristique, leur exécution mérite une mention spéciale. Quant à la distribution intérieure, elle est conçue pour donner satisfaction à toutes les exigences de la vie moderne avec un grand hall central de dégagement au rez-de-chaussée, le tout gardant le caractère d'homogénéité réclamé par l'adoption d'un style bien déterminé.

***

Comme pour la Banque belge du Travail, les architectes, modernistes de tendance, se sont trouvés devant le problème de devoir traiter toutes les constructions dans un style d'une époque antérieure, style soumis à des règles conventionnelles bien rigides. On voit de suite que l'étude de cette importante construction a passionné nos confrères lesquels ont prouvé souvent d'ailleurs dans l'exercice de leur profession à quel point ils estimaient l'art des temps passés dont ils connaissent toutes les ressources et dont ils ont si souvent fait ressortir toutes les beautés.

La réussite de leurs efforts est une nouvelle preuve que le caractère moderne doit fatalement surgir des conceptions de ceux qui ont fait de fortes études et qui connaissent à fond leur métier. Les architectes Van de Voorde sont de leur époque par l'habileté avec laquelle ils traitent un programme qui a évolué à plus d'un point de vue depuis le jour où pour la première fois il a été posé.

La soumission aux lois d'un style bien défini et la nécessité de répondre à de nouvelles exigences jadis inconnues réclament de l'artiste, une assimilation complète et respectueuse de l'œuvre du passé d'abord et une volonté ferme de faire œuvre personnelle, nouvelle, prenant date et qu'on pourra ranger plus tard parmi les œuvres d'une époque bien déterminée, la nôtre, sans hésitation. Cette double condition est complètement remplie dans l'œuvre dont nous avons la reproduction sous les yeux ; c'est du bon et du vrai modernisme.

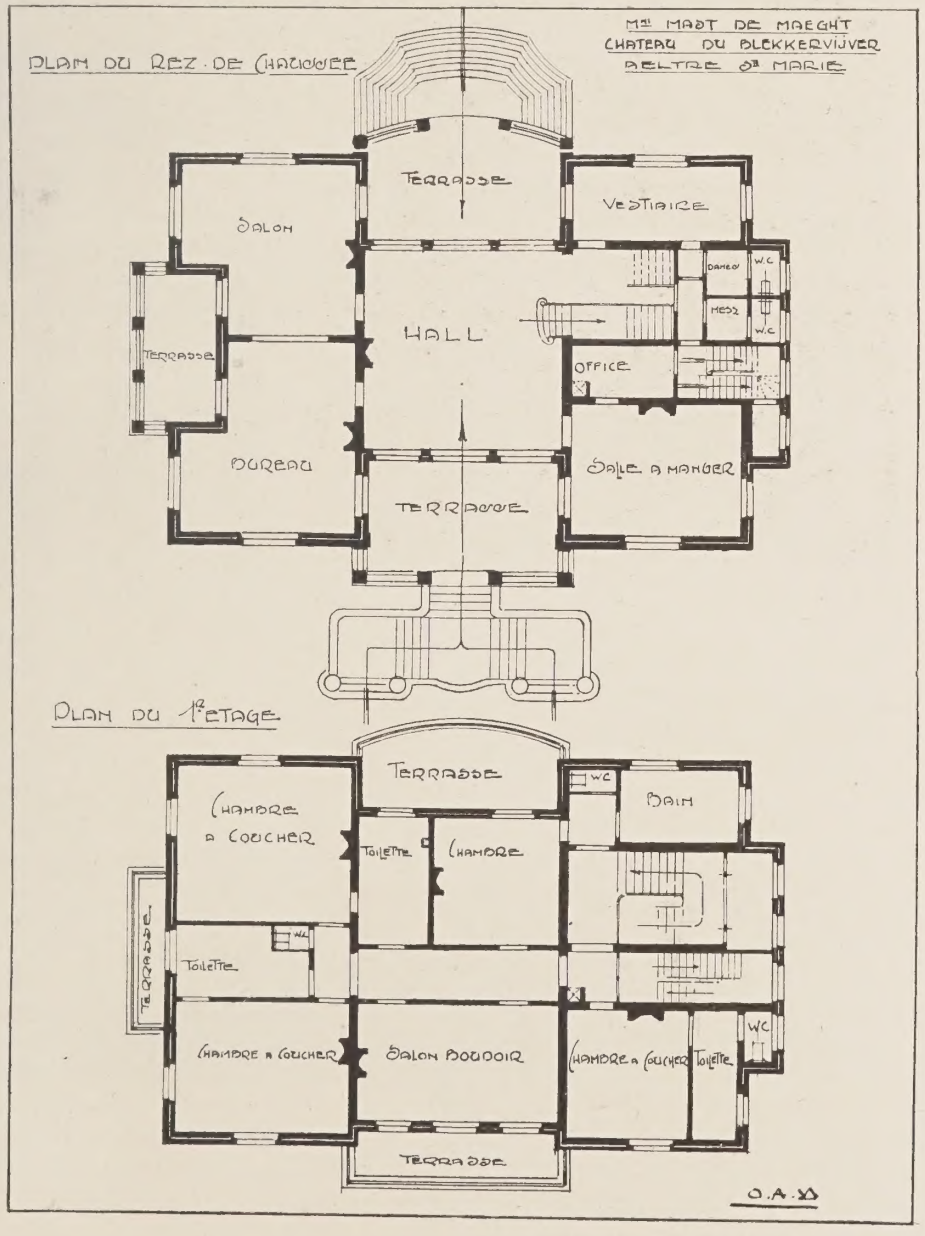

Architectes : O.-H. & A. Van de Voorde.

CHATEAU A AELTRE-SAINTE-MARIE.
ENTRÉE FAÇADE POSTÉRIEURE.

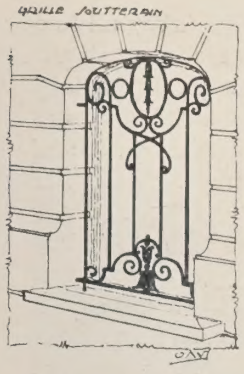

Car ne nous trompons pas, il y a modernistes et modernistes.

***

Qu'il nous soit permis d'émettre à ce sujet quelques réflexions à propos d'un article récemment publié par la revue française « L'Amour de l'Art » (avril 1923) et reproduit par « Le mouvement communal » (octobre 1923).

Dans cet article, M. Fierens-Gevaert, le distingué conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, prend la défense des architectes si souvent ignorés de la critique contemporaine. C'est un grand honneur pour nous de rencontrer enfin un lettré qui s'efforce de faire connaître à ses lecteurs l'état actuel de l'art architectural en Belgique et à ce point de vue la courageuse initiative de M. Fierens-Gevaert mérite d'être signalée et applaudie. D'esprit large et très indépendant, il nous permettra, sans rancune, de ne pas être tout à fait d'accord avec lui dans l'analyse qu'il fait du mouvement moderniste chez nous. M. Fierens-Gevaert cite beaucoup de noms, trop de noms et nous eussions préféré un classement un peu plus sévère entre ce que le mouvement moderniste a réellement produit d'efforts sincères et les hardiesses frisant le ridicule que se sont permises quelques extravagants.

Parmi les maîtres incontestés qu'il cite, plus d'un aura été fort étonné de se voir en compagnie de gens qui eux-mêmes auront été ahuris, surpris et flattés de se voir hissés sur un tel pavoi!

« Ah ! si l'État, par extraordinaire, discernait les vrais artistes ! » s'écrie M. Fierens-Gevaert. Si celui-ci par sa longue nomenclature a cru aider l'État à sortir de l'ignorance où nous savons tous qu'il croupit, il s'est magistralement trompé. Quelques reproductions illustrent l'article que nous avons sous les yeux. L'auteur qualifie de chefs-d'œuvre ces diverses manifestations de l'art moderne et nous nous demandons avec inquiétude quels qualificatifs il pourrait appliquer aux maisons, châteaux, édifices civils et religieux qui font l'orgueil de nos vieilles cités et la renommée de la Belgique?

Si les braves conseillers communaux, lecteurs assidus du « mouvement communal » se disposent à jouir de la vue des œuvres prônées dans l'article qu'on leur offre, ils courent au-devant de quelques moments de douce gaieté, mais le résultat qu'ils en retireront sera maigre et il y a des chances que l'art architectural soit tout aussi ignoré qu'auparavant chez eux.

***

Répétons-le, et de nombreux exemples appuient notre thèse, pas n'est besoin de citer des noms, à la base de la pratique de tout art il est indispensable que celui qui s'y consacre connaisse avant tout et pardessus tout ce que nous pourrions appeler « les rétroactes de l'affaire ». Une étude complète et serrée des styles des diverses époques est de toute nécessité aussi bien pour l'architecte que pour le peintre et le sculpteur ; la connaissance de l'histoire des peuples civilisés en corrélation avec l'évolution de l'art doit accompagner cette étude. Pour l'architecte, en particulier, la connaissance approfondie de l'art de la construction est une condition *sine qua non* de la réussite. Tous les grands architectes modernistes aussi bien que les non-modernistes (y a-t-il vraiment des non-modernistes?) ont été des praticiens de premier ordre.

Après avoir communié avec le passé et avoir acquis la connaissance des efforts et des résultats des générations artistiques antérieures, on sera armé et bien armé pour produire à son tour avec toute l'indépendance d'esprit nécessaire, mais avec la certitude de ne pas rééditer certains efforts vains et infructueux, jadis abandonnés, et que nous voyons cependant encore surgir si naïvement autour de nous.

L'architecte qui, connaissant et admirant l'œuvre du passé, se donne entièrement au problème posé devant lui, fera fatalement, s'il est sincère, œuvre moderniste. Nous irons plus loin et nous dirons que l'architecte sincère et instruit dans son art ne peut

Architectes : O.-H. & A. Van de Voorde.

Château à Aeltre-Sainte-Marie. — Entrée du parc.

faire que du moderniste. L'ignorant et l'intrigant n'ayant aucun bagage artistique ou dont l'instruction n'est que superficielle, feront fatalement du pastiche de ce qu'ils voient autour d'eux.

« Le modernisme engendra les plus sottes caricatures à Liége, Anvers et Gand comme à Bruxelles, » dit M. Fierens-Gevaert. C'est bien vrai et c'est à cette seconde catégorie de soi-disant novateurs que nous le devons.

L'architecture n'est pas seule à traîner ces épaves. La peinture et la sculpture, comme aussi la musique ont leurs tristes modernistes, aussi naïfs qu'ignorants, et ces arts aussi en souffrent, indiscutablement.

M. Fierens-Gevaert est d'ailleurs admirablement placé pour ne pas l'ignorer. Nous eussions aimé le voir séparer le bon grain de l'ivraie, l'autorité dont il dispose aurait contribué à éclaircir quelque peu la situation actuelle.

J. CALUWAERS.

LA VIEILLE BOUCHERIE A ANVERS [1]

L'*Émulation* a, antérieurement publié, dans son fascicule de février 1912, une courte étude accompagnée de plans, coupes et vues photographiques (planches nos 7, 8 et 9) de la Vieille Boucherie à Anvers. Maintenant que, sans en déparer aucunement la beauté, l'aménagement de cet édifice en Musée d'Art industriel est sur le point de se terminer, nous pensons le moment venu de compléter cette première étude.

Comme participant au Ve Congrès international des Architectes, nous avons rapporté de notre visite à la prospère cité flamande un souvenir si vivace, que nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour rappeler ici la cordiale hospitalité que nous réserva notre doyenne d'âge la Société royale des Architectes d'Anvers. Nous conservons, dans toute la spontanéité de leur beauté matérielle et intellectuelle, les visions successivement entrevues des splendeurs que constitue la mâle et glorieuse chanson de notre métropole commerciale : le Musée Plantin, la Maison de Jordaens, la Cathédrale, l'Hôtel de ville, la Grand'Place et la Maison des Gildes, l'antique quartier pittoresque et la Vieille Boucherie, le fleuve aux larges replis de reptile, les bassins vibrant d'activité. Et puis encore cette rade fascinatrice, aux lignes et aux plans larges, qui laissent au visiteur une impression inoubliable; témoins de toutes les époques, ils glorifient le triomphe de l'énergie humaine mise au service des œuvres de paix et synthétisent, aux points de vue les plus divers, le caractère hardi, l'âme fière et ardente de ce peuple qui tant de fois, par ses arts et ses lettres, sa science et son commerce, joua dans l'histoire un rôle universel.

Il n'y a pas un demi-siècle, Anvers vu du fleuve, *Anvers-Rivage*, présentait une unité esthétique d'aspect bien différent de celui que nous admirons aujourd'hui.

Nombreux encore sont ceux qui peuvent attester du charme unique qui émanait de cet ensemble pittoresque formé par le *berceau* de la Cité. Nos peintres et aquafortistes, parmi lesquels nous mentionnerons tout spécialement feu J. Linnig et H. Schaeffels, en ont reproduit les coins les plus fameux. C'est à eux que nous renvoyons nos lecteurs. « Tout ce vieil Anvers, » écrit Beeteme, « était rempli de souvenirs, de reliques des temps passés, qui faisaient songer aux bâtisseurs du *Werf*, aux apôtres qui foulèrent le sol du *bourg*, aux anciens ducs et burggraves de l'antique marquisat du Saint-Empire; il y avait là des coins de rues pittoresques chers aux artistes et aux amateurs d'imprévu, des façades curieuses, des portes remarquables; il a fallu que tout cela disparût pour faire place aux quais que réclamait le commerce. »

Nous ne songeons pas à condamner l'acte qui exécuta pareil ravage. Il est permis, toutefois, à toute âme artiste de le regretter. Bien peu de choses furent sauvées. De l'ancien bourg, seul le vieux et vénérable *Steen* survécut. Hélas, restauré et consolidé, isolé et perdu dans le cadre rectiligne et ouvert que constituent les quais spacieux, étrangers à son milieu originel, il semble s'être dépouillé de toute trace archéologique et être devenu un monument de la ville nouvelle.

Bien plus intéressante est, par contre, la minime portion de rues qui composent le quartier populeux, nettement limité par la Grand'Place et le canal au sucre. Cruellement amputé par le tracé des quais, il a cependant gardé son aspect de naguère.

Incomparable toutefois au magnifique ensemble disparu, c'est de lui que Henri Hymans écrivait dans la *Belgique Illustrée* : « Il faut convenir que la Belgique ne possède pas d'ensemble plus caractéristique que celui formé par la Vieille Boucherie avec les rues qui l'environnent. Chaque pas y réveille l'écho des siècles disparus. Par l'imprévu de ses dispositions, tout ce quartier semble l'œuvre de quelque habile metteur en scène. Rien n'y manque, ni le pittoresque de la ligne ni la vigueur du coloris. C'est un pur régal d'artiste et d'antiquaire de suivre, à travers leurs sinuosités multiples et leur enchevêtrement capricieux, les rues des Tonneliers, des Trois-Jambons et du Fromage, rues que la hauteur des façades plonge dans un demi-jour perpétuel, et où les constructions encore importantes découpent sur le ciel leurs galbes au profil tourmenté. » De cette partie de l'ancienne ville, les abords immédiats de la Vieille Halle aux Viandes constituent le coin le plus curieux. Le tracé des rues y date de la toute première exten-

1. Voir planches 9 à 12.

Architecte : Herman de Waghemaekere.
La Vieille Boucherie à Anvers. — Façade vers l'Escaut.

sion. Le bourg, à l'étroit, s'est dégorgé le long de son fossé et sur le glacis, et sa voirie nouvelle emprunte fidèlement le contour de l'enceinte. Les artères primaires de pénétration, dont il ne subsiste que la *Zirkstraat*, continuation de l'ancienne *Zakstraat*, et des impasses de liaison dévalant vers le fossé, la coupent. Toutes portent, conformément à la coutume ancienne, le nom de leur origine ou de leur destination. Ce sont en contre-bas : la rue Fossé du Bourg, *Borghtgracht*, et le restant du Pont aux Anguilles, *Palingbrug*, toutes deux primitivement bâties sur un côté seulement et arrosées par le fossé du bourg. Ce ne fut qu'en 1498, après Pâques, qu'on commença à remblayer celui-ci; il ne fut permis d'y construire qu'en 1516. Les nouvelles bâtises qui s'y élevèrent s'appuyèrent, en partie, contre le mur de l'enceinte, dont un vestige existe encore en cet endroit. Sur le glacis, la rue des Bouchers, *Beenhouwersstraat*, forme, avec la rue des Tonneliers, ce qui reste de la première artère concentrique. Elle descend en pente douce vers les quais. Comme le suggère son nom, les bouchers y avaient élu domicile. Augustin Thijs nous apprend, dans son *Histoire des rues et places publiques d'Anvers*, qu'ils ne pouvaient habiter ailleurs que dans les rues des Bouchers, des Tonneliers et de la Rôtisserie, *Branderijstraat*. Aussi dès 1280 y établirent-ils une halle, dont le même auteur indique l'emplacement sur le plan illustrant son ouvrage, au coin de la rue des Tonneliers et de l'impasse des Crabes, *Krabbenstraatje*. D'abord partagée de concert avec les marchands de grains et les boulangers, elle servit, à partir de 1298, à l'usage exclusif des bouchers.

Le début du XVI^e^ siècle trouve la cité commerciale en pleine voie de prospérité. Les gildes et corporations sont à l'aurore de leur puissance. Comme la ville elle-même, qui étouffe déjà dans la circonférence de sa quatrième extension datant de 1410, elles tendent vers l'épanouissement. L'ini-

tiative en revient à la Corporation des Bouchers. Alors que la maison de l'Ancienne Arbalète, *Oude Voetboog*, Grand'Place, n'est construite qu'en 1513, ils obtiennent, le 20 juillet 1500, l'autorisation d'élever une nouvelle halle aux viandes dans le voisinage immédiat de l'ancienne. C'est le bel et somptueux édifice qui, actuellement encore, fait notre admiration. Témoin des premières heures de prospérité, il se trouve enchâssé dans le cercle de rues qui le virent naître tel un rubis aux belles tonalités rouges dans les anneaux d'un bracelet d'or.

Sa façade principale est tournée vers la rue des Bouchers. Toute cette partie de la construction se dresse sur l'antique glacis, tandis que la partie d'arrière repose sur une voûte surplombant l'ancienne voie longeant le fossé comblé, et dans lequel descendent les fondations de son pignon postérieur. L'édifice se trouve dégagé de toutes constructions par d'étroites et typiques impasses, dénommées *Reepstraat* et *Drij Hespenstraat*. La première est à gradins, tandis que la seconde se caractérise et par la rampe qui la ramène au niveau du *Borghtgracht*, et par le calvaire qui orne le mur de la Halle. A part la nouvelle percée faite vers les quais et qui manque indubitablement d'harmonie et de goût, l'unité esthétique d'ensemble de l'édifice et de son entourage est parfaite et peut être citée en exemple.

La Vieille Boucherie à Anvers.
Escalier du XVI^e^ siècle de la maison démolie *Het Rozeke*, Marché-au-Bétail.

L'aspect du bâtiment est monumental. Immense quadrilatère, il mesure 44 mètres de profondeur sur 16^m^ 50 de largeur. Son ordonnance est des plus sévères, sans être maussade; qualité dont il est redevable à l'alternance harmonieuse de l'appareil foncé de ses briques et des assises claires de pierre blanche. Quatre tourelles d'angle, hexagonales, couronnées de clochetons, relèvent la ligne tombante des pignons de front en forme de gradins. Une tourelle semblable, mais un peu plus forte, s'appuie au milieu de la façade méridionale.

Les fenêtres, que séparent de massifs contreforts jusqu'à hauteur des toits, sont au rez-de-chaussée en ogive et divisées par des meneaux flamboyants; il y en a six sur chaque long côté, deux sur chacune des faces en pignon. Celles de l'étage sont carrées, divisées par une croix en pierre. Dans les pignons à gradins, plusieurs rangs superposés d'ouvertures de cette dernière espèce, dénotent chez l'auteur un sens parfait du jeu des pleins et des vides.

Ce vaste et solide édifice est l'œuvre de Herman De Waghemaekere, dont le fils Dominique fut l'architecte de la Vieille Bourse. Commencé en mars 1501, il se trouva achevé en 1503, année où les bouchers s'y installèrent et y vendirent leur viande. Ce n'est pas sans raison que F.-H. Mertens, dans la notice qui accompagne la gravure de J. Linnig dans son *Album historique de la ville d'Anvers*, se montre sceptique à cet égard. « Jusque-là, » écrit-il, « nous admettons l'assertion du chroniqueur, mais on a tort d'en inférer que le bâtiment fut achevé en deux ou trois années. Que le lecteur jette un coup d'œil sur notre planche, et il reconnaîtra que dix ans pour parfaire une construction si élevée et si solide ne seraient rien de trop, surtout eu égard à l'époque où la solidité primait la célérité que l'on met à bâtir de nos jours. »

Quoi qu'il en soit, cette promptitude ne nuisit en rien à la bonne construction ni au bon goût qu'accuse l'œuvre : elle nous parvint intacte à travers les siècles, sans même avoir dû subir les risques d'une restauration, dans le sens propre du terme.

L'édifice resta la propriété de la corporation jusqu'en 1799. Cette année marque le début de ses déboires : le 8 mai, la République française, qui avait supprimé les corporations, le vendit comme bien national, moyennant la somme de trois cent cinquante mille francs payables en assignats. Les acheteurs furent quelques bouchers, restés secrètement unis et qui comptaient sur des temps meilleurs. En attendant, ils donnèrent à bail l'immeuble comme salle de spectacle et de réunion et y installèrent des ateliers d'artiste. C'est là que travaillèrent entre autres, De Keyser, Geefs et Wappers; ce dernier y peignit sa *Bataille des Éperons d'Or*.

Cet état de choses perdura ainsi jusqu'au jour où se posa urgent le problème d'importantes réparations. Effrayés, sans doute, par l'importance de la dépense, et définitivement fixés sur l'inutilité de leurs espérances, les propriétaires cédèrent leur bien, en septembre 1841, au négociant Peyrot-van Bommel. Dès lors, l'édifice servit de magasin jusqu'en 1899, époque où la ville d'Anvers, répondant aux vœux de la population intellectuelle, en fit l'acquisition à la famille Peyrot pour la somme de 300,000 francs; il fut décidé qu'il servirait de musée d'art industriel.

Ainsi fut sauvé, pour les générations futures, ce vétéran de nos gloires anciennes. Les travaux qui furent exécutés, sous la conduite du défunt architecte de la ville Alexis Van Mechelen, furent des travaux de consolidation et de remise en état intérieure plutôt que de restauration. Ce travail, fut terminé en 1912; en juin 1913, les salles du rez-de-chaussée, aménagées en musée, s'ouvrirent au public.

Ces salles, malgré la beauté de leur état actuel, ne donnent qu'une faible idée du luxe déployé dans l'ornementation intérieure de l'édifice. Il paraît qu'au début de sa transformation en magasin, on pouvait y admirer des décorations en marbre, sculptures et peintures. De toutes ces richesses, rien n'a subsisté, si ce n'est la marbrerie de la cheminée monumentale de la salle de réunion.

Intérieurement, l'édifice se compose d'un sous-sol, directement accessible du passage en caniveau, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de quatre autres dans les combles mêmes. Chaque étage forme un local unique, que divisent, en deux parties égales sur toute sa profondeur, dans les sous-sols, un mur de refend sur lequel retombent deux immenses voûtes en berceau; au rez-de-chaussée, six piliers à colonnettes élancées d'où jaillissent les nervures légères des voûtes à ogives; au premier étage, des piliers carrés à arcades portant le gîtage apparent en chêne; au second étage enfin, et, montant à mi-hauteur des combles, un mur de refend plein, muni seulement de deux embrasures de portes. Des ouvertures réservées dans les gîtages des combles permettent d'en admirer la belle structure et les dimensions colossales. Il paraît que celles-ci seront fermées d'ici peu, à l'exception d'une ou deux, afin de permettre une surface d'exposition plus grande.

Le grand local du rez-de-chaussée formait jadis la Halle proprement dite, où la viande était étalée. Elle n'était accessible au public qu'à certaines

heures du jour. Chaque boucher y avait sa place fixe, tirée au sort tous les trois mois. Il était strictement interdit aux femmes de boucher, qui n'appartenaient pas de naissance à la corporation, de paraître aux côtés de leurs maris derrière les bancs d'étalage, car ces unions étaient contraires au règlement. Une particularité des plus curieuses est le fait que tous les dimanches on disait la Messe dans l'édifice, à 8 heures. L'autel se trouvait adossé au mur du fond sous la grande baie de gauche : une chapelle spéciale lui avait été ménagée et le séparait du restant de la salle. Au moment de la messe, les portes étaient tenues fermées pendant une demi-heure, et ceux qui se trouvaient dans le bâtiment pouvaient assister à l'office. Nous supposons qu'une communication directe existait entre la chapelle et l'impasse latérale *Reepstraat*, ainsi que semble l'indiquer la porte qui se remarque dans la façade méridionale à hauteur du gîtage du rez-de-chaussée, et qui doit avoir été desservie par un escalier à perron donnant sur les gradins de la rue.

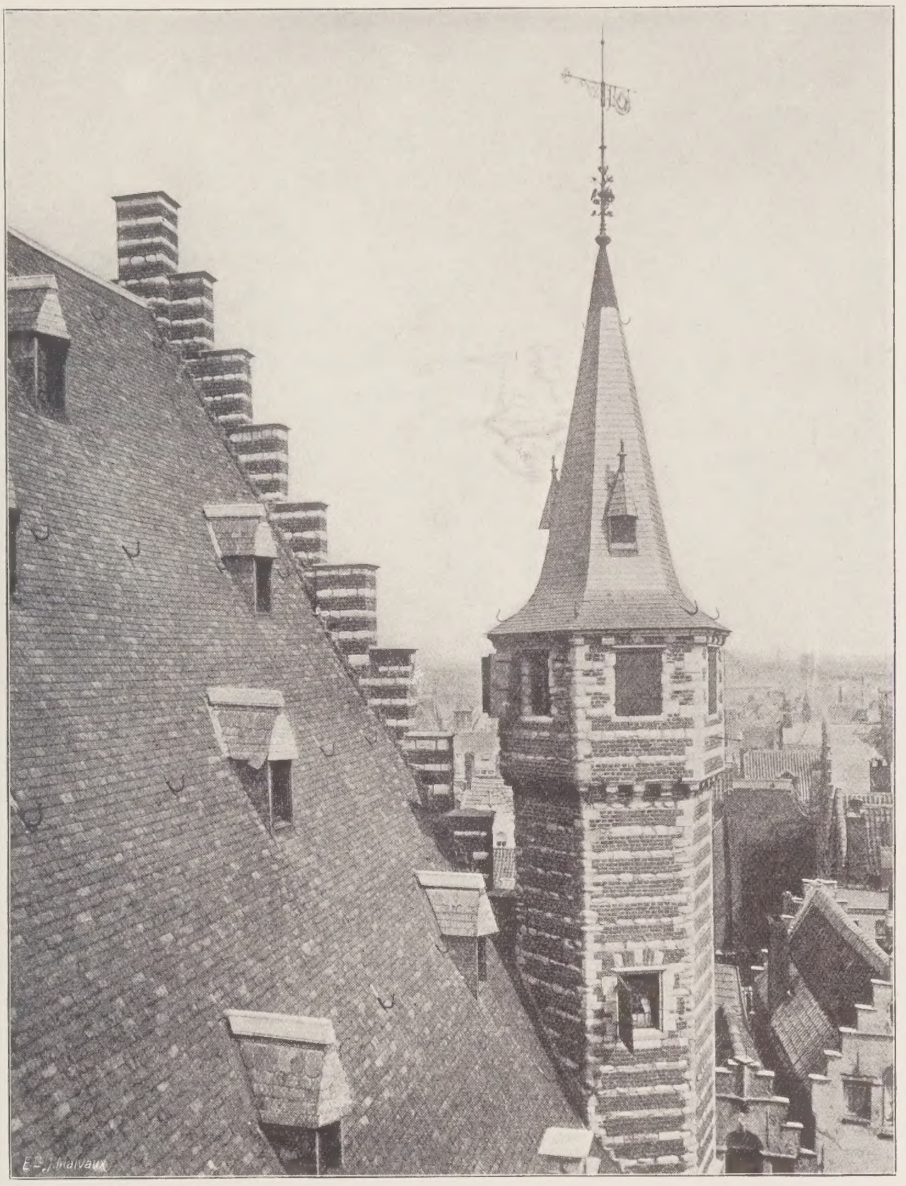

Architecte : Herman de Waghemaekere.

La Vieille Boucherie à Anvers. — Une des tours.

Au premier étage, à front de la rue des Bouchers, avait été aménagée une salle de conseil et de réunion. La salle actuelle, reportée, pour les besoins du musée, de gauche à droite, est nouvelle et formée de diverses pièces anciennes étrangères, à l'exception de la marbrerie de la cheminée qui provient, comme nous l'avons déjà dit, de l'édifice même.

La communication entre les étages se fait par les escaliers à hélice des tourelles hexagonales. L'escalier de la tourelle centrale, le plus important, conduit directement de la rue aux étages et à la cave, sans donner accès au rez-de-chaussée. Des escaliers des deux tourelles à front de la rue des Bouchers, celui de droite (face à l'édifice) mène de la rue aux étages, tandis que celui de gauche établit cette même liaison, mais avec accès de l'intérieur également.

La tourelle du fond, à droite, est la seule qui relie uniquement par l'intérieur tous les étages. Quant à la cinquième tourelle, celle du fond à gauche, un ascenseur y a été installé, afin d'éviter aux visiteurs la fatigue des escaliers tournants.

L'adaptation de la vieille halle aux viandes en

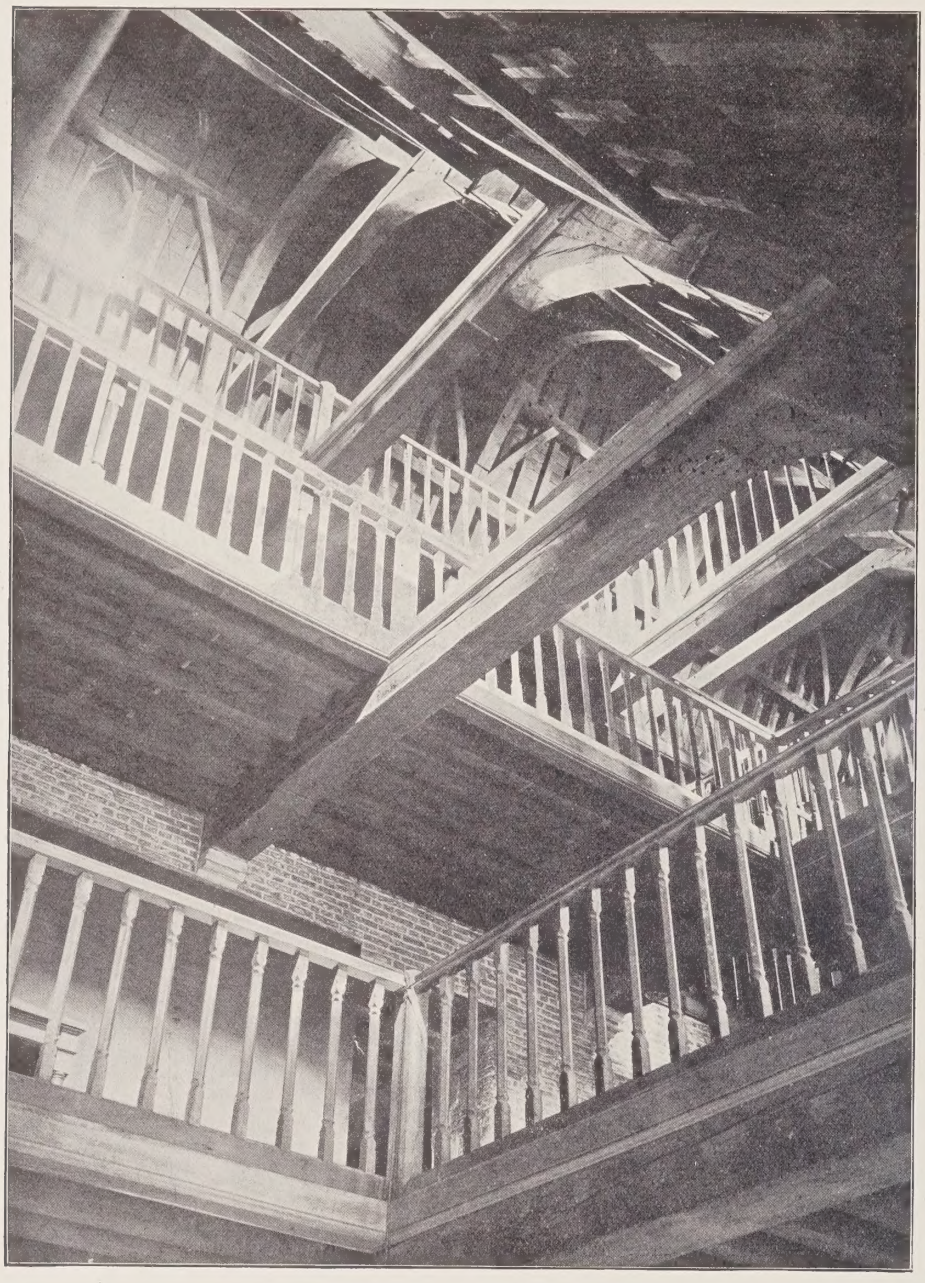

Architecte : Herman de Waghemaekere.

La Vieille Boucherie à Anvers.
Détail de la charpente.

musée a été réalisée de la façon la plus heureuse. Contrairement au phénomène regrettable que nous voyons fréquemment se produire en pareils cas, on peut dire qu'elle n'a créé aucune dissonance esthétique entre les divers objets exposés et le cadre ancien; que loin de nuire à la beauté des proportions et des détails de l'architecture, elle concourt, au contraire, à les mettre en relief; qu'enfin, de l'ensemble émane cette sensation de vie qui fait le charme des choses et qui se rencontre si rarement dans un musée, dont la mission même est trop souvent de servir de sépulture aux souvenirs et reliques. Faut-il en chercher le secret dans le gai coloris des voûtes et des pavements, l'éclairage vif, quoique légèrement teinté, des grandes baies, les grandes vitrines sans ossatures presque, qui n'entravent aucunement les perspectives, ou bien aussi dans le parti ingénieux que le Comité conservateur a su tirer, en maints endroits, de la partie constructive elle-même, telles les petites salles du premier étage nichées entre les piliers du mur de refend et qui sont autant de sanctuaires où les objets d'un même groupe se trouvent présentés dans une atmosphère qui est la leur? Nous laisserons aux visiteurs le soin d'en décider, certains qu'ils emporteront de leur visite ce charme pénétrant par lequel nous fûmes nous-mêmes subjugués.

***

Nous ne pouvons terminer cette étude sans dire un mot de l'organisation du musée.

Ainsi qu'il fut exposé plus haut, celui-ci s'ouvrit en 1913, par les salles du rez-de-chaussée. Les premier et second étages ne furent livrés au public que plus tard, la guerre ayant sensiblement entravé toute action, l'une en 1920, l'autre en 1922.

Le fonds des collections provient du musée du

Steen, devenu exclusivement musée historique ; plusieurs dons particuliers et nombre de reliques précieuses sauvées des démolitions d'anciennes habitations sont venus l'enrichir, à preuve ce bel escalier en chêne, dont nous donnons la reproduction, et qui provient de la maison *Het Roseke*, Marché-au-Bétail. En ce moment l'on s'occupe activement, non seulement d'achever l'aménagement des étages des combles, où sera exposé un ensemble intéressant d'objets industriels congolais, mais aussi à former le noyau d'une documentation bibliographique, à l'exemple de celle existant au Musée des Arts industriels à Paris, et dont le but est de permettre au premier venu de se documenter instantanément sur n'importe quel sujet, à n'importe quelle époque et dans n'importe quelle contrée ; travail dispendieux et de longue haleine, en considération du fait qu'il sera l'œuvre désintéressée et exclusive de quelques-uns.

La Vieille Boucherie à Anvers. — Fût de colonne XVI^e siècle.

***

Nous sommes heureux de pouvoir, pour clôturer cette monographie, exprimer aux quelques modestes, actifs et érudits travailleurs qui forment le Comité conservateur du Musée d'Art industriel, toute notre admiration pour le beau et utile résultat obtenu et qu'ils s'acharnent à parfaire, toujours sans répit. Nous adressons principalement nos remercîments au distingué et savant conservateur des Musées du Steen et Vleeschhuis, M. Frans Van Claes, auquel nous sommes redevables du meilleur appui dans l'élaboration de notre étude, et formons le vœu que les générations présentes et futures sauront estimer, en en profitant largement, les richesses qu'il a su réunir dans le noble but de favoriser le développement de l'Art industriel.

X. L. C.

Cet article et les planches qui l'illustrent forment, avec l'étude parue en 1912, une monographie complète d'un des monuments civils les plus intéressants du XVI^e siècle.

L'*Émulation*, actuellement à jour, s'efforcera de publier des numéros différents de caractère et de composition homogène. Elle fera, ainsi, d'une année de publication, un ouvrage dont l'éclectisme sera apprécié de nos lecteurs.

Au cours de cette année, le journal consacrera plusieurs numéros à la petite maison bourgeoise d'après-guerre et aux régions dévastées.

N. D. L. D.

S. C. A. B.

SÉANCE ANNUELLE DU 27 JANVIER 1924

La Société centrale d'Architecture de Belgique a tenu sa séance annuelle le 27 janvier dernier, en ses locaux de l'Hôtel Ravenstein, à Bruxelles.

Elle avait organisé à cette occasion, dans la grande salle des fêtes, une exposition fort intéressante des projets soumis à son « Concours annuel d'Esquisses » ainsi qu'au « concours pour un projet de monument et pour un projet de chapelle funéraire », organisé sous ses auspices, par la Société Granitière du Nord, Gaudier-Rembaux, à Aulnoye.

L'*assemblée générale annuelle*, particulièrement nombreuse cette année, eut lieu dans la matinée, sous la présidence du confrère Jean-Baptiste De Win.

Celui-ci, après avoir remercié de sa présence le confrère Delbove, un des anciens présidents de la Centrale en même temps que le plus ancien de ses membres, congratula les confrères de province qui avaient voulu marquer par leur présence leur attachement à la société.

Après avoir donné lecture des télégrammes d'excuses des confrères Moenaert de Bruxelles et Van Elslande de Furnes, le Président donna successivement la parole aux confrères Roosenboom, secrétaire, pour la lecture du rapport du Comité directeur; au confrère Devos, secrétaire du Comité de Défense juridique, pour la lecture du rapport de ce Comité; au confrère Caluwaers, président du Comité de l'Émulation, pour la lecture du rapport sur l'activité de notre organe et au confrère Neirynck, trésorier, qui nous fit l'exposé de l'état des finances de la société.

Le Président eut un mot aimable pour chacun des rapporteurs.

Il dit combien il avait été heureux de la collaboration que lui avait prêtée le confrère Roosenboom, qui fut un secrétaire subtil. Son départ sera regretté non seulement par tous ceux qui le virent à l'œuvre, mais aussi par la gent féminine, car il est le plus poète et le plus galant des architectes.

Il dit au confrère Devos, son estime pour sa jeune activité, pour la régularité et la méthode qu'il applique dans son travail : « ... toujours sur la brèche, travailleur infatigable, il s'est toujours fait un plaisir de fournir à tous ceux qui le sollicitent, des conseils éclairés sur toutes les questions de jurisprudence souvent fort délicates dans notre métier ».

Il dit avec quel enthousiasme, le confrère Caluwaers, le plus jeune de nos « anciens », a continué, après le départ du confrère Dhuicque, la publication de « l'Émulation ». C'est lui qui a donné à notre organe son élan définitif. Le résultat est là, probant : chacun a pu le constater par lui-même et les paroles deviennent inutiles devant l'éloquence des faits.

Il redit au confrère Neirynck, combien la Centrale se trouve heureuse de posséder un tel « trésor de trésorier », aussi parfait confrère, « auquel chacun pourrait confier ses économies, car, malgré les dépenses énormes que nous valurent l'organisation du X^e^ Congrès International et la mise sur pied de « L'Émulation », il reste, grâce à sa gérance quasi miraculeuse, assez d'argent pour nous permettre d'offrir, à tous, vins et cigares ».

Et l'on vida une coupe à la santé des orateurs.

Puis eut lieu la remise des primes aux lauréats des concours de la Société et la séance se clôtura par une charmante manifestation de sympathie envers deux des plus dévoués confrères de la Centrale : *Joseph Jamin* et *Paul Bonduelle*.

— « *Jamin*, dit le président, peut être considéré comme un chevronné civil de la Centrale, car pendant deux années consécutives, il fit partie de notre Comité directeur. Ce fut un travailleur tenace, beaucoup trop modeste, qui, bien qu'il se chargeât toujours des travaux les plus ingrats, resta toujours dans l'ombre, non pas en conspirateur, mais en confrère zélé et dévoué. On se demande pourquoi Jamin ne fut jamais notre président : il a cependant rendu tant de services à notre société et possède toutes les qualités pour devenir un chef, car il a passé par tous les stades de la hiérarchie. Il fut bibliothécaire en 1901, secrétaire-adjoint en 1902 et 1903, secrétaire de 1904 à 1906 et vice-président de 1907 à 1909. S'il ne fut pas président, ce fut sa modestie qui l'en empêcha. »

— « *Bonduelle* est un précieux animateur. Il fut un grand président, toujours sur la brèche. Son inlassable activité a fait merveille et les initiatives qu'il a prises pour le bien et l'honneur de la corporation ne se comptent plus.

Citons-en quelques-unes :

La mise en discussion de la question de la Grande Boucherie.

La mise à l'étude de la réorganisation des concours annuels de la S. C. A. B.

Le mémorial Baucq et Baekelmans.

La proposition d'une commission d'études pour la question des matériaux.

La proposition de protestation contre la publicité sur les monuments publics.

La reconstitution du comité de Tracé des Villes.

La nomination des présidents d'honneur.

La proposition de la commission des Fêtes du Cinquantenaire.

La proposition d'une commission pour la revision du barème.

L'initiative du programme de la Reconstitution nationale.

L'initiative de la commission de la Documentation nationale.

L'initiative de la discussion de la Jonction Nord-Midi.

Parlant au nom de la Centrale, le Président termine :

« ... Nous adressons nos félicitations à ces deux membres zélés auxquels nous nous permettons d'offrir, au nom de tous les confrères, un modeste gage de gratitude et d'attachement et un peu de notre cœur.

Un souvenir est offert aux confrères Jamin et Bonduelle.

***

La Centrale avait, l'après-midi, invité l'architecte-paysagiste M. Jules Buyssens, inspecteur des plantations de la ville de Bruxelles, à donner une conférence avec projections lumineuses. Ce fut un succès pour le conférencier ! L'attrait de la causerie résidait spécialement dans le sujet choisi « Le Jardin belge de demain » qui se trouve rehaussé par la projection de très beaux clichés autochromes.

Il nous est agréable et nous croyons utile pour nos lecteurs de donner ici, en un court résumé, les principes des idées développées par le conférencier.

Quand un Français se trouve devant le problème de créer un jardin, sa première préoccupation est le dessin du plan, l'ordonnance; vient ensuite le problème de l'ameublement en plantes, qui sera agencé, de manière à souligner ce dessin.

Quand un Anglais se trouve devant le même problème, sa première préoccupation est celle des espèces de plantes, des groupements, des scènes végétales qu'il pourra introduire dans ce jardin; vient ensuite le problème d'un tracé, permettant d'installer rationnellement ces plantations, de manière à obtenir le meilleur effet d'ensemble.

Le premier est donc hanté par l'architecture; le second, par la nature. Il y a à cela des raisons profondes de tempérament national, de goût prédominant, de climat.

En effet, les grands peuples sont inconsciemment traditionalistes et réalisent ce que le climat, les conditions de vie leur permettent de réussir le mieux.

L'Angleterre, avec son climat humide et brumeux, est étonnamment favorable aux plantes, qui y donnent des résultats, impossibles à atteindre en France, à quelques régions favorisées près.

Dans les pays de soleil et d'été secs, comme les trois-quarts de la surface de la France, de l'Espagne, de l'Italie, etc., beaucoup de plantes ne peuvent donner une belle végétation qu'une faible partie de l'année et cessent de pousser et de fleurir au cours de l'été, à cause de la chaleur et de la sécheresse; dès lors, le principal attrait du jardin ne peut plus consister que dans son dessin, son architecture. D'ailleurs, dans ce pays de soleil, on fréquente peu le jardin, qui est plutôt un décor à voir de l'habitation. La chaleur estivale rend l'homme paresseux et ne l'incite pas à jardiner, ni à fréquenter quotidiennement son jardin. De là, de tous temps, les deux tendances différentes chez ces deux grands peuples voisins.

Quelle est la position de la Belgique devant ces mêmes problèmes? Tout comme géographiquement notre situation est intermédiaire, entre ces deux pays elle l'est aussi au point de vue du climat : ce dernier moins brumeux qu'en Angleterre, l'est cependant beaucoup plus qu'en France; ce qui fait que, d'instinct, le Belge s'intéresse notoirement plus à la vie des plantes, à leur beauté intrinsèque, aux fleurs décoratives, que le Français.

Nous avons, de par le monde, la réputation que « tout Belge naît jardinier »; aussi, notre climat permet-il d'obtenir une exubérance de végétation, une abondance et une durée de floraison, impossibles à obtenir des neuf-dixièmes des plantes rustiques, dans les trois-quarts de la surface de la France.

Mais cependant, participant à la culture latine, nous apprécions d'instinct la valeur de l'ordonnance, du dessin, de l'architecture des jardins et si l'on voyait jusqu'à ces derniers temps, relativement peu de jardins bien dessinés chez nous, ce n'est pas que le tempérament national y fût indifférent, mais bien, par l'ignorance déplorable de nos praticiens dans l'art des jardins.

Notre tempérament, tout en appréciant la valeur de l'ordonnance des jardins à la française, ne l'apprécie pas dans son expression trop symétrique, solennelle, froide et sèche. Le Belge cultive avec la conscience de ce qui le distingue des grands peuples qui nous entourent, et aime à faire, parmi les diverses manifestations d'art, un triage rationnel et crée, au moyen de ces éléments, des ensembles harmonieux, adéquats à son tempérament.

Si ce dernier se distingue de celui prédominant en Angleterre, par un sens plus sûr de l'harmonie des proportions, qui est le secret de toute belle architecture, il se distingue d'autre part de celui prédominant en France, par un besoin de couleurs, de vie exubérante, qui sont exclues du jardin classique français.

Notre tempérament d'hommes du Nord veut, dans une ordonnance parfaitement équilibrée, la note pittoresque, picturale, dans les formes imprévues de la végétation libre et la poésie qui se dégage de ces éléments de la nature, adroitement introduite dans des jardins bien dessinés.

Enfin, nous aimons les plantes. Elles nous charment par leur vie, leur beauté individuelle de lignes et de couleurs. Nous aimons les cultiver, les collectionner, les sélectionner et les améliorer. En un mot, nous aimons *jardiner* et si trop peu de nos compatriotes sont parvenus, jusqu'à présent, à réaliser ce désir, c'est, tout simplement parce que leur situation sociale les en empêche; mais le désir est là, presque général de posséder des plantes à soi, de les observer, de les cultiver.

Pour que le jardin, au point de vue artistique, nous satisfasse, il faudra donc, à l'avenir, tenir compte de ces caractéristiques, de notre tempérament national : c'est-à-dire, le créer en *architecte*, en *peintre*, en *poète* et en *jardinier*.

Ainsi sera le jardin belge de demain.

Cette causerie charma l'auditoire, qui ne ménagea pas au conférencier les marques de son approbation, et le Président de la Société, en remerciant M. Buyssens, se fit l'interprète de tous pour lui dire combien il avait réussi à captiver ses auditeurs et à les convaincre de la justesse de son raisonnement.

***

Le soir, suivant la tradition, les membres de la Centrale se réunirent en un banquet, qui fut empreint de la plus grande cordialité : ce fut joyeux, ce fut familial.

Une cinquantaine de convives, parmi lesquels de nombreuses dames, étaient réunis.

Le dîner fut servi à la « Taverne Royale » et sur le menu, joyeusement illustré par notre confrère J. Ghobert, on lisait :

« Beaulx amis, je boy à vous tous. Soyez les très bien veruy. »

« Que la repaisaille estoit copieuse et les beuvettes numéreuses. »

Le confrère De Win présidait, ayant à ses côtés MM. Vinck, sénateur, Puissant, le nouveau président, le député Fischer, l'échevin Bernier, le colonel Van Deuren, Buyssens, les architectes Maukels, Bonduelle, Caluwaers, Neirynck, Van Neck, Jamin, Roosenboom, Baude, Mayné, Van Massenhoven, Van Monfort, etc.

Le premier toast fut porté par le président De Win qui prononça l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs, chers Confrères,

Connaissant les sentiments de loyalisme qui animent cette honorable assemblée, je m'en fais l'interprète en souhaitant joie et prospérité à nos augustes Souverains, en vidant nos coupes à leurs santés si précieuses ainsi qu'à la gloire et à l'unité de notre Patrie.

N'oublions pas un souvenir ému à tous ceux qui, par une mort généreuse ont payé si chèrement notre liberté; songeons que, grâce à eux, notre pays fut délivré d'une occupation odieuse, que grâce à eux aussi, nous pouvons célébrer dans la paix, dans la sécurité, cette fête intime.

Nous remercions notre président d'honneur du Comité de Tracé des Villes, M. le sénateur Vinck, ainsi que M. le député Fischer et M. l'échevin Bernier qui ont bien voulu, comme nos aimables invités, M. le colonel Van Deuren, M. Buyssens et les représentants de la Presse, honorer de leur présence cette réunion.

Nous regrettons bien vivement l'absence du président d'honneur de la Centrale, M. Béco, gouverneur du Brabant, ainsi que celle de MM. Buyl et Wauwermans, qui se sont faits à la Chambre, les défenseurs de notre diplôme.

Quoique bien rares sont ceux qui, dans les sphères dirigeantes surtout, apprécient notre art et s'y intéressent, nous ne désespérons pas de voir triompher notre cause si légitime et si noble. Nous aimons à croire qu'un jour, le plus prochain possible, on rendra justice à l'architecte consciencieux et talentueux et qu'on fera une démarcation évidente et péremptoire entre l'artiste qui lutte pour son idéal et celui qui ne vise qu'à faire des affaires lucratives.

J'ai été particulièrement heureux, chers confrères, de voir élire comme président, mon ami Adolphe Puissant. C'est encore un chevronné. En effet, non seulement il fut plusieurs fois conseiller, mais, après avoir rempli avec distinction pendant trois ans le mandat de secrétaire et occupé la vice-présidence pendant deux ans, il ne craint pas d'affronter la présidence. Il est tout indiqué pour me succéder et je suis certain, d'ores et déjà, qu'il remplira le poste que je quitte avec infiniment plus de talent que je ne l'ai fait. Vous trouverez en lui un chef dévoué, actif et très averti, dont les discours, bien pensés et bien dits, vous charmeront, un président qui fera grandir notre organisme en Force, Sagesse et Beauté.

Laissez-moi, chers confrères, m'excuser auprès de vous, avant de vous quitter. Lors de mon élection, je vous ai promis monts et merveilles. Si j'ai tenu l'un, je n'ai pu réaliser l'autre. Aussi continuerai-je à m'attacher à la question de la « Maison des Architectes » que je m'entête à ne pas vouloir considérer comme un « Château en Espagne ».

J'emporte, en partant, le souvenir de nobles efforts consacrés à une bonne cause, je garde la mémoire de belles activités, de courageuses initiatives, de sincères dévouements, de chaudes sympathies.

Et maintenant, selon l'adage populaire : « Le Roi est mort, Vive le Roi », je vous convie à acclamer notre nouveau président. Saluons en lui, l'Artiste et l'Homme. Vidons nos verres à sa santé.

Les deux présidents se donnèrent l'accolade et l' « ancien » céda la présidence au « nouveau », au milieu des acclamations unanimes.

Le président Puissant parla à son tour en ces termes :

Mesdames, Messieurs, mes chers Confrères,

Il est de tradition que le nouveau président inaugure ses fonctions au cours du banquet. On veut ainsi lui faciliter ses premiers pas et lui faire croire que les suivants seront aussi faciles. On l'entoure d'une atmosphère de sympathie, afin sans doute qu'il réagisse et dise à ses confrères tout le bien qu'il pense d'eux.

Je n'y manquerai pas. Je dirai beaucoup de bien des architectes, non seulement aujourd'hui, mais demain et les jours suivants. Ma présidence sera consacrée à cela : *la défense de l'architecte.*

Ainsi, mes premiers pas seront symboliques.

Pour faire connaître, pour faire estimer, pour faire admirer notre profession, si nous avons besoin d'exemples, nous citerons les meilleurs d'entre nous; nous citerons De Win, un architecte type : travailleur, consciencieux, tenace. N'a-t-il pas commencé sa carrière en gâchant le mortier, en maçonnant des murs? Ce dur effort initial, il l'a continué : ce maçon s'est construit une personnalité solide comme un mur et, comme un cœur d'artiste battait sous la blouse, ce mur s'est décoré d'un dessin délicat et charmant.

De Win quittait l'Académie, quand j'y entrais. Le sentiment que les nouveaux professaient pour les anciens

était fait d'admiration, de crainte et d'envie. Devant le grand garçon taciturne et timide qu'était De Win, j'avais eu plus le désir de le connaître et de l'aimer. On racontait de lui des choses extraordinaires. Bonduelle nous rappelait dernièrement qu'à sa sortie de loge pour le prix de 1000 francs, De Win avait des cloches aux doigts, à tenir fièvreusement son tire-ligne, nuit et jour ! Le travail forcené à l'atelier. Puis après, les premiers espoirs et les premières désillusions et la lutte qui commence, la personnalité qui s'accuse, et puis enfin, le succès... bien mérité d'ailleurs. De Win, c'est le travail, c'est la conscience professionnelle admirable, c'est la volonté tenace qui triomphe, enfin. De Win est un homme... et c'est un ami parfait.

Il en est d'autres, j'en vois beaucoup ici présents, dont les qualités sont brillantes, mais je ne veux pas aujourd'hui attenter à leur modestie, excepté pour deux d'entre eux, pourtant, que nous avons fêté ce matin.

Pour Jamin, — un des pilliers de notre maison, que je veux personnellement remercier d'avoir été pour moi un exemple, à mon entrée à la Centrale, — Jamin, tout plein de finesse joviale, tout plein de science et de modestie, que je salue avec respect et affection.

Et toi, Bonduelle ! J'ai aussi à te remercier. Sans que tu t'en doutes et sans que nous en doutions, tu fus un modèle pour nous, dès l'Académie, un guide, un exemple. Nous avons pour toi, pour ton caractère, ta vie, ton talent, une estime particulière que nous n'avouons pas toujours, par pudeur sans doute. Personnellement, j'ai un regret, c'est de ne pas t'avoir suivi d'assez près.

Je ne crains pas manquer d'exemples : il est encore des architectes heureusement; les vieux bâtisseurs de nos cathédrales, de nos hôtels de villes, de nos beffrois ne rougiraient pas de se trouver parmi vous. L'architecture en Belgique a des servants fidèles — nous en sommes tous. Aussi c'est à cette déesse imposante, ingrate parfois et souvent méconnue, mais attirante comme un mystère, aimée malgré tout et malgré tous, que je vous convie à lever nos verres.

Mesdames, Messieurs, à l'architecture !

Cette belle allocution du nouveau président, fit une impression profonde et fut vivement acclamée.

M. Vinck parla des espoirs que nous nous étions forgés pendant la guerre, de la période d'idéal utopique dans laquelle nous avions vécu depuis l'armistice et, se basant sur les paroles du colonel House, qui prédit que vers 1925 ou 26, l'Europe se ressaisirait, il but à l'idéal que nous devons rechercher maintenant : l'idéal pratique.

M. Fischer parla du diplôme légal d'architecte. Il dit que le Parlement fera droit à nos revendications et consacrera par une loi les responsabilités de l'architecte.

Deux raisons ont empêché que le projet de loi ne fût voté à ce jour : la première, c'est que le projet doit avoir une toilette juridique propre; la seconde, c'est que la question de l'utilité du diplôme soulève des avis contradictoires, certains prétendant que le projet atteint la liberté de l'artiste, que l'architecture n'est pas un art, mais une conscience et que dans ce cas, il n'est pas possible d'imposer à ceux qui veulent « percer », une technique fondamentale.

Il espère toutefois que le Parlement fera preuve de sagesse et instituera le diplôme « qui doit donner à la profession, le lustre et la sécurité ».

Le confrère Van Montfort porta la santé de la presse, de la « vraie presse », celle qui soutient l'architecture, et le journaliste qui lui répondit leva son verre « aux bonnes relations entre les architectes et la presse ».

Le confrère De Ligne but aux dames et sut leur dire, en poète, des choses aimables et gracieuses.

On fit de la bonne et belle musique et plus d'un fut étonné de trouver parmi les membres de la Centrale, de vrais musiciens, et comme il y avait de gracieuses et charmantes dames, la réunion se termina par une « sauterie ».

L. S.

RAPPORTS ANNUELS DE LA S. C. A. B.

EXERCICE 1924

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE LA S. C. A. B.

Messieurs et chers Confrères,

Le Comité reconstitué statutairement le 16 janvier 1923, en continuation de celui formé sous la présidence du confrère De Win, dont le mandat de deux ans est venu à expiration, a pour devoir d'exposer à l'assemblée de ce jour un aperçu rétrospectif de l'activité de la société au cours de ces douze derniers mois.

Disons tout de suite qu'il n'a pas été possible au comité de réaliser cette année, pas plus que précédemment, le séduisant projet de donner pignon sur rue aux architectes de la Centrale.

Seule l'élévation constante de la valeur immobilière le fit renoncer d'avance à l'examen et à l'étude des voies et moyens pour résoudre financièrement une opération de ce genre, malgré son plus ardent désir de solutionner élégamment cette question primordiale du programme présidentiel.

En son rapport, l'année dernière, le comité directeur vous conviait, Messieurs et chers Confrères, à nommer, au cours de celle-ci, un comité de rédaction à même de poursuivre l'œuvre si courageusement

reprise après guerre par notre grand confrère, Eugène Dhuicque.

C'est à sa demande expresse qu'il fallut faire appel à d'autres compétences pour assurer l'existence à notre organe de propagande : *L'Émulation*.

Vous connaissez les noms des membres dévoués qui, en séance du 20 février, en acceptèrent la responsabilité et la charge d'une mise à jour difficultueuse; il nous faudra les rappeler tous, bien qu'un rapport annuel de la Centrale peut être moins un palmarès que l'ébauche à grands traits de son visage en tant qu'expression de sa vie matérielle et morale si l'on ne craignait, en ne nommant tout le monde, de provoquer des susceptibilités toujours en éveil, même chez des hommes de savoir et de talent!

Il serait désirable pourtant de ne point devoir citer à tous propos les noms des membres qui, à l'occasion, se distinguent quelque peu de la masse des confrères, bien qu'il y ait là, pour le secrétariat, de la copie facile, étoffant agréablement un rapport qu'on n'estime parfois qu'au nombre des louanges, car n'apparaîtrait-il pas puéril de s'encenser ainsi mutuellement, dans un groupe aussi restreint que le nôtre, sans autre publicité, souvent que celle adressée à ses seuls adhérents?

Mais pour la remise au point de notre revue d'art une citation à l'ordre du jour s'impose car il a fallu la collaboration intime, tenace et intense des confrères Jos. Caluwaers, Paul Leclerc et Franz Neirynck, aidés des camarades Minnigh, Van Montfort, Moenaert, Tock et d'autres encore pour mener à bien l'œuvre entreprise. Déjà le premier numéro de cette année va paraître, on peut donc dire de ces confrères qu'ils sont à la page et qu'ils ont bien mérité de la Centrale et de l'*Émulation*.

D'autres noms encore méritent les honneurs d'une citation, ce sont ceux des confrères Alexis Dumont, Ernest Jaspar, Adolphe Puissant et Jef Van Neck qui seuls, de tous les architectes du pays, furent appelés avec le confrère Eugène Dhuicque (qui malheureusement se désista) à concourir pour l'édification, au Solbosch, des nouveaux bâtiments de l'Université de Bruxelles, devant réunir les facultés de droit et de philosophie, la bibliothèque, l'administration et la maison des étudiants et étudiantes.

C'est le projet d'Alexis Dumont qui fut retenu à la suite de cette joute courtoise entre quelques as de notre association, joute malheureusement trop restreinte car elle est contraire au principe du concours public que nous avons toujours défendu.

Quoi qu'il en soit, le résultat est flatteur pour nous bien que nous commençons à nous habituer à ce que l'on veuille bien, de temps en temps, reconnaître certaines compétences à plusieurs de nos membres si l'on s'en rapporte aux sollicitations dont ils sont souvent l'objet de la part des administrations publiques et autres, concernant la composition des jurys.

C'est De Win, représentant les concurrents aux concours de Leuze et de Courcelles, pour les maisons ouvrières; c'est Van Neck, membre du jury au concours de façades de la ville de Louvain; c'est Dufas, délégué au concours pour chapelles et monuments funéraires, organisé, sur la proposition de la « Société Granitière du Nord », par notre ancien et distingué président : Oscar Simon.

Ce dernier concours eut pour résultat de fixer l'attention des membres du jury sur les projets de MM. Lucien François, Julien Roggen et Henri Lacoste.

Quant au concours traditionnel d'esquisses qu'organise annuellement la Centrale, il réunit suffisamment de participants parmi lesquels MM. Vankerckhoven, Decelle et De Laet se distinguèrent particulièrement en obtenant, dans l'ordre nominal, les premier, deuxième et troisième prix.

Une autre tradition qui fut brillamment reprise est celle concernant le cycle des conférences qui doivent, à l'occasion, permettre au public de se tenir au courant des questions d'enseignement professionnel, d'architecture et d'urbanisme qui font l'objet de nos préoccupations artistiques les plus constantes.

Ce furent les confrères Bonduelle, Hebbelynck, Moenaert et De Ligne, traitant respectivement de « l'enseignement de l'architecture de Blondel à Guadet »; « du problème de la Place Royale »; « du château de Rixensart et la Renaissance » et « des marchés et agglomérations urbaines à travers les âges », qui discourèrent tour à tour, avec talent, en la grande salle du Ravenstein.

Ces conférences eurent un succès marqué puisque la première réveilla l'esprit critique du camarade Baude qui se propose de répondre aux théories émises par l'ami Bonduelle; la seconde conférence amena le confrère Hebbelynck à exposer dernièrement sa thèse dans un débat contradictoire organisé par la Société royale d'Archéologie où elle fut appréciée à l'égale de celle défendue par l'archiviste de la ville : M. Desmarez; quant à la dernière, elle sera entendue à nouveau, très prochainement, à la demande du comité de la Ligue pour Bruxelles-Exposition 1930.

Suivant une autre et fort appréciable coutume, il y eut, cette année, deux excursions organisées, la première à Tournai, la seconde à Mons.

Ce furent les très aimables membres de la société : « L'Union des Architectes du Tournaisis » groupés autour de leur distingué président, le confrère Sonneville, qui reçurent, le 24 juin dernier, les quelques camarades de la Centrale qui participèrent à cette excursion en la célèbre cité d'art du Hainaut.

Un temps délicieux aidant au charme de cette journée, ce fut, par les quartiers pittoresques de la ville une promenade pleine d'enseignement archéologique, interrompue, de-ci de-là, par la visite des monuments

dont le plus fameux est, sans conteste, l'antique cathédrale aux cinq clochers.

Cette intéressante pérégrination fut heureusement scindée par une charmante réception à l'hôtel de ville, l'ancienne abbaye Saint-Martin, où M. Wilbaut, l'éminent bourgmestre de Tournai, assisté de M. l'échevin Asou, après quelques mots trop flatteurs à l'adresse de notre société, nous assura de sa constante sollicitude pour conserver à la ville, son inestimable trésor architectural.

Après une promenade au parc contournant l'édifice communal, un copieux déjeuner, savamment préparé, réunit les membres des deux sociétés qui fraternisèrent en parfaite et franche cordialité.

Quant à l'excursion du 28 septembre aux cimenteries de Mons, ceux de nos membres qui y participèrent, et ils furent nombreux, se souviendront longtemps agréablement de cette amusante randonnée en auto-car de Bruxelles à Obourg, où le promoteur et directeur de cette firme industrielle, le très savant et très sympathique colonel Vandeuren, nous fit les honneurs des installations innombrables de cette gigantesque usine, la plus formidable du monde pour la fabrication des ciments artificiels.

Au retour, à Mons, la visite s'agrémenta d'un lunch généreusement offert par la « Société des Ciments de Mons » à la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

A l'heure des toasts, la bonne chair et la générosité des vins excitèrent à propos la verve des orateurs et l'on se félicita mutuellement, au moment du départ, de s'être trouvé en si bonne et joyeuse compagnie.

Notre association, Messieurs et chers Confrères, se fit représenter par une délégation composée de quelques membres du comité, au XI[e] Congrès national des Architectes belges, organisé à Anvers les 15, 16 et 17 septembre dernier, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de notre grande aînée : La Société royale des Architectes d'Anvers.

Au cours du brillant banquet qui clôtura la deuxième journée de cette manifestation de confraternité, ce fut à votre serviteur qu'échut, en l'absence du président et du vice-président, l'aimable mission de porter le toast d'usage et de remettre au confrère Sel, président du groupe anversois, le diplôme d'honneur et la plaquette d'argent de la Centrale.

Nous fûmes également représentés au Congrès de Strasbourg par le confrère Knapen, membre d'honneur de notre société.

Quant au prochain Congrès international de l'Enseignement de l'Architecture qui doit se tenir à Londres, en juillet prochain, vous n'ignorez pas que nous avons formé, sur la proposition du confrère Van Montfort, un comité d'étude ayant pour but de préparer les travaux que la société désirerait voir présenter au dit congrès.

Si l'organisation d'une documentation par carte postale n'a pas encore répondu à notre attente, nous avons eu par contre la satisfaction d'aboutir enfin à la rédaction définitive du cahier des charges, grâce à la part prépondérante qu'y a prise notre sympathique et dévoué confrère Jamin.

Vous le fêterez, Messieurs et chers Confrères, comme vous fêterez le confrère Bonduelle qui lui aussi par sa brillante participation à l'activité de la Centrale, a bien mérité de notre reconnaissance.

Comme tous les ans, hélas, nous avons eu l'infortune d'enregistrer des décès parmi nous; ce fut d'abord un de nos membres d'honneur, le confrère Ernest Newton; ensuite le très distingué confrère Modeste De Noyette, ancien président du « Groupe des deux Flandres », au temps regretté de nos sections de provinces; et, tout récemment l'architecte Constant Dujardin, membre correspondant de notre société, une des personnalités les plus marquantes du monde architectural du pays de Charleroi.

Nous avons reçu la démission de cinq membres, dont deux effectifs, mais nous comptons par contre six membres effectifs nouveaux : MM. Bourgeois, Nyst, Coppé, Profiter, Warny, Moerman, et un membre correspondant M. Vito Mario Giglio.

Notre grand argentier aura l'avantage, dans un instant, de vous faire rapport sur notre situation financière, vous comprendrez mieux alors la nécessité dans laquelle s'est trouvée la dernière assemblée mensuelle de faire preuve de quelque courage fiscal.

La toute dernière initiative du comité qui se retire, fut de constituer une commission de la Presse pour répondre aux attaques passionnées, souvent indignes, de certains journaux, contre les architectes en général et ceux de la Centrale en particulier.

A cette offensive de grand style des ennemis de notre profession, une riposte énergique s'impose, il y a là un redressement à faire, ce sera vraisemblablement, Messieurs et chers Confrères, l'œuvre essentielle du comité de demain.

Bruxelles, le 27 janvier 1924. Albert Roosenboom.

RAPPORT DU COMITÉ DE DÉFENSE JURIDIQUE

Messieurs et chers Confrères,

Durant l'exercice 1923, le Comité de défense juridique fit rapport au sujet de trois affaires encore en suspens de l'exercice précédent. Une seule affaire introduite en décembre 1922, ne put encore recevoir

de décision définitive, par suite du dépôt tardif, en 1923 de son dossier par l'intéressé.

Le comité poursuivit, en collaboration avec votre comité directeur, les démarches relatives à la circulaire ministérielle du 15 mars 1922, au sujet de laquelle, à ce jour, nous n'avons pas encore reçu satisfaction à la proposition, faite en cours d'audience auprès du Premier Ministre, de la formation au sein du gouvernement d'une commission de hauts fonctionnaires des différents départements, et dans laquelle siégeraient également des architectes délégués par la S.C.A.B. et par d'autres groupements professionnels du pays, aux fins d'examiner la question des honoraires des confrères travaillant pour le compte de l'État. Nous devons, au surplus, déplorer l'attitude hostile qui semble régner actuellement dans les sphères gouvernementales, pour tout ce qui se rapporte à cette question d'honoraires d'architectes.

En outre, seize affaires nouvelles ont été introduites, dont le comité a eu à connaître, et auxquelles il donna la suite qu'elles comportaient; sauf, pour deux affaires : l'une, pour la raison, que les parties en cause, ne donnèrent aucune suite à une proposition d'arbitrage de notre part; et la seconde, ayant trait à un problème d'ordre juridique résultant de l'arrêt interlocutoire, en date du 3 mai 1923, de la Cour d'appel de Bruxelles, en matière de prix actuels d'acquisition de mitoyennetés, qui à ce jour ne se trouve pas définitivement réglée, parce qu'aucun arrêt définitif de la dite Cour ne lui donne force de chose jugée.

La généralité des affaires soumises à notre comité consistaient en « règlements d'honoraires » ou « renseignements » divers concernant l'exercice de la profession. Toutefois, deux affaires visaient les problèmes d'application juridique en matière d' « exhaussement de cheminées » d'une part, et de « linoléum », considérés ou non comme « immeubles par destination » d'autre part.

Indépendamment des travaux prérappelés, et des prestations fournies, à domicile, par les rapporteurs désignés dans chacune de ces affaires, un grand nombre de renseignements furent demandés verbalement, à certains membres de notre comité, auxquels ils purent donner immédiatement satisfaction.

J'attire l'attention de l'assemblée, en soulignant le dévouement de chacun de nos membres à la défense des intérêts corporatifs.

Je crois utile de rappeler, afin que nul n'en ignore, les avantages que présente pour *tous* les membres *effectifs* et *correspondants*, le service de notre comité de défense juridique, en vous rappelant que son but statutaire consiste :

1° A renseigner les membres de la société sur leurs droits et sur leurs obligations dans toutes les questions contentieuses relatives à la profession d'architecte;

2° A régler, soit par voie arbitrale, soit par tout autre moyen, les différends qui naîtraient à raison de l'exercice de la profession;

3° A pourvoir à leur défense devant la justice ou toute juridiction compétente;

4° A poursuivre l'établissement d'une jurisprudence constante et rationnelle conforme aux droits et aux obligations de la profession;

5° A employer son influence et son autorité au service de la cause des membres de la société.

Le comité prête son concours actif aux dits membres dans les procès soulevant des questions d'intérêt général pour la profession, telles que responsabilité, honoraires, propriété artistique, concours publics, etc.

Il les aide de ses conseils et de son influence dans les procès de nature absolument personnelle et qui ne seraient pas contraires à la dignité de la corporation.

Le comité peut également, à la demande des intéressés, soit constituer directement des arbitrages amiables dans son sein, soit intervenir dans tout arbitrage constitué en dehors de celui-ci.

Le comité peut encore, en outre, déléguer l'un ou l'autre de ses membres, pour aider ou représenter les intéressés dans toute expertise soit amiable, soit judiciaire, qui serait ordonnée à raison d'un différend qu'ils auraient avec des tiers.

Le règlement de la société règle en détail les rapports et les obligations relatifs à l'exercice de la mission du comité.

Pour clôturer, je signalerai, à titre d'exemple, l'assiduité de la majorité de nos membres; et chacun d'entre vous se plaira de plus à reconnaître l'inlassable activité si généreusement dépensée par nos membres.

Bruxelles, le 27 janvier 1924.

Le Secrétaire, Pierre DEVOS.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA REVUE « L'ÉMULATION » PENDANT L'ANNÉE 1923

Monsieur le Président, Messieurs,

L'honneur qui m'échoit aujourd'hui est celui de vous présenter un rapport sur la situation de notre organe *L'Émulation*, au point de vue spécial de la régularité dans sa publication. Mon exposé ne sera pas bien long.

A l'époque où j'en ai assumé la direction, le journal, pour des causes diverses, avait un retard en parution de près d'un an. J'avais prévu et promis au comité de direction que pour la fin de l'année 1923 la publication serait à jour et pourrait alors continuer d'une façon tout à fait régulière.

Je dois avouer que j'ai été présomptueux et que je me suis trompé de quelques mois, mais certaines difficultés, d'ordre matériel exclusivement, ont dû être

vaincues et actuellement nous pouvons admettre, ainsi que vous aurez pu le constater par la distribution des derniers numéros parus, qu'une publication régulière peut être envisagée.

Le numéro 11 sera distribué cette semaine; le texte avec les planches du numéro 12 est à l'imprimerie et la mise en page des numéros 1 et 2 de l'année 1924 est arrêtée. Nous sommes au 27 janvier et dans quelques semaines toute trace de retard aura disparu. J'ai l'intime conviction que le numéro 3 pourra être distribué fin mars prochain, c'est-à-dire à la date voulue.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce au concours dévoué et à l'activité de notre confrère Paul Le Clerc, directeur des planches, et des différents membres du comité, lesquels nous ont apporté une collaboration soutenue; je ne citerai que Bonduelle, Moenaert, De Ligne, Hebbelinck, Baude, Tock et je mentionnerai tout spécialement l'éminente participation à nos travaux de M. Joseph Destrée, conservateur honoraire des Musées royaux du Cinquantenaire. Tous vous aurez pu constater que nos efforts ont été dirigés de façon à garder à notre organe le cachet artistique que lui avait si heureusement donné notre confrère Eugène Dhuicque et qui classe indiscutablement *L'Émulation* parmi les plus belles revues d'art, non seulement du pays mais encore de l'étranger.

Ces efforts devront être poursuivis afin de faire pénétrer notre revue dans le bureau de chaque architecte, dans toutes les classes des Écoles de dessin et des Académies ainsi que dans les bibliothèques artistiques afin qu'elle puisse être lue et appréciée par tous les artisans qui, chaque jour, nous secondent.

Il faut que notre *Émulation* soit plus connue, devienne plus populaire et suffisamment attrayante par son texte et ses planches pour que, peu à peu, la masse du public puisse s'intéresser à notre profession et apprenne à connaître les difficultés insoupçonnées pour elle de la pratique de notre art. De là à nous estimer davantage il n'y a qu'un pas.

Paraître à jour fixe reste pour nous une chose essentielle.

Un compte rendu succinct et régulier de l'activité de la Centrale est indispensable ainsi que la critique immédiate des Expositions d'art ouvertes à Bruxelles et en province, la publication des programmes des concours publics, et leur résultats, etc. Nous pourrons aussi, et ceci apparaît comme très important, répondre sans tarder aux attaques et aux insinuations malveillantes qui nous sont trop souvent prodiguées.

Pour atteindre ce but, le concours de tous n'est pas de trop. *L'Émulation* restera une tribune offerte à toutes les écoles, à toutes les tendances, comme les rangs de notre société sont ouverts à tous nos confrères, dignes de la corporation, quelles que soient leurs opinions et leurs aspirations.

Les colonnes du journal sont donc ouvertes à tous, et toutes les études qui nous parviendront seront examinées avec la plus large bienveillance. En agissant ainsi nous ne ferons que suivre la voie que nos prédécesseurs, auxquels nous nous plairons une fois de plus à rendre hommage, n'ont cessé de nous tracer; leurs efforts doivent être poursuivis sans relâche et le succès, déjà certain, sera alors définitivement assuré.

Quant à la situation financière du journal, les comptes de la société vous révéleront qu'elle est prospère grâce à l'habile gestion de notre sympathique confrère Neirynck. Les sacrifices que nous nous sommes imposés, ces dernières années, trouvent maintenant une récompense déjà suffisamment importante pour que les soucis nous soient épargnés dans l'avenir, ou plutôt soient uniquement supportés par notre trésorier lequel reste l'homme de la situation. La satisfaction qu'il éprouve à ce sujet nous est un sûr garant que de ce côté-là au moins, aucun appel ne sera nécessaire !

L'Émulation a été fondée en 1874; il y a donc cinquante ans que ses créateurs dont les principaux furent Dumortier, E. Allard, Neute, Acker et quelques autres, se sont réunis pour la première fois et, animés d'un zèle infatigable, ont lancé la publication dont nous nous honorons d'être aujourd'hui si fiers. Il m'est particulièrement agréable de vous rappeler le souvenir de leurs premiers efforts. L'espoir d'atteindre la cinquantaine était certes parmi eux; notre désir unanime sera de voir leur œuvre devenir toujours plus belle, plus répandue et plus florissante.

J. CALUWAERS.

Je m'en voudrais de ne pas remercier ici chaleureusement notre ami Minnigh pour le dévouement qu'il a apporté au Secrétariat du Journal, que ses occupations personnelles ne lui laissent plus le temps d'assumer. J. C.

ACTUALITÉS

LE CONCOURS POUR L'ÉRECTION DU MONUMENT DE L'ULTIMATUM

DÉCRÉTÉ PAR LE TOURING-CLUB DE BELGIQUE AVEC L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT

Lorsqu'on a placé la statue équestre de Godefroid de Bouillon, au centre de la place Royale, on a détruit une œuvre complète.

Vous êtes-vous déjà représenté le caractère de la place Royale sans le monument et avez-vous compris la fonction esthétique de cette surface ainsi épurée?

Il en est de même pour la place des Martyrs.

Ces places faisaient partie d'ensembles créés et voulus, où chaque chose avait sa juste valeur fonctionnelle; aussi en défigurant un de leurs éléments on a rompu le rapport qui existait entre eux et on a rompu l'unité de l'œuvre sans qu'on semble, du reste, s'en être aperçu.

Il est vrai qu'aujourd'hui, on ne sait plus ce que doit être une place dans la beauté urbaine, quel rôle doit remplir dans le balancement de l'eurythmie de nos villes, et, on ne sait pas davantage qu'on ne peut diviser impunément des surfaces, surtout quand elles font partie d'un tout architectural où le rapport entre la surface et le cube joue un rôle prépondérant.

On entoure de respect une œuvre de peinture. Il ne viendrait à l'esprit de personne d'ajouter une figure équestre à une composition décorative d'un Anto Carte, d'un Fabry ou d'un Laermans.

Mais pourquoi alors ne respecte-t-on pas des compositions d'architecture parfaites qui appartiennent à la communauté comme la place Royale, la place des Martyrs et la place que Barnabé Guimard avait créée avec tant d'à-propos, devant l'ancien palais du Chancelier de Brabant et du Conseil souverain de Brabant, aujourd'hui Palais de la Nation.

On a déja ébranlé l'équilibre de cette place en créant récemment un jardinet en contre-bas et en établissant la grille qui unit si malencontreusement les deux ailes de l'édifice. Aujourd'hui, on veut encore y placer un monument qui, par sa silhouette, marquera inévitablement l'axe de la place, accusera davantage la lamentable subdivision apportée et détruira complètement, cette fois, le rapport harmonieux qui existait entre la surface du terre-plein et les élévations des façades. Et la Commission des Monuments ne proteste pas.

Faut-il donc s'étonner si les projets présentées au concours qu'avait organisé le Touring Club de Belgique, sont, osons le dire, médiocres.

Ils sont médiocres, car n'importe quel monument, placé en cet endroit, sera toujours difficilement en place, parce que aucun des concurrents, architecte, peintre ou sculpteur, ne semble s'en être rendu compte et qu'il ne s'est nullement préoccupé ni de l'échelle ni de l'ambiance du décor urbain à respecter.

Et, il est même incroyable de voir avec quelle insouciance de la compréhension des lois du milieu existant, ces œuvres ont été élaborées. Elles sont toutes indépendantes, inconscientes du problème qui se posait, et toutes appellent un cadre nouveau, fait cette fois à leur valeur.

Là réside la faute : la lourde faute commise par presque tous les concurrents.

Et lorsqu'on aura placé, en contre-bas, cet homme à cheval, derrière la grille, sur un socle hors d'échelle, on pourra se demander ce que le passant pensera non seulement de notre art, mais de notre éducation artistique.

Mais voilà... notre éducation artistique...

Jean DE LIGNE.

NOS PLANCHES

PLANCHE 9 : *Vieille Boucherie à Anvers, construite en* 1501. *Façade vers le Fossé du Bourg.* Herman de Waghemaekere, architecte.

PLANCHE 10 : *Vieille Boucherie à Anvers, construite en* 1501. *Façade vers le Pont-aux-Anguilles* Herman de Waghemaekere, architecte.

PLANCHE 11 : *Vieille Boucherie à Anvers, construite en* 1501. *Détail de la Salle du rez-de-chaussée.* Herman De Waghemaekere, architecte.

PLANCHE 12 : *Vieille Boucherie à Anvers, construite en* 1501. *Salle du premier étage.* Herman de Waghemaekere, architecte.

Le prochain numéro publie : l'*Église d'Houthulst,* de l'architecte J. VIÉRIN.

L'ÉGLISE DE HOUTHULST

PAR L'ARCHITECTE J. VIÉRIN [1].

L'architecte à qui échoit l'honneur et la bonne fortune de pouvoir consacrer son savoir, son talent et son expérience à l'élaboration des plans d'une église, si modeste qu'elle soit, cet architecte n'aurait-il même pas la foi du chrétien, doit éprouver une joie supérieure à celle qu'il ressentirait à dresser les plans de toute autre construction d'utilité publique ou domestique.

Joie bien légitime et fort compréhensible car il sait, à condition qu'il ait conscience de son rôle et qu'il en soit bien convaincu, il sait que son œuvre, tout en contribuant à la beauté de la ville, la villette ou l'humble village, atteindra jusque dans ses sentiments les plus subtiles, les plus intimes et à la fois les plus élevés non seulement la foule émue des fidèles mais remuera ceux même qui ne font pas profession de foi catholique.

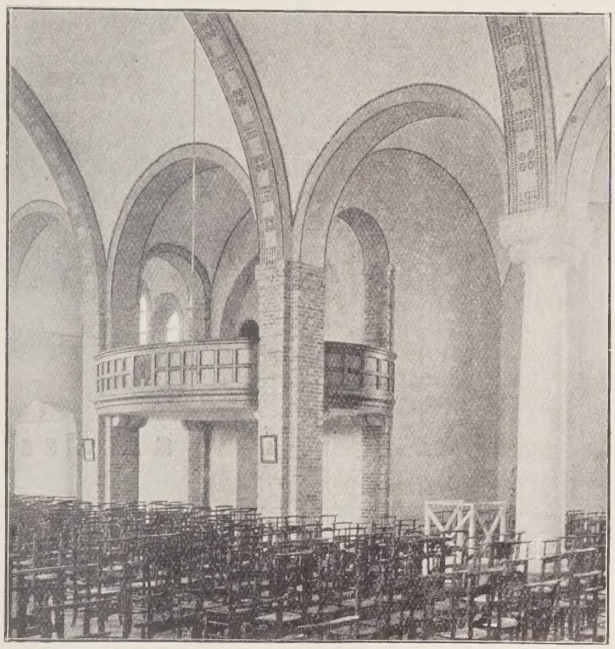

Architecte : J. Viérin.
Église paroissiale de Houthulst. — Le jubé.

Ce sera non seulement le bon équilibre des masses et l'emploi rationnel des matériaux ou d'autres qualités de proportion ou d'ordre technique ou plastique, mais ce sera aussi la vie spéciale et spirituelle que l'artiste aura en quelque sorte infusé aux matériaux à l'aide de formes qui feront jaillir l'émotion, d'où s'éveilleront les sentiments les plus nobles de l'esprit, capables d'exalter les aspirations de l'âme chrétienne.

C'est là une des principales difficultés que l'architecte, pénétré de sa mission, aura à surmonter car il faut bien le dire, à notre époque moderne, peu y sont parvenus; il suffit de parcourir l'une ou l'autre région de notre pays pour en être édifié : la pitié, je dirai même l'écœurement, vous empoigne et vous incline à des sentiments réprobateurs violents pour ceux-là qui ont laissé tomber si bas un art digne de la plus émouvante affection.

La cause de cet état, qu'il n'est pas excessif d'appeler pitoyable, provient en grande partie d'une opinion fausse qui veut qu'un monument religieux soit de style roman ou Gothique, comme si la religion avait cessé d'être à un moment donné, au XVI[e] siècle, et comme si l'on voulait ainsi circonscrire sa vitalité dans des périodes déterminées.

Il n'en est heureusement rien car c'est ainsi qu'aujourd'hui quelques architectes, encouragés par maints religieux inquiets d'art, sont d'accord pour reconnaître que cette opinion n'est due qu'à un courant animé de bonnes intentions, sans doute, mais qui a le tort d'être trop théorique et pour ainsi dire exclusivement scolastique.

J'ai l'impression que la reconstruction qui a encore accru la banalité de ces édifices, aura été pour l'architecture religieuse le mal nécessaire qui, dans l'avenir,

1. J. VIÉRIN est né à Courtrai.

Après avoir suivi les cours d'architecture au Collège Saint-Amand, à Courtrai, et à l'École Saint-Luc, de Gand, il s'établit dans sa ville natale.

Très vite il est chargé d'établir les plans de nombreuses villas du littoral, dont l'architecture est immédiatement appréciée. L'*Émulation* leur a consacré, il y a une vingtaine d'années, un copieux numéro.

Il s'établit ensuite à Bruges où, peu de temps après, il est nommé inspecteur d'architecture de la province.

En 1912, il démissionne et est chargé de plusieurs constructions importantes, notamment l'église de Oostveld (Oedelem), le Palace Hotel de Zeebrugge, une église au Katanga et un musée à Bruges. Pendant la guerre il réside en Angleterre, d'où il se rend fréquemment au front pour faire des relevés des types les plus intéressants d'architecture rurale.

Après la guerre, J. VIÉRIN s'est presque exclusivement occupé de la reconstruction des régions dévastées. Il a reconstruit, notamment, les grandes églises de Nieuport, de Dixmude, de Neuve-Église, de Dranoutre, de Clercken.

Depuis 1921 il est échevin de la ville de Bruges.

Il est président de la Fédération des Architectes de la Flandre occidentale, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites et chevalier de l'Ordre de Léopold.

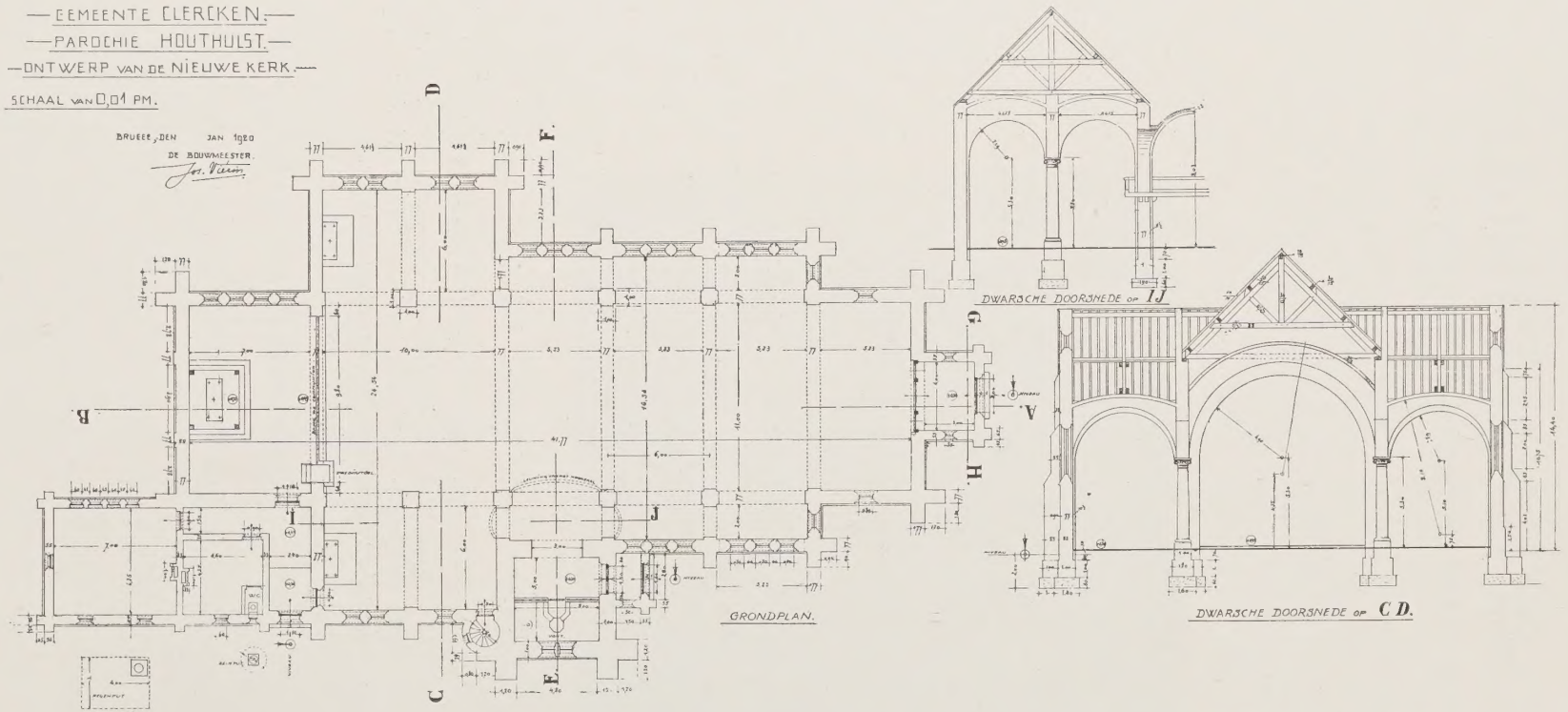

Architecte : J. Viérin.

PLAN.

COUPE C-D

ÉGLISE PAROISSIALE DE HOUTHULST.

épargnera à nos villages surtout, un surcroît de laideur; elle atteste incontestablement une nouvelle vitalité et nous nous proposons de l'exposer sous peu; cette étude est d'ailleurs au programme de l'*Émulation*.

Si l'architecture de l'église de Houthulst, dont nous avons le plaisir de reproduire quelques aspects, ne rompt pas catégoriquement avec les styles traditionnels, elle participe pourtant à l'évolution de l'art moderne religieux.

Elle semble d'ailleurs ne s'inspirer du roman que pour y puiser plus de force parce que ce style, ainsi que le byzantin, sont très près de notre sensibilité et de notre désir de stabilité d'artiste moderne.

Elle marque une étape et, si les formes extérieures ne le confirment point toujours d'une manière absolue, le grand parti-pris du plan conçu avec le souci du respect des principes liturgiques de l'origine de l'église et des besoins d'ordre pratique nouveaux ainsi que l'aspect simple mais grand de l'intérieur, nous procurent une joie réelle.

Il nous a paru intéressant de reproduire ici les notes que l'architecte provincial Verbeke a bien voulu nous faire parvenir sur les directives qui ont guidé notre éminent confrère Viérin dans son œuvre.

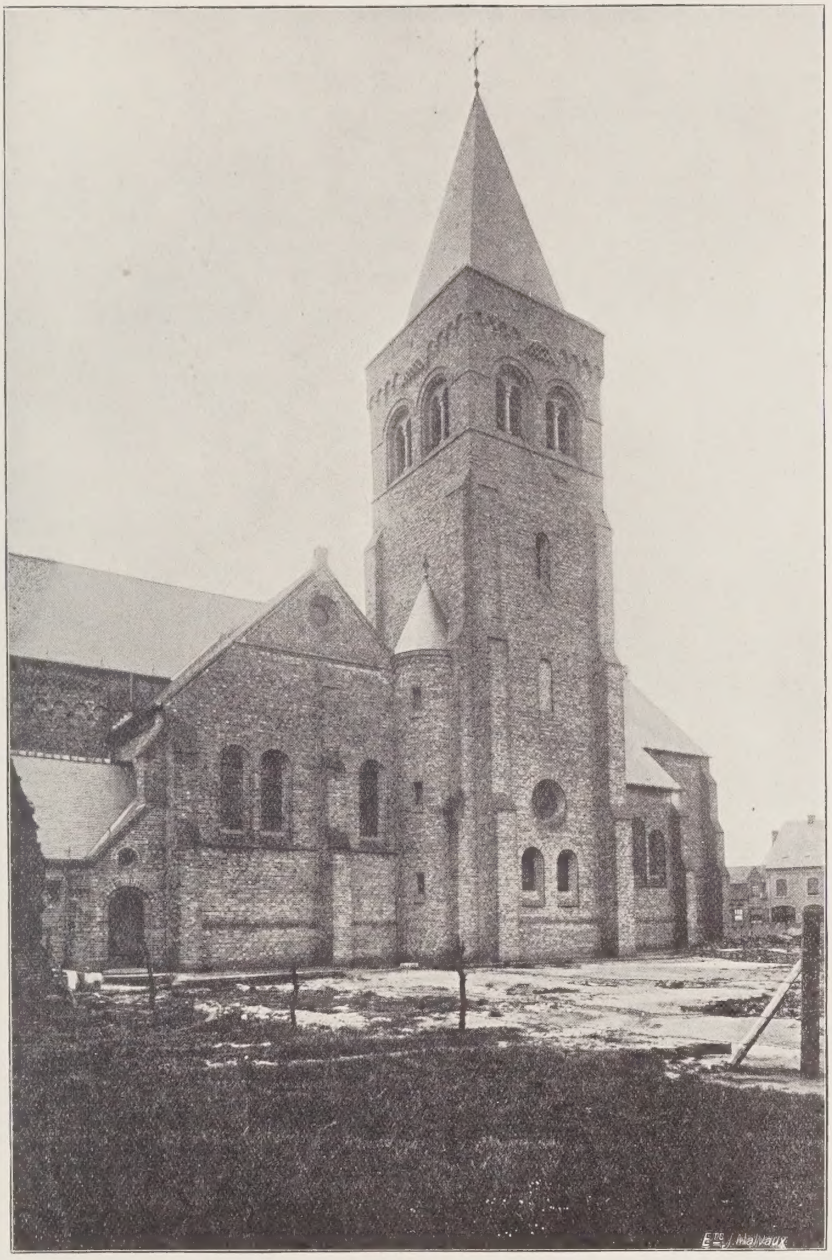

Architecte : J. Viérin.

Église paroissiale de Houthulst. — Façade latérale.

L'architecte s'est laissé inspirer par les principes de liturgie.

Il convient de construire une église de telle façon que tous les fidèles puissent voir l'autel, d'autre part, afin d'éviter que le prêtre soit obligé d'interrompre l'office et de se promener pendant celui-ci, du chœur à la chaire de vérité, placée généralement au milieu de l'église, il est utile de rapprocher le plus possible la chaire de vérité du maître-autel.

Pour réaliser ces idées, il convient de supprimer les colonnes centrales et de ne pas allonger trop l'église, pour que tous les fidèles puissent comprendre le prédicateur.

L'architecte a réalisé cela en construisant une grande nef de 11 mètres de largeur et de $33^{m}70$ de profondeur.

Pour la chaire de vérité, il sera fait usage d'un ambon placé à l'entrée du chœur du côté de l'Évangile. Dans les basiliques chrétiennes, on trouve deux ambons placés aux deux extrémités à l'entrée du chœur, pour la lecture de l'épître et de l'évangile. Les ambons ont disparu à la fin de la première moitié du XIII^e^ siècle. La grande nef est flanquée de deux petites nefs très étroites qui serviront de couloir, afin de permettre aux fidèles de s'approcher du chœur. Cette disposition permet également le déroulement de processions à l'intérieur de l'église sans obliger les fidèles de se déranger pour leur livrer passage.

La place doit avoir la forme symbolique de la croix latine.

Cette forme a été obtenue à l'aide d'un transept qui recevra les autels latéraux et les deux confessionnaux.

Dans les villages, ces autels ne servent que dans des circonstances exceptionnelles et les cérémonies qu'on y

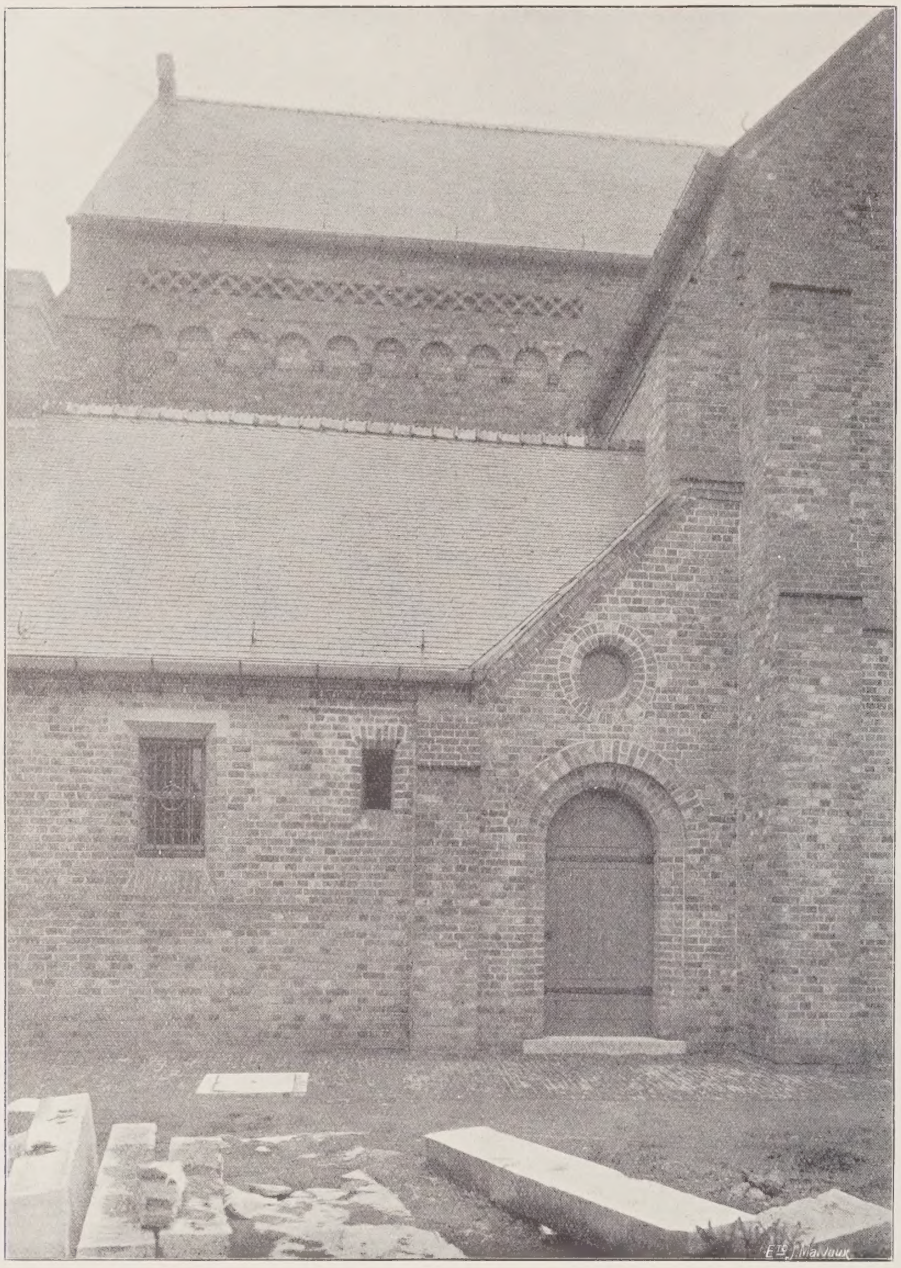

Architecte : J. Viérin.

Église paroissiale de Houthulst. — Entrée de la sacristie.

célèbre ne sont généralement suivies que par un petit nombre de fidèles.

L'auteur a réalisé un chœur large et peu profond de façon à ne pas trop éloigner l'autel des fidèles et suffisamment large pour que les cérémonies puissent produire tout leur effet.

L'éclairage est latéral de façon à ce que l'autel soit complètement éclairé alors que la grande fenêtre orientale qu'on rencontre généralement dans nos églises gothiques, jette de l'ombre sur l'autel. Une petite rosace placée à la partie supérieure agrémente le grand pignon qui ferme le chœur, tout en évitant de placer l'autel dans la pénombre.

Le meilleur emplacement de la tour est du côté latéral de l'église et le plus près possible du chœur.

Cette disposition permet notamment l'agrandissement futur de l'église et rend le service des cloches très facile.

L'architecte a adopté ce dispositif, et sous la tour, il a établi le baptistère. Celui-ci doit se trouver au nord; de plus, le sol doit se trouver à un niveau inférieur à celui de l'église; l'entrée du baptistère doit être accessible au public et distincte de celle du temple.

A cet effet, l'auteur a conçu un portail au pied de la tour qui permet à l'aide d'une porte, l'entrée à l'église et par une autre, livre accès au baptistère.

L'entrée principale de l'église doit se trouver à l'occident, un portail a été construit à l'entrée. Ce portail est prescrit pour l'exécution de certaines cérémonies à des époques fixées de l'année et il empêche l'existence de courants d'air dans l'église. Ici l'architecte a construit ce portail d'une façon apparente.

La sacristie doit se trouver au sud, ici le terrain ne permettait pas ce dispositif et tout en étant obligé de placer la sacristie du côté nord de l'église, il est parvenu à trouver un plan qui donne à la sacristie proprement dite une exposition et un éclairage méridionaux, la première pièce, celle qui se trouve au niveau du chœur, étant un simple débarras.

Le service des cloches et celui du jubé puisqu'intimement liés, celui-ci a été prévu près de la tour; il se trouve ainsi au centre de l'église, ce qui présente de nombreux avantages.

Pour permettre l'application rigoureuse de ces principes, un constructeur artiste devait nécessairement abandonner le type de l'église de la Flandre maritime adopté généralement dans la région.

Les matériaux employés ont été presque exclusivement la brique du pays. La pierre y est très rare comme il ressort d'ailleurs des photographies.

La voûte d'une grande portée a été construite en béton.

L'exposé de ces directives terminé, il ne me reste plus qu'à conclure : Au cours d'un examen général

des éléments architecturaux, je note leur qualité avec de-ci de-là leur faiblesse, me laissant guider uniquement, par un souci de conscience confraternelle.

L'auteur me saura gré, je l'espère, d'une certaine franchise que j'aime voir adopter quand il s'agit de mes productions :

Le modeste portail contraste, en le faisant valoir, avec l'ampleur de la face du vaisseau central; il est très heureusement terminé par un tympan sculpté, comme emboîté à souhait dans un léger cadre de briques chanfreiné qui borde en même temps d'une façon fort subtile la toiture d'ardoise.

Le groupe de cinq fenêtres surplombant ce portail et éclairant la grande nef est vraiment d'un bel effet qui aurait pu s'exalter encore si aucun autre motif n'était venu, dans ce pignon, distraire l'attention.

La masse carrée, bien flandrienne, de la terminaison de la tour à partir de la base des abat-son, doit, à distance, satisfaire l'œil de l'artiste. Mais je ne puis m'empêcher de dire que la base n'a pas l'ampleur qu'il faudrait pour qu'elle soit d'une belle venue. Les contreforts accentuent encore cette impression et je dirai, puisque je suis amené à parler de contreforts, que je regrette leur profusion : en effet, quelle justification donner à ceux de la face du portail, des faces de la nef centrale et des angles, des transepts, sinon l'unique souci, de satisfaire l'architecture du terroir.

Je me plais à signaler les jolis effets obtenus par de simples jeux de briques, tels que ceux des tympans des transepts, du petit motif de l'entrée du baptistère et surtout ceux qui surplombent les abat-son. On pourrait même pour ces derniers souhaiter les voir à la place des arcatures, qui sont d'un caractère trop passéiste pour la modernité recherchée par ailleurs. Je me plais aussi à signaler les belles croix et les terminaisons qui couronnent les portails, les tympans de la grande nef et des transepts.

Cette modernité, je me réjouis de la trouver plus intensément réalisée à l'intérieur malgré que le béton n'y trouve peut-être pas encore sa forme purement rationnelle.

A part la transition un peu brutale de la brique des piliers avec la naissance des arcs-doubleaux — qui eût pu être facilement évitée — et qui contraste trop avec les beaux chapiteaux sculptés des colonnes en pierre, cet intérieur se trouve bien près de la perfection.

Je regrette cette légère faiblesse. La manière dont

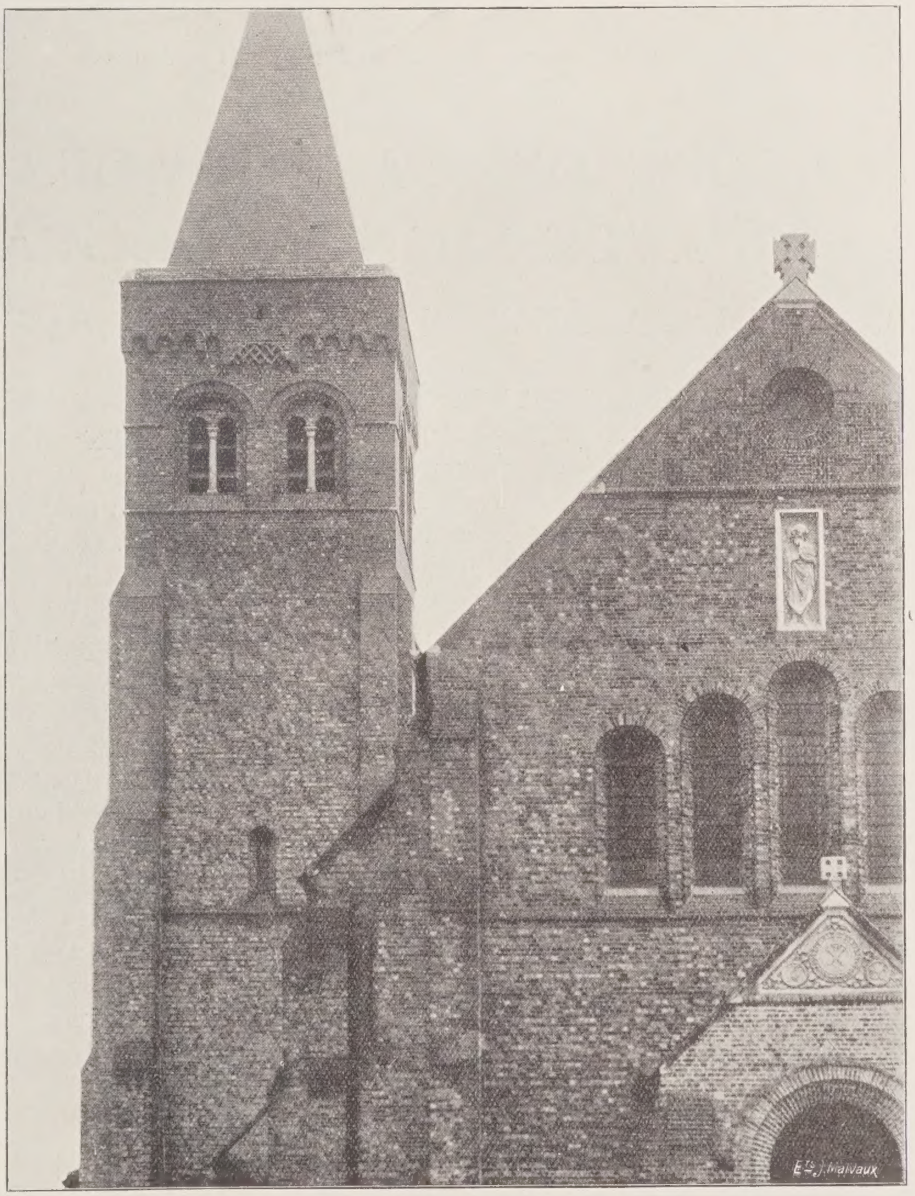

Archirecte : J. Viérin.

Église paroissiale de Houthulst.
Fragment du pignon principal et de la tour.

ces chapiteaux ont été traités est logique et très heureuse : il fallait en effet des chapiteaux de cette force, et d'une certaine recherche ornementale, car sans sculptures ils eussent offusqué les regards des fidèles tournés vers l'autel, à cause de la retombée sèche des grands doubleaux sur les colonnes prévues en pierre pour en réduire la section.

L'église de Houthulst n'est pas terminée : on peut espérer que bientôt, quand le maître-autel et surtout l'ambon en viendront compléter l'intérieur, le caractère très particulier de l'édifice, à la fois neuf et symbolique, se trouvera davantage marqué.

L'architecte J. Viérin a réalisé à Houthulst une œuvre incontestablement belle — qui mérite notre admiration.

J. GHOBERT.

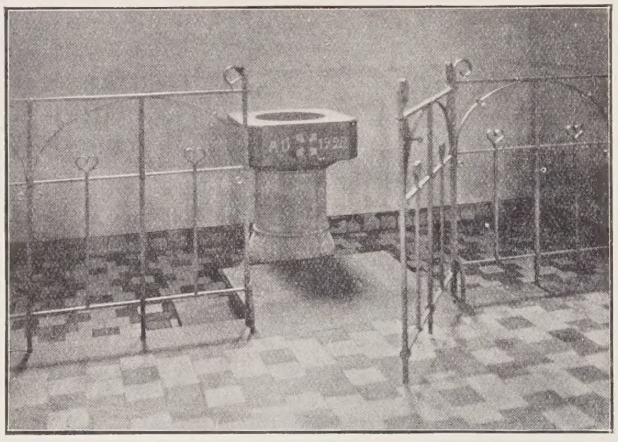

Église paroissiale de Houthulst. — Fonts baptismaux. Arch. : J. Viérin.

ÉTUDE DES FAÇADES DES MAISONS AVEC PIGNONS A GRADINS

BATIES A ANVERS AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLE

De plus en plus disparaissent à Anvers, les constructions civiles du XVI^e et du XVII^e siècle, jadis si nombreuses, caractérisées par leurs fenêtres à croisillons et encadrements en pierre blanche, leurs pignons et lucarnes à gradins, assez communément appelées « maisons espagnoles », bien qu'il n'existe pas une maison semblable en Espagne, mais sans doute parce qu'un grand nombre en fut construit au temps de la domination espagnole.

Ainsi les documents authentiques deviennent de plus en plus rares; d'autre part, des restaurations, non pas toujours correctes, pourraient induire en erreur pour des travaux de réfection ultérieurs et finalement les renseignements précis disparaîtraient totalement.

Il me paraît intéressant et fort utile de récolter le plus de documents possible sur un style si particulièrement local, de décrire le mode de construction des façades, de faire surtout ressortir les raisons qui l'ont motivé, afin qu'on ne l'applique qu'à bon escient. Je crois inutile de faire ressortir qu'à toute époque, le style régnant présentait cependant de ville en ville des variantes caractéristiques, résultant pour une bonne part des modes de construction locaux et de la facilité plus ou moins grande de se procurer certains matériaux.

LES MATÉRIAUX.

Les localités riveraines de l'Escaut semblent s'être servies, dans les constructions de pierre, en premier lieu de moellons de pierre de Tournai, à cause de la facilité d'amener ces matériaux, par voie d'eau, en même temps que la chaux, à pied d'œuvre; le château des Comtes à Gand, l'enceinte du Burg, les parties les plus anciennes du Steen, quelques colonnes du XIII^e siècle déposées devant ce musée, la première porte du Kipdorp et la porte Saint-Georges de 1314 à Anvers (entièrement disparues) en sont la preuve entre autres.

Lors de la démolition des derniers restes de cette porte Saint-Georges, j'y ai cependant constaté l'emploi de briques de grandes dimensions et de quelques pierres blanches d'origine incertaine.

Les briques d'un pied, de 0^m27 à 0^m30 de longueur sur environ 0^m12 à 0^m14 de largeur et de 0^m06 à 0^m07 d'épaisseur se trouvent dans beaucoup de constructions antérieures au XVI^e siècle, surtout dans les fondations, mais à Anvers, à partir du XVI^e, on ne rencontre qu'un format fort peu différent de celui de Boom actuel.

Aux façades en briques, les parties en pierre de taille des maisons anversoises en question : bandes, encadrements de portes et de fenêtres, seuils, lin-

teaux, pierres de couverture des pignons sont exécutées en pierre de Gobertange; c'est ce qui explique le peu d'épaisseur ou de hauteur de ces parties.

Certaines pierres, entre autres celles formant liaison des montants avec la maçonnerie de briques dans les encadrements de portes et de fenêtres, celles surtout recevant les pivots des gonds des volets extérieurs et les meneaux des croisillons sont de dimensions plus fortes et d'autres provenances.

Aux façades entièrement en pierre de taille blanche, les hauteurs d'assises du parement dépassent souvent celles de la pierre de Gobertange, mais toutes les autres parties en pierre de taille sont traitées comme pour les façades en briques.

Le petit granit (pierre bleue) est d'emploi tout-à-fait exceptionnel; les encadrements des portes, les meneaux et réseaux, des fenêtres de la Vieille Boucherie, les colonnes et les trois portes d'entrée des escaliers de la Bourse actuelle entre autres, sont, je crois, les exemples les plus anciens à citer à Anvers.

Les maisons étaient couvertes d'ardoises comme les églises, ou bien en tuileaux (tegelen); les exemples de ce dernier système, encore très nombreux à Gand, sont devenus fort rares à Anvers; les couvertures de tuiles sont de date plus récente.

Les Façades.

Jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, nulle ordonnance n'empêchait la construction des maisons de bois; celles-ci étaient nombreuses au moyen âge à Anvers.

De la construction de bois résultait que les trumeaux entre les fenêtres ne comportaient que la largeur des poteaux verticaux de la façade.

Lorsqu'à la suite d'incendies désastreux, il fut défendu, en 1546, de construire des maisons de bois, on maintint autant que possible les dimensions des poteaux de bois pour les trumeaux de pierre; la recherche de la clarté à l'intérieur, vu l'étroitesse des rues et le peu de largeur des façades devaient y contribuer pour les habitations urbaines.

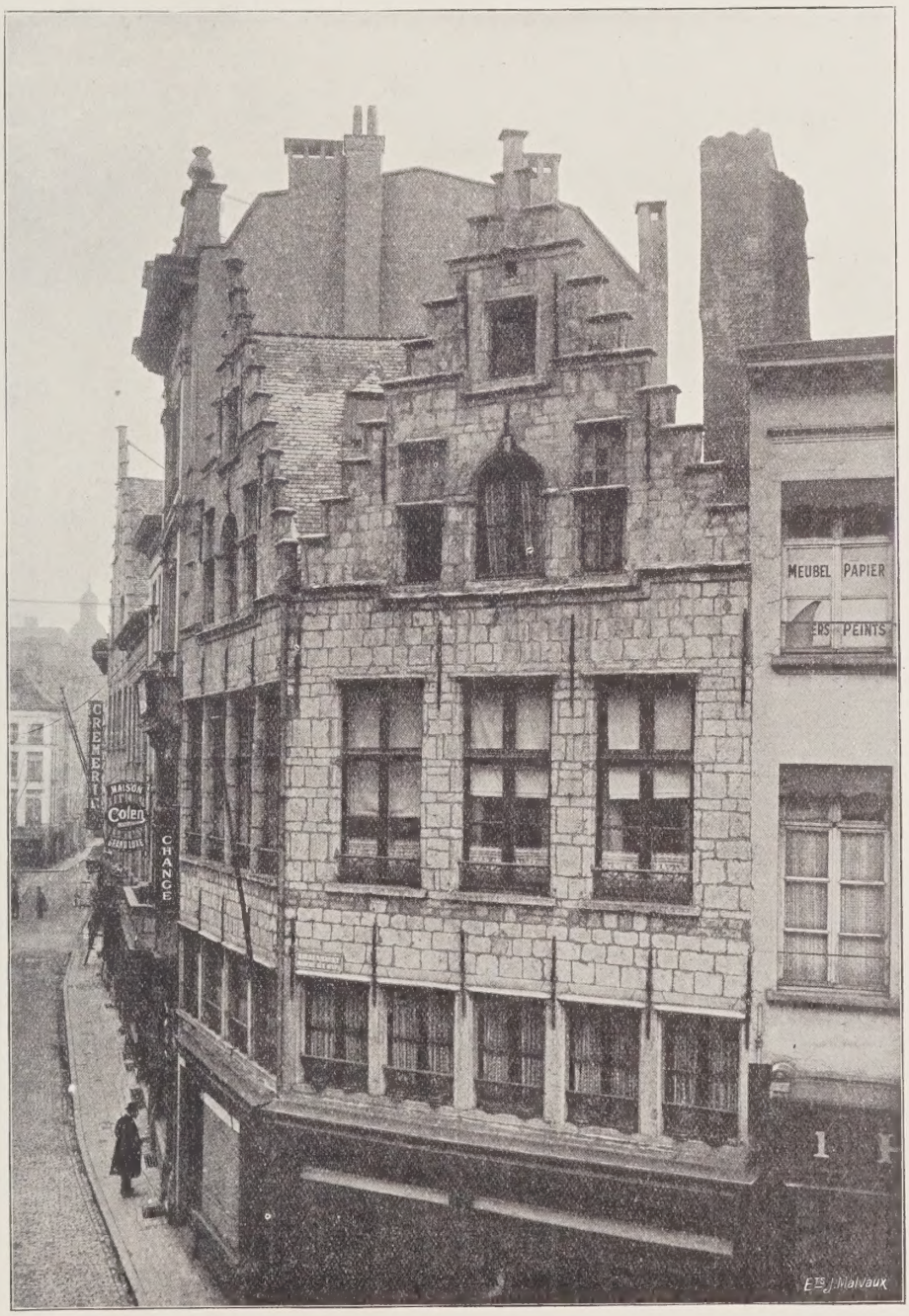

Maison à l'angle du Marché au Lait à Anvers.

Maison rue du Jardin des Arbalétriers, nº 6, à Anvers.

Dans les constructions plus importantes, halles, châteaux, grandes maisons, les trumeaux sont beaucoup plus larges; les toitures très élevées sont prévues avec chéneaux, interrompus par de hauts pignons, de grandes et de petites lucarnes de pierre et sur les versants d'ardoises des lucarnes de bois.

Dans les constructions de bois, les gîtages posés vers la rue en surplomb, sur les poutres formant poitrails, permettaient d'agrandir les chambres en façades de façon assez notable.

On essaya dès le XVe siècle et pendant le XVIe d'obtenir le même avantage dans la construction de pierre; une maison, rue Zirck, en offrait autrefois un bel exemple; une autre, mutilée, se trouve encore rue du Grand-Goddart; à Malines, elles sont plus nombreuses. Dans ce but, on eut recours à des encorbellements formés par des corbeaux ou des consoles reliés par des arcs en ogive, en anse de panier ou en plein cintre; les tympans étaient décorés de réseaux, de figures en bas-relief ou d'ornements; la saillie de ces encorbellements de pierre n'est pas importante. Plus tard, la recherche d'un effet pittoresque d'ombre et de lumière et de variété de lignes peut avoir motivé l'emploi de ces formes.

Par suite du lotissement des terrains à bâtir qui n'a guère changé jusqu'à ce jour, les maisons étaient en général étroites, mais très profondes; le système le plus pratique de les couvrir était donc de disposer les fermes de charpente sur la largeur de la maison et de clôturer la toiture par un mur pignon à chaque façade.

La forme générale des toitures de maisons à Anvers, à très peu d'exceptions près, même pendant la Renaissance, est celle du triangle équilatéral.

La couverture en pavillon avec arêtiers ne fut appliquée que vers le milieu du XVIe siècle, comme à l'hôtel de ville, à la maison Hanséatique et à celle de Hesse. Les toitures des églises, hôtels de ville, halles se terminent presque toutes par des pignons.

L'usage de remiser le bois de chauffage au grenier devait militer en faveur du maintien des pignons;

au centre on ménageait une porte en bois; de chaque côté, une fenêtre éclairait le grenier; au-dessus une ouverture pour la poutre à laquelle était fixée la poulie servant à hisser le bois.

Malgré leur apparence de similitude, toutes ces maisons peuvent être classées comme antérieures ou postérieures à l'éclosion de la Renaissance; ces dernières se distinguent immédiatement par l'emploi du plein cintre aux portes d'entrée et aux portes des pignons, avec impostes et clefs à bossages en pointe de diamant et par une platebande de 0^m02 à 0^m03 de saillie sur 0^m15 à 0^m20 de hauteur, placée sous les cordons aux différents étages [1].

Détails.

J'en viens maintenant à l'examen des détails.

Si l'on trouve dans la composition des façades couvertes en gradins une certaine variété par la disposition des fenêtres et la structure des pignons, il n'en est guère de même dans les détails et les profils; ils sont comme stéréotypés, probablement parce qu'ils dérivent d'excellentes raisons de construction et d'emploi judicieux de pierre de petit appareil.

Le soubassement en plinthe est formé d'assises en pierre blanche, de Gobertange le plus souvent, formant une saillie de 8 centimètres sur le nu du mur pour préserver la maçonnerie en briques contre le rejaillissement de la pluie. L'assise supérieure est invariablement profilée comme l'indique la photographie de la porte de la maison n° 6, rue du Jardin des Arbalétriers.

Au droit des portes, ce profil est retourné d'aplomb et descend jusqu'à environ 30 centimètres du seuil où le profil est arrêté par un plan incliné à 45°; il longe le cavet entaillé dans les montants des portes; celui-ci est arrêté par le même plan incliné (même photographie).

Les soupiraux de caves sont formés par des encadrements avec arcs en anse de panier ou en

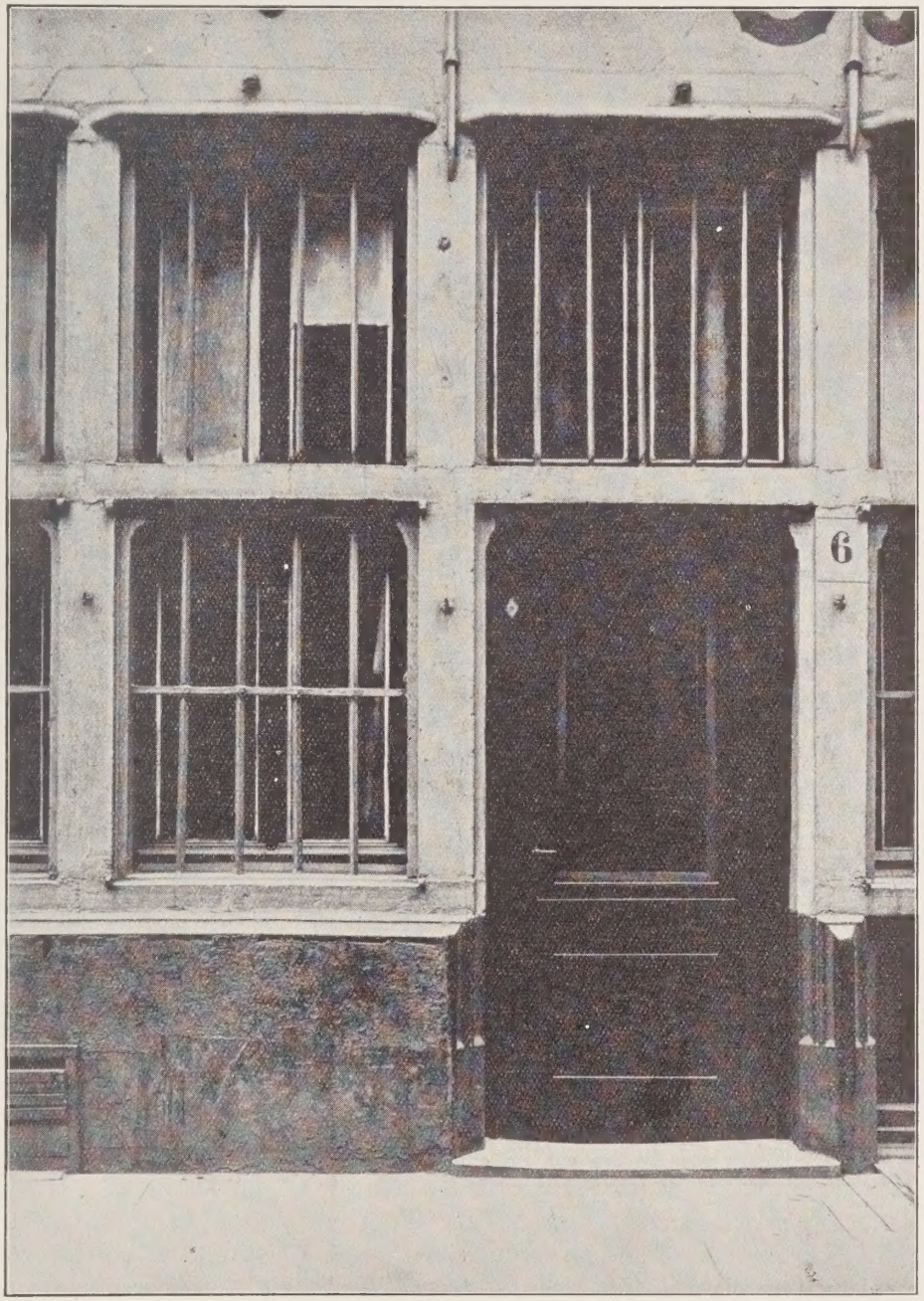

Maison rue du Jardin des Arbalétriers, n° 6, à Anvers. — Détail.

1. Voir la photographie de la maison du Marché au Lait.

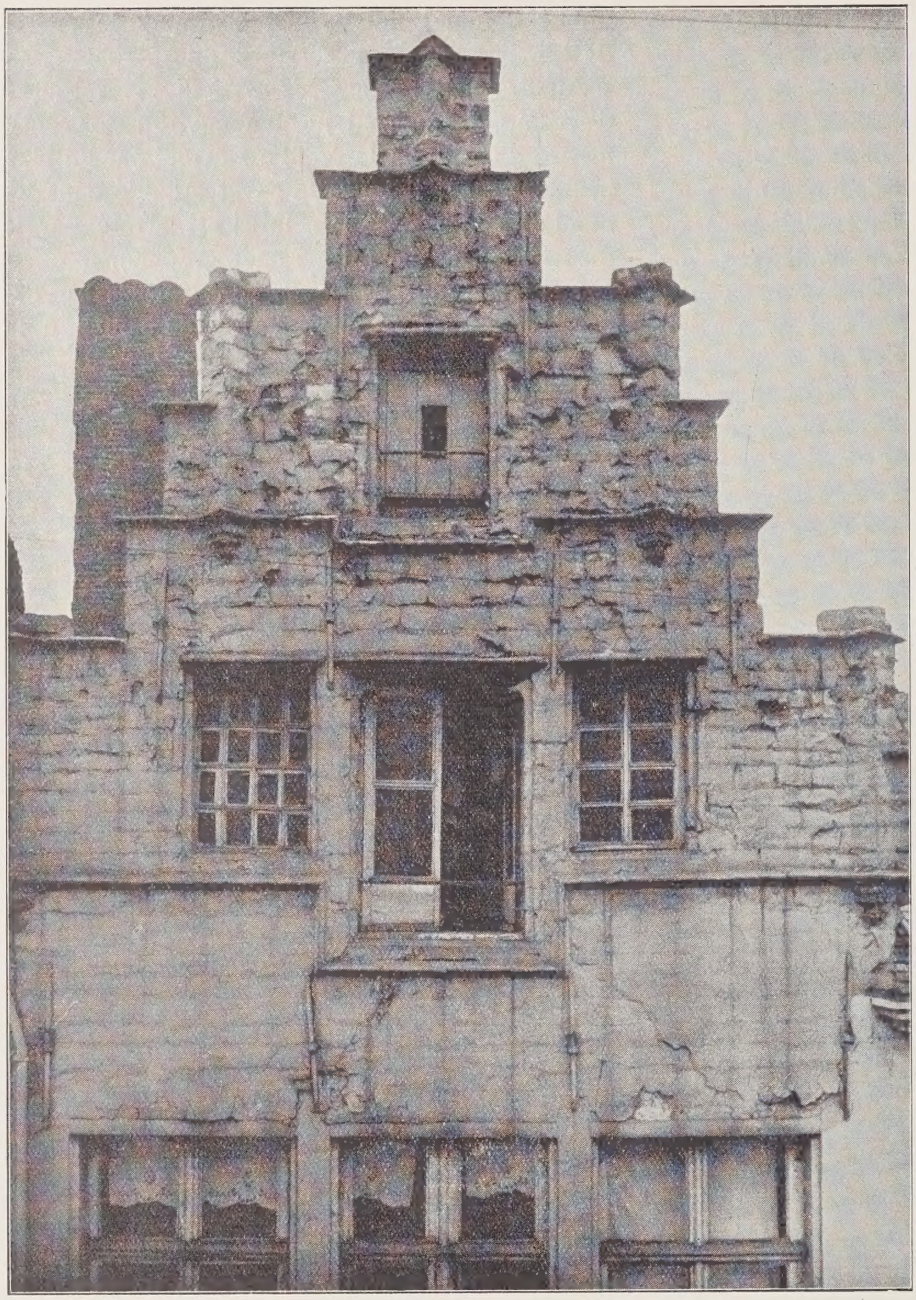

Pignon Courte Rue Neuve, nº 5, à Anvers.

segment en pierre de taille, ou bien couverts par des linteaux semblables à ceux des fenêtres dont question ci-après, avec ou sans montant au milieu suivant la largeur du soupirail.

Les portes sont à linteaux avec jour supérieur à meneau ou en plein cintre; il existe deux, trois exemples d'arc se rapprochant de l'arc Tudor.

Les portes charretières sont voûtées en anse de panier ou en plein cintre.

Les montants des portes sont formés d'assises irrégulières en hauteur et en largeur entaillés d'un cavet sur l'angle. L'assise sous le premier linteau forme un léger corbeau à droite et à gauche dans le jour de la porte; le cavet y est entaillé également. Ces deux corbeaux raccourcissent la portée du linteau de 11 centimètres à peine d'épaisseur et forment l'appui d'une barre de fer de $2\frac{1}{2} \times 2\frac{1}{2}$ centimètres destinée à soulager le linteau et à en empêcher la chute en cas de rupture.

Ces corbeaux se trouvent aussi dans les portes des pignons par où l'on introduisait le bois dans les greniers, vu la largeur de ces portes.

Par contre, ces corbeaux ne sont jamais employés dans les fenêtres avec ou sans croisillons de pierre.

Mais on les retrouve encore sous le premier linteau des fenêtres qui servaient à l'étalage de marchandises dont la partie inférieure restait sans meneau central et où la portée du linteau était d'environ $1^{m}30$ comme à la maison nº 6, rue du Jardin des Arbalétriers.

Construction des Fenêtres.

Au rez-de-chaussée, le seuil des fenêtres, sans saillie sur le nu du mur, repose directement sur la moulure de la plinthe; aux étages, sur un cordon.

Aux façades, tant en briques qu'en pierre de taille, les seuils et linteaux ont deux tas de briques de hauteur et se continuent en guise de bandes sur toute la largeur de la façade, tant au-dessus de la plinthe qu'au-dessus des cordons. Il en est de même du premier linteau, mais non pas du second linteau; ici la bande est placée au-dessus du linteau;

celui-ci est soulagé par deux clefs reposant entre coussinets placés un au-dessus du montant du milieu et les deux autres à droite et à gauche de la fenêtre; un vide d'un centimètre est ménagé sous chaque clef, de sorte que le linteau n'ayant que son propre poids à supporter n'est pas sujet à se rompre. Il n'y a donc pas d'arc de décharge en briques; la disposition adoptée le remplace. C'est un système propre au style anversois; les arcs de décharge en briques ne se voient à Anvers qu'aux fenêtres du premier étage de la Vieille Boucherie.

Les encadrements de fenêtres sont formés de montants n'ayant guère que 10 centimètres de largeur sur la face en pierre de Gobertange posée en délit et de pierres de plus fortes dimensions formant liaison avec la maçonnerie de parement et recevant les pivots des volets, lorsqu'il en est fait usage.

(A suivre.) EUG. GEEFS.

S. C. A. B.

La Société centrale avait été invitée à visiter l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand dirigée avec tant de compétence par notre confrère Van de Voorde.

Afin de permettre la visite de la ville de Gand particulièrement intéressante, le vendredi, le Comité directeur de la S. C. A. B. avait décidé de partir de Bruxelles dès le matin, la visite de l'académie étant fixée à 3 heures de l'après-midi.

Nombreux furent les confrères qui répondirent à cet appel, et comme toujours : les absents ont eu tort.

En effet, nos confrères Van de Voorde et Van den Eynden nous attendaient à Gand, ayant préparé tout un petit programme. Détailler tout ce que nous avons vu serait entrer dans les replis de la jouissance de nos bonnes émotions artistiques. Nous avons cependant à notre actif un acte important à mentionner : la signature du livre d'or de la *Sint-Joris*, etc.

L'après-midi nous avons visité par le menu détail toute la suite des locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand. Les travaux des élèves ont été l'objet d'un examen attentif de chacun de nous, les explications du directeur ont été écoutées avec une curiosité éveillée et toujours aiguisée par de nouveaux points de vue très particuliers.

Il est bon que les architectes se rendent compte des efforts que leur confrère fait pour parfaire l'éducation des nouvelles générations. Aussi, c'est avec émotion et très sincèrement que nous remercions notre confrère Van de Voorde de nous avoir convié dans son établissement, à nous rendre compte de l'importance des difficultés vaincues et de ses espoirs. Nous le félicitons de tout cœur pour son attachement à cette noble tâche professionnelle.

Henry VAN MONTFORT.

CONCOURS

PROVINCE DE BRABANT

Concours provincial d'Art décoratif 1924

La province de Brabant a institué un concours annuel dans le but d'encourager l'art décoratif. Il est successivement consacré à la peinture, à la sculpture, à l'architecture et aux arts appliqués.

Le concours sera, cette année, affecté aux *arts appliqués*.

Pour être admis au concours, les intéressés doivent être Belges et domiciliés dans le Brabant depuis trois ans au moins.

Le concours portera : 1° sur un projet d'affiche pour l'enseignement provincial *agricole et horticole*. Cette affiche sera sur format double-Jésus, tirage en trois couleurs et portera l'inscription bilingue ci-après :

Enseignement provincial professionnel : Agriculture, horticulture, culture maraîchère, arboriculture fruitière, viticulture.

Au moins la moitié de l'affiche devra être réservée pour permettre l'impression d'un texte typographié.

Second point du concours. Confection d'une urne, pour le Conseil provincial. Les concurrents devront présenter une maquette, au moins en plâtre, et prévoir l'exécution en bronze léger.

L'objet pourra avoir une hauteur maximum de 0^m32 avec pied et 0^m13 d'étranglement à l'entrée.

L'urne devra pouvoir contenir 90 bulletins de vote et sera décorée des armes de la Province.

Une prime de 1,500 francs est affectée à chacun des deux objets du concours.

Les projets présentés figureront à l'exposition des

arts décoratifs et industriels et les auteurs ne pourront les reprendre avant la clôture de celle-ci.

Le délai de remise des projets est fixé au 15 mai 1924.

Les projets primés deviennent propriété de la province.

Les auteurs ne pourront revendiquer aucun droit pour la reproduction.

Le dépôt des projets du concours s'effectuera au Gouvernement provincial, rue du Chêne, 22, bureau 14.

Bruxelles, le 15 mars 1924.

Pour le Gouverneur :

Le Membre de la Députation permanente délégué,

E. RICHARD.

ACTUALITÉS

DÉDIÉ A MM. LES MINISTRES DES BEAUX-ARTS, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES FINANCES

A propos des nouveaux bâtiments de l'Université, dans un rapport paru en septembre 1923, j'ai relevé, à l'actif de diverses administrations, une suite impressionnante « d'erreurs » qu'il aurait été possible d'éviter, et dont les conséquences sont l'enlaidissement de la Ville et le gaspillage des ressources publiques.

J'ai cité, parmi elles, le regrettable bâtiment soi-disant provisoire, destiné à la Foire Commerciale, qui déshonore une partie du beau parc du Cinquantenaire.

Ce parc d'un tracé si judicieux, si bien compris, subit en ce moment un nouvel assaut dont il sortira, si personne ne s'y oppose, définitivement mutilé...

Le jardin du Cinquantenaire était à l'origine un parc fermé dont les bâtiments du Musée formaient le fond. C'est ce qui motive et justifie leur forme en demi-cercle ; c'est pour la même raison que le sol s'élève vers le centre de l'hémicycle. Composition logique et de belle allure.

Le percement de l'avenue de Tervueren devait malheureusement mais inévitablement changer l'aspect du parc, traversé par une grande voie à circulation intense. Tout le caractère de la conception se trouvait à reviser.

Lors de la création de l'avenue, il eût fallu étudier le problème avec le soin qu'il méritait. Évidemment il n'en fut rien.

Hâtivement, on fit l'arrangement qui subsiste à peu près intact depuis l'exposition de 1897 ; solution peu heureuse mais dont la conservation se justifiait par la détresse financière du gouvernement.

Tout à coup les services compétents estiment que le moment est venu de modifier la situation existante et ils entreprennent les travaux dont nous pouvons déjà mesurer les appréciables résultats.

Une route nouvelle, entièrement achevée aujourd'hui, descend de l'arche nord de l'Arcade et rejoint l'ancienne avenue au bas du terre-plein.

Pour le promeneur arrivant de la rue de la Loi, cette route semble faire un dos d'âne. Elle *cache toute la base de l'Arcade.*

Elle se dirige *droit sur la pile* soutenant deux arches du monument, puis elle oblique pour passer sous l'Arcade, par un mouvement d'une telle gaucherie, qu'on ne peut rien imaginer de plus pitoyable !

Les auteurs du projet eux-mêmes ont dû s'en apercevoir, car ils ont entrepris d'y porter remède et un second projet est en voie d'exécution.

Ne tenant aucun compte des travaux à peine achevés, le tracé nouveau comporte deux avenues parallèles, allant en ligne droite des deux arches latérales de l'Arcade, à l'entrée du parc.

Sur le parcours de ces routes, se trouvent les superbes marronniers, les plus beaux arbres de la Ville peut-être.

Peu importe, les marronniers gênent ; on les abat.

Sans la réprobation générale, tous auraient disparu.

On aurait aussi sans doute démoli les deux colonnes en grès de Quenast situées sur la même ligne, comme on a détruit le bassin situé au croisement de la route centrale et d'une allée parallèle aux façades du Musée, bassin remplacé par un misérable petit rond-point qui n'est même plus dans l'axe de cette dernière allée.

Comment qualifier un tel vandalisme?

Comment qualifier le personnage qui, après avoir prouvé son incapacité par une erreur grossière, ose porter la main sur l'œuvre réussie d'un Maître et sur l'œuvre inégalable de la nature?

Comment admettre sans indignation la répétition de ce scandale qui consiste à faire, à grands frais, un travail si mal conçu, qu'il faut le démolir, le refaire ou le transformer aussitôt terminé?

L'expérience de l'escalier et de la rue situés derrière la statue du général Belliard, qu'il a fallu transformer aussitôt achevés, parce qu'ils avaient été faits en dépit du bon sens, n'a servi à rien. La mutilation du parc du Cinquantenaire, la démolition de la route *nouvelle* à laquelle on a travaillé *des mois,* en sont la preuve.

Et l'on se demande à quoi sert la Commission des Monuments et des Sites ; l'on se demande qu'est-ce qui pourrait bien servir de leçon aux auteurs de tels errements.

Et aussi, qu'est-ce qu'il faut pour émouvoir les pouvoirs publics et les amener à prendre des sanctions afin d'empêcher la perpétuelle répétition des mêmes destructions, des mêmes erreurs, des mêmes gaspillages.

Mars 1924. Paul BONDUELLE.

CONCOURS POUR UN INSTITUT D'HYGIÈNE

Le concours pour un Institut d'hygiène organisé par la Province d'Anvers a donné les résultats suivants :

MM. SPITTAEL et LE BON, de Bruxelles, ont été classés premiers et sont chargés de l'exécution;

Deux projets, présentés par MM. SMOLDEREN, VAN OENACKER et VAN BEURDEN, d'Anvers, et

Deux projets, présentés par MM. VANCOPPERNOLLE et VAN LEEMPUTTEN, d'Anvers, ont reçu chacun une prime de 5,000 francs.

En outre, un autre projet, présenté par MM. SPITTAEL et LE BON, a reçu la même prime.

L'Émulation publiera dans un prochain numéro les projets primés.

LES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS MODERNES

MM. Paul Léon, membre de l'Institut de France, directeur des Beaux-arts, et François Carnot sont venus inviter, au cours d'une conférence qu'ils donnèrent au Cercle artistique, le jeudi 10 janvier 1924, les artistes, les artisans et les industriels de Belgique, à collaborer à l'œuvre moderne de la France.

***

La France, malgré son glorieux passé artistique, organise en 1925 dans le vieux berceau de l'Ile-de-France, une exposition des arts décoratifs et industriels « modernes ».

Cette manifestation artistique internationale est la consécration de l'art moderne. Cette consécration peut être digne de cet art qui naît et se développe naturellement en harmonie complète avec l'évolution sociale, scientifique et économique de notre époque et qui s'élève ainsi à la noblesse des arts des temps passés.

L'exposition des arts décoratifs rapprochera : l'art et l'industrie, l'art et le métier, l'art et le travail, et les unira dans une forme pure et dans une beauté nouvelle en communion avec l'émotion de nos âmes émues par les manifestations de la vie moderne, de la vie qui progresse constamment...

Cette véritable reconnaissance des droits de l'art moderne stimulera dans l'effort, la recherche de la beauté qui se dégage de la fonction de la vie même et de la fonction des plus simples objets, des meubles et des outils qui collaborent à notre existence quotidienne, avec autant de logique et d'idéal que les Grecs ont cherché la forme parfaite dans le but des éléments de l'architecture antique.

Et cet ennoblissement de l'art nouveau confirmera cette recherche de la beauté de l'objet dans notre raison et dans notre goût, de la beauté de l'esprit de la chose dans la beauté de sa matière, de la beauté de la vérité épurée de la richesse fantaisiste qui étouffe l'éloquence du volume et de la surface comme le lierre parasite détruit l'éloquence du geste nerveux de la ramure du tronc séculaire.

L'art décoratif n'est autre chose que cette beauté toujours nouvelle de la forme qui convient seulement à la destination, à l'usage et à la matière de l'objet qui appartient à notre vie collective.

***

L'art décoratif qui a fleuri sur notre sol depuis le x^e^ siècle, nous réclame une participation digne des œuvres séculaires qui firent dire à l'étranger : « Vous, Belges, avez travaillé la pierre, la brique, le fer, le bois, le verre, l'argent et l'or, avec une patience, une audace, une habileté supérieures. »

Et j'évoque les miniatures des missels, des bréviaires, et des bibles des anciennes abbayes de Stavelot, de Saint-Hubert et de Floreffe; les fonts baptismaux de Bastogne; les dalles funéraires gravées qui pourtourent les sanctuaires de nos églises; les châsses de Sainte-Gertrude, de Saint-Éleuthère, de Sainte-Ursule; les fiertes et les autres reliquaires...

J'évoque à vos souvenirs d'artistes les retables de pierre, de bois, d'albâtre, d'argent et d'or repoussés, comme ceux de Stavelot, de Gheel, et de Hal; les chandeliers pascaux et les lutrins en cuivre, chefs-d'œuvre des fondeurs mosans : le pélican-lutrin de Saint-Germain à Tirlemont, l'aigle de Furnes; les stalles, les chaires de vérité et les bancs de communion où le ciseau du sculpteur a taillé en plein bois ces figurines délicieuses, les jubés de Dixmude, de Lierre et de Walcourt... le puits de Quentin Metsys, les lettrines de Plantin...

Ces œuvres qui furent toutes imprégnées par l'esprit de leur époque s'adressent à nos consciences et exigent de nous une collaboration digne de cette tradition nationale, à l'œuvre de la France.

Prenons le crayon et l'outil entre nos doigts habiles comme le ciseleur de la châsse prenait le burin et réalisons dans l'effort commun de l'art et de l'industrie, l'œuvre d'aujourd'hui,

... l'art entier est dans l'essor. Jean DE LIGNE.

LA DÉCORATION DE L'HÉMICYCLE DU CINQUANTENAIRE

Un communiqué de la presse annonce qu'un groupe de décorateurs, artistes de talent, vient d'être chargé d'achever la décoration des galeries circulaires reliant

l'Arcade du Parc du Cinquantenaire aux deux grands pavillons des musées vers la ville. Si cette nouvelle est exacte, le gouvernement, cette fois-ci bien inspiré, mérite des félicitations pour son beau geste qui ne laisse pas d'être étonnant à une époque où ses largesses et ses subsides sont le plus souvent distribués, quand ils le sont, à des travaux qui n'ont avec l'art que de très lointains rapports.

Ces félicitations seront méritées non seulement pour la décision prise d'achever une œuvre artistique abandonnée depuis plusieurs années, mais encore pour le choix heureux des artistes qui en seront chargés.

A ce propos il convient de rappeler brièvement l'historique de ces galeries. Elles ont été conçues et édifiées par feu Bordiau pour établir une liaison entre les deux grands pavillons de l'Exposition de 1880 lesquels servent aujourd'hui de musées et un motif central qu'il avait édifié à l'emplacement de l'arcade actuelle.

Ces galeries-promenoirs étaient à cette époque totalement ouvertes et à travers le chevauchement de leur colonnade on apercevait les hall, d'aspect industriel, bâtis en arrière. Lors de la création de l'avenue de Tervueren à l'occasion de l'Exposition de 1897, une arcade, dont un certain nombre d'entre nous se souviennent encore, fut érigée à l'emplacement exact du motif décoratif central et les galeries furent conservées dans l'état où elles étaient alors.

Plus tard, lorsque le roi Léopold II chargea le maître français Girault de la construction de l'arcade actuelle voulant commémorer le 75e anniversaire de l'Indépendance nationale, les assises de l'arcade Bordiau furent démolies et un certain nombre de travées des galeries durent être sacrifiées.

Un travail d'ensemble s'imposait; il fut étudié par Girault pour relier la nouvelle arcade aux motifs latéraux et c'est alors que la transformation des galeries fut arrêtée. Un mur circulaire fut construit dans le fond afin d'arrêter la vue qui se perdait dans les entrecolonnements et de donner de cette façon plus de masse, plus de puissance et plus de cohésion à la ceinture du vaste hémicycle. Le fond des galeries si heureusement transformées devait nécessairement recevoir une décoration; celle-ci consistait dans un revêtement de la partie inférieure en marbre chaud de coloration couronné par une frise en mosaïque à fond d'or.

La clôture avec transformation d'un rang de colonnes et la décoration murale en marbre furent exécutées en 1905 et depuis lors les galeries attendent le complément de leur décoration. C'est celui-ci qui vient d'être décidé et les artistes désignés seront chargés d'étudier les cartons de la frise décorative.

Le ministre en prenant cette décision s'est souvenu que la renommée internationale de la Belgique est due certes pour une bonne part à ses artistes. A-t-il songé qu'un travail d'une telle envergure, confié à des talents quelque peu différents, devait recevoir une direction unique, laquelle est indispensable pour assurer l'unité et la cohésion de l'effort réclamé?

Cette direction unique s'impose et ne peut être attribuée qu'au maître de l'œuvre, artiste encore vivant, lequel a conçu l'ensemble de la décoration et en a arrêté la proportion et les détails.

Nous espérons bien qu'il en sera ainsi et que nous ne verrons plus se renouveler les lamentables expériences administratives auxquelles nous devons la décoration sculpturale du Jardin Botanique et la décoration statuaire des façades de l'église Notre-Dame du Sablon, pour ne parler que de celles-là.

La décision de ne pas confier ce travail à des « mosaïstes » quelconques est fort louable; nous attendons une décision de même nature lorsque une administration aura à distribuer l'étude de vitraux d'église. Et nous attendons aussi des bureaux qu'ils abandonnent toute direction de ces travaux et qu'ils la confient aux seuls artistes, tout indiqués pour assumer cette tâche. Nous insistons et n'insisterons jamais assez sur une telle façon de comprendre le rôle de chacun.

L'occasion actuelle est caractéristique : l'ensemble de la décoration a été inspirée par le maître de l'œuvre, c'est à lui, incontestablement, qu'il appartient de présider à son achèvement.

Nous attendons avec confiance la décision qui reste à prendre à ce sujet par M. le ministre des Sciences et des Arts.

J. C.

YPRES ET LE CANAL

L'Étoile Belge, du 29 janvier 1924.
« On demande un canal »

Ce n'est pas la première fois que les Yprois réclament le rétablissement du canal qui reliait la ville à l'Yser.

Les plans de cette voie navigable ne sont pas encore dressés et la ville en souffre profondément.

Sa population ouvrière émigre en France car aucune industrie n'a pu se développer, privée jusqu'à ce jour de la navigation sur l'Yperlée. Peu à peu la ville se dépeuple.

Ce corps, à peine reconstitué, perd déjà son souffle car nul ne semble avoir compris les nécessités de son existence.

Cependant Ypres vivait de l'Yperlée comme Babylone vivait du commerce international du monde ancien qui passait par ses murs élevés au carrefour des routes d'Égypte, d'Arménie et de Perse; comme Mycène, du passage des marchands qui empruntaient la route la plus courte du golfe d'Argolide au golfe de Corinthe; comme Alexandrie, des relations commerciales entre l'Europe et l'Orient; comme Limoges, de la halte des Gênois dans leur course au cœur de la Gaule, enfin

comme Sluis et Bruges vivaient de la richesse contenue dans les flancs des nefs poussées vers leurs marchés par les flots.

Aussi quand ces courants favorables à l'existence et au développement d'un centre urbain s'en détournaient pour des raisons politiques, économiques ou géologiques, les villes s'endormaient dans le calme de leurs artères abandonnées.

La guerre de Mithridate ruina la prospérité et la vie de Délos en détournant la voie commerciale au profit d'Ostrie et de Pouzzoles. A Bruges, l'ensablement du Zwin, contre lequel pourtant les princes bourguignons aidèrent la ville à lutter, entraîna en 1495 l'abandon de quatre mille maisons.

Au début du XX^e siècle, l'oubli dans lequel on laisse le canal d'Ypres provoque l'exode d'une partie de la population.

Et pourtant quels efforts conscients les Yprois n'ont-ils pas faits à travers les âges pour maintenir saine l'Yperlée et sauvegarder ainsi l'existence de leur ville. Déjà en 1251 la ville d'Ypres paye la somme de 6,000 livres pour sa part dans le creusement du canal entre la ville et les marais du côté de la mer, vers Nieuport. Par ses lettres patentes datées du 20 mai 1311, Robert de Béthune consent aux Yprois de refouir l'Yperlée afin que les nefs des bateaux chargés de toutes espèces de marchandises puissent naviguer. Et encore en 1351, Louis de Male autorise les éclusiers de Nieuwendamme dans les environs de Nieuport à fournir constamment de l'eau au canal d'Ypres, pour que la navigation ne soit jamais interrompue.

Les souvenirs de ces efforts intelligents m'émeuvent; ils me font songer aux soins attentifs dont on entoure un être dont le cœur parfois faiblit...

Et comment admettre qu'aujourd'hui la fonction vitale de l'Yperlée et de son canal n'ait point été comprise par ceux qui reconstruisent et que ces nouveaux bâtisseurs de villes ne s'aperçoivent pas que le cœur d'Ypres faiblit chaque jour car la veine détruite ne laisse plus affluer le sang ancestral!

JEAN DE LIGNE.

LE JARDIN

Le numéro 12 de l'année dernière, consacré aux jardins, nous a valu des marques flatteuses d'encouragement qui nous engagent à reprendre ce sujet, sous d'autres aspects.

Nous publierons, à cette occasion, un article délicieux de notre confrère Paul Jaspar.

N. D. L. R.

REVUE DE LA PRESSE

L'architecture (Soc. centr. des Architectes, Paris), n° 23, du 10 décembre 1923.

Le Salon d'Automne. Le confrère français Gabriel Veissière donne un compte rendu de ce salon. Il signale l'effort réalisé dans la section d' « art urbain » par les architectes, peintres et sculpteurs pour orienter leur travail collectif vers l'art décoratif : des fontaines, des monuments, etc.

Des maquettes, dues à la collaboration de MM. Corbisier et Jeannerey, donnent les projets : d'une maison construite conformément à la loi Ribot, et d'un hôtel particulier, conçus dans ce que M. Corbisier appelle l'esprit nouveau, esprit qui, à en juger par les maquettes, doit être assez vite satisfait. L'explication donnée pour motiver le remplacement des toits en pente par des toitures en terrasse est aussi amusante que peu convaincante : « Il paraît, au dire d'architectes étrangers, que dans les pays froids on abandonne de plus en plus les toits avec leurs gouttières qui présentent l'inconvénient de suspendre au dégel sur la tête des passants, en épées de Damoclès, les aiguilles de glace et les blocs de neige. Les toitures en terrasse, au contraire, retiennent toutes neiges et glaces. Les tuyaux de descente sont à l'intérieur. La chaleur de la maison crée autour de leurs orifices des centres de fusion et tout s'en va peu à peu à l'égout, sans dommages pour la tête des passants. »

Et l'auteur de l'article se pose la question : « La suppression des toits en pente qui semble ainsi se justifier pour les pays froids, convient-elle à nos climats? »

La réponse ne me paraît pas douteuse : Par « nos climats » il faut entendre, si je comprends bien, celui de Paris, qui est sensiblement le même que celui de Bruxelles; et, j'ai toujours pensé qu'ils étaient généralement appelés des pays froids, à moins qu'il ne faille entendre par là que la Scandinavie ou le Groenland.

On frémit rien qu'à penser au nombre considérable de passants qui ont été tués par les stalactites que les gouttières ont laissé choir des toitures en pente.

Je pense quant à moi, qu'à moins de cas tout à fait spéciaux en rendant l'application inévitable, il vaut mieux, dans nos contrées, éviter les terrasses et, à l'exemple de nos pères, débarrasser le plus rapidement possible nos constructions des eaux météoriques, en donnant à celles-ci un écoulement facile et sûr. Au cours de ma carrière, j'ai constaté que l'humidité par infiltration et porosité, ainsi que la condensation intérieure ont toujours eu beau jeu dans les constructions affligées d'une terrasse.

Dans tous les cas où l'emploi en est inévitable, il ne faut pas donner dans l'erreur où beaucoup sont tombés : c'est-à-dire faire des locaux sous-jacents des lieux d'habitation, c'est une liberté que l'on ne se permet même pas dans les pays du Midi, où l'on se préoccupe peu de la pluie, et où l'on prend cependant l'élémentaire pré-

caution d'interposer entre la terrasse et les locaux habités, un espace libre et aéré qui permet l'élimination rapide de l'eau, en même temps qu'il temporise les effets de la chaleur solaire ou du froid, ce dernier entraînant fatalement une condensation abondante dans les locaux occupés.

Les appareils ménagers. (Salon du Champs de Mars.)

N° 24, du 25 décembre 1923.

Exposition de l'œuvre peinte de Henri Eustache, architecte. (7 mai 1923. École des Beaux-Arts, quai Malaquais.) Le catalogue des œuvres exposées comportait cinq cents numéros avec une préface de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts. Le confrère Ch. Risler nous dit avec un soin pieux la vie de celui si généreusement doué qui fut son condisciple : ses difficultés, ses luttes et finalement ses triomphes et il rappelle ce souvenir d'école : « A l'atelier Ginain, la classique encre de Chine était en faveur, on y faisait les rendus les plus sobres. Arrive Eustache et tout change, ses rendus en couleur font sensation parmi les élèves architectes émerveillés de ses rendus délicats, harmonieux et suprêmement habiles, par la suite. »

L'auteur cite quelques-unes des œuvres exposées et en donne des reproductions qui dénotent la valeur artistique du maître trop tôt disparu.

La Cité-Jardin d'Arcueil (Payret-Dortail, architecte). Article de M. Albert Devienne. En exécution d'une loi du 6 août 1920, votée en vue de parer à la crise du logement et à la suite d'un concours entre architectes, des cités-jardins furent édifiées dans la périphérie de Paris : à Arcueil, Dugny, Cachan et Nanterre.

La cité-jardin d'Arcueil, assez conséquente, s'étend sur un terrain d'une dizaine d'hectares. Son plan d'ensemble soigneusement étudié par M. Payret-Dortail, notamment en ce qui concerne son adaptation au terrain, sera réalisé par étapes à mesure que les crédits le permettront.

Placée dans un très beau site de la vallée de la Bièvre, elle comprend indépendamment des habitations, la création de centres sociaux. On prévoit l'établissement de deux coopératives d'alimentation, d'écoles pour les deux sexes, d'une école maternelle avec garderie d'enfants, d'une salle de réunion avec cinéma, d'une plaine de jeux : football, jeu de boules, courses à pied, etc.

Les logements, au nombre de deux cent vingt-huit, présentent six types : Un à quatre pièces de plein-pied; un à quatre pièces avec étage; un à trois pièces de plein-pied; un à trois pièces avec étage; un à deux pièces au rez-de-chaussée et un à salle commune servant de cuisine et de salle à manger, une chambre et W.-C. au rez-de-chaussée.

A chaque logement correspond une surface de terrain d'environ 440 m², soit un peu supérieure au lotissement des Anglais, y compris la voirie et les emplacements des bâtiments communs.

La Ferronnerie à Bordeaux. La ville de Bordeaux est riche en monuments des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'art du forgeron a pu s'y développer à l'aise. M. Louis Blanc, architecte, en a fait des croquis comprenant : 1° Balcons et impostes; 2° Portes, grilles et heurtoirs; 3° Rampes d'escaliers. Il les a réunis dans un album de nonante et une planches, comprenant environ quinze cents sujets. Le tout relevé et dessiné à main levée (Henri Mayeux, architecte).

La Construction moderne (Paris), n° 9, du 2 décembre 1923.

Hôtel de Persen. Très intéressante étude de M. Charles Normand, architecte D. P. L. G. et président fondateur de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Cet immeuble, qui était situé au n° 17 de la rue Matignon, avait été acquis en 1913, par la ville de Paris, pour l'élargissement de la rue, et a été démoli en septembre 1923. C'est dans cette rue, dit l'auteur, que fut tramée la fuite de Louis XVI et de la famille royale, dans la célèbre berline que Persen, capitaine des gardes du roi de Suède, fit venir pour conduire ses royaux protégés vers Montmédy; la berline fut arrêtée à Varennes.

L'hôtel dont M. Normand déplore mélancoliquement la disparition, était un chef-d'œuvre, et un des types les plus parfaits de l'architecture civile en France, sous Louis XVI. Il fut bâti vers 1777-78 par Milet.

N° 10, du 9 décembre 1923.

L'industrie du bâtiment en Roumanie, par F. L. — *Le Salon d'Automne* (peinture), par A. D. — *Immeubles à loyers modérés de la ville de Paris,* par les architectes Plousey, Rencontre et Dumond. BAUDE LOUIS.

NOS PLANCHES

PLANCHE 13 : Commune de Clercken. *Église paroissiale de Houthulst. Façades principale et latérale.* J. Viérin, architecte.

PLANCHE 14 : Commune de Clercken. *Église paroissiale de Houthulst. Pignon et entrée principale. Pignon du chœur;* J. Viérin, architecte.

PLANCHE 15 : Commune de Clercken. *Église paroissiale de Houthulst. Petite entrée contre la tour. Pignon du transept.* J. Viérin, architecte.

PLANCHE 16 : Commune de Clercken. *Église paroissiale de Houthulst. Vue de la nef vers le chœur.* J. Viérin, architecte.

Cliché Duquenne. Le Béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem. — Porche et pigeonnier. A. Roosenboom, arch.

LE BÉGUINAGE DU CHATEAU DE VAL-DUCHESSE A AUDERGHEM (1)

RESTAURATION ET AGRANDISSEMENT DE A. ROOSENBOOM, ARCHITECTE

Fondé en 1262, à Auderghem, par la duchesse Aleyde de Bourgogne, veuve de Henri III de Brabant, le prieuré de Val-Duchesse fut le premier monastère de Dominicaines créé en Belgique.

Modestement et charitablement, il vécut là, à l'orée de l'immense et silencieuse forêt de Soignes, dans la pittoresque vallée de la Woluwe, aux étangs millénaires, depuis cette époque lointaine jusqu'en 1783, année où il fut fermé par les inexorables décrets de Joseph II.

Réinstallé en 1790, après le succès de la Révolution brabançonne, il se vit définitivement supprimé par le Directoire en 1796, lorsque, par la conquête, la Belgique eut été réunie à la France, et tous ses biens furent vendus et dispersés comme biens nationaux.

Le château de Val-Duchesse — celui que nous connaissons — est l'ancien quartier prioral bâti vers 1780 — sur des dessins, dit-on, de Dewez, le célèbre architecte de l'époque — par Mme de Neufforge, l'une des dernières prieures de la communauté. Ce quartier fut considérablement agrandi, en 1904, par le propriétaire actuel, M. Charles Dietrich, et parfaitement approprié alors aux exigences d'une belle et confortable habitation moderne.

1. Voir planches 17 à 20.

Parmi les autres biens dont je viens de parler, figurait un grand et vieux bâtiment avec dépendances qui constituait, au début de ce siècle, la résidence de campagne de la famille Hermann.

Lorsqu'en 1913 M. Ch. Dietrich, dans le but de reconstituer l'ancien domaine de Val-Duchesse, fit l'acquisition de ce bien, il n'en voulut conserver que les dépendances précitées, sauvant ainsi de la ruine des vestiges extrêmement intéressants de l'architecture brabançonne du XVII^e siècle.

Ce furent donc ces écuries et ces remises, ces étables et ces porcheries de l'antique prieuré, heureusement préservées de la démolition et consciencieusement restaurées, qui servirent de thème initial pour l'édification du charmant Béguinage (ainsi qu'aime à l'appeler son propriétaire) que le promeneur peut admirer de la grande entrée du domaine, au boulevard du Souverain.

Ce Béguinage n'est, en somme, que l'ensemble des dépendances actuelles du château, dépendances qui furent reconstruites et aménagées avec un rare bonheur, tant au point de vue du style que pour le choix des matériaux des grosses maçonneries; celles-ci étant réédifiées, dans toute la mesure du possible, avec du grès de remploi et de vieilles briques du temps des Archiducs, trouvées sur place dans les démolitions voisines.

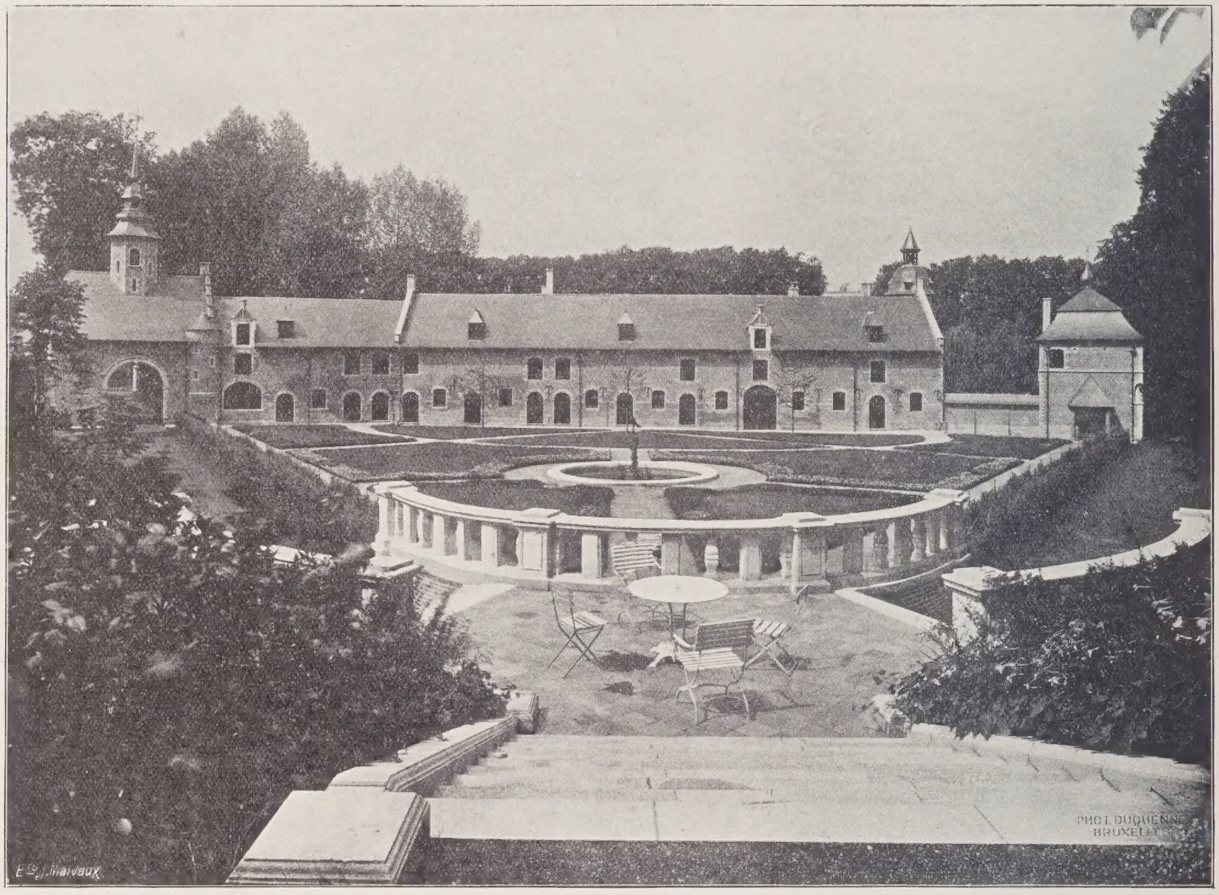

Le Béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem. — Bâtiment des communs. Cliché Duquenne.

Ce bâtiment des communs, si parfaitement respecté, n'offrait de visage réellement intéressant que vers le château, ainsi qu'on peut le voir dans la partie basse, au centre de la façade actuelle, le long du jardin triangulaire moyenâgeux qui a été créé de ce côté.

De l'autre côté, vers le boulevard du Souverain, ce n'était, dissimulée par d'épais massifs de verdure, qu'une ancienne et pauvre muraille, que la mise à découvert fit apparaître toute de guingois au bout de la principale allée conduisant au château.

L'architecte très artiste, Albert Roosenboom, qui fut chargé du travail, eut une heureuse inspiration : il imagina d'adosser, entre deux jolis pavillons d'angles, une ample galerie en hémicycle tan-

gente au vieux mur susdit, dont elle cachait la déplaisante obliquité, et donnant un accès immédiat et commode aux anciennes écuries et remises, tout en dressant un séduisant décor de fond perpendiculaire à l'axe de l'avenue principale et parallèle au boulevard du Souverain.

stitution de l'ancien prieuré, que complète savoureusement la grande salle basse, transformée aujourd'hui en une sorte de cabaret flamand, avec ses voûtes en cul-de-four s'appuyant sur des pilastres de pierres, son aire de carreaux rouges, sa haute cheminée en granit noir et poli, son vaste manteau,

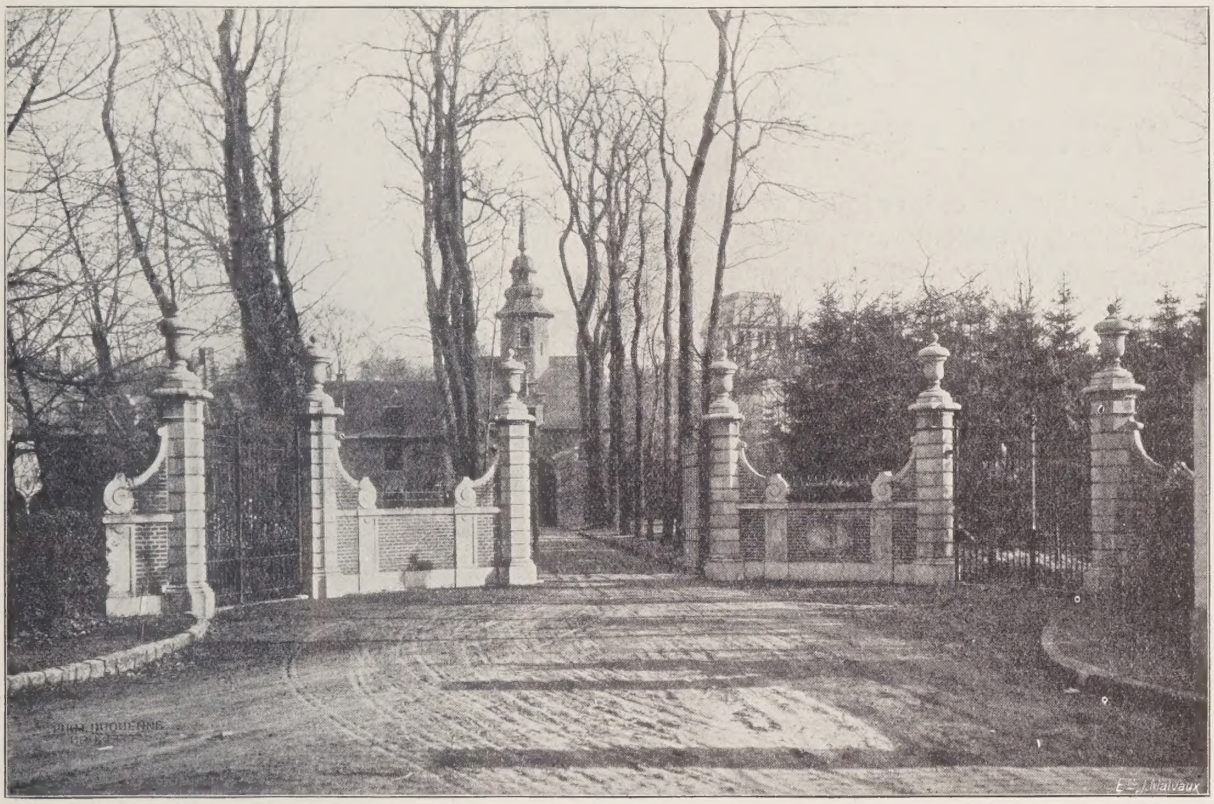

Cliché Duquenne. Le Béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem. — Entrée.

En annexe à ce premier groupement furent construits, toujours en vieux matériaux de remploi, d'autres bâtiments destinés à loger les divers services des communs et du parc : chauffeurs, jardiniers, gardes, etc. Mais ces constructions nouvelles ont été étudiées et exécutées avec le constant souci de conserver à l'ensemble, ce caractère précieux de vieux béguinage d'autrefois qui en fait tout le charme.

C'est ainsi qu'au bout de la drève aux trois grilles cintrées, conduisant au garage et à la conciergerie, dans la perspective de l'escalier à double rampe terminant le jardin moyenâgeux, s'élève un grand porche surmonté d'un joli pigeonnier Renaissance occupant la tour principale qui silhouette pittoresquement la ligne générale de ces dépendances.

D'autres tourelles, d'autres clochetons viennent encore ajouter au charme de cette sorte de reconles verres fanés de ses vitraux, les vieux carreaux de Delft de ses lambris que termine, en saillie, une lourde cimaise de chêne bruni, tout illuminée, dans la pénombre, par une longue suite de faïences anciennes, d'étains aux reflets nacrés et de cuivres étincelants.

Tel quel, le « béguinage » de Val-Duchesse, constitue une aimable préface au magnifique parc de ce château, parc qui contient tant de coins aimables et même admirables : l'antique petite chapelle romane Sainte-Anne, par exemple, qui, depuis le XI^e^ siècle, apparaît dans le lointain, sur le sommet de la colline, derrière un rideau d'arbres élancés.

Avec ses murs blancs et roses, auxquels le temps aura tôt fait de donner son adorable patine archaïque, avec ses grands toits d'ardoises qui dévalent

en cascades lumineuses, l'œuvre que j'ai tenté de décrire fait honneur à l'artiste délicat qui l'a conçue et réalisée magistralement.

C'est une œuvre réussie, une poétique évocation du vieux moustier d'autrefois, de la simple et paisible maison aux filles vêtues de blanc, « à qui son cœur donna la bonne duchesse Aleyde ».

Victor TAHON.

ÉTUDE DES FAÇADES DES MAISONS AVEC PIGNONS A GRADINS

BATIES A ANVERS AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLE (Suite [1])

Les deux linteaux et les cordons sont moulurés avec saillie de 7 centimètres pour rejeter l'eau de pluie, coulant le long de la façade; aux linteaux, cette moulure avec dent de loup est retournée à 45° à partir du bord du cavet.

Les châssis, en chêne, ne sont placés que dans la partie inférieure des fenêtres; dans la partie supérieure se trouvent deux ou trois barres de fer carré de 2 centimètres, posées diagonalement, et engagées dans les deux linteaux à 10 centimètres environ de la face du mur. Le vitrage sur plomb est placé extérieurement aux barres et y est fixé par des ligatures en plomb; il est maintenu en outre dans des battées ménagées dans l'encadrement, le meneau central et les linteaux. L'encadrement de pierre des portes et fenêtres permet de dresser avec soin les battées en vue de la pose des menuiseries et d'entailler les battées destinées à la pose des vitraux dans la partie supérieure : travail difficile à exécuter dans une baie en maçonnerie. Il me semble admissible que telles sont les raisons qui ont conduit à l'emploi des encadrements de pierre.

C'est une erreur dans les façades de pierre de taille de prolonger les assises du parement jusque dans le jour des portes ou fenêtres; il faut toujours placer l'encadrement avec montants et pierres de liaison et terminer le parement contre l'encadrement, sauf à arraser les joints quand il est possible de le faire avec les assises de l'encadrement.

Vu l'étroitesse des trumeaux en façade, il n'y avait guère place le plus souvent pour permettre de rabattre les volets extérieurs sur le mur; les fenêtres du rez-de-chaussée étaient alors munies de barreaux de fer du seuil au premier linteau et de volets intérieurs, dans la partie inférieure uniquement.

La largeur entre encadrement et meneau des fenêtres des habitations dépassait rarement deux pieds; il n'en était pas de même pour les fenêtres des boutiques dont il existe encore plusieurs exemples.

La maison n° 6 rue du Jardin des Arbalétriers, admirablement conservée, servait à la gauche du spectateur, de boutique et à droite d'habitation. La photographie permet de se rendre aisément compte de la différence entre les fenêtres.

Le premier linteau de la porte et des trois fenêtres adjacentes n'est pas mouluré; il est soulagé par les corbeaux et la barre de fer dont question plus haut; le linteau supérieur est soutenu par les barreaux verticaux; on voit au premier linteau ainsi qu'au seuil à droite et à gauche, les œillets dans lesquels tournaient les pivots des volets de clôture en deux parties, l'inférieure se rabattant pour l'étalage de la marchandise, la supérieure se relevant en guise d'auvent; aux trois quarts de la hauteur des montants se voit le point d'attache de la chaîne soutenant l'étal; au-dessus du second linteau, l'attache de la chaîne de l'auvent.

Quand la largeur des trumeaux permettait l'emploi de volets extérieurs, le cavet entaillé dans l'arête de l'encadrement et au meneau central des fenêtres était remplacé par une battée, rectangulaire à l'encadrement et légèrement oblique de chaque côté du meneau pour éviter en ce point le coincement du volet, le pivot des gonds faisant saillie sur le nu du mur; il était ménagé en outre une petite battée au seuil et au premier linteau.

Les volets étaient maintenus ouverts par des pouces à ressort ou par des tourniquets à contrepoids.

Les fenêtres simples mesurent généralement deux pieds de largeur; les doubles, quatre pieds et, de plus, la largeur du meneau; il y a eu plusieurs

1. Voir *L'Émulation*, n° 4, avril 1924.

FACE DES PIERRES
DE COUVERTURE DES PIGNONS.

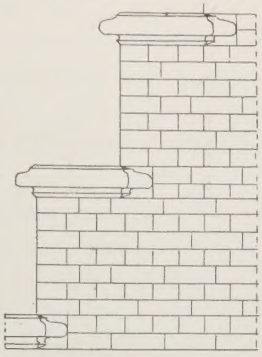

PLAN.

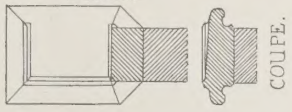

COUPE.

FACE.

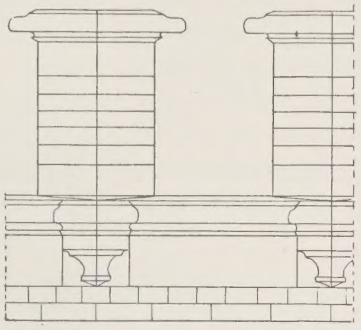

PLAN.

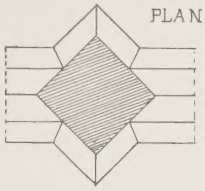

COUPE.

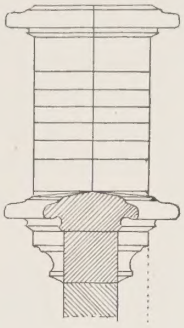

COURONNEMENT
DES MURS DE CLOTURE.

FACE DU LINTEAU.

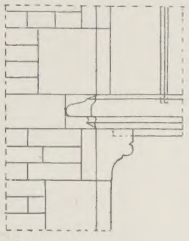

COUPE.

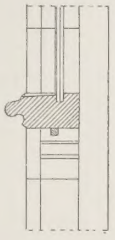

PLAN DU 1er LINTEAU

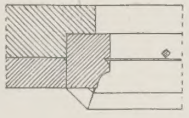

PLAN DE LA CONSOLE.

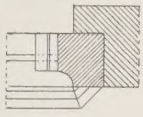

FACE ET COUPE DE LA PLINTHE.

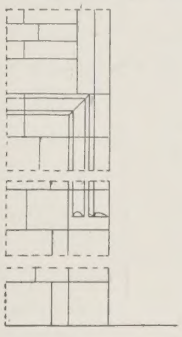

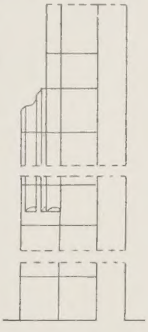

PLAN DE LA PLINTHE.

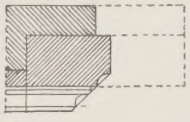

DÉTAILS
D'UNE
PORTE.

FACE ET COUPE DU 2e LINTEAU.

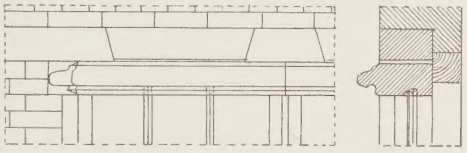

FACE ET COUPE DU 1er LINTEAU.

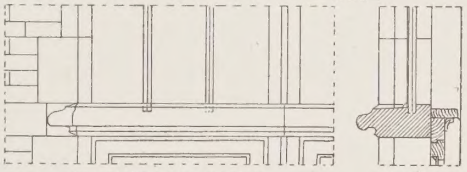

PLAN DES LINTEAUX.

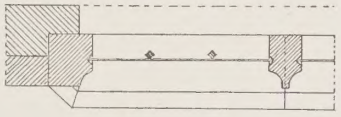

VARIANTE

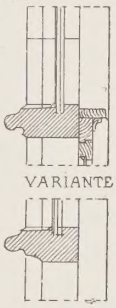

FACE ET COUPE DU CORDON ET DU SEUIL.

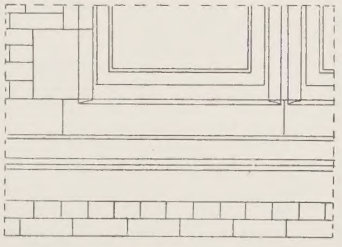

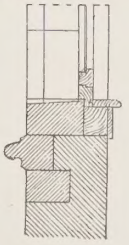

DÉTAILS D'UNE FENÊTRE.

DÉTAILS DES FAÇADES DE MAISONS
DU XVIe SIÈCLE A ANVERS.

ECHELLE DE 0.10 P.M.

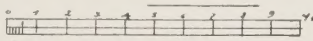

exemples de fenêtres triples, le plus souvent à l'étage, mais sans volets extérieurs, celui du centre ne pouvant être rabattu contre le mur.

En hauteur, les fenêtres sont divisées inégalement en deux parties par un premier linteau (il n'y a pas d'exemple de division en trois parties).

Le compartiment supérieur ne forme *jamais* un carré parfait, mais un rectangle dont la hauteur, au-dessus du premier linteau, est au moins le tiers de la hauteur totale de la fenêtre.

Ce compartiment supérieur fait défaut aux fenêtres d'entresols et le plus souvent aux fenêtres simples dans les pignons ou dans celles éclairant les escaliers en tourelles.

Les chaînes d'angle en pierre de Gobertange, au coin des rues, aux avant-corps, aux angles des tourelles carrées, hexagonales ou octogonales sont de longueurs variées, mais *toujours* posées alternativement en liaison à droite et à gauche avec la maçonnerie de parement.

Pignon de la maison Vieux Marché-au-Blé, nº 26.

Lorsque la distance entre deux fenêtres est minime, les trumeaux se font entièrement en pierre de taille.

Quand le versant du toit donne vers la rue, il est ménagé, à hauteur du dernier gîtage, des trous d'échafaudage de 10 centimètres encadrés de quatre pierres de 10 centimètres de hauteur et le mur de façade est terminé par une assise creusée en cavet ou par deux dont l'inférieure en cavet et l'autre en quart de rond formant saillie.

Au-dessus est placée une sablière en bois de chêne *flotté* (donc, point important, privé de tannin) sur laquelle repose le plomb du chéneau; la face en bois de chêne de la gouttière est renforcée dans la position verticale par le prolongement des ancres apparentes fixées au dernier gîtage, comme visible sur la photographie de la maison de la rue des Arbalétriers.

Les tuyaux de descente

en plomb des eaux de pluie partent de cabas ou cuvettes carrées formées par une feuille de plomb repliée à angles droits.

Les clefs des ancres apparentes formées d'une simple barre de fer sont serrées dans l'anneau du tirant par une sorte de coin ou cheville plate en fer recourbée et portant un épaulement afin de permettre de la battre dans l'anneau; parfois la clef porte un renfort pour éviter le glissement à travers l'anneau. Les ancres ornées sont devenues très rares, mais toutes comprises suivant le principe logique que la clef, partie utile, doit être solide et l'ornement, partie décorative, être plus léger, comme épaisseur.

Les Pignons.

Avant de m'occuper des pignons à gradins, je tiens à dire quelques mots au sujet de trois autres pignons, différents de ceux dont il sera question plus loin, et à en donner une photographie comme document, vu l'intérêt qu'ils présentent au point de vue historique et artistique.

Le plus important, situé au n° 26 du Vieux Marché-au-Blé, est celui de la première maison occupée par la Hanse, à Anvers, en 1468; il en a existé plusieurs semblables. A part un demi-pignon très mutilé, au coin de la rue Reynders, c'est le dernier spécimen d'un type d'architecture anversoise du XV^e^ siècle. Il présente une certaine similitude avec le pignon du réfectoire de la Biloque à Gand et avec le pignon de la façade orientale de la Gruuthuse à Bruges, par la grande ogive décorative, les lobes et les redents; le départ du pied de l'ogive est identique à Anvers et à Gand : il s'appuie sur une moulure en pierre de taille ornée de quelques boutons, mais par la couverture en gradins et par les encadrements et les croisillons (disparus) en pierre de taille des fenêtres, le style de cette maison diffère notablement de celui des constructions contemporaines en briques de Gand et de Bruges. Je suis, du reste, porté à croire que les

Pignon de la maison Marché-aux-Œufs, n° 3.

parties courbes et toute la façade sont exécutées en pierre blanche, mais dans l'état actuel on ne peut s'en rendre compte.

La maison du Marché-aux-Œufs est remarquable par son pignon, dont la silhouette, quoique incomplète, rappelle la variété de lignes de celui de la maison des Bateliers à Gand. L'architecte s'est complu à traiter « con amore » le couronnement de cette petite façade, pour le reste fort simple, d'à peine 4 mètres de largeur, uniquement avec des lignes courbes, au lieu de gradins. C'est certainement l'œuvre d'un maître.

(A suivre.) Eug. GEEFS.

LÉONARD ET HENRI BLOMME

Deux frères, anversois d'origine; deux artistes de première valeur.

Léonard Blomme, l'aîné de cinq ans, s'éteignit en 1918, au cours des tristes événements dont le pays fut le théâtre; il était né en 1840. Son frère Henri est mort il y a quelques mois.

Les circonstances ne nous ont pas permis jusqu'ici de rendre à chacun d'eux le juste hommage qui leur est dû; nous allons évoquer aujourd'hui quelques-uns des nombreux titres qu'ils ont l'un et l'autre à notre admiration et à notre reconnaissance, pour les services qu'ils ont rendus à notre art.

Remplissant un pieux devoir, un de leurs meilleurs élèves, notre confrère Frank Blockx, nous a donné une notice biographique de Léonard Blomme. Ayant participé pendant de nombreuses années aux travaux artistiques des deux maîtres, Frank Blockx était tout désigné pour porter sur leurs œuvres et leur personnalité un jugement autorisé et précis. Nous nous permettrons de puiser largement, dans cette notice, de nombreux détails biographiques très significatifs.

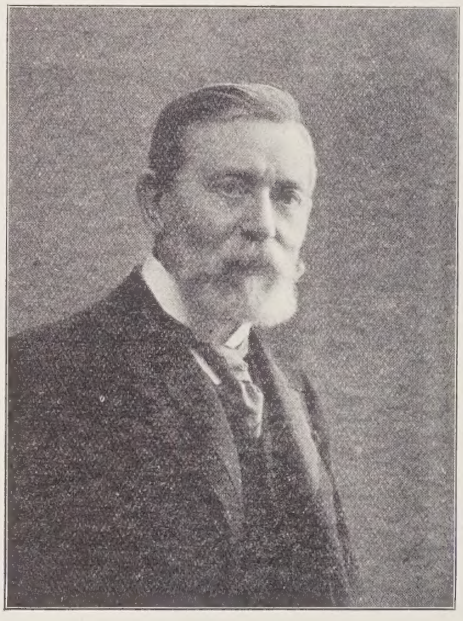

Léonard Blomme.

A la verité, il est assez difficile de séparer le labeur des deux frères, dans la somme énorme d'œuvres qu'ils ont produites. Leur collaboration était de tous les jours.

Léonard, élève de Joseph Schadde, lui succéda comme architecte de la province d'Anvers dès 1869 et, seize ans plus tard, il fut nommé professeur à l'*Institut supérieur des Beaux-Arts à Anvers*. Dans ces deux domaines de son activité, Léonard Blomme eut l'occasion de donner toute la mesure de sa connaissance parfaite de notre art du passé et de prouver, par les magnifiques résultats de son enseignement, la haute valeur pédagogique qu'il avait su acquérir et dont il fit profiter toute une génération d'architectes. Pendant les trente années qu'il fut architecte provincial, il bâtit ou restaura un grand nombre d'églises, parmi lesquelles il faut citer celles de *Putte*, de *Berlaer*, de *Goor*, de *Heykant*, etc. Mais c'est à lui surtout que nous devons cette belle reconstitution du gracieux *palais de Marguerite d'Autriche*, aujourd'hui *Palais de Justice à Malines*, où l'érudit archéologue, qu'il était, eut l'occasion de donner toute la mesure de sa connaissance profonde de l'architecture si caractéristique de nos anciennes provinces.

La restauration de la tour de l'*église Saint-Jacques à Anvers* est une autre preuve de son grand respect des formes et des principes qui avaient présidé à l'édification de l'œuvre primitive. Ces grandes qualités se manifesteront dans tout ce qu'il a produit et, dans l'œuvre architecturale des deux frères, elles nous révéleront l'influence particulière de l'aîné.

Léonard Blomme est toujours resté résolument traditionnaliste. Il entendait l'être, non pas en employant servilement des procédés anciens, mais en s'informant de l'esprit qui les avait fait découvrir. Il n'en cherchait de nouveaux, dans le même esprit, que lorsque des besoins différents surgis-

saient et lui en dictaient la nécessité. Aussi son ambition n'a-t-elle pas été de voir son œuvre distinguée comme une exception entre toutes celles de son temps. Cette recherche d'individualisme qui tourmente si profondément notre époque n'eut aucune influence sur lui; il s'est contenté d'ajouter ses productions artistiques au patrimoine de notre architecture régionale, en essayant d'occuper une place à côté des maîtres anciens, dont la phalange compte tant de si glorieux anonymes.

Une telle modestie montre la haute conception que l'artiste se faisait de l'art auquel il avait consacré sa vie.

Le nom de son frère Henri s'attache plus spécialement à la construction de l'*hôtel* érigé à Anvers à l'angle des avenues de Keyser et des Arts, des *magasins de la Vierge Noire*, des *châteaux Baeyens* et *Van Delft-Legrelle*, de l'*hôtel particulier Valette-Duc*, à la restauration du *château de Borrekens* à *Eeckeren*, à un grand nombre de projets intéressant Anvers, tels que l'assainissement du quartier de l'ancien Canal, une nouvelle Bourse, l'agrandissement de l'hôtel de ville, etc.

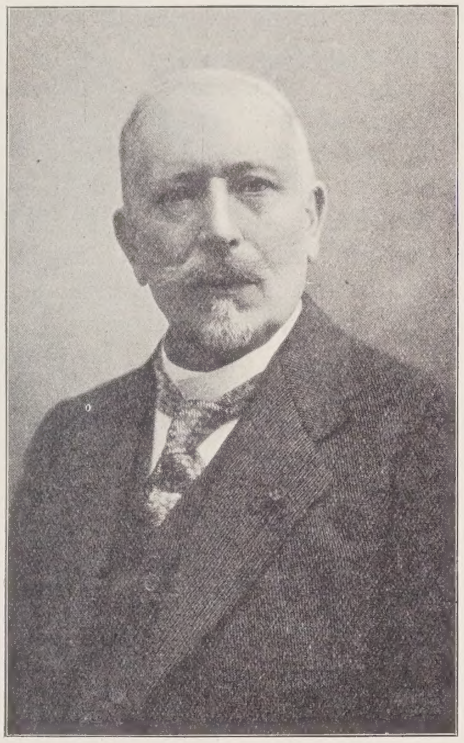

Henri Blomme.

Enfin c'est à lui que l'on doit toutes les études relatives à la *Maison de Rubens*, dont nous pûmes admirer une savante reconstitution à l'Exposition de Bruxelles 1910. — A l'époque où ces projets furent étudiés, son frère Léonard s'était presque exclusivement consacré à l'enseignement, à l'Institut des Beaux-Arts.

Parmi les œuvres de première valeur dues à la collaboration des deux frères, nous citerons :

L'*orphelinat des garçons* à Anvers, construit à la suite d'un concours et conçu dans le style de la Renaissance flamande; le bel *hôtel communal* de *Borgerhout*, également en Renaissance, avec son campanile si caractéristique et l'heureuse coloration de l'ensemble. On leur doit aussi l'*hôtel communal* de *Merxem*, édifice moins important mais d'un charme plus intime et moins solennel.

Dans le domaine de l'architecture religieuse, l'œuvre la plus importante qu'ils aient produite est certainement l'*église Saint-Willibrord* de *Borgerhout*, en style gothique primaire, conçue simplement en briques et pierre avec sa haute flèche et les belles proportions de son vaisseau. On leur doit aussi la charmante *église Saint-François* de *Merxem*, plus modeste, mais dont la tour avec son alternance de briques et de pierre est fort réussie.

Dans ces divers monuments et dans les nombreux édifices particuliers qu'ils ont construits ensemble, la participation artistique de chacun des frères Blomme reste fort difficile à préciser.

« Mais si vous demandez à leurs élèves de vous dire en quoi se différenciait leur talent, je pense qu'ils accorderont à Léonard une plus grande érudition, une recherche plus attentive, plus inquiète presque du détail exact, et à Henri une fantaisie plus décorative, moins d'intellectualité peut-être, mais plus d'intuition.

» Leur trait commun est le respect des traditions de notre art national. Ils le comprenaient, le sentaient mieux que tout autre, sous les différents aspects qu'il prit au cours des siècles. C'est ce qui explique qu'ils pliaient leur inspiration avec un égal bonheur aux formes gothiques, à la Renaissance du XVI^e^ siècle, et au baroque rubénien du XVII^e^; ils s'étaient assimilé les formes un peu grasses de la moulure flamande, et semblaient se faire violence quand il leur arrivait de devoir composer et détailler une façade classique. »

***

La S. C. A. B. associa les deux frères Blomme à la manifestation qu'elle organisa en l'honneur de l'art architectural national et qui se déroula en présence de S. M. le Roi en 1910. Nous fêtâmes alors le grand talent de nos deux confrères anversois, deux maîtres incontestés pour nous. Léonard

Blomme fut plus particulièrement fêté par nos confrères anversois lors de la manifestation organisée par ses élèves et anciens élèves, en 1912. Cet hommage lui prouva un attachement que l'on sentait sincère et le payait, à ses yeux, de ce dévouement absolu qu'il ne cessa de prodiguer à ses anciens élèves.

Léonard Blomme était officier de l'Ordre de Léopold et commandeur de l'Ordre de la Couronne, membre de l'Académie royale de Belgique, président du corps professoral de l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers et vice-président de la Commission royale des Monuments, membre du Corps académique d'Anvers, de l'Académie d'Archéologie et du Musée d'Art industriel, architecte provincial honoraire, membre d'honneur de la Société royale des Architectes et du Kring voor Bouwkunde d'Anvers.

Henri Blomme avait obtenu une première médaille à un concours pour un campo-santo, organisé par la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts en 1873; une médaille d'or pour un projet d'arc de triomphe au concours de l'Académie de Belgique; une médaille d'or à l'Exposition nationale des Beaux-Arts à Bruxelles en 1875; la médaille de 1re classe à l'Exposition universelle des Beaux-Arts d'Anvers en 1885 et le diplôme d'honneur à l'Exposition des Beaux-Arts d'Anvers en 1894.

Il était officier de l'Ordre de Léopold, membre du Corps académique d'Anvers; membre effectif de la Commission royale des Monuments, du Musée d'antiquités du Steen, et membre d'honneur de la Société royale des Architectes d'Anvers.

***

Nous terminons ces quelques notes biographiques par un trait qui marque mieux que tout ce que nous pourrions dire, le grand cœur des frères Blomme et la haute conception de la confraternité qui les animait.

Léonard Blomme, de son vivant, avait institué un prix triennal, à l'intention de ses anciens élèves, pour la création duquel il avait fait don d'une somme de 10,000 francs à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers.

Son frère Henri fit don à la Société royale des Architectes d'Anvers d'une même somme de 10,000 francs pour la création d'un autre prix triennal.

Enfin, Henri Blomme a légué à la ville d'Anvers une somme de 200,000 francs destinée à la restauration de la *maison de Rubens*, sous la condition que cette restauration serait confiée à deux de ses élèves : J. Bascourt et Frank Blockx.

Ces donations furent le digne couronnement d'une vie que chacun d'eux a consacré à l'Art et à la Beauté.

J. CALUWAERS.

ACTUALITÉS

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE-ÉCOLE GARDIENNE ET D'UNE ÉCOLE DU 4e DEGRÉ A ST-JOSSE-TEN-NOODE

Bien conçu dans son ensemble, le programme de ce concours, actuellement ouvert, nous révèle cependant deux points sur lesquels la Société centrale ne peut marquer son accord.

1° « Art. 5. — Le jury chargé de l'examen des projets sera composé comme suit : un membre du Collège, deux membres du Conseil communal, un représentant de la commune de Schaerbeek, le directeur de l'école du 4e degré, un délégué de la Crèche, un architecte à déléguer par la Fédération des sociétés d'architectes de Belgique, le délégué des concurrents. »

Soit donc deux architectes au plus sur les huit membres dont se compose le jury. C'est peu. C'est absolument trop peu, eu égard surtout au nombre de membres du Collège et du Conseil communal, tous sans doute parfaitement à même de choisir entre des conceptions de valeur déterminée, mais auxquels le mandat seul ne peut donner la faculté toute professionnelle de déterminer les possibilités réelles de chacun des projets.

2° « Art. 6. — Le jury proposera au classement trois projets au plus, dont les auteurs recevront : le premier une prime de 10,000 francs; le deuxième une de 5,000 francs et le troisième une de 3,000 francs.

» Une somme de 2,000 francs pourra être répartie entre les concurrents non classés.

» L'auteur classé premier sera chargé éventuellement, moyennant paiement des honoraires fixés par la Députation permanente du Brabant pour les travaux subsidiables, de la rédaction des documents nécessaires pour l'approbation des autorités supérieures, pour la mise en adjudication de la direction et de la surveillance, le

tout sous défalcation de la prime de 10,000 francs susdite.

» S'il n'est pas chargé de l'élaboration des documents définitifs, la Commune, moyennant paiement de la prime susdite, deviendra, par le fait, propriétaire des documents qui lui ont été remis au concours, et elle aura le droit d'en faire tel usage qu'il lui convient. »

Autrement dit, pour un travail qui peut atteindre 1,500,000 francs, la commune de Saint-Josse-ten-Noode pourra faire exécuter les travaux, par ses services communaux par exemple, d'après un avant-projet, fruit d'une compétition entre de nombreux architectes, pour le modique taux d'honoraires de 0,66 %.

La Société Centrale ne peut approuver des clauses de cette nature, ni par conséquent recommander le concours dans de pareilles conditions : elles causeraient l'abstention des architectes sérieux. Si le résultat du concours en porte le reflet, la commune de Saint-Josse-ten-Noode saura à quoi l'attribuer.

Quant à nous, nous tenons pour indispensable à la bonne réussite de cette épreuve, l'introduction de modifications conformes aux données ci-dessous :

a) Le jury devrait raisonnablement compter une moitié de professionnels ;

b) S'il est, dans une certaine mesure, logique que la Commune garde sa liberté, après remise des projets, il serait non moins juste qu'au cas ou le lauréat se verrait retirer la suite du travail, pour une raison quelconque, il lui revienne, pour le moins, un dédommagement correspondant au taux admis pour *avant-projet :* soit 1½ % du montant de la dépense prévue. H. D.

HAUTS-COMMISSARIATS ROYAUX

A partir du 1er mai 1924 les pouvoirs conférés aux hauts-commissaires royaux, en matière de plans d'alignement et d'aménagement, ont fait retour aux autorités compétentes ordinaires.

Les Conseils interministériels et les Conseils consultatifs, institués en vertu des articles 10 et 11 de la loi du 8 avril 1919, ont été supprimés à partir de la même date.

Les fonctions de hauts-commissaires royaux ou adjoints sont supprimés à partir du 15 du même mois.

LE VIEUX-BRUXELLES QUI DISPARAIT

Tous ceux qui l'ont vu ont été séduits par le charme captivant du square du Petit-Sablon à Bruxelles.

Situé dans un cadre ravissant, avec pour fond la superbe entrée du palais d'Egmont, vers la ville, l'église Notre-Dame des Victoires et latéralement, en bordure des rues en déclivité, une série de maisons sans prétentions, s'effaçant pourrait-on dire devant la richesse du jardin et des « Bailles » qui le clôturent, c'est un des coins les plus pittoresques de la ville.

Aujourd'hui une partie de ce cadre exceptionnel est menacé de disparaître. L'augmentation inouïe de la valeur immobilière rappelera bientôt au promeneur, trop enclin à la rêverie, la fièvre de spéculation de notre époque.

L'angle de la rue aux Laines est actuellement occupé par une très vieille maison (elle date de 1610), connue de tous, à double pignon à gradins vers le square, qui fut toujours un cabaret à l'enseigne de « Au Roy d'Espagne » ; cette particularité seule, qu'elle a conservée au milieu des transformations successives du quartier, peut être rangée parmi les souvenirs laissés à Bruxelles par l'occupation espagnole. Certes, des modifications successives, tant intérieures qu'extérieures, avaient modifié son caractère primitif, elle était *et est encore* pour quelques jours plus ou moins maquillée, mais elle se montrait bien à sa place dans ce coin historique et contribuait à nous le rendre intéressant par les souvenirs qu'elle évoquait en nous.

Hélas, elle vient d'être vendue sans aucune réserve dans l'acte de vente et sera livrée, dans quelques jours, à la pioche du démolisseur pour faire place à un immeuble à cinq ou six étages destiné à l'industrie hôtelière. Le square du Petit-Sablon est, en effet, considéré comme place publique et les immeubles en bordure peuvent atteindre la hauteur maxima consentie pour les grands immeubles de rapport dans ces dernières années.

Devant les exigences de la vie moderne, nous devons nous incliner ; tôt ou tard nous devrons subir la dure loi de l'évolution.

Cependant il y avait là pour la ville de Bruxelles, ou pour le Gouvernement qui a conservé la propriété du square, une occasion exceptionnelle de retarder quelque peu la disparition de ce coin intéressant. L'immeuble était placé sous séquestre et a été vendu à un prix fort minime, qui n'est guère supérieur à la valeur du terrain.

La ville de Bruxelles et le Gouvernement, dans ces temps difficiles, n'ont pas hésité à acquérir, pour leurs services administratifs, plusieurs immeubles qu'ils ont dû payer largement et sans hésitation. L'occasion leur était offerte de faire d'une pierre deux coups en conservant un témoin historique intéressant du passé de la ville, en même temps qu'un document non moins intéressant au point de vue artistique, et de satisfaire les exigences d'une administration qui étend de plus en plus sa puissance et ses prétentions.

Cette occasion n'a pas été saisie et c'est pourquoi nous avons tenu à évoquer ici, avant sa disparition, tout ce que ce vieux cabaret nous disait avec cette mélancolie qui est particulière aux chers témoins du passé.

Il restera à la ville de Bruxelles la ressource de faire prendre une belle photographie qu'elle conservera pré-

cieusement et dûment classée et numérotée dans ses archives historiques, puis de percevoir les taxes et contributions que ne manqueront pas de lui rapporter les nouveaux locaux. J. C.

LE PAVILLON DES ARTS DÉCORATIFS A L'EXPOSITION DE PARIS

Nous nous plaignons souvent de voir la Presse ignorer notre art; malheureusement lorsqu'elle s'en occupe, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux qu'elle gardât le silence.

Notre confrère CALUWAERS relevait dans un récent numéro de ce journal, avec un humour discret, les bizarreries d'un article de M. Fierens.

Que dire du dernier communiqué relatif au pavillon qui doit officiellement représenter notre art national moderne à Paris?

Après nous avoir annoncé que notre confrère Horta avait soumis ses avant-projets à la commission organisatrice, le communiqué nous apprend que « les façades s'élèvent verticalement ». Puis, sans doute pour atténuer le modernisme outrancier de cette disposition, il ajoute qu'elles obéissent « au principe gothique » et sont « complétées par une tour dont le motif principal représente la Belgique ».

Un principe gothique! Une tour! Un symbole patriotique! Que vont penser les vrais modernistes, les purs?

Nous apprenons encore que « si la Belgique ne sera pas représentée par la richesse architecturale des matériaux qui seront mis en œuvre... elle le sera néanmoins dignement ».

« D'ailleurs, dit le communiqué, le pavillon, à vrai dire, n'est qu'un vaste salon d'honneur. » Et il semble bien résulter de la tournure de l'article que la richesse, dans ce cas, ne s'impose pas. La dignité suffit.

Mais ce salon d'honneur sera aussi un salon de « réception, dans lequel on exposera probablement les œuvres de tous les modernistes belges, *depuis l'origine jusqu'à nos jours* ».

C'est ici, en effet, que s'imposera une extrême dignité, afin que puissent paraître décemment, à côté de ceux qui revendiquent aujourd'hui le monopole exclusif d'être modernes, les modernes d'hier, déjà bien défraîchis, et les très vieux modernes, tout à fait périmés, remontant à l'origine...

On se demande si, vraiment, ceux qui écrivent sur l'architecture, et qui sont par ailleurs des gens avertis, se rendent bien compte de ce qu'ils disent.

A. B.

JURISPRUDENCE

HONORAIRES DES EXPERTS JUDICIAIRES

Le *Moniteur belge* dans ces nos 90-91 des 30 et 31 mars 1924 publie un arrêté royal du 27 mars 1924 relatif aux tarif et dépens en matière « civile et commerciale », cette loi apporte notamment certaines modifications aux règles admises jusqu'à présent pour l'établissement des états d'honoraires et déboursés des experts judiciaires.

Le dit arrêté royal en arrive à supprimer le système de rémunération par « vacation » pour adopter celui de l'application par « état global », comme je le préconisais en 1921 et tel que le principe en fut admis par la Société centrale d'Architecture de Belgique, le 6 septembre 1921 et en fut approuvé par la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique, le 29 juin 1922.

L'arrêté royal prévoit la taxation de l'état d'honoraires par le magistrat et, à cette fin, comme cela se pratiquait déjà civilement en matière d'expropriations, les experts doivent donner, en suite de leur rapport, un état détaillé de leurs devoirs avec fixation des dates seulement, ce qui permet de taxer un mémoire en tenant compte de l'accomplissement des devoirs d'expertise.

En réalité le présent arrêté royal n'est que la suite logique de la loi du 1er septembre 1920, appliquant le système de l' « état global » en matière répressive, qui, en son article 9, spécifiait que la rémunération de l'expert est proportionnée à la valeur du travail fourni.

Le nouvel arrêté royal prévoit les frais de transport à plus de « deux » kilomètres de la résidence de l'expert, alors que notre tarif à partir de 1921 fixait les « cinq » kilomètres. En outre, à défaut de moyens de transport, la loi alloue aux experts, sur les bases du dictionnaire des distances légales, « 60 centimes » par kilomètre parcouru, tant à l'aller qu'au retour, alors que notre tarif ne fixait que la moitié de cette somme.

Il y aura lieu, en conséquence, de mettre notre tarif en concordance avec ces augmentations.

Quant aux frais de séjour, le nouvel arrêté royal les fixe à 20 francs par jour et 10 francs par nuit, alors que notre tarif prévoit 30 francs de jour et 15 francs de nuit, et que l'arrêté royal du 28 mai 1920, pour le service des inspecteurs du remploi, prévoyait une dépense de jour de 25 francs et de nuit fr. 12,50; et que l'arrêté royal du 31 août 1920, pour les juges et greffiers des juridictions des dommages de guerre accordait de jour 30 francs et de nuit 15 francs.

Toujours deux poids et deux mesures. A cet effet

j'estime, vu le taux des prix hôteliers de la généralité des villes belges, que nous devons protester pour voir modifier ces frais spéciaux.

Je publie ci-dessous la partie de l'arrêté royal précité concernant les experts :

HONORAIRES ET DÉBOURSÉS DES EXPERTS.

ART. 75. — Les personnes requises à titre d'expert, en raison de leur art ou de leur profession, ont droit à une rémunération proportionnée à la valeur du travail fourni.

ART. 76. — Les experts dressent un état, détaillant par ordre de date et pour chaque expert, les devoirs accomplis, les déboursés et les voyages effectués.

Cet état, qui est collectif s'il y a plusieurs experts pour une même cause, indique le chiffre global de l'honoraire réclamé par chacun d'eux et le coût total de l'expertise.

ART. 77. — Outre les frais de timbre, d'enregistrement et de dépôt du rapport d'expertise, le prix des travaux et des fournitures éventuellement nécessités par l'expertise est admis comme déboursé sur production des factures ou mémoires détaillés, dûment acquittés. Ils seront certifiés par les experts.

ART. 78. — Lorsque les experts ne peuvent effectuer par eux-mêmes, avec leurs aides personnels et habituels, les travaux d'investigation nécessités par l'expertise, les parties en cause doivent mettre à leur disposition, soit en nature, soit en versant provision, les moyens d'y procéder.

ART. 79. — Il est alloué, tant à l'aller qu'au retour, aux experts qui doivent se transporter à plus de deux kilomètres de leur résidence, le remboursement de leurs frais de voyage en deuxième classe par chemin de fer et en première classe par tous autres moyens de transport en commun.

A défaut de ces moyens de transport, il est alloué aux experts, pour tous frais de route et selon les bases du dictionnaire des distances légales, 60 centimes par kilomètre parcouru, tant à l'aller qu'au retour.

En outre, quel que soit le mode de transport, il est alloué à l'expert obligé de séjourner dans un lieu éloigné de plus de cinq kilomètres de sa résidence 20 francs par jour et 10 francs par nuit.

ART. 80. — L'état des honoraires, déboursés et frais de voyage est inscrit au bas du rapport, lequel est déposé au greffe de la juridiction qui a ordonné l'expertise.

En cas de règlement amiable de la cause, avant le dépôt du rapport, les parties en avisent les experts par lettre recommandée à la poste, et ceux-ci déposent ensuite au greffe l'état de leurs honoraires, débours et frais de voyages.

ART. 81. — Le jour du dépôt, les experts en avertissent les parties intéressées par lettre recommandée à la poste.

Les parties peuvent prendre sans frais connaissance de l'état au greffe.

Cependant, si l'une des parties en cause est une administration publique, les experts devront lui adresser le jour du dépôt, par lettre recommandée à la poste, une copie du rapport suivi de l'état ou, dans le cas du deuxième alinéa de l'article 80, une copie de l'état.

ART. 82. — Si les parties contestent le montant de l'état, elles doivent le faire par une note d'observations, remise au greffe dans les trente jours qui suivent le dépôt du rapport; ce délai est porté à soixante jours en faveur des administrations publiques. En même temps, copie de cette note est transmise, sous pli recommandé à la poste, à chacun des experts qui pourra y répondre par une note déposée au greffe dans la huitaine qui suit.

ART. 83. — Dans les dix jours qui suivent l'expiration de ces délais, l'état est taxé par le plus ancien des juges qui ont connu de la cause et, à défaut de ceux-ci, par le président de la juridiction à laquelle ils appartiennent.

ART. 84. — En cas de règlement amiable de la cause, le dit état est taxé, s'il y a contestation sur son montant, par le président de la juridiction qui a été saisie de la cause.

ART. 85. — L'opposition contre la décision contenant taxation des dépens ou l'ordonnance suivie d'exécution est ouverte tant aux experts qu'aux parties.

Elle est formée, par les experts, dans les huit jours de la signification qui leur est faite et, par les parties, dans le même délai à dater de la signification à personne ou à avoué, s'il y a avoué constitué.

Toutefois, lorsque les honoraires et déboursés d'expertise sont compris dans une taxe de dépens, après avoir été fixés antérieurement par l'ordonnance dont il est fait mention à l'article 319 du Code de procédure civile, l'opposition n'est recevable, en ce qui concerne ces honoraires et déboursés, que contre cette dernière ordonnance. Il ne peut être interjeté appel que lorsqu'il y a appel de quelque disposition sur le fond.

ART. 86. — Le montant de ce qui sera reconnu dû aux experts, par la taxation définitive de leur état, est productif d'intérêts aux taux légal en matière civile, à partir du trentième jour qui suit la notification du dépôt du rapport prévu à l'article 81.

Le délai court à partir du quatre-vingt-dixième jour, lorsque le débiteur des déboursés et émoluments est une administration publique. Dans ce cas, les intérêts cessent de courir le jour du paiement des déboursés et émoluments; ils sont liquidés ultérieurement sur demande présentée par l'avoué; ils ne sont dus que s'ils atteignent cinq francs au moins.

Pierre DEVOS.

TAXE FISCALE RELATIVE A LA PROFESSION

I. Timbres adhésifs.

La loi du 10 août 1923, publiée au Moniteur du 11 dito, nº 223, complétée par un arrêté royal en même date, entré en vigueur le 21 dito, spécifie que : « sont assujettis à un droit proportionnel de 1 franc par 1,000 francs, sans limitation, tous actes ou écrits, signés ou non signés, destinés à faire preuve du paie ment de sommes dues, du chef d'honoraires ou déboursés, aux avocats, médecins, ingénieurs, notaires, avoués huissiers, professeurs ou maîtres, architectes, experts, géomètres, agents d'affaires, chimistes, dentistes, sages-femmes, vétérinaires, et, plus généralement, à toutes personnes exerçant une profession dite libérale ». (art. 15.)

Le rapport fait à la Chambre par la Commission des Finances, disait que ce droit n'est pas un impôt sur la transmission des travaux intellectuels, mais bien un véritable droit de timbre de « quittance ».

La taxe de 1 franc pour 1,000 se calcule de 100 en 100 francs, toute fraction de centaine étant comptée pour la centaine entière, et, si le paiement n'atteint pas 10 francs, le reçu est exonéré de la taxe.

La dite taxe n'est pas limitative par le maximum de 5 francs, établi par l'article 26 de la loi fiscale du 28 août 1921.

Ce droit de 1 pour 1,000 ne frappe pas le mémoire ou l'état d'honoraires et déboursés de l'architecte ou de l'expert, mais il frappe l'écrit, qui fait preuve de payement et libère de la dette — que l'acquit en soit donné à part ou sur le mémoire. L'acte libératoire qui remplace la quittance peut consister en un simple accusé de réception — même par lettre, carte postale ou autre. Toutefois, l'accusé de réception d'un chèque postal ou sur banque, ne constitue pas nécessairement une quittance, puisque ce titre peut ne pas être payé lors de la présentation à encaissement pour un motif quelconque; — mais, si cet accusé de réception, au lieu de l'être pour le simple titre, exprimait par sa rédaction une extinction de dette, — comme dans le cas d'un virement postal, — le droit de quittance serait dû. Il en résulte que l'interprétation de la quittance dépend de la rédaction même de l'accusé de réception.

L'acte libératoire s'acquitte au moyen de timbres adhésifs, qui ne seront pas coupés en deux, mais collés « en entier » et annulés par le créancier, de façon très apparente, au moyen de la date indiquée en chiffres arabes ou en toutes lettres, du quantième du mois et du millésime, et par la signature qui sera complète (pas de paraphe) et qui pourra déborder, c'est-à-dire, être écrite en partie sur le papier et en partie sur le timbre.

L'inscription de la date et de la signature peuvent se faire dans le sens de la longueur du timbre, mais il faut que les deux parties du timbre en soient couvertes. Dans le cas de l'utilisation de plusieurs timbres, chaque timbre sera daté de la même façon; en d'autres mots, il faudra la date complète sur chaque timbre, — la signature seule pouvant déborder.

Ces inscriptions manuscrites seront assurées au moyen d'encre indélébile, c'est-à-dire, en général, au moyen d'encre noire usuelle.

L'annulation faite au moyen d'une griffe sera opérée à l'aide d'encre grasse, ce qui implique l'usage d'une griffe métallique reproduisant outre le nom patronymique, la dénomination ou la raison sociale de la personne physique ou morale astreinte à l'acquittement de l'impôt. La griffe doit être apposée sur le timbre de façon à en oblitérer chaque partie.

L'emploi d'encre à base d'aniline est strictement défendu.

L'annulation manuscrite de chacun des timbres, ou des deux parties d'un timbre, doit être en son entier l'œuvre de la même personne.

Une circulaire ministérielle nº 1623, du 16 août 1923, rappelle qu'en vue d'amener toutes personnes qui emploient les timbres adhésifs à observer les prescriptions relatives au mode d'annulation de ces timbres, les sanctions prévues par les lois et arrêtés royaux susdits, seront appliquées aux contribuables qui n'auraient pas tenu compte des remarques qui leur auraient été adressées une première fois.

L'arrêté royal précité autorise l'insertion, au moyen d'un appareil à perforer, d'une marque distinctive dans les timbres adhésifs, mais à la condition de laisser absolument intacte la double indication du taux des timbres et des numéros d'ordre imprimés en surcharge, sous peine d'une amende de 15 francs.

Les timbres adhésifs ont différentes valeurs variant depuis 10 centimes jusqu'à 2,500 francs; ils sont d'un type unique.

L'on peut s'en procurer du taux variant de 10 centimes à 5 francs, dans tous les bureaux postaux; où, pour une acquisition totale de plus de 5 francs, il faudra remplir un bordereau d'achat, modèle nº 138. Au moyen du même bordereau, on pourra obtenir, dans les bureaux de l'enregistrement et des domaines chargés du débit, des timbres de valeurs supérieures.

Ce bordereau doit être revêtu de la signature de l'acheteur et indiquer ses nom, prénoms et adresses.

Le dit bordereau permettra, outre les raisons d'ordre administratif de leur création, d'apprécier si les contribuables acquittent régulièrement les impôts dont la perception s'effectue au moyen de timbre, dont une comparaison des achats est de nature à amener la découverte des contribuables qui se soustrairaient à

l'application des lois fiscales relatives au timbre et aux taxes y assimilées.

Le remploi des timbres adhésifs est strictement interdit et des pénalités sévères sont édictées pour les fraudeurs.

J'ajouterai encore que l'article 4 de l'arrêté royal précité autorise l'usage de timbres adhésifs pour les actes et écrits dressés par des particuliers et assujettis à l'enregistrement dans un délai de rigueur (un bail par exemple). Dans ce cas le timbre sera inséré dans le corps du libellé et couvert par l'écriture.

II. Contributions directes.

La loi du 28 février 1924, publiée au Moniteur du 2 mars suivant, nº 62, modifiant les lois coordonnées des 29 octobre 1919 et 3 août 1920 (Moniteur du 14 août 1920, nº 227) spécifie en son article 5 :

« L'article 30 est complété par les dispositions suivantes : « Les personnes exerçant des professions libérales, charges ou offices, sont tenues, sous peine d'une amende de 500 francs pour toute infraction, de délivrer un reçu daté et signé de leurs honoraires, commissions ou autres rémunérations quelconques.

» Ce reçu est extrait d'un carnet à souches dont le modèle sera déterminé par le Ministre des Finances. Celui-ci ne pourra exiger l'inscription sur les souches et sur les volants du carnet que du montant global des honoraires, commissions ou rémunérations, ainsi que du nom de celui qui en était débiteur.

» Toute personne qui effectue un paiement de l'espèce, sans exiger le reçu, est responsable de l'amende, solidairement avec l'intéressé.

» La délivrance d'un reçu n'est pas obligatoire pour les personnes soumises à une discipline professionnelle si celles-ci tiennent un journal indiquant jour par jour et par catégories, le montant de leurs recettes et de leurs dépenses professionnelles. Toute omission à ce sujet entraîne l'application de l'amende prévue ci-dessus.

» Le modèle du journal est déterminé par le Ministre des Finances, le journal est côté et paraphé par le contrôleur des contributions du ressort. »

Il résulte de la dite loi que le dit carnet à souches constituera la seule pièce comptable qu'aura à tenir l'architecte ou l'expert, et qu'il ne pourra s'en dispenser en faisant usage du journal, puisqu'il n'existe pas au sein de nos organismes un Conseil de l'ordre ou de discipline.

III. Le carnet à souches.

Le *Moniteur belge*, nº 118 du 27 avril 1924, publie une circulaire ministérielle en exécution des articles 5 et 14 de la loi du 28 février 1924.

Ci-dessous les articles de la dite circulaire ministérielle concernant notre profession :

Que les confrères n'oublient pas la date du 1er juin prochain, ni l'application du timbre adhésif de un pour mille. P. Devos.

Article premier. Le carnet à souches et le journal prévus par l'article 5 de la loi du 28 février 1924 seront conformes aux modèles ci-annexés et tenus selon les dispositions des articles 2 à 7 ci-après.

Art. 2. Relatif au journal, qui ne s'applique pas à notre profession.

Art. 3. Doivent donner lieu à inscription au carnet ou au journal toutes les recettes, y compris les provisions ou acomptes, effectués à titre professionnel, sans distinguer si le montant en a été versé en espèces ou en nature, ou bien si elles font l'objet d'une compensation, d'un versement ou d'un virement au compte chèques postaux ou à un compte de dépôt dans un établissement financier.

Toutefois, dans cette dernière éventualité, le reçu peut rester attaché à sa souche à condition qu'il soit dûment annulé.

Art. 4, 5, 6. Relatifs au « Journal spécial ».

Art. 7. L'inspection du carnet à souches ou du journal — ainsi que des documents auxquels ce dernier se réfère — ne pourra avoir lieu que par un fonctionnaire ayant le grade de contrôleur au moins et moyennant autorisation du Ministre des Finances.

Art. 8. La tenue du carnet à souches ou du journal est obligatoire à partir du 1er *juin prochain.*

Les recettes effectuées pendant les cinq premiers mois de l'année sont reportées globalement au carnet de reçus ou au journal avant toute autre inscription à ces registres. Il est procédé de la même manière quant aux dépenses professionnelles de la dite période par les redevables qui tiennent le journal.

Art. 9. Sauf exceptions dûment justifiées, la commission fiscale prévue à l'article 14 de la dite loi est constituée uniquement dans les localités d'au moins 10,000 habitants.

Elle est composée de :

1º Deux délégués du conseil communal;

2º Quatre représentants du commerce et de l'industrie, choisis par le président du tribunal de commerce du ressort ou, à défaut, du tribunal de première instance;

3º Deux délégués des organismes professionnels, représentant les professions libérales, charges ou offices à désigner par les bâtonniers ou les présidents des dits organismes.

Dans les centres très importants, le nombre des membres visés au 2º du présent article peut être augmenté de manière à comprendre des représentants de chacun des principaux groupes d'industries ou de commerces; dans ce cas, ces membres sont répartis en sections.

ART. 10. Les membres de la commission fiscale doivent habiter ou avoir leur principal établissement dans la commune où ils sont appelés à exercer.

Ils sont avisés de leur désignation par les autorités qui ont procédé à celle-ci; avis de ces nominations est donné au contrôleur compétent.

ART. 11. Dans les huit jours de cette notification, ce fonctionnaire peut proposer au ministre la récusation des membres qui leur paraissent ne pas réunir toutes les conditions requises pour remplir convenablement la dite mission.

Le ministre statue dans les quarante jours au sujet de l'appel interjeté par le contrôleur; les désignations qui, dans les délais susvisés, n'ont fait l'objet ni d'un appel ni d'une décision deviennent définitives.

ART. 12. Avant d'entrer en fonctions, les membres de la commission fiscale prêtent le serment suivant entre les mains du contrôleur divisionnaire :

« Je jure de m'acquitter de ma mission en toute impartialité et de garder le secret des délibérations auxquelles je participerai. »

Par application des dispositions de l'article 76 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, toute violation du secret professionnel est punissable des peines prévues aux articles 66, 67 et 458 du Code pénal.

ART. 13. Les membres de la commission fiscale sont nommés pour une période de trois ans; leurs fonctions sont gratuites.

Le mandat des membres sortants peut être prorogé; dans ce cas, un nouveau serment n'est pas requis.

En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission fiscale, il est procédé à son remplacement de la manière prévue aux articles 9 à 12 du présent arrêté et le membre nouveau achève le mandat de son prédécesseur.

ART. 14. Les avis de la commission sont donnés par écrit; ils sont dûment motivés et les décisions sont prises à la majorité des voix des membres ayant pris part aux délibérations.

G. THEUNIS.

Bruxelles, le 25 avril 1924.

ANNEXE I.

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration des contributions directes, douanes et accises.

Carnet à souches tenu par M....., (1) .....(2) à ....., (3) en exécution de l'article 30 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus (art. 5 de la loi du 28 février 1924).

1. Nom et prénoms. — 2. Profession. — 3. Domicile et résidence.

MODÈLE DU CARNET A SOUCHES.

Montant des honoraires.	N° Le . . . 192	N°... Le . . . . . 192..
	Reçu de M.	Reçu de M. . . . .
Total de la journée.	. . . . .	. . . . .
		la somme de . . . . .
Journées antérieures.	la somme de	
	à titre	
Total général.	d'honoraires (1)	à titre { d'honoraires (1) / de provision (1)
	de provision (1)	(Signature)
	1. Barrer l'indication inutile.	1. Barrer l'indication inutile.

NOS PLANCHES

Le Béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem. (Restauration et agrandissement de A. Roosenboom, architecte.)

PLANCHE 17 : *Porche d'entrée.*

PLANCHE 18 : *Maison du piqueur et galerie couverte du garage.*

PLANCHE 19 : *Hémicycle couvert des écuries et remises. A gauche la maison du jardinier, à droite celle du piqueur.*

PLANCHE 20 : *Intérieur de la Salle-Basse.*

LES BATIMENTS UNIVERSITAIRES DU SOLBOSCH [1]

Depuis le jour où la ville de Bruxelles, d'accord avec l'État belge, décida la transformation du quartier de la Putterie et la création des voies nouvelles qui devaient relier le haut et le bas de la ville, le sort en fut jeté; l'Université était condamnée à quitter l'emplacement qui l'avait vu naître, et à chercher ailleurs, loin du bruit et de l'agitation des centres d'affaires, l'endroit paisible où elle pourrait s'épanouir à l'aise.

Déjà la cour plantée de grands arbres qu'encadrent les bâtiments de l'ancien palais du cardinal Granvelle, déjà la statue de Verhaegen, au prudhommesque toupet, sont dominés par les rues neuves et les hauts bâtiments de banque qui les enveloppent. Spectacle mélancolique sans doute pour tant d'étudiants qui y ont dépensé leur folle jeunesse, que de voir le vieil édifice s'enfoncer dans le sol, avant de disparaître dans l'oubli.

Mais il n'est point de tristes méditations pour les hommes d'action qui conduisent l'Université. Non contents de doter la jeunesse du meilleur enseignement, ils entendent que la science lui soit inculquée dans des locaux vastes, clairs, aérés, où elle trouvera le bien-être physique et l'ambiance morale qui sont les compléments indispensables de l'instruction.

C'est avec cette préoccupation que le parc Léopold fut d'abord envisagé comme devant abriter les locaux universitaires. Des projets furent dressés, des devis furent établis. Mais l'endroit était encore trop central et l'espace réservé aux nouvelles fondations, coincé entre la chaussée de Wavre, la rue Vauthier, et le musée d'histoire naturelle, était trop exigu. De plus, le voisinage de la gare du Luxembourg et la perspective de transformation du quartier inspiraient une juste méfiance; on sait ce que durent la mise sur pied et l'exécution des projets gouvernementaux; l'histoire de la jonction Nord-Midi n'est pas pour nous rassurer.

Il serait d'un intérêt secondaire pour les lecteurs de cette revue d'exposer en détail par quelle suite de circonstances on en vint à envisager la plaine du Solbosch et les efforts que dut déployer l'administration de l'Université, MM. P. Heger et M. Bourquin en tête, pour avoir raison de toutes les difficultés. La ville de Bruxelles eut le geste magnifique d'offrir le terrain où s'élèvent aujourd'hui les facultés des Sciences et des Sciences appliquées, et de payer la dépense de ces énormes bâtiments.

Ce n'était là que résoudre une partie du problème. Il fallait encore des ressources immenses pour compléter l'ensemble des locaux universitaires : les facultés de Droit et de Philosophie et Lettres, l'École de Médecine, la Bibliothèque. Au cours d'un voyage aux États-Unis, M. Francqui réussit à intéresser de hautes personnalités américaines au sort de l'enseignement universitaire en Belgique, et il obtint notamment l'appui de l'ancien dictateur de l'alimentation en Belgique pendant la guerre, M. Hoover. Grâce à celui-ci, les universités belges, de Louvain et de Bruxelles surtout, furent dotées de subsides généreux, que mirent à leur disposition la *C. R. B. Educational Foundation*, organisme spécialement créé par la *C. R. B. (Commission for Relief in Belgium)*, pour répartir entre nos universités les fonds américains.

La *C. R. B. Educational Foundation* envoya en mission en Belgique M. A. Smith, recteur de l'Université de Princeton (U. S.) qui vint se rendre compte sur place des besoins des universités belges. Pendant des semaines, M. Smith enquêta, il interrogea, il vécut pour ainsi dire notre vie universitaire et il put ainsi se rendre compte des nécessités les plus urgentes.

M. Smith était venu en Belgique avec cette idée : « ne pas mettre d'argent dans les briques ». Car pour faire une université, il faut avant tout un enseignement. Sans doute M. Smith trouva-t-il celui-ci suffisant, car, à la fin de son séjour, il avait complètement changé d'avis, tout au moins en ce qui concerne Bruxelles, et il repartit avec cette conviction qu'il était nécessaire avant tout de construire de nouveaux locaux.

Restaient à déterminer les conditions dans lesquelles se ferait l'intervention de la *C. R. B.* Cette

1. Planches 21, 22, 23 et 24.

fois ce sont MM. Bourquin, administrateur, et Willems, secrétaire de l'Université de Bruxelles, qui vont négocier en Amérique. Ils emportent la liste des locaux nécessaires, et dès ce moment entre en scène l'architecte-conseil de la *C. R. B. Educational Foundation*, M. J.-M. Howells.

M. Howells est un des plus éminents architectes des États-Unis, son talent et son savoir y font autorité. Un concours restreint est décidé, et M. Howells se rend à Bruxelles avec son collaborateur et associé M. Hood. A eux deux ils vont étudier le terrain et arrêter, dans leurs moindres détails, toutes les conditions du concours.

***

Un matin de février 1923, à tour de rôle, cinq architectes bruxellois furent invités à se présenter au Club de la Fondation Universitaire. S'étant rendus à cette invitation, ils furent reçus par M. Howells, qui leur demandait s'ils consentiraient à prendre part à un concours pour la construction des nouveaux locaux universitaires.

Une indemnité de 25,000 francs était assurée à chacun des participants.

Comment résister à une offre aussi tentante, et faite dans des formes si affables. Car on ne pourrait assez louer la courtoisie, la cordialité de nos distingués confrères américains. Tout, dans la préparation de cette épreuve, devait enchanter les concurrents en même temps que les surprendre. Avant la remise du programme, M. Howells les réunissait ensemble, à déjeuner, au local de la Fondation, avec les administrateurs de l'Université.

Le programme aussi contenait des dispositions si originales, partant d'une appréciation si juste de ce qu'il faut demander aux concurrents de semblables épreuves, et en même temps si pratiques, qu'on ne saurait assez souhaiter qu'à l'avenir il serve de modèle à des épreuves semblables.

Il comportait un certain nombre de *clauses de rigueur*, relatives à la correspondance, à l'anonymat des documents, à la remise des plans, au coût. Cette dernière clause délivrait le concurrent de l'obligation de dresser un métré, et de faire une estimation, tâche pénible et illusoire toujours, et, à plus forte raison, à notre époque d'instabilité du marché. Par contre les concurrents avaient l'obligation de ne pas dépasser un cubage déterminé, où devaient être comprises toutes les saillies.

Citons parmi les articles les plus intéressants :

« *Délégation de pouvoirs.* La *C. R. B* a délégué à M. John Mead Howells, les pouvoirs nécessaires pour préparer ce programme et agir, comme son expert technique et son architecte-conseil, dans l'organisation d'un concours entre architectes chargés de proposer des plans pour la construction du dit groupe de bâtiments.

» *Pouvoir du Jury.* Le Jury reçoit de la *C. R. B.* pleins pouvoirs et ses décisions sont sans appel.

» *Utilisation des projets écartés.* Aucune idée originale contenue dans les projets écartés ne sera utilisée sans le consentement de son auteur et sans juste compensation.

» *Plans.* Les plans soumis seront dressés suivant la liste ci-dessous, à l'échelle donnée et présentés comme il est indiqué. Aucun dessin d'un autre format ne pourra être soumis. »

Suivait l'énumération des plans demandés, au minimum quatre châssis, dont le plan d'ensemble au niveau du rez-de-chaussée, une élévation de l'ensemble vers l'avenue des Nations, une perspective des bâtiments universitaires, etc.

Les dessins devaient être dressés à l'échelle de 5 millimètres, et montés sur un ou plusieurs châssis ayant chacun $2^{m}30 \times 1^{m}20$ (dimensions extérieures).

Tous les plans et dessins devaient être exécutés en un seul ton, les titres et inscriptions limités à ceux strictement utiles et tracés en lettres simples et lisibles.

Une description dactylographiée du projet, ne dépassant pas mille mots, pouvait accompagner les plans.

La troisième partie du programme contenait le projet de convention entre la *C. R. B.* et les concurrents. Elle était divisée en deux parties : *Devoirs de l'architecte et Devoirs du propriétaire.*

La quatrième partie comprenait le programme proprement dit, c'est-à-dire la description, le nombre et la dimension des locaux demandés.

Ceux-ci se divisaient en deux groupes. L'un devait être érigé devant le bâtiment des Sciences déjà existant et former un ensemble avec celui-ci; il comprenait les bâtiments universitaires proprement dits, c'est-à-dire l'administration, la faculté de Philosophie et Lettres, la faculté de Droit et la Bibliothèque. L'autre groupe comprenait l'ensemble des bâtiments d'habitation et devait être conçu de façon à pouvoir s'étendre sur la partie de terrain qui la séparait de l'avenue Adolphe Buyl (c'est-à-dire vers le fond).

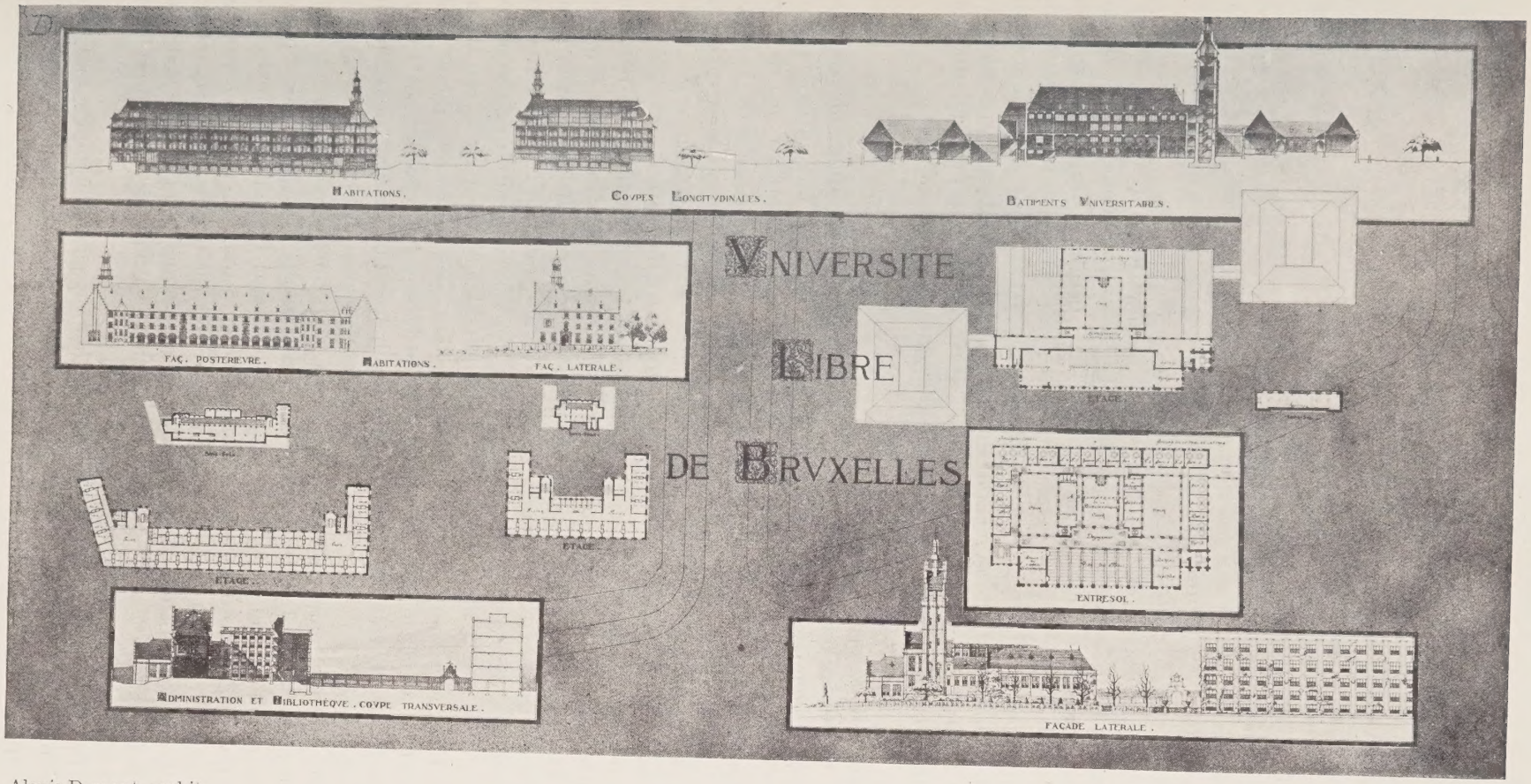

Alexis Dumont, archit.

CONCOURS POUR LES NOUVEAUX BATIMENTS
DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
PLAN DES ÉTAGES ET COUPES

Les relations entre les diverses parties des bâtiments universitaires étaient définies comme suit :

« L'*Administration* sera placée au centre, de façon à assurer le même accès facile à la Philosophie, au Droit et à la Bibliothèque. De plus, il devra exister des communications faciles entre la Bibliothèque, la faculté de Droit et la faculté de Philosophie. La Bibliothèque devra, en ordre principal, constituer le véritable laboratoire de ces deux facultés; les salles de séminaires, les bureaux de professeurs indiqués aux articles VI et VII devront communiquer directement avec la Bibliothèque ou même en faire partie intégrante. Il est entendu que la Bibliothèque desservira également les facultés des Sciences et des Sciences appliquées.

» L'administration devait être placée immédiatement à la suite d'un élément tel qu'une cour ou une salle formant entrée, dont l'aspect et les proportions seraient dignes de la destination de l'édifice.

» *Faculté de Droit.* Quelle que soit la forme de l'entrée, cour ou hall, disait le programme, on devra en tous cas prévoir une communication couverte entre l'administration et la faculté.

» *Faculté de Philosophie.* Mêmes desiderata que pour la faculté de Droit.

» *Bibliothèque.* Il importait de distinguer entre les services extérieurs, de contact avec le public, et les services intérieurs. Ces derniers devaient : *a)* communiquer aisément entre eux; *b)* pouvoir fonctionner sans que jamais les employés soient obligés de traverser les salles de lecture ou de passer par les corridors et escaliers réservés au public. »

Le programme ajoutait : « L'éclairage naturel de la Bibliothèque doit être excellent. Cela est vrai non seulement pour les salles de lecture, mais aussi pour le magasin de livres. Il a été décidé, en effet, que les professeurs et certains étudiants auront accès aux rayons et pourront y travailler. Il est donc nécessaire d'avoir des fenêtres hautes et larges, régulièrement disposées. L'éclairage par lanterneau doit être écarté.

» Le *Quartier des Habitations*, enfin, devait consister en deux maisons, une pour les étudiantes, une pour les étudiants, érigées face à l'avenue des Nations. Elles seront séparées l'une de l'autre par une cour ou par des jardins qui formeront en même temps l'accès aux installations qui pourraient être établies dans l'avenir sur la partie postérieure du terrain. Ces deux bâtiments seront conçus dans le style de clubs avec les chambres à coucher aux étages.

» *Maison des Étudiants.* Elle doit comprendre deux groupes de locaux qui, bien que se trouvant dans le même bâtiment, seront soumis à des régimes différents.

» Le premier groupe est destiné à des services *qui ne sont pas réservés* aux étudiants logeant dans la maison : restaurant, salles de lecture et de réunion, salle de sport, etc.

» Le deuxième groupe (de préférence aux étages) comprend les logements proprement dits. Il faut tenir compte, dans l'établissement des plans, de cette distinction, en ce sens que les étudiants qui logent dans la maison doivent avoir accès aux chambres des étages par une porte spéciale, distincte de la porte d'entrée principale, donnant accès aux salles du rez-de-chaussée. »

***

Il faut signaler dans le programme un point qui le distingue d'un programme fait en Belgique où l'on se fait généralement scrupule d'apporter une restriction quelconque à la liberté de l'artiste. (C'est d'ailleurs souvent le seul scrupule qu'on ait à son égard.) L'article 2 est intitulé *caractère architectural.* Il est libellé comme suit :

« Au point de vue architectural, le bâtiment universitaire sera étudié en s'inspirant d'un des styles historiques de caractère belge. Cela ne signifie pas, bien entendu, que le style doit avoir le caractère d'une copie servile ou d'une reconstitution archéologique. Mais l'artiste devra, en tenant compte avant tout des nécessités d'une école moderne au point de vue de l'éclairage, de la ventilation et de l'équipement mécanique, ne pas perdre de vue l'esprit et le charme du style. Il est essentiel que ce groupe soit d'une conception et d'une expression architecturales dignes de sa destination et de son emplacement. La dépense prévue pour les bâtiments de ce groupe ne permet cependant pas l'adoption d'un style luxueux; mais l'architecture belge fournit de nombreux exemples de constructions alliant la beauté à une grande simplicité. »

Nous n'examinerons pas le bien ou le mal-fondé de cette clause du programme. Elle explique, sans doute, le choix des architectes appelés à concourir. Elle a peut-être aussi causé aux concurrents quel-

que embarras. Est ce l'absence de tradition historique chez les Américains qui la leur fait encourager chez les autres? Mais qu'ont dû penser, d'une telle exigence, les thuriféraires de notre jeune école, j'entends notre toute jeune, celle qui proclame « le droit d'exprimer le rythme de son époque, et de diriger ses efforts vers la synthèse expressive des volumes et des lignes ». Comme si cette synthèse n'avait pas toujours été le but de l'architecture?

Il nous reste à parler maintenant du résultat du concours et nous croyons ne pouvoir le faire mieux qu'en reproduisant les termes du jugement. Il nous paraît intéressant de le publier intégralement dans la forme où il a été rendu.

CONCOURS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Rapport du Jury.

1er novembre 1923.

Rapport de l'architecte-conseil de la *C. R. B.* sur les quatre séries de plans soumises au concours pour les nouvelles extensions de l'Université de Bruxelles.

Ce rapport est fait aux membres du Jury qui sont :

Herbert Hoover, président de la *C. R. B. Educational Foundation ;*

Dr Paul Héger, président de l'Université de Bruxelles;

Auguste Slosse, professeur à l'Université de Bruxelles;

Arthur Brown, membre correspondant de l'Institut de France;

John Mead Howells, D. G. G., architecte-conseil de la *C. R. B.*

A Messieurs les membres du Jury.

Messieurs,

Votre architecte-conseil s'est adjoint pour l'étude technique préliminaire des dessins soumis, MM. Raymond M. Hood, D. S. F., et Henry Oothout Milliken, D. S. F., ces deux Messieurs possédant une expérience toute spéciale en matière de concours, et M. Hood, comme président du comité d'éducation de l'Institut des Beaux-Arts, ayant une pratique constante des programmes.

Votre conseil s'est rencontré avec ces Messieurs à quatre reprises différentes pour examiner avec eux chacune des quatre séries de dessins présentées.

Il désire commencer par féliciter la *C. R. B.* et l'Université de Bruxelles d'avoir obtenu d'aussi beaux résultats dans le concours. Chacune des quatre séries de dessins montre une habileté technique d'un degré élevé et des solutions bien étudiées d'un problème plutôt difficile.

Fait digne de remarque, les quatre séries de dessins présentent, pour l'implantation des bâtiments, les quatre solutions naturelles qu'il était possible d'adopter dans un terrain de forme aussi spéciale, c'est-à-dire :

Un plan compact placé parallèlement à l'avenue des Nations;

Un plan compact placé parallèlement à la faculté des Sciences et des Sciences appliquées;

Un plan dispersé suivant la ligne de l'avenue des Nations;

Un plan comprenant des bâtiments séparés, parallèles à la faculté des Sciences, mais échelonnés de façon à ce que l'ensemble du groupe suive l'avenue des Nations.

Un examen approfondi de tous les différents plans a été fait en se référant aux sévères clauses du programme et spécialement aux « clauses de rigueur ». Le résultat de cet examen a été, qu'en général, les projets soumis sont restés suffisamment dans les exigences du programme, relatives au cubage et aux autres conditions spécifiées, et votre conseil n'a ni sérieuse erreur ni contravention à signaler qui doivent retenir l'attention du Jury.

La clause relative à l'énumération des locaux, tels qu'auditoires, classes, salles de réunion, bureaux, salles de lecture, séminaires, habitations, salles à manger, services et ainsi de suite, semble avoir trouvé sa solution technique adéquate dans les quatre projets.

La clause de rigueur autorisant les concurrents à correspondre avec l'architecte-conseil jusqu'en juin 1923, n'a pas été mise à profit. L'architecte-conseil n'a pas reçu de lettre, ce qui montre que le programme a été trouvé clair et bien expliqué dans ses différentes parties, de sorte qu'on n'a pas jugé nécessaire de demander des éclaircissements ultérieurs.

En ce qui concerne la clause rigoureuse établissant le nombre et la dimension des dessins demandés, elle a été régulièrement observée par tous les concurrents.

Relativement à l'anonymat des dessins, il a été entièrement maintenu, une enveloppe opaque avait été jointe à chaque projet, elle contient probablement le nom du concurrent. L'architecte-conseil a emporté chez lui ces enveloppes, elles seront apportées devant le Jury et ouvertes par M. Hoover.

La date de remise des plans, qui était aussi une clause de rigueur, est pour nous l'occasion d'exprimer un regret sincère : M. Eugène Dhuicque ayant été sérieusement malade n'a pu terminer ses dessins. Nous l'avons regretté pour deux raisons, en premier lieu nous espérions recevoir cinq séries de dessins, ensuite il résulte de l'examen que nous avions fait des travaux des cinq concurrents en Belgique, que nous pouvions compter recevoir de M. Dhuicque une série de dessins

tout à fait dignes d'être mis en parallèle avec ceux présentés par ses concurrents.

Lorsque les dessins furent retirés des caisses dans lesquelles ils étaient arrivés de Belgique, chaque dessin et chaque caisse, ainsi que l'enveloppe qu'elle contenait, furent marqués d'une lettre par votre conseil lui-même, c'est ainsi que les séries furent marquées des lettres A-B-C-D, correspondant à l'ordre dans lequel les séries furent retirées des caisses. Elles sont ainsi clairement désignées à l'exposition.

En faisant au Jury le rapport ci-dessus, l'architecte-conseil a rempli les obligations de la clause 6 du programme et a présenté au Jury « les observations ou suggestions qu'il avait à faire » au sujet des instructions du programme. Il a aussi attiré son attention sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au programme, aucune lettre n'ayant été envoyée par les concurrents (clause II).

Le Jury a donc maintenant toute liberté d'examiner lui-même les dessins et de rendre son jugement par vote secret, avant d'ouvrir les enveloppes contenant le nom des concurrents.

Respectueusement soumis aux membres du Jury.

11 novembre 1923. John Mead HOWELLS,
Architecte-conseil
et expert technique.

Le Jury eut sa première réunion dans la galerie de l'Institut des Beaux-Arts, dans la matinée du 5 novembre; il y prit connaissance du rapport ci-dessus de l'architecte-conseil.

Le Jury procéda ensuite à l'étude des quatre séries de dessins et poursuivit cette étude aux dates suivantes 6, 7, 8 et 9 novembre.

Le 11 novembre eut lieu le vote, qui se trouva être en faveur de l'octroi du prix, prévu au programme, à la série D.

Les enveloppes scellées furent alors ouvertes par M. Herbert Hoover en présence de l'ambassadeur de Belgique, des autres membres du Jury et de plusieurs autorités et membres de la *C. R. B.*

Le nom trouvé dans l'enveloppe gagnante fut celui de M. Alexis Dumont.

En conséquence, le Jury classa premier le projet marqué « Série D » et recommanda à la *C. R. B.* d'accorder le prix à son auteur, M. Alexis Dumont.

En même temps, le Jury déclara qu'à son avis les plans gagnants devraient subir un remaniement important, au cas où la *C. R. B.* et l'Université décideraient de l'adopter définitivement.

Suivent les signatures des membres du Jury.

Nous publions dans le présent numéro les plans de notre confrère Alexis Dumont. Nous avons

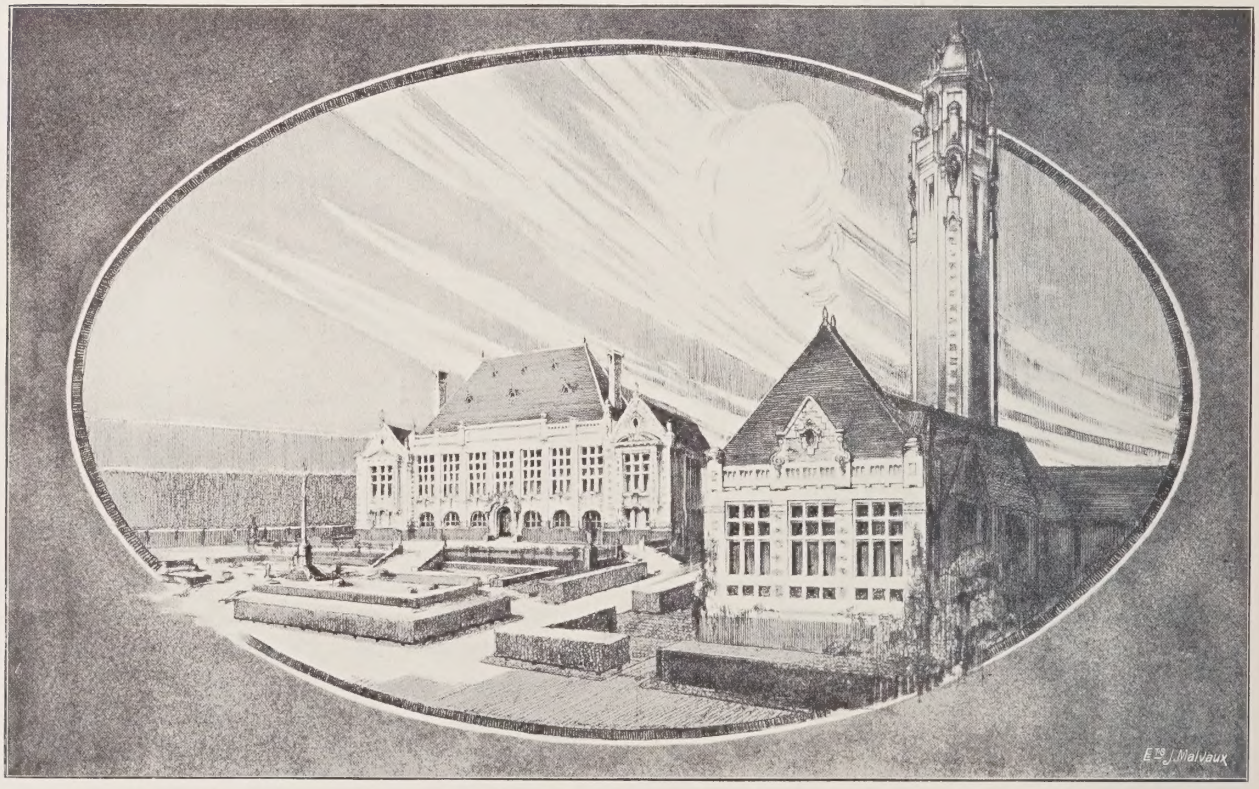

Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles. Projet de A. Puissant, archit.
Vue perspective du bloc principal.

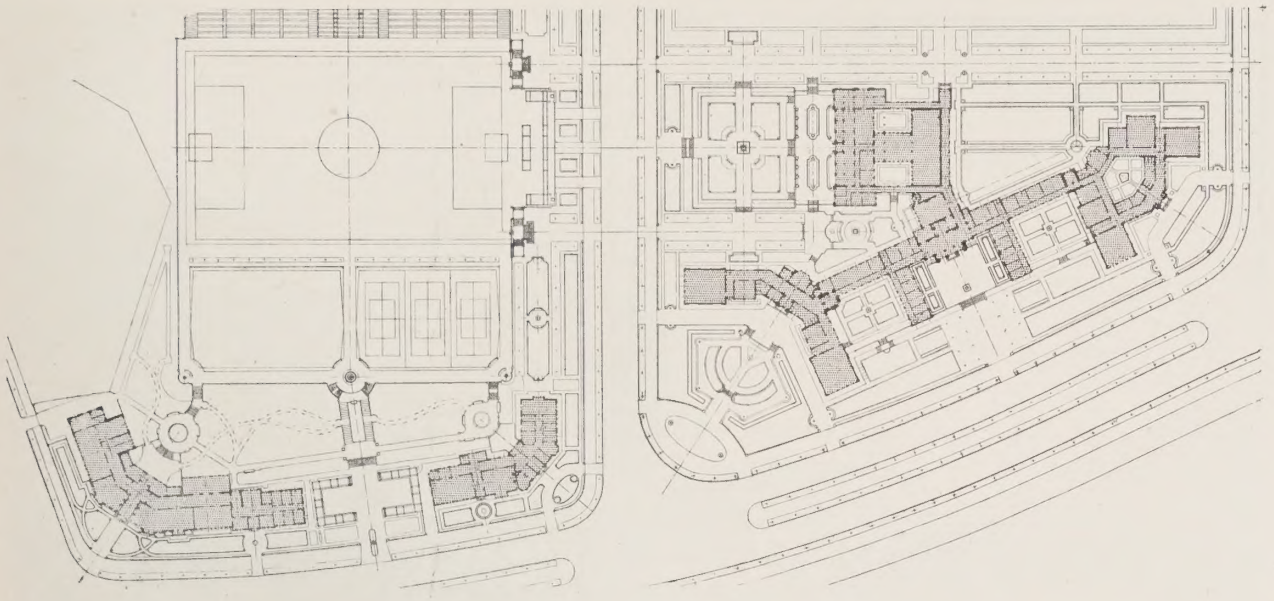

Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles. Projet de A. Puissant, archit.
Plan du rez-de-chaussée.

demandé au lauréat de nous exposer sa conception d'un plan d'Université. Il a préféré nous communiquer la note qu'il avait jointe à son projet et que nos lecteurs trouveront ci-dessous :

C. R. B. EDUCATIONAL FOUNDATION, INC.

Construction des nouveaux bâtiments de l'Université Libre de Bruxelles.

NOTE JOINTE AU PROJET N° 1.

I. — DISPOSITION GÉNÉRALE.

Les *bâtiments universitaires* se composent de trois blocs réunis par de courtes galeries de communication, les bâtiments des facultés flanquant à gauche et à droite le bâtiment de l'administration et de la bibliothèque. Les trois blocs sont disposés en échelons, tant en plan qu'en élévation.

Cette disposition permet :

1° d'étendre les bâtiments de façon à masquer les facultés des Sciences; 2° de donner une silhouette mouvementée à l'ensemble; 3° de rester dans l'alignement de l'avenue des Nations tout en assurant le parallélisme avec le bloc existant.

Les *maisons d'étudiants* continuent la disposition en échelons du groupe universitaire.

II. — CARACTÈRE ARCHITECTURAL.

Le caractère architectural s'inspire du style communément employé dans les Pays-Bas de 1650 à 1750. L'auteur en a usé librement suivant les besoins de la composition, sans s'attacher au style déterminé d'un seul édifice.

Il est à remarquer que la difficulté d'adapter les formes du passé à un programme moderne, s'augmente ici du fait qu'il faut juxtaposer le style ancien des nouvelles facultés au style industriel du bâtiment des Sciences. Une architecture simple s'imposait donc ici à tous points de vue.

Quant aux matériaux, les dessins n'en indiquent pas la nature, car l'architecture adoptée s'accommoderait de la brique comme de la pierre. L'emploi de l'un ou de l'autre de ces matériaux dépendrait de leur coût au moment de la construction.

En tout cas, les maisons d'habitation, les facultés et la tour ne contiendraient que peu de pierre.

III. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

1. *Déblais.* Depuis que le concours est ouvert, de fortes quantités de terre ont été prélevées à l'emplacement des futures constructions. Toutefois l'importance de ces prélèvements n'atteint pas encore le total des déblais prévus au projet.

2. *Sous-sols.* Conformément au programme, la salle des archives est logée au sous-sol. Mais il serait préférable et économique de la placer au rez-de-chaussée, dans la partie figurant en terre-plein; le cabinet de l'archiviste serait placé à côté.

3. *Nombre des étages.* Voir plans.

4. *Hauteur des locaux.* Voir plans.

5. *Fenêtres.* Les fenêtres à meneaux donnent nécessairement un peu moins de jour que les fenêtres à la française. Mais de larges baies sans meneaux dénatureraient le style.

Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles. Projet de E. Jaspar, archit.
Vue du bâtiment principal.

6. *Chauffage.* Le grand développement des façades des bâtiments universitaires pourrait donner des appréhensions au sujet de la dépense en combustible. Il y a lieu de remarquer à ce sujet que ce facteur aura peu d'importance dans un ensemble aussi important, où l'exploitation du chauffage et de l'électricité sont combinés d'une manière très favorable.

7. *Campanile.* Le campanile, dans la pensée de l'auteur, est un « Memorial-Tower » destiné à commémorer le geste généreux de l'Amérique, dont la libéralité a permis la reconstruction des nouvelles facultés.

8. *Aménagement des terrains.* Voir plans.

9. *Servitudes d'aspect.* Ont été respectées.

10. *Extensions.* Derrière la faculté de Droit se placerait facilement un bloc d'importance similaire.

11. *Règlements administratifs.* Sont respectés.

IV. — Le Batiment universitaire. Voir plans.

V. — L'Administration.

Le projet comporte une salle d'entrée ayant double hauteur d'étage. Les réunions en plein air ne sont que rarement possibles dans un pays au climat aussi humide que la Belgique, surtout pendant les mois d'école.

La loge du concierge est placée sous la salle du conseil d'administration. Celle-ci est placée une volée d'escalier au-dessus du niveau du rez-de-chaussée. Elle donne dans la salle d'entrée par deux balconnets formant tribunes.

Les locaux sont groupés autour de cours entourées de galeries, voûtées au rez-de-chaussée, soit en berceau, soit en voûte d'arête.

Les cours sont décorées de parterres gazonnés encastrés de bordures en briques et ornés d'arbrisseaux taillés et de petits motifs sculptés.

VI. — Faculté de droit.

Ne comporte que les auditoires, les salles des professeurs et de l'appariteur, et les vestiaires. Les séminaires et bureaux des professeurs sont logés dans le corps central.

Les auditoires ont une pente proportionnée à leur grandeur.

VII. — Faculté de Philosophie et Lettres. Comme pour la faculté de Droit.

VIII. — La Bibliothèque.

Occupe le second étage, à $6^{m}40$ au-dessus du rez-de-chaussée. Les salles sont largement éclairées et ventilées et la communication avec l'administration, aisée.

Le magasin de livres peut s'augmenter sur les deux ailes et dans le fond, ainsi qu'en hauteur.

On accède au bâtiment des Sciences par une galerie au rez-de-chaussée, couverte et ouverte d'un côté. Cette galerie pourrait aussi être posée sur piliers et relier l'entresol du bâtiment d'administration au rez-de-chaussée du bâtiment des Sciences.

IX. — Quartier des Habitations.

Leur caractère tient de l'hôtellerie et du monastère. La vie qu'y mèneront les étudiants n'est-elle pas un peu celle d'une communauté, tout au moins pour ceux d'entre eux, étrangers à la ville?

X. — Cout.

Le volume total dépasse légèrement le cube imposé. Pour ramener ce total aux 70,000 mètres cubes prévus, il suffirait de donner aux toitures, qui cubent à elles seules 15,375,741 mètres cubes, un angle de 57 degrés au lieu de 60. Cette légère diminution de pente modifierait à peine l'aspect du bâtiment.

XI. — Cubage. Voir métrage ci-joint, relevé suivant les indications du programme.

XII. — Plans et Documents.

Ils comprennent :

1° *Plan d'ensemble au niveau du rez-de-chaussée*, échelle 5 m/m.

1 châssis de $2^{m}20 \times 1^{m}10$.

2° *Élévation de l'ensemble vers l'avenue des Nations*, échelle 5 m/m.

1 châssis de $2^{m}20 \times 0^{m}70$.

3° *Perspective des bâtiments universitaires.*

1 châssis de $1^{m}20 \times 0^{m}75$.

4° *Une façade latérale du bâtiment universitaire (sur bloc A). La façade postérieure de la maison des étudiants, la façade latérale de la maison des étudiantes. Deux coupes sur le bâtiment universitaire. Une coupe sur chacun des autres bâtiments. Les plans des divers étages du bâtiment universitaire. Le plan d'un étage des deux autres bâtiments.* Échelle de 5 m/m.

1 châssis de $2^{m}20 \times 1^{m}10$.

5° *Une notice descriptive et un métré des volumes.*

Bruxelles, le 31 août 1923. La Rédaction.

Nous avons reçu de nos confrères A. Puissant et E. Jaspar les deux notes suivantes qui précisent les directives que ces deux artistes ont suivies dans l'élaboration de leurs projets.

Notre confrère J. Van Neck, n'ayant pas voulu que soit publiée l'étude qu'il a présentée au concours, nous déplorons que ce désir — formellement exprimé — nous prive du plaisir de voir publier dans son ensemble l'envoi des architectes belges appelés par les Américains à concourir pour l'Université de Bruxelles.

Comment exprimer les regrets que tous les artistes ont ressenti devant les circonstances inexorables qui mirent l'architecte Eugène Dhuicque dans l'impossibilité de prendre part, lui aussi, à une joute à laquelle l'appelaient son talent et le fruit d'une vaste érudition.

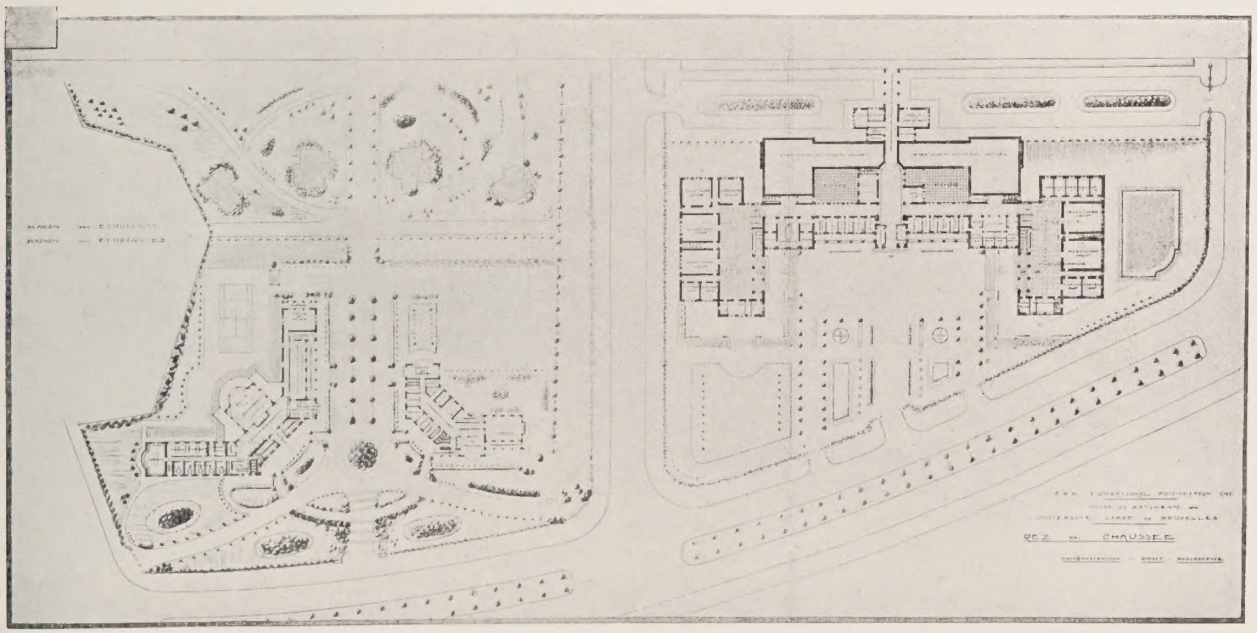

Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles. Projet de E. Jaspar, archit.
Plan du rez-de-chaussée.

Il nous plaît de constater que le rapport du jury a exprimé le sentiment général par des marques de flatteuse considération pour la personnalité d'Eug. Dhuicque. R. M.

Note de l'Architecte Ad. Puissant.

Je me suis imposé d'étaler les bâtiments parallèlement à l'avenue des Nations en rétablissant pour le bâtiment du fond un axe perpendiculaire au bâtiment existant.

Une difficulté résidait dans les différences de niveaux, non seulement à front de l'avenue, mais surtout entre l'avenue et le bâtiment de fond. J'ai été amené à tracer le bâtiment principal en recul de l'alignement, pour l'établir à un niveau assez élevé; les ailes de la cour d'honneur ainsi que les abouts de chacune des facultés touchent l'alignement indiqué comme zone de recul minimum des avenues.

Les locaux de la faculté de Philosophie — aile du côté de la ville — sont établis de façon à présenter l'entrée dans l'axe de l'angle du terrain vers la ville, les ailes se présentant d'équerre sur les deux avenues. Devant cette entrée, je prévoyais l'édification — en dehors du programme — d'un grand auditoire d'apparat dont la masse en plan est indiquée par un arrangement de jardin en hémicycle. Je balançais ainsi les deux bâtiments des facultés en donnant à l'angle vers la ville un élément intéressant et important.

J'ai voulu dégager la bibliothèque et faire servir ce bâtiment de trait d'union entre le bâtiment existant et l'administration. En ce faisant, je pensais laisser à la bibliothèque une vie propre, indépendante au point de vue de son accès par le public et de sa tranquillité.

J'ai traité les élévations dans l'esprit demandé par le programme avec le désir de donner de l'intimité aux cours surélevées et en général avec un souci du pittoresque et de gaieté. A. Puissant.

Note de l'Architecte E. Jaspar.

Le programme du concours stipulait, comme condition, qu'il fallait réduire au minimum les travaux de déblais.

L'étude ci-jointe a été faite dans ce sens, c'est-à-dire que les niveaux actuels ont été conservés à peu près complètement.

Ainsi, les deux facultés ont été établies à la cote 98,50 : il suffisait de la sorte de niveler simplement le terrain. De même, la salle de dépôt des livres était placée dans le fond du terrain au niveau actuel. Elle se trouvait ainsi au niveau du premier étage de la partie avant du bâtiment central.

Par ces dispositions, tous les locaux de la bibliothèque se trouvaient placés à $2^{m}20$ au-dessus du niveau des facultés. Une seule volée d'escalier y donnait accès.

Les mêmes raisons d'économie ont déterminé le niveau des maisons des étudiants et des étudiantes.

Quant à l'architecture choisie pour les différents groupes, elle était fixée par le programme.

Le bâtiment universitaire a été traité en style flamand, et les maisons d'étudiantes et d'étudiants en style « de clubs ».

Il a surtout été tenu compte dans l'étude du projet de la clause de rigueur qui fixait à 70,000 mètres cubes le total dont on pouvait disposer pour l'édification de l'ensemble des bâtiments.

E. Jaspar.

L'ARCHITECTURE MODERNE

PETITE HISTOIRE RÉTROSPECTIVE

Acte premier.

La Belgique donna il y a quelque trente cinq ans, le signal de la révolte contre la dictature des styles périmés.

Ce fut du délire. Le mouvement aussi irrésistible que spontané, fut mené par quelques rudes champions, dont les noms nous sont toujours présents à la mémoire.

L'élan donné, entraîna dans son orbite une nuée de « novateurs » prolifiques autant qu'impuissants. Les élucubrations abondantes et échevelées de ces derniers eurent bientôt fait de rejeter dans l'ombre quelques œuvres solides, auxquelles une santé foncière devait heureusement permettre de subir victorieusement l'épreuve redoutable du temps.

***

C'est ainsi que le style « esthétique » étouffa le mouvement moderne, tout au moins dans notre pays. Cependant que chez nous, une longue période de léthargie se préparait à succéder au joyeux feu de paille de tant d'erreurs accumulées, « l'esprit nouveau » franchit néanmoins nos frontières et envahit une grande partie de l'Europe, où, malgré toutes les bévues commises à l'instar de ce qui se passa chez nous, il s'implanta définitivement.

Acte deuxième.

Ouf, nous l'avions échappé belle; du moins on le pensait. On aurait pu croire en effet, après une alerte aussi chaude, que le caractère « pondéré » du Belge, nous aurait à jamais prémunis contre le retour de pareilles aventures, si compromettantes pour le bon renom de notre art national.

On rectifia les positions. L'enseignement officiel, conscient de sa haute mission, veilla au grain. Rendons-lui cette justice, qu'il sut réprimer sans faiblesse toute velléité d'indépendance chez la jeunesse. Avec une prudence avertie et une constance rare, auxquelles il convient également de rendre hommage, l'État parvint, comme par le passé, à n'accorder ses prébendes, qu'à des architectes de tout repos, c'est-à-dire offrant toute garantie d'orthodoxie en matière architecturale. Les bâtiments officiels sont là, pour en témoigner.

Quant au public, — j'entends par là, les gens « bien », gardiens vigilants du « bon ton », ennemis jurés de toute compromission subversive, en un mot, le public qui fait vivre les architectes, — emboîta le pas avec un ensemble touchant.

Et c'est par milliers que nous vîmes en cette période bénie, surgir du sol de notre bienheureux pays, des constructions de toutes espèces : banques, églises, casernes, habitations cossues, etc. dont la variété infinie évoquant avec éloquence le passé, attesta une fois de plus aux yeux du monde extasié, notre traditionnel « bon sens » national, si plein de sages mesures (ne lisez pas « demi-mesures »), d'équilibre rassurant, de décisions peu compromettantes et de direction indéterminée.

Bref on respira. Mais hélas ! pendant que nous respirions, quelques microbes rétifs, échappés, on ne sait comment, au massacre, essayèrent de participer à la respiration générale.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la tentative leur réussit assez bien, puisque tous n'en moururent pas. On s'en aperçut bientôt.

En effet, alors que rien ne faisait prévoir pareil miracle, apparurent coup sur coup, de-ci de-là, quelques modestes édifices d'aspect insolite, apparemment sans rapport aucun avec les styles « autorisés » pas plus qu'avec les folies « esthétiques » de si joyeuse mémoire. Les « bons esprits » ne s'y trompèrent point. Leur collègue, « l'esprit malin, » car c'était bien lui, ressuscitait, jetant le trouble dans les milieux orthodoxes. Un souffle glacé passa sur l'esprit des Vitruves, des Vignole et des Laureys. Un désordre compréhensible, mais en tout point hautement regrettable, faillit compromettre l'ordre si bien établi des « ordres ». Maintes lois traditionnelles, maintes règles vénérables furent outrageusement violées, au mépris des convenances les plus sacrées.

Fait plus grave. La jeunesse académique s'agita. Des conciliabules, timides d'abord, dégénérèrent bientôt en véhémentes discussions. Des pèlerinages s'organisèrent sur les lieux du délit. Le poison fit son œuvre et plus rien ne put l'arrêter. Comme des enfants mal élevés, se délectant de propos inconvenants, de méchants garçons, oublieux des sages enseignements reçus, sans la moindre retenue et d'un geste désinvolte, « balancèrent » les « gabarits classiques » par-dessus les moulins. Ce fut scandaleux. Nous en étions là, lorsque soudain s'abattit sur la Belgique, un cataclysme sans nom.

Acte troisième.
« 1914-1918 »

Des nuées de bandits, venus de l'Est, déguisés en soldats et merveilleusement organisés, se ruèrent à l'improviste à l'assaut d'un petit pays sans défense. Le cauchemar dura quatre ans. Lorsqu'enfin vaincue, la vague grise, énorme et fangeuse, se retira, nous vîmes avec effroi qu'elle avait tout emporté et détruit, ne nous laissant que la rage dans le cœur et des yeux pour pleurer. Mais alors encore, quelque chose de prodigieux s'accomplit. Sans s'attarder à de vaines lamentations, les Belges, avec une énergie farouche, se remirent au travail.

Dans l'atmosphère décevante de l'après-guerre, ils parvinrent, d'un effort serein et tenace, non seulement à déblayer les immenses ruines accumulées, mais encore à redresser l'édifice tout entier de la nation.

Les mille rouages de l'organisme si complexe sont réajustés. Dans toutes les cellules du grand corps convalescent, se déploie une activité fébrile. Dans tous les domaines, une émulation débordante décuple les ardeurs. Un esprit plus « allant » semble animer toutes les entreprises. Un sang nouveau « sous pression » fait se gonfler toutes les artères des muscles tendus par la volonté de vivre.

Oui même, le dirais-je, il me semble que le geste viril de 1914, du pygmée défiant Goliath, n'a pas été seulement un geste spontané de révolte, de courage et de défense; il fut davantage.

Il fut aussi le geste symbolique du bras lançant dans l'espace la semence de l'audace. Ce fut le geste qui « ose » !

ACTE QUATRIÈME.

L'après-guerre.

Non, le peuple qui possède une telle réserve de potentiel n'est pas mûr pour l'asservissement. Il se doit à lui-même de perpétuer le geste audacieux qui consacra sa vaillance. Ni les demi-mesures, ni les solutions boiteuses, ni les orientations bâtardes ne conviennent plus à sa taille. Les défauts qu'on a cru pouvoir lui reprocher, ne sont pas de lui.

L'absence d'instruction, une longue éducation d'un caractère négatif, fade, émollient et insexuel, filtrée par des maîtres sans scrupules ou tout simplement ineptes, ont fait de lui ce que le manque d'oxygène produit sur tout organisme humain, « un esprit terne dans un corps amolli ».

Mais dans tout organisme originellement sain, débilité par un traitement à rebours, veille une réserve de cellules vivaces.

Pour parer à l'attaque, la nature a prévu la défense. A certains moments psychologiques, en face d'un grand danger, ces cellules réagissent avec force, impriment à l'être en danger de disparaître des soubresauts dont la vigueur étonne. Soubresauts parfois maladroits !... oui sans doute; mais le contraire serait plutôt fait pour surprendre. Et même qu'importe...

Et nous, qui sommes une des cellules d'un grand corps en train de ressusciter, nous voulons contribuer à cette résurrection. Ni les avis charitables, ni les remontrances, ni les sarcasmes ne peuvent nous détourner, parce que nous avons la conscience d'accomplir une fonction de progrès, et parce que nous savons que nous finirons par triompher. Il suffit de regarder autour de soi pour s'en convaincre : que de chemin parcouru depuis trente ans ! Ne vous semble-t-il pas qu'il y ait tout de même quelque chose de changé en Belgique?

Dès lors, amis modernistes, pourquoi nous émouvoir de certaines incartades ironisantes, tel par exemple l'article paru dans ces mêmes colonnes (*Émulation*, n° 2, février 1924) et signé par notre confrère Caluwaers. Voyons-y simplement un indice, dont il convient de savoir dégager la véritable signification. Il y a de ces manifestations dont le caractère anachronique prend, à certains tournants de l'histoire, une saveur singulièrement plaisante !

Répondons-y joyeusement; les passes d'armes ne sont point faites pour nous effrayer. L'esprit sportif qui nous anime, nous incite d'ailleurs à considérer avec une certaine sérénité indulgente l'ardeur juvénile et quelque peu narquoise d'un adversaire estimable, à qui ne manque, somme toute, pas un certain courage pour oser entreprendre la défense d'une position perdue d'avance.

En passant, il veut bien nous dire sa tendresse pour certaine Banque de Travail conçue en... Louis XVI ! Soit. N'insistons pas. Il reste dans son rôle. Nous n'incriminons pas davantage (ce serait dépasser notre droit) les confrères, auteurs du monument. Nous voulons même croire qu'ils ont dû subir les suggestions de leurs clients. Mais de penser qu'il s'est trouvé des hommes d'œuvres, pas bourgeois pour un sou, qui ont eu l'idée de créer une banque... socialiste... en Louis XVI... cela me dépasse !

En tout cas, amis modernistes, cela prouve que la partie n'est pas encore gagnée. Non seulement il nous faudra travailler à nous perfectionner sans cesse, mais encore et surtout agir autour de nous.

Concevoir des plans modernes, c'est bien; dessiner des façades modernes c'est encore bien. Mais dites vous aussi que sans les hommes aptes à nous comprendre, pas d'architecture moderne.

Faisons des hommes modernes !

A. POMPE.

***

Quelques mots en réponse à l'article plein de verve de notre confrère A. POMPE, plaidoyer que nos lecteurs auront lu avec l'intérêt le plus vif et que nous sommes heureux d'avoir soulevé. Les lignes que nous avons écrites en commentant l'œuvre des frères VAN DE VOORDE n'auraient-elles eu comme résultat que cette réponse, nous en serions satisfaits; mais nous espérons que notre talentueux confrère POMPE voudra bien continuer à apporter sa collaboration à notre revue, et que ses amis modernistes suivront son exemple.

Ayant été mis personnellement en cause, je tiens à déclarer nettement que je professe une sincère admiration pour toutes les tentatives capables de régénérer notre art. Certes, nous savons que des erreurs sont inévitables dans toute rénovation; elles dégagent le but qu'on s'efforce d'atteindre des entraves qui l'entourent; je dirai même qu'elles sont souhaitables, car dès qu'elles se sont révélées, elles marquent l'écueil, stimulent l'action des hommes de talent et aiguisent la

volonté de faire toujours mieux. Qu'on ne m'impute donc pas des sentiments qui ne sont pas les miens.

Ceci posé, je crois pouvoir revendiquer le droit de dire sincèrement ma pensée entière et je continue à soutenir que l'art de bâtir doit s'appuyer sur des règles immuables, surgies des efforts séculaires des artistes qui nous ont précédés. Eux aussi, à leur époque, étaient modernistes et, on voudra bien l'admettre, ils poursuivaient un but qui se rapprochait étonnamment de celui qu'entrevoient les plus audacieux d'entre nous.

De nouveaux matériaux s'offrent à nous pour être mis en œuvre; le progrès et l'évolution qui lui fait cortège, incitent à des initiatives de plus en plus hardies; les découvertes sensationnelles de la science nous conduisent à poursuivre nos études, à étendre nos recherches.

A cet égard, l'avenir est plein de promesses; nous l'entrevoyons radieux.

Mais la route du progrès doit être parcourue par des hommes qui connaissent les curieuses sinuosités et savent se souvenir avec fruit de l'expérience acquise par ceux qui l'ont parcourue avant eux.

J. Caluwaers.

ACTUALITÉS

LES RUINES D'ORVAL VONT DISPARAITRE, SI...

UN APPEL

Le Comité provincial des correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites du Luxembourg vient de se réunir au gouvernement provincial à Arlon, et a créé la Ligue des Amis des Ruines d'Orval. Le Comité a pour président M. le comte de Briey, gouverneur de la province.

La Ligue a été formée en vue de sauver d'une destruction complète les ruines de la célèbre abbaye. On sait que l'enceinte des ruines a été peu à peu envahie par une broussaille serrée, qui finit par cacher les ruines presque complètement. Elle avait fait l'assaut des vieux murs et menaça de les détruire totalement. Les tas de décombres atteignaient déjà en certains endroits 3, 4 et jusqu'à 5 mètres de hauteur. A l'initiative de la Commission royale des Monuments et des Sites, le gouvernement fit procéder à l'enlèvement du hallier et des décombres. Mais au fur et à mesure que ce travail de déblaiement avançait, il eût fallu consolider les murs mis à nu. Cela n'a pas été fait, malheureusement. Et déjà le rude et long hiver dernier a opéré son action destructrice sur les pans de murs lézardés. Encore un hiver pareil et c'en sera fait peut-être des plus belles parties de ces ruines si pittoresques, dans un site sylvestre vraiment magnifique, qui attire chaque année des milliers de visiteurs dans le Luxembourg.

Ces ruines — les plus étendues du pays — sont chères non seulement aux artistes, aux archéologues, à tous ceux qui ont le culte du passé, aux Luxembourgeois, mais à tous les Belges et aussi aux Français de la région nord-est qui viennent les visiter souvent.

La Ligue fait un pressant appel au public. Elle demande que l'on s'inscrive immédiatement, afin de donner l'appui moral du grand nombre en faveur de la prompte restauration de ce qui reste de la célèbre abbaye. La cotisation est libre.

Il est grand temps d'intervenir. Après chaque tempête, les visiteurs assistent, navrés, au spectacle lamentable de parties chues inopinément. D'autres parties sont devenues plus branlantes. Il convient donc, pour sauver Orval, de se hâter d'envoyer ses nom et adresse à M. le secrétaire-trésorier Gruslin, conducteur de première classe des ponts et chaussées, à Florenville.

UNE QUESTION

Dans un article de notre confrère Bonduelle publié précédemment, nous avons exposé les malheureux travaux de transformation que font subir au Parc du Cinquantenaire les fonctionnaires des Ponts et Chaussées et la gaffe de dimension qu'on s'efforce actuellement de camoufler à grand renfort de nouvelles dépenses.

Si l'on s'était contenté de conserver aux abords de l'Arcade les dispositions du terrain qu'avait fixées l'architecte Ch. Girault ou si l'on avait consulté cet artiste sur les transformations qu'il paraissait utile d'y apporter, on aurait certainement évité le gaspillage inutile de sommes considérables au moment même où les dépenses sont soumises à une « compression » énergique. Il serait intéressant de connaître le montant des appointements payés aux fonctionnaires chargés de ce travail et d'y ajouter le coût des ouvrages supplémentaires qu'ont entraînés leurs erreurs.

Ne se trouvera-t-il pas un membre du Parlement pour poser la question? J. C.

ÉCOLE PAVILLONNAIRE A ANS-ALLEUR

Le ministère de la Justice nous fait savoir que la réunion plénière du jury chargé d'examiner les projets remis pour la deuxième épreuve du concours relatif

à l'élaboration des plans de l'établissement d'éducation à édifier à Ans-Alleur, s'est tenu le 2 avril 1924.

Le procès-verbal de la séance de la sous-commission technique tenue le 17 janvier dernier, dont les conclusions sont libellées comme suit ont été adoptées :

Deux projets sont soumis à l'examen de la sous-commission. Ils portent les marques *Simplicité* et *Un point dans un rectangle.*

La sous-commission estime que les deux concurrents n'ont pas remanié leurs projets d'une manière suffisante qui puisse faire entrevoir la possibilité d'en poursuivre l'exécution. Mais considérant l'importance du travail matériel auquel ils ont dû se livrer, la sous-commission propose d'additionner les deux premières sommes prévues au programme (5,000 et 2,500 francs) et de les attribuer à parts égales *(ex aequo)* aux deux concurrents qui se sont présentés à la seconde épreuve du concours.

L'auteur du projet « Simplicité » est M. Paul Rubbers, architecte, avenue du Dieweg, 82, à Uccle.

Les auteurs du projet « Un point dans un rectangle » sont MM. Michel De Braey et Fils, architectes, avenue du Margrave, 124, à Anvers.

Les projets ont été exposés du 2 au 7 juin, au ministère de la Justice.

ART ET TOMBOLAS

Jadis, dans notre bon pays, tout finissait par banquets et chansons. Désormais on pourra dire que tout finit par des tombolas !

Nul n'ignore cependant que les loteries et tombolas sont strictement interdites par la loi; mais pour le gouvernement cette interdiction peut être écartée aisément sous un prétexte quelconque, et il ne se prive pas d'en user largement. Nous ne critiquons ni ne jugeons, mais constatons simplement les faits.

Les lourdes dépenses d'administration et de bureaucratie qu'a nécessitées ce qu'on appelle la répartition des dommages de guerre sont maintenant couvertes par une loterie à gros lots alléchants.

Le gouvernement a eu l'idée géniale d'étendre ce système aux dépenses dites somptuaires.

C'est ainsi que les fonds nécessaires à la participation de la Belgique à l'Exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925 et les frais qu'occasionnera l'édification de notre Palais national seront fournis par une tombola qu'on lance à grand renfort de réclames.

Les travaux de décoration de l'hémicycle du Palais du Cinquantenaire, dont nous avons parlé dernièrement ne pourront s'exécuter que par l'organisation d'une nouvelle tombola appelée exclusivement à en faire les frais.

Une règle à ce sujet semble bien s'établir. D'autres travaux envisagés par le ministère des Sciences et des Arts ne seront vraisemblablement exécutés que par les mêmes moyens, car les lourdes contributions levées par le gouvernement sont destinées presque uniquement au paiement des fonctionnaires-électeurs, ne laissant rien pour l'exécution des travaux de première nécessité.

Est-ce que, par hasard, les travaux si intelligents exécutés à l'allée centrale du parc du Cinquantenaire, eux aussi, devront être liquidés par les ressources provenant de l'organisation d'une nouvelle tombola? Au fait, pourquoi pas?

Tout doit finir désormais par des tombolas ! J. C.

RECTIFICATION

A PROPOS DE L'ÉGLISE DE HOUTHULST
par l'architecte J. Viérin.

Une erreur bien involontaire s'est glissée dans notre étude sur l'œuvre de notre distingué confrère J. Viérin parue dans notre fascicule nº 4, avril 1924. Elle est due à ce que les notes de l'architecte provincial Verbeke que nous avons jointes à cette étude disent que « la voûte a été construite en béton ». La société Sussenaire, Courty et Morcel d'Écaussines nous fait remarquer que cette voûte, d'une grande portée, a été établie à l'aide de son système, en briques creuses de 4 centimètres d'épaisseur et enduite au plâtre pur.

Dans ces conditions, nous nous empressons de dire que notre remarque, basée sur les notes rappelées ci-dessus, « malgré que le béton n'y trouve peut-être pas encore purement sa forme rationnelle », n'a pas de raison d'être. V. Ghobert.

S. C. A. B.

NOMINATION

Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite d'un concours ouvert par la province de Brabant pour legrade d'architecte provincial, notre secrétaire adjoint H. Van Hall, a été classé premier et vient d'être officiellement désigné pour ces importantes fonctions.

Nous présentons à notre jeune et sympathique confrère nos bien cordiales félicitations.

CONCOURS

pour un projet de monument funéraire et pour un projet de chapelle funéraire.

1924

Programme et règlement.

Article premier. — Désirant réagir contre la banalité courante des monuments funéraires, la Société Granitière du Nord Gaudier-Rembaux à Aulnoye

(Nord) ouvre, sous les auspices de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, un concours pour un projet de monument funéraire et pour un projet de chapelle funéraire, destinés à être érigés dans un cimetière.

Ce concours est ouvert entre tous les architectes belges.

ART. 2. — Toute initiative est laissée aux concurrents quant à la forme de ces monuments, dont les dimensions maxima seront :

Pour le monument :

Terrain : (façade) 2,00 × 2,75 (côté).

Monument : (façade) 1,20 × 2,00 (côté).

Pour la chapelle :

Terrain : (façade) 2,00 × 3,00 (côté).

Chapelle : (façade) 1,60 × 2,10 (côté).

Hauteurs : *ad libitum.*

La pierre employée sera du granit dur de Lanhélin (Bretagne) dont un échantillon est visible au local de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, rue Ravenstein, 3, à Bruxelles, tous les jours de 14 à 18 heures.

Il est essentiel que les concurrents tiennent compte, dans l'élaboration de leurs projets, de la nature de la pierre.

ART. 3. — Le concours a une seule épreuve.

Chaque projet comprendra deux élévations (face et profil), plan et coupe, dressés à l'échelle de 5 centimètres par mètre, et sera accompagné d'un croquis perspectif et d'une épure grandeur d'exécution, au choix du concurrent.

ART. 4. — Les dessins devront être déposés au local de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, rue Ravenstein, 3, à Bruxelles, ou être remis sous pli recommandé à la poste, au plus tard le 31 juillet 1924 avant 10 heures du matin.

Les envois seront anonymes et seront accompagnés :

a) D'une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur et portant la souscription : *Nom et adresse du concurrent ;*

b) D'une seconde enveloppe portant extérieurement la mention : *Élection d'un délégué* et contenant le nom d'un architecte que le concurrent désire voir figurer au sein du jury.

Ces deux enveloppes porteront le même insigne que le projet.

ART. 5. — Le jury sera composé comme suit :

a) M. Oscar Simon, architecte délégué de la Société Granitière du Nord ;

b) M. Georges Dufas, architecte délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique ;

c) Un délégué des concurrents.

ART. 6. — La Société Granitière du Nord s'engage formellement à respecter les décisions du jury.

ART. 7. — La Société Granitière envisage la possibilité, si le concours répond à ses espérances d'exposer l'exécution d'un des projets à l'exposition des arts décoratifs de Paris en 1925.

ART. 8. — Une somme de 1,650 francs, sera mise à la disposition du jury pour récompenser les projets classés.

La Société Granitière du Nord aura la propriété des dessins primés et aura la faculté de les faire exécuter autant de fois qu'elle le désire, soit en Belgique, soit à l'étranger, moyennant le paiement aux lauréats, d'un droit d'auteur de 300 francs par reproduction.

La Société organisatrice, informera la S. C. A. B. de chaque cas de reproduction des projets primés. Pour garantie, le cas échéant, sa comptabilité pourra être vue par un délégué nommé par la S. C. A. B.

ART. 9. — Le jugement sera rendu au plus tard six semaines après la remise des projets. Ceux-ci seront exposés publiquement.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Notre excellent confrère Jean-Baptiste DE WIN vient d'être nommé *Officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie.*

Nous présentons à l'ancien président de la S. C. A. B. nos sincères félicitations.

JURISPRUDENCE

NOS HONORAIRES ET LEUR CONSÉCRATION

J'ai, a différentes reprises déjà, signalé la très importante consécration judiciaire de notre Code-Barème[1], qui lui donne la force d'un usage que le juge peut suppléer d'office dans une convention, à défaut de stipulation expresse, en ce qui concerne les honoraires de l'architecte.

La quatrième édition de notre Code-Barème donne, au sixième chapitre, la jurisprudence établissant cet usage.

De plus, il n'y a pas bien longtemps, j'ai signalé un arrêt de la Cour des dommages de guerre de Bruxelles, en date du 27 février 1923, décidant dans le même sens.

1. *Code des Droits et Obligations et Barême des Honoraires de l'Architecte,* 4e édition, 1922. Prix : 3 francs. *Tarif des honoraires en matière d'expertises,* 1re édition, 1922. Prix : fr. 1.50. Secrétariat de la S. C. A. B., 3, rue Ravenstein, Bruxelles.

Ci-dessous, un jugement du Tribunal de Huy, en date du 29 mars 1923, relatif aux honoraires d'un architecte pour études, croquis, épures, rédaction du cahier des charges, devis des quantités, instructions au sculpteur et surveillance d'un monument; — consacrant une fois de plus l'usage de notre Code-Barème.

TRIBUNAL DE HUY

JUGEMENT DU 29 MARS 1923 (X. c. V.)

Dans le droit.

Attendu que l'action du demandeur tend au payement d'une somme de fr. 1,659.35 pour débours et honoraires prémérités par lui pour études, croquis, épures pour exécution, cahier des charges, devis de quantités, instructions au sculpteur et surveillance d'un monument élevé à Braives à la gloire des soldats de la Grande Guerre;

Attendu qu'il établit son compte de frais et honoraires comme suit :

1° 7 ½ au lieu de 10 % suivant le barème de la Société centrale d'Architecture de Belgique sur le prix du monument soit fr. 14,500 soit au total la somme de fr.	1,087.50
2° Étude et croquis d'un monument non exécuté	247.50
3° Étude et croquis d'un projet de simplification du piédestal non exécuté	74.25
4° Voyage à Bruxelles, Haeren, Braives, réexpédition d'une maquette	250.10
TOTAL :	1,659.35

Attendu que les défendeurs soutiennent qu'à défaut de stipulations contraires, les honoraires des architectes sont fixés par l'avis du conseil des bâtiments civils en date du 12 pluviôse an VIII qui fixe à cinq pour cent le total des honoraires auxquels peut prétendre un architecte;

Qu'en l'espèce les honoraires doivent être calculés uniquement sur le prix du piédestal soit quatre mille cinq cents francs et non sur le prix de l'œuvre entière;

Attendu que les honoraires des architectes ne sont pas tarifés par la loi; qu'il s'ensuit qu'en cas de contestation et à défaut de convention expresse des parties c'est au juge qu'il appartient d'évaluer les honoraires justement dus à l'architecte;

Attendu que pour ce faire il y a lieu de tenir compte notamment de l'usage du travail accompli par l'architecte, de son talent, de la notoriété dont il jouit, du caractère ordinaire ou exceptionnel de la construction et de la disproportion qui peut exister entre les difficultés de conception et d'exécution et le prix de la construction;

Attendu que le juge pourra également consulter comme point de comparaison l'arrêté du conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII et le *barème de la Société centrale d'Architecture de Belgique du huit août mil neuf cent cinq;*

Attendu qu'il s'agit en l'espèce d'un monument élevé en l'honneur des soldats qui ont pris part à la guerre, œuvre d'un caractère artistique exceptionnel, qui pour être original nécessite un travail de conception et d'exécution qui souvent n'est pas en rapport avec le prix relativement peu élevé de l'œuvre;

Attendu que d'après les plans, croquis, épures communiqués, il apparaît que le travail du demandeur a été parfaitement considérable et consciencieusement exécuté;

Qu'il s'ensuit que les sept et demi pour cent réclamés ne sont nullement exagérés;

Attendu qu'il résulte des pièces et documents du dossier en ce qui concerne l'œuvre d'art qu'*il y a eu collaboration entre le sculpteur et l'architecte ;*

Que celui-ci s'est rendu plusieurs fois à Bruxelles;

Qu'il a donné des instructions pour émettre la maquette de la statue allégorique:

Qu'au *surplus le monument est indivisible,* la statue et le piédestal formant un ensemble dont l'architecte doit assurer la stabilité et la construction;

Quant aux postes de fr. 247.50 et 74.50 relatifs à des projets non exécutés;

Attendu que ces projets constituent des études préliminaires qui sont couvertes par l'honoraire calculé sur le coût total du monument;

Attendu que les autres postes relatifs aux voyages du demandeur ne sont pas contestés :

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal sans avoir égard à toutes autres conclusions plus amples ou contraires, ouï M. le Substitut du Procureur du Roi, en son avis en partie conforme, entendu à l'audience publique du quinze mars mil neuf cent vingt-trois, fixe comme suit les honoraires dus au demandeur :

Sept et demi pour cent sur la somme de fr. 14,500.00 montant total du monument soit fr. . . . fr.	1,087.50
Frais de voyages non contestés . . . . . »	250.10
Soit au total . . . . . fr.	1,337.60

Condamne en conséquence les défendeurs à payer au demandeur la somme de treize cent trente-sept francs soixante centimes, ensemble les intérêts judiciaires de cette somme.

Quant aux dépens :

Attendu que les parties échouent sur une partie de leurs réclamations;

Dit qu'il sera fait une masse des dépens dont le quart sera supporté par le demandeur et les trois quarts par les défendeurs.

Il y a lieu de remarquer de l'enseignement même du dit jugement, en matière de collaboration entre l'architecte et le sculpteur, — tous deux artistes, — que la conception de l'architecte qui réalise le piédestal d'un monument contribue à la réalisation même de l'œuvre sculpturale, quoique cette dernière œuvre croisse avec le génie du sculpteur. En effet, le dit jugement lui reconnaît le droit de réclamer des honoraires sur le coût total d'une œuvre à laquelle il a contribué, puisque le piédestal qu'il a réalisé met l'œuvre du sculpteur en réelle valeur, et qu'il contribue de ce fait à la réalisation de l'œuvre entière, puisqu'il est reconnu que par des croquis et des esquisses, ainsi que par une discussion critique avec le sculpteur, il a contribué à donner à l'œuvre sa forme définitive.

Autre chose serait le travail de l'architecte qui n'aurait porté que sur la conception unique d'un tracé ou étude de piédestal, sur lequel il aurait simplement silhouetté l'œuvre du sculpteur. Et encore, la solution du problème de l'application des honoraires dans ce dernier cas serait discutable, parce que pouvant être influencée par les circonstances de la cause.

Pierre DEVOS.

ÉTUDE DES FAÇADES DES MAISONS AVEC PIGNONS A GRADINS

BATIES A ANVERS AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLE (Suite et fin [1])

Le pignon du n° 16, rue de l'Empereur, (un autre a existé Courte rue Neuve), est conçu, dans le même ordre d'idée, de façon plus simple; peut-être a-t-il été un précurseur de celui du Marché-aux-Œufs, car il y figure encore quelques gradins.

La forme des pignons de pierre a toujours dépendu en tout premier lieu des matériaux dont disposaient les constructeurs pour en couvrir les rampants, spécialement pour les maisons, le côté économique y jouant un rôle plus important que pour les grands édifices.

Vu le petit format des pierres de Gobertange en usage à Anvers, il n'a été donné aux parties de pignon dépassant la toiture qu'une brique d'épaisseur.

Les pierres de couverture ont l'épaisseur de deux tas de briques, sont moulurées sur trois côtés avec retours à 45° à l'extrémité engagée dans le parement.

Aux façades tout en pierre blanche et à quelques façades en briques la partie verticale latérale des gradins est formée d'une pierre en délit de 0^m10 de largeur et de l'épaisseur de 0^m18 du pignon, contre laquelle s'arrêtent les assises en briques ou en pierre de parement. Les plus simples pignons de maisons ou de lu-

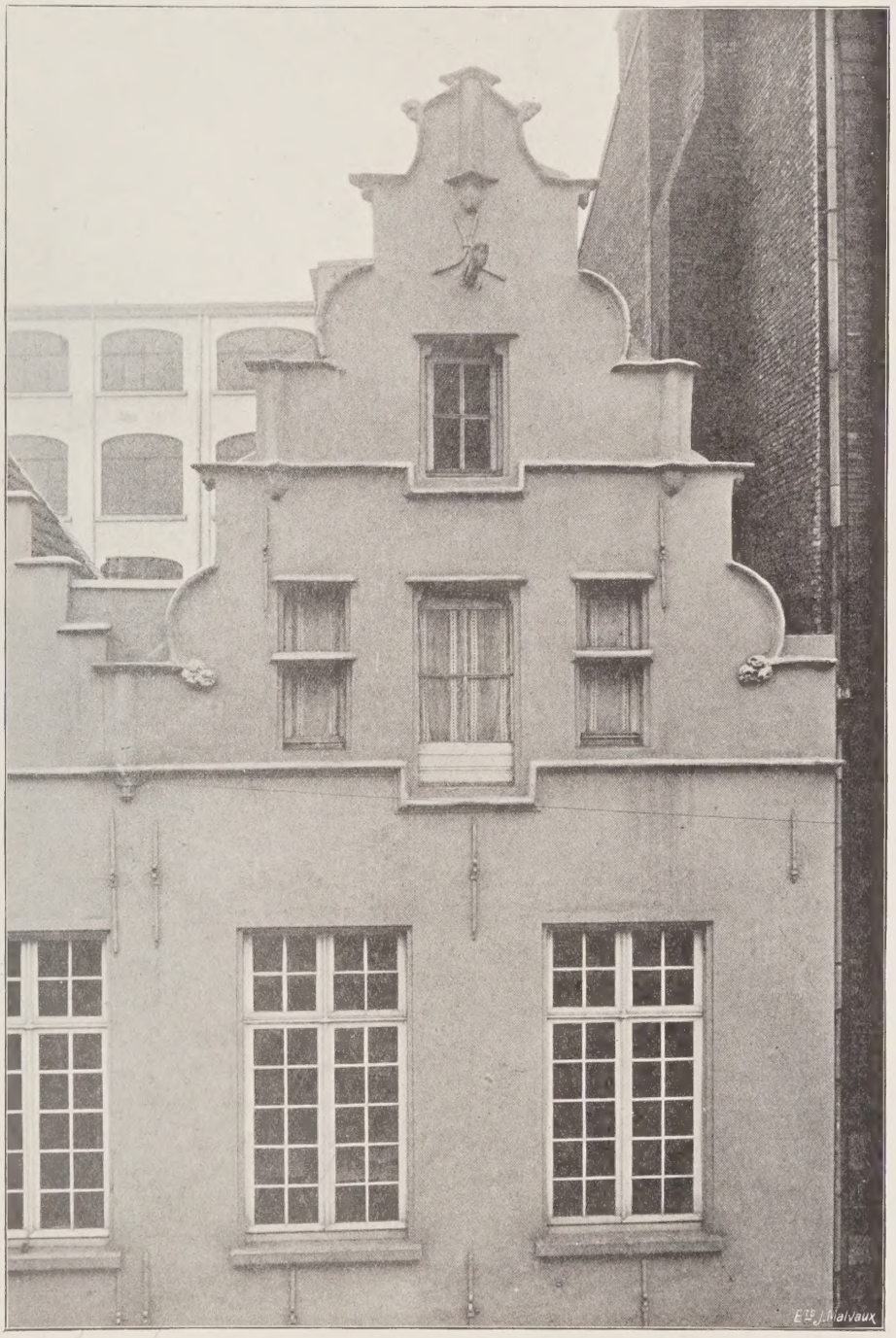

Pignon de la maison rue de l'Empereur, 16, à Anvers.

1. V. *L'Émulation*, n° 4-5, 1924.

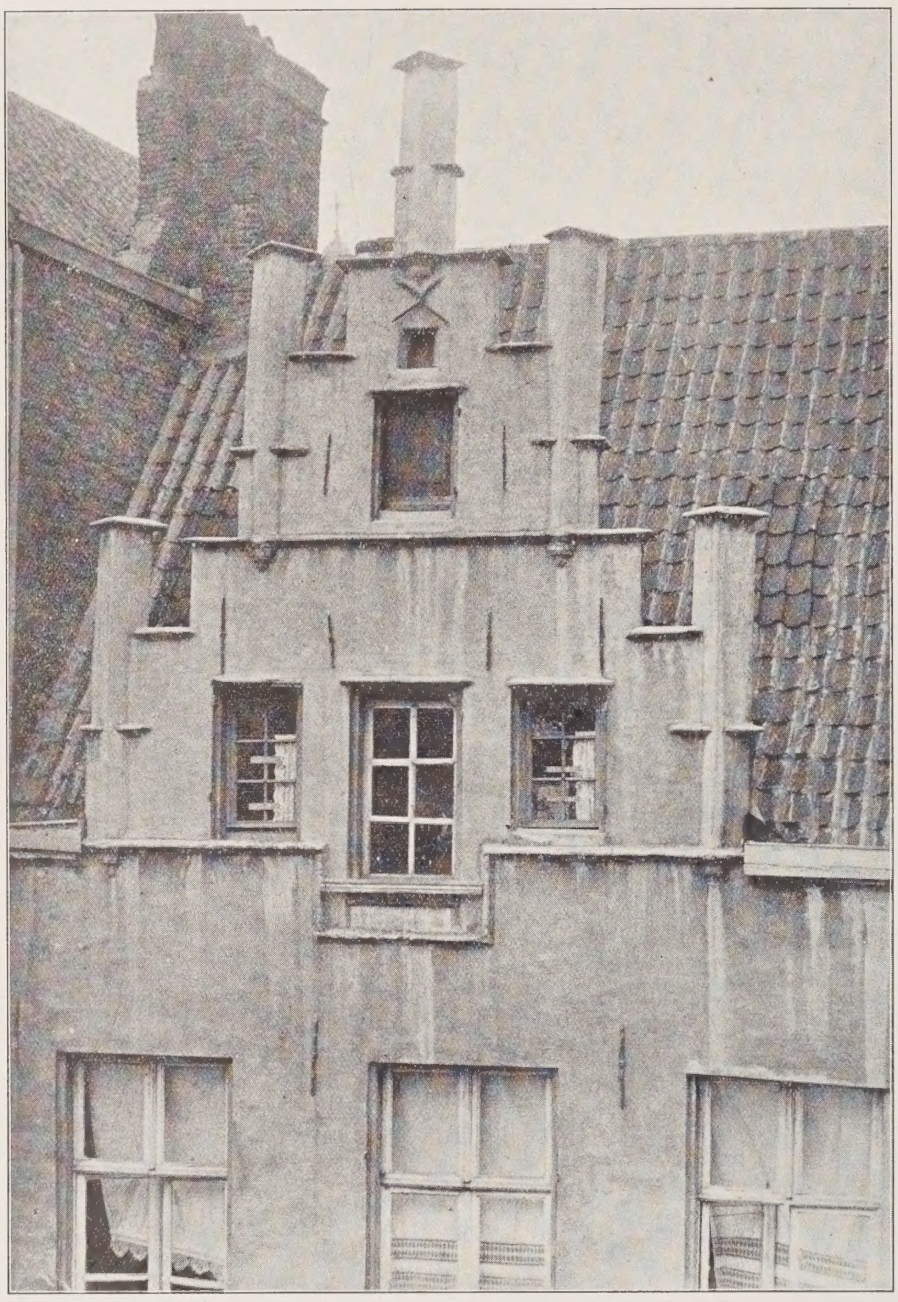

Pignon rue du Couvent, 23, à Anvers.

carnes ne comportent que des gradins; les gradins inférieurs portent au pied sur un corbeau présentant latéralement une saillie de 10 à 12 centimètres de l'épaisseur du pignon, contre laquelle s'arrête le chéneau derrière le pignon, ou le pied de la toiture des lucarnes qui était dépourvue de chéneau.

Au plus grand nombre de pignons, on remarque une forme de poinçon terminal carré de $0^m28 \times 0^m28$, avec pierre de couverture moulurée, posé suivant une diagonale, isolé dans la partie supérieure, mais engagé dans la maçonnerie à la partie inférieure sur la hauteur d'un ou de deux gradins. Ce poinçon porte sur un cul-de-lampe; celui-ci est contourné par un cordon de même profil que les pierres de couverture auxquelles ce cordon aboutit.

Les autres poinçons, situés à une même hauteur, sont *toujours* reliés entre eux, au pied, par un cordon occupant toute la largeur du pignon et ne pendent jamais isolés sur le parement; nombre de restaurations sont fautives sur ce point.

La hauteur de la partie libre du poinçon est égale à celle d'un gradin, le plus souvent.

Les poinçons de pierre sont parfois ornés sur les côtés d'une arcature avec deux redents comme à l'hôtel Jan Van Lier, rue Hoboken, et dans la cour de l'agence Collignon, rue d'Arenberg.

Rue Rempart du Lombard se voit un poinçon décoré d'une carotte de style Vredeman de Vriese.

Certaines lucarnes portent trois et quelques maisons cinq poinçons, comme la maison rue du Couvent; on y remarquera, comme à toutes les façades, que le premier cordon du pignon contourne la porte centrale à 15 centimètres environ sur les côtés et sous le seuil.

Rue Haute, n° 55, subsistent encore les restes d'un beau pignon en pierre blanche à trois poinçons au sommet et deux de chaque côté, soit sept en tout; spécimen unique, mais en quel état! D'autres pignons, dont celui du Vieux-Marché-au-Blé est le dernier exemple (celui du Vieux Poids public de 1514 a été démoli), portaient

jusqu'à trois poinçons au sommet et trois de chaque côté, soit neuf en tout. Certaines bandes de pierre blanche règnent à même hauteur dans les pignons et dans les poinçons; on trouve aussi des bandes de 10 centimètres sous les pierres de couverture; le dessin ci-joint représente un pignon de la rue de l'Empereur, démoli en 1885, orné de bandes nombreuses.

Les poinçons consolidaient la maçonnerie peu épaisse des pignons, tout en les rendant plus pittoresques; ils étaient surmontés de boules rondes à base carrée garnies de cinq chardons en fer à cinq pointes torses. Le poinçon de $0^m28 \times 0^m28$, placé diagonalement à cheval sur le mur de 0^m18, débordait par suite de 0^m11 de chaque côté et présentait une largeur de 0^m22 de face dans la partie reliée au parement. Un tirant de fer fixé au faîte du toit et au sommet du pignon en maintenait la verticalité, avec les ancres cloués aux vernes.

Les Cheminées.

Les souches de cheminées importantes, en maçonnerie de briques ou de pierre blanche, figurent, en plan, deux carrés posés diagonalement l'un sur l'autre, présentant donc huit angles saillants, traités en élévation comme les parties de poinçons engagées dans le parement des pignons; la souche sort carrée de la toiture, mais les mêmes culs-de-lampe de poinçons sont placés immédiatement au-dessus des versants du toit et soutiennent les huit angles saillants. Deux ou trois bandes de pierre alternent avec la maçonnerie en briques des souches; elles sont ouvertes par le haut; la pierre de couverture à huit pointes est profilée comme celle des gradins.

Les cheminées étaient parfois couronnées par un épi avec ou sans girouette, porté sur quatre branches, en fer forgé, ornées de redents; sous le raccordement des quatre branches, l'extrémité inférieure de l'épi central se terminait en forme d'anneau de suspension, à l'usage du ramoneur.

Les Murs de Cloture.

Les cours dépendant de maisons situées à des angles de rue étaient clôturées par des murs de

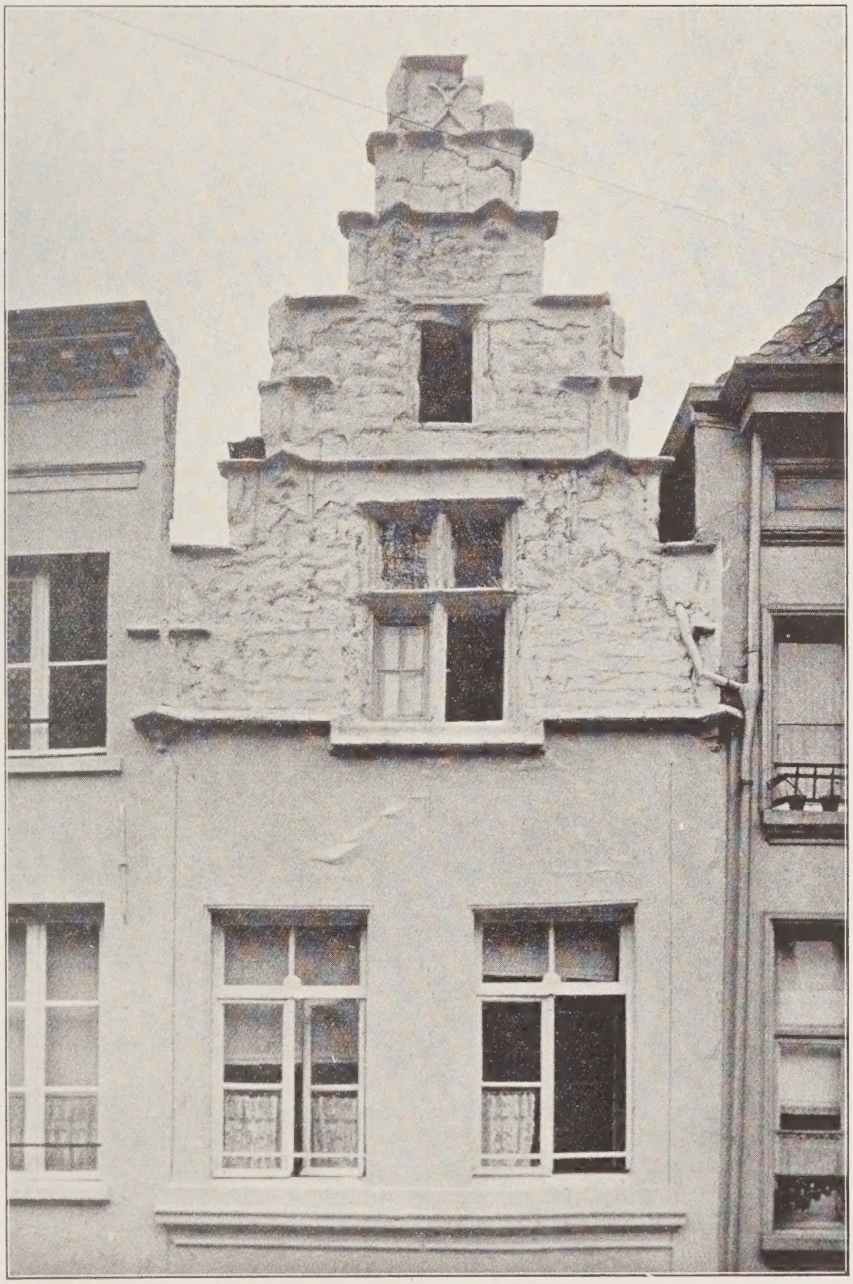

Pignon rue Haute, 55, à Anvers.

hauteur variable, tel le dernier mur de clôture qui se trouve rue Reynders, à l'entrée de la rue Haute.

Il est couronné par une bande de pierre et d'une pierre de couverture profilée comme celle des gradins; au-dessus se trouvent, en guise de merlons, posés diagonalement, des montants en briques de $0^m28 \times 0^m28$ avec pierre de couverture, en tout semblables aux parties non engagées des poinçons des pignons, et portant sur des culs-de-lampe identiques; ceux-ci sont intercalés dans la bande de couronnement et contournés par la moulure de la couverture du mur; il en résulte une série de ressauts dans cette bande.

Entre les merlons et au-dessus de ceux-ci se trouvaient des chardons en fer forgé à quatre branches retombantes et une centrale verticale; chacune terminée en forme de hameçon à quatre pointes.

Un mur semblable en pierre blanche, percé au XVII^e siècle d'une porte intéressante, a été transféré de la rue du Trèfle au jardin de l'Académie; il porte encore les chardons, mais les merlons font défaut; les culs-de-lampe y figurent et indiquent les distances entre les distances entre les montants.

Un couronnement de mur semblable existait en 1876, au-dessus de l'entrée aux ruines du château de Califort, à Deurne.

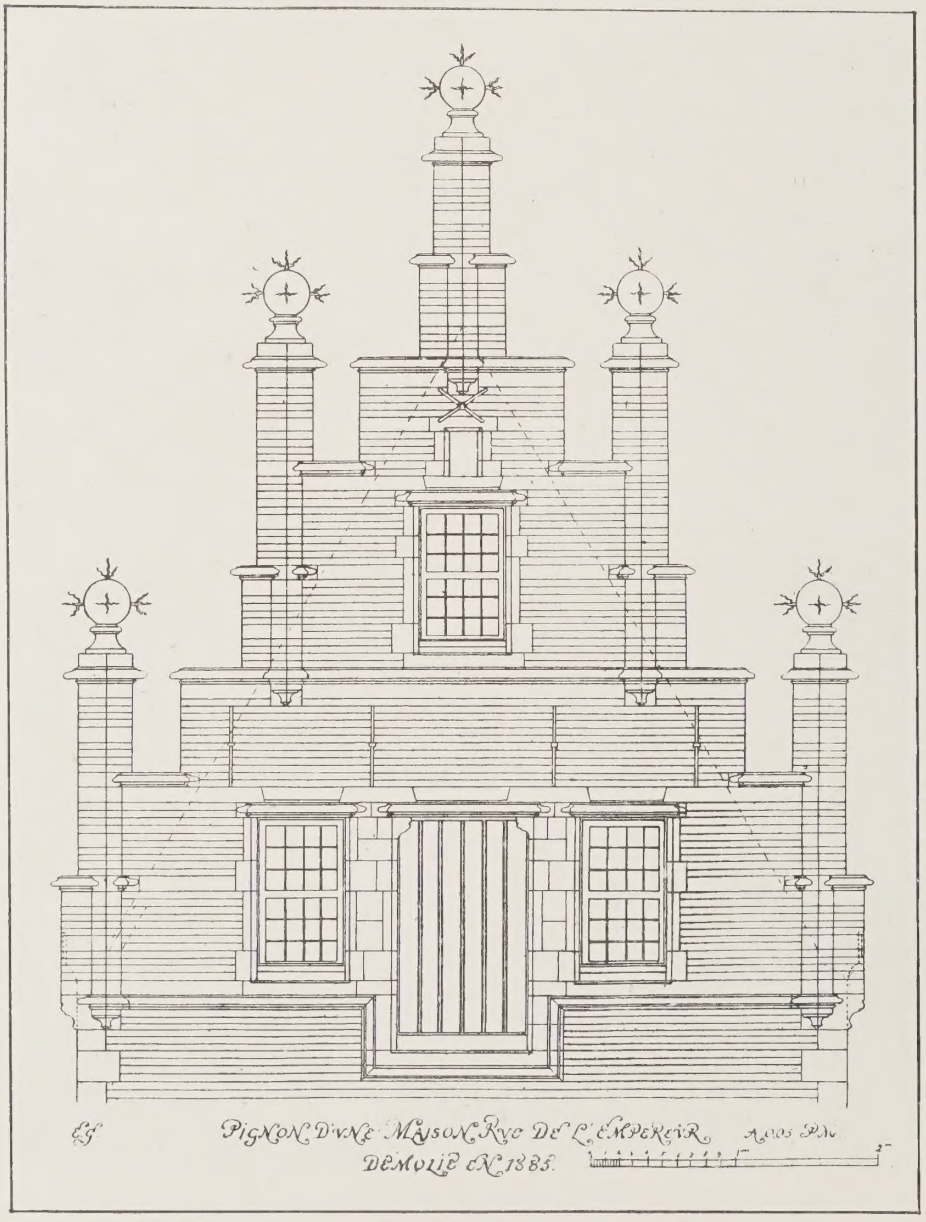

Les Tourelles d'escalier.

Il existe encore quelques-unes des nombreuses tourelles que les négociants du XVI^e siècle avaient fait construire, dans le but, suivant Aug. Thys, de guetter l'arrivée toujours ardemment attendue de leurs navires remontant le cours de l'Escaut.

Quoi qu'il en soit, ces tourelles d'escalier hexagonales ou octogonales sont construites en briques avec chaînes d'angle comme il est dit ci-dessus, percées de fenêtres à encadrement de pierre de 0^m50 à 0^m60 de largeur, sur 0^m90 à 1 m. de hauteur, suivant le gironnement de l'escalier.

La partie supérieure des tourelles s'élargit; une série de petits corbeaux de pierre blanche de 0^m12 à 0^m15 de saillie, d'autant de hauteur et de largeur, surmontés d'une bande de pierre, supporte le surplomb de la maçonnerie : une dernière bande, creusée en cavet, soutient la sablière d'appui des chevrons de la toi-

ture et des coyaux légèrement concaves. Les toitures assez pointues étaient couvertes en ardoises et terminées par un épi à girouette; les faces restaient généralement sans lucarnes de bois.

Constructions des Gitages et Plafonds.

Les gîtages étaient formés de poutres, de lambourdes et de gîtes en chêne, le tout raboté et souvent mouluré. Les poutres d'équarissage proportionné à l'écartement des murs, étaient renforcées, aux extrémités par des semelles reposant sur des corbeaux ou des consoles de fortes dimensions, en prévision de la destruction possible des têtes des poutres engagées dans la maçonnerie et par suite privées d'air.

Les lambourdes reposaient sur des corbeaux de faibles dimensions.

Les gîtes de 0^m10 à 0^m12 de section à peu près carrée, espacées d'environ un pied, étaient entaillées en queue d'aronde dans les poutres et lambourdes et chevillées.

Pignon Vieux Marché au Blé, 42, Anvers.

Le sol des chambres était formé d'un pavement en carreaux de terre cuite, émaillés ou non, posés sur un lit de sable étendu sur un plancher.

Pour empêcher le sable devenu sec de filtrer à travers les joints du plancher, on plaçait sur les gîtes, dans le sens de leur longueur, une planchette de deux ou trois millimètres d'épaisseur en chêne choisi; par-dessus on clouait le plancher d'un bois de moindre valeur, recevant le sable et le pavement.

Le plafond, vu par-dessous, ne présente par suite aucun joint.

C'est la même prévision du filtrage du sable qui a conduit à établir de petits entrevons en plafonnage entre les gîtes; il en existe quelques exemples à Anvers; dans le Limbourg, l'usage en était plus fréquent.

L'usage des feux de bois sur les âtres des cheminées exigeait, dans les gîtages des étages, l'aménagement de surfaces dallées en pierre, comprise

Couronnement de mur de clôture
au Jardin de l'Académie Royale des Beaux-Arts, à Anvers.

entre une enchevêtrure et soutenues par une voussure en briques ou en pierre de taille, formant un quart de cercle butant contre le linçoir.

La voussure ou gorge s'appuyait au pied sur le haut du manteau de la cheminée inférieure, quand deux étaient superposées, ou contre le mur inférieur, quand la cheminée ne partait que de l'étage.

Dès l'époque gothique et pendant la Renaissance, ces gorges ont donné naissance à des œuvres décoratives admirables, se raccordant soit au manteau, soit au mur sur un cordon ou sur des culs-de-lampes.

Il est à faire ressortir que toutes les parties des façades des maisons en question sont donc résultées d'une construction bien raisonnée, tenant compte des matériaux se trouvant sur place ou faciles à se procurer, sans ornements autres que parfois une sculpture en bas-relief servant d'enseigne ou de motif au nom désignant la maison, des ancres ouvragés, ou un épi girouette; il est fort remarquable que ce système de construction ait pu produire des effets aussi pittoresques et aussi attrayants aux façades des maisons et aux châteaux conçus dans ce style.

J'espère voir les derniers documents authentiques préservés de la disparition totale; il y en a qui sont devenus uniques; d'autre part, que les restaurateurs regardent les documents avec intelligence et en appliquent les détails avec discernement.

Eug. GEEFS.

CONCOURS POUR UN INSTITUT PROVINCIAL D'HYGIÈNE, A ANVERS

JUGEMENT DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE

Le jury, constitué comme au jugement de la première épreuve, s'est réuni, le 5 février courant, sous la présidence de M. le baron Holvoet, gouverneur de la province d'Anvers. Après l'entérinement des six envois, le jury se forme en commission pour l'examen détaillé des plans et des devis.

Cet examen, dont les développements suivent, conclut :

1° A proposer pour l'exécution le projet *Un Disque dans un Cercle*, présenté par MM. Spittael et Le Bon;

2° A ne pas allouer les prix de 10 mille francs et de 5,000 francs prévus par l'article 7;

3° Vu le travail très considérable fourni par les concurrents qui ont pris part au concours définitif, d'allouer une prime de 5,000 francs à chacun des six projets déposés.

La méthode d'examen adoptée pour la deuxième épreuve a été la même que pour la première, soit : une analyse critique des objets, par rapport au programme et par rapport aux projets entre eux, sous le triple aspect de l'architecture, de la pratique et du coût des constructions.

Considérées au point de vue de l'art, les façades de tous les projets se distinguent par le souci d'atteindre à l'expression architecturale, loyale et sincère, du contenu des plans et de la destination des diverses constructions qui composent l'ensemble de l'Institut d'Hygiène.

Un concours qui réunit de tels éléments honore ses compétiteurs. Il facilite la tâche du Jury, laquelle ne consiste plus, pour ainsi dire, qu'à découvrir l'auteur qui, dans un minimum de surface et de cube, aura su inscrire toutes les prescriptions d'un programme, égal pour tous, notamment en ses dimensions des locaux et en ses subdivisions principales des services.

A métrage égal des locaux, le surplus de surface et du cube des vestibules, escaliers, etc., surcharge consécutivement l'exploitation et fatalement aussi

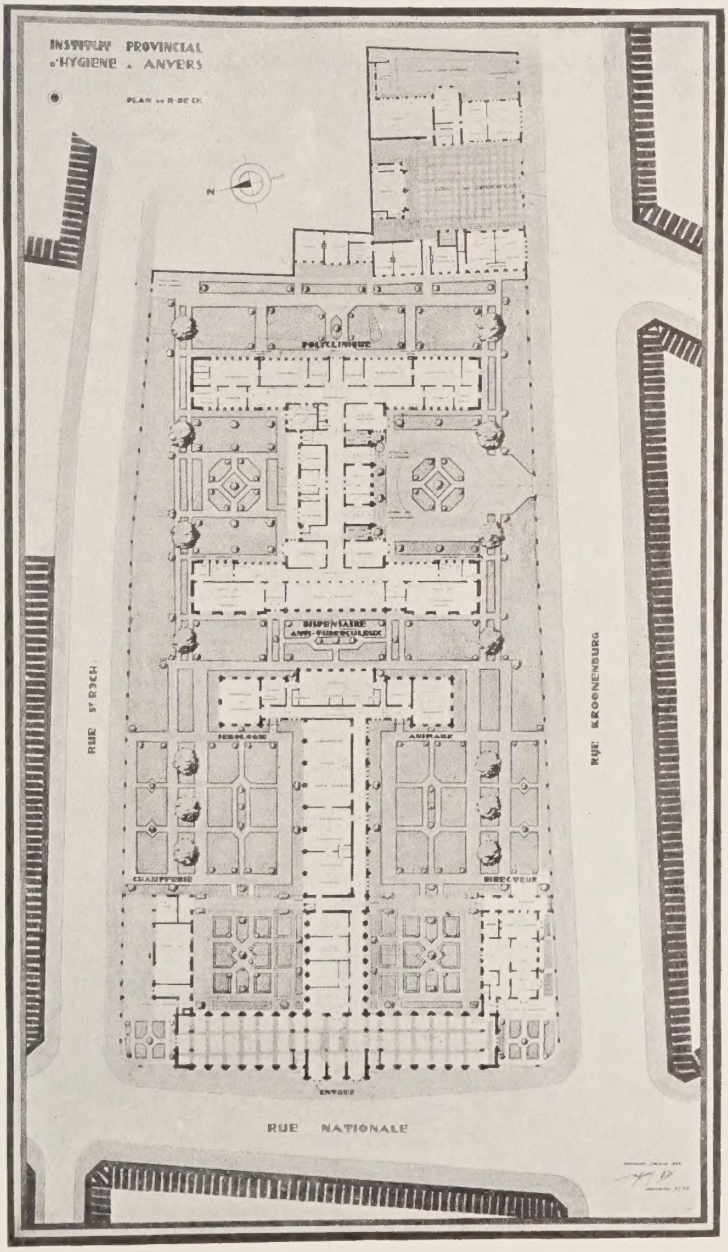

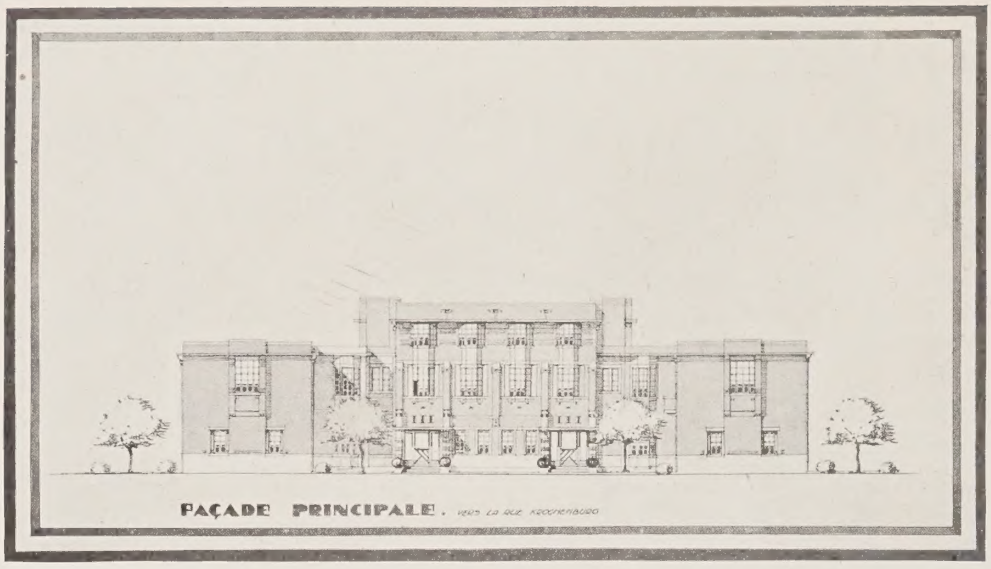

Institut provincial d'hygiène à Anvers. Spittael & Le Bon, arch.
Projet retenu pour exécution.

(les meilleurs matériaux étant requis) la dépense initiale. Cette thèse se confirme singulièrement par le tableau suivant :

Projets	Surface bâtie. m²
Louis Pasteur	4,576
Timbres « Juweelenstoet »	4,633
O (signé) Smolderen	4,959
Straatsburg	4,893
Le Bon et Spittael	2,988
Spittael et Le Bon ◎	2,947

La commission ne s'est toutefois pas arrêtée à cette simple constatation. Disons, bien au contraire; les notables différences trouvées lui imposaient l'obligation de vérifier de près si toutes les dimensions exigées étaient scrupuleusement observées.

Le projet désigné ne laisse rien à désirer sous ce rapport. Seules, quelques parties de l'édifice dont les dimensions avaient été laissées à l'appréciation des concurrents, gagneraient à être étendues quelque peu. Ce sont : La chaufferie, l'habitation du chauffeur et la maison du directeur. Il sera utile de rechercher, pour cette dernière, une distribution plus pratique, donnant des chambres plus spacieuses. Nous pensons aussi que pour les façades de cette demeure, il sera possible de leur conserver le cachet propre aux maisons d'habitation et pourtant moins disparate avec les autres bâtiments de l'institut.

Ajoutons que ces changements ne changent en rien l'ensemble de notre jugement : le musée, les laboratoires, la salle des conférences, les dispensaires, les cliniques et les locaux secondaires

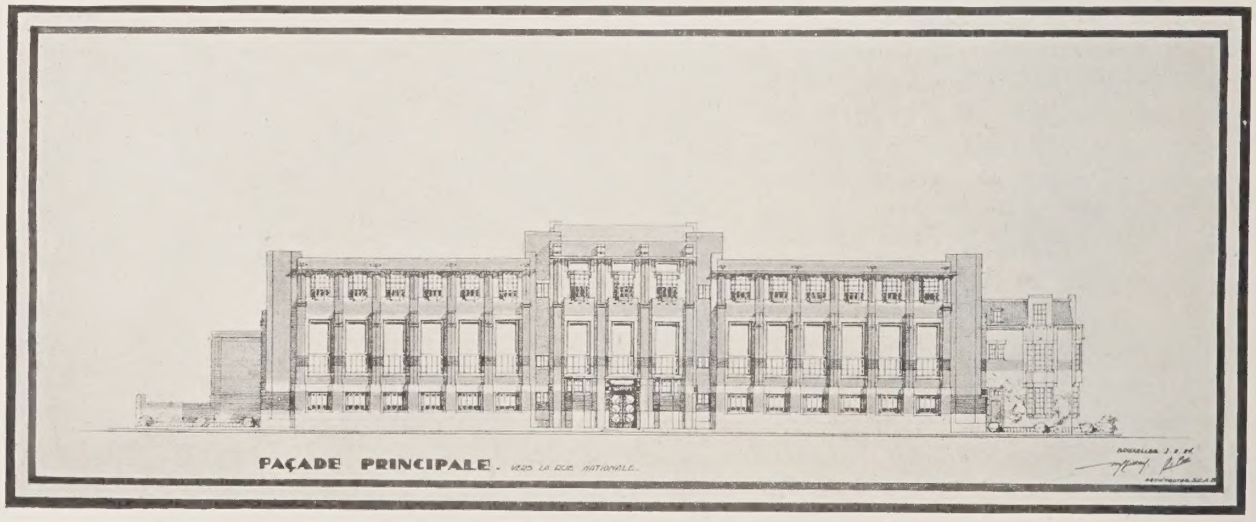

Institut provincial d'hygiène à Anvers. — Projet retenu pour exécution. Spittael & Le Bon, arch.

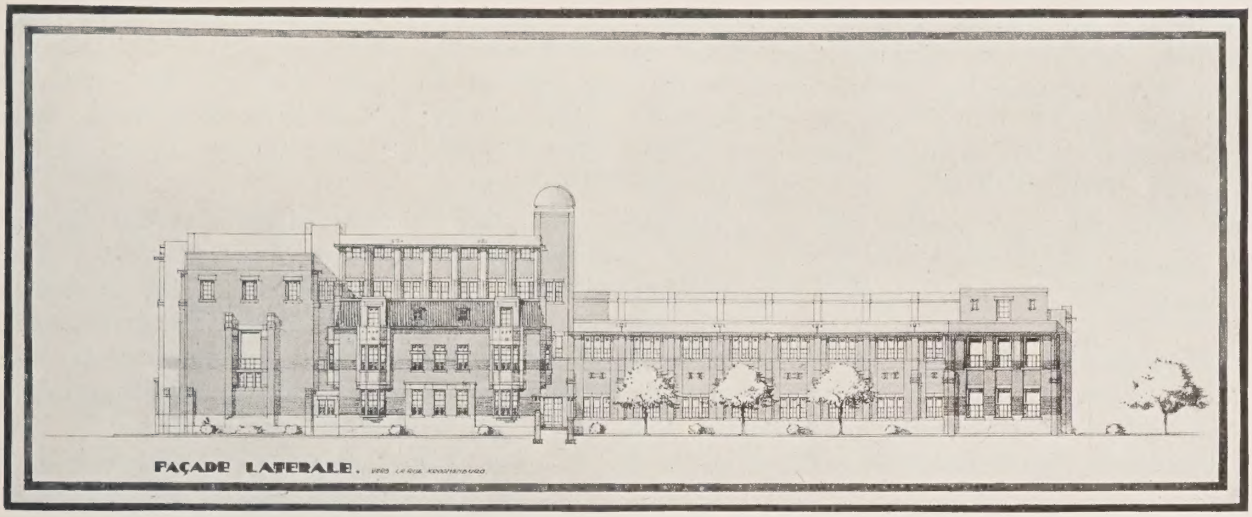

Spittael & Le Bon, arch. Institut provincial d'hygiène à Anvers. — Projet retenu pour exécution.

étant tous indistinctement presque parfaits, au point de vue de l'éclairage, de l'orientation et de l'hygiène, et ajoutons, même au point de vue de l'architecture des coupes et des façades, — dont il y a lieu d'admirer la simplicité, non exclue de variété, — constitueront, après leur exécution, un des meilleurs modèles des édifices hospitaliers en Belgique.

La commission pense devoir encore signaler le point suivant : Le programme, page 12, dit : Le chauffage sera combiné avec la ventilation de manière à obtenir dans chaque local de fréquents et complets renouvellements d'air. Les concurrents utiliseront la ventilation naturelle, plutôt que de faire usage d'appareils mécaniques ou électriques.

MM. Spittael et Le Bon proposent néanmoins l'installation d'appareils pour activer la circulation de l'air et nous estimons qu'ils ont raison. En effet, nous ne connaissons aucun système de ventilation naturelle qui puisse en toutes circonstances assurer *dans chaque local de fréquents et complets renouvellements d'air.*

Nous sommes d'avis qu'en bien des circonstances des renversements de courants sont à craindre. Aussi croyons-nous devoir appuyer la proposition en question.

Le projet de MM. Spittael et Le Bon, dont la surface bâtie est approximativement de 2,947 m², est estimé à fr. 944,376,45 (valeur 1914), tandis que le devis du projet *Timbre cortège des bijoux* des architectes MM. Smolderen, Van Hoenacker et Van Beurden, d'une surface bâtie de 4,633 m², est évalué à 1,292,242 francs (valeur 1914). Le projet

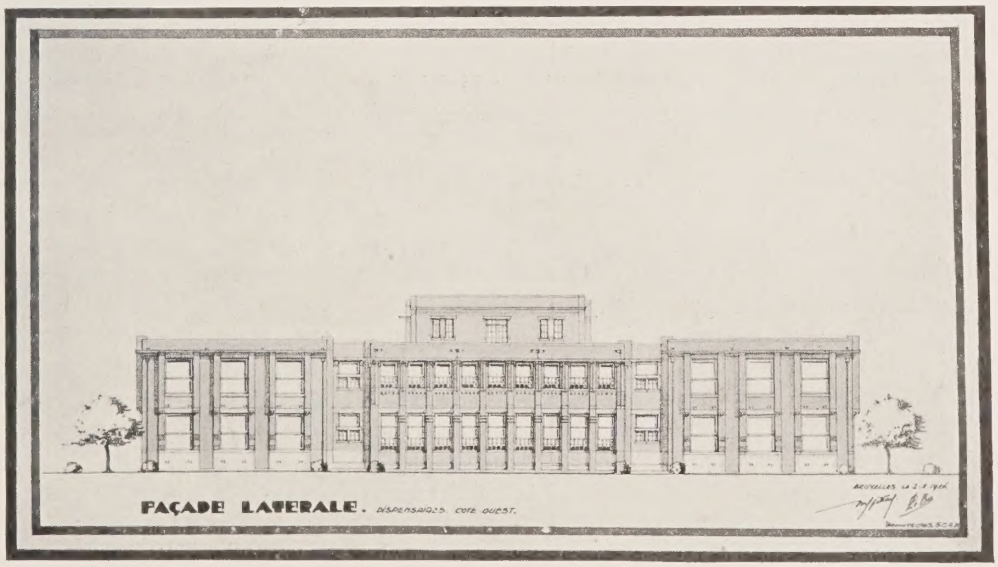

Spittael & Le Bon, arch. Institut provincial d'hygiène à Anvers.
Projet retenu pour exécution.

Strasbourg des architectes MM. Van Coppenolle et Van Leemputten, d'une surface bâtie de 4,893 m², est estimé à 1,059,318 francs (valeur 1914).

Si l'on ajoute à cette comparaison, le caractère monumental, infiniment plus dispendieux de ces derniers projets, l'avantage de l'exactitude des évaluations nous paraît indiscutablement en faveur du projet de MM. Spittael et Le Bon.

La commission, avant de se séparer, remercie et félicite les auteurs du programme dont la précision et l'intelligente ordonnance sont consacrées par le résultat du concours dont le gouvernement de la province d'Anvers bénéficiera largement.

Ainsi fait et clos en séance du 12 février 1924.

LE JURY :

Le membre-rapporteur, *Le gouverneur-président,*
(s) Victor Horta. G. Holvoet.

Les membres,

Eug. Geefs; F. Sel; R. Deloof; Van Nyen, Dr De Moor, L. Gife, Dr Ciselet.

Le projet de nos deux jeunes confrères Spittael et Lebon, qui a été choisi pour l'exécution, a groupé les différents services en trois bâtiments bien distincts : le bâtiment du public et des recherches scientifiques, le bâtiment des malades, les dépendances.

De plus, l'heureuse disposition des différents bâtiments dans le grand axe du terrain a permis d'éloigner le plus possible les laboratoires des bruits de la rue, d'isoler les salles de malades et de les entourer de jardins, de supprimer les cours intérieures et de souder ainsi les jardins de l'édifice aux artères publiques.

Le plan révèle, en outre, que l'habitation du directeur se trouve à l'angle le plus agréable du terrain, que les locaux sont orientés d'une manière parfaite, afin de leur assurer un maximum d'air et de lumière, de ne pas multiplier les entrées et, par conséquent, de réduire la surveillance.

L'architecture de MM. Spittael et Lebon est simple, d'un modernisme tranquille, qui se rapproche incontestablement des formules classiques.

S. C. A. B.

RAPPORT

présenté au Congrès de l'Enseignement de l'Architecture à Londres 1924.

L'enseignement de l'architecture en Belgique a toujours fait partie de l'enseignement général des Beaux-Arts, soumis au régime communal.

Cet enseignement a parfois débuté par l'initiative privée avant d'être reconnu par les communes.

Deux exemples :

1° L'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles fut créée en 1711 par le magistrat de la ville, qui accordait au doyen des peintres, tapissiers, sculpteurs et autres artisans, une chambre à l'Hôtel de ville pour y exercer l'art du dessin;

2° L'Académie des Beaux-Arts de Louvain débuta par l'initiative privée en 1773, ayant pour titre : *École de dessin*. En 1799, plusieurs artistes et amateurs formèrent une société des Beaux-Arts, dans le but d'ériger en cette ville une académie de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture. L'administration communale leur accorda des locaux.

L'État n'a pas un rôle direct dans l'enseignement de l'architecture, sauf pour l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, accessible aux élèves architectes; et l'Université de Gand où l'on forme des ingénieurs-architectes.

Les finances des établissements où l'on enseigne l'architecture : écoles de dessin, académies des Beaux-Arts, sont gérées par les communes qui en sont les promotrices. Cependant l'État et la province interviennent pour une part dans les budgets, après avis des inspecteurs de l'État et de la province.

Il existe également des écoles professionnelles appelées Académies Saint-Luc. Ces établissements privés sont dirigés par des religieux (catholiques romains); on y enseigne, entre autres, l'architecture. Leurs administration, programme, finances, sont tout à fait autonomes. C'est la concurrence de l'enseignement officiel.

Toutes les écoles et académies sont nées du désir de voir les ouvriers du bâtiment, ainsi que les dessinateurs, se perfectionner dans leur métier. Jusqu'en 1914, elles furent, en général, fréquentées par un grand nombre d'élèves. Les cours se donnent le soir après les heures de travail à l'atelier, au chantier ou au bureau; et aussi le dimanche matin.

Le titre de professeur était généralement considéré comme honorifique, les appointements étaient nuls ou excessivement minimes. Actuellement la situation s'est légèrement améliorée.

Le programme des études varie de commune à commune. Cependant l'enseignement des ordres (surtout romain) reste considéré comme une base solide et indispensable dans les établissements officiels communaux; tandis que l'enseignement à Saint-Luc est plutôt basé sur l'art médiéval.

Après beaucoup d'efforts et de déboires dans l'enseignement, on constata que l'on pouvait faire mieux. Le désir de perfectionnement aidant, les idées susceptibles d'améliorer l'enseignement se précisent.

Depuis 1899, à Bruxelles; 1900 à Gand; 1911 à Liége; 1920 à Louvain; la question de la réorganisation de l'enseignement de l'architecture est à l'ordre du jour et aussi en voie d'évolution.

A Bruxelles, au cours des années 1912 et 1913, l'enseignement de l'architecture fait l'objet de nombreuses discussions; les études suivantes parurent dans l'*Émulation*, organe de la Société centrale d'Architecture de Belgique :

En 1912 :

« Réorganisation des cours d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, » par M. Ch. Buls;

« Étude sur la réorganisation des cours d'architecture de l'École des Beaux-Arts de Bruxelles, » par M. Bonduelle;

« Étude sur la transformation des cours d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, » par M. Bonduelle.

En 1913 :

« La réorganisation du cours d'architecture à l'Académie royale des Beaux-Arts et à l'École d'Art décoratif de Bruxelles, » rapport de M. Combaz;

« Compte rendu des travaux de la Commission de la réorganisation de l'enseignement, » rapport de M. Bonduelle;

« Proposition concernant l'enseignement, » présentée par MM. Bonduelle et Dhuicque.

Il y eut encore d'autres études présentées par les professeurs de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, mais la plupart n'ont pas été publiées, sauf celle de M. Horta, actuellement directeur.

Parmi les réformes préconisées pour Bruxelles, figure la création d'ateliers avec un professeur responsable (un par atelier), l'élève choisissant librement son maître. Cette idée, autrefois combattue, est aujourd'hui en application à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

Une autre réforme très discutée est relative à l'enseignement des ordres grec et romain. Un grand nombre d'idées ont été émises à ce sujet. Les principales sont favorables au maintien de l'enseignement des ordres, soit :

1° Suivant la méthode de copie d'après des planches;

2° Suivant la méthode de la comparaison du parallèle des ordres.

La première de ces méthodes est appliquée au début des études; la seconde, à la fin, en même temps que les études de composition.

A l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand, une disposition du programme place l'enseignement des ordres au milieu du cycle des études générales.

Les propositions tendant à supprimer de l'ensemble des études l'enseignement des ordres, émanent, pour la plupart, de professeurs dont les élèves en général, se destinent à une profession manuelle ou l'exercent déjà.

Afin de mettre l'élève le plus rapidement possible à même de rendre des services dans un bureau de dessinateur d'architecte, il est assez admis, actuellement, de donner le maximum de connaissances techniques au début des études.

Depuis quelques années, il y a une tendance à considérer comme enseignement technique, industriel et professionnel, les programmes destinés aux artisans du bâtiment qui se perfectionnent en étudiant à l'école l'architecture se rapportant à leur métier. Un programme d'enseignement pour la formation d'artisans, conducteurs de travaux, surveillants, etc. est compris dans toute une organisation de cours qui seront donnés à l'Université du Travail dont la création est décidée par la ville de Bruxelles.

A titre documentaire, des programmes actuellement suivis en Belgique par des écoles et des académies, sont joints à ce rapport; à savoir :

1° Académie des Beaux-Arts de Malines;

2° Académie de dessin et des arts décoratifs de Nivelles;

3° Académie des Beaux-Arts de Louvain;

4° Académie royale des Beaux-Arts de Gand;

5° Université de Gand;

6° Université de Louvain.

Il est d'un usage courant d'établir des concours scolaires en vue de récompenser les meilleurs travaux des élèves. Ces récompenses varient suivant la mentalité des dirigeants d'écoles et des commissions administratives. L'État accorde des médailles à certains lauréats. Dans beaucoup d'établissements, les élèves qui se distinguent obtiennent des subsides, soit en nature, soit en espèces.

Voici, à titre de documentation, comment les choses se passent à l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand, l'un des établissements les mieux tenus actuellement :

Des récompenses sont décernées tous les deux ans aux lauréats classés premier et deuxième dans les concours de l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand. Les concours ont lieu tous les ans, mais la distribution des récompenses s'effectue tous les deux ans.

Tous les deux ans également, il y a deux grands concours, alternativement pour la sculpture et l'architecture ou pour le dessin et l'art décoratif.

S.C.A.B.

CONCOURS DE RELEVÉ 1924

TOUR DE L'ANCIENNE EGLISE Ste CATHERINE A BRUXELLES

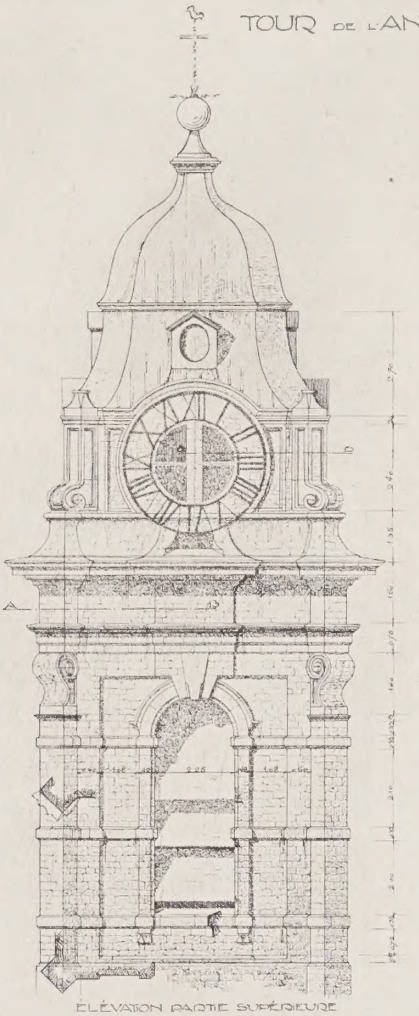

ÉLÉVATION PARTIE SUPÉRIEURE
ECHELLE DE 0.02 PAR M.

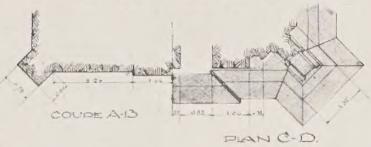

COUPE A-B PLAN C-D.

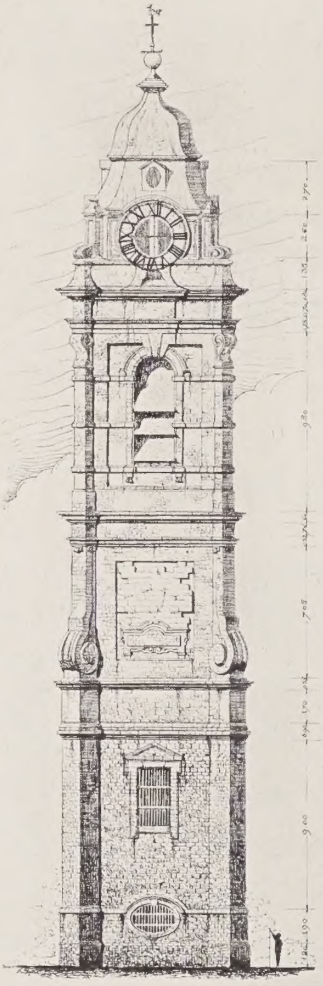

ÉLÉVATION PRINCIPALE
ECHELLE DE 0.02 PAR M.

PLAN HAUTEUR 1ER ÉTAGE

DÉTAIL VOLUTE

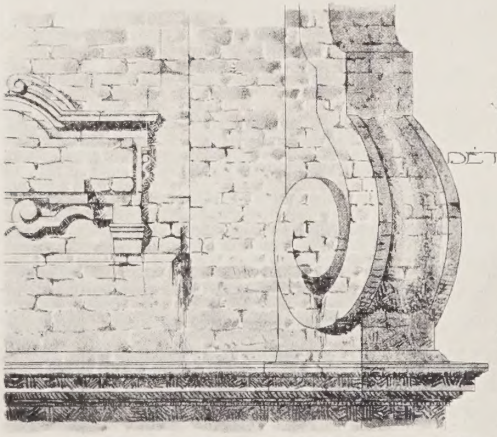

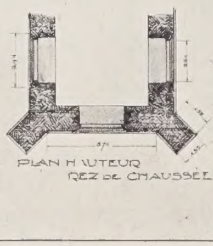

PLAN H. VUTEUR
REZ DE CHAUSSÉE

PERSPECTIVE

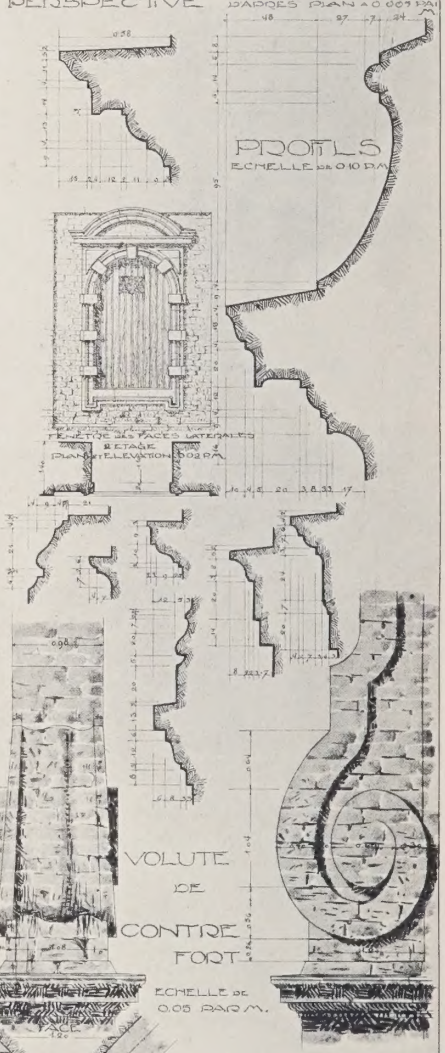

PROFILS
ECHELLE DE 0.10 PAR M.

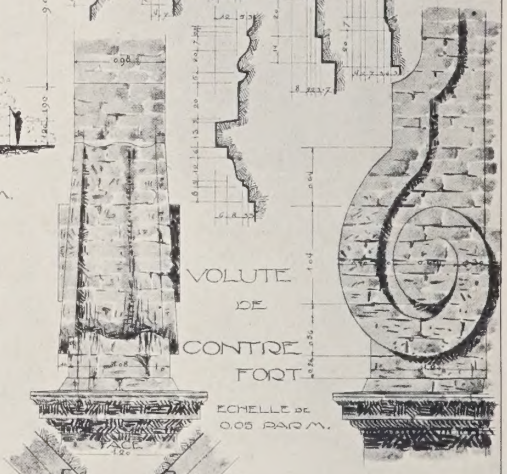

VOLUTE DE CONTRE FORT
ECHELLE DE 0.05 PAR M.

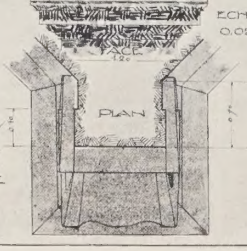

PLAN

RELEVÉ VERS LE 15 FÉVRIER 1924

RELEVÉ ET DESSINÉ PAR

P. Vauvo
13 RUE DES AUGUSTINS
LOUVAIN

Le lauréat d'un grand concours reçoit un subside de 2,000 francs (de la ville).

Lors du grand concours d'architecture, les élèves qui ont obtenu les sept dixièmes dans le cours de composition et les cours scientifiques, ont droit à un diplôme de l'Académie de Gand.

Le lauréat des cours supérieurs, dessin, sculpture et architecture, reçoit une médaille en vermeil (donc quatre médailles grand module du gouvernement). Une médaille argent petit module est donnée au lauréat du cours d'architecture du moyen âge (gouvernement).

Dans tous les cours, il est donné des livres se rapportant le plus possible aux cours dans lesquels les élèves se sont distingués.

Il est donné aussi, par exception, des plaquettes en bronze ou argent, exécutées par un sculpteur ancien élève.

Dans les classes inférieures d'architecture, une boîte à compas est à la disposition des élèves qui manquent de moyens pécuniaires.

Pour tous les Belges, il existe deux concours accessibles à tous les jeunes architectes :

1° Le concours de Rome;

2° Le concours Godecharle,

dont les extraits de règlement sont joints au présent rapport.

Pour pouvoir exercer sa profession avec autorité et compétence, le jeune architecte devrait faire un stage même prolongé, chez un ou plusieurs maîtres exerçant l'art avec honneur. Ce conseil, donné avec insistance par les professeurs, reste généralement sans efficacité; seuls les élèves les mieux trempés et les plus doués, ayant le plus de persévérance, s'imposent la discipline de ce stage.

Les programmes pour l'enseignement de l'architecture ne valent que par les professeurs qui les appliquent. Un maître véritable, sans programme, accomplit des prodiges qu'un professeur médiocre est incapable d'atteindre, même avec le programme le mieux conçu.

Il reste un mot à dire concernant le diplôme.

En Belgique, il n'est pas obligatoire d'être porteur d'un diplôme pour exercer la profession d'architecte. Il en résulte une situation permettant à toutes les non-valeurs de se produire en abondance. Ce qui est de nature à empêcher le développement et le progrès de l'art architectural.

Aussi tous les hommes compétents réclament-ils une loi réglementant l'exercice de la profession d'architecte et rendant le diplôme obligatoire. Depuis bientôt cinquante ans, la majorité des efforts a porté vers ce but; mais il ne semble pas que l'on soit sur le point d'aboutir. Cependant, chaque génération apporte à la défense de ces idées de nouveaux combattants.

Le Rapporteur, Henry Van Montfort.

ACTUALITÉS

COMITÉ PERMANENT A PARIS

Le Comité central des Congrès Internationaux des Architectes s'est réuni à Paris, le 28 de ce mois.

Il a été décidé que le prochain Congrès international aura lieu à La Haye, en 1926.

CONCOURS DE RELEVÉ 1923-1924

Rapport du jury.

Le jury du concours de relevé organisé pendant l'hiver 1923-24, s'est réuni au local de la S. C. A. B. le samedi 14 juin 1924.

Étaient présents, les confrères :

F. Malfait, délégué de la ville de Bruxelles;

A. Darche, délégué de l'Association des dessinateurs-architectes;

J. Caluwaers, G. Hebbelynck et Ch. Gryson, délégués de la S. C. A. B.

Une seule étude a été envoyée par M. Aerts, Maurice, de Malines.

Le relevé de la *Tour de l'ancienne église Sainte-Catherine à Bruxelles* a vivement intéressé le jury, qui a décidé à l'unanimité d'accorder à l'auteur le prix de 400 francs.

CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES A TOURNAI

Le Congrès national de cette année a été couronné d'un plein succès.

Les nécessités de la mise en page de ce numéro ne permettent pas d'en parler plus longuement, le compte rendu de ce Congrès paraîtra le mois prochain.

L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS A PARIS, EN 1925

La construction du pavillon belge à cette exposition a été, comme on sait, confiée à l'architecte Victor HORTA.

La personnalité de cet éminent artiste nous permet d'avoir confiance quant à l'œuvre qui représentera la Belgique.

NOS PLANCHES

Nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs deux œuvres de notre excellent confrère Ernest JASPAR.

Bruxellois de naissance, Ernest JASPAR fit toutes ses études architecturales à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, dont les classes de composition étaient, à cette époque, dirigées par feu le maître J. Naert. Il y remporta le prix de 1,000 francs. En même temps, il fréquenta, et pendant de nombreuses années, les bureaux du feu maître Ernest Acker, dont il subit profondément l'heureuse influence, sous laquelle il érigea ses premières constructions.

Cliché Duquenne. Fondation Universitaire de Bruxelles. Hall-Fumoir. E. Jaspar, arch.

En 1905, le goût des voyages le prend et, après diverses pérégrinations, le voilà débarquant au Caire où il fait, fortuitement, la rencontre du baron Empain, qui le chargea d'une étude pour le Palace Hôtel de Héliopolis, alors en projet. Quelques jours plus tard, l'étude étant acceptée, notre confrère passe à l'élaboration des plans d'exécution. Ce Palace, grandiosement édifié, marque le début de Héliopolis, la ville égyptienne nouvelle, à 10 kilomètres du Caire, dans le désert. Dès lors, et pendant plusieurs années, l'activité de notre confrère ne cesse de se manifester : il construit dans la cité moderne qui s'érige comme par enchantement le couvent du Sacré-Cœur, les bureaux de la société Héliopolis, la gare des chemins de fer, des mosquées, des villas et des hôtels particuliers.

Ernest JASPAR exposa, en 1921, au Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles, de nombreux dessins ainsi que des photographies de ces œuvres. Ces documents témoignent d'un labeur constant et raisonné, d'une adaptation réfléchie du style oriental aux besoins modernes, en même temps que d'un goût parfait et d'un souci du raffinement constamment en éveil. Nous espérons avoir l'occasion de publier, un jour prochain, quelques-uns des très beaux dessins qui firent notre admiration à cette exposition.

Depuis l'armistice, Ernest JASPAR, tout comme l'enfant prodigue, a réintégré le berceau de sa jeunesse. Il fut immédiatement chargé de travaux importants : les locaux de la Fondation universitaire, la reconstruction du Westend Hotel à Westende, villas et hôtels et, plus récemment, fut invité à prendre part au concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre à Bruxelles. Nos lecteurs ont pu juger de la valeur du projet qu'il présenta.

La Fondation universitaire est une œuvre créée à Bruxelles à l'initiative de M. le ministre d'État Émile Francqui et de M. le ministre des États-Unis d'Amérique Herbert Hoover, dans le but de permettre aux jeunes intellectuels peu fortunés, ou dont les ressources pécuniaires viendraient à manquer, de faire des études supérieures, éventuellement les soutenir si, leurs études terminées, ils se consacrent à une carrière scientifique. En outre, cet organisme envoie à l'étranger, l'université achevée, l'élite de la jeunesse. Elle soutient, enfin, de ses subsides, les revues scientifiques principales du pays et facilite les publications d'ouvrages savants.

Le local de la Fondation universitaire a donc nécessairement dû comprendre toute une série de bureaux

d'administration, des salles de conférences, des appartements à l'usage des professeurs avec les locaux accessoires qui en dépendent : Salle à manger, fumoir, bibliothèque, cuisine, office, chambres de domestiques et, également, des locaux destinés à abriter les sociétés scientifiques.

M. le docteur Édouard Willems est secrétaire général de la Fondation universitaire qu'il administre avec distinction, tact et érudition.

Une question, qui a soulevé le plus de discussions, intéresse hautement les architectes. Fallait-il céder à la légende chère aux hommes de science suivant laquelle il n'est besoin au savant que de quatre murs crépis à la chaux et deux chaises de paille? Fallait-il, au contraire, réaliser un cadre d'un certain luxe? Ce dernier point de vue est adopté par les Anglais et les Américains. Il leur semble logique, quand un homme appartient à l'élite, que le milieu dans lequel cette élite doit vivre réponde à ce que le pays peut réaliser de plus beau. L'universitaire est trop souvent victime, victime niaise et bénévole, de la légende d'absence complète de besoins qui semble un corollaire obligatoire d'un haut savoir. Le puissant financier et l'homme d'argent usent et abusent fréquemment de ce désintéressement, très réel mais injustifiable. La Fondation a jugé qu'il était de l'intérêt supérieur du pays, de donner aux savants un local où ils soient mis en état de recevoir n'importe qui sur un pied d'égalité.

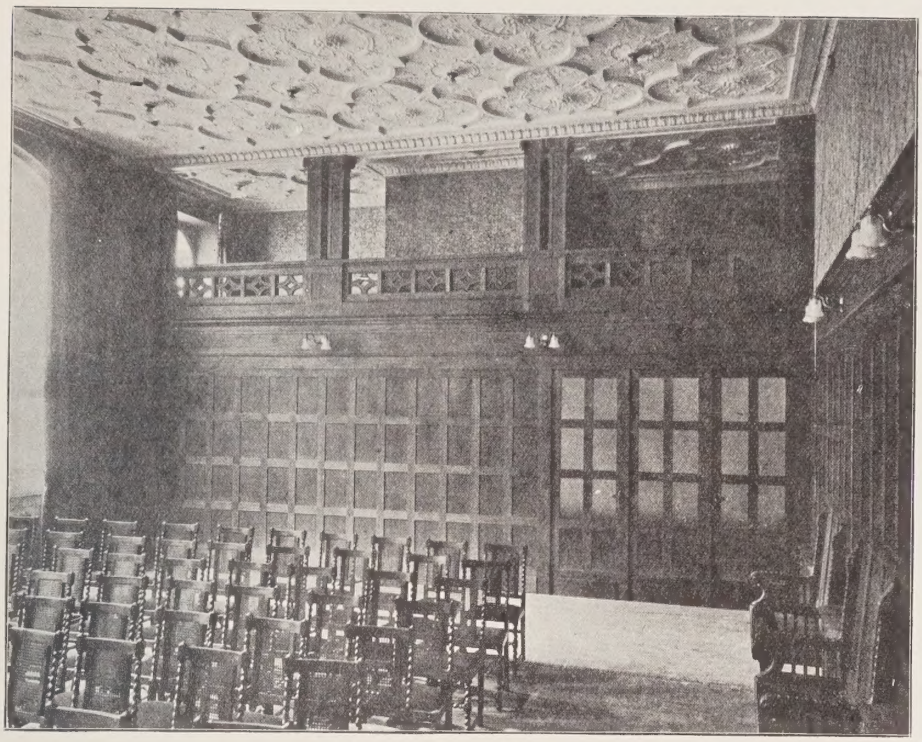

Cliché Duquenne. Fondation Universitaire à Bruxelles. Salle de conférences. E. Jaspar, arch.

Cliché Duquenne. Villa de M. E. Jaspar à Uccle. —Façade postérieure. E. Jaspar, arch.

L'œuvre, ayant fait l'acquisition d'un important hôtel, situé rue d'Egmont, près de la porte de Namur, a chargé Ernest Jaspar de le transformer, l'aménager

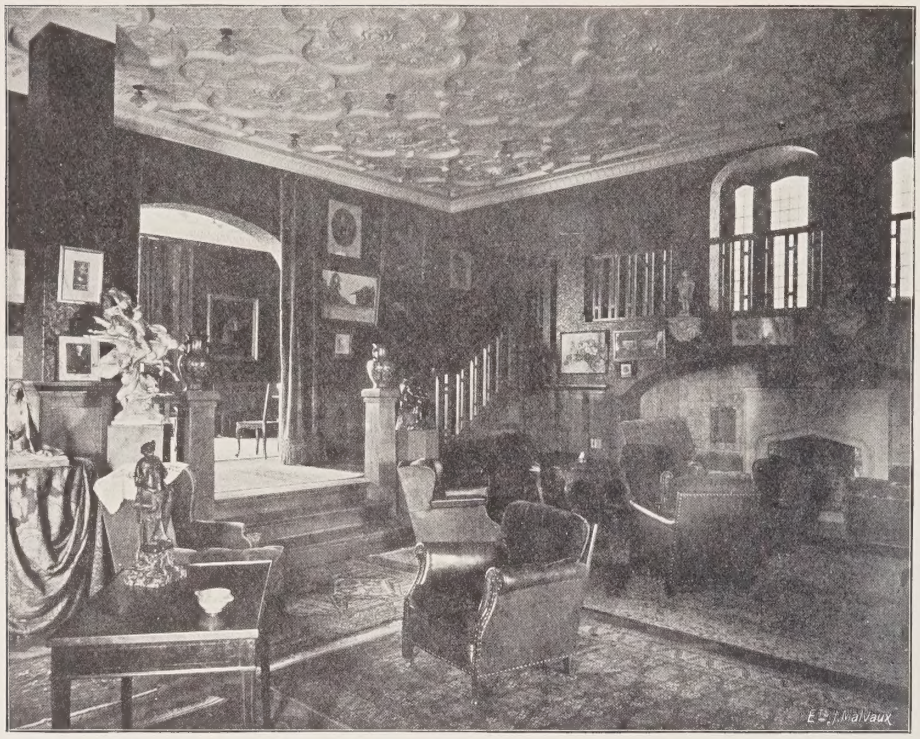

Cliché Duquenne. Villa de M. E. Jaspar à Uccle. — Hall. E. Jaspar, arch.

et l'agrandir. Vers la rue du Champ de Mars, cet agrandissement comporte notamment l'entrée et la grande salle de conférences. La façade (pl. 25), largement traitée en style moderne, est exécutée en pierre d'Euville, avec soubassement en petit granit ; elle comporte, comme ornements, quelques sculptures très sobres mais dont nous notons l'extrême distinction. Le grand escalier, vers la rue d'Egmont (pl. 26), avec ses marches et lambris en marbre rouge belge, est spacieux et ingénieusement éclairé. Les intérieurs présentent une note de modernisme calme et reposant, ainsi qu'il convient, toutes les boiseries étant en chêne naturel et acajou.

***

Parmi les villas construites par Ernest Jaspar, celle que nous publions, la sienne, nous paraît particulièrement réussie. Et quoi d'étonnant? N'est-ce pas pour l'architecte la réalisation d'un rêve fréquemment entrevu que l'édification de ce projet de home familial si longuement couvé? L'artiste a mis dans l'œuvre présente, le meilleur de lui-même, tout en restant dans les limites requises par les conditions actuelles de l'existence. Les plans sont, néanmoins, largement conçus. Les briques locales, les pans de bois, les ardoises violettes donnent aux façades (pl. 27) une robustesse que viennent égayer les boîtes à fleurs et le ton orange de toutes les boiseries. L'ensemble offre un aspect riant que les grands arbres, respectueusement conservés dans le jardin, contribuent à rendre plus attrayant encore.

Les intérieurs sont traités avec le plus grand souci du confort. Le studio (pl. 28), où l'architecte passe ses meilleures heures, est par-dessus tout bien compris : Il comporte un bow-window avec une série de baies ouvertes sur la luxuriante campagne brabançonne, une galerie-bibliothèque et un ingle-nook avec cheminée en briques apparentes et divans des plus engageants. Le hall, et la salle à manger dans le fond, ont réellement grande allure.

Toutes les boiseries intérieures, indistinctement, sont en chêne ciré, de même que les parquets dans toutes les pièces de l'habitation. Les plafonds sont dessinés à la manière anglaise avec ornements discrets et régulièrement disposés. De nombreuses maquettes du grand statuaire Julien Dillens, oncle défunt d'Ernest Jaspar, animent ces intérieurs intéressants à tous les points de vue.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs apprécieront, comme elles le méritent, ces œuvres récentes de notre distingué confrère. P. Le Clerc.

Planche 25 : *Fondation universitaire, rue d'Egmont n° 11 à Bruxelles.* Façade vers la rue du Champ de Mars. Ernest Jaspar, architecte. Planche 26 : Grand Escalier. Planche 27 : *Villa de M. Ernest Jaspar, avenue Léo Errera n° 65 à Uccle.* Façade principale. Ernest Jaspar, architecte. Planche 28 : Studio.

LA MAISON

Oh ! ma chère maison, mon nid, mon gîte...
Jacques DALCROZE.

De toutes les constructions édifiées par l'homme, la maison a toujours été le plus empreinte de ses sentiments personnels. C'est pourquoi elle présente tant de caractères divers, toujours intensément humains.

L'influence de l'homme n'est cependant pas la cause unique de cette diversité ; la nature, maîtresse souveraine, qui conduit toute chose à sa véritable destination, impose inévitablement sa volonté, de quelque manière que ce soit.

Il y a donc entre l'homme et la maison et entre la maison et la nature ambiante, un rapport infiniment complexe. Dès l'instant où ces deux rapports se complètent harmonieusement, notre sensibilité en perçoit la manifestation et l'émotion que nous éprouvons nous révèle l'œuvre d'art.

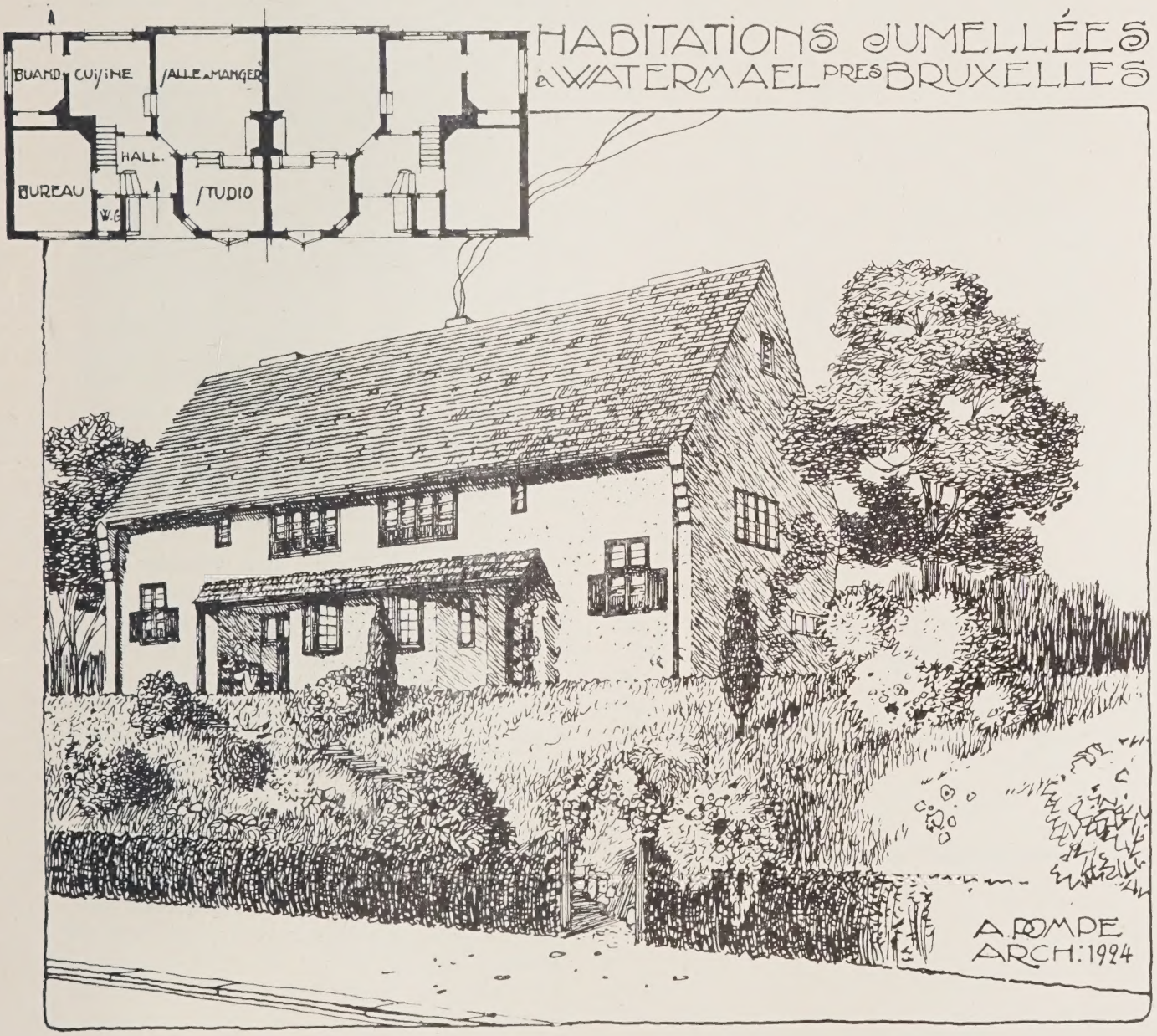

Figure 1.

Il semble vain de vouloir attirer l'attention sur l'examen du problème de la maison sous l'angle d'abord de son rapport avec l'homme et ensuite de son rapport avec la nature ambiante. Et cependant, il est manifeste que c'est pour en avoir négligé l'étude dans cet esprit, que tant de maisons, non seulement manquent de caractère, ce qui peut être supportable, mais sont laides et choquantes, ce qui est un grand malheur au point de vue général, car la maison construite demeure pendant plusieurs générations comme un exemple néfaste de mauvais goût.

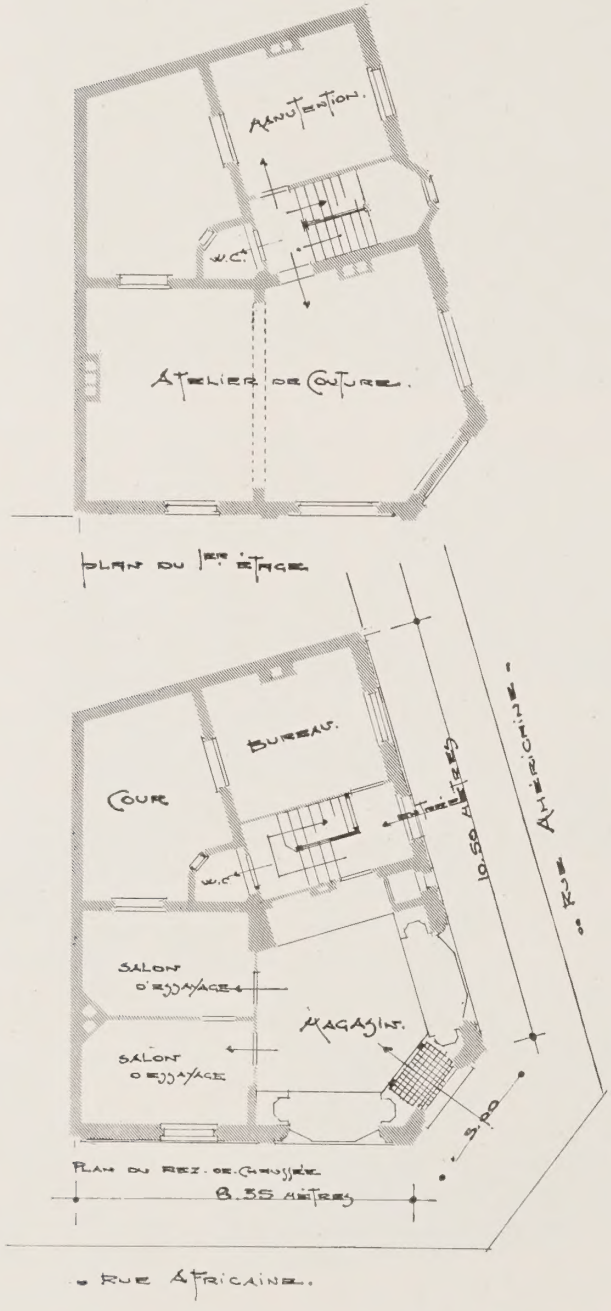

F. Van Meulecom, arch.

Fig. 2. — Maison et Magasin rue Américaine, 42, à Ixelles.

***

Le caractère de l'habitation se trouve fortement influencé par la nature. Par là, nous voulons dire le climat, le sol, la topographie, l'orientation, les matériaux, etc.

C'est ce facteur si important qui détermine, en grande partie, le caractère régional d'une architecture. Respecté, ce caractère donne tant de charme pour le plaisir des yeux. Il s'en dégage un rythme, une sensation de sécurité, d'harmonie bienfaisante.

Chez tous les peuples de la terre, la maison est comme le chant populaire, l'expression ancestrale du génie des habitants. Elle s'y montre dans le caractère propre, dans la distinction même de la race.

C'est peut-être pourquoi la maison est pour l'homme une chose sacrée, tant le passé y habite.

Cependant, chaque maison fut, en son temps, une maison neuve et, peut-être, pour l'époque, une nouveauté.

Souvent des influences étrangères quant aux formes sont venues ébranler les caractères d'architecture les plus enracinés. Mais lorsque ces influences se sont pliées aux besoins régionaux, l'art régional refaisait une conquête.

***

Il a beaucoup été discuté sur le caractère régional de l'architecture et bien des opinions contradictoires ont trouvé des défenseurs. Les idées de progrès ont été mises partout au premier plan et souvent, sous ce prétexte, dédaignant l'enseignement ancestral, des compositions bizarres, étrangères, ont vu le jour, appuyées par une documentation outrancière, débordante et inondante, envahissant les planches à dessin et les cabinets d'amateurs.

Dès lors, si l'architecte n'analyse pas avec une sage logique les visions qui s'offrent à lui, il risque de composer une maison qui serait mieux placée ailleurs que dans la contrée où il la construira. Car, tout en reconnaissant le caractère très intéressant de certaines constructions, il faut déplorer que celles-ci ne soient pas bâties dans un cadre plus adéquat à leur nature.

F. Delbrassine, arch. Fig. 3. — Maison Avenue Ernest Cambier, 26, à Bruxelles.

Ne voyait-on pas dernièrement, dans une revue exposant l'art viennois, donner comme exemple deux constructions : l'une à l'avenue de Tervueren, à Bruxelles, l'autre à Clarens, au bord du lac Léman en Suisse.

Il y a dans cette constatation un fait caractéristique : l'on s'imagine pouvoir construire partout suivant une fantaisie personnelle.

L'artiste doit avoir naturellement sa complète liberté pour donner toute la mesure de la valeur de son œuvre, mais il ne saurait négliger les conseils de l'amie la plus dévouée, la plus désintéressée, la plus fidèle : la Nature.

***

Le climat oblige l'homme à adopter un genre de vie tout à fait adéquat, sous peine de voir sa santé s'altérer plus ou moins gravement. Ainsi en est-il pour la santé d'une maison.

Dans les pays de soleil, où il pleut rarement, les toitures ont la forme de terrasses qui invitent au repos par les nuits fraîches et parfumées.

Par contre, où la pluie est fréquente, les toitures s'imposent, les lignes et les silhouettes permettent d'être étudiées au point de vue décoratif.

On ne concevrait pas des terrasses dans nos Flandres. Ce serait une erreur, car elles y seraient sans aucune utilité et l'habitant serait privé de précieux greniers, si nécessaires dans ces contrées.

Je ne parlerai pas de la note de couleur que jettent dans nos pays gris les belles toitures, construites avec tant d'élégante hardiesse.

Le soleil nous donne aussi quelques conseils. S'il est vrai qu'il est un précieux facteur de santé,

là où il est brûlant, les fenêtres sont réduites de proportions. Par contre, dans les pays du Nord, les baies s'ouvrent largement et en hauteur, pour inviter une lumière trop souvent rare.

Le vent, la neige, le gel, sont également des facteurs importants dont il serait imprudent de ne pas faire des alliés, car rien ne résiste à la nature et il vaut mieux composer avec elle que lutter contre elle.

Pour la question du sol, les mêmes préoccupations apparaissent. Est-il humide ou sec, sablonneux ou rocailleux, la construction s'attache au sol bien différemment.

Quant à la topographie, il est presque superflu d'y attirer l'attention; les accidents de terrain permettent à l'artiste d'en tirer un ingénieux parti; et un calme étrange se dégage de l'architecture de la plaine lorsqu'elle en a respecté l'horizontalité en la faisant passer dans la construction.

L'orientation est un vaste champ d'observation, plein d'enseignements si l'on veut se rendre compte des leçons qui se dégagent des constructions anciennes.

La question des matériaux n'est pas la moins importante. Il est manifeste, à l'heure actuelle, que la victoire a été remportée par les matériaux

Fig. 4.
Avenue Houba de Strooper, 57, à Bruxelles.

Lucien François, architecte.

apparents, dans la longue lutte soutenue par eux à travers les siècles.

Un petit retour en arrière montrera aisément que la vérité dans la construction est la seule voie à suivre, si l'on tient à ce que le temps respecte l'œuvre, tout en la protégeant et en lui apportant sa patine. Ne devrait-on pas, fort de cet enseignement, lutter avec toute l'énergie possible contre l'emploi des matériaux d'imitation, par conséquent faux et mensongers? C'est en somme une joute, presque d'ordre sentimental, où la vanité de paraître cherche à vaincre la vérité. Or, si la vérité n'est pas toujours bonne à dire, il n'y a cependant qu'un salut pour sauvegarder l'avenir de l'œuvre : c'est de mettre les matériaux vrais à leur vraie place, remplissant avec vérité le rôle de leur vraie destination. C'est à l'architecte à choisir les matériaux appropriés.

Évidemment, il y a le progrès, on en parle toujours et on envisage partout le moyen d'apporter sa « petite » ou sa « grosse » pierre à l'édifice. Mais c'est en consultant la voix de la nature et surtout en agissant avec prudence que l'architecte parviendra à faire faire un pas en avant dans ce domaine où devraient être interdites les expériences, souvent désastreuses, aux frais du client.

Fig. 5. — Aven. Clémentine, 11, à Bruxelles. J. Diongre, arch.

On pourrait, en analysant encore d'autres points, démontrer que la nature est en somme la meilleure conseillère et qu'en la respectant on ne peut que gagner dans le Bien et dans le Beau.

Cependant, tout n'est pas dit, car il manquerait le souffle divin de la vie dans sa spiritualité la plus pure, la plus élevée.

La maison. Ce mot, ainsi que Dalcroze l'a chanté, est toute l'évocation de l'abri, du gîte, du nid de la famille.

La place me manque pour m'étendre ici sur l'habitat au point de vue intérieur, car je n'envisage que la maison dans son ensemble, au point de vue de sa construction considérée dans sa généralité. Mais qu'il me soit permis cependant de rappeler que la femme apporte avec elle, là où elle

apparaît, toute la sensibilité qui fait belle la chose la plus simple. Et c'est ainsi que dans notre pauvreté actuelle, dans notre triste crise d'après-guerre, une note de bonheur se découvre délicieusement là où la femme a pu mettre quelque chose d'elle dans la maison qu'elle animera de son sourire et de sa bonté.

Au fond, la maison est faite en vue d'abriter le bonheur; c'est sa mission.

(A suivre.) Henry Van Montfort.

LE DIPLOME DE L'ARCHITECTE

La longue et patiente campagne ouverte en faveur de la création du diplôme de l'architecte, par la Société centrale d'Architecture de Belgique, en 1883, soutenue par elle jusqu'en 1904, puis reprise par la Fédération des Sociétés d'Architectes, qui reporta la question à l'ordre du jour de tous les Congrès nationaux se succédant depuis lors, paraît sur le point d'aboutir.

Trois députés de Bruxelles, MM. Buyl, Fischer et Wauwermans, ont bien voulu témoigner leur intérêt à nos justes revendications, faire la toilette juridique du projet de loi dans lequel nous résumions nos aspirations et le déposer sur le bureau de la Chambre des représentants, en séance du 8 juillet 1924, ainsi qu'ils nous le promettaient à la veille de notre Congrès d'Anvers, en septembre 1923.

Nous avons eu le plaisir d'annoncer cette bonne nouvelle à la réunion du Congrès de Tournai le 29 juin dernier; les acclamations enthousiastes de nos confrères témoignèrent de leur unanime satisfaction que le bureau du Congrès porta à la connaissance de nos trois parrains, sans oublier M. le sénateur Vinck qui nous a promis son patronage près la Haute Assemblée. Nous donnons ci-dessous le texte du projet de loi tel qu'il est déposé :

Proposition de loi relative au *diplôme* et à l'*exercice* de la *profession d'architecte.*

Article premier. Nul ne peut porter le titre d'architecte, ni en exercer la profession s'il ne possède un diplôme établissant qu'il a justifié des connaissances nécessaires.

Art. 2. Quiconque se sera publiquement attribué le titre d'architecte, sans y avoir droit, sera puni d'une amende de 200 à 1,000 francs. En cas de récidive, il sera en outre passible d'une peine d'emprisonnement de huit jours à trois mois.

Art. 3. Les diplômes sont délivrés aux candidats porteurs d'un certificat d'études moyennes qui auront subi un examen qui comprendra deux épreuves, l'une, préliminaire et d'admission, en loge, l'autre orale et écrite.

Un arrêté royal déterminera les programmes de ces épreuves.

Art. 4. Un arrêté royal fixera la composition du jury.

Les membres en seront désignés par le ministre des Sciences et des Arts, parmi les professeurs des cours supérieurs d'architecture, des académies royales de dessin, des membres délégués par la Commission royale des Monuments, l'Académie de Belgique, les sociétés et unions professionnelles d'architectes et les professeurs des écoles ou cours d'architecture.

Ces derniers seront choisis en nombre égal dans l'enseignement officiel et privé.

Art. 5. Le porteur du diplôme sera tenu, avant d'exercer sa profession, de se faire inscrire au Greffe de la province d'où ressort son domicile et d'accomplir un stage de trois ans au moins chez un architecte diplômé.

Art. 6. Sont dispensés de l'examen devant le jury institué par l'article 3, les candidats qui justifieront de connaissances au moins équivalentes à celles constituant les matières de l'examen, par la production d'un diplôme délivré en suite de la fréquentation des cours d'une université de l'État, d'une académie de dessin, d'une école professionnelle ou technique agréée pour l'enseignement de l'art de l'architecte. Le gouvernement établit la liste des établissements agréés.

Art. 7. Sont dispensées de l'examen et du stage, les personnes de nationalité belge qui, exerçant la profession au 1er juillet 1924, justifieront de leurs aptitudes par des travaux conçus ou dirigés par eux.

Art. 8. Le gouvernement est aurorisé à décider que le diplôme sera refusé aux nationaux des pays qui refuseraient l'exercice de la profession d'architecte aux nationaux admis à celle-ci en Belgique.

(s.) P. Wauwermans,
A. Buyl,
Fr. Fischer.

Ce projet de loi est accompagné des développements rédigés par M. le député Wauwermans. Nous sommes heureux d'en donner connaissance à nos confrères par l'*Émulation*, qui enregistra tous nos efforts depuis 1883 :

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Séance du 3 juillet 1924.

Proposition de loi relative au diplôme et à l'exercice de la profession d'architecte.

DÉVELOPPEMENTS

Messieurs,

L'intérêt public — que l'on se n'effraie pas de cette affirmation — non moins que l'intérêt privé, les intérêts de tous ceux qui construisent ou font construire, justifie l'institution du diplôme d'architecte.

Il n'est point indifférent que le premier venu, dépourvu de toutes connaissances, de toute pratique, se déguisant sous un titre qui le présente comme maître en l'art de la construction, ne puisse ériger des constructions souvent de si considérable importance.

Il ne suffit pas que les codes civil et pénal fixent les responsabilités et édictent des peines contre celui dont l'ignorance, l'incurie, la négligence crée le vice dont le bâtiment sera infecté et si souvent sera cause de blessures et de mort. Les sanctions seront trop souvent illusoires.

A l'heure présente, l'art de l'architecte a des rapports étroits avec les plus graves problèmes d'économie générale, d'hygiène, d'esthétique.

Il est indispensable que nous ayions une « politique de l'architecture » basée sur des règles et des principes concernant le choix, l'emploi des matériaux, les meilleures et les moins coûteuses méthodes de construction : l'architecte doit être un économiste.

L'art de la construction doit s'inspirer — voire subir l'indispensable dépendance — des obligations de la salubrité et de l'hygiène : il ne peut suffire à cet égard qu'il satisfasse, sans plus, aux règlements des pouvoirs publics : l'architecte doit être un hygiéniste.

Enfin, il ne peut appartenir à quiconque de construire sans aucun souci d'art, de défigurer nos villes et nos campagnes : l'architecte doit avoir des qualités d'artiste.

Il convient de pouvoir écarter les non-valeurs et d'établir une barrière devant ceux qui estiment pouvoir s'intituler architectes parce qu'ils ont quelques rudiments du dessin, et sont par ailleurs étrangers de toutes les autres sciences.

Le diplôme d'architecte est réclamé depuis de longues années par les intéressés. Il est au nombre des questions étudiées par la Société centrale d'Architecture de Belgique depuis les premières années de sa fondation : déjà en septembre 1883, elle adressait à ce sujet une requête à MM. les Président et Membres de la Chambre des représentants.

En 1897, le Congrès international des architectes (quatrième session), qui tint ses assises à Bruxelles, inscrivit cette question à son ordre du jour et donna lieu à d'importants travaux dus aux architectes de tous pays qui répondirent à son appel.

La demande introduite par la Société centrale d'Architecture de Belgique à la suite du Congrès national qu'elle réunit en juin 1904, fut poursuivie sans relâche par la Fédération des Sociétés d'Architectes du royaume.

L'on peut citer comme manifestations de leur persévérante volonté le

I^er^	Congrès	national	des architectes	belges	en 1904;
III^e^	»	»	»	»	1907;
IV^e^	»	»	»	»	1908;
V^e^	»	»	»	»	1909;
VII^e^	»	»	»	»	1911;
IX^e^	»	»	»	»	1920;

dans lesquels les Associations ont discuté ou rappelé la nécessité de cette institution.

Il serait injuste de ne point louer ici, entre autres, les efforts poursuivis avec une remarquable persévérance par M. l'architecte Maukels qui, signataire de la première requête présentée aux Chambres en 1883, n'a pas abandonné un instant la lutte et qui est l'auteur d'un avant-projet dans lequel les signataires ont largement puisé.

***

Le diplôme doit être un diplôme légal et non un simple diplôme professionnel; il doit avoir la même autorité qu'un diplôme universitaire.

Le droit de porter et d'exercer la profession d'architecte doit être réservé aux seuls diplômés.

Le droit au titre d'avocat a été consacré par la loi du 30 août 1913.

L'art de guérir est réglementée par celle du 12 mars 1818.

La profession d'architecte sera soumise à des règlements analogues.

L'on peut prévoir que la même réglementation s'appliquera dans un avenir rapproché au port du titre d'ingénieur et de comptable.

En même temps, comme conséquence, pourra s'établir par les soins des intéressés la discipline professionnelle, la défense commune des intérêts.

***

Les auteurs de la proposition, dans leur désir d'aboutir, à bref délai, dans une matière dont tous les

détails ne peuvent être fixés en termes définitifs, ont cru devoir limiter leur projet à des dispositions d'ordre général, confiant à des arrêtés les mesures d'exécution, telles l'élaboration des programmes et la composition des jurys.

La loi tracera les directives.

A titre d'indication, l'on peut reprendre ici l'énumération des épreuves que les intéressés ont indiquées comme devant fournir la matière de l'examen et que le projet de M. Maukels énuméra en son article 2 :

« Les aspirants au titre d'architecte devront, préalablement à l'examen technique, subir une épreuve d'admission en loge qui comportera :

a) Un dessin d'ornement d'après plâtre;

b) Un dessin de figure d'après plâtre;

c) Un projet complet avec fragment à grande échelle d'un édifice de moyenne importance. »

Les programmes de ces épreuves seront établis par le jury et tirés au sort.

Le jury classera les projets en projets admis et projets non admis.

Les auteurs des projets admis pourront seuls prendre part à l'examen proprement dit pour l'obtention du diplôme.

Cet examen sera oral et écrit; il portera sur les matières suivantes :

1. Histoire de l'art architectural et des arts en général dans leur relation avec l'architecture;
2. Géométrie : les quatre premiers livres et l'arpentage;
3. Géométrie descriptive, coupe de pierre et perspective;
4. Algèbre : 2e degré;
5. Éléments de géologie appliqués;
6. Éléments de chimie et de physique appliqués;
7. Éléments de mécanique appliqués;
8. Construction;
9. Statique graphique;
10. Législation du bâtiment;
11. Hygiène du bâtiment.

Le récipiendaire qui aura satisfait à l'épreuve d'admission en loge d'abord, à l'examen technique ensuite, devra faire un stage de trois ans au moins dans les bureaux d'architectes exerçant leur art en Belgique. Après ce stage, le récipiendaire recevra le brevet consacrant définitivement son droit à l'exercice de la profession en Belgique.

Le projet que nous soumettons s'est inspiré de longues et consciencieuses études poursuivies par ceux qui sont le mieux à même de préciser leurs revendications et de suggérer les solutions pratiques.

Nous avons la conviction que le Parlement n'hésitera à leur donner légitime satisfaction.

(s.) WAUWERMANS.

Nous avons l'espoir que nos législateurs feront bon accueil à ce projet si légitime et que le gouvernement appuiera l'initiative parlementaire, car il doit vouloir que la loi protège le travail de la pensée.

Nous verrons alors disparaître les architectes marrons qui avilissent l'art de bâtir, car ne pourra plus porter le titre que celui qui a témoigné des connaissances imposées. La loi donnera satisfaction à ceux qui se plaignent avec raison de ce que le premier venu peut dresser un plan et construire n'importe quel édifice; les ignorants sont les plus audacieux, parce qu'ils sont inconscients, car dresser un plan, c'est exercer la profession et pour cela il faudra être porteur du diplôme.

Les arrêtés ministériels devront réglementer l'organisation de la profession, et il faudra bien, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire, qu'un Conseil des Anciens puisse faire comparaître à la barre ceux qui n'exercent pas la profession avec la correction, la vigilance qui s'imposent.

L'enseignement ressentira de suite les bienfaits de la loi, car les épreuves que devront subir les candidats imposeront un programme minimum aux écoles agréées, et nous ne verrons plus des élèves s'échapper de nos académies dès qu'ils ont un embryon de connaissances, être chargés de travaux importants parfois, sans qu'ils soient en possession ni de l'art, ni de la technique indispensables pour les conduire à bien.

L'intérêt général a tout à gagner à l'adoption de la réforme que nous sollicitons depuis si longtemps. Et nos descendants connaîtront une période à laquelle nous aspirions sans l'avoir vécue : l'architecture respectée, même dans ses manifestations modestes.

Les jeunes consacreront sans regret le temps nécessaire aux études parce qu'ils sauront que des prérogatives enviables couronneront leurs efforts soutenus.

G. MAUKELS,
Architecte S. C. A. B.

LE MONUMENT PHILIPPE BAUCQ

L'initiative généreuse du monument élevé à l'architecte Baucq, à l'un de nos plus grands martyrs de l'occupation allemande, fut prise en 1921 par un Comité sous la présidence de Mme la comtesse John d'Oultremont et M. Gustave Snoeck, et la vice-présidence de l'architecte Bonduelle et du géomètre-expert Roupcinski.

G. Hendrickx, arch. Fig. 6. — Monument Philippe Baucq à Bruxelles. P. Van de Kerckhove, statuaire.

Une souscription nationale fut ouverte dans les colonnes de la *Nation Belge;* le premier souscripteur fut S. M. le Roi.

Le monument élevé à Philippe Baucq par la reconnaissance du pays tout entier a été solennellement inauguré le 20 juillet dernier, place de Jamblinne de Meux. A 10 heures précises, le représentant du Roi, le lieutenant général Deruette, est reçu par M. Snoeck, président du Comité. Autour de lui prennent place sur une estrade, M. Carton, ministre des Colonies, représentant le gouvernement; M. Wingfiels, représentant l'ambassadeur d'Angleterre; le colonel adjoint d'état-major Van Caulaert, représentant le ministre de la Défense nationale; le commandant Martin Prevel, représentant l'ambassadeur de France; le chanoine Denaeyer, ancien aumônier militaire, directeur de l'Institut Saint-Louis, représentant le cardinal Mercier; M. Foucart, bourgmestre de Schaerbeek; les échevins Blum, Fischer; les conseillers communaux; les généraux Jacques, Bernheim, Meiser; M. Henri Carton de Wiart, ministre d'État; M. Van Iseghem, président à la Cour de cassation; Mme Boël; la famille du martyr qu'on honore aujourd'hui.

Au pied de l'estrade, de nombreux officiers, des prisonniers politiques, anciens compagnons de campagne de Philippe Baucq, « Fidelis, » le baron Gaston de Roest d'Alkemade, le major Tasnier, les auteurs du monument, qui ont offert leur concours à titre gracieux : le sculpteur Paul Van de Kerkhove, l'architecte G. Hendrickx, le fondeur Van Aerschot.

M. Snoeck, président du Comité Baucq, adresse ses remerciements à tous ceux qui ont permis la réalisation de l'œuvre qui se termine et remet le monument à la commune de Schaerbeek.

M. le bourgmestre de Schaerbeek, l'architecte Foucart, remercie au nom de la commune et rappelle le souvenir émouvant de ses relations avec Philippe Baucq pendant la guerre. Le président de la S. C. A. B., Adolphe Puissant, prononce ensuite l'admirable discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il y a vingt-sept ans que nous avons connu Philippe Baucq à l'Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles. Ancien tailleur de pierres, le jeune Baucq possédait ces belles qualités d'énergie et d'amour du travail, cette persévérance admirable qui sont les caractéristiques de sa personnalité.

Je le vois encore; nous avions dix-huit ans. Il était de taille moyenne, râblé, blond, avec des yeux clairs. Taciturne, un peu alourdi par le marteau de tâcheron qu'il venait de quitter, il avait le grand désir de s'élever, d'apprendre.

Servi par une bonne santé, par l'habitude tôt prise du travail et par une belle volonté, il se mit à la tâche avec ardeur. Nous considérions son magnifique effort avec un étonnement plein d'admiration. Toujours le premier et le dernier à sa planche, ne manquant pas un seul cours, ne levant pas les yeux, il travaillait. Il ne participait guère à nos blagues d'atelier, il n'en prenait pas le temps, mais il en souriait avec bonté, comme aurait souri un ancien.

N'était-il pas d'ailleurs plus ancien dans la vie, lui qui avait connu très jeune les fatigues du chantier?

Sa jeunesse, à lui, était un peu morose; on le sentait pétri de l'idée du devoir, et sa réserve un peu farouche nous en imposait.

Un jour, nous apprîmes qu'il s'était marié, qu'il n'avait pas craint de nouvelles charges, de nouvelles responsabilités et qu'il était parti dans la vie avec confiance.

A ce moment, il travaillait au bureau toute la journée : il fallait gagner son pain. Le soir, il était à l'Académie : nous savions qu'il passait une partie de la nuit à l'étude.

Cette vie dura des années, et nous n'avons jamais pu constater une défaillance, une fatigue, une rancœur, un regret dans son admirable effort.

Élève architecte, il fut pour nous un exemple. Il le fut aussi comme architecte. Il possédait la technique de son métier d'une façon parfaite et un tel désir de perfectionner toujours cette technique qu'il ne reculait devant rien, ni devant les frais d'achat de livres, ni devant le travail nocturne pour parfaire son éducation. La conscience qu'il mettait à remplir ses devoirs professionnels était toute naturelle chez lui : il semblait rester toujours en deçà de son devoir.

Travailleur obstiné, allant vers le but avec une passion froide, sans marchander jamais ni son temps ni sa peine, il était dévoré par le souci de bien faire, de mieux faire.

Une jeunesse laborieuse, de lourds devoirs familiaux, l'exercice de notre profession si difficile, ingrate si souvent, et si souvent méconnue, avaient trempé ce caractère. Et quand la guerre l'appela à un autre devoir, il mit à servir sa patrie la même passion, la même énergie, le même esprit de sacrifice qu'il avait mis à servir sa famille, sa profession, son art. Nous l'avons connu, il y a bientôt dix ans, quand il commença sa nouvelle et héroïque tâche, et nous nous sommes parfois demandé s'il avait mesuré le risque qu'il courait.

Question oiseuse. Son passé, son caractère disaient assez que le risque importait peu : que l'œuvre était là à faire et qu'il fallait qu'elle se fasse. Il s'est livré tout entier, comme il s'est toujours livré tout entier.

Et quand il a dû payer sa responsabilité de sa vie, il a su payer, nettement, sans marchander. Son sacrifice fut admirable... comme sa vie.

Le blond petit tailleur de pierre, par un travail persévérant, a su se hausser à la maîtrise dans cette belle profession d'architecte, et le simple laborieux qu'il était, par la droiture de son caractère, par sa passion courageuse, a su se hausser à la gloire d'un martyr.

Un monument de pierres taillées, solide et fort, doit éterniser son souvenir. C'est justice.

Ses anciens compagnons d'école, ses confrères, sont heureux de l'avoir connu, ils sont fiers de lui, et c'est avec une respectueuse admiration, avec un peu d'orgueil aussi, qu'aujourd'hui ils acclament l'architecte Philippe Baucq, héros national.

Puis MM. Van Horen, au nom de l'Union des Géomètres de Bruxelles, Drower au nom des géomètres britanniques, Marcel Ansiaux, organisateur de la cérémonie, célèbrent la conscience professionnelle, le courage civique et son mépris du danger du héros national.

Enfin, M. Carton, ministre des Colonies, s'incline au nom du gouvernement devant la mémoire de Philippe Baucq.

Et tandis que la musique des grenadiers joue la poignante *Mort d'Ase*, de Grieg, un long cortège de sociétés, d'amis, d'admirateurs, défile devant le monument dont la base disparaît sous les fleurs.

L'œuvre de MM. G. Hendrickx et de P. Van de Kerkhove est d'une belle venue.

Le monument, entièrement en pierre blanche, se compose d'un panneau de fond sur lequel est taillée une figure en haut relief : le Génie de la Liberté. Ce panneau est encadré d'une architecture très sobre dont les deux amortissements portent, l'un les attributs de l'architecte, l'autre ceux du géomètre, les deux professions que Philippe Baucq exerça simultanément.

Au pied du monument, une figure de martyr symbolise à la fois l'héroïsme du patriote et la barbarie de l'envahisseur. Remember.

L'ARCHITECTURE MODERNE

PETITE HISTOIRE RÉTROSPECTIVE

Sous ce titre, notre confrère Pompe a fait paraître dans le numéro de juin dernier un article alerte qui nous a valu l'aimable riposte qu'on lira ci-dessous et que signe notre ami Bonduelle.

A UN CONFRÈRE MODERNISTE

Mon cher confrère,

Je suis certain d'être l'interprète de tous nos lecteurs en vous exprimant la satisfaction que nous a causé la collaboration que vous avez apportée à notre revue.

Nous souhaitons vivement qu'elle continue.

Elle nous donne l'espoir de voir *enfin* l'un des plus qualifiés parmi les « modernistes » exposer ses principes et les défendre avec autorité.

Si surprenant que cela puisse paraître, nous ne connaissons pas les théories modernistes. Elles nous ont toujours été exposées soit par des personnes bien intentionnées, certes, mais ignorant tout de notre art, soit par des architectes dont les discours sont à ce point nuageux et d'ordre général qu'il est impossible d'en tirer une idée concrète.

Pourtant, nombreux sont ceux d'entre nous qui, pour n'avoir pas été touchés par la grâce « moderniste », n'en cherchent pas moins passionnément à être *modernes*. Ils observent les changements que le temps provoque autour d'eux, ils voudraient exprimer avec des formes nouvelles les impressions nouvelles qu'ils éprouvent. Mais il répugne à leur besoin d'ordre, de beauté, d'harmonie, d'abandonner les formes anciennes aussi longtemps que les formes nouvelles par lesquelles ils pourraient les remplacer sont moins logiques, moins belles et moins expressives.

Ils cherchent eux-mêmes; ils suivent avec le plus vif intérêt les efforts des novateurs; ils seraient heureux d'applaudir à leur succès. Mais ils sont obligés de constater que bien des innovations ont été osées seulement parce que leurs auteurs n'avaient pas mesuré les mécomptes qui les attendent, ou parce qu'ils ignorent ce qui déjà a été tenté et abandonné.

Ils sont aussi obligés de constater avec regret que les dits novateurs, grisés sans doute par leur enthousiasme, lorsqu'ils sortent des généralités nébuleuses, affirment des faits peu exacts.

Peut-être, mon cher Pompe, est-ce la faute à « l'esprit sportif » qui les anime, mais cela suffit pour mettre en méfiance ceux qui, comme le soussigné, cherchent *seulement* la vérité.

Me permettez-vous quelques exemples repris dans votre article même?

Vous dites : « L'enseignement officiel sut répri-

mer toute velléité d'indépendance chez la jeunesse. »

Vous devez cependant savoir que, depuis plus de vingt ans, l'enseignement officiel n'existe plus. Les architectes qui ont voulu apprendre leur art, ont été contraints ou d'aller à l'étranger ou de se former eux-mêmes.

Vous ne pouvez pas ignorer qu'il n'y a pas, en ce moment, un seul architecte ayant fait ses études en Belgique qui ait subi une formation classique.

L'enseignement des grandes villes est à ce point inexistant que, depuis de longues années, on *n'ose* plus exposer publiquement les travaux des élèves.

Vous dites encore : « L'État parvint, comme par le passé, à n'accorder ses prébendes qu'à des architectes de tout repos. »

Et vous savez, mon cher confrère, comme nous savons tous, que jamais, avant de confier un travail à un architecte ou de lui accorder un encouragement, les pouvoirs publics ne cherchent à savoir s'il a du talent ou s'il en manque totalement, s'il est moderniste ou classique, ni même s'il est vraiment architecte ! La camaraderie, la politique ou le hasard livrent les noms des élus.

L'État est aveugle. Tant mieux pour tous s'il tire un bon numéro, tant pis s'il se trompe. Mais rien ne permet de soutenir votre affirmation.

Faisons, si vous voulez, quelques personnalités qui ne peuvent blesser les plus susceptibles.

Notre bon confrère Roosenboom a ressuscité depuis un quart de siècle, avec un bonheur complet, notre art charmant du XVIII^e siècle. Croyez-vous qu'on le sache au ministère si particulièrement compétent?

Mon camarade E. Dhuicque a passé de longues années à étudier nos styles anciens. Il a acquis dans ce domaine un savoir auquel tout le monde rend hommage. Croyez-vous que l'on ait jamais songé à lui confier une restauration?

Le soussigné, qui a usé de si nombreuses culottes sur les bancs de l'Académie et s'est occupé spécialement d'enseignement, n'a jamais réussi à obtenir une place de professeur dans le plus modeste faubourg.

Arrivés à la cinquantaine, tous trois attendent encore la première commande officielle. Voilà cependant des architectes « de tout repos » !

Tandis que, pour n'en citer que deux parmi ceux qui tiennent dans le mouvement moderne une place considérable, notre camarade Dewin et le confrère Horta n'ont pas, vous le reconnaîtrez, à se plaindre ni des pouvoirs publics, ni du public.

« Amis modernistes, dites-vous, la partie n'est pas encore gagnée. » Je ne sais pas si vous la gagnerez, mais vous aurez bien mérité de notre art si vous voulez apporter, dans la bonne bataille que nous devons livrer pour la conquête de la vérité, non des phrases et la manifestation d'un « esprit sportif », mais des faits, des arguments solides, contrôlables à la lumière des réalités.

Je ne doute pas qu'il n'en soit ainsi et que vous voudrez me dire que vous acceptez ma proposition de controverse. Je me ferai alors un devoir de vous exposer dans de prochains articles les raisons de la répugnance qu'éprouvent beaucoup d'entre nous à suivre le mouvement que vous préconisez, avec l'espoir que vous y répondrez de manière à lever tous les doutes.

Je vous présente, mon cher Pompe, l'expression de mes sentiments cordiaux et de vive curiosité.

Bruxelles, juillet 1924. P. BONDUELLE.

LOUIS VAN LANGENDONCK

Le 4 juillet 1924 est décédé à Uccle, notre confrère Louis Van Langendonck.

Les funérailles ont été imposantes, et notre confrère Fernand Symons a prononcé l'éloge funèbre de notre cher disparu.

Louis Van Langendonck était né à Tervueren le 18 décembre 1850. Il était sorti de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, et il avait, pendant de nombreuses années, été le collaborateur de feu J.-J. Naert.

Louis Van Langendonck était président d'honneur de la Chambre syndicale des Architectes de Belgique. A la suite de concours publics, il a érigé l'hôpital de Saint-Josse-ten-Noode qui est cité comme exemple, ainsi que l'hôtel de ville avec justice de paix de Fosses-lez-Namur.

Il s'était surtout attaché à l'élaboration de plans types de maisons ouvrières.

Il obtint diverses distinctions dans les expositions internationales et universelles, notamment

à Paris en 1903, à Liége en 1905. Il fut à la tête du mouvement contre la prohibition du blanc de céruse, qui eut pour résultat la promulgation d'une loi qui sauvegarde la vie des ouvriers peintres victimes de ce terrible poison.

Louis Van Langendonck fut, pendant de nombreuses années, conseiller provincial du Brabant et conseiller communal de Saint-Josse-ten-Noode.

Il était porteur de la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne, de la Croix civique de première classe et de la Médaille civique de première classe de l'Ordre de Léopold II.

La corporation perd en Louis Van Langendonck, un membre actif et dévoué et conservera de lui un souvenir ému.

XII[E] CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES BELGES

TOURNAI, 28, 29, 30 JUIN 1924.

C'est à Tournai, ville d'art, que la Fédération des Sociétés d'Architectes convoqua les assises du XII[e] Congrès national avec le concours de l'Union syndicale des Architectes du Tournaisis.

La Société centrale y était représentée par son président, M. PUISSANT, entouré de MM. NEIRYNCK, MAUKELS, BONDUELLE, PELSENEER, VAN NECK, DEVREUX, ROCHER, PHOLIEN, DAVID, ALLARD, LACOSTE, TOCK, NEUTENS, etc.

Nos amis de Tournai étaient venus les attendre à la gare et les conduisirent à l'hôtel des Neuf Provinces, où le confrère SONNEVILLE, président de la Société tournaisienne, leur offrit le vin d'honneur en leur souhaitant une cordiale bienvenue.

La visite de la ville eut lieu aussitôt après et commença par le pèlerinage au monument commémoratif aux Morts de la guerre.

L'œuvre du statuaire DE BEULE, importante par ses dimensions et méritoire par sa conception, est un des plus beaux monuments commémoratifs que la guerre ait fait naître.

Les congressistes visitèrent la tour Henri VIII, les églises Saint-Nicolas et Saint-Jacques, la cathédrale romane avec sa nef aux lignes sévères, son transept grandiose et les merveilles de son trésor.

Au long du parcours, les visiteurs découvrirent, dans les rues pittoresques de la ville, de nombreux types d'architecture caractéristiques au pays : on connaît l'architecture de Tournai, avec les baies hautes de proportions et séparées par d'étroits trumeaux en pierre du pays; les toitures, saillantes, et les corniches supportées par de gros corbeaux fortement découpés; les couvertures en tuiles plates.

Une conférence de M. le baron HOUTART termina cette première journée du Congrès.

M. HOUTART parla de la vieille cité qui, au IV[e] siècle, était placée sous la domination romaine. En termes châtiés, il retraça l'histoire de la ville, marquée de vicissitudes et de fortunes diverses. C'est ainsi qu'en 1330, la ville comptait deux mille deux cent trente métiers à tisser et est devenue une des plus importantes de l'Occident.

Durant la guerre de cent ans, Tournai fut la seule ville convoitée par l'Angleterre qui put lui résister.

Depuis le XIII[e] siècle, le développement matériel s'accentue de plus en plus, et c'est ainsi que, grâce aux pierres calcaires que renferme le sol tournaisien, le style de Tournai est copié à l'étranger et notamment par les villes du nord de la France, dont Valenciennes, notre voisine. Mais il y a aussi la manière de se comporter et de vivre dans une large liberté qui existe à Tournai, qui engage les ouvriers et les bourgeois du dehors à venir s'abriter sous une aussi désirable tutelle. C'est ainsi, par conséquent, que nous voyons la vieille cité prendre un nouvel essor et qu'en 1440 nos métiers sont florissants.

M. HOUTART passe maintenant à Charles-Quint et montre qu'en raison de la situation topographique de Tournai, enclavée dans les possessions du duc de Bourgogne, l'empereur d'Occident put facilement s'approprier la ville.

Puis, il mentionne l'œuvre dévastatrice des

iconoclastes de 1566 et montre Tournai ravagée dans ses monuments et ses œuvres artistiques.

Mais voici Louis XIV, le roi-Soleil, qui va gouverner la ville et répandre sur elle, pendant quarante ans, les bienfaits de son règne. Des hospices, des citadelles, des casernes, etc., sont édifiés et contribuent à donner à Tournai une recrudescence de cachet architectural.

En 1750, un citoyen de Maeseyck établit une banque, rue de la Madeleine, et avec Lefebvre et Casteyns, deux Tournaisiens, crée à Tournai un noyau d'industrie de la sculpture et de la tapisserie.

M. le baron Houtart termine l'histoire de Tournai en faisant appel à tous les artistes et à tous les Mécènes pour continuer l'œuvre de conservation poursuivie par la ville.

La première séance eut lieu le dimanche 29 juin sous la présidence de M. Van Kuyck, d'Anvers, entouré de MM. Symons, vice-président, David et Purnelle, secrétaires, Maukels, Snyers et Clerbaut.

La réunion était honorée de la présence des délégués officiels, MM. Perrin, architecte en chef, représentant le ministère des Sciences et des Arts, De Cock, représentant le département des Travaux publics, Metdepenninghen, architecte en chef provincial, représentant la province de Brabant, et Lobet, représentant l'architecte provincial de Liége.

Après une allocution souhaitant la bienvenue aux congressistes et après avoir remercié les confrères du Tournaisis pour leur accueil aimable aux visiteurs, le président, M. Van Kuyck, procéda à l'approbation du compte rendu du dernier Congrès.

M. Maukels eut le plaisir d'apprendre aux congressistes le récent dépôt du projet de loi relatif au diplôme des architectes, dépôt dû à l'initiative de MM. les députés Wauwermans, Buyl et Fischer. Il se félicita du résultat et fit part à l'assemblée des récentes démarches faites en vue de l'obtention du diplôme ainsi que pour la défense des honoraires des architectes. L'assemblée décida à l'unanimité d'envoyer à MM. Wauwermans, Buyl et Fischer un télégramme de reconnaissance, en les priant de poursuivre de façon énergique la réalisation de cette mesure.

MM. Van Kuyck et Symons soulignèrent la part considérable qui revient à M. Maukels dans la lutte pour le diplôme. Pendant quarante années, notre confrère s'est attaché à cette question; aussi est-ce en termes chaleureux qu'ils le remercièrent, au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. Snyers, de Liége, critiqua les systèmes d'expropriation actuellement en vigueur; ces expropriations font parfois profiter d'une façon illicite certains riverains des zones expropriées.

Pour parer à cet inconvénient, M. Snyers émit l'idée très intéressante de frapper ces riverains d'une expropriation hypothécaire au profit du pouvoir expropriant qui, de ce fait, bénéficierait de la plus-value que les terrains auraient acquise par le fait des expropriations. Cette idée fut combattue par M. Symons qui se plaça sur le terrain des lois existantes.

A midi, les congressistes furent reçus par les membres du conseil communal.

Aux paroles de M. l'échevin Castaigne, qui remercia les architectes d'avoir choisi Tournai pour y tenir leurs assises, le président Van Kuyck répondit en remerciant à son tour pour l'accueil franc et cordial qui fut réservé aux congressistes; il félicita le conseil communal pour le soin qu'il apporte à conserver son beau patrimoine artistique.

La séance de l'après-midi débuta par la lecture d'un article du confrère Devos, relatif aux impositions fiscales et professionelles.

A ce sujet, le confrère Symons déclara qu'il avait interviewé un fonctionnaire du ministère des Finances et qu'il lui avait exposé les difficultés que le carnet à souches présente pour nous. Pour y obvier, il y aurait lieu de constituer un conseil de discipline au sein de la Fédération.

Le confrère Puissant nous présenta des considérations très intéressantes relatives à l'étude des Habitations à Bon Marché, qui fait un grand pas en Belgique. Il fit voter des conclusions tendant à voir le gouvernement continuer les efforts nécessaires pour que l'étude de l'Habitation à Bon Marché se poursuive et que la construction des logements reprenne toute son activité.

M. Clerckx, de Charleroi, présenta une étude sur la reprise des mitoyennetés des constructions détruites par fait de guerre, et M. Symons nous donna lecture des rétroactes de la loi sur la vente des immeubles par étages.

Le président Van Kuyck fit un appel pour que les congressistes lui fassent parvenir le plus de renseignements possible sur la préparation des ouvriers du bâtiment. Dans cet ordre d'idée, il a

été constitué à Charleroi une société coopérative ayant pour but de donner des cours théoriques et pratiques aux futurs ouvriers maçons, plafonneurs, etc.

Pour terminer, il fut décidé, provisoirement, de convoquer le prochain Congrès à Bruxelles.

Le banquet qui termina les séances de travail fut parfait. Les toilettes claires de quelques dames y jetaient une note charmante; la présence de quelques confrères du Nord de la France, présidés par le maître architecte Cordonnier, membre de l'Institut, en firent une manifestation de confraternité franco-belge. On y but à LL. MM. le Roi et la Reine, à la prospérité de la ville de Tournai, à l'Art architectural, à l'amitié franco-belge, aux dames et à la Presse, et la fête se termina très tard.

Nous adressons encore tous nos remerciements aux confrères du Tournaisis pour leur accueil plein de cordialité, pour l'organisation parfaite du Congrès et aussi pour la bonne et franche amitié qu'ils nous témoignèrent.

Le lundi matin, une bonne soixantaine de congressistes furent reçus à la gare de Lille par les confrères du Nord et conduits au grand Théâtre, où le maître architecte, Louis Cordonnier, assisté de MM. Albert Baerts et Delcourt, leur souhaitèrent la bienvenue.

Après un pieux hommage aux Morts pour la Patrie, les congressistes firent une visite détaillée du grand théâtre et de la nouvelle Bourse dus au maître Cordonnier, de l'ancienne Bourse et du chantier de N.-D. de la Treille, de l'architecte P. Vilain.

Une réception à la mairie réunit les congressistes autour des édiles de la ville, qui leur firent les honneurs de l'édifice municipal.

Un déjeuner devait clôturer ces assises franco-belges. Il eut lieu au restaurant de Strasbourg au milieu de la plus grande fraternité, qui se manifestait en acclamations vibrantes chaque fois que des orateurs célébraient la communion de sentiments et d'aspirations des deux peuples.

Les architectes se souviendront longtemps de l'accueil qu'ils reçurent à Tournai et à Lille. Les absents ont eu tort. Eug. NEUTENS.

ACTUALITÉS

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la rosette d'officier de l'Ordre de Léopold vient d'être accordée à Me Beatse, conseiller juridique de la S. C. A. B., et que la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II est venue récompenser le talent de notre confrère et collaborateur Jean Deligne.

Nous leur présentons nos félicitations bien sincères.

LE MONUMENT DE LA RECONNAISSANCE BELGE A LA FRANCE

C'est dans une atmosphère d'apothéose qu'a eu lieu, au Havre, l'inauguration du monument que la Belgique fit élever en reconnaissance de l'hospitalité généreuse que la France offrit aux Belges et au gouvernement du Roi pendant toute la durée de la guerre.

La presse des deux pays amis a fait de cette grandiose manifestation des récits détaillés qui témoignent des sentiments affectueux que la France nous porte et des souvenirs vibrants que son geste d'accueil de 1914 a laissés dans le cœur de tous les Belges.

L'*Émulation* fera paraître, dans son prochain numéro, la photographie du monument, œuvre du sculpteur Jules LAGAE et de notre ami et collaborateur Henri DERÉE.

CINQUANTENAIRE DE LA SOC. VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Lausanne, 21 juin 1924.

C'est dans le cadre du Palais de Rumieu que s'est déroulée la séance solennelle commémorative du cinquantenaire de la Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

L'accueil fait par les Vaudois aux délégués étrangers venus de tous points leur présenter des félicitations, fut particulièrement touchant. Des paroles de cordialité ont été prononcées et des vœux sincères ont été exprimés.

Il y eut des visites et des excursions attrayantes

et instructives; il n'est pas inutile d'ajouter que le charme prenant du beau pays roman fut un rare plaisir pour les yeux.

C'est au cours de cette manifestation que M. PORCHET, président du Conseil d'État vaudois, prononça un discours substantiel dont il nous a paru intéressant d'extraire ce passage, qu'il est pour le moins curieux d'entendre d'un personnnage officiel :

« Messieurs, à mesure que les problèmes techniques s'élargissent et que leurs moyens d'exécution se diversifient, leur étude se complique.

» L'ingénieur et l'architecte doivent élaborer des projets dont la réalisation soit heureuse non seulement dans le moment, mais aussi dans la durée, car ils travaillent avec des matières inertes en apparence seulement, puisqu'elles acquièrent dans le temps une « vie technique », pour reprendre le mot de tout à l'heure.

» Et pour cela, il faut allier à la compétence technique la conscience professionnelle. De moins en moins dans votre domaine, Messieurs, le projet le meilleur marché, ou la soumission la plus basse ne sont nécessairement la solution la plus économique. Le facteur entretien et amortissement, expression de celui de la durée, peuvent rapidement détruire les avantages fallacieux d'une économie illusoire réalisée sur le coût de construction.

» C'est là, Messieurs, une question particulièrement grave qui préoccupe les pouvoirs publics auxquels la loi ou l'usage impose en général l'adjudication sur la base de devis présentés à la suite de mises au concours ou en soumission. La solution de ce problème me paraît être l'obéissance de tous à cette conscience professionnelle interdisant de présenter sciemment des solutions dont le temps décèlera l'insuffisance. »

Rappelons que c'est notre délégué, l'architecte Henry VAN MONTFORT, qui fut chargé par la S. C. A. B. d'apporter à la Société jubilaire les vœux de prospérité de notre corporation ainsi que l'expression de notre sincère amitié. Il le fit avec une ardente émotion.

TAXES FISCALES. TIMBRES

Je relève dans une circulaire ministérielle, en date du 3 juin, que les quittances extraites du carnet à souches doivent, en vertu de l'article premier de l'arrêté royal du 16 mai 1924, être revêtues du timbre de quittance, dont la moitié supérieure sur la quittance et la moitié inférieure sur le talon de cette dernière, dans le carnet à souches. P. D.

CONCOURS DE RELEVÉS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

La S. C. A. B. ouvre, entre tous les architectes et dessinateurs architectes, sans limite d'âge, son concours de relevés pour l'année 1924.

Ce concours est réservé à l'architecture de l'arrondissement de Bruxelles. Il sera clôturé le le 1er décembre 1924.

Le règlement-programme et la liste des relevés primés antérieurement seront envoyés aux intéressés, sur demande adressée au Secrétariat de la Société, Hôtel Ravenstein, 3 rue Ravenstein à Bruxelles.

***

Dans notre dernier numéro, nous avons publié le jugement du Concours de Relevés que la S. C. A. B. avait organisé pendant l'hiver 1923-24.

M. *Aerts Maurice*, de *Louvain*, lauréat de ce concours nous signale, que par erreur, nous avons inséré qu'il était de « Malines ». Nous nous empressons de rectifier.

NOS PLANCHES

PLANCHE 29 : *Maison et magasin, rue Américaine, nº 42, à Ixelles.* F. VAN MEULECOM, architecte ; PLANCHE 30 : *Groupe de trois maisons, av. des Pâquerettes, nº 19-21-23, à Uccle.* Joseph VAN NECK, architecte ; PLANCHE 31 : *Groupe de deux maisons, av. Brunard, nº 3 et 5, à Uccle.* Edmond MARTIN, architecte ; PLANCHE 32 : *Maison d'angle, rue Edith Cavell, nº 148, à Uccle.* Robert SERIN, architecte.

LA MAISON (Suite) [1].

La route séculaire a traversé bien des campagnes, longé des bois, côtoyé des fleuves, des rivières et aussi le miroir des étangs. Elle a reçu en passant l'apport du sentier se déroulant dans la prairie, et de celui qui, mystérieusement, débouche brusquement à l'orée des forêts. Et tout au long, les maisons de paysans saluent au passage l'œil amusé du voyageur attentif.

Comme ces maisons construites par le paysan industrieux sont pleines de charmes ! Comme les peintres et les artistes les ont aimées ! Alentour, tout est gai. Elles sont tout empreintes de la note d'art que fait vibrer l'accord des rapports naturels, car la nature y a été observée et ses enseignements y ont été largement mis à profit par le constructeur rural. Il suffirait seulement d'y introduire les applications bienfaisantes de la science et de l'hygiène, pour qu'une telle maison soit une perfection !

La route s'allonge, elle arrive aux régions suburbaines de la ville, où les maisons, imprégnées de l'aspect toujours légèrement mélancolique des faubourgs, ont cet air de fatalité qu'ont les choses tristes. Elles ne sont plus de la campagne ces maisons, et pourtant, elles ne sont pas encore de la ville; elles attendent, dirait-on ! Elles ont cependant un aspect propre, avenant : quelquefois un petit jardin les égaie ! Elles annoncent avec des airs gauches que la cité n'est plus loin. Le voyageur pénètre en ville par transitions, le cœur plein d'images aimables. Les façades des maisons lui ont souri !

Et je m'imagine le même voyageur arrivant dans cette même ville par le chemin de fer. Plus rien de ces douces visions champêtres ! Avec

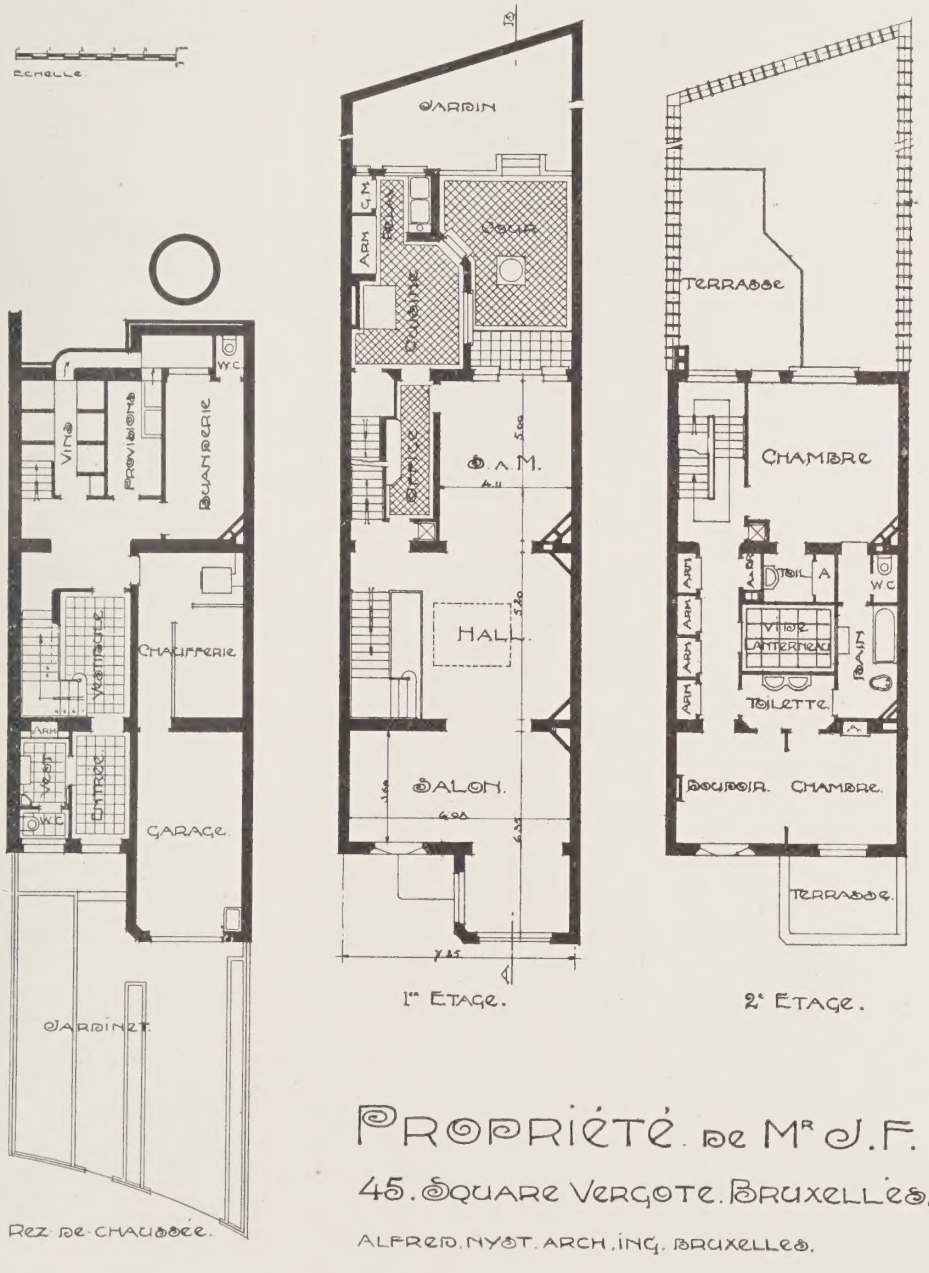

PROPRIÉTÉ DE Mr J.F.
45. SQUARE VERGOTE. BRUXELLES.
ALFRED NYST. ARCH. ING. BRUXELLES.

Fig. 6.

1. V *L'Émulation*, nº 8, 1924.

une folle rapidité le train s'avance dans un bruit de ferrailles désordonné, au milieu des sons stridents des sifflets; c'est la cohue des voyageurs qui s'activent et s'apprêtent à descendre à la gare

Fig. 7. Nyst Alfred, arch.
Square Vergote 45 à Bruxelles, Porche d'entrée.

proche; le train s'engouffre entre deux rangées de constructions qui sont un agglomérat de maisons. Elles montrent toutes la hideur de leur façade postérieure : et le voyageur, malgré la rapidité de cette vision, reste douloureusement impressionné. Il retrouve là tous les spécimens de la laideur architecturale, s'étendant de la tristesse la plus profonde à la malpropreté la plus repoussante : le tout est rehaussé parfois, d'une fleur malingre, d'un chiffon séchant à l'air, ou de linges s'étalant héroïquement sous la fumée des locomotives haletantes !

Et c'est pour cela qu'il faudrait dire : « Ne jugez pas une ville d'après l'aspect qu'elle vous offre du train », car il semble que rien de plus laid ne puisse être rassemblé, en un minime espace.

Entre l'arrivée en ville par la route, en pleine nature, et celle par le chemin de fer, il y a un contraste qu'il est salutaire d'examiner.

Il semble en effet que les maisons, au long des routes, revêtent un aspect engageant parce que l'homme, passant avec le temps voulu pour voir autour de lui, peut les juger et les apprécier. Les habitants ont comme une sorte de pudeur de ne montrer leur maison que sous son plus bel aspect.

L'espace ne manque du reste point : la végétation se fait pour eux un auxiliaire précieux et charmant. Tandis que tout le long d'un chemin de fer, une autre mentalité se découvre; il semble en effet que l'habitant a conscience de la rapidité fébrile du passage des voyageurs, qui n'a pas le temps de juger.

Ici, d'autre part, l'espace manque toujours; il n'y a pas de végétation et la fumée refuse toute propreté ! Du reste, toutes ces façades sont des façades postérieures, abandonnées dans un laisser-aller pitoyable.

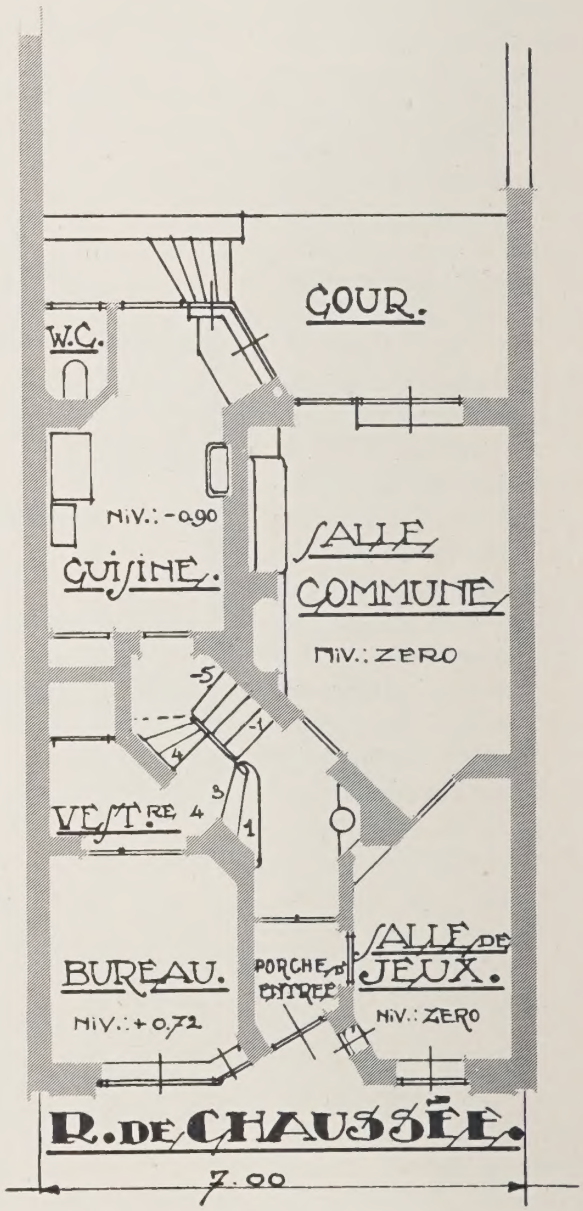

A. Pompe, arch. Fig. 8.
Rue de la Drève, Woluwe-Saint-Lambert.

Mais ce n'est pas seulement vers les entrées de gare que les façades postérieures sont traitées aussi négligemment ! Par les plus belles rues de la ville, il nous arrive de songer que, derrière toutes les façades principales qui s'efforcent de paraître avenantes, propres surtout, belles, simplement intéressantes ou même quelconques, il y a non seulement une maison qui a sa vie, son existence, mais aussi une façade postérieure qui en limite la valeur dans l'espace. Combien de fois n'a-t-on pas dit la banalité, l'anonymat, la triste monotonie des façades vers les jardins des villes, vers ces jardins qui devaient être jolis et aimables ! Aucun souci architectural ne s'y trouve et presque toutes sont enduites à la trop fameuse chaux pulvérisée qui donne à ces écrans sans beauté une triste couleur grise spleenétique.

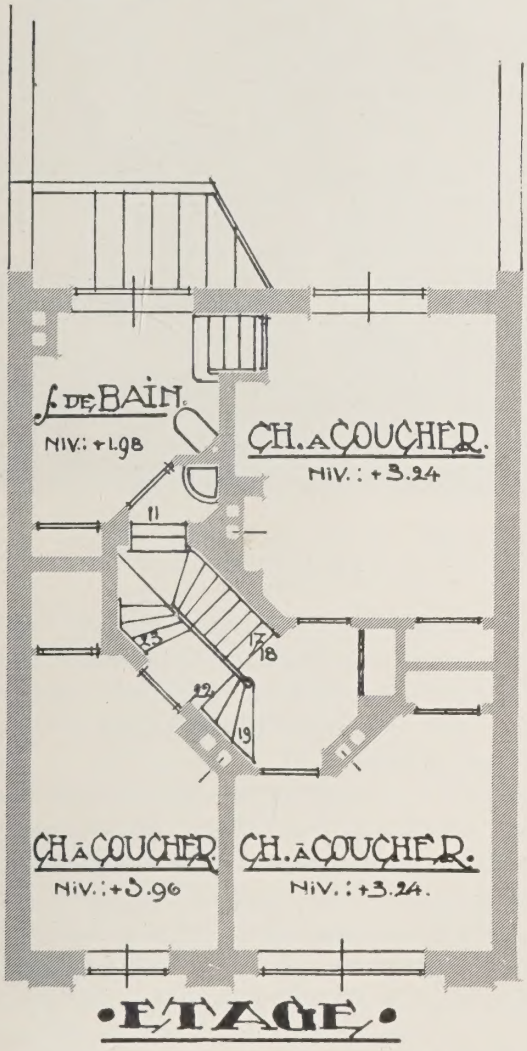

Fig. 9. A. Pompe, arch.
Rue de la Drève, Woluwe-Saint-Lambert.

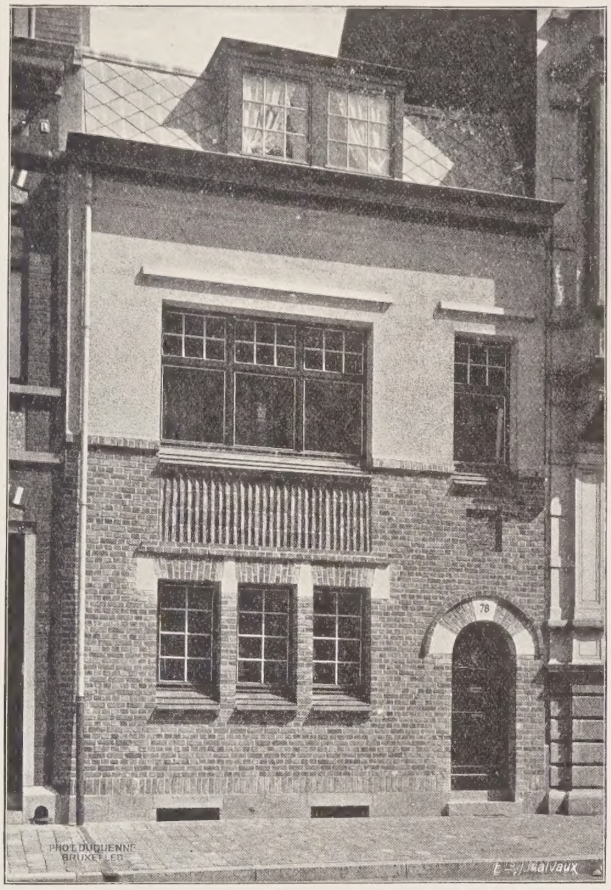

M. Collet, arch. Fig. 10. — Rue Stanley, 78.

Toutes ces maisons, nées d'un lotissement identique, en file ininterrompue le long des rues, ont un air de parenté imprégné des mœurs de la cité. C'est le fameux lotissement de 6 mètres de façade ! En a-t-on vendu du terrain de 6 mètres de façade pour y faire des maisons bourgeoises dont on louait ensuite des parties !

Il en est résulté fatalement un programme uniforme qui inspirait aux exigences des propriétaires le même plan. Vous le connaissez tous.

Des cuisines en sous-sols, au début fortement enterrées, ensuite successivement rehaussées, pour être finalement presque au niveau du trottoir ! Puis au rez-de-chaussée : le salon devant, la salle à manger au milieu et la véranda derrière avec ou sans annexe ! C'est ce plan qui fut à la mode pendant cinquante ans, répété et invariablement le même, avec la cage d'escalier derrière le vestibule d'entrée et contre le pignon. Les chambres à coucher à l'étage, les annexes complétaient ce programme. Le vestibule tout à fait sacrifié donne

dès l'entrée un aspect étriqué; et, si les cuisines sont « hors de terre » les marches conduisant au rez-de-chaussée sont un sujet nouveau d'encombrement désagréable.

Inutile de dire que sans chauffage central, sans électricité, le service y est extraordinairement compliqué — facilité cependant un peu, grâce à l' « Eau et Gaz aux étages », dont on peut encore lire l'avertissement aux façades, sur de petites plaques bleues aux lettres blanches.

Ajoutez à cela la volonté, un peu obtuse aussi, d'avoir des locaux de $4^{m}50$ de hauteur, impossibles à ventiler convenablement, ni à chauffer suffisamment, l'abus des tentures, des cheminées « monumentales », des meubles prétentieux et disparates.

Tout cela vous rappellera sans doute aussi ces salons aux meubles recouverts de housses, où personne ne pénétrait, sauf quelques rares fois par

Fig. 11. J. De Ligne, arch.
Rue Maurice Liétard, 38.

J. De Ligne, arch. Fig. 12.
Rue des Glaïeuls, 22.

an ! Mentalité d'une époque disparue ! Certains peintres, les ont magistralement rendus, comme Ensor dans son « Intérieur Bourgeois ». Des écrivains comme Camille Lemonnier les ont décrits avec une réelle saveur !

Quant à la prétention, elle ne s'arrêtait pas là, faisant fi encore de notre climat, en adoptant partout des balcons ouverts, même dans les rues où les courants d'air ne permettaient pas d'user de ces éléments d'architecture toute méridionale. Elle négligeait ainsi un des motifs de l'architecture locale les plus charmants : la bretèche, où l'on goûte avec tant de bonheur la douceur de l'intimité, tout en jouissant des beautés de l'extérieur.

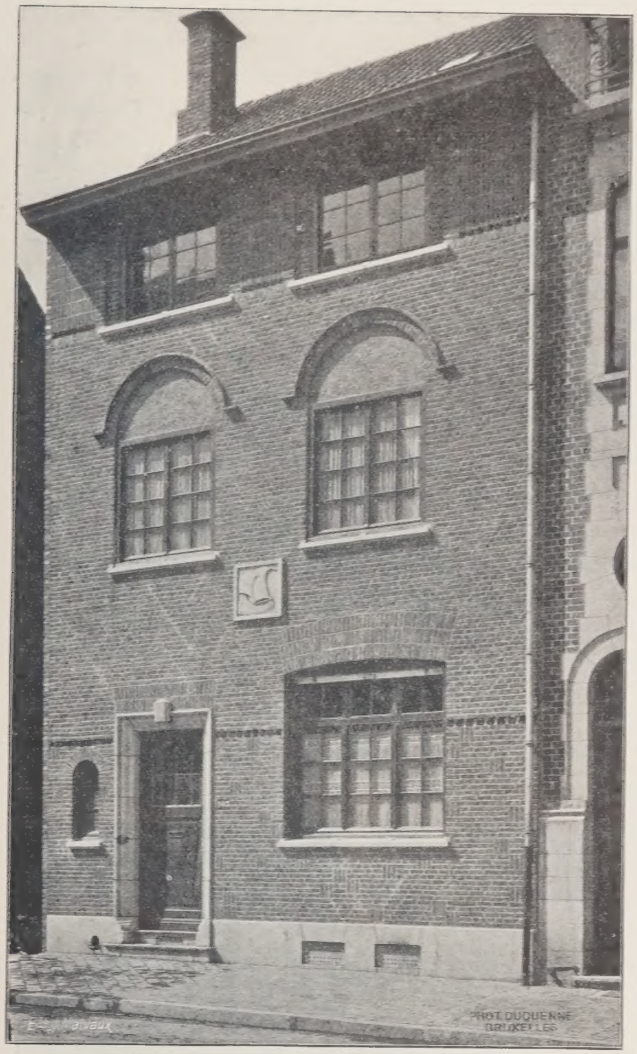

Fig. 13. R. Moenaert, arch.
Rue Alphonse Renard, 103.

Nous pourrions ainsi analyser chaque partie de l'architecture d'une maison, et nous rendre compte que la période disparue ne fut pas celle d'une évolution pour notre art.

***

Mais la guerre survint, apportant la disette, les difficultés pécuniaires et autres malédictions !

Il en est resté un mal immense dont souffre toute la génération actuelle; mais comme pour toutes choses, immédiatement à côté du mal, a surgi le bien.

J'ai un peu l'impression que c'est cette pauvreté qui sauvera notre architecture ! Elle nous a fait réfléchir, nous a rappelés à nos origines, nous a ramenés à notre bon sens, à nos nécessités immédiates. Elle nous a invités à un certain rationalisme. Il a fallu compter, calculer, être logique, ne pas perdre une idée qui pût nous faire économiser quelque chose : de l'argent, du temps, du matériel, du personnel. Elle balaya de nos conceptions, ces ornementations futiles, lourdes, inutiles et pleines de prétention enflée. Enfin, il nous fallait de l'hygiène aussi, et il fallut compter avec les difficultés ancillaires.

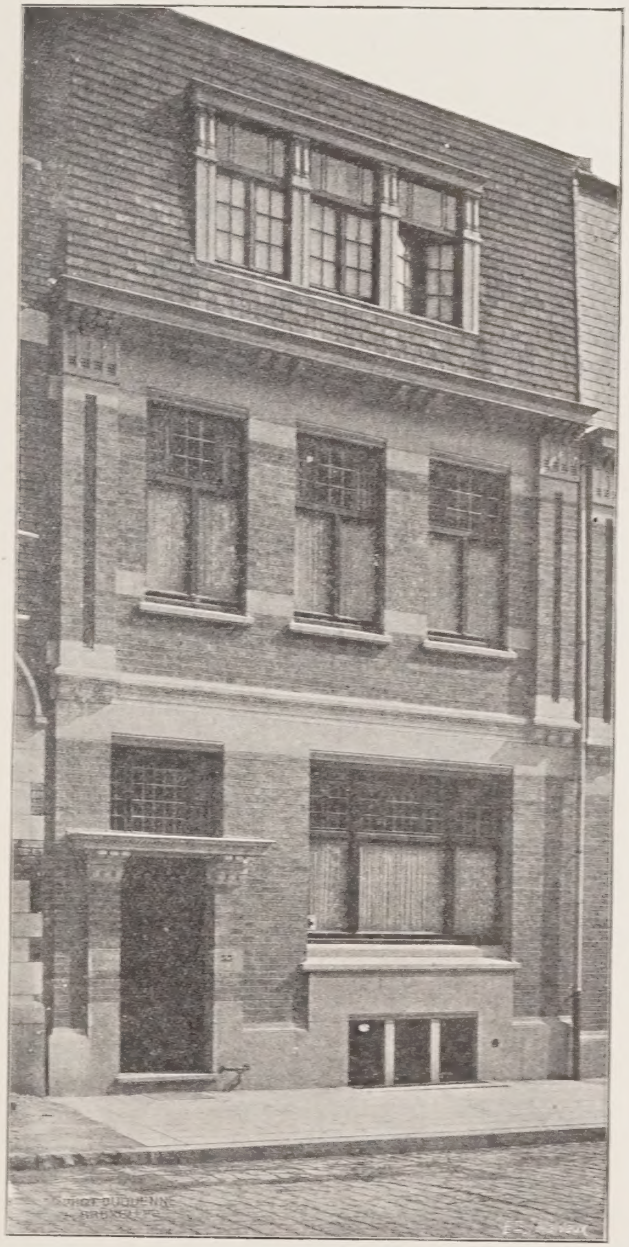

J.-B. Dewin, arch. Fig. 14.
Rue Louis Hymans, 33.

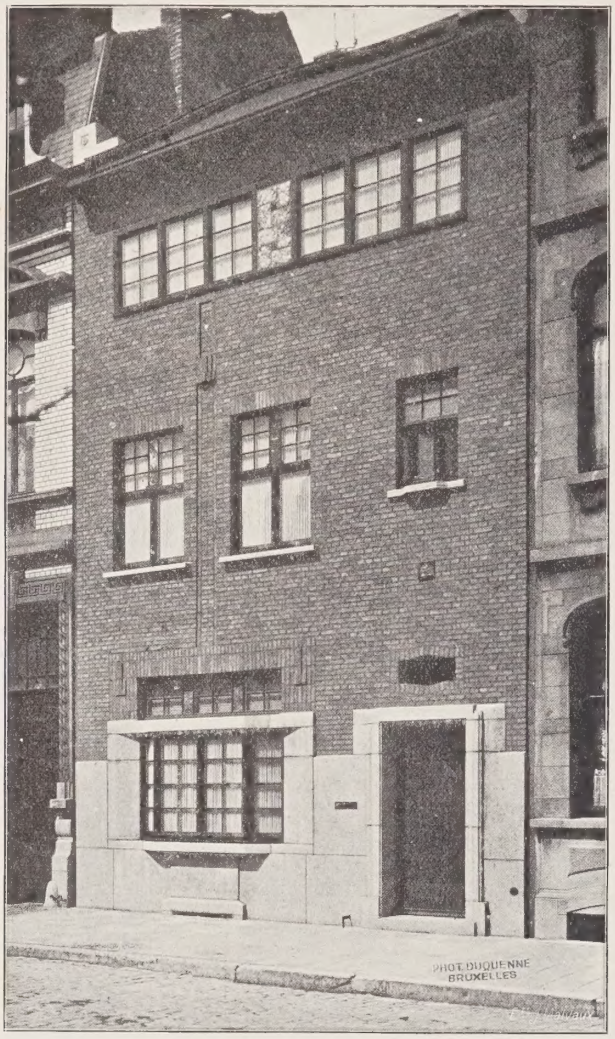

Fig. 15. Léon Guiannotte, arch.
Avenue Rogier, 276.

Ce qui fait que tout en se simplifiant, le programme de la maison actuelle, par un paradoxe curieux, exige plus d'attention, plus d'esprit d'initiative et d'observation que jadis; il faut aussi plus de science et plus de sens de la vie, plus de rationalisme. Et à ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler ici les paroles prononcées en juin dernier par M. Porchet, président du conseil d'État vaudois, dans la séance solennelle commémorative du cinquantenaire de la Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes :

Aujourd'hui les maisons bourgeoises soignées, sont de petites usines dans lesquelles architectes et ingénieurs distribuent non seulement l'eau, le gaz et l'air, mais aussi les calories, les watts, même les frigories, tout cela pour satisfaire aux exigences d'un confort raffiné ou aux nécessités de services hospitaliers ou industriels.

De son côté, la construction de la maison plus modeste, pose entre autres le captivant problème du logement familial à bon marché, dont l'étude est une liaison entre cette science qui est aussi un art : l'urbanisme, et cette science devenant parfois une politique : la sociologie.

Et le rôle de l'architecte devient de plus en plus un sacerdoce; une profession où la sincérité dans le travail et l'obligation de bien faire doivent primer.

Il est évident qu'au point de vue de l'art cela ne suffit pas; mais c'est une base qui peut être estimée comme essentielle, si nous reconnaissons avec M. Van de Velde que : « Le raisonnement et la logique doivent guider toute création. Les choses créées ne sont ni belles ni laides, si elles sont simplement logiques, répondant parfaitement à un programme déterminé. Ces mêmes choses simplement logiques, créées par un artiste seront belles. »

Le travail de l'intelligence, s'il ne veut donc pas

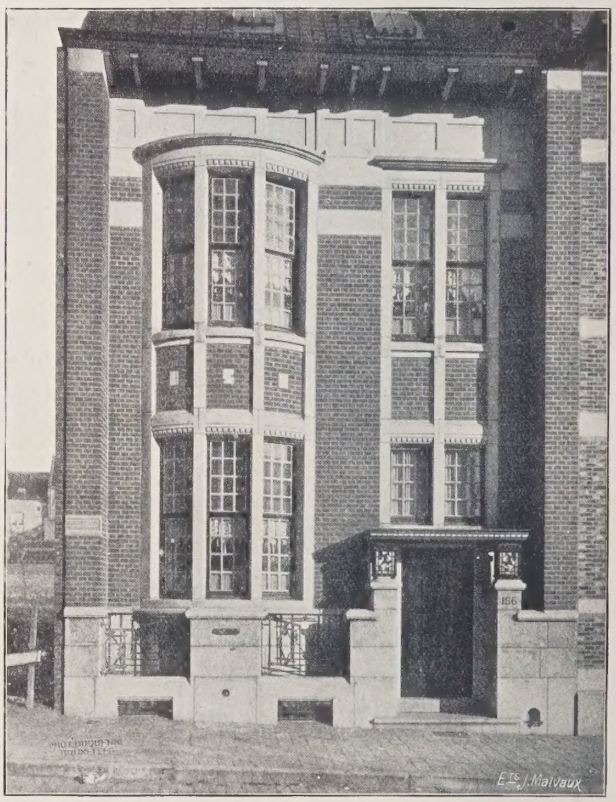

Van Meulecom, arch. Fig. 16.
Rue des Cottages, 156.

rester émotivement stérile, doit recevoir l'impulsion fervente d'un cœur enthousiaste. L'art qui se dégage alors du jeu des valeurs de l'espace, soutiendra, par ses harmonies, toute l'importance de vibrations profondes.

Cependant, en ce qui concerne la partie matérielle, il y a lieu de préciser. Le domaine de l'intelligence suppose le raisonnement, la discussion de points de vue différents, et il faut parfois admettre que deux idées opposées sont paradoxalement des vérités par elles-mêmes.

Le but à atteindre sera l'analyse de chaque élément de la maison, afin d'en tirer le maximum de confort et d'en faire un ensemble homogène, parfaitement solidaire dans toutes ses parties.

Et ainsi la sincérité donnera le reflet fidèle de la vie intérieure de la maison, l'architecture atteindra son caractère propre et la personnalité de l'artiste s'affirmera.

La science du plan demande plus que toute autre des facultés bien spéciales. Ce sont, tout d'abord, le raisonnement logique, qui permettra la distribution et la bonne ordonnance, puis la compréhen-

Fig. 17. F. Depauw, arch.
Boulevard Lambermont, 260.

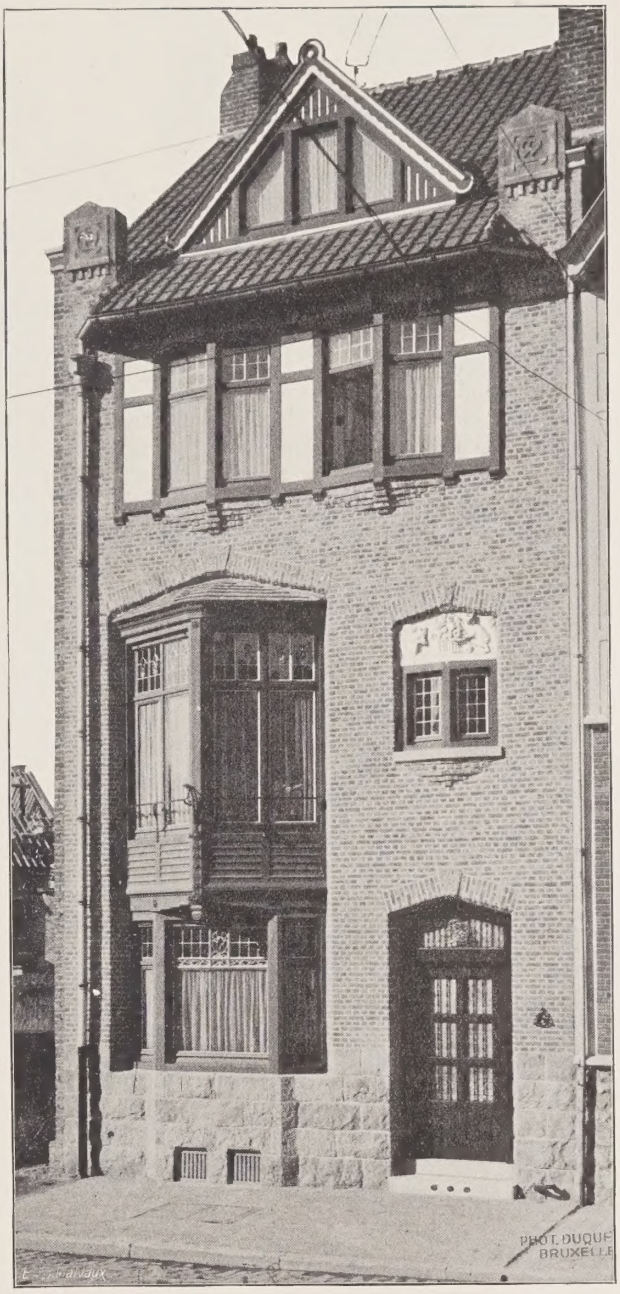

M. Knauer, arch. Fig. 18.
Rue Edith Cavell, 61.

sion rationnelle des volumes qui en prévoira, dans l'espace, la réalisation. Il faut tenir compte de l'orientation suivant le genre de pièces; il faut prévoir l'emplacement des meubles exigés par le genre de vie dans chaque local; etc.

Tout cela joue un rôle, et donne à la composition la saveur particulière d'une chose exécutée avec amour, dans un but précis. Ainsi dans la

Fig. 19. E. Nisoli, arch.
Rue Louis Hymans, 39.

vérité se trouve la source de l'émotion, et la sincérité dans l'application des principes, fixe le caractère de l'œuvre à exécuter.

***

Nous verrons, par un choix d'œuvres d'architectes ayant traité la maison de notre époque, comment des compositions souvent très différentes se sont rencontrées dans l'application des mêmes principes.

C'est le domaine intime des personnalités qu'il s'agit de comprendre, afin de les aimer ou de ne pas les combattre sans raison.

L'exagération a toujours été un défaut; il faut bien admettre que la recherche à tout prix de la personnalité par l'originalité outrancière peut être parfaitement baroque et ridicule.

Certes, il faut des novateurs, il faut des hardis, qui s'élèvent contre les préjugés et les combattent sans cesse; il faut les comprendre, et souvent les encourager; mais il faut aussi leur rappeler que tout vient en son temps, qu'il est bon de prévoir ce qui pourra se faire un jour, mais qu'il n'est pas toujours nécessaire pour cela de se livrer à des excentricités originales. Celles-ci ne servent souvent qu'à déformer le goût public.

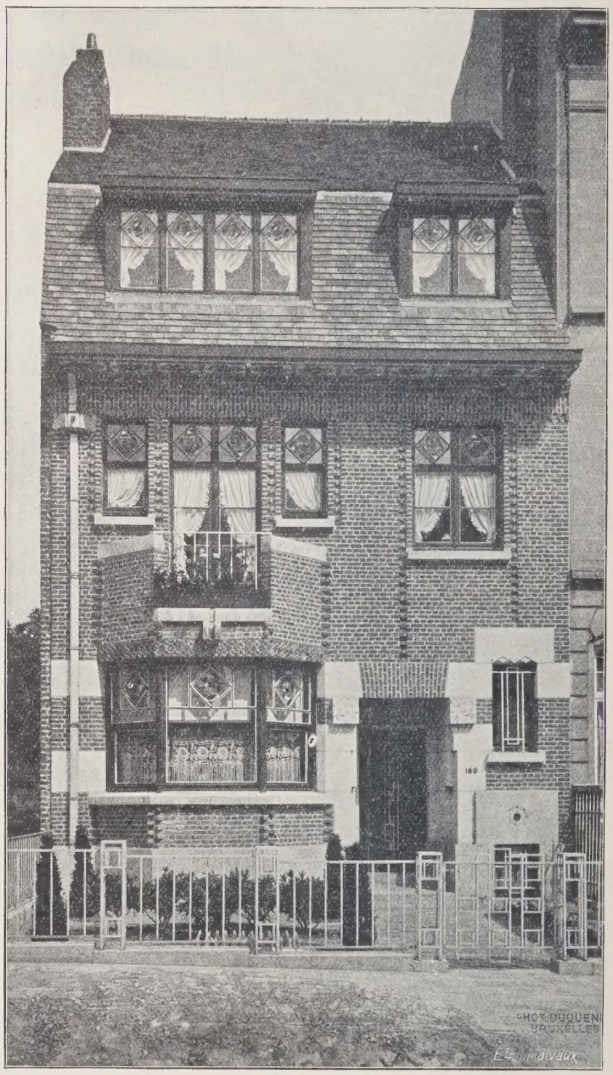

Lucien François, arch. Fig. 20.
Avenue Lambeau, 169, Woluwe-Saint-Lambert.

Hano, arch.

Fig. 21. — Avenue Ernest Cambier, 28.

Je pense avec Camille Lemonnier, que l'artiste doit être régionaliste, et apporter, dans la conception de son œuvre, la foi qui lui permettra d'adapter celle-ci de façon complète à son sujet et de ne pas lui imposer, envers et contre tous, une mentalité préconçue.

C'est la seule façon à mon avis, de faire une œuvre qui satisfasse, par sa qualité, aux nombreux desiderata présentés à l'architecte.

Et la personnalité de l'auteur se dessinera d'elle-même en harmonie avec l'ambiance.

(A suivre.) Henry Van Montfort.

CONCOURS

POUR UN PROJET DE MONUMENT ET POUR UN PROJET DE CHAPELLE FUNÉRAIRE

Le concours de la Société Granitière du Nord à Aulnoye a donné les résultats suivants .

Pour le monument :

Premier : Aerts Maurice, de Louvain.

Deuxième : Van Nueten Charles, de Bruxelles.

Pour la chapelle :

Premier : Aerts Maurice, de Louvain.

Deuxième : Van Nueten Charles, de Bruxelles.

Troisième : Lacoste Henri, de Bruxelles.

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES SANATORIUMS

Nous publions, avec plaisir, la présente étude due à la collaboration du docteur Putzeys, professeur émérite à l'Université de Liége, et de notre distingué confrère G. Maukels, professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membres du Conseil supérieur d'hygiène.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE

IIIe ET Ve SECTIONS. — PROPHYLAXIE DE LA TUBERCULOSE ET HYGIÈNE DES HABITATIONS ET DES AGGLOMÉRATIONS.

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES SANATORIUMS

Rapport de MM. Putzeys et Maukels.

Le sanatorium a été essentiellement destiné, en premier lieu, aux tuberculeux dont l'affection peut être arrêtée ou l'état amélioré. Mais aujourd'hui il semble préférable de négliger une distinction souvent délicate à établir ou incertaine quant à sa durée et de s'attacher non seulement à traiter les cas qui se présentent sous des auspices favorables, mais encore à accueillir et à soigner les tuberculoses ouvertes, avancées, qui sont les plus redoutables pour l'entourage des malades.

L'isolement des tuberculeux chroniques (invalides) a une importance dominante au point de vue prophylactique.

Il peut être réalisé de trois manières :

1° Dans des pavillons indépendants que l'on annexera aux hôpitaux existants;

2° Dans des établissements « ad hoc »;

3° Dans des pavillons d'un sanatorium.

Le premier mode d'isolement offre deux avantages : le coût de la construction est réduit au minimum; le service et le ravitaillement sont considérablement simplifiés. Par contre, l'espace indispensable peut faire défaut; or, c'est un élément de première importance, et il faut encore compter avec la répugnance que les tuberculeux manifestent à l'égard de l'hôpital et la difficulté de les y garder pendant une période de durée indéterminée.

La création d'établissements spéciaux a été envisagée et préconisée.

Cette idée est si légitime qu'elle ne peut surprendre.

L'ignorance profonde de certaines populations, leur indifférence insurmontable pour l'éducation hygiénique et prophylactique, la nécessité urgente de tirer de logements insalubres et encombrés les tuberculeux à lésions ouvertes, qui sèment autour d'eux la maladie, ces circonstances navrantes ont amené quelques personnes à préférer l'asile pour malades chroniques au sanatorium proprement dit. Or, dans le programme de la lutte contre la tuberculose, ces deux institutions sont appelées à intervenir harmoniquement.

C'est pourquoi, au lieu de les séparer, il peut être plus avantageux de les combiner. On évitera ainsi que, en dépit d'une appellation administrative identique, le sanatorium et l'asile ne soient opposés l'un à l'autre dans l'esprit des intéressés et des familles et que le second n'acquière une triste réputation fondée sur les résultats décourageants que la voix publique ne manquerait pas de proclamer.

Au contraire, le rapprochement assurera la tranquillité morale des patients les plus sérieusement atteints : la fatalité d'un classement impitoyable ne pesant plus sur eux, ils seront soutenus par l'espoir de guérir.

En ce qui concerne la centralisation et l'organisation des services, la direction médicale, l'unité administrative, l'économie de la gestion, on obtiendra des avantages considérables.

Est-il encore indispensable de concevoir, actuellement, le plan d'un sanatorium, sa distribution intérieure, son aménagement, en prenant comme types les établissements les mieux réussis d'avant-guerre? N'y aurait-il pas lieu de recourir à d'autres modes de construction plus rapides et d'utiliser des matériaux plus économiques? Ces questions ont vivement préoccupé le Conseil supérieur d'hygiène et l'ont déterminé à chercher la solution pratique d'un problème ardu, les avantages hygiéniques et les conséquences financières devant être soigneusement compensées.

Considérant qu'à l'heure présente l'économie la plus stricte s'impose dans la construction des établissements hospitaliers, que toute dépense non légitimée par l'intérêt des malades doit être impitoyablement proscrite, que, s'il est des institutions auxquelles ce principe est tout naturellement applicable, ce sont les sanatoriums, dont l'aménagement est insignifiant en comparaison de l'action vivifiante du plein air et d'un régime réglé à tous égards, on reconnaîtra que la *simplification des bâtiments est une nécessité inéluctable.*

Au surplus, l'expérience qui a été faite à Houthem par l'administration de l'hygiène est probante : elle démontre que des baraquements militaires ont pu être appropriés à tous les services d'un hôpital doublé d'un sanatorium de cent lits, et on doit rendre hommage à l'ingéniosité et à l'industrie de ceux qui ont conçu et réalisé, moyennant une dépense modique, un établissement qui répond à tous les besoins de la région environnante.

On y trouvera les éléments d'une étude visant la construction, en matériaux plus durables, de pavillons indépendants, qui sont pour le moins aussi admissibles dans un sanatorium que dans la plupart des hôpitaux modernes. Le Conseil supérieur n'entend nullement imposer en la matière une solution déterminée, mais il ne veut pas davantage écarter, par raison de principe, les modalités que des administrations charitables, éclairées par leurs conseils médicaux, croiraient devoir lui soumettre. — S'il en est, parmi elles, qui estiment devoir se rallier au système des pavillons, le Conseil supérieur d'hygiène recommande :

1° de renoncer aux bâtisses massives qui défient le temps;

2° de recourir à des constructions légères, faites en matériaux économiques et susceptibles d'être assemblés aussi rapidement que possible avec peu de main-d'œuvre;

3° d'adopter des types de bâtisse se prêtant à l'exécution du gros œuvre en série;

4° de simplifier l'agencement des pavillons, les installations sanitaires et le chauffage,

en supprimant dans la mesure où la chose sera jugée compatible avec les nécessités de la cure et les exigences du service :

a) les galeries qui, généralement, réunissent entre elles les différentes parties d'un sanatorium;

b) les couloirs des pavillons affectés aux dortoirs, à l'infirmerie, etc.;

c) les installations sanitaires fixes (à l'exception des W.-C.) dans les pavillons-dortoirs;

en réduisant et, si cela est jugé possible en supprimant le chauffage des dortoirs;

en centralisant les lavabos et bains;

en adoptant, pour le chauffage des divers groupes de locaux : réfectoires, bains, cabinets de toilette d'observation, infirmerie, dortoirs (éventuellement), un système, une combinaison, ou des appareils appropriés aux besoins et réunissant les conditions désirables : simplicité d'installation, facilité d'entretien, manutention aisée, économie de combustible.

Cela revient à dire que l'on supprimera tout ce qui ne sera pas indispensable à la santé des pensionnaires et à la salubrité des lieux et qu'on exclura, par conséquent, toute superfluité, toute recherche.

Ainsi disparaîtra le contraste frappant des conditions médiocres, sinon insalubres, dans lesquelles vivent habituellement les malades, avec les installations trop vastes et coûteuses de certains établissements où on les entretient avec une dépense exagérée. Le mieux est ici l'ennemi du bien, car il est à craindre que le confort, même relatif, ne soit considéré comme un élément indispensable au succès de la cure d'abord, au maintien de la santé ultérieurement.

Pour éviter que pareille idée puisse germer dans les esprits, il est assurément plus logique et plus pratique de transplanter les tuberculeux à la campagne dans des sanatoriums très modestement construits et distribués de façon à leur procurer les avantages dont ils sont privés dans leurs logements : l'espace, l'air pur et la lumière à profusion. Dans ce cadre plus simple, les leçons de choses, l'éducation hygiénique seront plus aisément appropriées à la situation sociale des malades : on leur démontrera la nécessité et la possibilité d'observer, après la cure, toutes les pratiques qui leur auront été inculquées et on leur fera comprendre l'importance capitale de l'habitation salubre et du plein air.

L'économie qu'on réalisera en appliquant les règles de simplification qui viennent d'être formulées permettra :

1° de multiplier le nombre de lits ou de créer d'autres établissements : sanatoriums, colonies

pour familles de tuberculeux, écoles de plein air, préventoriums, etc.;

2° de réduire les frais d'entretien des bâtiments, de gestion et d'administration et, par suite, le prix de la journée de cure;

3° donc, d'étendre considérablement l'intervention préventive et curative.

INSTRUCTION SUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DES SANATORIUMS

Les recommandations qui font l'objet du présent chapitre ont été rédigées en ayant en vue l'édification d'un sanatorium conçu suivant le *système des pavillons;* elles sont applicables, « mutatis mutandis », à tout autre type d'établissement.

I. Emplacement.

1. Les sanatoriums doivent être établis loin des villes et des agglomérations industrielles, dans des lieux où l'atmosphère reste constamment pure, quelle que soit la direction ou la violence des vents.

2. L'*isolement,* c'est-à-dire l'éloignement des centres de plaisirs et d'affaires, l'abandon des relations sociales, assure aux malades le bénéfice complet du changement de milieu et accentue l'effet physique et psychique qui en est la conséquence.

3. Les *facilités d'accès* seront envisagées. Le voisinage d'une station de chemin de fer ou de vicinal ou d'une ligne de tramway permettra d'amener à pied d'œuvre, sans frais de transport exagérés, les matériaux de construction et ensuite le charbon et toutes les choses qui seront nécessaires à l'exploitation.

4. La *superficie* devra être suffisante pour qu'un grand nombre de patients puissent travailler en plein air. Si le terrain peut être acquis à bas prix, 20 hectares ne seront pas trop pour 100 malades; en tout cas, il est désirable que l'on dispose de 8 ares au moins par tête.

5. Si le sol est accidenté ou en plan incliné, on s'imposera l'*orientation* méridionale. L'inclinaison régulière du nord au sud est particulièrement favorable.

Il est avantageux que le terrain domine modérément les environs immédiats, tout en étant protégé contre les mauvais vents, et particulièrement au nord et à l'est, par une côte boisée ou, en l'absence de relief, par des plantations de conifères.

6. On donnera la préférence à un emplacement se prêtant à la bâtisse sans qu'il soit besoin d'exécuter des travaux de terrassement importants ou de faire des plantations coûteuses.

7. On prendra en considération la possibilité de se procurer les volumes d'eau pure nécessaires, d'écouler rapidement les eaux météoriques, d'établir des égouts, d'épurer les liquides résiduaires et enfin de relier le sanatorium à une distribution d'électricité.

8. La *sécheresse du terrain* est une condition essentielle de salubrité.

9. Si le *drainage* était nécessaire, il faudrait, avant toute autre décision, charger un expert d'en déterminer l'importance et le coût, car la dépense qui en résulterait pourrait entraîner l'abandon de l'emplacement.

10. La *présence de terre arable* sera réclamée pour la création d'un potager, d'un verger, d'un jardin d'agrément. Il importe que les légumes et les fruits soient obtenus sur place et que des malades puissent être initiés et se livrer à des travaux de petite culture.

II. Plan.

L'étude d'un plan d'ensemble sera basée sur les données générales suivantes :

11. Le *nombre de lits* à prévoir sera approximativement évalué en recourant à l'expérience acquise dans les hôpitaux et les dispensaires de la région à desservir. D'autre part, il faudra tenir compte, rigoureusement, des disponibilités financières. En tout état de cause, on envisagera l'éventualité d'un agrandissement, les besoins pouvant croître avec le chiffre de la population et la vogue de l'institution.

12. L'importance des *espaces libres* assurera à tous les pavillons l'ensoleillement maximum et aux malades l'agrément d'une vue étendue et de promenades variées.

13. Le *groupement des malades* en catégories correspondant au degré de leur affection ne sera pas négligé : non bacillaires ou non contagieux, — bacillaires ou contagieux, — valides, capables de travail, — semi-invalides, invalides.

Des établissements différents seront affectés aux hommes et aux femmes, les enfants des deux sexes étant admissibles dans les sanatoriums pour femmes.

Un pavillon situé à distance des autres unités et à proximité de l'entrée de l'établissement sera

réservé à la *mise en observation* des entrants et à leur *classement.*

L'infirmerie sera établie dans la même zone, à 30 mètres environ du pavillon d'observation.

Le dispensaire médical, les laboratoires, la pharmacie pourront y être adjoints.

14. Les *pavillons de malades* seront distribués au mieux sur le terrain.

Les abris spéciaux pour la cure de repos diurne seront disséminés dans les endroits les plus beaux et les mieux abrités.

Un pavillon de récréation est une superfluité malsaine et condamnable : il est contraire au bon sens d'encourager des malades venus au sanatorium pour recréer leur santé par la vie en plein air, à se réunir dans une salle où ils seront exposés à subir de funestes influences physiques et mentales. Ces considérations ont souvent fait admettre que les réfectoires suffisent pour les récréations, la lecture, etc. Au reste, il y a lieu, d'invoquer ici la raison d'économie.

Le pavillon des enfants (annexé à un sanatorium pour femmes) devra comprendre : un ou plusieurs dortoirs du type figuré et décrit sous le numéro 2, avec chambre d'infirmière, vestiaire, W.-C., vidoir. Une section indépendante devra être affectée aux cas de maladies contagieuses qui se produiraient; elle sera pourvue d'une chambre de garde, de lavabos, d'une baignoire et d'un dispositif destiné à assurer l'évacuation immédiate du linge sale. (Voir ce qui a été adopté à Houthem.)

15. Les *services d'usage commun :* direction et économat, magasins, lingerie, cabinets de toilette, bains et vestiaires, W.-C., cuisine et dépendances, réfectoires, ateliers seront groupés au centre et au niveau moyen de la majorité des pavillons et construits de manière à pouvoir être agrandis.

16. Les *autres services généraux :* logements des médecins, des infirmiers, de l'économe, du personnel subalterne, chapelle, centrale électrique, buanderie, service de désinfection, garage seront établis au même niveau.

17. Dans le *tracé des chemins,* on tiendra compte des bâtiments à construire, de la configuration du terrain, des facilités du service, de l'aspect et particulièrement de la commodité des malades.

A moins qu'il n'y ait excès d'ombrage, on respectera tous les arbres sains.

III. Types de bâtisse.

L'uniformisation (standardisation) doit être la règle, du moment que l'on se résout à simplifier la bâtisse et à recourir à des procédés de construction rapides et économiques.

18. On adoptera donc des types de bâtiments susceptibles d'être affectés à des destinations variées. C'est ainsi que les pavillons de malades seront interchangeables, c'est-à-dire aménagés de façon à pouvoir être utilisés soit pour la mise en observation des entrants, soit comme dortoirs ou encore à l'usage d'infirmerie; que des pavillons analogues, mais simplifiés, serviront d'ateliers; que des bâtiments d'un second type seront attribués aux services généraux (économat, administration, cuisines, réfectoires, bains, etc.), aux logements du personnel, à la chapelle, etc.

19. Le *pavillon des malades* pourra être très simplement agencé. Il comportera une seule rangée de lits placés perpendiculairement au mur de fond, faisant face à des vitrages mobiles qui occuperont la totalité de l'autre paroi; des cloisons légères, de hauteur modérée et susceptibles d'être en partie déplacées d'arrière en avant et inversement, assureront l'isolement individuel relatif. On ne prévoit pas de couloir; la circulation et le service se feront en avant ou en arrière des lits, selon la place que ceux-ci occuperont.

20. L'*infirmerie* est destinée à recevoir les malades atteints d'accidents aigus qui nécessitent l'alitement et des soins spéciaux. Comme il importe d'éviter aux patients l'impression fâcheuse et déprimante résultant du transfert dans un service hospitalier, on supprimera toute distinction matérielle, toute disposition spéciale des salles de malades susceptible d'éveiller leur attention; ces locaux ne différeront donc pas des dortoirs occupés par les ambulants et les semi-ambulants.

D'une manière générale, il est désirable que les malades passent d'une section à une autre suivant que leur état s'améliore ou s'aggrave; des considérations d'ordre pratique militent en faveur de ce groupement et de ce mouvement tantôt progressif et tantôt régressif.

21. Les locaux de service annexés à l'infirmerie comprennent :

a) la chambre de l'infirmière — avec W.-C. et lavabo;

b) un local réservé au nettoyage des ustensiles, à leur désinfection, etc.;

c) une petite cuisine;

d) une toute petite salle à manger;

e) une lingerie (qui peut être représentée par des armoires);

f) un cabinet pour le médecin;

g) des W.-C., des lavabos, une baignoire;

h) un vestiaire.

IV. Installations sanitaires (lavabos, bains et W.-C.).

22. Les installations sanitaires des sanatoriums sont très exposés à de fréquentes dégradations lorsqu'elles sont mises à la disposition des malades sans rester sous la surveillance d'un gardien vigilant.

Dans des pavillons-dortoirs non chauffés en permanence, elles courraient un autre risque : la congélation des conduites d'eau; c'est pourquoi on se bornera à l'indispensable : un W.-C. par douze lits pour l'usage nocturne et un poste d'eau au-dessus d'un vidoir qui recevra l'eau sale provenant du nettoyage. — Le W.-C. pourrait même servir à deux fins.

23. Du moment qu'on renonce, pour la toilette, à l'emploi de cuvettes et de cruches mobiles (qui ont l'avantage de rappeler aux malades leurs ustensiles familiers), il faut que les lavabos à eau courante aillent rejoindre les bains dans le bâtiment central, où leur place est marquée, car les cabines pourront être chauffées comme il convient et ainsi, aux heures fixées, un surveillant s'assurera que tout se passe avec ordre et qu'aucun abus ni méfait n'est commis.

Quant à la commodité des malades, l'effort sera le même, soit qu'au saut du lit ils se rendent au bâtiment central pour faire leurs ablutions, soit qu'ils franchissent la distance pour aller déjeuner après avoit fait leur toilette dans une dépendance du dortoir.

Dans la salle qui sera affectée à la toilette, on installera un lavabo pour trois ou quatre malades non alités; un bain (douche en pluie) pour douze malades de la même catégorie; une baignoire suffira pour douze personnes.

24. *Stérilisation et échange des crachoirs.* — Un édicule spécial lui sera affecté.

25. *Réfectoires.* — Les tuberculeux non bacillaires et les bacillaires seront séparés dans les réfectoires.

Ateliers. — Il en sera de même dans les ateliers.

V. Chauffage.

26. La dispersion des pavillons est, au point de vue économique, un obstacle sérieux à l'adoption du chauffage central généralisé, en raison du *développement des canalisations souterraines*, des déperditions de chaleur qu'elles subiraient et de la nécessité de recourir à une main-d'œuvre qualifiée.

27. Si l'on considère, d'une part, le coût énorme de ces installations, le prix exorbitant du combustible, les exigences croissantes des travailleurs et les conséquences de la loi de huit heures et, d'autre part, le but essentiel qu'il faut viser et qui est d'amener les tuberculeux à vivre en plein air, on ne se refusera pas à admettre qu'il serait illogique de créer dispendieusement une atmosphère artificielle où ils seraient soustraits aux variations de température et de mouvement de l'air libre. Cette contradiction n'est pas défendable. On n'y était pas tombé il y a quelque quarante ans, lorsque le traitement de la tuberculose par l'air frais fut préconisé et institué; les erreurs et les abus commis depuis lors sont imputables à un manque de discernement. On remarquera d'abord que, quel que soit le système de chauffage, l'air est le véhicule et le répartiteur de la chaleur dans les locaux habités. Comment ne s'avise-t-on pas qu'il est matériellement impossible de maintenir les malades dans un bain permanent d'air frais et d'assurer simultanément autour d'eux la circulation régulière d'air chaud?

28. Dès lors s'est posée une question préalable : quels sont les locaux que l'on peut se dispenser de chauffer?

Est-il indispensable que les pavillons-dortoirs soient pourvus d'appareils de chauffage destinés à fonctionner préalablement au lever et au coucher des malades ambulants et semi-ambulants?

Cette question est d'ordre médical.

Les Instructions du Département de l'Hygiène de la Cité de New-York l'ont résolue d'une manière négative et radicale en recommandant d'abriter simplement les malades dans des portiques ou galeries ouvertes. D'autre part, il est dit dans les Instructions du Local Government de la Grande-Bretagne qu'il sera généralement inutile de chauffer les quartiers des malades, à l'exception des chambres

destinées à des patients réclamant des soins spéciaux.

Cette règle étant fondée sur une expérience déjà longue, il convenait de la signaler sans se dissimuler, néanmoins, qu'elle sera l'objet d'une controverse. En tout état de cause, le Conseil ne peut ni prescrire ni proscrire le chauffage des pavillons-dortoirs. Lors de l'élaboration d'un projet de sanatorium, il appartiendra à l'administration intéressée de consulter à ce sujet le médecin à qui sera confiée la direction de l'établissement et de prendre un parti : si le défaut de conviction laissait la décision en suspens, l'installation ultérieure du chauffage pourrait être effectuée sans difficulté.

29. Le pavillon d'observation, l'infirmerie, les pavillons d'invalides pourront être partiellement chauffés par des poêles ventilateurs ou par un thermo-siphon, si l'importance et le nombre des locaux l'exigent.

30. Les réfectoires, les cabinets de toilette et les bains bénéficieront d'un chauffage central. A titre d'exemple, les chaudières de la buanderie ou simplement le fourneau de la cuisine pourront parfois y suffire.

31. Le chauffage du dispensaire médical, du laboratoire, des logements du personnel devra être étudié de très près, car il importe de satisfaire aux convenances légitimes des occupants et d'éviter toute exagération ou superfluité; on y arrivera en groupant et rapprochant, autant que possible, les locaux qui doivent être chauffés.

32. Du moment que les appareils consistent en poêles ou en chaudières de médiocre importance, on ne doit pas écarter à priori l'hypothèse où la surveillance des feux serait confiée à des malades que le médecin jugerait aptes à faire cette besogne, chacun devant faire œuvre utile en dehors de l'infirmerie et du pavillon d'observation.

(A suivre.) Dr PUTZEYS et G. MAUKELS.

ACTUALITÉS

LE MONUMENT DE LA RECONNAISSANCE BELGE AU HAVRE

La grandiose cérémonie du Havre a fourni aux journaux belges la matière de copieux articles officiels, avares cependant d'appréciation quelconque sur le monument qui — on semblait l'oublier — était bien un peu le centre de la manifestation.

Le spirituel « Pourquoi Pas? » n'a pas craint de faire connaître son opinion, celle que tout le monde pense tout bas, et dans son numéro du 8 août dernier il lui consacre cet entrefilet :

Le monument belge du Havre ne pêche pas par une originalité exagérée. On y voit une France recevant la Belgique. La France est un peu plus haute que la Belgique, non pas plus grande; le sculpteur a tourné la difficulté d'une disproportion fâcheuse pour notre amour-propre. La France est plus haute, parce qu'elle est sur une espèce de seuil surélevé. Elle reçoit l'exilée à la porte idéale de son hospitalité. La Belgique a un casque — déjà en 1914 ! — et une espèce de mante brugeoise. La France a une jupe démodée et une cuirasse nouée par une cordelière, des cheveux coiffés au style de 1890. Tout cela médiocre, tout cela bébête, et qui légitimera les discours les plus pâteux et les gestes les plus prévus. On aurait tout de même pu faire mieux.

Dans le numéro suivant il reprend le sujet en y ajoutant cette fois quelques considérations flatteuses pour l'architecte DERÉE :

Reproduisons textuellement :

Un ami qui, parfois, a la dent dure, disait, hier, dans une réunion d'artistes :

« Je ne professe pas une totale vénération pour l'académicien Lagae, qui a si magistralement raté la sculpture du monument du Havre : la « France » m'a fait l'effet d'une de ces « petites madames » en cuivre, à la jupe creuse, que figurent les vieilles sonnettes de table.

» Quelque chose tient cependant... C'est l'architecture et les motifs décoratifs, ainsi que l'inscription. Car, du bas-relief, sculpté par l'auteur des deux femmes de bronze, mieux vaut ne pas en parler. Tout f... le camp dans la grande lumière du bord de la mer...

» Chose piquante : on a fort peu parlé de l'architecte dans cette affaire, alors que, pour ce qui concerne le monument français, les noms du sculpteur et de l'architecte ont toujours été associés. Relisez les discours officiels... Ce n'est que dans celui du maire du Havre que le nom de DERÉE a été prononcé.

» Beaucoup de Belges et de Havrais ont remarqué cette particularité. Il serait bon qu'on la connût en Belgique, pour mettre les choses au point.

Un acquiescement unanime de l'auditoire souligna la conclusion de ces paroles. C'est pour cela que « Pourquoi Pas ? » s'en fait l'écho.

Le dernier numéro reproduit une lettre qu'un lecteur architecte a fait parvenir au journal :

Mon cher « Pourquoi Pas? »,

Très justes, vos réflexions au sujet de l'architecture du monument du Havre, dont un ancien président de la Société centrale d'architecture disait dernièrement : « C'est un grand malheur que l'on ait mis de la sculpture au-dessus. »

Mais il y a là cependant autre chose qu'un beau socle. Il y a surtout une réalisation d'ensemble où l'on sent de façon indubitable la main de l'architecte et qui fait que ce monument est « monumental », malgré les dimensions générales restreintes et malgré la sculpture. Il n'est pas déplacé, à ce propos, de souligner combien l'apport de l'architecte est généralement sousestimé chez nous en cette matière.

Un bout de sculpture, grand comme la main, se trouve-t-il incorporé dans un mémorial grand comme une maison, tout le monde parlera du sculpteur (soliste) comme « auteur de l'œuvre » ; l'architecte (compositeur et chef d'orchestre à la fois) sera à peine cité.

Je sais, il en est un peu comme cela au théâtre... Mais ce n'est pas une raison.

Cette incompréhension, qui est la règle, ne fait certes aucun bien à notre architecture en général.

La mise au point d'espèce du « Pourquoi Pas? » n'en est que plus opportune et méritoire.

Veuillez agréer, mon cher « Pourquoi Pas? », mes salutations distinguées.

(s.) X..., un architecte de vos lecteurs ».

L'*Émulation* reprendra ce sujet dans un numéro prochain. Il est d'importance.

Pour le moment, marquons les coups et applaudissons au courage de « Pourquoi Pas ? »

STANDARDISATION

L'Association belge de Standardisation nous communique le document suivant :

CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE DU ZINC INDUSTRIEL.

L'Association belge de standardisation soumet à l'enquête publique la première épreuve de son rapport nº 20, intitulé : « Cahier des charges pour la fourniture du zinc industriel. »

Le texte proposé est accompagné des notes explicatives nécessaires.

Ce fascicule fait suite à celui portant le nº 19 et qui a été consacré à l'échantillonnage et à l'analyse des minerais de zinc. Il a été rédigé par la même commission technique, à cette seule différence près que la délégation de la Fédération des Fonderies de Zinc comprenait un membre de plus, M. Boscheron.

La discussion, conduite concurremment avec celle relative au rapport nº 19, s'est poursuivie les 11 avril, 5 juin et 26 juin 1924.

La disposition générale du travail s'inspire du cahier des charges pour la fourniture du zinc industriel, publié sous le nº A 33-2 (27 janvier 1923) par la Commission permanente française de standardisation ; mais il a paru que certains passages importants, comme ceux relatifs à la classification et aux caractères des diverses catégories de zincs, ainsi qu'aux tolérances de fabrication et aux analyses, devraient être rédigés différemment, eu égard à l'expérience des usines belges.

Il a été tenu compte également des « Standard Specifications for Spelter », publiées par l'United States Department of Commerce dans la série des « Industrial Standards » nº 140, ainsi que des plus récentes recherches anglaises.

Vu le caractère controversé de certains points de la métallurgie du zinc, il a paru indispensable de faire précéder le texte même du cahier des charges de quelques notes destinées à en justifier les dispositions.

Un exemplaire du rapport nº 20 sera envoyé gratuitement aux personnes qui justifieront d'un intérêt dans la question. Ces demandes, ainsi que toutes remarques auxquelles donneraient lieu les propositions contenues dans le rapport nº 20 seront reçues avec empressement au secrétariat de l'Association belge de standardisation, 33, rue Ducale, à Bruxelles, jusqu'au 31 janvier 1925. Ce délai exceptionnellement long, est justifié par le fait que, conformément à une décision prise par la Conférence officieuse des secrétaires des associations de standardisation, réunie à Londres, en avril 1921, la question du zinc a été considérée comme d'ordre *international*. L'A. B. S. a reçu pour mandat de s'en occuper spécialement et, en conséquence, l'avis des associations étrangères sur le rapport nº 20 a été demandé, et il convient d'en attendre l'expression avant de clôturer l'enquête.

NOS PLANCHES

PLANCHE 33 : *Maison, rue des Cottages, nº 156, à Uccle, détail du Porche.* F. VAN MEULECOM, architecte;
PLANCHE 34 : *Maison, rue Edith Cavell, nº 61, à Uccle, détail de la façade.* MARIO KNAUER, architecte;
PLANCHE 35 : *Maison, rue de la Drève, nº 15, à Woluwe-Saint-Lambert.* A. POMPE, architecte;
PLANCHE 36 : *Maison, square Vergote, nº 45, à Schaerbeek.* ALFRED NYST, architecte.

LA MAISON (Suite)[1].

L'architecte rythmant dans l'étendue les valeurs de l'espace, les sujets lui dicteront les formes que sa raison doit conduire, avec logique et rationalisme. « Le style d'une œuvre, écrit M. Pottier, est la résultante de tous les petits détails. »

Et M. de Bersancourt dit, dans la biographie qu'il a tracée de notre grand poète :

> Lorsqu'il compose, Verhaeren n'impose pas sa forme aux sujets choisis; ce sont ces sujets qui la lui dictent, qui la nécessitent en quelque manière, et l'être entier du poète se donne à l'élaboration de l'œuvre.

Se rencontrant avec la pensée de Camille Lemonnier, il y a, dans la similitude ressentie, comme un rappel symbolique à la grande loi.

Tout en y restant toujours fidèle, et pour cette raison même, le problème de la maison prend un caractère de grande diversité. Les programmes s'établissent, variés suivant le métier, le genre de vie, les habitudes, les aspirations.

Les éléments étudiés en vue de leur destination doivent concourir dans l'ensemble à l'harmonie de l'œuvre.

Les questions générales de l'hygiène fixent impérieusement leurs exigences. Le chauffage, la ventilation, les installations sanitaires, l'éclairage sont autant de points qui passent avant bien d'autres examens.

Déjà, nous savons que le chauffage central à eau chaude — le thermosiphon — est le moyen qui, à l'heure actuelle, donne économiquement le

J. Van Neck, arch. Fig. 22. — Avenue Brugmann, 437, Uccle.

1. V. *Émulation*, nº 8 et 9, 1924.

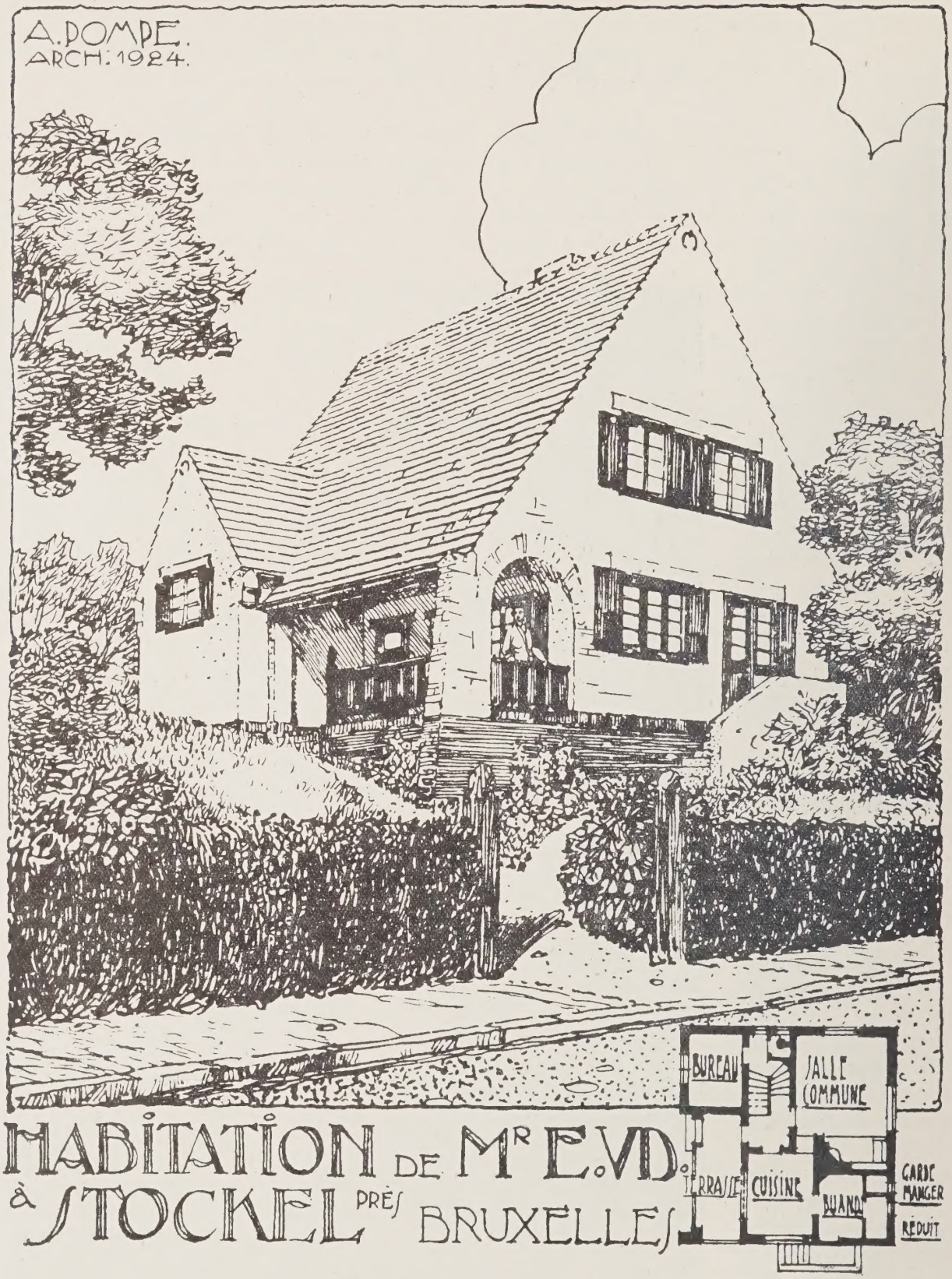
A. POMPE.
ARCH: 1924.
BUREAU
SALLE COMMUNE
TERRASSE
CUISINE
BUANDE
GARDE MANGER
RÉDUIT
HABITATION DE Mr E. VD.
à STOCKEL PRÈS BRUXELLES

FIG. 23.

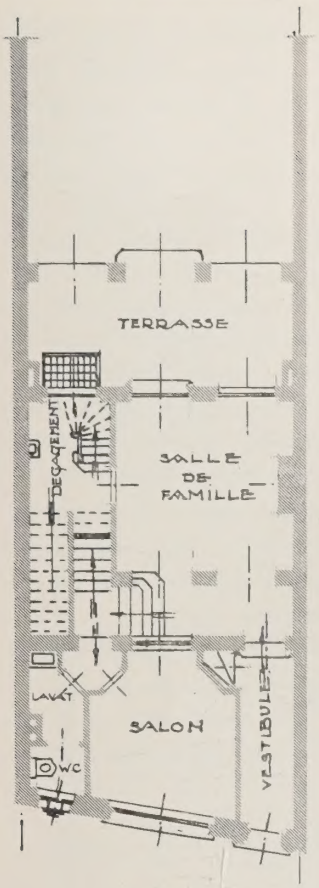

J. Ghobert, arch.
Fig. 24. — Boul. de Smet de Nayer, 148, Jette-Saint-Pierre.

dans l'âtre familier, la bûche crépitante et jetant ses flammes capricieuses autour de la fumée qui s'enroule. C'est là un élément à étudier. La mise en valeur du détail ne sera pas moins intéressante s'il s'agit, pour la satisfaction d'un propriétaire, d'une cheminée où s'accrochera un poêle à charbon, où s'incrustera un foyer à gaz. Chaque élément, étudié en vue de sa véritable destination, fera naître des trouvailles curieuses, charmantes, originales !

La ventilation entre en ligne, en étroite collaboration avec le chauffage, pour le maximum de rendement. Ce que nous savons moins c'est que le chauffage central bien compris supprime les cheminées dans les appartements.

Les cheminées ont leur histoire — mais il ne faut pas faire une « histoire » des cheminées ! Si elles sont utiles, il faut les mettre ; si elles sont devenues des objets dont on peut se passer, pourquoi faut-il s'entêter à orner de leur encombrante présence les chambres que nous voulons économiques et de dimensions adéquates à nos besoins.

Sûrement, il est agréable de pouvoir, dans la chambre intime, allumer

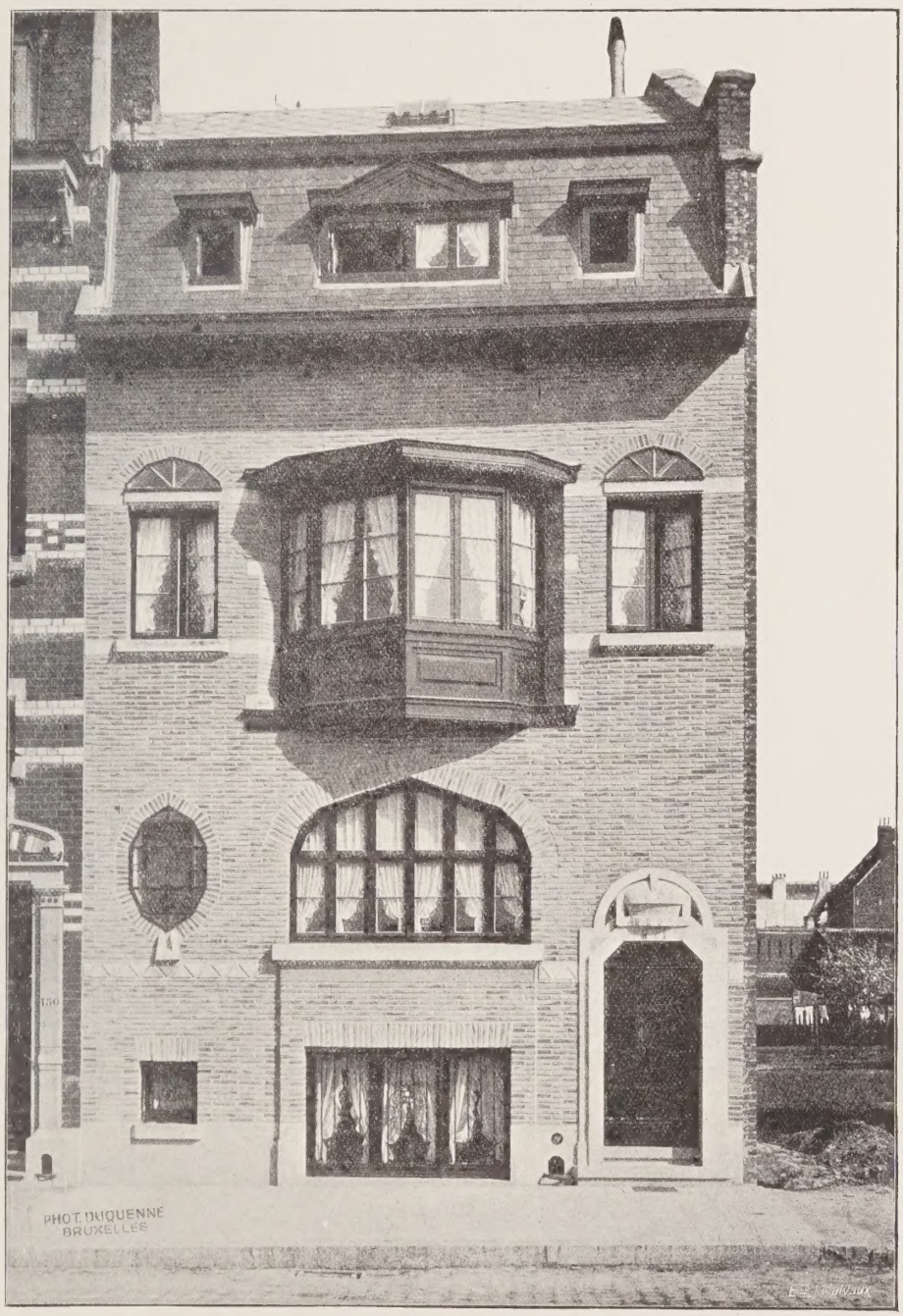

J. Ghobert, arch. Fig. 25. — Boulevard de Smet de Nayer, 148, Jette-Saint-Pierre.

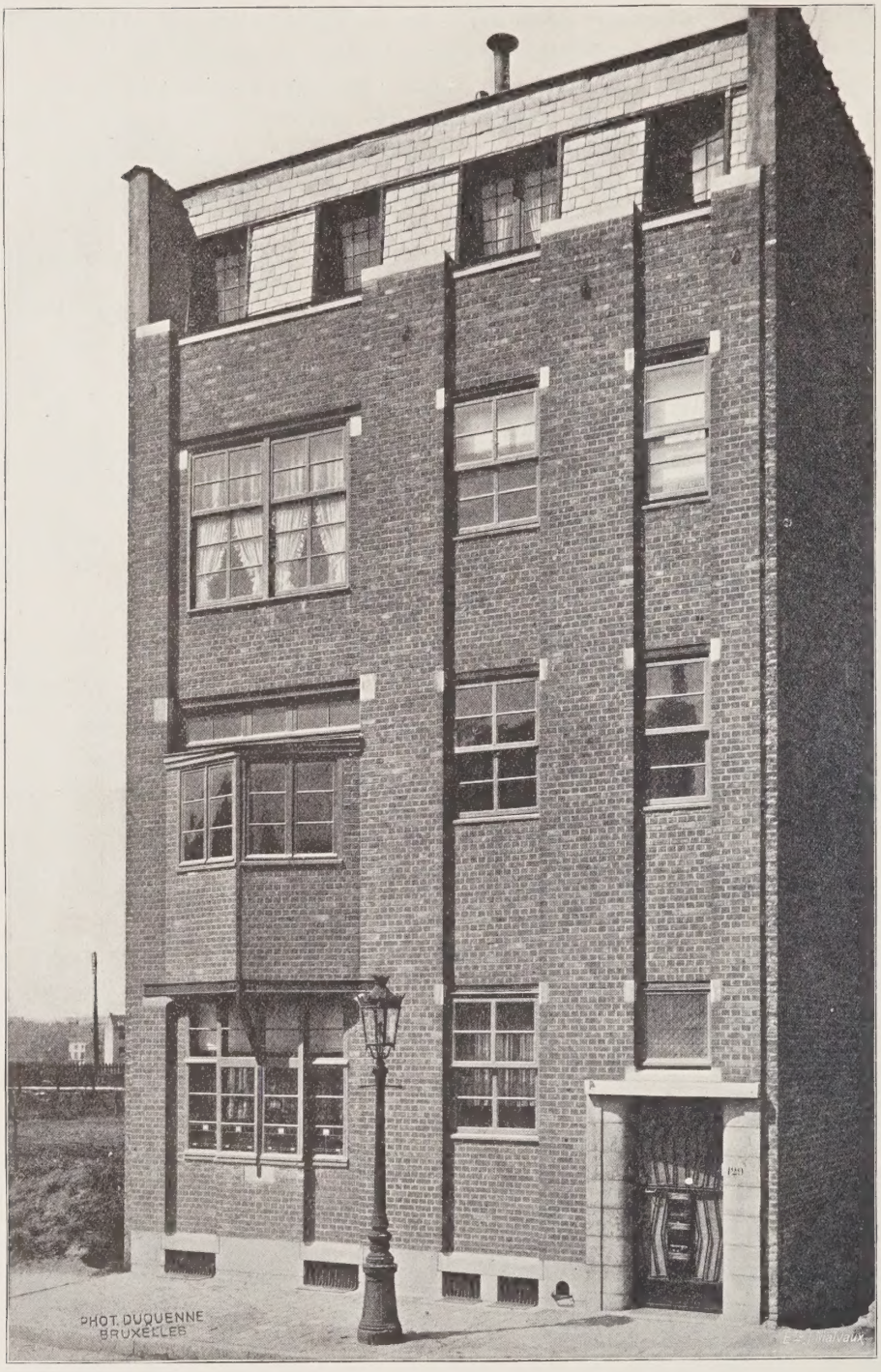

Fig. 26. — Rue des Atrébates, 129, Etterbeek. A. Pompe, arch.

ration avec le chauffage; et il serait intéressant de bien se pénétrer du problème, afin de tirer le maximum des possibilités décoratives des radiateurs en combinaison avec les bouches de ventilation.

Quant aux installations sanitaires, elles réclament toute notre attention. Non seulement leurs emplacements seront judicieusement indiqués, mais aussi le choix des modèles et la parfaite exécution des installations permettront de solutionner avec élégance ce problème d'ordre primordial.

L'éclairage naturel ou artificiel ne peut pas nous laisser indifférent.

Fenêtre pour permettre l'entrée du soleil, quelle proportion aurez-vous? Quelle forme vous donnera-t-on? La belle étude que celle des baies qui trouera les murs!

Et lorsque le soir tous les rideaux sont tirés, avec le sentiment intime de la chambre bien close, quelle lumière vous faudra-t-il? Le pétrole a vécu. Il y a des éternités qu'il est remplacé par le gaz; détrôné lui-même par l'électricité.

Pour chaque mode l'appareil adéquat avait été cherché, et la lampe, et le lustre ont inspiré de bien heureuses créations.

L'électricité a-t-elle déjà reçu l'hommage du luminaire à son usage? Certes, un grand effort a été fait. Cependant, trop souvent encore, il se trouve que de fausses bougies, munies d'ampoules remplacent la mèche enflammée, trouent de leur anachronique clarté le sombre espace du salon.

Le chercheur trouvera dans l'étude serrée de ces problèmes, les moyens d'affirmer sa personnalité.

Passons maintenant au programme de la maison et voyons les éléments qui la composent.

Tout d'abord, le vestibule d'entrée; au premier

aspect, il donne au visiteur la note de l'ambiance dans laquelle se meut le maître du logis. Il est bon qu'on ressente immédiatement une impression large, accueillante, lumineuse. Dans un vestibule, plusieurs personnes doivent pouvoir se tenir à l'aise.

A proximité, la série des petits locaux nécessaires, groupés là de manière discrète : le vestiaire, les toilettes, les dégagements permettant un service rapide. Tout cela bien éclairé, d'accès facile et d'aspect propre.

Puis viennent les locaux d'habitation.

Le salon, où l'on aime bavarder.

Peut-être de préférence encore, la grande chambre de famille avec la cheminée permettant de brûler la bûche, ce coin sympathique et intime où se réuniront les amis.

A côté, la salle à manger, dont l'étude aura pour but la simplicité confortable, en vue de l'acte sacré et principal de la vie.

Et comme il faut pouvoir supprimer les services inutiles, on prévoira la cuisine tout à proximité et de plain-pied.

La cuisine moderne est un petit laboratoire, qui doit, comme tel, être bien conçu en vue de l'usage qu'on en attend. Bien éclairé le jour et le soir, il doit aussi être parfaitement ventilé.

Ici, plus que partout, le mot d'ordre est : simplifier. Alors, nous commencerons par y installer un radiateur pour le chauffage, par supprimer la cuisinière au charbon pour la remplacer par un fourneau à gaz perfectionné. Une hotte en fer et verre évacuera les émanations ménagères. Des prises

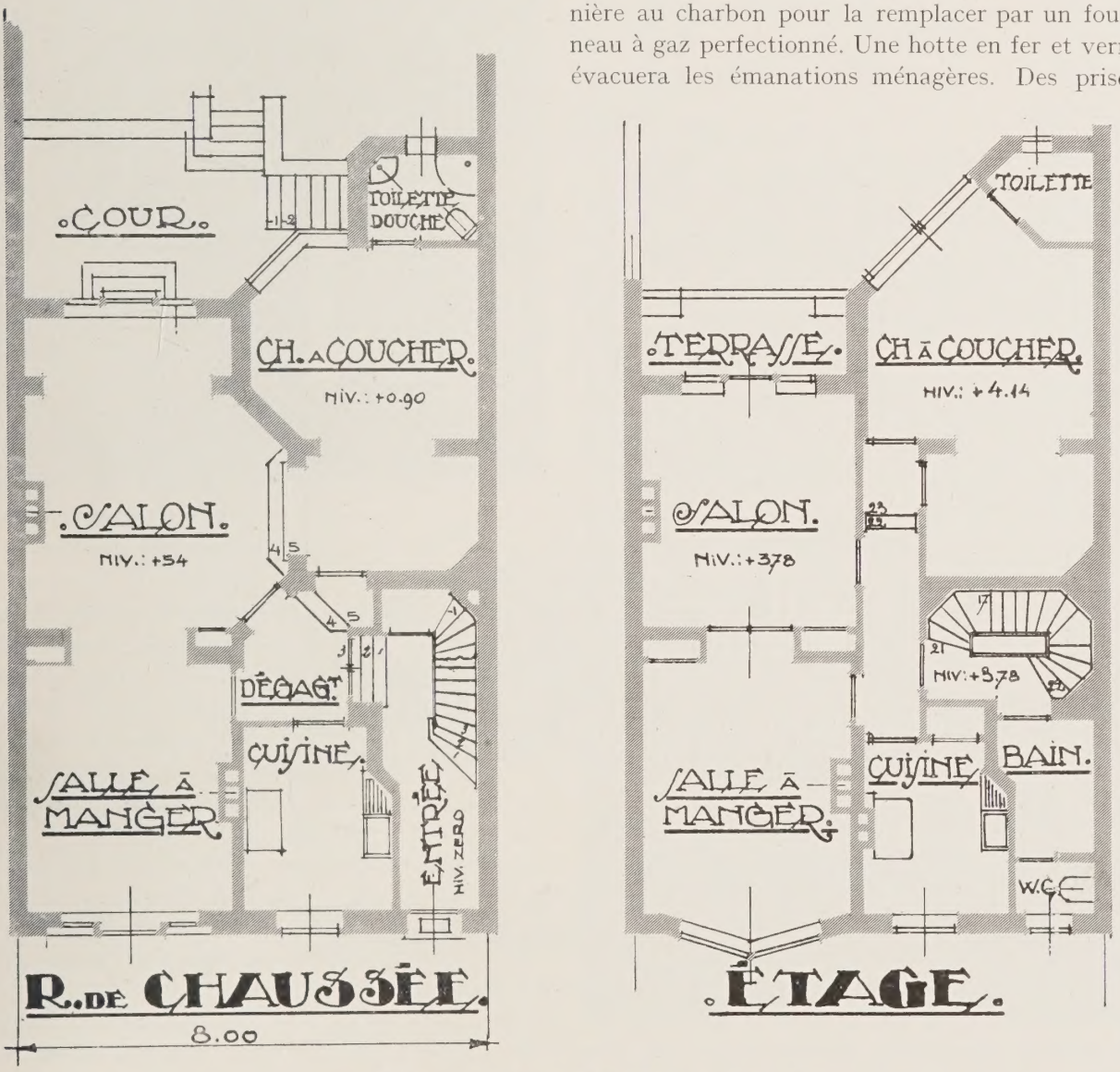

A. Pompe, arch. Fig. 27-28. — Rue des Atrébates, 129, Etterbeek.

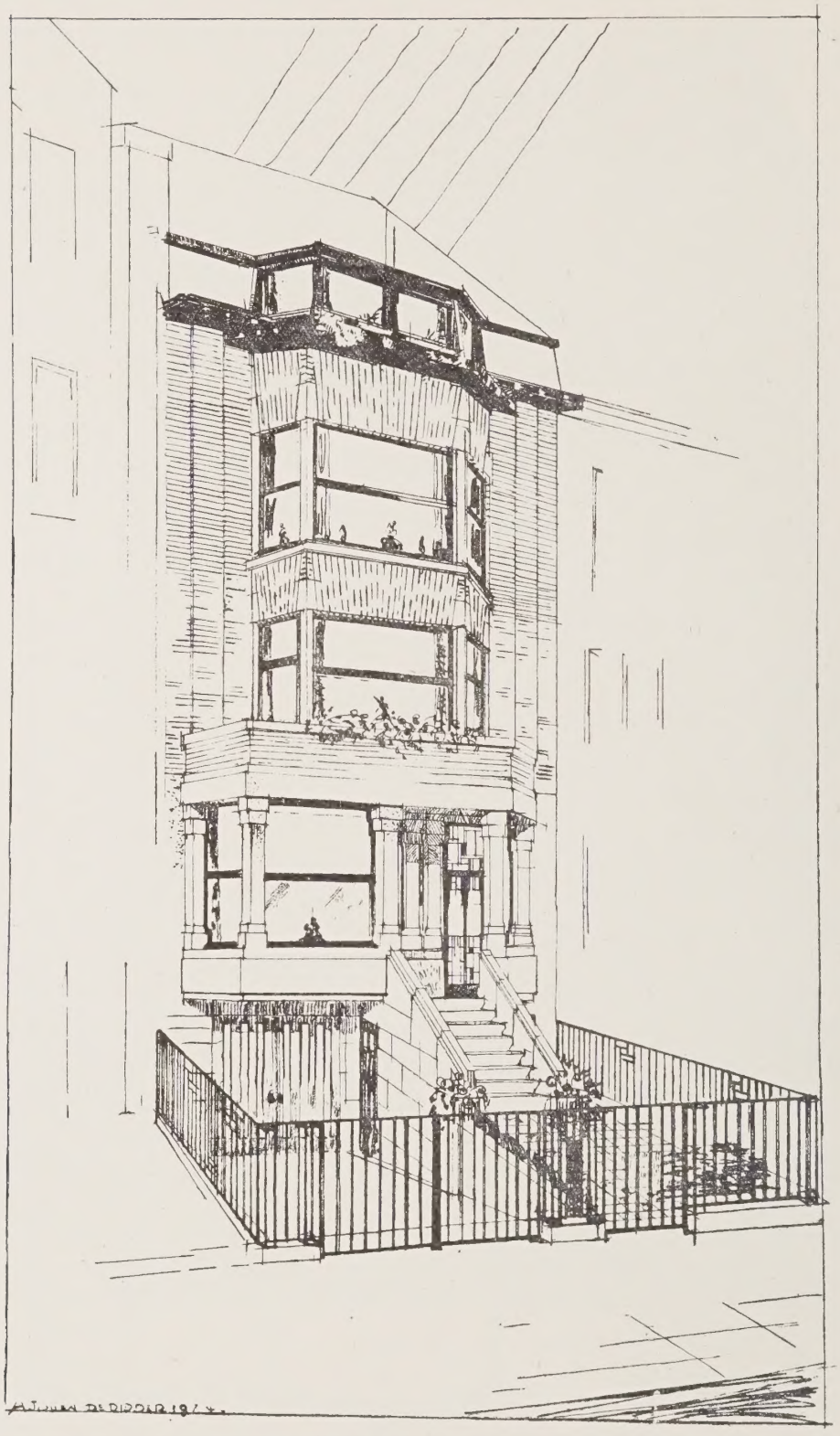

Fig. 29. — Boulevard Saint-Michel, Etterbeek. Julien de Ridder, arch.

de courant permettront un large usage des appareils électriques. Les fenêtres seront munies de verre imprimé ne laissant traverser que la lumière; point de rideaux ni de stores, toujours difficiles à entretenir dans un état décent de propreté. Un pavement en granito ou en carreaux de céramique permettra des récurages faciles et prompts. Et tous les autres services seront relégués dans d'autres locaux à côté : la laverie, solutionnant la question des eaux et des nettoyages, le débarras, le garde-manger, le porche,les toilettes. Tous ces locaux recevront directement la lumière du jour et une abondante ventilation.

On pourrait examiner de même la salle de bain, et le cabinet de toilette, autres laboratoires ! Nous y verrons dans l'énoncé du problème : simplicité, propreté, confort.

Inutile de parler des chambres à coucher. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour admettre que ces locaux doivent recevoir la lumière du soleil à profusion et une ventilation énergique.

Faut-il attirer l'attention sur d'autres éléments de la maison?

La buanderie, à elle seule, mérite tout un chapitre.

Est-elle indispensable? Oui, disent les uns; non, prétend la clientèle des grandes blanchisseries. La question est controversée. En fait, elle n'a pas encore reçu de solution bien pratique. Le manque de main-d'œuvre pour les opérations fatigantes et

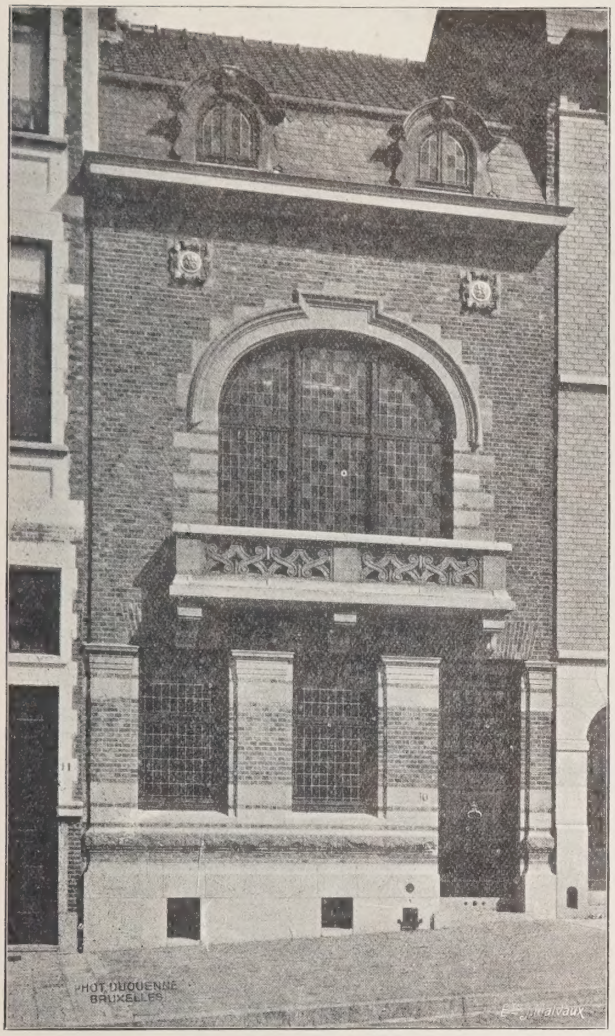

Fig. 30. S. Mayné, arch.
Avenue du Mont Kemmel, 10, Forest.

désagréables du lessivage a conduit les techniciens à rechercher des machines à laver dont peu de modèles ont jusqu'ici donné satisfaction, surtout pour les besoins d'un petit ménage.

Les meilleurs types sont actionnés par l'électricité, mais ont le défaut de coûter très cher.

A moins d'utiliser les services des blanchisseries collectives, il importe donc de prévoir, dans le plan de nos maisons, un local spécial pour le lessivage, à la fois proche de la cuisine, pour permettre une surveillance facile, et suffisamment indépendant pour éviter les buées malodorantes.

La machinerie pratique, tôt ou tard, viendra à notre aide. Comme on le voit, le problème mérite un examen attentif.

La maison devrait surtout être faite en vue d'obtenir une simplification de la vie domestique.

Ces soucis, qui paraissent fort éloignés de l'art architectural, sont un des domaines les plus passionnants de l'étude d'une habitation et révèlent combien l'art de l'architecte est fait d'intelligente observation et de psychologie attentive.

Reste à parler de l'escalier : c'est toujours le point le plus difficile à solutionner. Suivant les programmes, son emplacement varie. Aussi ne saurait-on trop recommander de l'étudier tout de suite et à fond, dès la trouvaille d'un parti de plan. Si l'étude de l'escalier ne se dénoue pas heureusement, il n'y a pas à hésiter, le parti n'est pas à conserver !

C'est autour de l'escalier — moyen de communication en verticale — que se déroule la vie de la maison. Ses accès doivent être pratiques, ses paliers, surtout, bien éclairés. Il faudra toujours se souvenir que les marches doivent être faciles. Des formules

F. Van Meulecom, arch. Fig. 31.
Avenue des Petits Princes, 32, Bruxelles.

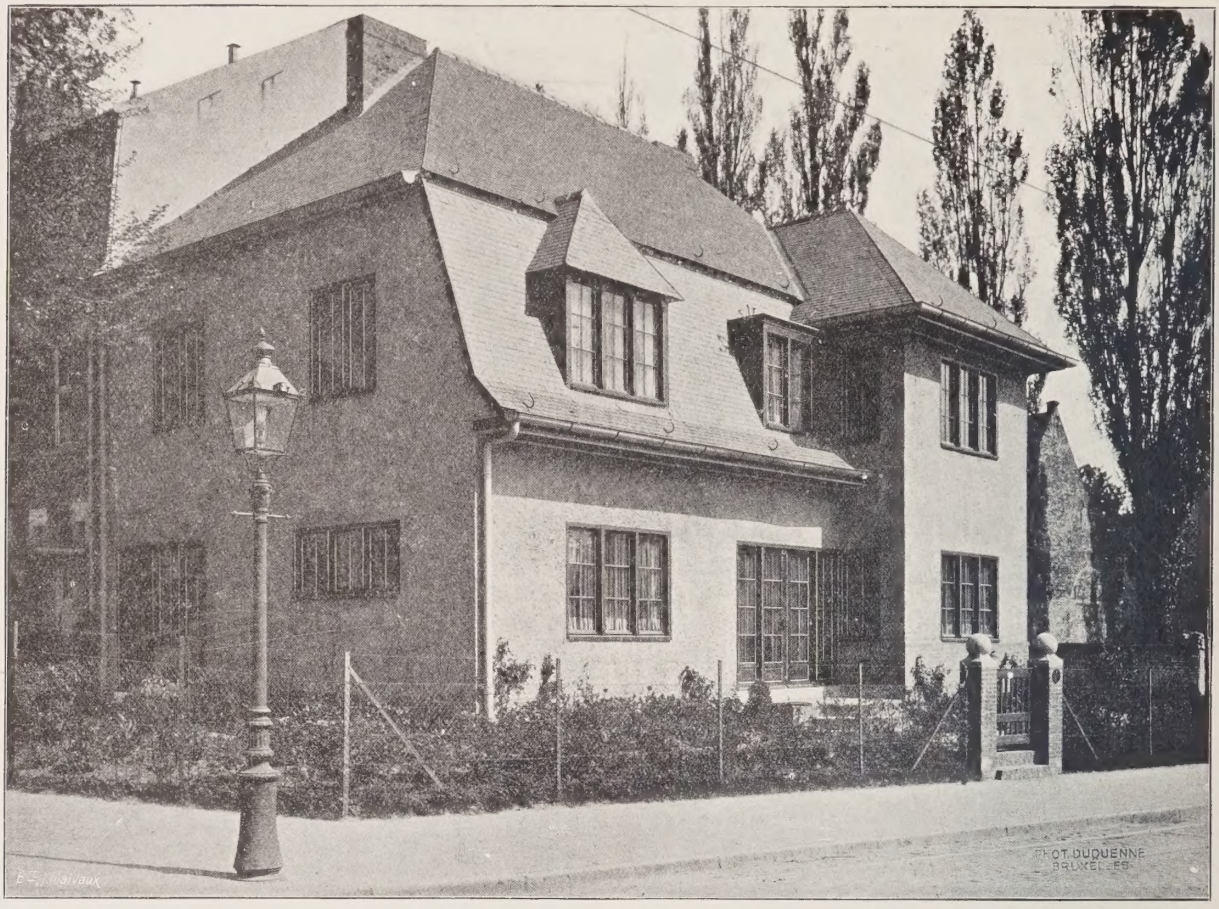

Fig. 32. — Rue Edith Cavell, 150, Uccle. Adhémar Lener, arch.

existent : il suffit de s'en servir, car de tous les éléments de l'architecture, l'escalier est peut-être celui qui est le plus traditionnellement l'esclave de la structure humaine. De même que l'homme, se déplaçant horizontalement, ne peut faire des pas démesurés, de même, dans le sens vertical, ses mouvements sont soumis à des lois exigeantes.

(A suivre.) H. Van Montfort.

L'HABITATION A BON MARCHÉ

Communication faite au Congrès national des Architectes à Tournai (juin 1924).

Le problème architectural de l'habitation à bon marché présente deux caractères généraux qui me semblent indiquer parfaitement sa physionomie.

D'abord, l'habitation doit être la plus économique possible, non seulement dans le prix de sa construction, mais économique dans les frais d'entretien et économique dans son « usage », dans son « habitabilité », ce qui est proprement le *confort* de l'habitation. La seule qualité de bon marché absolu peut faire un abri, mais *l'habitation* permanente demande autre chose : la maison doit être solide, les éléments qui la composent doivent être simples et d'entretien facile, la maison doit être parfaitement saine, salubre, hygiénique, son plan doit être conçu de façon telle qu'elle soit confortable, facile à habiter; sans être étriquée, n'avoir rien d'inutile : que la ménagère y travaille sans fatigue et enfin que la maison soit *plaisante*.

Le second caractère de l'habitation à bon marché est qu'elle se présente dans un ensemble, en bloc, en cité, en collectivité. Ce n'est pas seulement une agglomération d'habitations, semblable à une ville naissante, c'est une création unitaire : chaque maison est un élément dépendant de l'élément voisin et cet ensemble doit être créé avec le même souci d'économie bien

entendue que l'habitation elle-même : économie dans les frais de premier établissement, économie d'entretien, économie dans l'usage : épouser strictement la forme du terrain, réduire les voies de communication, veiller à l'écoulement des eaux et rendre la cité *plaisante*.

Il paraît que, dans les temps antiques, la demeure des dieux, le temple, fut créé à l'image, agrandie et magnifiée de la demeure des hommes. Depuis lors, et à ne considérer que ce que nous voyons encore, il semble que depuis ces temps lointains, l'homme a singulièrement changé de méthode; l'expansion est devenue une dégression : le bourgeois s'est fait une demeure imitant le palais des grands et le petit bourgeois a singé, en le réduisant, l'hôtel du riche.

Ne vous semble-t-il pas qu'aujourd'hui une orientation nettement différente se dessine? La vie chère, la disparition de la classe des domestiques, le besoin de confort, d'hygiène et de vie simplifiée, une meilleure adaptation à la vie générale moderne, les ressources que nous donnent les industries mécaniques et électriques, tout cela détermine un programme nouveau de l'habitation humaine. Le besoin actuel de luxe et de plaisirs n'est qu'un masque qui cache l'angoisse de ces temps révolutionnaires, difficiles à vivre : un ordre nouveau s'établit obscurément qui change toutes les conditions de la vie et qui changera son cadre aussi. *Ce cadre nouveau*, l'habitation et la cité modernes, nous sommes appelés à l'édifier : il s'élève déjà, et, il me semble que le programme, le caractère, les réalisations actuelles de l'habitation à bon marché *éclairent la voie*.

La cité et la maison *économiquement confortables* n'est-ce pas, résumé en deux mots, le programme de l'habitation humaine moderne et n'est-ce pas même le fond du programme de tous les édifices, de toute l'architecture d'à présent?

La demeure du pauvre va-t-elle influencer la demeure des dieux?

J'exagère peut-être l'importance de l'étude de l'habitation à bon marché et son influence sur l'architecture moderne, mais je ne suis pas le seul à penser que la simplicité, l'économie absolue a déjà modifié notre goût. La gravité de cette étude, qui peu à peu, nous pousse à dépouiller toutes les acquisitions antérieures pour ne laisser que l'essentiel, a déjà porté ses fruits. D'autres influences certes ont contribué à nous pousser dans cette voie de la grande simplicité, mais, dans le domaine de l'habitation à bon marché, la voie est plus perceptible et l'effort est méritoire parce que la voie est périlleuse : elle côtoie, pardonnez-moi l'audace de la métaphore, les deux précipices qui s'appellent la sécheresse et la pauvreté. J'espère que personne d'entre nous n'y tombera et si nous y tombons, j'espère qu'il nous sera beaucoup pardonné à cause de nos bonnes intentions : c'est notre devoir d'architectes et de citoyens, nous devons épurer, simplifier jusqu'à l'extrême, courir le risque... Si nous avons péché contre l'architecture, nos neveux redresseront cela, eux qui se trouveront devant la page nette.

J'ai eu l'occasion, au Congrès national de Bruxelles en 1919, d'exposer les buts de l'action en faveur de l'habitation à bon marché et de préconiser quelques moyens d'exécution. A ce moment-là, en Belgique, tout était à faire. Il existait à Winterslag une cité-jardin ouvrière de notre confrère Adrien Blomme. Cette cité-jardin, importante, fort agréable et non encore complète, est déjà l'ancêtre... je la salue avec sympathie.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande étaient en avance sur nous dans ce domaine. Il fallait aller voir ce qu'on y avait fait, ce qu'on y faisait. La Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, fondée le 11 octobre 1919 et qui commença à fonctionner en mai 1920, organisa tout de suite des voyages d'étude à l'étranger en même temps qu'elle s'organisait pour construire en Belgique. Sous l'impulsion énergique de ses dirigeants, de nombreuses sociétés locales se fondèrent et bientôt, dès l'été 1920, les premières maisons sortirent de terre. Aujourd'hui *vingt-trois mille logements* sont achevés ou en voie d'achèvement.

Quelle est la valeur de cet effort au point de vue architectural ? Quel enseignement pouvons-nous en tirer?

Qu'il me soit permis de dire que, dans l'ensemble, le résultat est admirable : les architectes belges ont été dignes de la tâche qui leur était confiée. Dès à présent et quoi qu'on fasse, la note, le ton est donné. En général, les logements sont solides, salubres, confortables et économiques : devant ces constructions se présentant d'une façon aimable il sera impossible d'édifier des corons indigents et étriqués. Le contraste choquerait tout le monde. Le public auquel les logements étaient destinés a montré d'abord une certaine répugnance à les admettre, tant est grande l'influence de l'habitude, mais aujourd'hui la bataille est gagnée : le public, le peuple a compris : le nouveau logement a toute sa faveur, il y tient, il y tiendra de plus en plus.

Quand je parle de l'habitation à bon marché, j'entends surtout la maison individuelle avec jardin. Il est intéressant toutefois de dire un mot des logements à étages multiples qui ont été construits dans nos villes. Cette solution de la question du logement à bon marché n'est pas la solution idéale, mais il n'y a pas moyen de loger autrement là où le terrain coûte cher. Ce n'est pas la solution idéale et pourtant depuis longtemps les citadins logent en appartement et de plus en plus, pour les bourgeois, il semble que ce soit la vraie formule. Et c'est la vraie formule en effet pour

le bourgeois qui a à sa disposition ascenceurs et monte-charges, chauffage central, distribution d'eau chaude, etc. Pour lui de grands ensembles se créent qui mettront à sa disposition tout ce que le dernier confort peut donner. Ces ensembles sont de véritables collectivités; l'appartement a beau devenir propriété individuelle, les services communs sont tellement nombreux, tellement variés qu'une dépendance s'établit entre chaque appartement et une direction générale qui a des analogies avec la gérance d'un hôtel de voyageurs. Cette espèce de collectivisme du logement qu'une loi récente rend possible ici, demande des moyens considérables, qui ne sont pas à la portée de tout le monde.

L'appartement à bon marché, lui, en est encore à la formule du *logement superposé :* les essais qui ont été tentés de doter ces logements du plus grand nombre possible de services communs n'ont pas jusqu'à présent donné de bons résultats, au contraire. Il faut autant que possible éviter ces services communs qui sont le cauchemar des gérants des sociétés locales. La buanderie commune en sous-sols donne lieu à des discussions quant au moment de son emploi et à des abus quant à la consommation d'eau et au nettoyage des sous-sols et des égouts; les trémies pour ordures ménagères sont coûteuses à installer quand elles sont bonnes. Elles s'obstruent bien facilement, dégagent de la poussière et des odeurs; l'éclairage des cages d'escaliers est tout un problème, les jardinets ne sont pas entretenus.

Le meilleur type d'appartement à bon marché répondant à cette formule est à mon sens, à l'heure actuelle, l'appartement complet comprenant d'un seul tenant la buanderie et les réduits à charbon et à provisions, sans trémie à ordures ménagères et compris dans des bâtiments ayant au plus deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, sans caves. Nous avons un exemple de ce type à Gand, de notre confrère Vande Voorde. La cage d'escalier dessert six appartements. D'autres exemples existent où l'on a tenté de réduire le nombre d'appartements desservi par une cage d'escalier et où l'on a cherché à concilier les avantages des deux systèmes. Ces « mixtures » ne sont pas probantes.

La formule de l'appartement à bon marché n'est pas l'idéal. Elle n'a pas donné tout ce qu'elle peut donner. En général le public n'est pas encore adapté : son éducation est encore à faire et les sociétés locales, elles-mêmes, les promoteurs, n'ont pas osé entreprendre des ensembles assez grands pour que des services communs puissent s'organiser avec le contrôle et la surveillance nécessaires. Ces grands ensembles d'habitations à étages multiples sont envisagés comme devant être forcément des casernes laides et rébarbatives et l'on se figure que la beauté des rues tient au caractère différent des multiples constructions qui les bordent.

Je tiens comme certain, au contraire, que l'unité dans les façades concourt à la beauté de la rue et je tiens comme certain que la vraie formule de l'habitation à bon marché ou autre, consiste dans la création de grands ensembles dotés du plus grand nombre possible de services communs.

L'initiative privée bourgeoise crée de ces ensembles. La Société locale d'Habitations à bon marché de Forest a osé, elle, entreprendre un ensemble de cinq cents logements individuels, et à étages multiples avec services communs : Architecte H. Van Montfort. La voie est ouverte.

Je sais que la Belgique est petite, que les besoins d'habitations sont disséminés, que le sens de la liberté individuelle est très développé chez nous, que l'amour de la propriété personnelle est grand, mais tout cela se modifiera peut-être devant la nécessité. La voie est ouverte et nous y marcherons.

Dans le domaine de l'habitation individuelle, y a-t-il réellement du nouveau? Vous connaissez tous le programme de l'habitation individuelle. Une salle de famille, flanquée d'une laverie, éventuellement un parloir-studio, trois chambres à coucher, voilà l'essentiel. Qu'est-ce que l'expérience nous a appris sur ce programme? Au commencement l'accord n'a pu se faire sur la destination absolue de la salle de famille. Certains disaient que cette salle, la plus grande, la plus belle de la maison, devait servir aux réunions familiales en dehors du travail : c'était le salon en même temps que la salle à manger, mais la cuisine, salle de travail de la ménagère, devait se trouver à côté : la laverie se confondait avec la cuisine et la buanderie. Dans ces conditions la petite laverie devait forcément prendre des dimensions suffisantes pour ces multiples usages et il s'est fait, ce qui devait fatalement arriver, que la famille a pris ses repas dans la laverie-cuisine-buanderie, qui a été évidemment trouvée encore trop petite, et plus du tout adaptée à ses différents usages.

Je pense qu'aujourd'hui on est d'accord pour admettre que la cuisine doit se faire dans la salle de famille et que la laverie, là où on lave la vaisselle, ne doit servir qu'à loger l'évier et une armoire à vaisselle. Quatre mètres carrés me semblent un maximum de dimensions.

La buanderie, là où on lave le linge, pose un problème plus difficile à résoudre et qui m'a personnellement fait pousser des cheveux blancs. J'aurais bien voulu purement et simplement supprimer la buanderie individuelle : j'aurais voulu voir partout, dans les plus petites cités, une buanderie collective. La cuve d'eau pour faire bouillir le linge, mauvaise odeur, danger pour les enfants, de l'eau partout, le bac à tremper, les cuvelles pour le bleu, le linge à tordre, le linge à sécher, cette histoire est la plus encombrante du monde. Je

suis encore partisan de la buanderie collective : que ce soit tout simplement un local mis à la disposition des ménagères, rien que le local disposé en conséquence, ou bien que ce local soit plus ou moins équipé pour faciliter la tâche de la ménagère qui pourrait y faire sa lessive en un rien de temps, si la chose est bien comprise (c'est ceci la solution à mon sens) ou bien encore qu'un véritable service de lessivage soit organisé pour enlever ce travail à la ménagère.

Jusqu'à présent l'individualisme triomphe. Il faut une buanderie dans chaque maison. La laverie-buanderie n'a rien donné de bon. Je pense qu'il vaut mieux faire délibéremment une buanderie à part et je propose comme solution, une chose qui n'est pas neuve du tout, un simple abri ouvert avec un tuyau de fumée, mais en dehors de la maison... ce qui ouvre la question de l'annexe... Je ne sais plus quel professeur a dit que l'architecture est l'art des concessions, mais c'est terriblement vrai. Entre la buanderie dans la maison sans annexe, l'annexe en principe étant condamnable, et la buanderie hors de la maison avec annexe, je n'hésite pas — *annexe* — et j'en profite pour y mettre le W. C. quand il n'est pas à chasse et même une toute petite remise... pour les outils de jardinage et les poules. Il se fait ainsi que la façade vers le jardin se « renferme », ce qui fait la joie des ménages se sentant un peu plus « chez eux ».

Je fais cela et j'ai tort, c'est une concession. Nous sommes tous logés à la même enseigne : nous faisons tous des concessions, mais le principal est que nous nous rendions bien compte que nous faisons des concessions, que nous nous rendions compte que le problème n'est résolu que momentanément et que l'étude n'est jamais finie.

De plus en plus, tout, dans la vie domestique, dans la maison, tend à se collectiver. Nous n'allons plus au puits commun chercher notre eau alimentaire, des tuyauteries nous l'apportent, — service collectivé, — des tuyaux nous enlèvent l'eau usée, — service collectivé, — on nous distribue l'éclairage, — service collectivé, — on nous apporte notre pain comme on nous rapporte notre linge, comme bientôt le traiteur nous apportera des repas préparés et comme on nous apportera peut-être la chaleur. L'habitation idéale — *économiquement confortable* — demande tout cela... le plus possible de services collectifs, et, dans nos études de l'habitation à bon marché, tout en tenant compte des possibilités présentes, nous devons tendre toujours à pousser les solutions vers l'idéal.

Les dirigeants de la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché ont bien compris le problème quand ils ont fait étudier le chauffage central dans la maison, ou bien le mobilier incorporé — deux questions du plus haut intérêt qui ont d'ailleurs trouvé des solutions intéressantes mais qu'il faut momentanément délaisser.

Pour compléter le tableau, bien succinct et que j'écourte, du programme de l'habitation à bon marché, je vous dirai que le petit studio, parloir, salon, est de plus en plus demandé et, je crois avec raison que la question des caves n'a pas fait un grand pas, quoiqu'il n'est plus question de faire des caves sous toute la maison. Je reste convaincu absolument de la supériorité de la maison sans caves. Quant à l'étage, il me semble indispensable : le bungalow tout à rez-de-chaussée n'est pas économique et n'est guère confortable; les trois chambres à coucher restent toujours de rigueur — quoique dans beaucoup de nos maisons elles ne soient pas toutes, malheureusement, occupées. On voudrait réduire la dimension de ces chambres; il n'y a pas d'inconvénient, à deux conditions : d'abord c'est que l'aération soit bien faite et là, hélas, nous ne sommes encore nulle part et en second lieu que les installations de toilette, de lavage corporel, soient assurées... et là aussi la question n'est pas au point.

Bref, au point de vue programme même de l'habitation, l'étude nous a apporté de nombreuses solutions intéressantes qui doivent peut-être quelque chose aux réalisations exécutées dans les pays étrangers, mais qui sont en général bien adaptées à nos besoins. Nos maisons sont, de loin, bien supérieures à la maison ouvrière d'avant guerre, mais l'étude n'est pas terminée et l'idéal est loin d'être atteint.

***

Pour ce qui concerne la construction, nous avons eu à nous débattre au milieu des pires difficultés : Matériaux, main-d'œuvre, les deux pôles du problème de la construction qui doit réagir sur la forme, sur l'architecture et peut-être sur le programme même de l'habitation. Trois phases. D'abord se présentent à nous les matériaux traditionnels d'avant guerre — non préparés — ils sont rares et coûteux : on recherche l'économie sur le matériau même. Non seulement le plan (la disposition, la dimension des locaux) s'établit en tenant compte des dimensions unitaires des matériaux, mais il s'établit en réduisant les sections et les volumes mêmes des matériaux : réduction d'épaisseur des murs, des gîtages, des chevrons, des menuiseries, etc. et aussi en disposant les matériaux et les éléments de construction d'une façon telle que les locaux se combinent en un volume réduit. On parvenait ainsi à réduire la quantité des matériaux mais en frisant de près le manque de solidité. Il est très possible de faire de la bonne construction suivant ces principes, mais il faut une excellente main-d'œuvre qui y mette le temps qu'il faut. Or, la main-d'œuvre et le temps sont choses rares et coûteuses.

La solution n'était pas là; cette première phase

nous a laissé pourtant ce double enseignement qu'il y a moyen de réduire certaines dimensions et certains éléments employés couramment avant guerre et aussi qu'il ne faut pas torturer ni compliquer un plan : si les matériaux sont en moins grande quantité, ils sont unitairement plus coûteux et risquent d'être mal mis en œuvre.

Pendant cette première phase, on recherche le pittoresque extérieur. C'est la réaction contre l'uniformité triste et pauvre du coron.

Seconde phase. En tenant compte des enseignements de la première phase, on simplifie le plan et l'extérieur de la maison et on cherche l'économie par deux moyens, la standardisation des éléments et des matériaux — et le remplacement des matériaux traditionnels par de nouveaux matériaux moins coûteux.

La standardisation... Ne croyez pas que je vais développer cette question. C'est inutile. C'est acquis : faire de l'habitation à bon marché c'est standardiser, c'est faire de la série. Les matériaux étaient déjà standardisés; les éléments de construction le sont, ainsi que les maisons tout entières et cela ira de mieux en mieux ou de mal en pis, comme vous voulez. A cela il n'y a rien à faire et c'est l'indice que l'on est dans le domaine de l'habitation individuelle plus loin que dans celui de l'habitation à logements multiples.

Pour aider à la standardisation en même temps que pour tenter de régulariser le marché des matériaux, s'est fondé le Comptoir national des Matériaux qui a rendu de grands services à la cause de l'habitation à bon marché.

Le remplacement des matériaux traditionnels a suscité de la part de la Société nationale une étude très intéressante qui n'est pas suffisamment connue mais qui ne perdra pas de sitôt son importance ni son actualité. Je veux parler du champ d'expériences de La Roue à Anderlecht qu'a dirigé notre confrère Eggerickx. Soixante-sept maisons sont édifiées, suivant un même plan, orientées de la même façon et construites en matériaux divers admis après un premier examen théorique comme étant susceptibles de remplacer les matériaux traditionnels (la brique surtout). Ont été expérimentés en même temps des systèmes de chauffage, des châssis, des pavements, etc.

L'étude concrète de ces matériaux nouveaux, faite avec une telle méthode, sur un chantier unique au monde, a été et est encore très fertile en enseignements de toute espèce, mais elle n'a pas révélé le matériau providentiel susceptible de révolutionner l'industrie du bâtiment. Cette espèce de résultat négatif est toutefois d'une grande importance parce qu'il a empêché des expériences en grand qui auraient pu être désastreuses.

Au cours de cette seconde phase, l'habitation s'est faite plus économiquement confortable, mais on n'a pas suffisamment perçu ce résultat à cause de la hausse du change qui provoqua une augmentation des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Troisième et dernière phase, que j'appellerai l'âge du béton de cendrée coulé. Ce matériau n'est pas nouveau : il n'est pas d'ailleurs défini d'une façon absolue : c'est un mélange de matières inertes, simples, peu coûteuses, produits d'industrie, résidus ou même produits du sol. L'agglomérat que l'on en fait doit être poreux; en l'occurrence, celui qui est admis par la Société nationale doit contenir de la cendrée industrielle pour la plus grande part et être liée avec du ciment. D'autres agglomérats pourraient peut-être convenir, qui ne sont pas tolérés à présent, comme aussi d'autres liants que le ciment, la chaux par exemple que l'on emploie à Lyon avec des cailloux roulés du Rhône. La caractéristique du procédé consiste non seulement dans la nature des matériaux qui doivent être moins coûteux que la brique mais dans sa mise en œuvre par coffrage, ce qui n'entraîne de main-d'œuvre qualifiée que celle des charpentiers monteurs du coffrage.

Je ne vous parlerai pas longuement de ce procédé, parce qu'il est peut-être un peu prématuré de vouloir dès à présent dire exactement ce qu'il vaut. On peut dire en général qu'il est excellent et peu coûteux, mais son application à la construction d'habitations, tel qu'il a été établi par la Société nationale et sur les différents chantiers où il est employé à présent peut modifier un peu l'opinion que l'on s'en fait aujourd'hui, opinion basée sur ce qui s'est fait à l'étranger et les trop rares exemples que nous possédons.

Cette troisième phase de l'étude constructive de l'habitation à bon marché promettait d'être féconde : le programme était assez étudié pour l'instant, les éléments de construction étaient suffisamment au point; on pouvait y aller en grande série, on pouvait industrialiser la fabrication de maisons et réduire les prix, quand... le mauvais état de nos finances a tout arrêté. Cette troisième phase, d'une façon générale, a avorté.

***

Je viens de dire : « On pouvait marcher fort » et pourtant je fais une réserve; il y avait encore une question épineuse. Il y avait et il y a toujours la question de la *voirie*. Un ensemble d'excellentes maisons avec une mauvaise voirie forme une mauvaise cité; un ensemble de maisons médiocres avec une bonne voirie forme une bonne cité.

La maison standardisée, reste ce grand et dur problème de l'ensemble, de la voirie et de tous les éléments qu'elle comporte, adduction d'eau, évacuation, éclairage, entretien, etc. Ici la standardisation est plus difficile, tout dépendra des possibilités locales et, avant de pouvoir trouver et de pouvoir exécuter dans

ce domaine l'*économiquement confortable*, vous aurez à surmonter les pires difficultés. C'est pourtant le grand problème de l'heure auquel les architectes doivent s'atteler, car cela aussi est œuvre d'architecte.

***

Pour me résumer, je pense que la question de l'habitation à bon marché est en ce moment à un palier.

Elle l'est économiquement, elle l'est aussi architecturalement. Nous devons profiter de ce moment pour revoir l'œuvre faite, mesurer les erreurs, les défauts, étudier les remèdes, les améliorations, les perfectionnements et considérer ce qu'il reste à faire pour parachever cette étude.

Nous pouvons regarder l'influence que notre effort a eu sur l'architecture de l'habitation bourgeoise et bientôt, je pense, celle-ci nous apportera des enseignements dont nous ferons bénéficier l'habitation à bon marché.

A moins que l'on nous dise définitivement merci ! Vous gagnez paraît-il, MM. les Architectes, beaucoup d'argent. Que nous importent vos études, votre effort, votre travail, votre talent, votre personnel et vos frais de toutes espèces. Vous gagnez, Messieurs, à faire une maison *autant que le notaire qui la vendra. C'est trop !*

Vous voulez que la maison soit solide et saine et confortable et plaisante et vous voulez continuer à chercher mieux. Inutile, le meilleur moyen de faire des économies, c'est de mal payer celui qui est le maître d'en faire ou de ne pas en faire. Ce sera une économie « voyante, » éclatante : le reste importe peu cela ne se voit pas.

Nous sommes peut-être à la veille d'être mis dans l'impossibilité matérielle de prêter notre concours à l'Œuvre de l'Habitation à bon marché. Notre dignité professionnelle nous empêchera de travailler dans des conditions telles que nous ne puissions remplir notre mission intégralement et honnêtement. Ce sera tant pis pour l'habitation à bon marché.

Quoi qu'il en soit, l'effort que l'on nous a demandé nous a trouvés prêts. Nous n'avons pas marchandé notre peine et nous pouvons être fiers du résultat obtenu dans l'ensemble des habitations à bon marché construites en Belgique depuis quatre ans.

Dans le cours de cette communication, je n'ai pas employé le mot de beauté et j'ai à peine fait allusion à la chose que le mot représente.

L'architecture est un art : au-dessus de toutes les considérations à propos d'architecture, le sens de la beauté est sous-entendu. Si nous devons discuter du caractère social de notre profession, si nous devons discuter de la technique de notre métier, si nous devons faire l'effort commun de « servir » avec le plus de chances de bien faire, il vous appartient individuellement à vous, mes chers confrères, de donner en surplus à vos œuvres, la grâce et la beauté que personne ne paye, il vous appartient à vous seuls d'apporter le sourire au cadre de la vie, ce sera d'ailleurs la seule récompense que vous puissiez encore avoir, je le crains, si vous faites de l'habitation à bon marché.

A. Puissant.

S. C. A. B.

50me ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

A nos membres,

Il y a cinquante ans que fut fondé notre organe l'*Émulation*, aujourd'hui la plus ancienne revue d'art illustrée de Belgique. La Société centrale d'Architecture de Belgique se doit de célébrer dignement cet anniversaire, de rappeler les efforts accomplis par nos aînés au cours de ce demi-siècle et de glorifier notre art.

Le numéro de décembre prochain sera consacré exclusivement à l'histoire de notre revue. La direction du journal met tous ses soins à l'édition de ce fascicule qui sera pour beaucoup d'entre nous une véritable révélation.

Dans la première quinzaine de janvier aura lieu une Exposition d'architecture à laquelle tous nos membres sont conviés à participer. Nous les engageons à s'y préparer dès à présent ; des renseignements complémentaires seront envoyés sous peu.

La place d'honneur de cette exposition sera réservée à la collection de l'*Émulation*. Nous comptons exposer également quelques dessins anciens et peu connus, ainsi que les différents procédés de reproduction des planches de notre revue.

A cette occasion, plusieurs manifestations qui auront pour but de glorifier l'art architectural, et de relever le prestige de notre profession, seront organisées. Le Comité directeur fait appel à la bonne volonté de tous les membres de la Société pour l'aider à donner à la semaine de l'*Émulation* tout l'éclat que mérite le jubilé de ces cinquante années d'efforts.

Si nous avons le droit d'être fiers du travail de nos anciens, nous avons le devoir de magnifier et de continuer leur œuvre. Nul d'entre nous ne saurait s'en désintéresser.

ACTUALITÉS

Cliché Manuel, Paris. Face vers la mer. H. Derée, architecte; J. Lagae, statuaire.

LE MONUMENT DE LA RECONNAISSANCE BELGE AU HAVRE

Dans un précédent numéro, nous avons annoncé la publication d'une reproduction du monument élevé par la Belgique, au Havre, en hommage de reconnaissance à la générosité française. Nous avons demandé à notre confrère, Henri Derée, auteur de la partie architecturale de l'œuvre, quelques notes explicatives que nous donnons ci-dessous.

L'emplacement : un immense terre-plein à l'issue du boulevard principal de la ville. — Comme fond la mer, la baie de la Seine.

C'est le sculpteur Lagae qui, officiellement chargé du monument, fit appel en 1920 à l'architecte Derée.

L'idée du sculpteur, à ce moment et jusqu'à la réalisation est celle-ci : faire un groupe en bronze composé de deux femmes (la France et la Belgique), et qui résolument écartées l'une de l'autre, se découperaient en silhouette lisible à grande distance sur le fond. La hauteur maximum du bronze serait de 5 mètres.

Idée simple comme on voit, mais par là même très dangereuse parce qu'un tel problème sculptural, dénué de tout subterfuge, de tout mouvement, exigeait pour réussir le chef-d'œuvre absolu au point de vue monumental. « Du Phidias » ou rien...

Comptant sur des figures qui auraient la majesté des Minerves antiques, l'architecte a composé son ensemble en tenant compte des circonstances entourantes. Les figures se posent sur un socle compact, sobre de lignes. Quatre motifs décoratifs (bas-relief, panonceau à inscription lapidaire, trophées France et Belgique), s'en détachent en contreforts afin d'amener insensiblement de la plinthe en bronze, anormalement oblongue, à une assiette générale plus statique.

Le cadre est certes superbe, mais difficile à satisfaire pour un budget d'architecture limité.

Il faut néanmoins obtenir un effet monumental.

L'architecte renonce au point central du terre-plein

Détail du socle. H. Derée, architecte.

indiqué par la municipalité, pour rapprocher résolument le monument de la bouche du boulevard, profiter ainsi de l'appui des maisons existantes, imposer la masse du monument au regard avant que l'œil du spectateur n'ait eu le temps de se perdre sur l'immensité de la mer et des falaises de Sainte-Adresse. Il faut aussi caler le socle. L'architecte lui donne une énorme assiette au moyen d'un plateau pavé en galets de mer de la grève du Havre même, qui incorporent en quelque sorte à la construction un élément local et, qui posés fortement en saillie, tiennent le spectateur à distance suffisante. Il cerne l'ensemble d'un mur bas de blocs de granit, à l'abri duquel quelques plates-bandes de gazon pourront résister à la morsure du souffle marin.

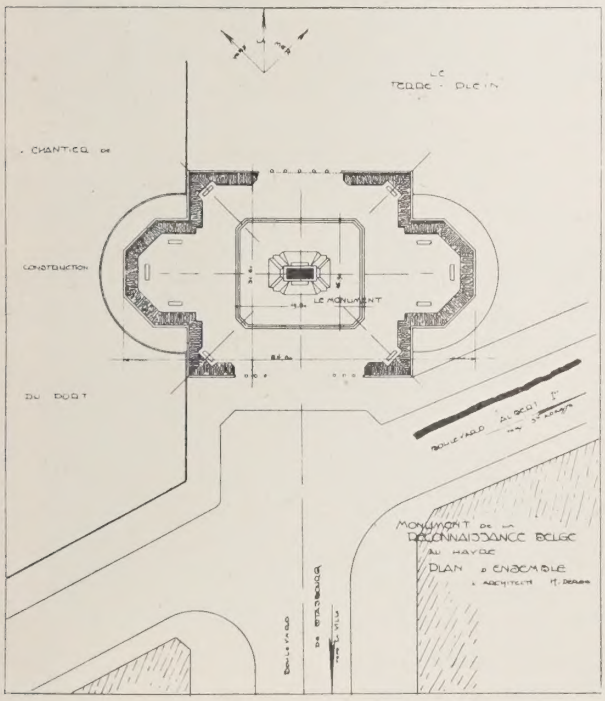

Plan. H. Derée, architecte.

Un résultat est atteint :

Le monument quoique ne mesurant que $8^{m}75$ de hauteur totale, tient dans le cadre, ne paraît pas mesquin. La sensation monumentale qu'il fait naître est digne en somme, sinon à « l'échelle », de la générosité et du tact français auquel il fut chargé de rendre hommage.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons avec joie que le talentueux auteur du Monument de la Reconnaissance belge au Havre, l'architecte Henri Derée, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement de la République française.

Il nous plaît, en félicitant chaudement notre éminent confrère de cette distinction méritée, de reconnaître et de souligner la spontanéité et l'élégance du geste français.

La gratitude, en France, éclate en fusées. Chez nous, on pourrait la représenter sous les traits d'une vieille impotente et avare, qui n'avance péniblement que soutenue par les amis de l'intéressé.

COURS D'ARCHITECTURE

La ville de Bruxelles nous avait fait parvenir le texte d'une notice, relative aux cours d'architecture de son Académie des Beaux-Arts, destinée à mieux faire connaître cette organisation. Elle nous priait de la publier en bonne place, sous forme de communiqué.

Cette notice nous était parvenue trop tard pour nous permettre de l'insérer dans notre numéro précédent, où sa place était mieux indiquée. Nous croyons qu'elle intéressera toujours nos lecteurs et en donnons ci-dessous le texte original.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES COURS D'ARCHITECTURE

Le Collège des bourgmestre et échevins signale à l'attention des parents l'organisation des cours d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

La durée des études est de quatre années. L'âge minimum d'admission est fixé à quatorze ans.

Préalablement à leur entrée, les aspirants sont soumis à une épreuve portant sur les mathématiques (entre autres, les huit livres de géométrie), l'histoire générale, le dessin de projection et à main levée.

Le programme des cours comporte :

L'étude des ordres, de fragments d'édifices, la composition architecturale, la géométrie descriptive, la perspective, la coupe des pierres, la construction et l'étude de la résistance des matériaux, l'histoire de l'architecture, l'hygiène et la jurisprudence du bâtiment, la graphostatique, le tracé de charpente et de menuiserie.

A partir de la troisième année, les élèves sont autorisés à choisir leur atelier (professeurs : MM. Horta, De Vestel et Van Neck).

L'Académie délivre, à la suite d'un concours spécial, un diplôme aux élèves architectes ayant terminé leurs études.

Pour prendre part à ce concours, les élèves et les anciens élèves doivent avoir participé, au moins deux fois, au concours de fin d'année du cours supérieur d'architecture (4e année) et avoir été chaque fois désignés par le jury comme dignes d'être admis aux épreuves en vue de l'obtention du diplôme.

Ce diplôme porte que l'intéressé possède les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession d'architecte.

Nous nous sommes demandé si l'étonnant communiqué que l'on vient de lire n'était pas le fait d'une erreur des bureaux de l'enseignement technique et des beaux-arts.

Connaissant à la fois l'indifférence, pour ne pas employer un autre mot, de l'administration communale pour son École des beaux-arts et les efforts persévérants des Académies Saint-Luc, nous étions persuadé que, depuis quelques années, nous assistions à la réalisation d'un plan concerté de compressions des dépenses : la ville poursuivant la suppression de ses cours d'architecture, remplacés par ceux des écoles Saint-Luc qui, pour le moment, ne coûtent rien aux finances communales.

Plusieurs signes certains nous montraient les progrès constants de ce programme : plus d'expositions de travaux d'élèves, aucune manifestation extérieure d'activité, les élèves eux-mêmes se faisant rares... Nous pouvions croire que quelques années encore de ce régime auraient suffi à parachever l'œuvre. Les cours d'architecture se seraient fermés d'eux-mêmes et personne ne s'en serait aperçu...

Et voilà qu'un fonctionnaire, ignorant sans doute les vœux secrets du Collège, vient rappeler aux parents de province (car à Bruxelles on sait à quoi s'en tenir) que l'Académie existe toujours ! Et il pousse même le zèle jusqu'à rédiger un programme alléchant !

L'âge d'admission est de quatorze ans; la durée des études de quatre ans, après quoi l'Académie délivre, à la suite d'un concours spécial, un diplôme « constatant que l'intéressé possède les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession d'architecte ».

Nous oublions de dire que, pour obtenir ce beau diplôme, il devra doubler la quatrième année.

Mesure fort sage. Car un architecte de dix-huit ans pourrait paraître un peu jeune et ne pas inspirer au public une confiance absolue, tandis qu'à dix-neuf ans il aura toute la maturité nécessaire !

Après cela, on n'est plus étonné de ce que la ville de Bruxelles ne fasse jamais appel aux élèves sortant de son Académie pour les travaux qu'elle fait exécuter : *elle connaît l'organisation de son école !*

Mais que penser du public qui accepte le sabotage de ce qui devrait lui tenir le plus au cœur : les écoles destinées à ses enfants.

Que penser de ces magistrats communaux qui, ayant l'honneur d'appartenir à une ville illustre dans les fastes de l'architecture méconnaissent aussi complètement la grandeur de leur mission.

Lorsqu'ils font admirer à des étrangers cette prodigieuse Grand'Place que le génie de nos vieux Maîtres a fait jaillir du sol brabançon, ne sentent-ils donc jamais qu'ils ont contracté une dette envers l'art auquel ils doivent une grande part de leur prestige?... Et lorsqu'ils parlent d'abondance sur le thème devenu banal du rôle de l'art dans la société, ne sentent-ils pas un peu de gêne, et ne voient-ils pas le sourire d'ironie qui monte aux lèvres de leurs auditeurs?

Bruxelles, septembre 1924. P. BONDUELLE.

Nous croirions manquer à nos devoirs si nous ne signalions pas le mouvement tout à fait remarquable poursuivi à Gand depuis quelques années.

Le cours d'architecture dirigé par notre confrère Vandevoorde y donne les meilleurs résultats. Chaque année, ceux de nos confrères qui vont voir le travail des élèves reviennent émerveillés.

En dotant leur cité d'un enseignement sérieux, en préparant des générations d'artistes, le Collège échevinal gantois travaille à une renaissance artistique dont les effets se font déjà sentir dans le pays entier.

Nous lui adressons, ainsi qu'à notre confrère Vandevoorde, l'expression de la reconnaissance de tous les architectes.

Et nous signalons bien volontiers cette bonne école aux parents qui ne savent où envoyer leur fils.

NOS PLANCHES

PLANCHE 37 : *Maison, rue Edith Cavell, n° 27, à Uccle.* J. GHOBERT, architecte;
PLANCHE 38 : *Maison, avenue Brugmann, n° 370, à Uccle.* E. VAN MEULECOM, architecte;
PLANCHE 39 : *Maison, avenue de l'Armée, n° 69, à Bruxelles.* J. GHOBERT, architecte;
PLANCHE 40 : *Maison, avenue Maurice, n° 26, à Bruxelles.* JAMES ALLARD, architecte;
PLANCHE 41 : *Maison, rue Maurice Liétard, n° 30, à Woluwe-Saint-Pierre.* JEAN DELIGNE, architecte;
PLANCHE 42 : *Maison, avenue Bel Air, n° 36, à Uccle,* GEORGES HUYGENS, architecte.

LA MAISON (Fin) [1].

Dans un ouvrage de *M. Le Corbusier-Sauguier* ayant pour titre : *Vers une architecture*, il y a une infinité d'enseignements. Peut-être est-il utile d'en extraire un passage pour bien montrer l'état d'esprit qui a présidé au choix de nos illustrations.

On met en œuvre de la pierre, du bois, du ciment; on en fait des maisons, des palais; c'est de la construction. L'ingéniosité travaille.

Mais, tout à coup, vous me prenez au cœur, vous me faites du bien, je suis heureux, je dis : c'est beau.

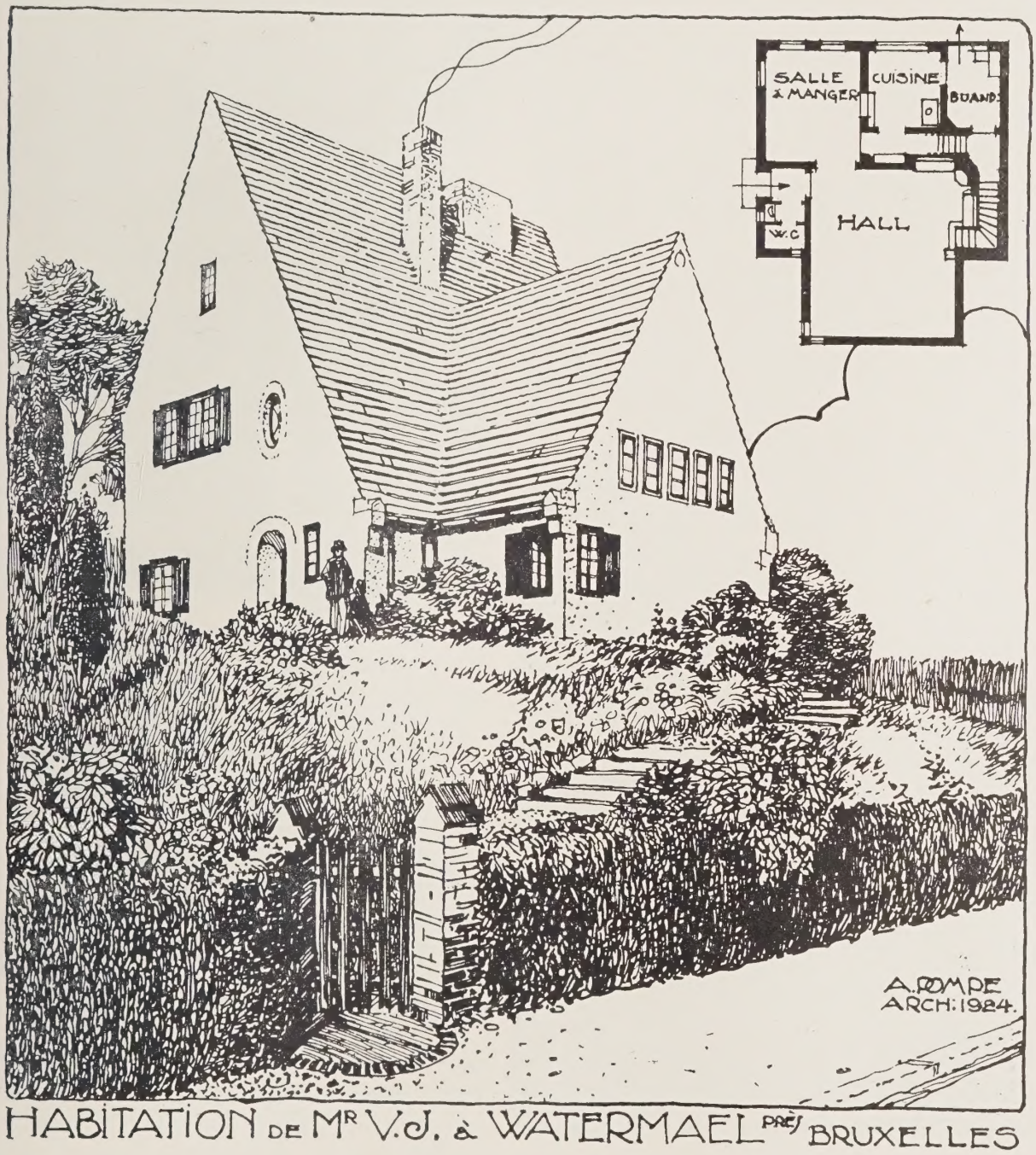

Fig. 33.

1. Voir *Émulation* nos 8, 9 et 10, 1924.

Voilà l'architecture, l'art est ici.

Ma maison est pratique. Merci, comme merci aux ingénieurs des chemins de fer et à la compagnie des téléphones. Vous n'avez pas touché mon cœur.

Mais les murs s'élèvent dans le ciel dans un ordre tel que j'en suis ému. Je sens vos intentions. Vous étiez doux, brutal, charmant ou digne. Vos pierres me le disent. Vous m'attachez à cette place et mes yeux regardent. Mes yeux regardent quelque chose qui énonce une pensée. Une pensée qui s'éclaire sans mots ni sons, mais uniquement par des prismes qui ont entre eux des rapports. Ces prismes sont tels que la lumière les détaille clairement. Ces rapports n'ont trait à rien de nécessairement pratique ou descriptif.

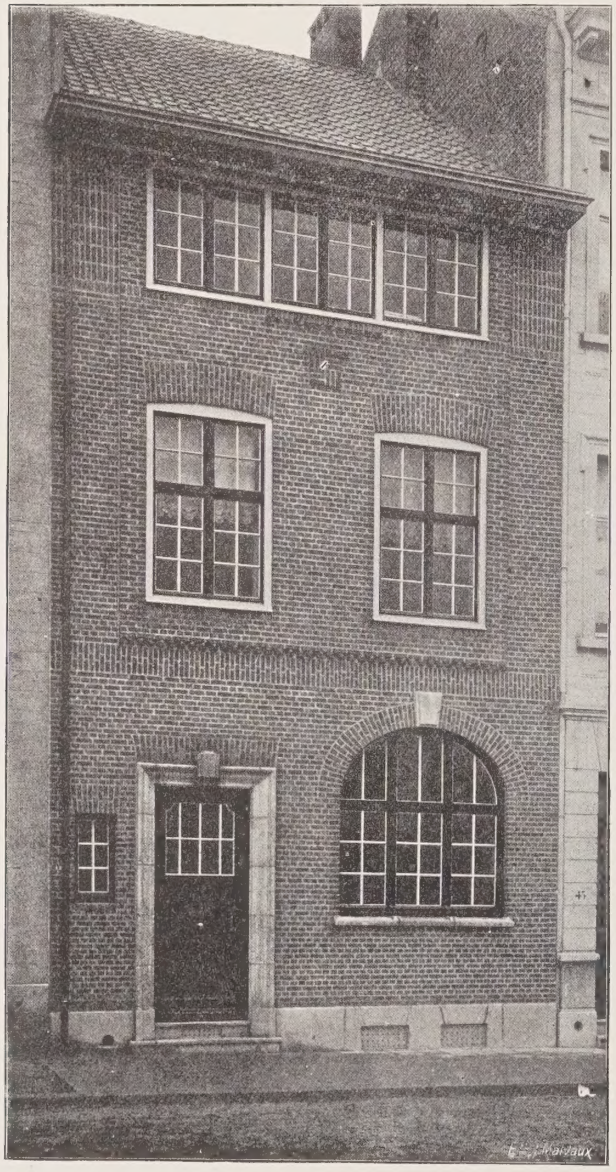

Fig. 34. Arch. R. Moenaert.
Rue Général Gratry, à Schaerbeek.

Fig. 35. Arch. M. Van Nieuwenhuyse.
Rue des Glands, 26, à Forest.

Ils sont une création mathématique de votre esprit. Ils sont le langage de l'architecture. Avec des matériaux inertes, sur un programme plus ou moins utilitaire vous débordez, vous avez établi des rapports qui m'ont ému. C'est l'architecture.

Voilà bien les raisons qui ont présidé au choix des œuvres publiées au cours de la présente étude. Le moment est venu de les détailler, de les analyser.

Des nombreuses conceptions présentées, il se dégage des parentés, des tendances. Essayons de les dégager.

Un premier groupe se dessine, comprenant une série d'artistes au talent éprouvé, à la documentation abondante mais pondérée.

Voyez S. Mayné, Nisoli, Diongre, De Pauw et Hano.

La maison, avenue du Mont Kemmel, 10, de

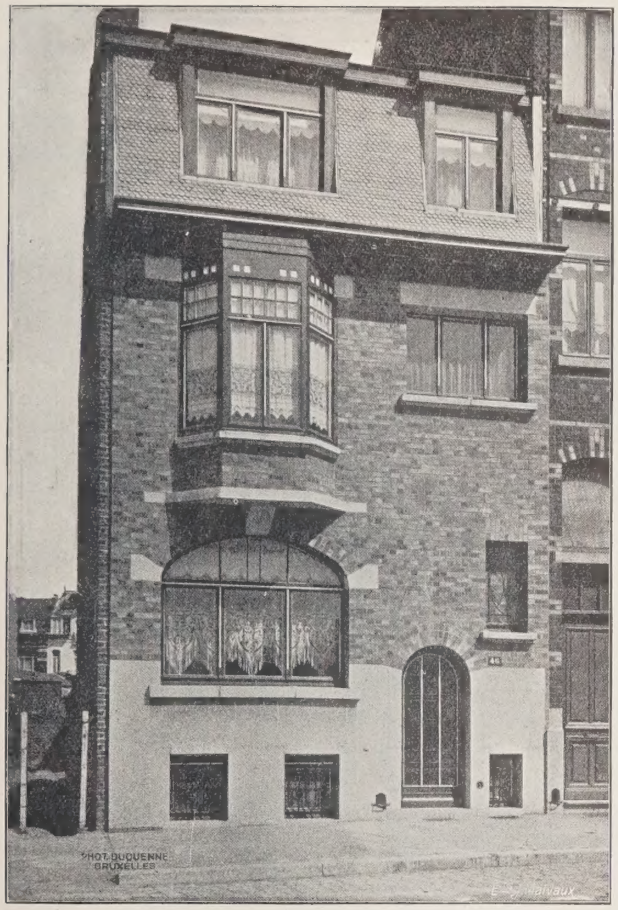

Arch. Marcel Porto. Fig. 36.
Rue Lincoln, 46, à Uccle.

notre confrère S. Mayné (fig. 30) fait immédiatement classer son auteur parmi les sages, nourris à la source des architectures parfaitement équilibrées des plus belles époques. On sent la volonté du rythme, on éprouve un plaisir tout de sérénité en voyant l'exécution parfaite en matériaux durables et sains : briques de Zandvoorde et pierre blanche. Ardoises et tuiles sont peut-être d'un mariage discutable, et pour ma part — question toute personnelle — j'aurais aimé le tout recouvert d'ardoises. La grande verrière semble peut-être grande d'échelle, mais il faut savoir que devant cette maison se développe un des plus grandioses panoramas de l'agglomération bruxelloise et qu'il aurait été cruel de priver l'habitant d'un tableau aussi superbe.

L'architecte Nisoli, par sa maison (fig. 19), rue Louis Hymans, 39, à Ixelles, fait preuve des mêmes formation et tendance. Dans la figure 17, nous découvrons une recherche intéressante, notre confrère De Pauw, F., y introduit l'élément du porche ouvert dont nous trouverons encore d'autres exemples. Ici la richesse des matériaux est loin de notre pauvreté d'après-guerre, et encore, élément de plus en plus rarissime, un sculpteur de

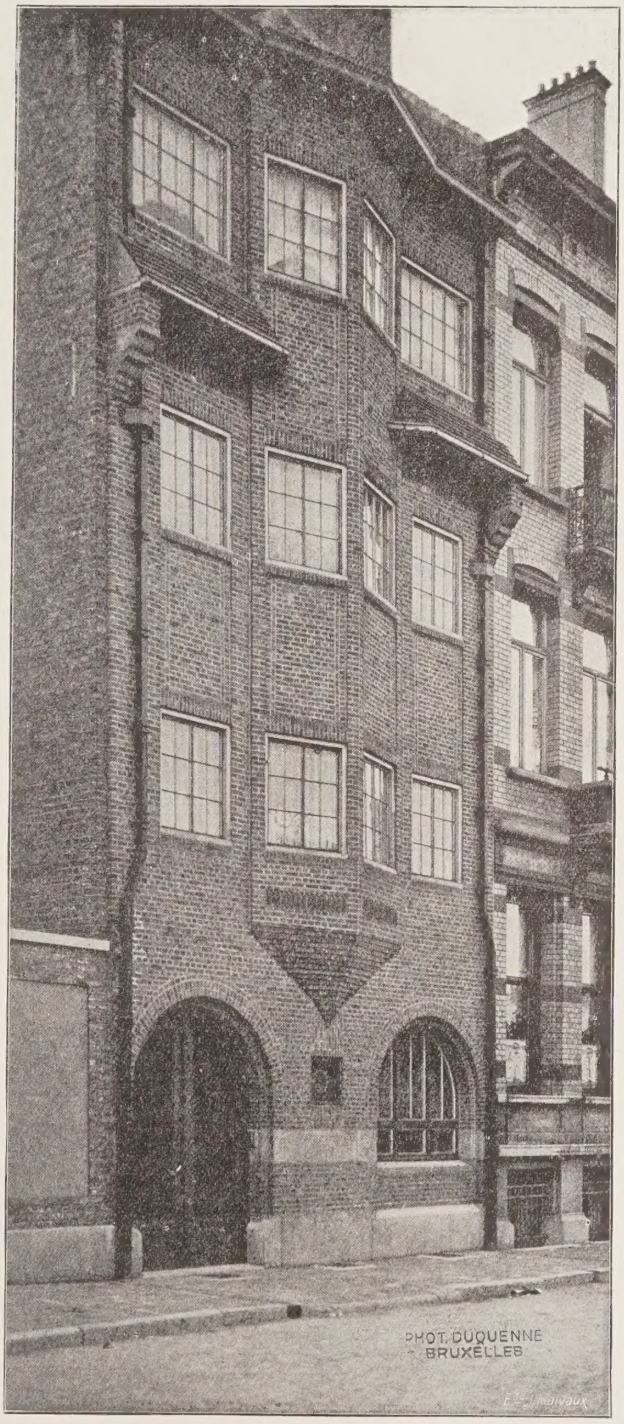

Arch. Delbrassine. Fig. 37.
Rue Capronnier, 16, à Schaerbeek.

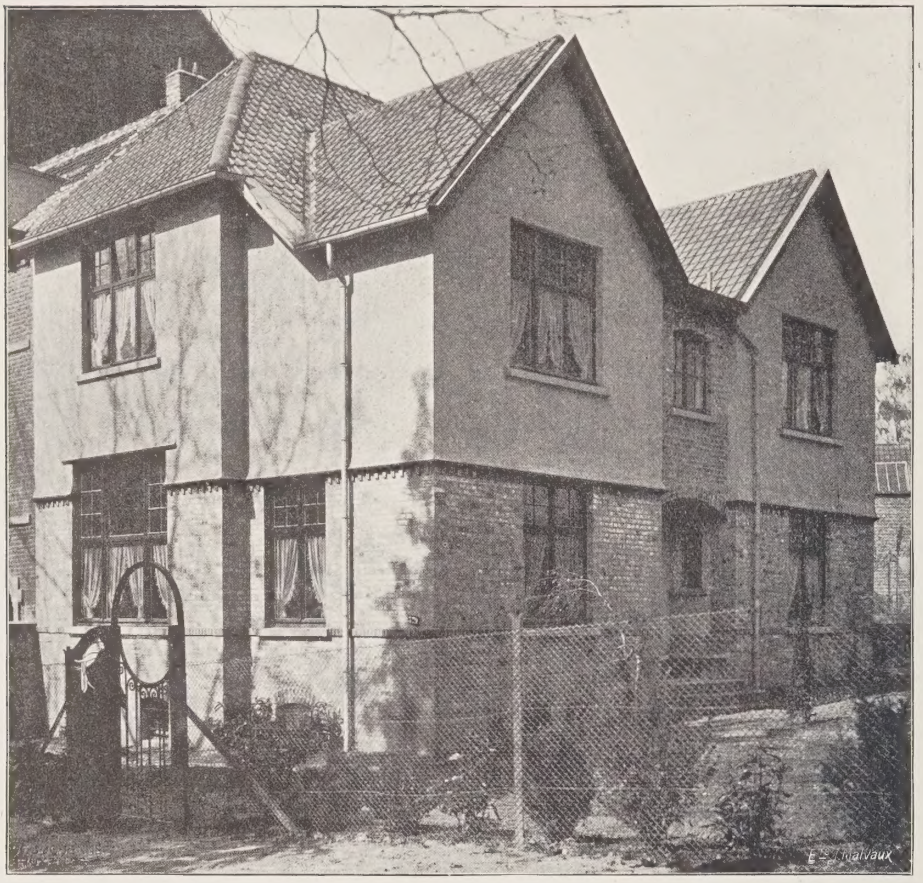

Fig. 38. — Avenue Brugmann, 379, à Uccle. Arch. Reuter.

talent, Pierre Braecke, est venu orner les points prévus par l'architecte dans la décoration générale. On y voit représenté : La Pensée, le Silence et la Lecture. Trois biens précieux. C'est l'habitation d'un bibliophile. Personnellement, je dois cependant faire une légère réserve. Je ne crois pas à l'entente parfaite entre l'arc en plein cintre et celui en anse de panier. Il y a là une bouderie qu'il me semble bon d'éviter.

Très importante, presque trop importante pour le cadre de notre étude, la maison de Hano (fig. 21), située avenue Ernest Cambier, 28, est construite en briques d'Orp et pierre d'Euville. On y sent une tradition tenace et volontaire.

Plus modeste, mais avec la même obligation quant à l'établissement de la maison sur le terrain, la construction de l'avenue Clémentine, 11, à Forest (fig. 5), de l'architecte Diongre. Nous nous acheminons vers un effort plus moderniste, si l'on entend par là la recherche de formes nouvelles. Ce bâtiment, érigé sur un terrain remblayé, de forme très irrégulière, est construit en briques locales sur fondations en béton de briquaillons. Le second étage a été aménagé dans un comble à la Mansard, pour ne pas surcharger le sol peu résistant. Les matériaux apparents, avec parties en crépissage tyrolien, donnent à l'ensemble un aspect coquet, rehaussé encore par les tons éclatants de la peinture des boiseries. Il semble cependant que le toit aurait mérité d'être exécuté en ardoises.

L'architecte Delbrassine est représenté dans notre étude par deux œuvres (fig. 3 et 37), qui marquent, la première, un grand souci de régionalisme (avenue Ernest Cambier, 26), la seconde, un souci de recherche fort intéressant (rue Capronier, 16). Cette dernière solutionne un des problèmes de l'habitation collective et sort peut-être du cadre de notre étude, spécialement dirigée vers la maison individuelle, mais son intérêt motive la place qui lui a été réservée.

Dans un autre ordre d'idées se classe un groupe formé de R. Serin, G. Huyghens, A. Lener, Reuter, R. Bragard et E. Martin.

La planche 32 nous montre l'œuvre de R. Serin. C'est évidemment une villa à l'anglaise, adaptée cependant à notre climat. Nous ne nous étonnons pas de la trouver là, plantée aimablement avec un grand souci d'économie dans le sens le plus large, c'est-à-dire tant au point de vue de la distribution et de la conception du plan qu'à celui de l'emploi des matériaux intérieurs ou extérieurs.

Un grand souci d'économie se retrouve encore dans l'œuvre de G. Huyghens (pl. 42), maison avenue Bel Air, à Uccle.

La solide toiture donne un air de grande protection à la maison construite rue Edith Cavell, 150, à Uccle (fig. 32), par l'architecte A. Lener. Un peu compliquée cependant par le manque

d'étude dans les raccords, semble-t-il. Façade crépie, châssis à la hollandaise rehaussé de couleurs vives qui donnent à l'ensemble un cachet plaisant.

Dans l'œuvre de Reuter, maison avenue Brugman, 379 (fig. 38), on sent manifestement que le but principal poursuivi fut de trouver pour cette habitation un maximum de confort tout en restant dans les limites très restreintes d'un budget excessivement réduit. L'heureuse idée de choisir un terrain de plus de 6 mètres de façade a permis une étude apparentée au genre villa. Sans prétention, cette architecture est reposante. Deux œuvres s'apparentant fortement ont été reproduites planche 31 (fig. 41 pour le plan et fig. 47).

Dans toutes deux, l'emploi de bons matériaux et la simplicité sans banalité ont donné à la composition un charme élégant.

La façade de l'avenue Brunard composée de deux maisons accouplées est d'une jolie ordonnance et accuse un souci du détail très intéressant. L'auteur, Edm. Martin, y a mis une note d'art très séduisante.

L'œuvre de R. Bragard, accusant un programme plus important, est comprise dans le même esprit. Je me permettrai cependant de douter de mon admiration pour les petits « œils-de-souris » (œil-de-bœuf ne serait pas à l'échelle) placés au-dessus des portes, infime détail tellement mis en évidence qu'une fois remarqué il n'est plus possible de l'ignorer.

M. Porto et M. Collet sont représentés chacun par une petite façade des plus modestes (fig. 36 et 10), où la recherche est raisonnablement disciplinée. L'emploi de l'éternit est cependant une erreur pour un travail où le souci artistique doit l'emporter, même en tenant compte de l'économie.

L'œuvre de L. Guiannotti (fig. 15), maison

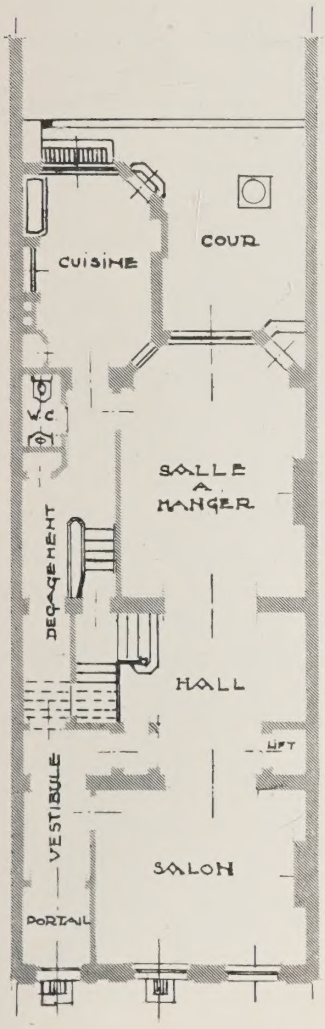

Arch. J. Ghobert. Fig. 39.
Av. de l'Armée, 69, à Etterbeek.

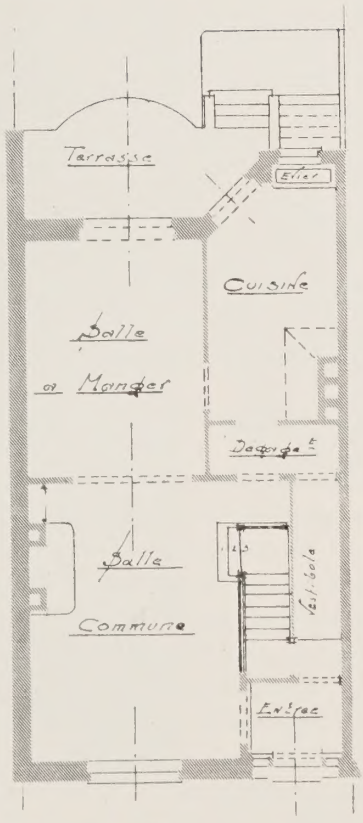

Arch. E. Martin. Fig. 41.
Avenue Brunard, à Uccle.

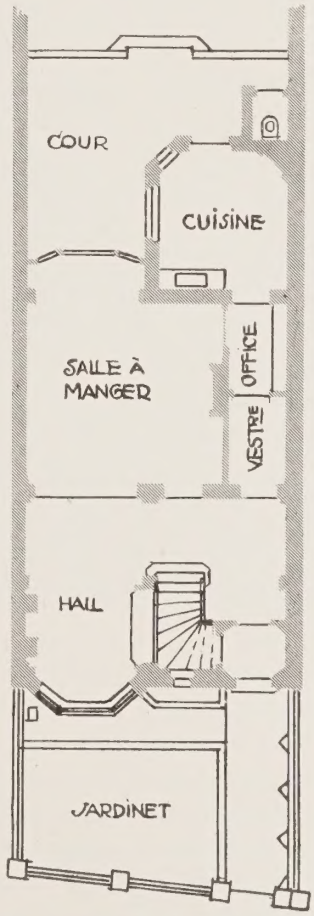

Arch. Jules Ghobert.
Fig. 40. — Rue Edith Cavell, 127, à Uccle.

Fig. 42. — Boulevard Van Haelen, 40, à Forest. Arch. F. Van Meulecom.

avenue Rogier, 276, mérite une mention toute spéciale car elle dénote une sincère conscience et un effort méritoire. N'envisageant que des moyens simples, il n'a conservé que les lignes tranquilles et essentielles. On sent qu'il a conscience que l'architecte ne peut intervenir qu'avec son esprit d'équilibre et aussi discrètement qu'il le peut dans l'assemblage des éléments disparates formant les compositions dans ce genre : portes, fenêtres, plein, formés de matériaux inertes. On pourrait lui reprocher le manque de sécurité qu'offre à l'œil le linteau de la porte, mais il y a dans cette œuvre une grande discipline et beaucoup de cœur. Van Neck J. et François L. nous montrent le jeu de la brique avec insistance. Par l'emploi des saillies, ils arrivent à des effets très colorés. On en voit toute l'étude dans la façade (fig. 22) de Van Neck et aussi dans son groupe de trois maisons (pl. 30) édifié avenue des Pâquerettes à Uccle. De même dans les deux charmantes compositions (fig. 4 et 20) de L. François, les préjugés anciens sont tombés pour nous présenter l'agrément de conceptions rajeunies.

J.-B. Dewin a fait école. La petite maison (fig. 14) de la rue Louis Hymans, 33, à Ixelles, est seule la représentation de son talent dans cette étude, mais la maison de la rue des Glands, 26 (fig. 35), signée Van Nieuwenhuyse, M., sort en droite ligne de son influence. De même dans les productions de Van Meulecom, on sent l'empreinte profonde du maître qui a formé cet artiste. Il en est ainsi dans les façades des maisons rue des Cottages, 156, à Uccle (fig. 16 et pl. 33), et boulevard Van Haelen, 40, à Forest (fig. 42). Sa personnalité se dégage dans la maison avenue des Petits-Princes, 32, à Forest (fig. 31), et dans celle de l'avenue Brugman, 370, à Uccle (pl. 38); dans la composition de l'œuvre édifiée à l'angle des rues Américaine et Africaine à Ixelles (p. 29 et fig. 2), elle se dégage complètement.

Puis se détache un groupe de trois artistes : Jean De Ligne, Raymond Moenaert et Fernand Petit, auxquels j'ajouterai encore J. Allard et Verdin. Ce groupe marque une tendance moderne

qui est un style. Là, il n'y a pas de doute possible. Les œuvres conçues par eux sont issues de la même discipline des principes, la même pondération dans la nouveauté. La façade de la maison portant le nº 43 rue Edmond Picard à Ixelles, de l'architecte Petit (pl. 44) est à ce sujet éminem-

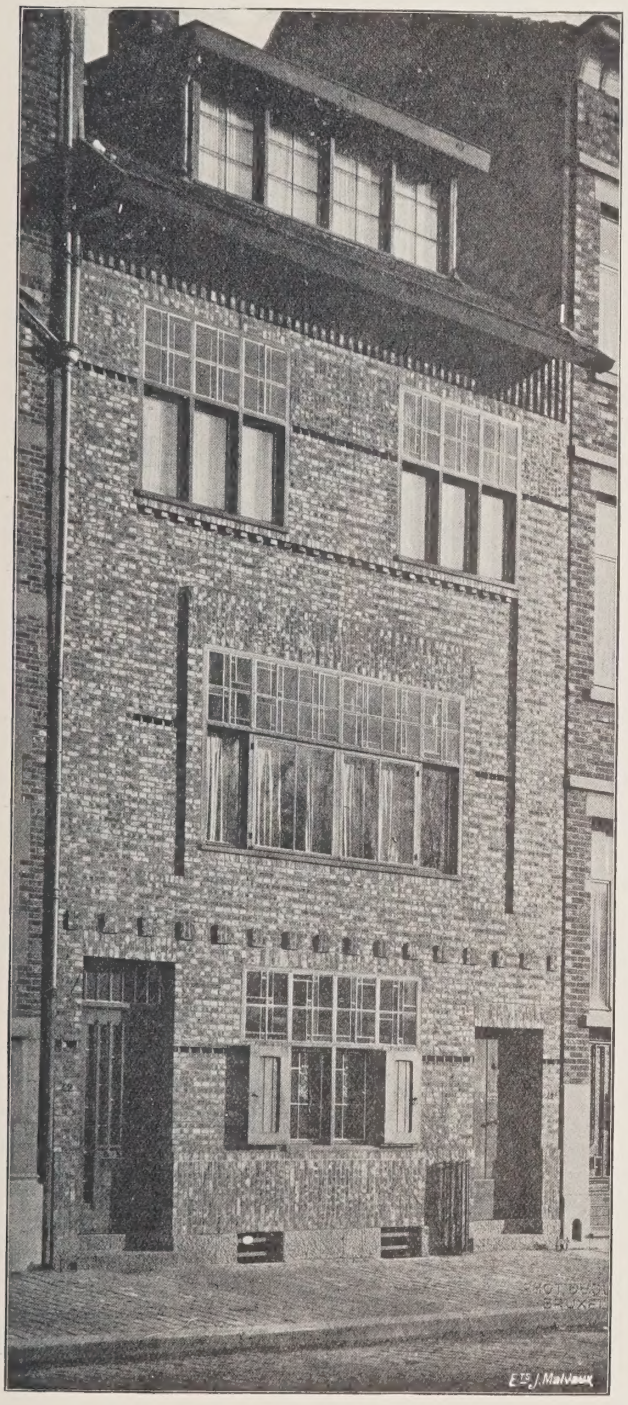

Arch. J. De Ligne. Fig. 43.
Rue Maurice Liétard, 42, à Woluwe-Saint-Pierre.

Arch. Verdin. Fig. 44.
Rue Nestor De Tière, 46, à Schaerbeek.

ment démonstrative. Et si l'on y compare ensuite l'œuvre de Jean De Ligne, construite rue Maurice Liétard 30, à Woluwe (pl. 41), ainsi que les deux maisons accouplées de Raymond Moenaert reproduites à la planche 43, on sent que la tradition, le régionalisme, ont servi de base à ces conceptions hardies mais heureuses par la sagesse apportée dans l'étude du rythme et du balancement des

masses. Peut-on nier l'apparentement à ces travaux de l'œuvre de James Allard (pl. 40) et de celle de l'architecte Verdin (fig. 44)? Il y a là non plus un effort mais une réalisation dont il y a lieu de proclamer bien haut l'heureuse manifestation.

Les deux façades de Raymond Moenaert reproduites aux figures 13 et 34 sont vraiment remarquables. Elles sont élevées respectivement l'une rue Alphonse Renard, 103, à Ixelles, l'autre rue Général Gratry. Ce qui frappe incontestablement dans ces deux maisons, c'est le souci d'éviter l'emploi coûteux de matériaux riches; et, à l'exemple des Hollandais, de rechercher dans la maçonnerie l'agrément de détails ou un agencement décoratif, effort louable auquel l'emploi de la pierre ne nous a pas habitués. Seule la porte d'entrée est traitée avec plus de luxe de matériaux, comme il convient à l'élément principal de la façade. L'emploi du châssis encadré de pièces de bois peintes dans un ton clair et qu'on fixe presque à fleur avec le parement, donne à la façade un caractère plein de saveur.

Les mêmes éléments ont été employés par l'architecte Jean De Ligne dans ses façades reproduites aux figures 11, 12 et 43, mais peut-être encore avec plus de sobriété.

Que dire après cela de Julien De Ridder, A. Nyst et Antoine Pompe?

Julien De Ridder, par un dessin sobrement esquissé (fig. 29), nous montre la réalisation prochaine d'une façade où il se joue du porte-à-faux avec une réelle maîtrise.

Quant à Alfred Nyst, il est représenté dans cette étude par la maison édifiée square Vergote, 45, à Schaerbeek (pl. 36, fig. 6 et 7).

Cette habitation est construite sur un terrain dénivelé qui a permis de mettre à niveau de la rue, outre l'entrée, le vestiaire et le garage, les locaux que comportent généralement les sous-sols (chaufferie, buanderie, caves à vin et à provisions). Le premier étage se trouve ainsi ramené au niveau du jardin. Le grand avant-corps de la maison se justifie par la nécessité de donner de la profondeur au garage et par la courbe très prononcée du jardinet, qui place cet avant-corps à l'alignement du bâtiment voisin à construire. La simplicité reposante de l'architecture de cette façade a été obtenue comme dans d'autres œuvres, par le rejet de toute ornementation inutile. La distinction naît du jeu des proportions qui sont toutes fonction d'un même module (30 cm.). Ce module se retrouve dans les plus petits détails. Il est heureux que la prédominance des lignes verticales soit venue soutenir cette habitation de dimensions restreintes voisinant avec une façade d'hôtel d'une conception écrasante. Les décors sont noir et or

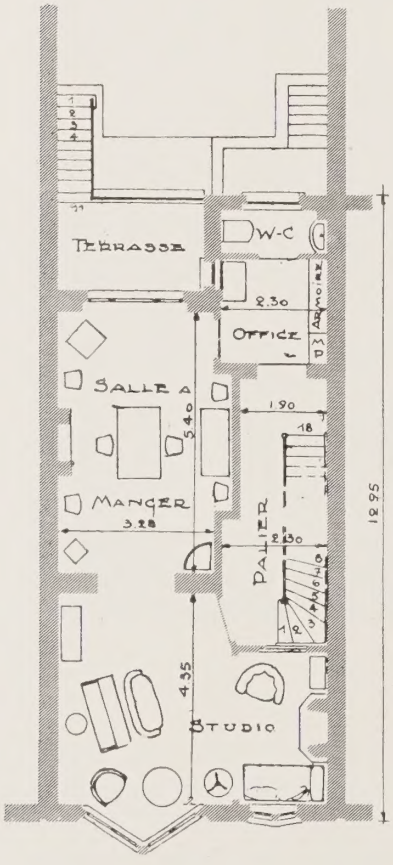

BEL-ETAGE.

Fig. 45.

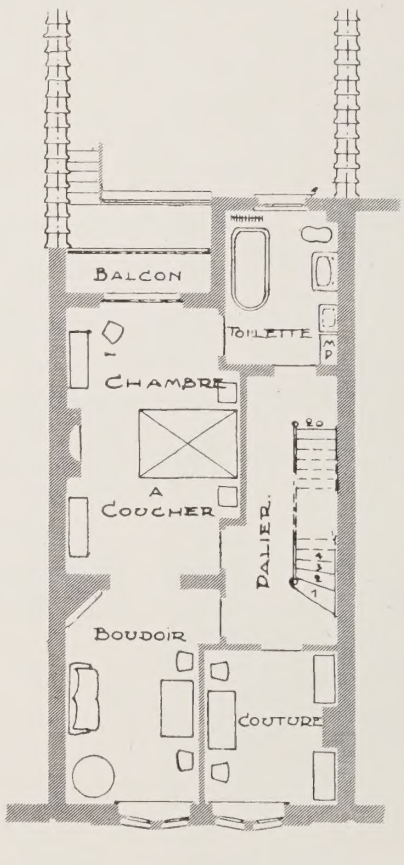

1er ETAGE.

Fig. 46.

Arch. M. Knauer.
Rue Edith Cavell, 61, à Uccle.

et la polychromie générale en noir, rouge, jaune et gris, s'harmonise avec les matériaux de la façade, pierres bleues et briques de Campine.

Au seul prononcé du nom d'Antoine Pompe, mille visions de modernisme se présentent à l'esprit. Avant la guerre, il avait révolutionné l'athmosphère par sa maison de la rue Henri Waffelaers à Saint-Gilles. Autour de lui s'était créé une légende ; revenons à la réalité. Ce qui domine chez Pompe, c'est le grand souci de vérité, allié à quelque chose qui correspondrait au culte de l'humanité. Il sait que l'homme doit vivre et surtout que la maison est faite pour protéger cette vie et même plus encore, pour l'amplifier.

Sa discipline se nourrit de principes sains. Dans la conversation, vous l'entendrez fréquemment énoncer que l'architecte amorcera sa conception avec l'esprit d'un ingénieur, la poursuivra avec la sagacité d'un praticien et la terminera avec l'âme d'un artiste. Vous sentez immédiatement la correspondance. Il a cherché vainement un mot belge qui correspondrait au « Homely » des Anglais au « Gemütlich » des Allemands, au « Gezellig » des Hollandais. Il dit que « Intimité » n'en traduit qu'imparfaitement la substance, il voudrait pour compléter son sentiment y ajouter *simplicité* et *quiétude*. Voilà, me semble-t-il, la sagesse même qui parle ; où donc est le révolutionnaire? Faut-il en trouver l'indice dans sa conception de l'architecture contemporaine? Vous l'entendrez énoncer que l'architecture accusera un caractère nettement fonctionnel traduit par des interpénétrations savantes de formes géométriques (pas cubiques), une grande sobriété d'expression, une coloration vivante. Mais il vous dira aussi qu'une telle conception peut conduire facilement à la sécheresse et que la tâche de l'artiste est d'y obvier. Voilà l'homme ; voyons l'œuvre !

La maison rue des Atrébates, 129, à Etterbeek (fig. 26, 27 et 28), n'est représentative dans cette étude que pour la conception particulière du problème de l'habitation collective ; elle sort du cadre au point de vue de l'habitation individuelle auquel nous nous plaçons.

Mais dans les figures 1, 23 et 33, trois maisons de campagne, où est l'anarchie révolutionnaire? N'est-ce pas la pure continuité de nos traditions? Toute la question pour Pompe est dans l'utilisation complète du volume, les plans indiquent cette volonté poussée à l'extrême. Et c'est surtout, dans la maison de la rue de la Drève, 15, à Woluwe-Saint-Lambert (fig. 8 et 9) que l'on trouve ce souci de ne rien perdre du volume : tout est utilisé. Cependant je dois avouer que la façade (pl. 35) me donne un peu à réfléchir sur l'application trop rigoureuse de principes en eux-mêmes très défendables.

Et puisque autour de certains noms se tissent des légendes, c'est le moment d'aborder celle qui s'est attachée à Mario Knauer. Cet artiste, formé à la source pure de l'art le plus raffiné et le plus délicat, se distingua avant la guerre par l'édification à Douai d'un hôtel du style Louis XV le plus châtié. Ce travail très important l'absorba des mois et des mois. Peintre, on a vu Knauer se passionner pour les maîtres anciens et les copier avec religion pour en saisir l'essence ! Piranèse était son idole. Il a défendu avec la conviction la plus acharnée les beautés consacrées des époques disparues. Et partout Knauer fut connu comme un « classique » dans le sens le plus erroné que l'on puisse donner à ce mot. Cependant la période d'après-guerre lui pose un problème. Mario Knauer doit le résoudre. Sa volonté et sa sensibilité soutenues par sa profonde formation, font s'élever la petite maison toute modeste de la rue Edith Cavell, 61, à Uccle (pl. 34, fig. 18, 45 et 46). L'étude de ce plan est d'une conscience extrêmement raffinée. Quant à la façade, elle vous dira, elle-même, toute la science de la composition et le sentiment d'équilibre qui la font admirer. Alors comment faut-il dire : est-ce de l'art moderne ou contemporain, ou tout simplement de l'art?

A ce qu'il me semble, moderne est un mot dont on use bien inconsciemment.

Et cependant, tant est troublante la question, que je suis tenté moi-même de donner le titre d'architecte moderne à l'artiste J. Ghobert, représenté dans cette étude par trois maisons vraiment intéressantes et très spéciales. J'en tirerai hors pair celle de la rue Edith Cavell, 127, à Uccle (pl. 37 et fig. 40). Cette architecture est vraiment remarquable par la pondération des éléments et l'équilibre des formes. La porte d'entrée de cette petite habitation vous avertit de toute la gravité du rythme général. On sent que tout est soigné, la toiture est parfaite. Le même souci se manifeste dans l'habitation érigée boulevard de Smet de Nayer, 148, à Jette-Saint-Pierre

Arch. R. Bragard. Fig. 47. — Avenue Brunard, 47, à Uccle.

(fig. 24 et 25). La construction de l'avenue de l'Armée, 69, à Bruxelles (pl. 39 et fig. 39), montre une possibilité plus grande de richesse.

Il est temps d'émettre une conclusion. Elle sera brève.

La presse, le gouvernement, les administrations publiques, et les particuliers, ne sont pas toujours très portés à dire du bien des architectes.

Ma foi, ont-ils toujours tort? Je ne le pense pas.

Mais la profession est encombrée de non-valeurs et j'avoue que personnellement j'ai été très heureux de pouvoir réunir ces quelques œuvres. Elles prouveront qu'il existe des sincères qui aiment leur art et le servent avec amour.

Puissent-ils être encouragés dans leurs efforts, c'est ce que je leur souhaite de tout cœur. Nous en bénéficierons tous.

Henry Van Montfort,
Architecte S. C. A. B.

L'ARCHITECTURE MODERNE

PETITE HISTOIRE RÉTROSPECTIVE

En réponse à l'article de Bonduelle sur l'Art moderne, Pompe, à son tour, nous prie d'insérer la lettre suivante.

Nous nous rendons bien volontiers à ce désir. Il est bon que des artistes de tendances opposées — sont-elles bien opposées? — expriment leurs idées pour le plus grand bien de l'évolution artistique de notre époque.

La direction du Journal ouvre ses colonnes à tous ses lecteurs; elle les offre avec la plus grande impartialité. Mais elle insiste pour que ses correspondants s'efforcent d'écarter des débats les questions irritantes de personnalités.

« Mon cher confrère Bonduelle,

» J'ai tenu à répondre point par point à votre lettre ouverte parue dans l'*Émulation* nº 8, août 1924. Seulement, il paraît, étant donné le caractère particulier des points soulevés, qu'il y aurait inconvénient à ce que ma réplique soit intégralement publiée dans les colonnes de notre organe.

» Dans ces conditions, je préfère la retirer purement et simplement; néanmoins, je vous la transmettrai en mains propres.

» Quant aux débats que vous sollicitez sur le fond même de la question, je me ferai un plaisir d'y donner suite dans un des prochains numéros. Je m'efforcerai, mon esprit sportif aidant, d'être aussi peu nébuleux que possible, sans toutefois me faire beaucoup d'illusions sur les résultats immédiats de mon plaidoyer en faveur du rajeunissement de notre art.

» Croyez, mon cher Bonduelle, à mes sentiments les meilleurs.

(s.) A. Pompe. »

ACTUALITÉS

CONCOURS INTERNATIONAL POUR UNE SALLE DE CONFÉRENCES, A GENÈVE

Le Conseil de la « Société des Nations » a décidé de construire à Genève une salle de conférences, destinée à abriter ses travaux. Nous donnons ci-dessous le texte de la lettre que le Comité central des Congrès internationaux des Architectes a fait parvenir à M. Paul Hymans, président du Conseil :

A Son Excellence Monsieur Paul HYMANS, ministre des Affaires étrangères de Belgique, président du Conseil de la « Société des Nations » à Bruxelles.

Monsieur le Président,

Le Comité central des Congrès internationaux des Architectes ayant eu connaissance de la décision prise de construire à Genève une salle des conférences pour la « Société des Nations », a l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation de vous soumettre les considérations qui militent en faveur de la bonne organisation d'un concours international d'architectes.

Tout d'abord, nous avons pris note que, par concours international d'architectes, vous entendez que les architectes des seuls pays admis à ce jour dans la « Société des Nations » seront appelés à prendre part à ce concours.

Ensuite nous pensons qu'il est nécessaire d'insister auprès du Conseil sur la nécessité absolue de réglementer ce concours, évidemment selon les nécessités qu'établira le Conseil, mais aussi selon les desiderata des architectes appelés à y prendre part.

Il ne faut pas se dissimuler que de la parfaite organisation de ce concours dépendra son succès.

Des concours internationaux, dont les règlements énuméraient parfaitement toutes les conditions à remplir par les concurrents, pour répondre à la destination de l'édifice (conditions qu'ici le Conseil déterminera), mais qui, d'autre part, ne donnaient pas satisfaction aux droits légitimes des architectes au sujet du temps, des récompenses, de l'exposition, du jury, etc., n'ont pas donné les résultats auxquels on était en droit de s'attendre, précisément parce que ces dernières conditions n'avaient été remplies avec toute la connaissance voulue.

Le Comité central des Congrès internationaux d'Architectes (alors qu'avant guerre il s'intitulait Comité permanent international des Architectes) s'est toujours beaucoup occupé de la question, l'a discutée de nombreuses fois et a établi des règles qui ont été reconnues universellement les meilleures.

C'est afin que le Conseil prenne connaissance de ces desiderata que le Comité central des Congrès internationaux a l'honneur, Monsieur le Président, de vous transmettre avec la présente :

1° *Les recommandations concernant les Concours publics internationaux d'Architecture* que M. Daumet, membre de l'Institut de France, envoyait en 1909 à notre Comité;

2° Les recommandations, à peu près semblables présentées en 1913 au Congrès artistique international de Gand, sur la question des concours artistiques internationaux;

3° Le deuxième fascicule des réunions de notre Comité de 1905, où cette question et notamment celle du concours international du Palais de la Paix à La Haye a été discutée par des hommes éminemment compétents en la matière, tels que MM. Daumet, Guadet, Cuypers, Nenot, etc.

C'est aussi dans ce but, qu'outre les recommandations ci-dessus, il met à votre disposition l'expérience des architectes éminents qui composent son Comité, et qui représentent leurs confrères de France, d'Angleterre, d'Italie, de Suisse, des États-Unis d'Amérique,

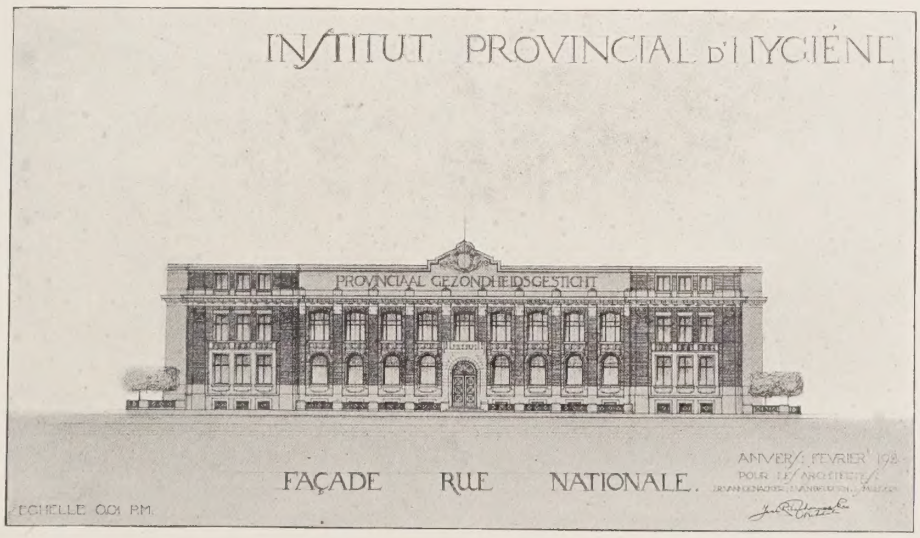

Projet de Jean Van Hoenacker, architecte.

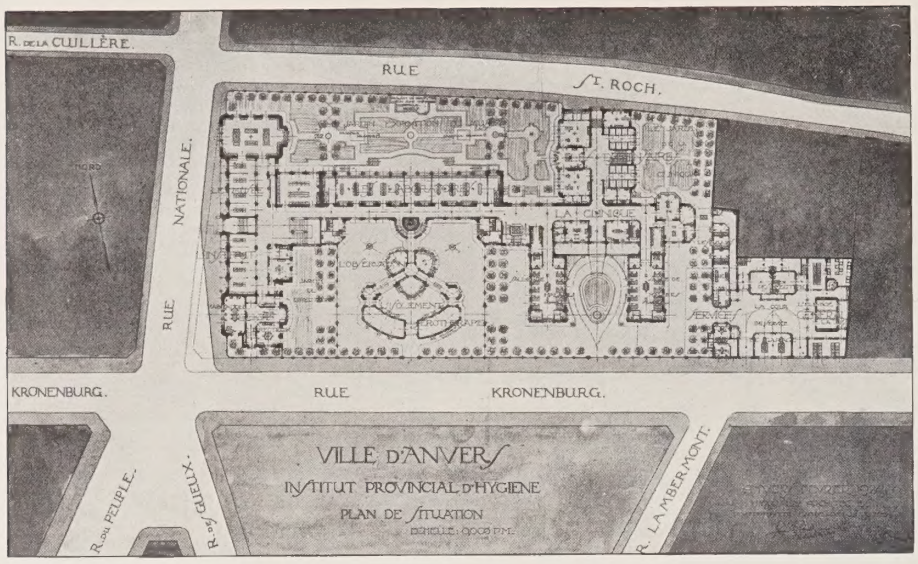

Projet de Jean Van Hoenacker, architecte.

de Belgique, etc. et que le bureau soussigné représente ici.

Nous sommes, Monsieur le Président, à votre entière disposition pour nous entretenir avec vous à cet égard, certains que les considérations que nous ferons valoir devant vous représentent les aspirations de tous les architectes.

Espérant que vous accueillerez notre requête avec votre grande bienveillance accoutumée, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le Bureau du Comité :

Le Président,

J. CALUWAERS.

Un Secrétaire,

Franz DE VESTEL.

CONCOURS POUR UN INSTITUT PROVINCIAL D'HYGIÈNE A ANVERS

Dans un numéro précédent, l'*Émulation* a reproduit l'œuvre primée au concours ouvert par la province d'Anvers pour un Institut provincial d'hygiène.

Ce concours, qui réunissait des envois très intéressants, méritait d'être reproduit en entier. C'est la réception tardive des documents photographiés qui n'a pas permis à notre Journal de reproduire tous les projets classés en même temps.

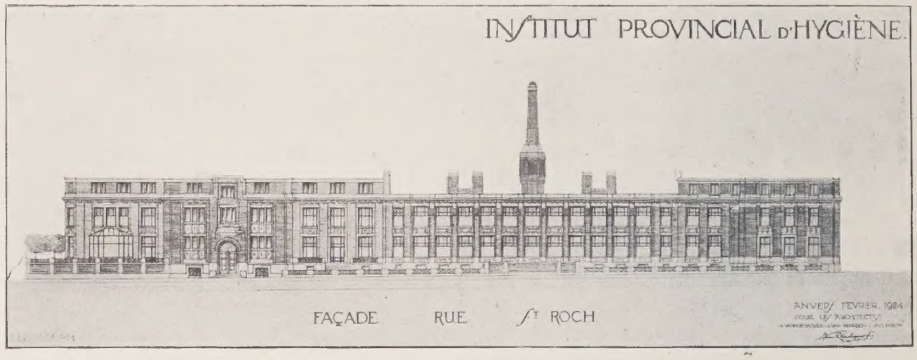

Projet de Jean Van Hoenacker, architecte.

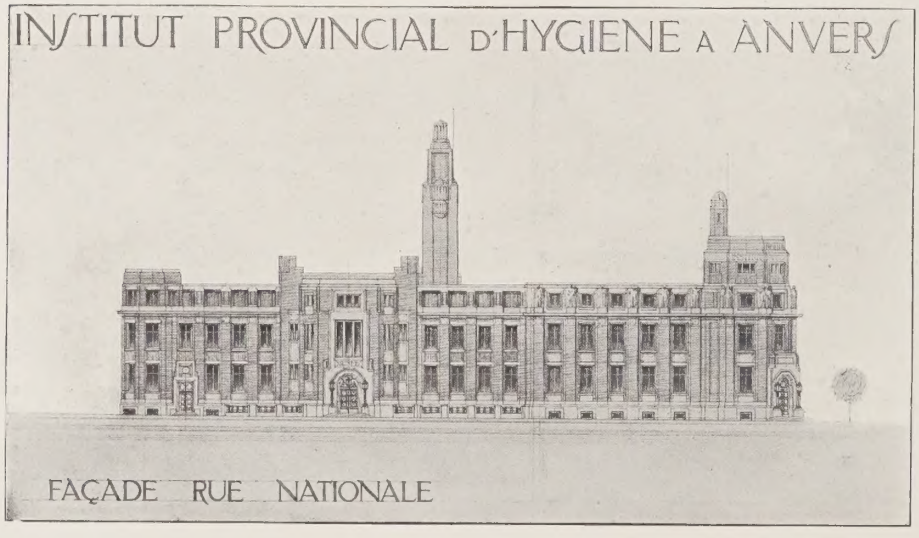

Projet de Jos. Smolderen, architecte.

Nous reproduisons aujourd'hui les projets des architectes VAN HOENACKER et SMOLDEREN.

Les deux tendances de ces projets méritaient d'être rapprochées.

Le projet de M. VAN HOENACKER, conçu dans une formule classique, présente, rue Nationale, une façade très calme, d'un parti franc, avec une ordonnance élégante.

Le projet de l'architecte SMOLDEREN, par contre, est nettement moderniste, traité avec plus de nervosité et a incontestablement plus le caractère qu'il conviendrait de donner à un édifice du genre.

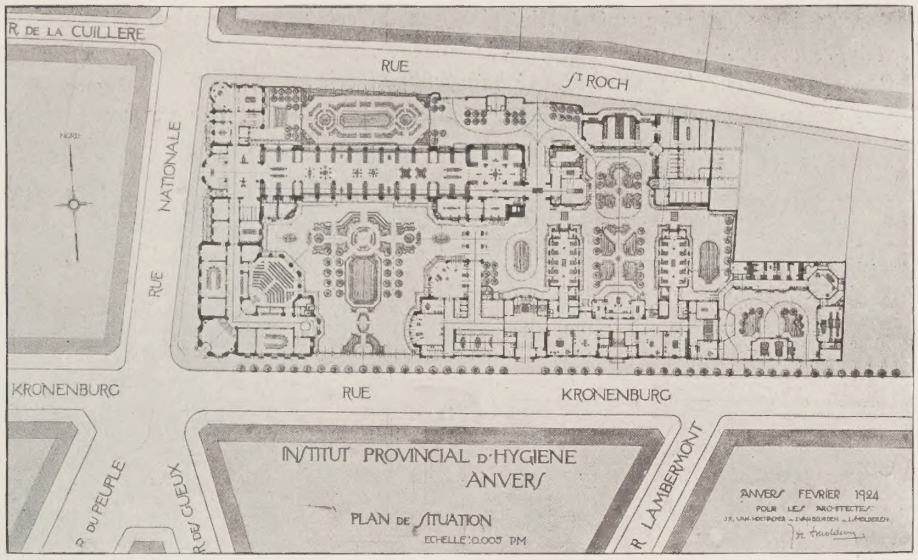

Projet de Jos. Smolderen, architecte.

SOCIÉTÉ ROYALE DES ARCHITECTES D'ANVERS

CONCOURS TRIENNAL D'ARCHITECTURE

La Société royale des architectes d'Anvers ouvre pour l'année 1924, avec l'appui des administrations communale et provinciale et de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers, un concours d'architecture.

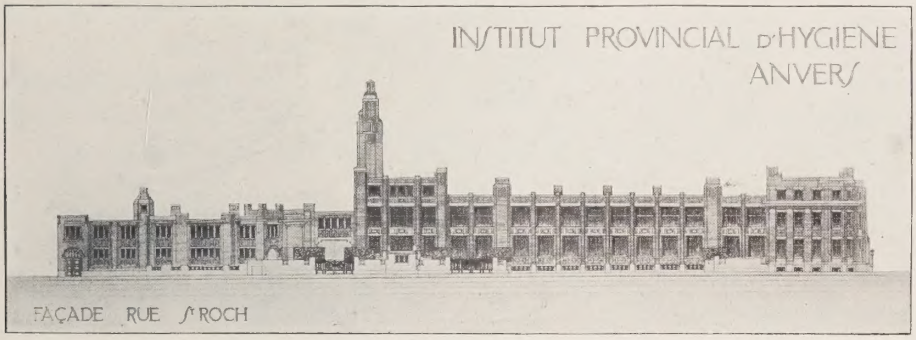

Projet de Jos. Smolderen, architecte.

Le programme demande un projet de *théâtre en plein air*.

Pourront participer au concours, tous les Belges qui, au 1er janvier 1924, n'ont pas atteint l'âge de trente ans. Le concours sera clôturé le *samedi 28 février* 1925.

Les prix suivants sont mis à la disposition du jury :

PREMIER PRIX : Une prime de 2,000 francs, une médaille en argent offerte par la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts et un diplôme ;

DEUXIÈME PRIX : Une prime de 1,400 francs, une médaille en argent de la Société royale des architectes d'Anvers et un diplôme ;

TROISIÈME PRIX : Une prime de 800 fr., une médaille de bronze et un diplôme.

Un exemplaire du programme sera envoyé aux intéressés qui en feront la demande au confrère Henri Van Dyck, secrétaire de la S. R. A. A., 40, avenue d'Amérique à Anvers. Les demandes de programme seront accompagnées de la somme de fr. 1.50, en timbres-poste ou en un chèque postal.

NOS PLANCHES

Comme nous l'avons annoncé déjà, notre numéro de décembre sera entièrement consacré au cinquantième anniversaire de la fondation de *L'Émulation*.

L'article rétrospectif de ce fascicule ne pouvant fournir le sujet des planches hors-texte qui, normalement, auraient dû y paraître, celles-ci ont été réparties dans nos deux numéros d'octobre et de novembre.

PLANCHE 43 : *Groupe de deux maisons, avenue Lambeau, 145, à Woluwe-Saint-Lambert.* — Raymond MOENAERT, architecte.

PLANCHE 44 : *Groupe de trois maisons, rue Edmond Picard, 43-45-47, à Uccle.* — Fernand PETIT, architecte.

PLANCHE 45 : *Villa chaussée de Waterloo, 771, à Uccle ; façade principale.* — Adrien BLOMME, architecte.

PLANCHE 46 : *Hôtel avenue du Longchamp, 87, à Uccle ; façade principale.* — Adrien BLOMME, architecte.

L'Émulation reproduit dans ce numéro deux œuvres intéressantes de l'architecte Adrien BLOMME.

Le plan de l'hôtel de l'avenue de Longchamp, à Uccle, est heureux par sa distribution. La cuisine, qu'on dispose généralement vers l'arrière, est placée en façade principale, où, le plus souvent, se trouve le salon. L'adoption de ce parti, applicable dans certains cas, a de grands avantages pour le service de la porte.

Comme toutes les œuvres de BLOMME, les plans se ressentent de la volonté de chercher des façades pittoresques.

L'entrée en arcade a volontairement plongé des services accessoires dans une demi-lumière, comme le vestiaire et l'escalier de service.

La façade fait songer nettement aux pittoresques maisons de l'Alsace, popularisées par l'image.

Nous préférons la maison située chaussée de Waterloo qui est davantage dans les traditions de notre pays et qui, au surplus, est incontestablement meilleure comme composition.

Le plan est fort agréable; ici encore, la cuisine est disposée en façade principale.

Une cour de service, réservée au nettoyage de l'auto, est très habilement ménagée entre la buanderie et le garage et assure ainsi à la cage d'escalier un éclairage direct.

La façade est pleine de fantaisie et a la robustesse de l'architecture du Brabant.

Hôtel du journal Le Soir, 124, *rue Royale, à Bruxelles.*

PLANCHE 47 : *Ensemble de la façade.*
PLANCHE 48 : *Détail de la façade.*

Et puis voici la façade du journal *Le Soir.*

On trouvera ci-dessous une note anecdotique qui remémore l'admirable ténacité des Belges pendant l'occupation en même temps que les difficultés de l'exécution au cours de cette terrible épreuve.

Le bâtiment du *Soir* est un des plus intéressants que Bonduelle ait construits.

Admirablement composé, symétriquement établi, avec une ordonnance recherchée, sur trois arcades élégantes qui réunissent le rez-de-chaussée et l'entresol, il élève sa masse de pierre au milieu de laquelle un élément de briques rouges apporte le charme de l'inat-

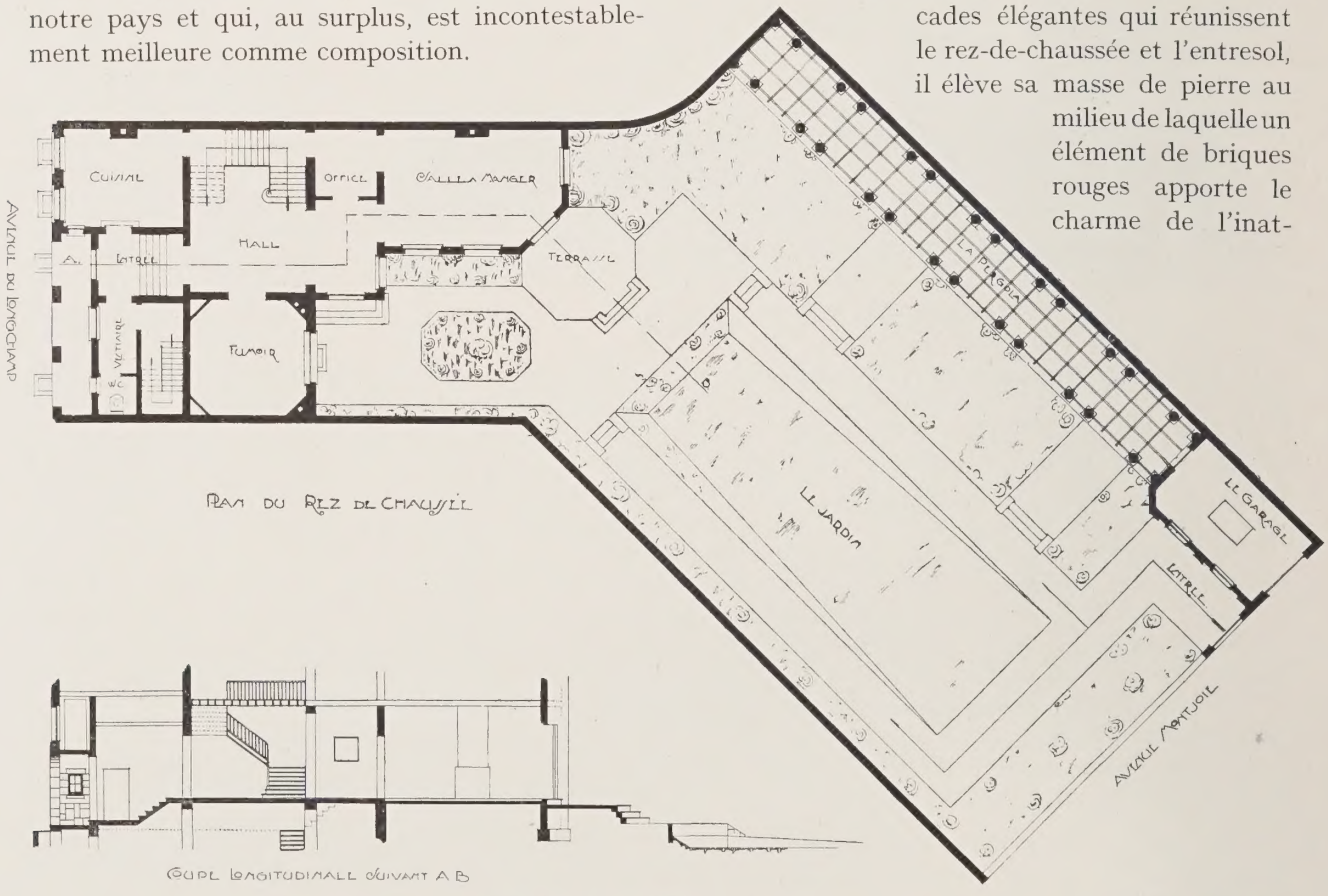

Avenue de Longchamp, 87, à Uccle. Arch. Ad. Blomme

tendu et le pittoresque de la couleur.

Une corniche, voluptueuse dans son détail et dans sa composition, termine très artistement le corps principal qui se trouve surmonté d'une toiture dont l'ingéniosité, l'intérêt et la science du métier mériteraient un plus grand recul que n'offre guère la largeur de la rue Royale.

Les trois arcades du rez-de-chaussée sont parfaites de proportions; le porche, très habilement étudié, avec ses voussures terminées par une lanterne encastrée dans la clef, est admirablement conçu, et il n'est pas jusqu'aux curieuses petites grilles de l'entrée et des guichets qui ne rivalisent d'élégance et de fantaisie.

Dans chacune des productions de Bonduelle, l'œil est séduit par la grâce et la distinction des formes.

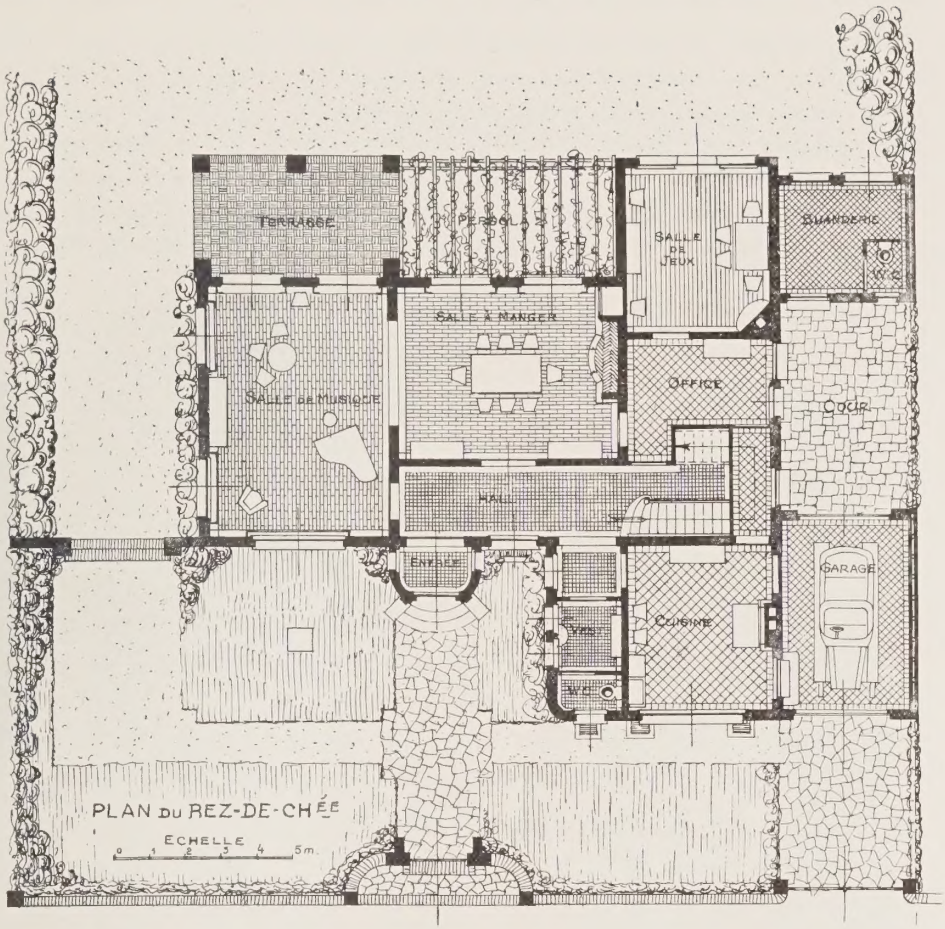

CHAUSSÉE DE WATERLOO

Arch. Ad. Blomme. Villa chaussée de Waterloo, 771, à Uccle.

Si un public d'élite y retrouve le charme de la prestigieuse époque du XVIII^e^ siècle ou de l'architecture anglaise que Bonduelle répand dans ses œuvres avec un rare bonheur, le critique averti y découvre une incontestable personnalité, une originalité de conception, un indéniable raffinement et un modernisme sain incapable d'aller jusqu'à l'absurde dans la recherche de l'inédit.

A coup sûr, l'analyste impartial n'y trouve qu'équilibre et harmonie. N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une œuvre?

R. MOENAERT.

***

L'hôtel du journal *Le Soir*, dont l'*Émulation* reproduit quelques aspects, a été commencé en 1917 et à peu près achevé en 1918.

Ceux qui restèrent au pays pendant les années odieuses de l'occupation, savent ce que représentent ces dates : des difficultés matérielles presque insurmontables, des privations de plus en plus pénibles. Toute la vie morale suspendue à un espoir toujours déçu une sorte d'angoisse qui étreignait les plus confiants.

Et c'est à ce moment que le directeur du *Soir*, comme en défi aux manœuvres de démoralisation de l'Allemand, décide de faire commencer les travaux !

Mieux que tout autre, pourtant, il avait apprécié le poids de l' « occupation » : l'imprimerie mise au pillage, le papier enlevé et transporté aux locaux de *La Belgique* les machines démontées, envoyées en Allemagne, les clichés, découverts dans leur cachette et enlevés ! Il ne restait rien dans les locaux déserts du journal; mieux encore, la direction était exclue de ses bureaux mis sous scellés !

Et pendant même qu'on perquisitionnait et qu'on le pillait, le *Soir*, au cœur de la ville, dans ce quartier sillonné constamment d'officiers ennemis, où les états-majors s'étaient concentrés, le *Soir* élevait une construction nouvelle, plus

haute, plus riche proclamant ainsi à la face de tous, son mépris des spoliations et son invincible foi dans l'avenir. Je ne connais pas de plus bel exemple d'optimisme. Je m'étonne encore aujourd'hui du travail réalisé.

Les ouvriers étaient à ce point affaiblis par le manque de nourriture que, malgré les rations supplémentaires, les manœuvres ne pouvaient plus monter les briques jusqu'en haut du bâtiment sans se reposer.

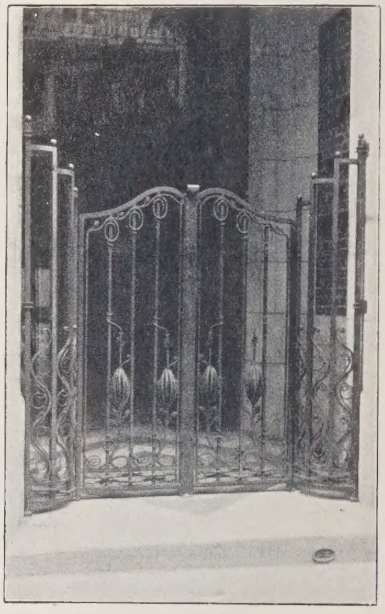

Arch. Paul Bonduelle. Hôtel du journal *Le Soir*. Détails. Clichés Marc. Dhuicque.

Presque tous les matériaux étaient réquisitionnés. La pierre même manquait. On fit l'impossible pour en ramener de partout où on pouvait encore en trouver. Quand on fut au bout de l'Euville et de la Savonnière, on prit d'autres pierres, à peu près semblables.

Mais celles-ci aussi manquaient et il fallut en placer en délit. Certaines pierres qui paraissent énormes n'ont pas 8 centimètres d'épaisseur.

Chaque jour voyait naître des empêchements nouveaux qu'il fallait bien surmonter sous peine d'être arrêtés. Et, nous retrouvant sur le chantier, M. Rossel, l'entrepreneur M. Célestin François et le soussigné, nous examinions les mesures à prendre pour tourner les difficultés.

C'est le souvenir de ces réunions cordiales et réconfortantes, c'est le souvenir pathétique et inoubliable de ces jours sinistres et de cette inlassable volonté de résistance qu'évoque pour moi l'hôtel du *Soir* : l'œuvre, je le reconnais volontiers, qui me tient le plus au cœur et que je ne regarde jamais sans émotion.

La critique que j'en pourrais faire me semble, au regard de cela, d'un intérêt bien faible ! Et je parlerai de la construction, uniquement pour rendre justice à tous mes collaborateurs qui, bien plus que moi, furent à la peine.

Tout d'abord à l'entrepreneur général, M. Célestin François, dont l'exubérant enthousiasme, jamais démenti, fit merveille; à MM. Soille, auxquels nous sommes redevables de la fourniture et de l'appareillage particulièrement difficile des pierres; au sculpteur J. Pire dont, me semble-t-il on n'a pas suffisamment compris l'effort; au ferronnier Alexandre, pour son beau travail de fer forgé; à tous ceux qui, suivant l'importance de leur entreprise, ont assumé une part de l'œuvre commune; à tous ceux qui purent, des fenêtres de l'hôtel achevé, comme suprême récompense acclamer à son retour notre armée victorieuse.

Je voudrais voir gravé dans un coin de l'immeuble, en souvenir de ce qui fait à mes yeux sa valeur véritablement symbolique.

« Cet hôtel fut érigé par le journal *Le Soir*, en 1917-1918, aux jours les plus sombres de l'occupation, en témoignage d'inaltérable confiance dans les destinées de la Belgique. »

Bruxelles, octobre 1924. P. BONDUELLE.

COMMÉMORATION DU CINQUANTENAIRE DE L'" ÉMULATION "

Il y a deux ans, la Société centrale d'Architecture de Belgique fêtait le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cette circonstance valut à la ville de Bruxelles d'être choisie comme siège du XI^e^ Congrès international des architectes. Ce Congrès, illustré par une Exposition internationale d'architecture, tint ses assises au Palais d'Egmont.

Le succès de cette double manifestation fut immense et souligna la prospérité de notre vieille Société.

Cette année, nous fêtons le cinquantième anniversaire de la création de l'organe de la Société, l'*Émulation*, et c'est pour nous un agréable devoir de souligner le travail accompli au cours de ces cinquante années de lutte.

Ce titre *L'Émulation*, fut tout un programme. Il représentait bien l'esprit des jeunes fondateurs qui firent cet effort merveilleux de créer une grande revue avec des ressources extrêmement limitées, de l'illustrer chaque mois par des procédés difficiles, lents et délicats, de la faire vivre à force de travail et de patiente énergie.

*Ce numéro spécial de l'*Émulation, *que nous présentons aujourd'hui, est dédié à la mémoire de ses fondateurs.*

Le directeur actuel de la revue s'est chargé d'écrire l'histoire de notre journal, en marquant les étapes de ce long et laborieux effort et en rappelant les noms des confrères qui ont consacré leur temps, leurs soins, leurs peines à la réussite de l'œuvre.

Nous remercions notre confrère J. Caluwaers et son collaborateur Paul Le Clerc, deux anciens de l'*Émulation*, pour le soin qu'ils ont mis à l'édition de ce numéro spécial et tous ceux de nos confrères qui continuent aujourd'hui à donner à notre revue l'intérêt et la vie que lui prodiguèrent ses fondateurs.

***

Ce n'est pas sans orgueil que la S. C. A. B. passe en revue le travail accompli par ses membres au cours de ce demi-siècle. La collection des cinquante années de l'*Émulation* ne témoigne pas seulement de l'activité de la Société Centrale, elle expose tous les efforts tentés en vue de développer les études, les connaissances, les ressources artistiques et techniques des architectes, elle développe les luttes soutenues pour le maintien de la dignité de notre profession et elle constitue enfin une admirable histoire de l'architecture en Belgique depuis 1870.

Par l'*Émulation* la Centrale affirme sa vitalité. Son passé lui donne le droit d'espérer de l'avenir. La lutte n'est pas finie et ne finira pas, mais notre confiance peut être grande : notre belle profession peut se défendre par elle-même si nous continuons à servir, comme par le passé, l'Art Architectural.

LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA S. C. A. B.

UN DEMI-SIÈCLE D'ÉMULATION

Au cours de l'année 1872, quelques jeunes architectes, pleins d'enthousiasme, décidèrent la fondation d'un groupement pour la défense de l'art architectural et des intérêts professionnels; c'est ainsi que vit le jour la *Société centrale d'Architecture de Belgique.*

Bientôt la nécessité de posséder un organe de propagande s'affirma et aussitôt la jeune société décida la publication d'une revue d'architecture.

Dans son assemblée du 4 juillet 1873, une commission chargée d'étudier les moyens de réaliser cette décision réunit MM. Allard, Baes, Benoit, Neute et Dumortier.

A ce moment, la *Société centrale* disposait d'un avoir de 600 francs; elle en mit généreusement la moitié à la disposition de la revue naissante. Début modeste s'il en fût !

Six mois après, exactement le 9 janvier 1874, la commission déposait, avec son rapport, la préparation du premier numéro du journal. MM. Fonteyne, Vandeveld et Van den Eeckhoudt en avaient dessiné et autographié les premières planches, MM. Allard et Benoit avaient rédigé le texte de la revue, à laquelle Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, accorda sa précieuse collaboration.

Il fallait un nom au nouveau-né; sur la proposition d'Henri Vandeveld, à qui revient le titre de parrain, on le baptisa *L'Émulation.* Valère Dumortier prit la direction de l'entreprise et fit compléter la première commission de cinq membres par l'adjonction de deux dessinateurs MM. Vandeveld et Van den Eeckhoudt.

J. Fonteyne, inv. et autogr. 1re année 1874-1875.

Frontispice.

C'est ainsi que le 1er septembre 1874 paraissait à Bruxelles le premier numéro d'une revue d'art architectural *L'Émulation,* publication mensuelle de la *Société centrale d'Architecture de Belgique.*

Un demi-siècle nous sépare de cette époque où la jeune génération d'architectes d'alors affirma, avec un bel enthousiasme, la volonté de prendre position dans la lutte quotidienne pour la défense de l'art, auquel elle s'était consacrée.

Aujourd'hui c'est avec une émotion profonde que nous rendons hommage au dévouement et à la ténacité de ceux qui assumèrent une si lourde tâche et à ceux qui pendant ces cinquante années, au milieu de toutes les vicissitudes et les événements les plus troublants, ont poursuivi inlassablement un effort si noble et si digne.

Il nous a paru intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin accompli et sur les résultats obtenus. C'est surtout en parcourant les quinze premières années de la publication que nous allons glaner les souvenirs les plus intéressants et les plus curieux.

Dès le début, dès l'article de tête du premier numéro, nous retrouvons des appels semblables à ceux qu'il est encore nécessaire de lancer aujourd'hui et des revendications identiques à celles que nous formulons à l'heure présente.

C'est tout un programme et déjà en 1921 nous en avons publié des passages très caractéristiques.

Voici des extraits de ce premier article, que la

rédaction du journal offrait au lecteur sous le titre : *Notre raison d'être.*

« L'art ne pourra s'élever qu'à la condition d'être servi par une génération jeune, forte, aguerrie et active; or, il faut le reconnaître, notre jeunesse artistique manque de ce stimulant, l'*émulation*, qui produit tant de grandes choses. La crainte d'échouer, les difficultés à surmonter pour se faire apprécier, le manque d'entente entre tous ceux qui manient le compas, une foule de considérations viennent arrêter l'essor de ces jeunes intelligences; d'autre part, nos écoles d'architecture ne sauraient suffire à tout, dans l'état actuel, et bien des enseignements pratiques manquent à nos jeunes artistes.

» Enfin les jeunes architectes n'ont point de rapports entre eux, ils ne se connaissent point; il ne saurait donc y avoir parmi eux d'esprit de corps, ce levier puissant qui triomphe de tant d'obstacles... »

Valère Dumortier.

Cela semble écrit d'hier ! C'est toujours vrai.

Ces premiers numéros sont pleins d'intérêt : la question des concours publics, celle du tarif des honoraires, celles de l'enseignement, et du prix de Rome, celle du diplôme légal, pour ne citer que celles-là, font l'objet de nombreux articles qui pourraient encore nous servir, sans modification, pour nos revendications actuelles.

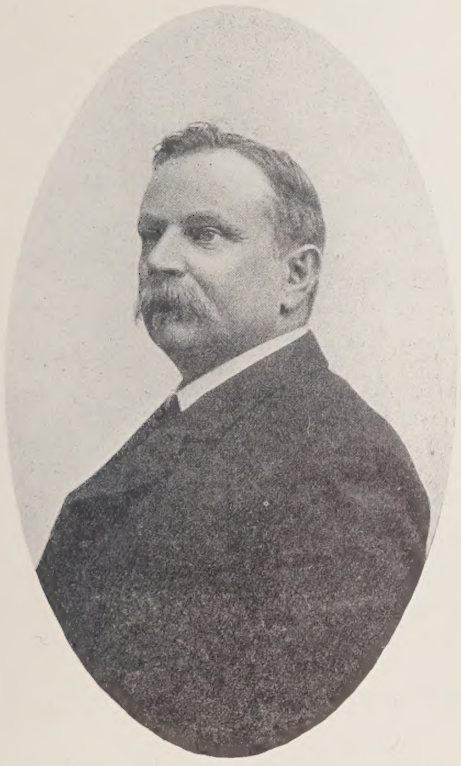

Henri Vandeveld.

Écoutez ce passage relatif aux concours qui eurent lieu à cette époque :

« Mais les concours publics sont souvent fort mal organisés. Les renseignements sont mal donnés ou insuffisants, quand ils ne sont pas contradictoires. Les programmes sont de véritables rébus. Aussi, l'artiste consciencieux qui se laisse prendre à toutes ces conditions, court-il le risque de se voir évincer au jugement, car le jury, la plupart du temps, ou ne lit pas seulement le programme, du moins on est tenté de le croire en voyant les jugements rendus, ou il déclare le programme absurde et passe outre. Cela n'est ni juste ni encourageant. »

Comme on le voit, leurs revendications étaient bien nettement formulées; les concours sont généralement, à l'heure qu'il est, organisés d'une façon plus heureuse et ce résultat est dû aux réclamations réitérées faites par nos sociétés et notre revue.

Médaillon de Ch. Brunin. Charles Neute.

Voici un autre extrait, relatif à l'exercice de la profession :

« De nos jours, il est un grand nombre de gens qui se sont emparés du titre d'*architecte* sans se préoccuper des devoirs de la profession; sans se demander s'ils ont les connaissances et les aptitudes nécessaires pour les remplir dignement, sans même, bien souvent,

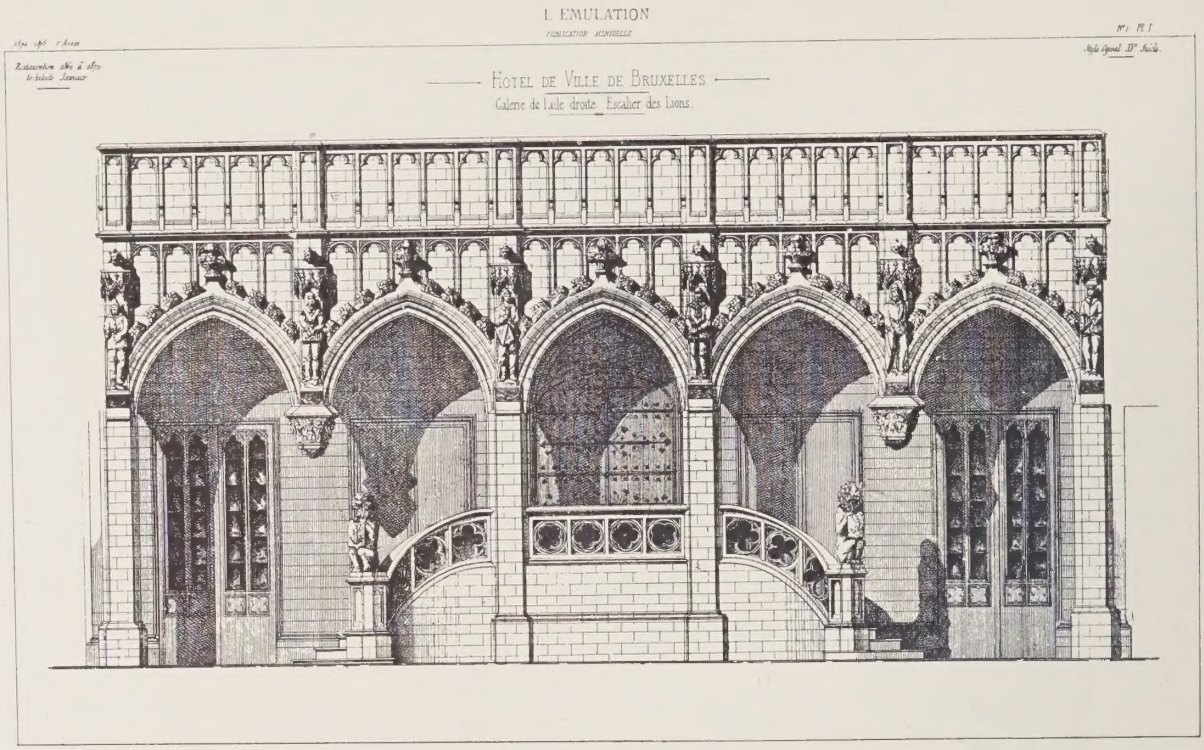

1re année 1874-1875. Planche 1. Arch. Jamar.

Hôtel de ville de Bruxelles. Galerie de l'aile droite. Escalier des Lions.
Restauration : 1869 à 1870.

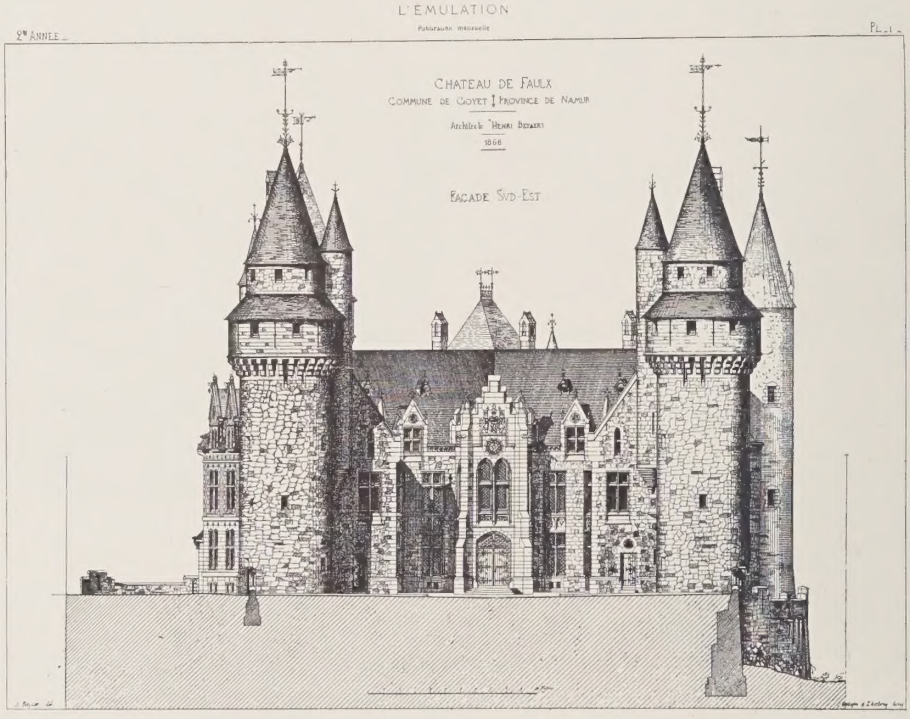

2e année 1875-1876. Planche 1. Château de Faulx, Arch. Henri Beyaert.

commune de Mozet, province de Namur. Façade sud-est.

connaître ou comprendre les prescriptions de la loi quant à ces devoirs de la profession. »

Et cet autre :

« Nous croyons donc qu'une école où l'on enseignerait ce qui est du domaine de l'architecture est éminemment nécessaire, jamais le besoin ne s'en est fait sentir aussi fortement qu'aujourd'hui. Nous croyons également que le diplôme est une utilité, un besoin; il reste à savoir s'il est compatible avec la profession d'architecte.

» Il nous semble déjà entendre dire autour de nous que la mesure désirée est peu pratique, voire impossible. Nous concédons volontiers que cette question soit difficile, mais quant à admettre qu'elle est impossible, nous n'y pensons pas. L'architecte est non seulement un artiste, il doit également être constructeur, administrateur, bon juge; il doit aussi, à un degré plus ou moins élevé, être au courant de plusieurs métiers, savoir commander les artisans avec connaissance de cause. Combien de malheurs n'a-t-on pas à enregistrer qui sont dus à la négligence, à l'incurie et à l'impéritie de l'architecte. Combien de fois n'a-t-on pas vu des propriétaires quasi ruinés parce que leurs constructions dépassaient les devis présentés. Aujourd'hui cela se voit plus que jamais et il serait temps, nous semble-t-il, d'y mettre un terme afin de sauvegarder aussi bien la réputation des hommes de talent que les intérêts du public. A notre avis, il est aussi nécessaire pour les architectes que pour les ingénieurs, les avocats, les médecins, de faire preuve d'un minimum de capacité.

» L'ingénieur qui, en définitive, n'est que constructeur, doit prouver qu'il a suffisamment de connaissances pour exercer son état et l'architecte qui *doit* également être constructeur, peut parfaitement ignorer le premier principe de la construction sans que personne songe à l'empêcher de bâtir. Il y a là une grande inconséquence.

» L'avocat, pour défendre les intérêts de ses clients,

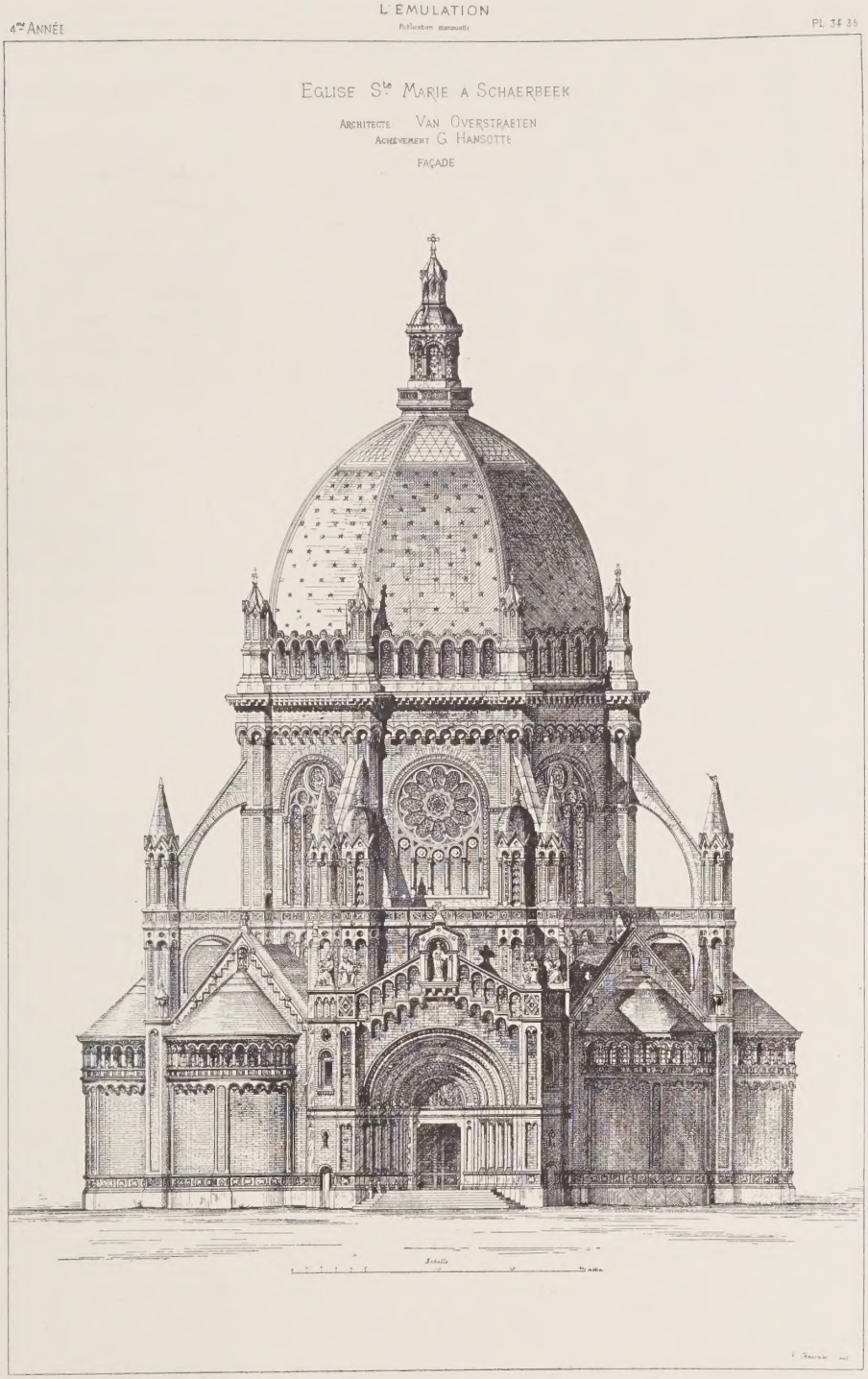

4e année 1878.
Arch. Van Overstraeten.

Église Sainte-Marie à Schaerbeek.

Planches 34-35.
Achèvement G. Hansotte.

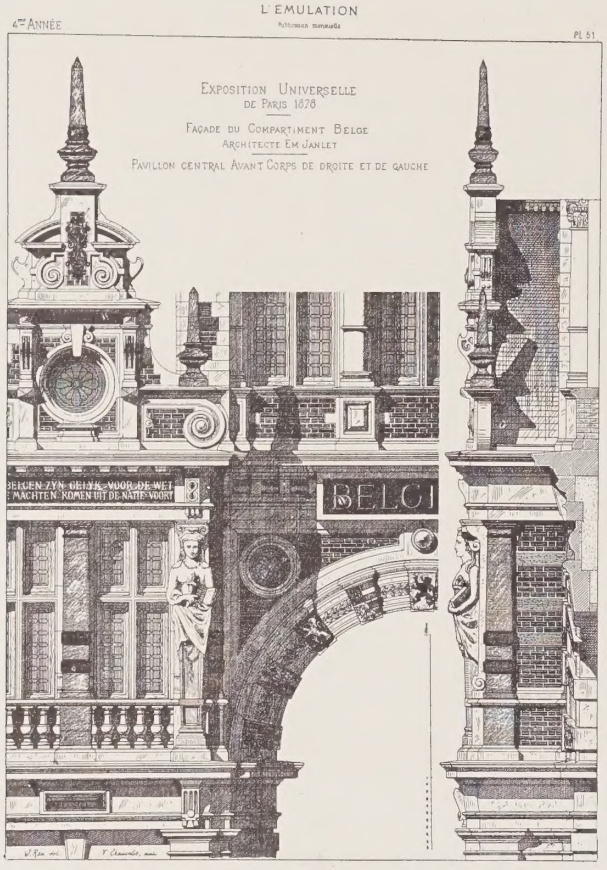

4e année 1878. Pl. 51 Arch. Ém. Janlet.
Exposition universelle de Paris 1878. Façade du compartiment belge. Pavillon central. Avant-corps de droite et de gauche. Détails.

doit posséder des diplômes et l'architecte, qui, aussi bien que lui, a des intérêts très sérieux à sauvegarder, ne doit point faire preuve de connaissances. On avouera que ce n'est pas logique. »

Cet article où il est question du diplôme date de 1875; on pourrait le croire écrit d'hier.

***

Des appels à la collaboration dans le travail de préparation du journal ressemblent étrangement à ceux qui devaient paraître quelque cinquante ans plus tard :

« Nous ne terminerons pas sans rappeler à nos lecteurs que notre journal est en quelque sorte une tribune où nous serions heureux de voir discuter les questions si nombreuses qui intéressent notre art et nous ne voulons pas que notre texte soit l'exposé d'idées personnelles.

» Notre programme est connu de nos lecteurs, nous ne le rappellerons donc pas, et nous finirons en affirmant que tous nos efforts auront pour but, non seulement de ne pas nous en écarter, mais de le compléter par ce qui nous sera signalé par nos abonnés ou par ce que l'expérience nous montrera utile.

» ... Nous avons déclaré que l' « *Émulation* » *est une tribune libre,* où chacun peut émettre son opinion et la défendre.

» Nous faisons donc appel à nos confrères de province, et c'est avec instance que nous leur demandons de confier à notre publication leurs idées et leurs œuvres; ce sera le moyen puissant de réunir, de condenser les idées, les principes acquis par l'expérience de chaque jour; ce sera le moyen de donner une même direction aux efforts tentés dans la voie de la rénovation, du progrès architectural. »

Puis quelques mois plus tard :

. . . . . .

» L'appel que nous avons fait à tous nos abonnés, appel renouvelé par nous à diverses reprises, n'a guère été entendu.

» Nous aurions voulu que notre publication fût réellement la tribune ouverte à chacun de nos lecteurs, ouverte surtout à toutes les opinions, à toutes les tendances. C'est l'un des points de notre programme, et nous n'y voulons point déroger.

. . . . . .

» Cet appel nous le renouvelons ici, instamment, priant tous nos lecteurs de nous communiquer leurs observations, de nous faire parvenir, de temps à autre, quelques renseignements sur les travaux exécutés dans la localité qu'ils habitent et les communes environnantes.

. . . . . .

Joachim Benoit.

» Nous rappelons à ce propos que l'*Émulation* n'est nullement un journal académique; qu'elle n'est l'organe particulier d'aucun groupe, ne cherchant point à faire prévaloir telle ou telle tendance architecturale plutôt que telle autre.

» Nous ajouterons que nous entendons conserver une liberté absolue, mais que nous nous faisons un devoir de laisser aux autres la même liberté. Nos appréciations peuvent parfois paraître sévères, mais elles sont toujours absolument sincères, débarrassées de toutes préoccupations, et nous en assumons toute la responsabilité.

» Nous nous déclarons heureux de recevoir de nos lecteurs réponse à l'un ou l'autre de nos articles lorsqu'elle présente un caractère d'utilité, et qu'elle est dépourvue de tout caractère personnel et hostile. »

On sait que ce sont les mêmes règles de bonne confraternité qui guidèrent toutes les rédactions qui se succédèrent à la tête du journal. En 1886, douze ans après la fondation, nous trouvons l'appel suivant :

« Combien de fois n'avons-nous pas, dans ces colonnes, adjuré les architectes de nous aider, de collaborer à notre revue. Cela est devenu un véritable cliché et

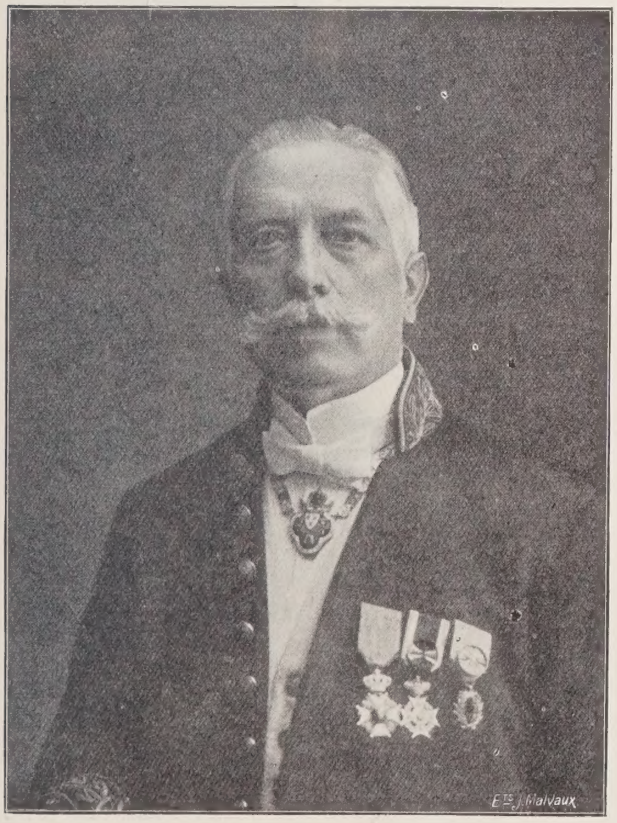

Jules Brunfaut.

6e année 1880. Autographie de Jean Baes.

Frontispice.

nous ne savons plus quels termes employer pour les engager à participer à notre œuvre. »

Voilà n'est-il pas vrai, une preuve évidente des préoccupations angoissantes de tous ceux qui ont mis loyalement leur activité à la tâche commune. L'avenir de l'architecte et la respectabilité de la profession trouvent de vaillants défenseurs :

« Il n'y a pas à hésiter selon nous, il n'y a pas de temps à perdre; la profession d'architecte tombe de jour en jour dans un plus profond discrédit; tout le monde maintenant en fait métier, jusqu'à l'entrepreneur qui n'a pas su faire de bonnes affaires. Il n'est pas étonnant, en présence du nombre considérable de personnes qui quittent toute espèce de profession et s'emparent du nom d'architecte, il

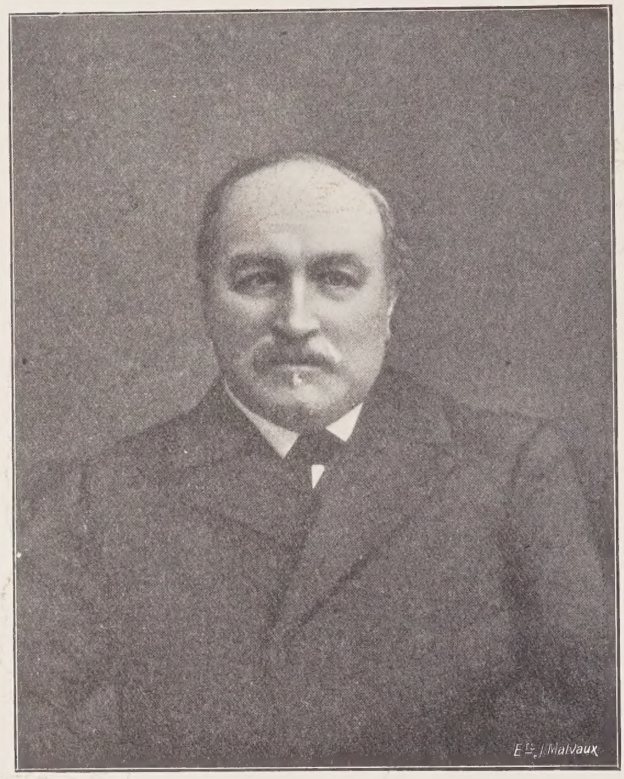

Jules Picquet.

n'est pas étonnant, disons-nous, que même les architectes de talent perdent une notable partie de leur autorité.

» Nous connaissons même de grands édifices dont la construction a été confiée à des brasseurs d'affaires qui ont, sans doute, beaucoup d'adresse, beaucoup d'intelligence, mais qui n'ont pas le droit de prendre le titre d'architecte; ils n'obtiennent la mission de créer telle ou telle œuvre architecturale que par des influences d'un ordre tout autre que celles accordées au mérite, au savoir.

» Ces architectes-là sont les plus dangereux, car ils s'emparent de travaux qui feraient la réputation de bien des jeunes artistes, lesquels se voient contraints de faire, pour un traitement souvent dérisoire, la fortune et la réputation de ceux qui les exploitent.

» Cela est profondément regrettable, cela est absolument décourageant. Et nous ne comprenons pas que les administrations, comme les particuliers, ne voient point l'immense danger auquel ils s'exposent.

» Nous le répétons, il faut d'abord et avant tout réformer l'enseignement; il faut augmenter l'autorité de l'architecte par le prestige que donnent le savoir et le talent; il faut que l'artiste, le véritable architecte, puisse s'affirmer, prendre le rang auquel il a droit. Et dans l'intérêt même de l'art, il faut mettre fin à cette distribution arbitraire des travaux à exécuter.

» Il faut ne confier les constructions qu'à ceux qui ont sérieusement étudié l'architecture et la construction. »

Voilà certes un article que le lecteur pourrait croire écrit après la guerre lors de la ruée et de la curée qui ont présidé à la reconstruction du pays ravagé. Il n'en est rien. Cet article plein de bon sens date exactement du mois de juillet 1878.

***

Les premières années de l'*Émulation* nous rappellent aussi toutes les initiatives prises par la *Société centrale d'Architecture de Belgique* pour encourager les jeunes et pour réconforter les anciens frôlés par l'aile du découragement. On y trouvera le programme, les résultats et la critique de tous les concours y compris ceux organisés par la Société elle-même, les études qui ont été faites et qui ont abouti au barème des honoraires, les programmes proposés pour l'enseignement, pour l'obtention du diplôme, la critique des

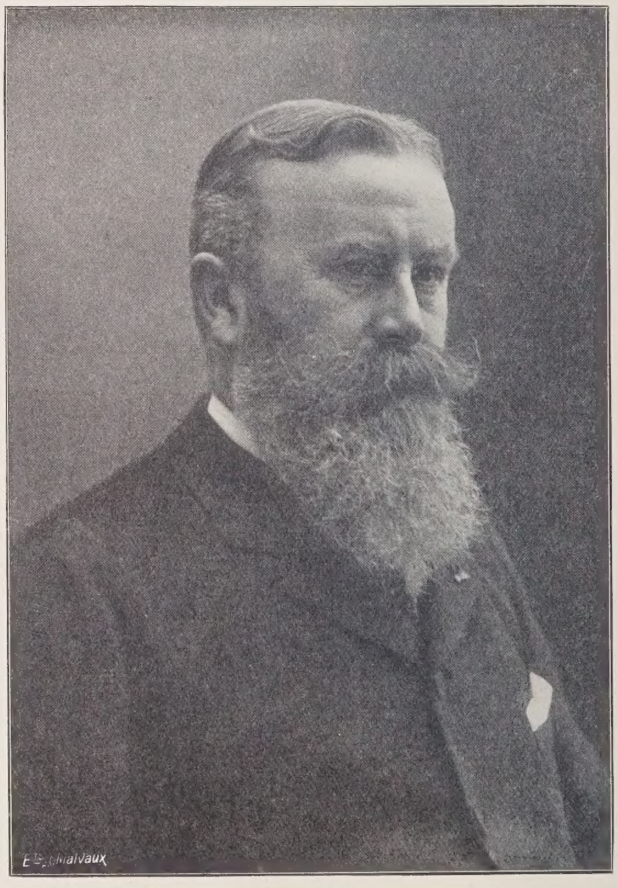

Ernest Acker.

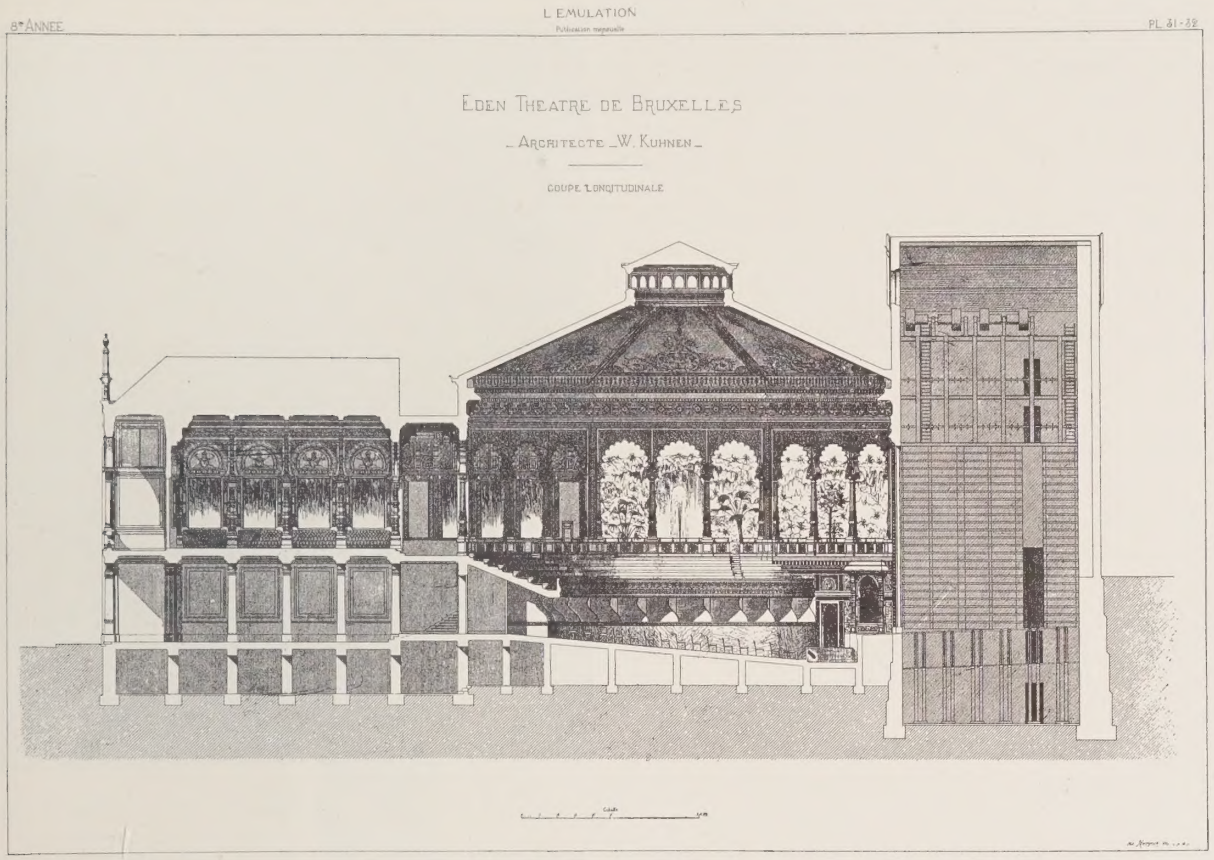

8e année 1882. Pl. 31-32. Eden-Théâtre de Bruxelles. Coupe longitudinale. Arch. W. Kuhnen.

grands travaux en cours d'exécution, d'intéressantes polémiques sur les sujets les plus divers, sur les concours publics par exemple, sur l'exercice de la profession par les employés d'administration, sur le tracé des villes et sur une foule d'autres sujets qui sont encore de toute actualité aujourd'hui.

Force nous est de limiter nos citations; toutefois, il nous paraît particulièrement intéressant de reproduire quelques passages du discours prononcé au conseil communal de Bruxelles sur le tracé des rues par Henri Beyaert qui fut le collaborateur des toutes premières années de la revue et qui lui apporta, au début, le concours de toute son autorité :

« La destruction du caractère ancien des rues doit être considérée comme un acte de vandalisme exactement au même titre que la démolition des monuments du moyen âge et leur remplacement par ces *constructions cubiques* qui nous déplaisent tant aujourd'hui.

. . . . . .

» Bruxelles possède quelques artères anciennes d'un tracé très artistique et que je considère comme des monuments; une des plus remarquables est le Marché-aux-Poulets.

. . . . . .

» Le gouvernement est d'avis que le Marché-aux-Poulets est trop étroit, tout au moins dans une partie de son parcours; je me rallie à sa manière de voir, mais je crois qu'en élargissant, il faut éviter d'altérer plus que de besoin le caractère particulier de cette belle artère. Malheureusement le respect de ce qui existe n'est pas ce qui a guidé l'auteur de la rectification proposée, car je vois d'ici que d'un seul coup de règle on abat presque tout un côté de la rue.

. . . . . .

» Par dépêche du 13 vendémiaire, an VII (octobre 1799), c'est-à-dire à la veille du XIXe siècle, l'administration centrale du département des Deux-Nèthes (notre province d'Anvers) proposa au gouvernement de la République la vente et la démolition de la tour de Notre-Dame d'Anvers. Cette proposition n'eut pas de suite, grâce surtout aux protestations énergiques et aux instances de trois ou quatre citoyens d'Anvers.

» Moins de quarante ans après cette proposition de vandale, le sentiment public s'était si bien réconcilié avec les produits du moyen âge que partout l'on était en pleins travaux de restauration et qu'il suffisait qu'une construction quelconque pût exhiber un

*

extrait de naissance antérieur au XVI^e siècle, pour trouver grâce devant une velléité de démolition.

» Or, Messieurs, il n'y aurait rien d'étonnant, et notez que c'est ma conviction personnelle que, en moins de cinquante ans, le même revirement se fût opéré en faveur des rues et places anciennes. De même que l'on recherche aujourd'hui jusqu'au moindre document qui puisse aider à rétablir les monuments du moyen âge dans leur état primitif, de même aussi on recherchera avec soin tous les documents qui pourront aider à la restauration de certaines voies publiques. »

***

Dès le début, la direction du journal fut assumée par trois confrères pleins d'enthousiasme et que la tâche gigantesque qu'ils s'étaient tracée ne fit jamais reculer.

Ce sont Valère Dumortier qui fut le premier directeur, Charles Neute, directeur adjoint, et Ernest Allard, rédacteur. En 1877, certaines modifications furent apportées à l'organisation même de notre publication, mais avec les mêmes éléments. De nombreux confrères apportèrent leur concours à la rédaction, et la plupart ne signaient que par leurs initiales ou prenaient un pseudonyme, si bien que leur intervention est restée anonyme. Plus tard, en 1884, Ch. Neute devint directeur et

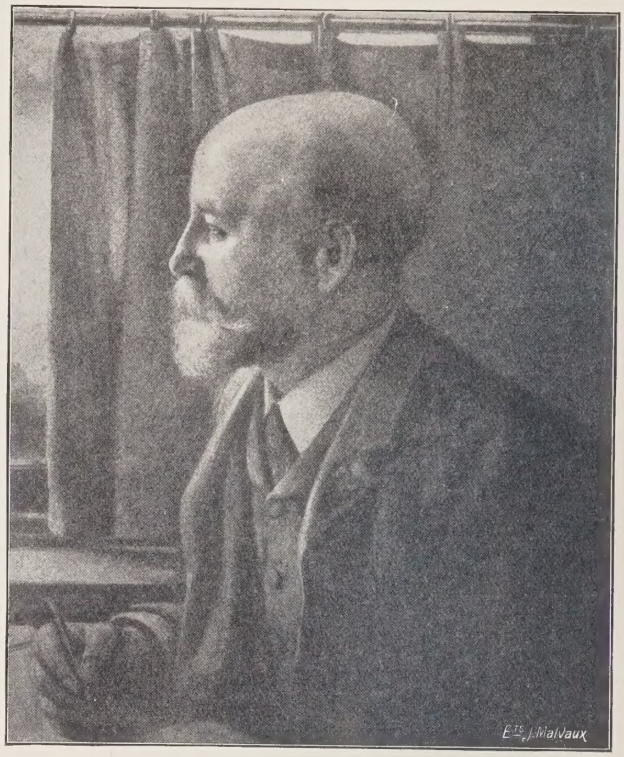

Jean Baes. Dessin de F. Baes.

Oscar Raquez membre du conseil. A la mort de Ch. Neute en 1885, Jules Brunfaut lui succéda

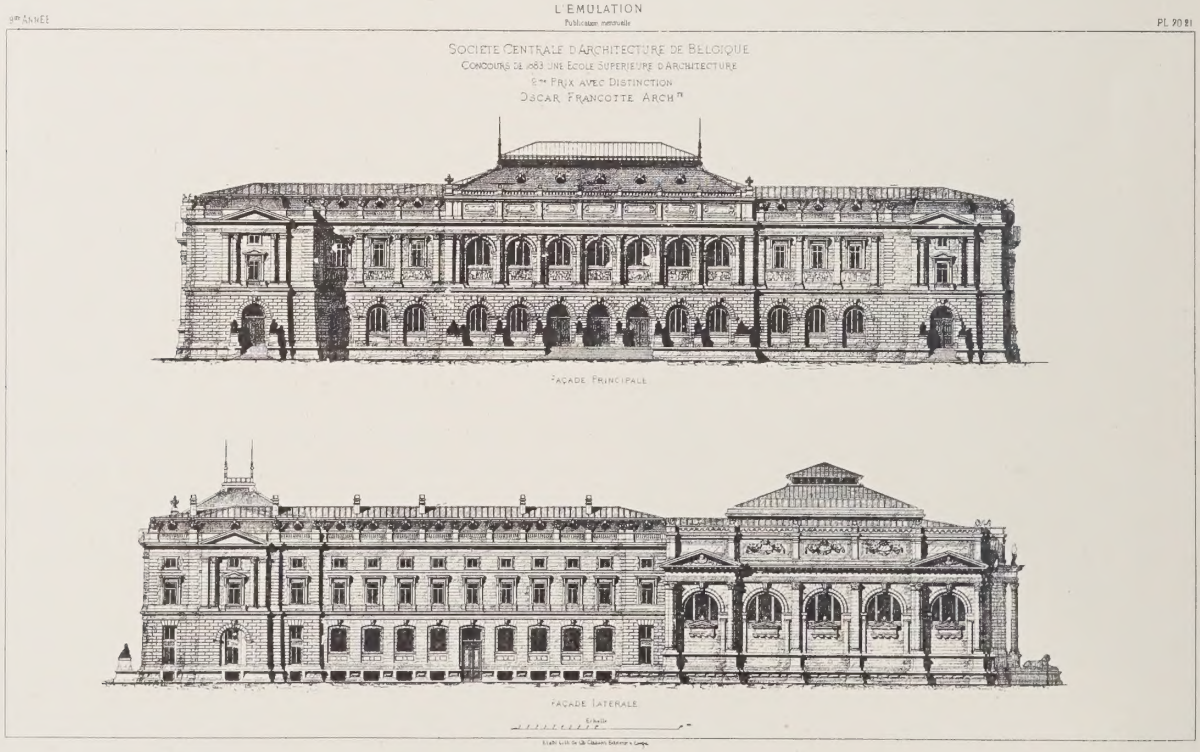

9e année 1884. Société centrale d'Architecture de Belgique. Concours de 1883. Planches 20-21.
Une école supérieure d'Architecture. Façade principale. Façade latérale. 2e prix avec distinction : Oscar Francotte, archit.

ÉGLISE St AMAND — ANVERS-STUYVENBERG

ARCHte LOUIS BAECKELMANS

1867

FAÇADE PRINCIPALE

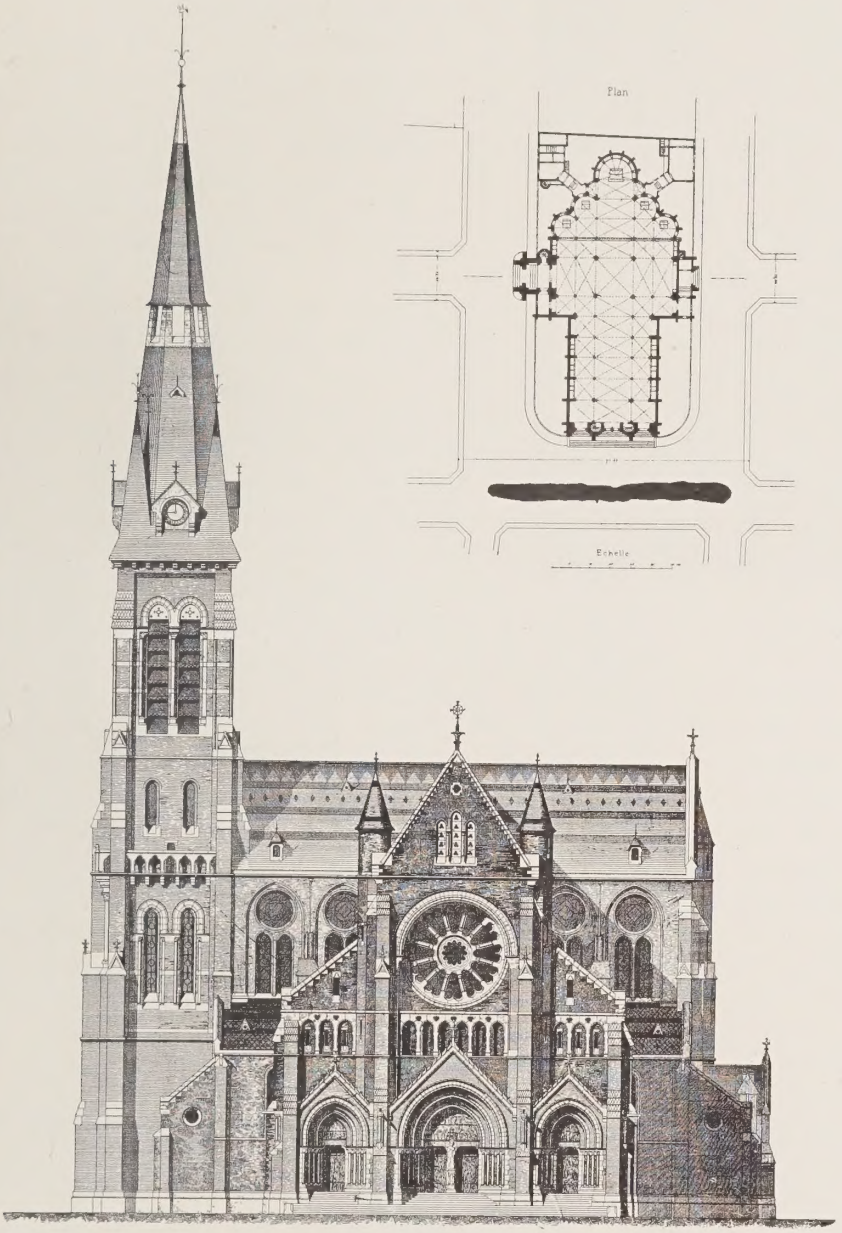

Etab. Lith. de Ch. Clerjeau Editeur Liège

Arch. Louis Baeckelmans.

9e année 1884. Pl. 36-37.

ÉGLISE SAINT-AMAND, A ANVERS (STUYVENBERG).
FAÇADE PRINCIPALE

Gustave Maukels.

comme directeur et remplit ces fonctions jusqu'en 1890. Quant à Valère Dumortier, il avait été désigné comme administrateur par la Société coopérative et en cette qualité présida aux destinées de la publication jusqu'à sa mort. Il en fut toujours le plus puissant défenseur et ses grandes qualités d'organisateur contribuèrent à en assurer la prospérité comme elles avaient assuré la vitalité de la *Société centrale d'Architecture de Belgique*.

C'est Ernest Acker qui dès 1891 succéda à Jules Brunfaut comme directeur; à ce moment, la revue est définitivement lancée, elle paraît luxueusement éditée avec huit pages de texte abondamment illustré, par mois et cinquante planches par an. Ernest Acker conserva la direction pendant dix ans. En 1900 la revue célèbre son vingt-cinquième anniversaire, change d'éditeur et commence une nouvelle série, la cinquième, avec quatre pages de texte mensuellement et cinquante planches par an.

Vers le mois de mai 1901, Ernest Acker, qui venait d'être nommé directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, cède la direction de l'*Émulation* à Joseph Caluwaers, qui la conserva jusqu'en 1912. C'est sous sa direction que le format du journal est réduit en 1908 à 35 × 28 avec huit pages de texte, de nombreuses illustrations et soixante-dix planches annuellement.

Durant toute cette période, un comité administratif veillait aux intérêts de la Société coopérative, Jos. Peeters ayant remplacé V. Dumortier comme administrateur à la mort de ce dernier.

Nous arrivons ainsi jusqu'en janvier 1912, époque où la Société coopérative fut réorganisée et tout un nouveau comité assura la vie de notre publication. Jos. Peeters devint gérant, J.-B. Dewin, directeur, Paul Le Clerc, secrétaire, avec un comité de trois rédacteurs, de trois assesseurs et de neuf conseillers.

J.-B. Dewin ne dirigea le journal que pendant cinq ou six mois, puis il fut remplacé par J. Diongre. C'est ainsi que le journal, parfaitement remis à jour, parvint à

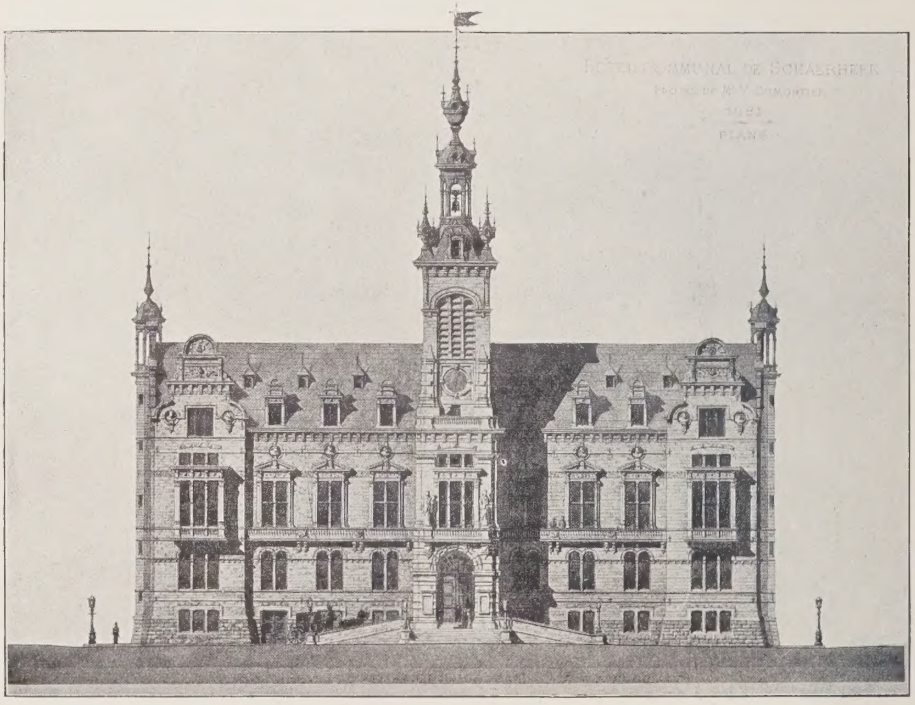

10e année 1885. Planche 2. Projet de V. Dumortier, arch.

Hôtel communal de Schaerbeek. Façade principale.

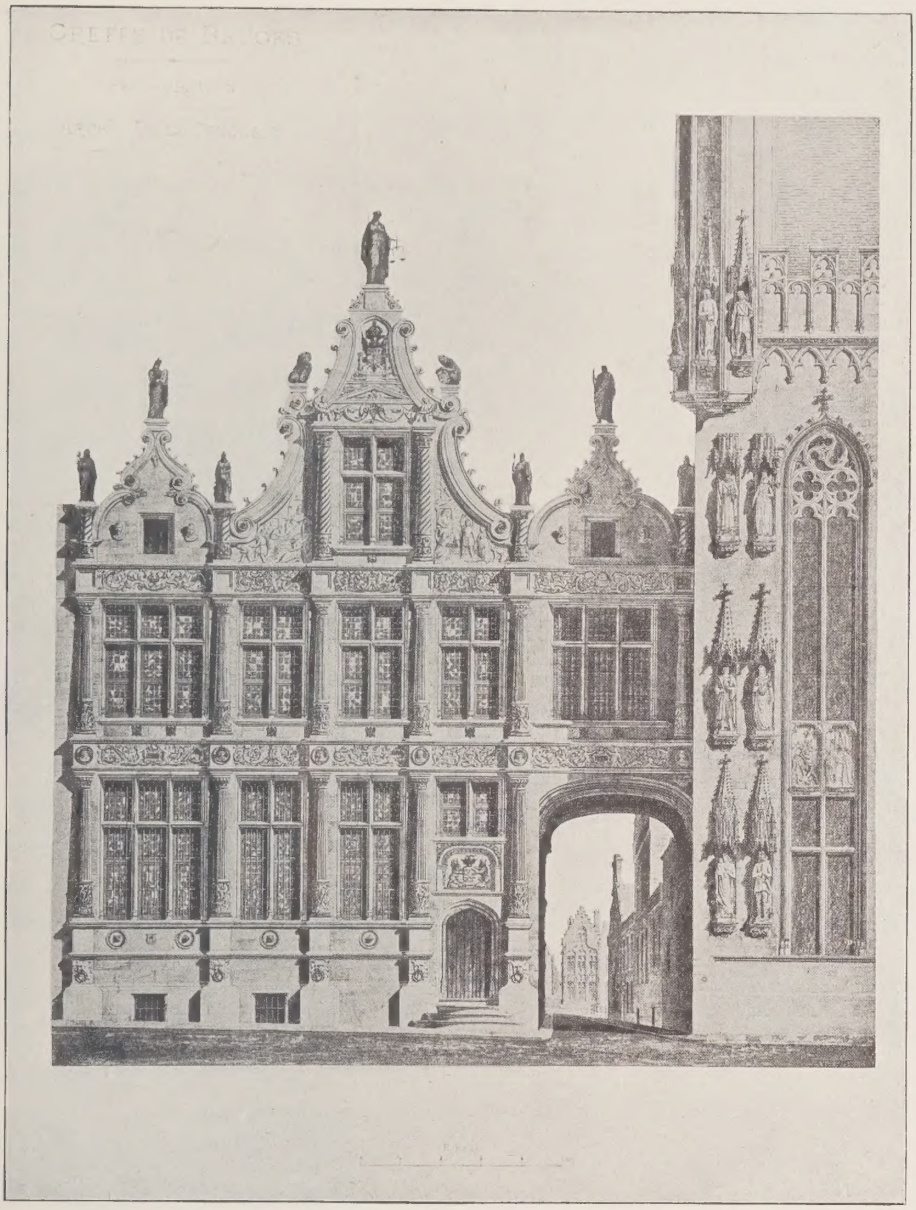

10e année 1885. Planche 5. Greffe de Bruges. Restauration. Arch. L. De la Censerie.

l'année 1914, époque où sa publication fut arrêtée par la déclaration de guerre.

***

Quant à la rédaction proprement dite, nombreux furent ceux qui y participèrent; dans le trio de la fondation, c'est Ernest Allard qui assuma principalement la charge de la rédaction; plus tard Jean Baes, Paul Saintenoy, Paul Hankar, Fr. De Vestel, Gaston Anciaux, Jos. Jamin et, plus récemment, Alex. Dumont, Eug. Dhuicque et Paul Bonduelle furent parmi ceux dont l'activité fut constante.

De nombreux correspondants de province vinrent apporter leur concours à la rédaction, parmi eux De Waele et Cloquet, de Gand, Geefs, d'Anvers, Paul Jaspar, de Liége, etc.

La revue *L'Émulation* fut, peu après sa fondation et jusqu'en 1914, la propriété d'une Société coopérative, une des premières sociétés constituées sous cette forme en Belgique. Ce n'est que depuis la transformation de la *Société centrale d'Architecture de Belgique* en union professionnelle que celle-ci a pu recevoir la personnification civile et être propriétaire de sa publication.

La coopérative fut dirigée jusqu'à sa mort par le vaillant Valère Dumortier et après lui par Jos. Peeters, le non moins vaillant trésorier de la Centrale, lequel conserva la place d'administrateur jusqu'à la liquidation de la coopérative.

***

La publication elle-même passa par plusieurs transformations. Chose bizarre, son format est allé en diminuant. Ses dimensions primitives nous étonnent encore aujourd'hui, 53 × 40 centimètres; dix années furent publiées dans ce format. Des difficultés de toute nature et des retards considérables s'étant produits, la direction se vit dans la nécessité d'escamoter l'année 1882-83; le retard excédait un an!

C'est en 1886 que le format est réduit pour la première fois à 44 × 32 centimètres, puis en 1908, à 35 × 28 centimètres.

C'est ce format qui fut conservé jusqu'en 1914.

Pendant toute la guerre la publication fut forcément interrompue. Dès l'armistice, tous les efforts se portèrent vers une réorganisation de la revue, mais les finances ayant été fortement ébranlées par la triste période qu'on venait de traverser, on ne voulut pas risquer de publier une revue qui ne serait pas à hauteur de sa réputation. Il fut décidé, dès juillet 1919, sur la proposition de Bonduelle appuyée par notre regretté confrère Gabriel Charle, de donner beaucoup plus d'ampleur au *Bulletin*

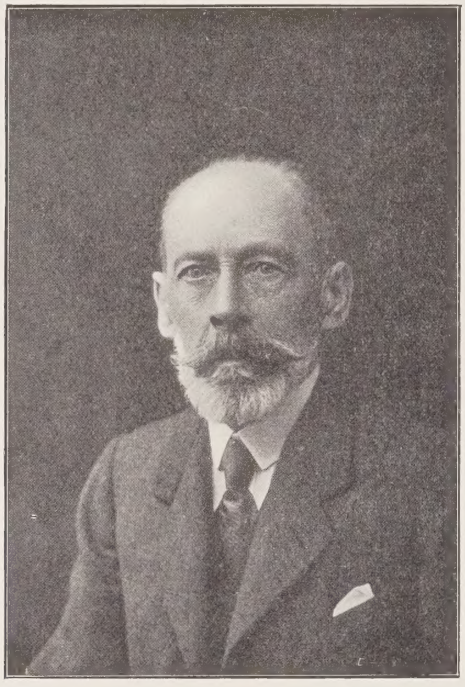

Louis Foettinger.

mensuel de la *Société centrale d'Architecture de Belgique* qui remplacerait en quelque sorte l'*Émulation* tout au moins provisoirement.

Ce bulletin parut d'abord à trente pages de texte mensuellement, dans un format de 15 × 23 centimètres, sans illustrations. Sous cette forme il eut six numéros.

Dans son premier article *Notre programme*, il était dit ceci :

« Le *Bulletin* que la S. C. A. B. fera paraître tous les mois est non seulement la continuation de l'ancien bulletin de la Société, mais il est destiné à remplacer, jusqu'à des temps meilleurs, l'organe illustré de la Société *L'Émulation*. A ce titre, il dépassera comme allure le cadre assez restreint de l'ancien bulletin reflétant surtout le travail particulier de la Société, il devra, comme le faisait l'*Émulation*, refléter l'esprit,

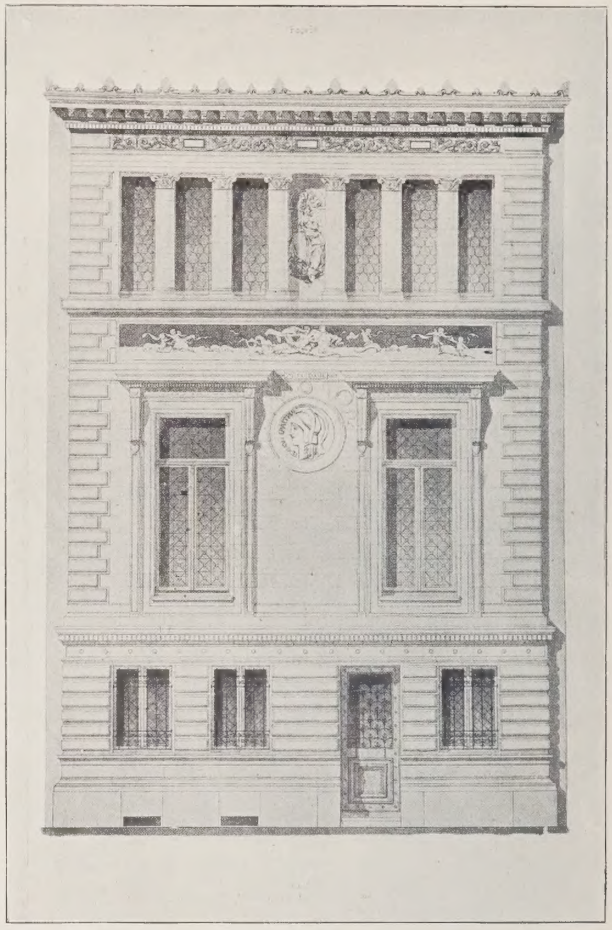

11e année 1886. Planche 20. Arch. O. Van Rysselberghe.
Maison, rue Faider, à Bruxelles (1882). Façade.

les tendances, le travail de tous les architectes belges et aller porter dans le pays et à l'étranger l'image de nos conceptions. »

Le Comité de la Société, particulièrement Ad. Puissant en assurait la rédaction, l'éditeur fut H. Kumps-Robyn.

L'année suivante, 1920, le bulletin continua de paraître dans le format de 18 × 26 centimètres avec un nombre de pages très variable allant jusque quarante pages par mois avec des illustrations dans le texte et une ou deux planches hors texte. Douze numéros parurent sous la rédaction de Ad. Puissant et Eug. Dhuicque, imprimés par l'Imprimerie industrielle et financière, société anonyme.

***

Enfin en janvier 1921, après un sommeil de sept années, l'*Émulation* reparut sous son aspect de grande revue d'art et reprit contact avec ses fidèles abonnés. Eug. Dhuicque en fut le rénovateur et le

format adopté fut celui qu'il a encore actuellement de 31 × 23 centimètres. Elle parut à seize pages mensuellement et deux planches, soit vingt-quatre planches pour l'année, imprimées par la maison Vromant & C°.

A partir de l'année 1922 le nombre de planches fut porté à quarante-huit. F. Neirynck, comme administrateur, et Eug. Dhuicque, comme directeur, assurèrent l'existence du journal.

Nous arrivons à l'époque actuelle.

En 1923, le Comité de l'*Émulation* fut reconstitué et fut composé comme suit :

Administrateur : F. Neirynck;
Directeur : J. Caluwaers;
Directeur des planches : Paul Le Clerc;
Secrétaire : W. Minnigh,
et un groupe de douze rédacteurs.

A la fin de l'année, ce Comité fut réélu et Raymond Moenaert succéda à W. Minnigh.

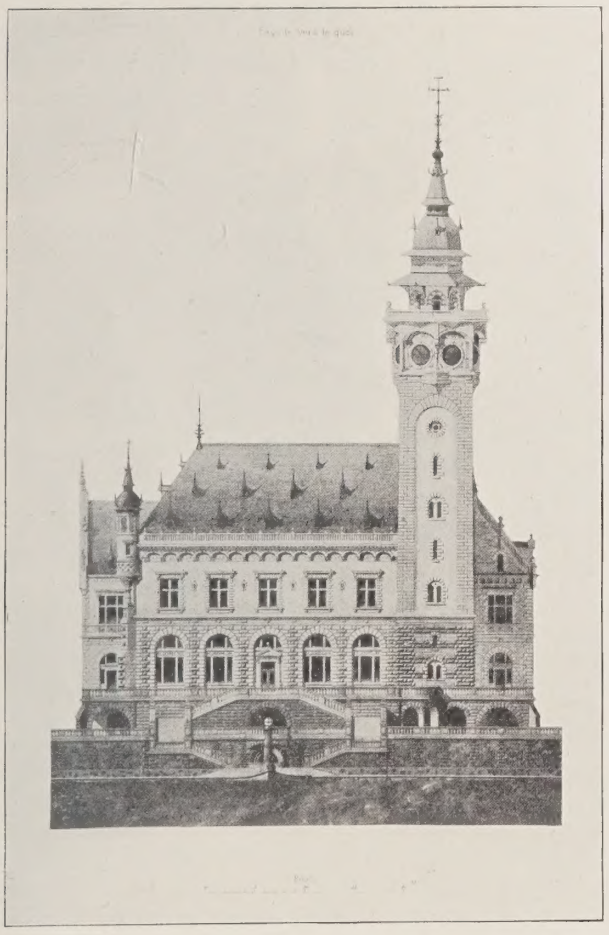

12e année 1887. Planche 20.
Concours de la Société des Architectes d'Anvers (1886). Projet de pavillon pour le pilotage. Façade vers le quai. 1er prix : F. De Vestel, arch.

Franz De Vestel.

C'est ce comité qui est à la tête du journal à l'heure actuelle.

***

Disons quelques mots du prix de l'abonnement.

A la première année, l'abonnement à la revue coûtait 25 francs pour Bruxelles, 28 francs pour la province et l'étranger. Plus tard, les années parues furent cédées à 30 et 33 francs. En 1886, le prix pour l'étranger fut élevé à 30 francs.

En 1891, les prix sont de 30 francs, abonnement pour la Belgique, 35 francs pour l'étranger, 40 francs l'année parue.

Ces prix sont restés jusqu'en 1914.

En 1921, les prix sont de 12 francs pour les membres de la S. C. A. B. et de 18 francs pour les étrangers. L'année suivante, en 1922, les prix sont doublés : 24 et 36 francs, pour l'étranger le port en sus, environ 8 francs par an; la vente au numéro se fait à raison de 4 francs le numéro.

***

Les exemplaires des premières années de l'*Émulation* sont devenus très rares; c'est pourquoi à un certain moment les demandes de numéros s'étant

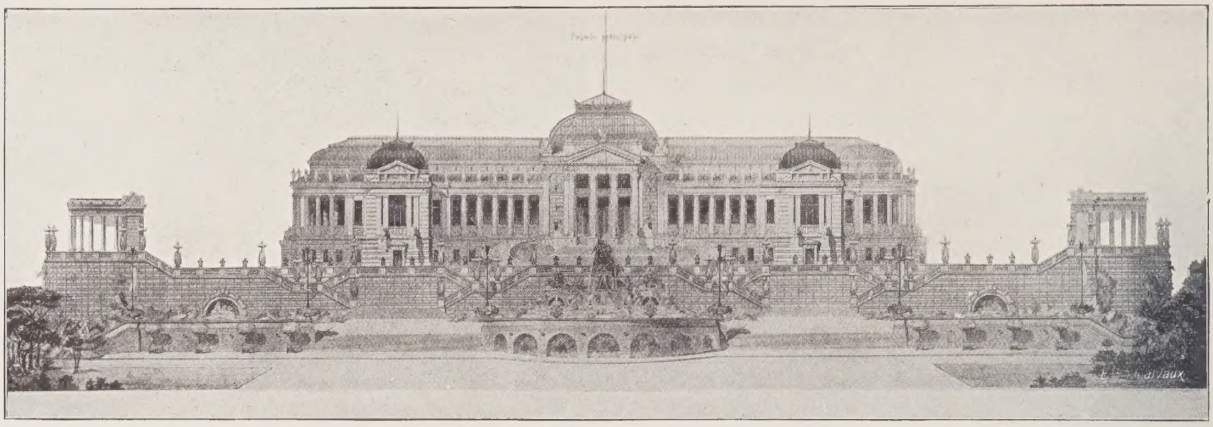

13e année 1888. Planches 23-24. Arch. V. Horta.

Projet couronné au concours triennal de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles (1887).
Musée d'Histoire Naturelle. — Façade principale.

produites plus nombreuses, on réédita en portefeuille un certain nombre de planches sélectionnées dans les dix premières années.

Les éditeurs qui se sont succédés, se sont toujours efforcés de donner à la publication un caractère nettement artistique et leurs efforts successifs ont réussi à faire de l'*Émulation* une publication qui peut rivaliser avec les meilleures des grands pays voisins au point de vue de la présentation et de la réussite du tirage des planches.

Le premier éditeur fut l'Imprimerie et Lithographie de Bourotte, rue des Malades à Bruxelles.

Dès la seconde année, nous trouvons l'Association Alfred Vromant et Bourotte, à partir de la quatrième année et jusqu'à la neuvième, l'éditeur H. Leys de Bruxelles.

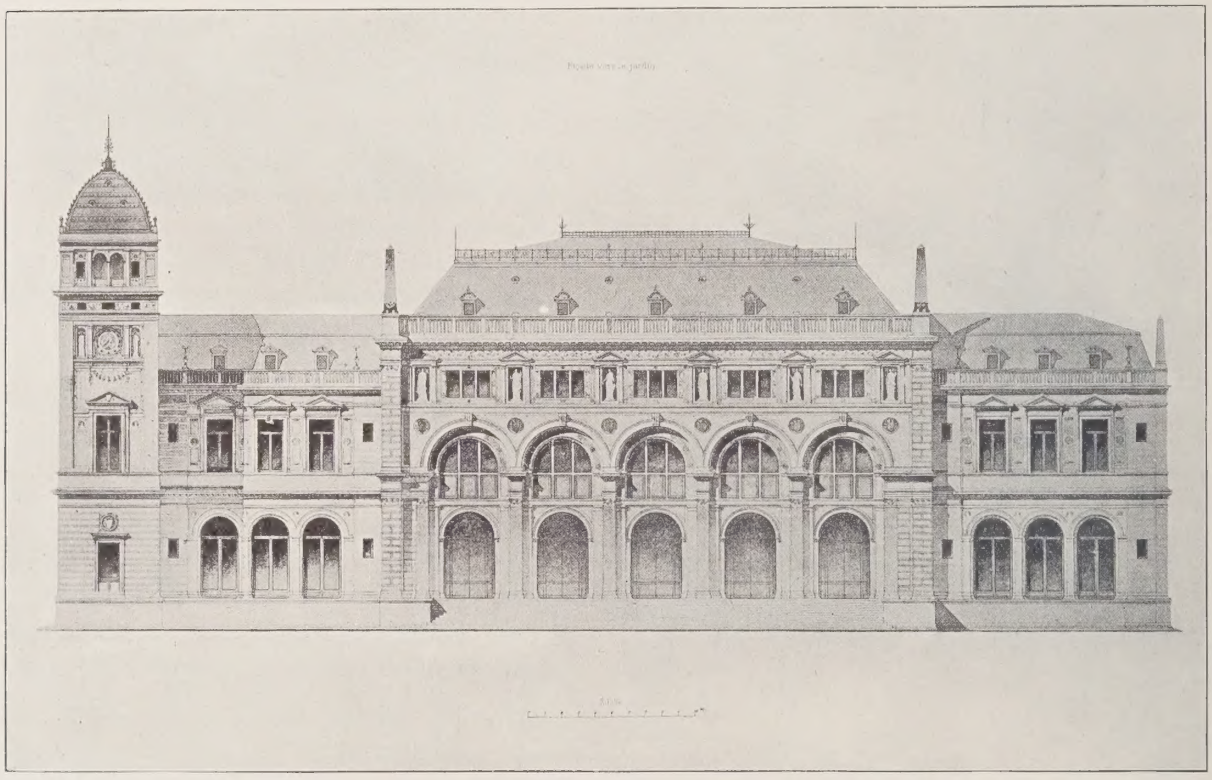

14e année 1889. Planches 18-19.

Projet de Palais des Fêtes à Bruxelles (1888).
Façade vers le jardin.

Arch. E. Acker.

C'est en 1884 que l'éditeur Ch. Claesen de Liége transforma le système de reproduction des planches en y introduisant les procédés les plus récents. Deux ans après, le format est réduit et de nombreuses illustrations paraissent dans le texte, pour la première fois en 1885.

Chacun des numéros avait alors huit pages et c'est à partir de cette date que le titre du journal ne parut plus qu'une fois au début de l'année, de façon à présenter une revue non interrompue.

Après la mort de Ch. Claesen, la firme Lyon-Claesen de Bruxelles commença une nouvelle série, seizième année de la collection (1891), qui parut pendant huit ans. En 1899, le journal est édité par Edg. Lyon, et en 1900, nous voyons apparaître pour la première fois Ferdinand Ickx et Fernand Symons comme éditeurs, puis, six ans après, J. Wouters-Ickx et F. Symons. En 1908, nouvelle réduction du format; c'est à partir de cette date

16e année 1890. Planche 17.

Arch. D. De la Censerie. Monument élevé à Breydel et De Coninck à Bruges (1886). Statuaire Paul De Vigne.

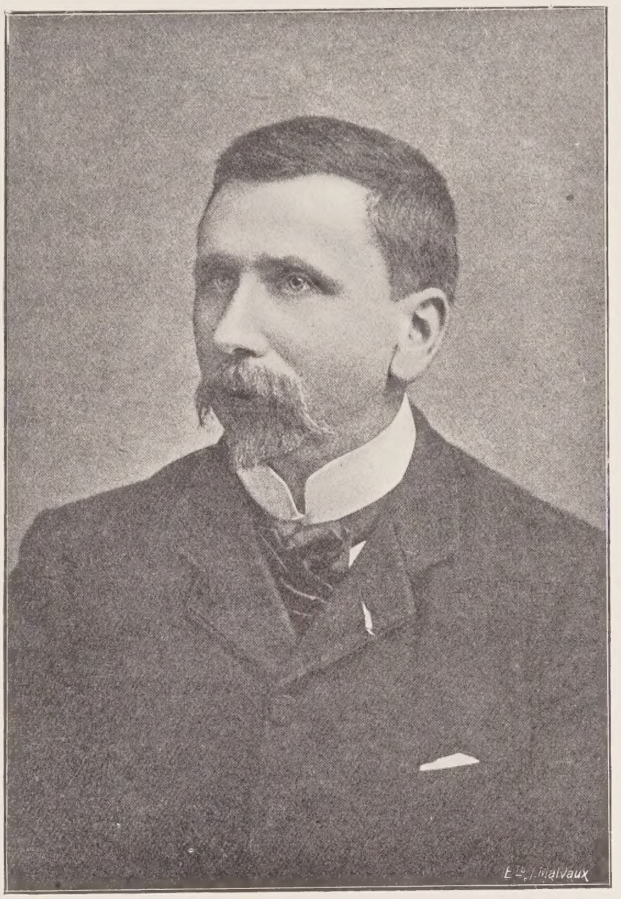

Paul Saintenoy.

que J. Wouters-Ickx seul édita et imprima la revue et ce jusqu'à la déclaration de guerre en 1914. On sait que depuis l'armistice la Société centrale devint son propre éditeur.

***

Au dixième anniversaire de sa fondation, alors qu'elle venait de franchir une des périodes les plus rudes de son existence, l'*Émulation* publiait un article de fond sous le titre : *Histoire de dix ans*. Cet article rappelle les dissentiments, aujourd'hui bien oubliés, qui existaient à l'époque entre confrères, entre les aînés, les *vrais* d'une part et les jeunes sociétaires, les *gamins* d'autre part. Depuis lors, beaucoup d'eau a passé sous les ponts et d'autres frictions se sont produites pour s'oublier tout aussi rapidement...

Ce qui est plus intéressant, c'est la façon dont l'article rappelle les débuts du journal :

« Certes les débuts furent difficiles, laborieux, pénibles même. Nous disposions d'un capital de... 300 francs et

la première année nous avions dépensé plus de 8,000 francs. Cette dépense, inférieure du reste à nos prévisions, était couverte en grande partie par de nombreux abonnements.

« Tout avait été, par nous, mis en œuvre pour réduire cette dépense : le dévouement désintéressé de tous était grand; les uns s'occupaient de réunir les documents, d'autres des relevés et des réductions des dessins-minutes à l'échelle exigée par notre format; ceux-ci étaient ensuite confiés aux quelques rares dessinateurs autographes fraîchement éclos parmi nous, qui travaillaient à des prix dérisoires et même gratuitement; d'autres encore, remplissaient avec conviction les fonctions de placier en librairie qui leur étaient échues et recueillaient laborieusement les abonnements; leur commission consistait régulièrement en remerciements votés en assemblée générale.

» Tels furent les commencements difficiles, mais heureux, de la revue *L'Émulation*. »

Si les encouragements ne manquaient pas aux

Jos. Peeters. Méd. de Ch. Samuel.

jeunes architectes dévoués qui composaient la rédaction, les dénigrements et l'indifférence, souvent volontaire, cherchaient à freiner le mouvement en avant, mais le plus souvent le résultat contraire se manifestait. Les œuvres à publier étaient parfois refusées par leurs auteurs, sous divers prétextes :

. . . . . .

« Et voilà comment on nous encourage, voilà comment on nous aide !

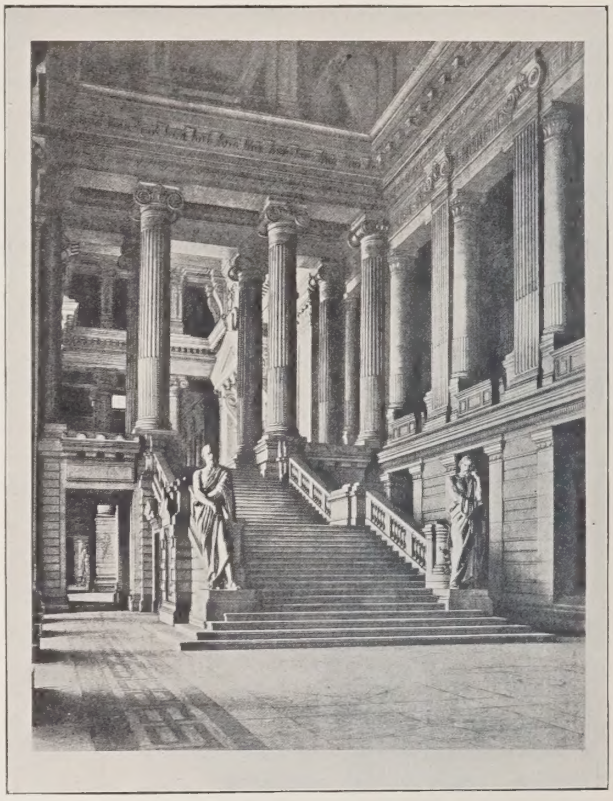

18e année 1893. Planche 9. Arch. J. Poelaert.
Nouveau Palais de Justice à Bruxelles (1883). Grand escalier (Façade principale).

» Alors que dans presque tous les pays, en France, en Allemagne, en Hollande, les architectes, même ceux de grande réputation, sont honorés lorsqu'un journal publie leurs œuvres, en Belgique il faudrait pour ainsi dire se mettre à genoux devant les grands lamas de l'architecture pour obtenir les leurs.

» Parole d'honneur, c'est à dégoûter du métier les gens les plus dévoués !

» Depuis plus de dix ans, nous avons consacré à l'intérêt de tous notre argent et notre temps; certains mêmes ont poussé le dévouement jusqu'à négliger leur besogne personnelle au bénéfice du journal.

» Tous nos efforts n'ont en vue que son amélioration, tant dans le mode de publication que dans le choix des œuvres; nous n'avons jamais recherché les bénéfices pécuniaires, au contraire, nous avons eu souvent à enregistrer des pertes et, n'était la fondation, au sein de la Société centrale, d'une société coopérative au capital de 4,000 francs, souscrits intégralement par une trentaine de membres, il y a longtemps qu'on ne parlerait plus de l'*Émulation*.

» Nous n'avons jamais eu en vue qu'un intérêt, celui de l'art architectural en Belgique; on ne sait pas assez dans le public ce qu'il faut de courage et d'abnégation pour persister dans pareille tâche, à travers les tracas,

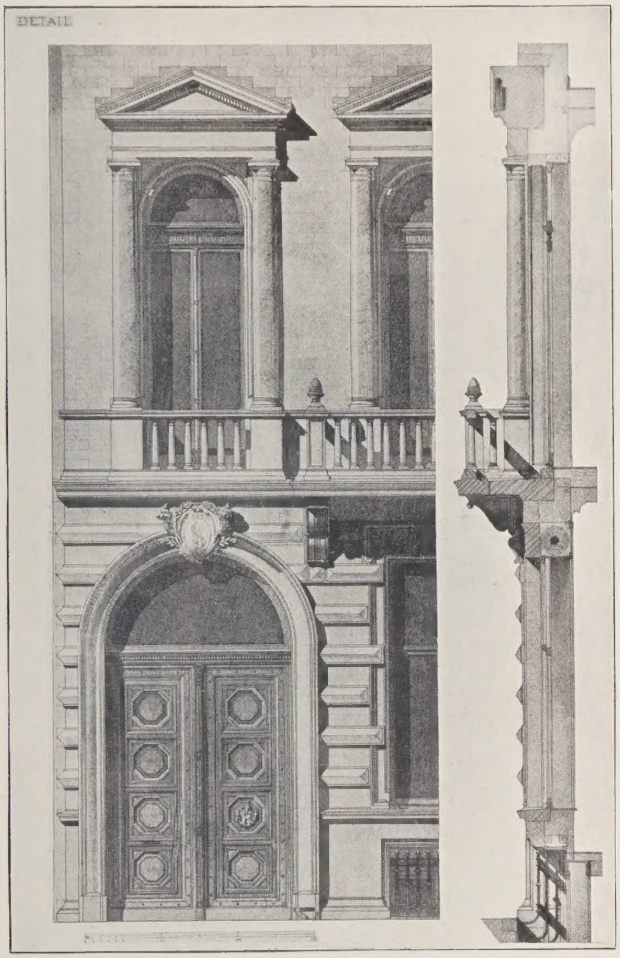

18e année 1893. Planche 29. Arch. J. Brunfaut.
Hôtel avenue Louise, 137, à Bruxelles (1888). Détail.

les embarras d'argent, les ennuis des réclamations parfois peu polies et toujours désagréables de quelque abonné grincheux. »

Cette situation n'a guère changé et si, sans rouler sur l'or, la revue a vu ses ressources de production quelque peu augmenter, les efforts à faire pour déclencher l'apathie des uns, l'inertie des autres et pour réduire les prétentions des uns et des autres sont toujours les mêmes qu'il y a un demi-siècle : notre mentalité professionnelle n'a guère changé, elle réclame cependant de larges réformes. C'est la tâche de l'avenir.

***

Dans les premières années de la revue, toutes les planches étaient autographiées. Ce mode de reproduction était particulièrement lent et offrait des difficultés inouïes que nous ne pouvons nous imaginer à l'heure qu'il est, puisque les procédés de reproduction par la photographie nous dispensent de tout travail de copie et nous libèrent de nombreux soucis.

Avec les documents divers, parfois incomplets ou surchargés de modifications remis par le confrère dont on se disposait à reproduire l'œuvre, il fallait tout d'abord faire un rendu très net, au trait, dans le format rigoureusement fixé pour les planches. Ce travail étant terminé pour les plans, façades et détails, ceux-ci également dessinés avec l'indication des ombres au trait, tous ces dessins devaient être calqués sur papier spécial et à l'encre autographique, si ingrate à employer, par des dessinateurs spécialisés dans ce genre de travail. Ces copies étaient alors remises à l'atelier de reproduction qui les reportait sur pierre ou sur cuivre puis le tirage se faisait alors lentement, avec le plus grand soin et sans le secours de machines

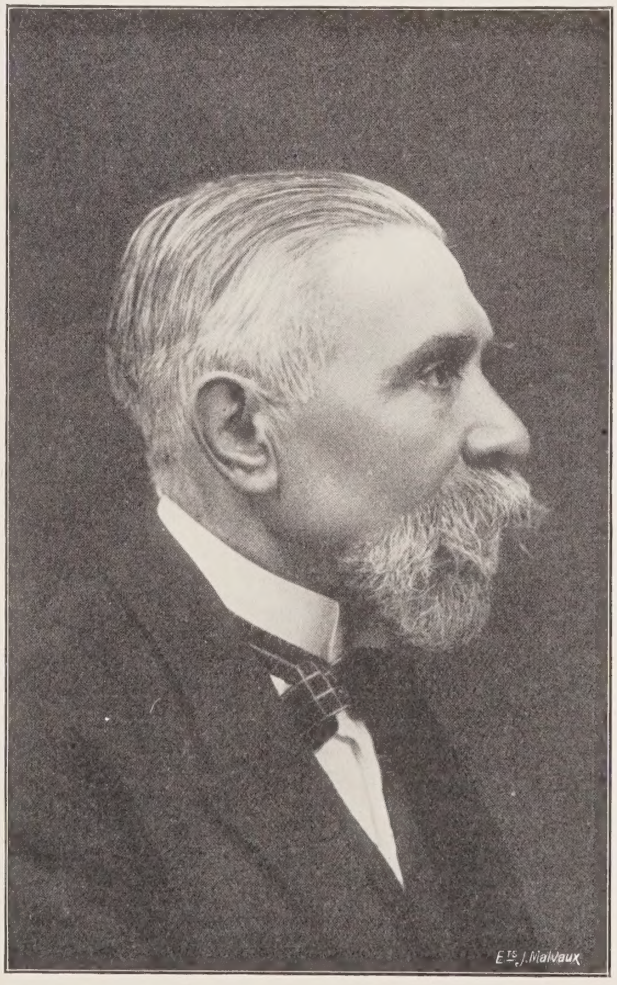

Gaston Anciaux.

spéciales. Les huit premières années ont été publiées dans ces conditions. Parmi les meilleurs dessinateurs qui ont contribué aux reproductions

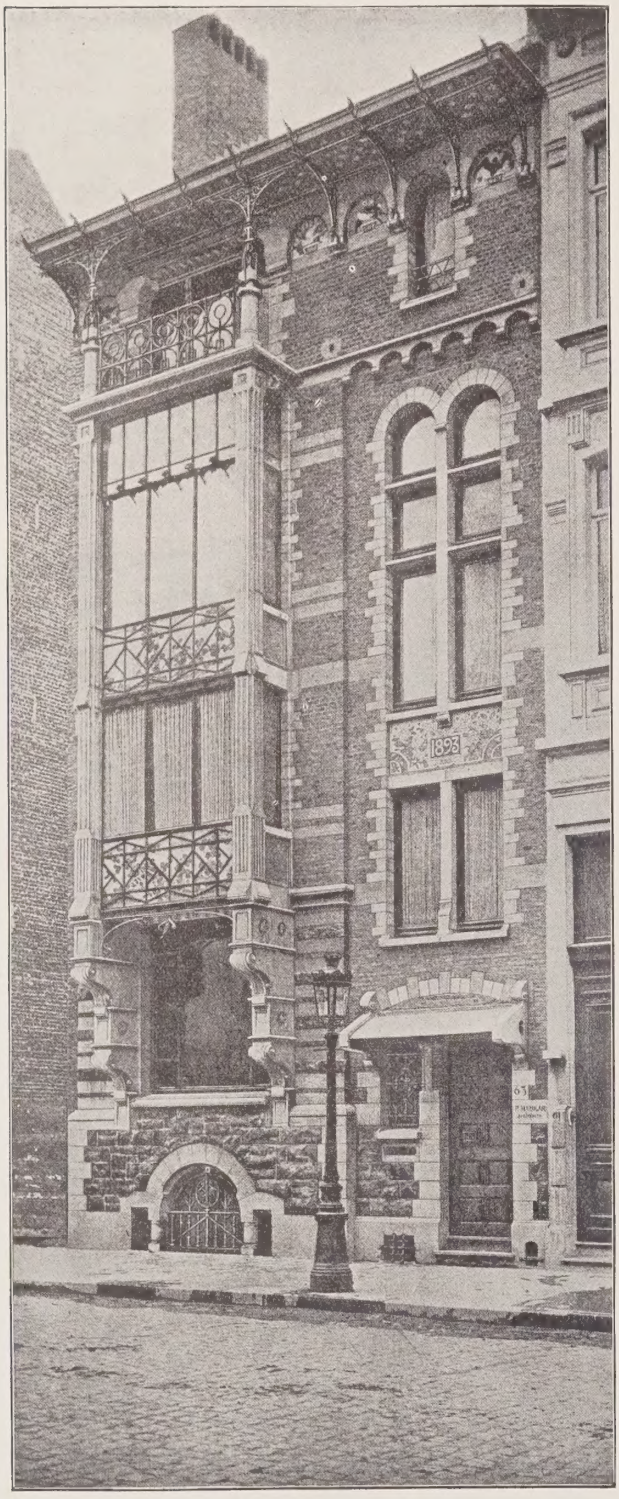

20e année 1895. Planche 14. Arch. Paul Hankar.
Maison rue Defacqz, 63, à Bruxelles (1893).

Paul Hankar (1859-1901). Dessin de A. Crespin.

de ces œuvres, citons : J. Fonteyne, Valère Dumortier, qui se multipliait sans relâche, J. Van den Eeckhoudt, H. Vandeveld, Ernest Allard, un des plus laborieux collaborateurs de l'époque héroïque, Ch. Neute, que nous retrouvons dans tous les domaines, Klevisch, Ch. Van Rysselberghe, J. Van Mansfeld, Jean Baes, F. Leclercq, G.-J. Van Mierlo, J. De Meyer, Léon Jacques et, dans les dernières années, V. Chauvelot. Pendant cette période, plusieurs essais de reproduction de dessins par la photographie furent réalisés et bon nombre de planches furent gravées par J. Neirynck.

A partir de la dixième année, déjà avant la réduction du format, un certain nombre de planches furent reproduites par la photogravure, le procédé était réellement nouveau mais si quelques-unes de ces planches sont encore défectueuses, d'autres par contre peuvent soutenir la comparaison avec les planches tirées suivant nos procédés modernes les plus perfectionnés.

Donner une nomenclature des milliers de documents publiés pendant ces cinquante années, est une tâche que nous n'essayons pas d'entreprendre.

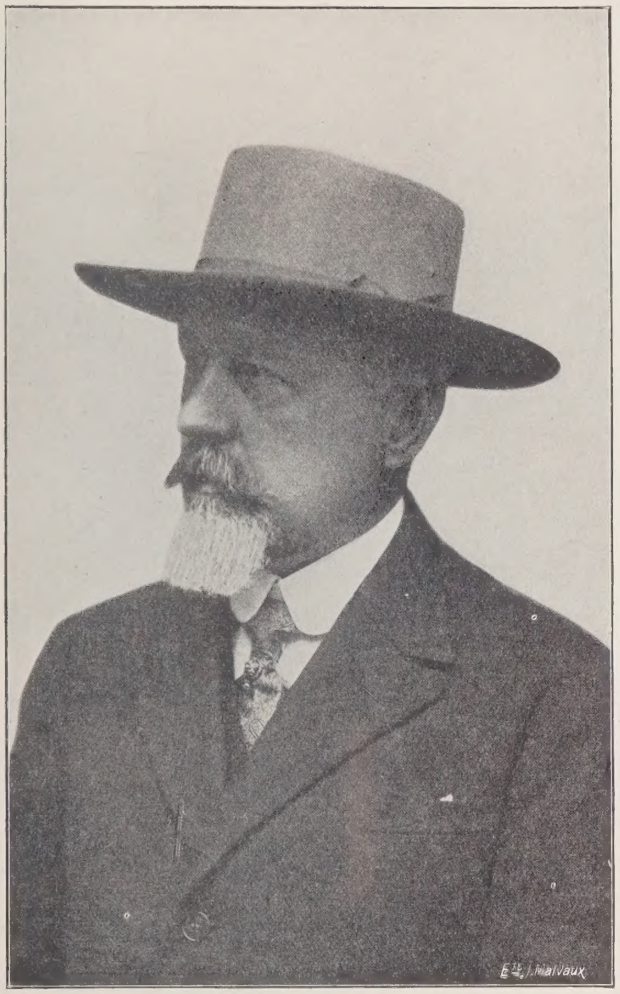

Jos. Jamin.

Rapidement citons les maisons primées au boulevard central à Bruxelles, de nombreux concours d'écoles et des concours publics, les grands travaux en cours dans le pays, les meilleures productions de notre art dans le domaine civil et dans le domaine religieux, un grand nombre d'édifices et d'habitations déjà terminés, en cours d'exécution et en projet, toute une série de levés d'anciens édifices restaurés, en un mot tout ce qui pouvait intéresser la jeune génération qui attendait avidement chacun des numéros et qui, jusqu'à cette époque, avait dû se contenter de quelques rares monographies publiées de loin en loin.

Nos lecteurs trouveront dans le présent numéro quelques reproductions de planches prises parmi les plus intéressantes dans les vingt premières années; rappelons-leur que les originaux, de grand format, étaient obtenus sans le secours de la photographie, par le procédé autographique.

Tout ceci est surtout relatif aux toutes premières années de la publication; nos lecteurs connaissent pour la plupart les magnifiques résultats obtenus dans la suite et pendant ces derniers temps. Nous avons tenu à les fixer quelque peu sur le travail des premiers jours parce que ces documents sont devenus très rares et sont jalousement conservés par leurs détenteurs. En librairie, il n'est plus possible de les obtenir et nous sommes persuadés que la Société centrale d'Architecture de Belgique elle-même serait heureuse de pouvoir se rendre acquéreur d'un second exemplaire de la collection complète, le seul qu'elle garde précieusement étant malgré tout quelque peu défraîchi.

***

La quantité — n'excluant pas la qualité — des

Paul Le Clerc.

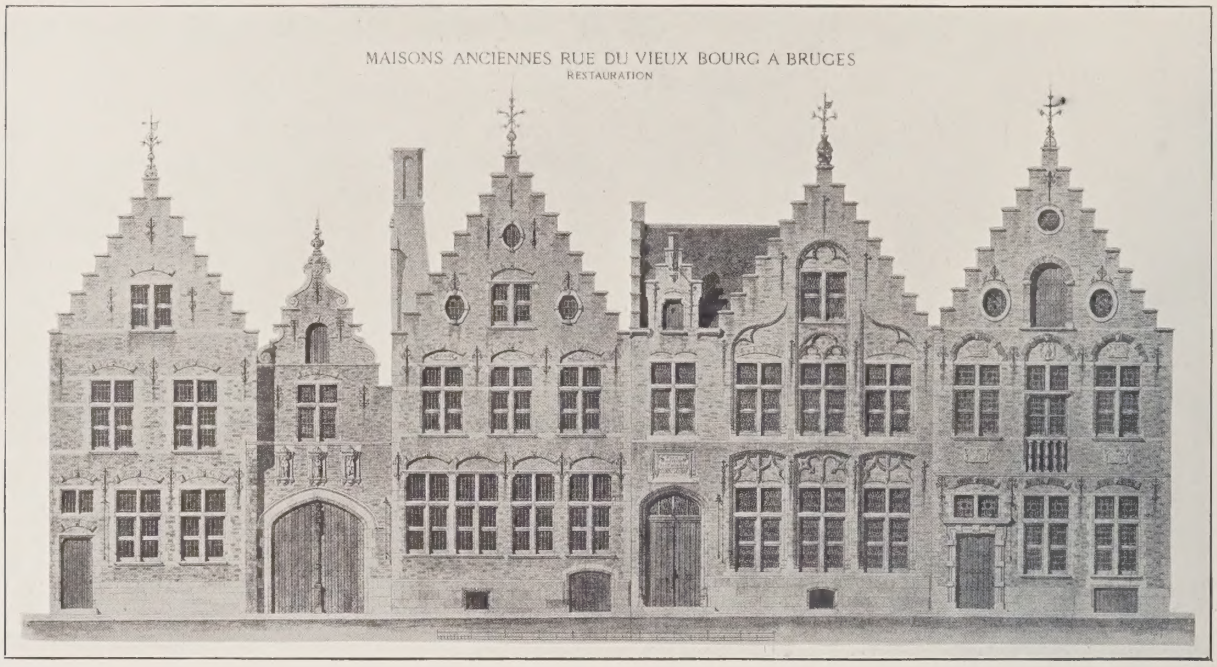

20e année 1895. Planches 28-29.

Local de la Gilde des Métiers à Bruges.
Restauration (1894). Ensemble des façades sur rue.

Arch. Ch. De Wulf.

collaborateurs qui, pendant de si longues années, ont apporté leur concours à l'*Émulation*, ne nous permet pas de les citer tous. En dehors des confrères qui, particulièrement désignés à cet effet, dirigèrent la publication, il est cependant nécessaire de signaler le concours que les présidents qui se sont succédés à la Société centrale et leurs secrétaires n'ont cessé d'apporter au journal. Parmi ceux-ci citons Jules Picquet, qui fonda le Comité de Défense juridique et qui par ses efforts et sa persévérance parvint à faire adopter par tous notre tarif d'honoraires. Citons encore Gustave Maukels qui, si souvent dans ces colonnes, prit la défense du diplôme légal et traita si heureusement les diverses questions relatives à l'hygiène des villes et de l'habitation. Paul Saintenoy de son côté développa pendant plusieurs années l'étude de l'architecture des temps révolus; c'est la période dite « archéologique » de notre revue. Ajoutons enfin que notre confrère P. Devos, dans ces derniers temps, s'est révélé comme l'as des chroniqueurs judiciaires de notre organe.

De nombreux confrères de province répondirent à l'appel souvent lancé pour rendre intéressante la lecture du journal. Nous les associons aux éloges si mérités que nous devons à tous ceux qui contribuèrent à faire de l'*Émulation* ce qu'elle est aujourd'hui.

Quand on y songe, on reste frappé d'admiration pour tous ces vaillants confrères, dont un grand nombre sont aujourd'hui disparus, lesquels, s'ils ont entrevu le splendide développement que pouvait prendre, grâce à leur dévouement et à leurs efforts soutenus, une œuvre aussi nécessaire aux progrès de notre art, ne pouvaient guère s'imaginer l'admiration et la reconnaissance que nous leur devons à cinquante ans de distance.

Pendant toute cette longue période, toujours de nouveaux collaborateurs se sont succédé à la tâche adandonnée par les anciens lorsque le flambeau éclairant la route à suivre s'échappait de leurs mains. Tous ont droit à notre reconnaissance comme tous les premiers pionniers.

Si à ceux-ci nous avons consacré ces quelques pages, c'est à tous ceux qui ont contribué d'une façon quelconque à l'épanouissement et à la vie de l'*Émulation* que vont notre meilleur souvenir et le respect dû au devoir accompli.

J. Caluwaers.

A l'occasion de l'Exposition d'architecture qui s'ouvrira en avril prochain au Cercle artistique et littéraire, le numéro spécial du journal contiendra une étude sur la renaissance de l'*Émulation* depuis l'armistice et marquera l'effort de ceux qui en ont été les infatigables artisans.

CONCOURS POUR UN PROJET DE PLANCHE-FRONTISPICE

La Société centrale d'architecture de Belgique, afin de donner plus d'éclat à la commémoration du cinquantenaire de la fondation de son organe, avait organisé un concours pour la planche-frontispice du présent numéro.

En voici le programme :

La *Société centrale d'architecture de Belgique* met au concours, entre tous les artistes belges, tant architectes que peintres, sculpteurs, dessinateurs, aquafortistes, décorateurs, etc., le *projet d'une planche-frontispice* destinée à illustrer le fascicule célébrant le cinquantenaire de la fondation de la revue d'art l' « Émulation », qui paraîtra en décembre prochain.

Ce frontispice, qui peut être dû à la collaboration de deux ou plusieurs artistes, devra glorifier l'architecture et l'œuvre de l' « Émulation » et porter comme texte obligatoire : *L'Émulation, fondée en* 1874, *Organe de la Société centrale d'Architecture de Belgique, Société royale.*

L'œuvre primée sera reproduite par la phototypie, tirage en demi-teinte. Dans ce but, les projets présentés, destinés à être réduits au format des planches du journal, seront préférablement exécutés à l'encre de chine sur carton blanc et devront, dans tous les cas, avoir les dimensions de 43 × 58 centimètres. Tous autres procédés que le lavis sont néanmoins admis à prendre part au concours pourvu qu'ils présentent les dimensions et texte prescrits.

Les artistes qui désireraient des renseignements complémentaires sur la technique du procédé phototypique, pourront les obtenir en s'adressant à la maison Ern. Thill, rue Simonis 22, à Bruxelles.

Les projets portant les signatures de leurs auteurs, devront parvenir au local de la Société centrale d'architecture de Belgique, Hôtel Ravenstein, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles, au plus tard le samedi 29 novembre prochain, entre 15 et 18 heures.

Le jury sera composé des membres des comités de la Société centrale d'architecture de Belgique et de l' « Émulation », avec, comme conseil, un représentant de la maison Ern. Thill, Établissement phototypique à Bruxelles.

Le projet retenu recevra une prime de 1000 *francs* et restera la propriété de la Société; les autres projets seront restitués à leurs auteurs.

Tous renseignements complémentaires au sujet de ce concours seront communiqués aux artistes intéressés, au local de la Société centrale d'Architecture de Belgique, Hôtel Ravenstein, 3, rue Ravenstein à Bruxelles, tous les jours ouvrables entre 15 et 18 heures.

Quatorze projets furent soumis à l'appréciation du jury. Tous présentaient de réelles qualités de composition et d'exécution.

La prime de 1000 francs fut attribuée à M. Pierre R. De Meyer, de Gand.

Notre confrère et collaborateur Jean de Ligne fut classé second.

Nous félicitons ces artistes de leurs superbes interprétations et adressons tous nos remercîments aux autres concurrents.

Le Comité Directeur.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

TABLE DES ARTICLES

La glorification des morts victimes de la guerre en France. — MARCEL TOCK 1-17
La Vieille Boucherie à Anvers. — X. L. C. . 39
L'Église de Houthulst, par l'architecte J. Viérin. — J. GHOBERT 49-94
Études des façades des maisons avec pignons à gradins, bâties à Anvers au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles. — EUG. GEEFS . 54-68-97
Le Béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem. Restauration et agrandissement de A. Roosenboom, architecte. — VICTOR TAHON 65
Les bâtiments universitaires du Solbosch 81
L'Architecture moderne. Petite histoire rétrospective. — A. POMPE et P. BONDUELLE 90-123-170
La Maison. — HENRY VAN MONTFORT 113-129-145-161
Le diplôme de l'architecte. — GUSTAVE MAUKELS 118
Le Monument Philippe Baucq à Bruxelles. — REMEMBER 121
Construction et aménagement des Sanatoriums. — D^r^ PUTZEYS et G. MAUKELS , . 138
Un demi-siècle d'Émulation. — J. CALUWAERS 177

Nos planches.

Banque belge du Travail à Gand (O. H. et A. Vande Voorde, architecte). — J. CALUWAERS 25
Château « Le Blekkervijver » à Aeltre-Sainte-Marie (O. H. et A. Vande Voorde, architectes). — J. CALUWAERS 28
Fondation universitaire de Bruxelles (Ernest Jaspar, architecte). — P. LE CLERC. . 110
Villa de M. E. Jaspar à Uccle (Ernest Jaspar, architecte). — P. LE CLERC 111
Villa, chaussée de Waterloo, 771, à Uccle (Adrien Blomme, architecte) 174
Hôtel, avenue du Longchamp, 87, à Uccle (Adrien Blomme, architecte). 174
Hôtel du Journal « Le Soir », rue Royale à Bruxelles (Paul Bonduelle, architecte). — R. MOENAERT 174

S. C. A. B.

Concours d'esquisses 1923 12
Les appointements des architectes. Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail 13
Élections statutaires. 24
Séance annuelle du 27 janvier 1924. —L. S. 40
Rapports annuels. Exercice 1923 43
Visite de l'Académie royale des Beaux-Arts et de la ville de Gand. — H. VAN MONTFORT 59
Rapport présenté au Congrès de l'Enseignement de l'Architecture à Londres en 1924. HENRY VAN MONTFORT 106
Concours de relevés 1923-1924 . . . 109-128
Concours de relevés 1924. 128
Cinquantième anniversaire de la fondation de l' « Émulation » 157

S. R. A. A.

Concours triennal d'architecture 1924. . . 173

Concours.

S. C. A. B. Concours d'esquisses 1923. 12
Soc. Granitière du Nord. Projet de monument et de chapelle funéraires. Délibérations du jury. 22
Commune de Lessines. Monument commémoratif 23
Concours pour l'érection du monument de l'Ultimatum. — JEAN DE LIGNE 48
Province de Brabant. Concours provincial d'Art décoratif, 1924 59
Province d'Anvers. Concours pour un Institut d'hygiène 61-103-172
Commune de Saint-Josse-ten-Noode. Concours pour la construction d'une Crèche-École gardienne et d'une École du 4^e^ degré. — H. D. 74
Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles. 81
Ministère de la Justice. Concours pour une École pavillonnaire à Ans-Alleur 93
Soc. Granitière du Nord. Projets de monument et de chapelle funéraires (1924). Programme . 94
S. C. A. B. Concours de relevés 1923-1924. Rapport du jury 109-128
S. C. A. B. Concours de relevés 1924. 128
Soc. Granitière du Nord. Projets de monument et de chapelle funéraires (1924). Résultat. 137
Concours international pour une Salle de conférences, à Genève. 171
S. R. A. A. Concours triennal d'architecture. . 173

Expositions.

L'exposition des Arts décoratifs modernes à Paris, 1925 109

Actualités et Informations.

L'Habitation à Bon Marché et les Architectes. — H. Derée 9
Henri Van de Velde. — Henry Van Montfort 22
A MM. les Ministres des Beaux-Arts, des Travaux publics et des Finances. — Paul Bonduelle 60
Les arts décoratifs et industriels modernes. — Jean De Ligne. 61
La décoration de l'Hémicycle du Cinquantenaire. — J. C.. 62
Ypres et le Canal. — Jean De Ligne 62
Hauts Commissariats royaux 75
Le Vieux-Bruxelles qui disparaît. — J. C. . 76
Le Pavillon des Arts décoratifs à l'Exposition de Paris. — A. B.. 76
Les ruines d'Orval vont disparaître, si... Un appel 93
Une question. — J. C.. 93
Art et tombolas. — J. C.. 94
Comité permanent à Paris 109
XII^e Congrès national des Architectes belges à Tournai. 109-125
Le monument de la Reconnaissance belge au Havre 127-143-158
Cinquantenaire de la Soc. Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes 127
Standardisation 144
L'Habitation à bon marché. Communication faite au Congrès national des Architectes à Tournai (juin 1924). 152
Cours d'architecture. — P. Bonduelle . . . 159

Jurisprudence. — Pierre Devos.

Honoraires des experts judiciaires 76
Taxes fiscales relatives à la profession. . . 78
Nos honoraires et leur consécration. . . . 95
Taxes fiscales, timbres 128

Nécrologies.

Modeste De Noyette. 15
Léonard et Henri Blomme. — (J. Caluwaers.) 72
Louis Van Langendonck. 124

Nominations et distinctions honorifiques.

Verhelle, Arthur 15
Van Hall, Henri 94
De Win, J.-B. 95
M^e Beatse 127
Deligne, Jean 127
Derée, Henri 159

Bibliographie.

Revue de la presse.

L'Architecture (Paris) 16-63
De Bouwgids (Anvers) 16
Bouwkundig Weekblad (Amsterdam) . . . 16
La Construction moderne (Paris). 16-63

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

A. B.
Le pavillon des Arts décoratifs à l'Exposition de Paris 76
Bonduelle, Paul.
A MM. les Ministres des Beaux-Arts, des Travaux publics et des Finances. 60
L'Architecture moderne. Petite histoire rétrospective 123
Cours d'Architecture 159
Caluwaers, Joseph.
La Banque belge du Travail à Gand 25
Le château « Le Blekkervyver » à Aeltre-Sainte-Marie 28
Léonard et Henri Blomme. 72
Un demi-siècle d'émulation 177
De Ligne, Jean.
Le concours pour l'érection du monument de l'Ultimatum 48
Les Arts décoratifs et industriels modernes. . 61
Ypres et le canal. 62
Derée, Henri.
L'habitation à bon marché et les architectes. 9
Devos, Pierre.
Honoraires des experts judiciaires. 76
Taxes fiscales relatives à la profession. . . . 78
Nos honoraires et leur consécration. 95
Taxes fiscales, timbres 128
Geefs, Eugène.
Étude des façades des maisons avec pignons à gradins, bâties à Anvers au XVI^e et au XVII^e siècle 54-68-97
Ghobert, Jules.
L'église de Houthulst, par l'architecte J. Viérin 49-94
H. D.
Le concours pour la construction d'une crèche-école gardienne et d'une école du quatrième degré à Saint-Josse-ten-Noode 74
J. C.
La décoration de l'hémicycle du Cinquantenaire 62
Le Vieux-Bruxelles qui disparaît 76
Une question 93
Art et tombola 94

Le Clerc, Paul.
La Fondation universitaire de Bruxelles. . . 110
La villa de M. E. Jaspar à Uccle. 111
Maukels, Gustave.
Le diplôme de l'architecte. 118
Construction et aménagement des sanatoriums 138
Moenaert, Raymond.
L'hôtel du journal *Le Soir*, rue Royale à Bruxelles 174
Villa, chaussée de Waterloo, 771, à Uccle . . 174
Hôtel, avenue du Longchamp, 87, à Uccle. . 174
Pompe, A.
L'Architecture moderne. Petite histoire rétrospective 90-170
Putzeys (Dr).
Construction et aménagement des sanatoriums. 138
Remember.
Le monument Philippe Baucq à Bruxelles. . 121
Tahon, Victor.
Le béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem 65
Tock, Marcel.
La glorification des Morts, victimes de la guerre en France. 1-17
Van Montfort, Henry.
Henri Van de Velde. 22
La maison 113-129-145-161
Rapport présenté au Congrès de l'Enseignement de l'Architecture à Londres en 1924. 106

TABLE DES ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

BELGIQUE.

Concours. S. C. A. B. Concours d'esquisses 1923.
Projet de M. DE LAET (3e prime). 12
Projet de M. R. DECELLE, (2e prime) 13
Projet de M. VANKERCKHOVEN (1re prime). . 13
Université libre de Bruxelles. Concours pour les nouveaux bâtiments. Projet de M. ALEXIS DUMONT, arch. Plan des étages et coupes . . 83
Projet de M. AD. PUISSANT, arch. Vue perspective du bloc principal. 86
Plan du rez-de-chaussée. 87
Projet de M. E. JASPAR, arch. Vue du bâtiment principal 88
Plan du rez-de-chaussée. 89
Institut provincial d'hygiène à Anvers. Projet retenu pour exécution. SPITTAEL et LE BON, arch. Plan du rez-de-chaussée 103
Façade principale, vers la rue Kroonenburg . 104
Façade principale, vers la rue Nationale . . . 104
Façade latérale, vers la rue Kroonenburg . . 105
Façade latérale, dispensaires, côté ouest . . . 105
Projet de JEAN VAN HOENACKER, arch. Façade, rue Nationale. 171
Plan de situation. 172
Façade, rue Saint-Roch. 172
Projet de JOS. SMOLDEREN, arch. Façade, rue Nationale 172
Plan de situation. 173
Façade, rue Saint-Roch. 173
S. C. A. B. Concours de relevés 1923-1924. Tour de l'ancienne église Sainte-Catherine à Bruxelles. Relevé de MAURICE AERTS, dessinateur. 108
Nécrologie. MODESTE DE NOYETTE, arch. . . . 15
LÉONARD BLOMME, arch 72
HENRI BLOMME, arch.. 73
Aeltre-Sainte-Marie. Château du «Blekkervyver». O.-H. et A. VAN DE VOORDE, arch. Plans . . 29
Entrée façade postérieure 30
Détails 31
Entrée du parc. 32
Anvers. La Vieille Boucherie, construite en 1501. HERMAN DE WAGHEMAEKERE, arch. Façade vers l'Escaut. 34
Escalier du XVIe siècle. 35
Une des tours 37
Détail de la charpente. 38
Fût de colonne, XVIe siècle. 39
Maison, à l'angle du Marché au Lait 55
Maison, rue du Jardin-des-Arbalétriers, 6 . . . 56-57
Pignon, Courte rue Neuve, 5 58
Détails de façades des maisons du XVIe siècle. . 69
Pignon de la maison, Vieux Marché-au-Blé, 26 . 70
Pignon de la maison, Marché aux Œufs, 3 . . . 71
Pignon de la maison, rue de l'Empereur, 16 . . 97
Pignon, rue du Couvent, 23 98
Pignon, rue Haute, 55. 99
Pignon d'une maison, rue de l'Empereur, démolie en 1885 100
Pignon, Vieux Marché-au-Blé, 42. 101
Couronnement du mur de clôture, au jardin de l'Académie des Beaux-Arts 102
Auderghem. Le béguinage du Château de Val-Duchesse. Restauration et agrandissement de A. ROOSENBOOM, arch. Porche et pigeonnier. 65
Bâtiment des communs 66
Entrée 67
Bruxelles. Fondation universitaire. E. JASPAR, arch. Hall-Fumoir 110
Salle de conférences. 111
Villa de M. E. Jaspar, à Uccle. E. JASPAR, arch. Façade postérieure. 111
Hall. 112
Maison et magasin, rue Américaine, 42, à Ixelles. F. VAN MEULECOM, arch. Plans 114

Maison, avenue Ernest Cambier, 26, à Schaerbeek. F. Delbrassinne, arch. 115
Maison, avenue Houba de Strooper, 57, à Laeken. Lucien François, arch. 116
Maison, avenue Clémentine, 11, à Saint-Gilles. J. Diongre, arch. 117
Monument Philippe Baucq, place Jamblinne de Meux, à Schaerbeek. G. Hendrickx, arch.; P. Van de Kerkhove, statuaire. 121
Maison de M. J. P., square Vergote, 45, à Schaerbeek. Alfred Nyst, arch. Plans 129
Porche d'entrée. 130
Maison, rue Stanley, 78, à Uccle. M. Collet, arch. 131
Maison, rue Alphonse Renard, 103, à Ixelles. R. Moenaert, arch. 133
Maison, rue Louis Hymans, 33, à Ixelles. J.-B. De Win, arch. 133
Maison, avenue Rogier, 276, à Schaerbeek. Léon Guianotte, arch. 134
Maison, rue des Cottages, 156, à Uccle. F. Van Meulecom, arch. 134
Maison, boulevard Lambermont, 260, à Schaerbeek. F. De Pauw, arch. 135
Maison, rue Edith Cavell, 61, à Uccle. M. Knauer arch. 135
Plans 168
Maison, rue Louis Hymans, 39, à Ixelles. E. Nisoli, arch. 136
Maison, avenue Ernest Cambier, à Schaerbeek. Hano, arch. 137
Maison, avenue Brugmann, 437, à Uccle. J. Van Neck, arch. 145
Maison, rue des Atrébates, 129, à Etterbeek. A. Pompe, arch. 148-149
Maison, boulevard Saint-Michel, à Etterbeek. Julien De Ridder, arch. 150
Maison, avenue du Mont Kemmel, 10, à Forest. S. Mayné, arch. 151
Maison, avenue des Petits Princes, à Bruxelles. F. Van Meulecom, arch. 151
Maison, rue Edith Cavell, 150, à Uccle. Adhémar Lener, arch. 152
Maison, rue Général Gratry, à Schaerbeek. R. Moenaert, arch. 162
Maison, rue des Glands, 26, à Forest. M. Van Nieuwenhuyse, arch. 162
Maison, rue Lincoln, 46, à Uccle. Marcel Porto, arch. 163
Maison, rue Capronier, 16, à Schaerbeek. Delbrassine, arch. 163
Maison, avenue Brugmann, 379, à Uccle. Reuter arch. 164
Maison, avenue de l'Armée, 69, à Etterbeek. J. Ghobert, arch. Plan du rez-de-chaussée . 165
Maison, avenue Brunard, à Uccle. E. Martin, arch. Plan du rez-de-chaussée 165
Maison, boulevard Van Halen, 40, à Forest. F. Van Meulecom, arch. 166
Maison, rue Nestor De Tière, 46, à Schaerbeek. Verdin, arch. 167
Maison, avenue Brunard, 47, à Uccle. R. Bragard, arch. 170
Hôtel, avenue du Longchamp, 87, à Uccle. Ad. Blomme, arch. Plan du rez-de-chaussée et coupe. 174
Villa, chaussée de Waterloo, 771, à Uccle. Ad. Blomme, arch. Plan du rez-de-chaussée . . . 175
Hôtel du journal *Le Soir*, rue Royale, à Bruxelles. Paul Bonduelle, arch. Détails . . . 176
Gand. Banque belge du Travail. O.-H. et A. Van de Voorde, arch. Perspective d'ensemble 25
Plans 26
Hall du public. 27
Salle du conseil d'administration 28
Houthulst. Église paroissiale. J. Viérin, arch. Le Jubé 49
Plan et coupe 50
Façade latérale. 51
Entrée de la sacristie 52
Fragment du pignon principal de la tour . . 53
Fonts baptismaux 54
Jette-Saint-Pierre. Maison, boulevard de Smet de Naeyer, 148. J. Ghobert, arch. 147
Stockel-lez-Bruxelles. Habitation de M. E. V. D. Ad. Pompe, arch. 146
Watermael. Habitations jumelées. A. Pompe, arch. 113
Habitation de M. V. J. A. Pompe, arch. . . . 161
Woluwe-Saint-Lambert. Maison, rue de la Drève. A. Pompe, arch. Plans 130-131
Maison, rue Maurice Liétart, 38. J. De Ligne, arch. 132
Maison, rue des Glaïeuls, 22. J. De Ligne, arch. 132
Maison, avenue Lambeau, 169. Lucien François, arch. 136
Maison, rue Maurice Liétart, 42. J. De Ligne, arch. 167

Étranger.

France.
Alger. Monument aux Morts de la ville. H. Gras et Monestes, arch.; Landowski et Bigonet, statuaires. Plan d'ensemble 17

Vue d'ensemble 18
Groupe principal 19

Dormans. Monument de la reconnaissance nationale à ériger à Dormans. M. GRAS et R. ROUSSELOT, arch. Façade principale. 6
Coupes 7

Douaumont. Ossuaire. L. AZEMA, J. HARDY et EDREI, arch. Plan d'ensemble 8
Façade principale. 9

Le Havre. Monument de la reconnaissance belge. H. DERÉE, arch.; J. LAGAE, stat. Face vers la mer. 158
Détail du socle. 159
Plan d'ensemble 159

Marseille. Monument de la Marseillaise, à ériger à Marseille. P. TOURNON et CASTEL, arch. A. SARTORIO, stat. Façade vers la ville . . . 2
Façade vers la mer. 3
La voie sacrée 3
Le vieux pont et le gabarit du monument. . 4
Plan d'ensemble 5

Nice. Monument aux morts de la ville. P. TOURNON, arch.; A. SARTORIO, stat. Vue d'ensemble 20
Plan d'ensemble 20

Tournon. Monument aux morts de la ville. P. TOURNON, arch.; A. SARTORIO, stat. . . . 21

Cinquantenaire de l' « Émulation ».

Portraits.

VALÈRE DUMORTIER 179
CHARLES NEUTE. Médaillon de Charles Brunin . 179
HENRI VANDEVELD. 179
JOACHIM BENOIT 182
JULES BRUNFAUT 183
ERNEST ACKER 184
JULES PICQUET 184
JEAN BAES 186
GUSTAVE MAUKELS 188
LOUIS FOETTINGER 190
FRANZ DE VESTEL 191
PAUL SAINTENOY. 193
JOS. PEETERS. Médaillon de Ch. Samuel 194
GASTON ANCIAUX 195
PAUL HANKAR. Dessin de A. Crespin 196
JAMIN, JOS 197
PAUL LE CLERC 197

Reproductions de planches.

1re ANNÉE (1874-1875).
Frontispice. J. FONTEYNE, inv. et autog. . . 178

1re ANNÉE (1874-1875).
Planche 1. Hôtel de ville de Bruxelles. Galerie de l'aile droite. Escalier des lions. Restauration 1869 à 1870. JAMAR, arch. 180

2e ANNÉE (1875-1876).
Planche 1. Château de Faulx. Commune de Mozet. Province de Namur, 1868. Façade sud-est. HENRI BEYAERT, arch. 180

4e ANNÉE (1878).
Planches 34-35. Église Sainte-Marie à Schaerbeek. Façade. VAN OVERSTRAETEN, arch. Achèvement, G. HANSOTTE 181

4e ANNÉE (1878).
Planche 51. Exposition universelle de Paris 1878. Façade du compartiment belge. Pavillon central. Avant-corps de droite et de gauche. Détails. ÉM. JANLET, arch. 182

6e ANNÉE (1880).
Frontispice. JEAN BAES, autographe 183

8e ANNÉE (1882).
Planches 31-32. Eden-Théâtre de Bruxelles. Coupe longitudinale. W. KUHNEN, arch. . 185

9e ANNÉE (1884).
Planches 20-21. Société centrale d'Architecture de Belgique. Concours de 1883. Une école supérieure d'Architecture. Façade principale. Deuxième prix avec distinction OSCAR FRANCOTTE, arch. 186

9e ANNÉE (1884).
Planches 36-37. Église Saint-Amand à Anvers-Stuyvenberg 1867. Façade principale. LOUIS BAECKELMANS, arch. 187

10e ANNÉE (1885).
Planche 2. Hôtel communal de Schaerbeek 1881. Projet V. DUMORTIER, arch. Façade principale 188

10e ANNÉE (1885).
Planche 5. Greffe de Bruges. Restauration. L. DE LA CENSERIE, arch.. 189

11e ANNÉE (1886).
Planche 20. Maison, rue Faider, à Bruxelles (1882). Façade. O. VAN RYSSELBERGHE, arch. 190

12e ANNÉE (1887).
Planche 20. Projet de pavillon pour le pilotage. Concours de la Société des Architectes d'Anvers, 1886. Façade vers le quai. Premier prix, F. DE VESTEL, arch.. 191

13e ANNÉE (1888).
Planches 23-24. Musée d'histoire naturelle. Projet couronné au concours triennal de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles (1887). Façade principale. V. HORTA, arch. 192

14e ANNÉE (1889).
Planches 18-19. Projet de Palais des Fêtes à Bruxelles (1888). Façade vers le jardin. E. ACKER, arch. 192

16e ANNÉE (1890).
Planche 17. Monument élevé à Breydel et De Coninck à Bruges (1886). PAUL DE VIGNE, statuaire. L. DE LA CENSERIE, arch. . . . 193

18e ANNÉE (1893).
Planche 9. Nouveau Palais de Justice à Bruxelles (1883). Grand escalier (façade principale). J. POELAERT, arch. 194

18e ANNÉE (1893).
Planche 29. Hôtel, avenue Louise, 157, à Bruxelles (1888). Détail. J. BRUNFAUT, arch. . 195

20e ANNÉE (1895).
Planche 14. Maison, rue De Facqz, 63, à Bruxelles (1893). Façade. PAUL HANKAR, arch. 196

20e ANNÉE (1895).
Planches 28-29. Local de la Gilde des Métiers à Bruges. Restauration (1894). Ensemble des façades sur rue. CH. DE WULF, arch. . 198

TABLE DES PLANCHES

1 *Monument de la Reconnaissance nationale, à ériger à Dormans.* Maurice GRAS et Raymond ROUSSELOT, arch. Plan d'ensemble. Façade latérale.

2 — Perspective d'ensemble.

3 *Portique de l'Ossuaire et Phare de Douaumont.* Projet de L. AZÉMA, J. HARDY et EDREI, arch.

4 *Cloître de l'Ossuaire de Douaumont (Alvéoles des Tombeaux).* Projet de L. AZÉMA, J. HARDY et EDREI, arch.

5 *Banque belge du Travail à Gand.* O. H. et A. VAN DE VOORDE, arch. Façades à l'Angle de la rue de la Calandre.

6 — Façades à l'angle de la rue de la Crapaudière.

7 *Château à Aeltre-Sainte-Marie.* O. H. et A. VAN DE VOORDE, arch. Façade principale.

8 — Façades postérieure et latérale.

9 *Vieille boucherie à Anvers, construite en* 1501. Herman DE WAGHEMAEKERE, arch. Façade vers le Fossé du Bourg.

10 — Façade vers le Pont-aux-Anguilles.

11 — Détail de la salle du rez-de-chaussée.

12 — Salle du premier étage.

13 *Commune de Clercken. Église paroissiale de Houthulst.* J. VIÉRIN, arch. Façades principale et latérale.

14 — Pignon et entrée principale. Pignon du chœur.

15 — Petite entrée contre la tour. Pignon du transept.

16 — Vue de la nef vers le chœur.

17 *Le Béguinage du Château de Val-Duchesse à Auderghem.* Restauration et agrandissement de A. ROOSENBOOM, arch. Porche d'entrée.

18 — Maison du piqueur et galerie couverte du garage.

19 — Hémicycle couvert des écuries et remises; à gauche la maison du jardinier, à droite celle du piqueur.

20 — Intérieur de la salle basse.

21 *Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Université libre de Bruxelles.* Projet primé : Alexis DUMONT, arch. Plan d'ensemble des bâtiments et des jardins à rez-de-chaussée.

22-23 — Façades vers l'avenue des Nations.

24 — Vue perspective du bloc universitaire.

25 *Fondation universitaire.* Rue d'Egmont, nº 11, à Bruxelles. Ernest JASPAR, arch. Façade vers la rue du Champ-de-Mars.

26 — Grand escalier.

27 *Villa de M. Ernest Jaspar,* avenue Leo Errera, nº 65, à Uccle. Ernest JASPAR, arch. Façade principale.

28 Studio.

29 *Maison et magasin, rue Américaine, nº 42, à Ixelles.* F. VAN MEULECOM, arch.

30 *Groupe de trois maisons, avenue des Pâquerettes, nº 19, 21 et 23, à Uccle.* Joseph VAN NECK, arch.

31 *Groupe de deux maisons, avenue Brunard, nº 3 et 5, à Uccle.* Edmond MARTIN, arch.

32 *Maison d'angle, rue Edith Cavell, nº 148, à Uccle.* Robert SERIN, arch.

33 *Maison, rue des Cottages, nº 156, à Uccle.* F. VAN MEULECOM, arch. Détail du porche.

34 *Maison, rue Edith Cavell, nº 61, à Uccle.* Mario KNAUER, arch. Détail de la façade.

35 *Maison, rue de la Drève, nº 15, à Woluwe-Saint-Lambert.* A. POMPE, arch.

36 *Maison, square Vergote, nº 45, à Schaerbeek.* Alfred NYST, arch.

37 *Maison, rue Edith Cavell, nº 27, à Uccle.* J. GHOBERT, arch.

38 *Maison, avenue Brugmann, nº 370, à Uccle.* F. VAN MEULECOM, arch.

39 *Maison, avenue de l'Armée, nº 69, à Bruxelles.* J. GHOBERT, arch.

40 *Maison, avenue Maurice, nº 26, à Bruxelles.* James ALLARD, arch.

41 *Maison, rue Maurice Liétard*, 30, *à Woluwe-Saint-Pierre*. Jean De Ligne, arch.

42 *Maison, avenue Bel Air*, 36, *à Uccle*. Georges Huggens, arch.

43 *Groupe de deux maisons, avenue Lambeau*, 145, *à Woluwe-Saint-Lambert*. Raymond Moenaert, arch.

44 *Groupe de trois maisons, rue Edmond Picard*, 43, 45 *et* 47, *à Uccle*. Fernand Petit, arch.

45 *Villa, chaussée de Waterloo*, 771, *à Uccle*. Adrien Blomme, arch. Façade principale.

46 *Hôtel, avenue du Longchamp*, 87, *à Uccle*. Adrien Blomme, arch. Façade principale.

47 *Hôtel du journal « Le Soir », rue Royale*, 124, *à Bruxelles*. Paul Bonduelle, arch. Ensemble de la façade.

48 — Détail de la façade.

49 — Frontispice du Cinquantenaire de *L'Émulation*, par R. De Meyer.

GETTY CENTER LIBRARY